This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DQB
Courtésie

DESCRIPTION
HISTORIQUE
ET TOPOGRAPHIQUE
DU DUCHÉ
DE BOURGOGNE.
TOME VI.

COMPRENANT les Bailliages d'Avallon, d'Arnai-le-Duc, de Saulieu, & de Noyers: celui de Châtillon-sur-Seine; les Bourgs, Abbayes, Villages du Bailliage de la Montagne; & l'Histoire civile, ecclésiastique & littéraire d'Auxerre.

PAR M. COURTÉPÉE, *Prêtre, Sous-Principal-Préfet du Collége de Dijon.*

A DIJON,
Chez CAUSSE, Imprimeur du Parlement.
Et se vend,
A PARIS, chez DELALAIN, Libraire, rue & à côté la Comédie Françoise.
A AUTUN, chez DEJUSSIEU, Imprimeur-Libraire.
A CHALON, chez DELIVANY, Libraire.
A BEAUNE, chez BERNARD, Libraire.
A AUXERRE, chez FOURNIER, Imprimeur-Libraire.
A SEMUR en Auxois, chez DARCI, Libraire.
A CHATILLON, chez LAMBERT, Libraire.

M. DCC. LXXXI.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

1781

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

CORRECTIONS ET ADDITIONS pour le Ve. volume.

PAGE 57, lign. 12, Conſenne, *liſez*, Sanſenne.

Pag. 114, lign. 7, 1736, *liſez*, 1636.

Pag. 212, *ajoutez*, à Champaniat, le Hameau de Gotz avec Chapelle rurale.

Pag. 282, St.-Germain-du-Plain, *ajoutez*, affranchi avec Baudriere, St.-Etienne en Breſſe & St.-Chriſtophe, en 1380, par Vautier de Frolois.

Pag. 287, le confluent de la Seille & de la Braine n'eſt pas à Viſargent même, mais plus bas vers Conde, d'où ce nom celtique *condate*, confluent : *ajoutez*, Viſargent aux de Vienne au XII & XIII ſ.; aux de Saudon en 1350, depuis aux Brancion.

Pag. 479, lign. 2, Chamilland, *liſez*, Chamillard.

Pag. 534, Seigneur de Lantilli, *ajoutez*, Paroiſſe de Pazi proche Corbigni; ainſi le Torci n'étoit pas Sg^r. de Lantilli en Auxois.

Pag. 559, lign. 6, Fief Racet, *liſez*, Ratet.

Pag. 566, le Patron de la Cure de St. Thibaut eſt non le Prieur, mais l'Abbé de St. Rigaud.

Pag. 641, M. du Bourg n'a point eu pour aïeul N. Cromot, Conſeiller à la Cour des Aides, celui-ci ayant laiſſé deux enfans morts ſans poſtérité.

Je touche à la fin de ma longue & pénible carriere : il ne me reſte plus à décrire que le Comté d'Auxerre, celui de Bar-ſur-Seine, & le Mâconnois, objets du VIIe. & dernier volume. Il ſera terminé par une NOTICE DES CONCILES tenus en Bourgogne; par une autre ſur LES SAINTS de la Province; & par une ample TABLE des matieres contenues dans les 7 volumes.

Si les Etats de Breſſe & du Bugey deſirent une pa-

reille deſcription, je m'en occuperai avec zèle : je pourrai la donner dans deux ans en un volume ſéparé, qui ſervira de ſuite à celle de la Bourgogne.

Je finis en réitérant ma priere de m'avertir par lettres, des inexactitudes, des omiſſions eſſentielles que j'aurois pu laiſſer échapper, malgré mes voyages ſur les lieux, mes recherches, & la lecture des titres. On voit, à la tête de chaque nouveau volume, mon attention à rectifier ce qu'on a bien voulu me faire remarquer d'inexact dans le volume précédent.

J'oſe aſſurer n'avoir fait aucun article des Villes, ſans voir les archives, ſans conſulter les ſavans du pays, auxquels, avant l'impreſſion, j'ai toujours laiſſé mon manuſcrit pendant deux ou trois mois ; & ſur leurs notes j'ai refait chaque article juſqu'à quatre fois.

DESCRIPTION
HISTORIQUE
DU DUCHÉ
DE
BOURGOGNE.

BAILLIAGE D'AVALON.

LES Paroiſſes de ce Bailliage ſont de la Subdélégation, Grenier à Sel, Archiprêtré d'Avalon, Diocèſe d'Autun : quelques-unes de l'Archiprêtré de Quarré ; d'autres du Diocèſe de Langres, Doyenné de Moutier-St.-Jean ou de Molême : on indiquera celles-ci.

ANGELY.

Angliacum, voc. S. Germain d'Auxerre, Patr. du Chapitre de Montreal, donné par Henri, Evêque d'Autun, vers 1160; de la Châtellenie de Montreal. Tombe de Hugues & de N. de Bordes, *Fondateurs de l'Egliſe de céans ;* d'Alouxe de Belſunce, Dame de Panſy ; de Cl. Lancelot, 1519. On voit un Jean d'Angely, Maître-d'Hôtel du Duc, en 1407.

70 f. (30 en 1555, 21 en 1666) 230 Comm. Dép. Panſy, dont la tour quarrée a été poſſédée par les deſcendans de Lancelot-le-Robert juſqu'en 1704, qu'elle fut acquiſe par J. Moriſot, dont les petites-filles l'ont vendue à Pierre Auret. Elle eſt en franc-aleu, & dépend de la Châtellenie de Montreal. Vignes à Panſy. Chouard, avec moulin, à Cl. Barbe ; Marzy de 3 f. & Buiſſon de 20, ſont en Champagne. Le ruiſſeau de la Planchotte, qui tombe dans le Serain, ſépare cette Province de la Bourgogne. 2 moulins. Les Villages & Chât. des *Bordes*, *Montille* & *Froideville*, entiérement détruits.

2 l. $\frac{1}{2}$ d'Avalon, $\frac{1}{4}$ de Montreal.

ANNAY-LA-CÔTE.

Andunacum, *Colonia Auduniaca*, ancien-

Agnay; voc. St. Marcel, Patr. de l'Abbeſſe de Saint Julien d'Auxerre, à laquelle il fut donné avec le Village en 634. Belle tour du clocher qu'on croit bâtie par les Ducs. Le Roi en a la Juſtice. Selon le terrier d'Avalon de 1486, on lui devoit alors 5 ſ. pour droit de bourgeoiſie. Il y poſſédoit *le clos au Duc*, & la vigne *à la Comteſſe*, de 100 ouvrées.

Pays franc. Bon vin; eau limpide & abondante; belle vue; ſimples rares; truffes. Ces avantages rendent agréable le ſéjour de ce Village, ſitué ſur le penchant d'une montagne.

Les Habitans, ſous Charles V, ayant refuſé de payer les impôts, & tué le Receveur, furent aſſiégés par le Bailli d'Auxere, & eſſuyerent un aſſaut. 25 furent pris & 15 pendus. Le Roi fit ſignifier à la Ville d'Avalon un ordre de ne plus protéger *les infidèles & mécréans d'Annet.*

Ce Village ancien, fermé de murs épais avec trois portes, fut attaqué par les Ligueurs à coup de canon, pour s'être moqué ouvertement de la *Sainte-Union*, & mis à feu & à ſang par les Capitaines Jaulges & Villeret de la Buſſiere, en 1592.

107 f. (autant en 1550, 72 en 1660); 300 Comm. 1 Métairie. Commerce en vin fort recherché des Pariſiens.

A 1.l. d'Avalon.

ANNIOT ou *ANNEOT.*

Anneolum, *Agneolum*, ancient. Agnolet ou Agnai; voc. St. Gengoux, Patr. l'Abbé de St. Martin d'Autun, à qui Brunehaut donna cette Terre. Le Duc lui en céda la Juſtice en 1270. Terrier de 1463 en faveur du Chapitre d'Avalon, qui dès le XIIIe. ſ. poſſédoit une partie de cette Terre, & qui en acquit une autre de Joſephe Filzjan, veuve de J. de Maſſol, en 1643 : ainſi il eſt Coſeigneur avec N. Champion, Chevalier de S. Louis. Terrein excellent. Dans le territoire eſt la côte de *Rouvre*, qui produit le meilleur vin du canton. 12 f. (27 en 1555, 9 en 1660). Le Bouchat, qui n'avoit plus que 2 f. en 1550, étoit autrefois un Village conſidérable, ayant 20 Laboureurs, détruit par les inondations. Les Habitans, de concert avec ceux d'Anniot & d'Annai, y bâtirent une Léproſerie à la fin du XIIe. ſ. On y a trouvé des médailles gauloiſes.

Le ruiſſeau, qui ſerpente dans la vaſte prairie, nourrit de belles écriviſſes, quelques anguilles & barbeaux. Il inonda le Village en 1704, renverſa les portes & les murs du Château. Autre inondation en 1713.

A $\frac{3}{4}$ de l. oueſt d'Avalon.

ANNOUX.

Annexe de Chatel-Girard, jadis Mere Egliſe, voc. St. Jean-Bapt. Eudes de Grancey y céde ſes fonds à Jean & Pierre ſes freres, qui les vendirent à la Ducheſſe Agnès en 1312. Aux Bataille dans le XVe. ſ. maintenant à 3 Seign^rs^. Fief du meix du Riollet.

Beauc. de bois, au moins 30 atteliers de Sabotiers qui changent tous les 4 ans d'habitation. Près d'Annoux eſt la forêt de St. Ambroiſe, dans laquelle le Roi fait tous les ans une coupe conſidérable.

30 f. 120 Comm. Pays pierreux, ſec & maigre.

Subdél. & Grenier à Sel de Noyers, à 1 l. $\frac{1}{2}$, 4 d'Avalon.

ATIE-SOUS-MONTREAL.

Ategiæ, *Alteia*, *de Ateis*; voc. S. Didier, Patr. du Chapitre de Montreal, accordé par l'Evêque Henri au XIIe. ſ. du Marquiſat d'Epoiſſes. Le Duc acquit *la Ville d'Atie* pour 100 l. d'Agnès de Brion, veuve de Hugues d'Atie, en 1259. Elle fut cédée à Jean de Montreal, qui la vendit au Duc Robert en 1304, avec uſage aux Habitans dans le bois d'*Arviaut.*

50 f. (29 en 1550) 150 Commun. Dép.

Buiſſenot, Mét^e. ſituée en Champagne. Fontaine de l'Etang, qui ſe perd à 400 pas de ſa ſource, & reparoît plus bas. Bon terrein. Vin médiocre. Ruiſſeau qui arroſe la prairie, & tombe dans le Serain. La ſituation de ce Village ſur une éminence, lui a fait donner dans les vieux titres le nom de *Motte d'Atie.*

½ l. oueſt de Montreal, 2 l. d'Avalon.

BLACY.

Blaciacum, Ann. de Tallecy, voc. S. Martin, Dioc. de Langres, Châtell^e. de Montreal. On voit en 1187 un Pierre *Vice-Comes Blacii*, qui ratifie un don d'Anſeric de Montreal au Prieuré de St. Bernard.

Ce Village fermé de murs, a 2 portes, fut aſſiégé par les ligueurs inutilement, étant défendu par Ragni.

50 f. 180 Comm. Un moulin ſur le Serain. Pays inégal. Vignes. Bon froment.

A ½ l. de Montreal, 2 ½ d'Avalon.

BORNOUX.

Village de 36 f. de la Paroiſſe de Dunlès-Places en Morvan, de la Juſtice du Commandeur de Pontaubert. Pays de bois. A 5 l. d'Avalon. Ce Village eſt dans un vallon, ſur un des ruiſſeaux qui forment la Cure.

Belle forêt au Roi. Le bétail qu'on y nourrit, eſt ſa ſeule richeſſe avec le ſarraſin.

LA BUSSIERE-CORDOIS.

Par. voc. St. Jean-Bapt. Patron le Prieur de Braſſi, Arch. de Quarré, de la Baronnie de Villarnoux.

236 Comm. Dép. Cordois, Emilaiſon, Villarnoux, avec anc. Chât. Un moulin, bel étang. Pays de bois.

1 l. de Rouvrai, 3 ½ d'Avalon.

CHAMPIEN.

Campus-Paganus, Ville. de 30 f. dont 12 de la Paroiſſe d'Avalon; le reſte de celle de Pontaubert. Il eſſuya un grand incendie en 1754. Reſtes d'un vieux Château ſur une terte. On voit en 1275 Jean & Renaud de Champien, Ecuyers.

Pet. ½ l. d'Avalon à l'oueſt.

CHASSIGNI.

Caſſiniola, ainſi app. dans le teſtament de Warré en 722. Hameau de la Parᵉ. de St. Martin d'Avalon. Sgr. le Chap. de cette Ville. La moitié lui en fut donnée par Philippe de Jaucourt en 1390 pour la Meſſe *coupée*: l'autre moitié fut acquiſe en 1643. 7 feux.

Pet. ½ l. d'Avalon.

CHATEAU ou *CHATEL-GIRARD.*

Caſtrum Giraldi, voc. S. Loup, à la coll. de l'Evêque de Langres; Doyenné de Moutier-St.-Jean. Chatell^e. R^e. qui comprend Sarry, Soulangy & partie de Villiers-lès-Hauts. Les appels ſe relevent au Bailliage d'Avalon. A N. Orny de Fulvy, Seigneur Engagiſte, a ſuccédé Etienne de Panpelune de Genouilly, Ecuyer de la Reine.

La fortereſſe en ruine, avoit baſtions, tours, foſſés, pont-levis, & Chapelle. Pluſieurs Villages s'y retiroient en temps de guerre.

Eſtivey & Nuys ayant fait clorre leurs Villages, furent déchargés, par Arrêt de 1546, de faire guet & garde à Chatel-Girard, & de contribuer aux fortifications déjà tombées en ruine.

Ce fut le lieu de retraite d'Anſeric de Montreal ſous S. Louis: (V. *Montreal*, *t. V*, *p. 649*). Le Chât. fut remis à Cl. de Ragni, qui plaça pour Capitaine N. Chiſy. Ses ſoldats le livrerent au Baron de Viteaux, ſur lequel il fut repris un an après, & démantelé par ordre de Henri IV.

100 f. (50 en 1660) 406 Comm. Dép. Ham. des Comes, le Prieuré de Vaulſe ou Vauſſe. Forêt conſidér. au Roi. Truffes renommées. Nouv. route de Semur à Noyers,

pas encore achevée. Meſure de Montreal, pinte de Noyers. Grenier à Sel & Subdélégation de Noyers, 2 l. de cette Ville, Recette d'Avalon, & à 4 l.

CHASTELLUX.

Caſtrum Luci, *Lucium*; Par. V. S. Germain d'Auxerre; jadis Ann. de S. André en Morvan, érigée en Cure, dont Lazare Bocquillot fut le 1er. Curé en 1677. Patr. le Seign^r^. Archipr. d'Avalon; Décim. le Curé. Il eſt parlé de cette Egliſe dans une Bulle d'Alexandre III en 1174.

Mauſolée de Louis de Chaſtellux, Chevalier des Ordres, Gouverneur de la citadelle de Metz, mort en 1580. Près de la chaire repoſe le cœur de Céſar-Pierre de Chaſtellux, tué d'un coup de canon à la bataille de Norlingue, 1645. Dans la Chapelle caſtrale ſont les cœurs d'Olivier de Chaſtellux, 1617, auquel Henri IV donna, pour récompenſe de ſes ſervices, en 1589, les fonds & revenus de l'Abbaye de Rigni, vacante par la rébellion du Titulaire; N. Morizot, *Curé de Quarré*, devoit l'adminiſtrer juſqu'à ce que le fils d'Olivier fût en âge; de Marguerite d'Amboiſe ſa femme; d'Hercule de Chaſtellux; de Catherine de Chaſt. Baronne de Joux; de Georges de Chaſtellux, Chevalier de Malte.

Chapelle de N. D. *du Pont*, conſtruite en 1643, détruite & transférée en celle du Château. Il a donné le nom à des Seign^rs. auſſi anciens que diſtingués.

Artaud de Chaſtellux, bienfaiteur de Rigni, en 1131. Artaud II fonda les Cordeliers de Vezelai en 1232, & ſe croiſa avec St. Louis. Jean fit du bien à l'Abbaye de Lure; un autre fonda celle de Cure. Georges, Amiral de France en 1420, gît en la Cathédrale d'Auxerre, ainſi que Claude, Maréchal de France, mort en 1453.

Ayant gagné la bataille de Crevan en 1423, il rendit cette Ville à l'Egliſe d'Auxerre : en reconnoiſſance le Chapitre accorda à l'aîné de cette illuſtre Maiſon, un canonicat avec les fruits, dont il prend poſſeſſion, botté, éperonné, *&c.* (*V. ci-après Auxerre*, art. *Cathédrale*).

Quand Céſar de Chaſtellux prit poſſeſſion en préſence de Louis XIV, les Seigneurs de ſa ſuite plaiſantoient ſur la bigarrure de ſon habillement : *ne badinez pas*, leur dit le Roi; *il n'eſt aucun de vous qui ne dût ſe faire honneur d'un pareil titre.*

Guillaume-Antoine, Brigadier des Armées du Roi, & le dernier qui ait pris poſſeſſion de ce canonicat en 1732, mort à Perpignan dont il étoit Commandant en 1742, laiſſant de Claire-Therèſe d'Agueſſeau, fille du Chancelier, Céſar-François, mort en 1749:

ſon fils, Henri-Georges-Céſar, eſt Comte de Chaſtellux : le premier de ſes freres eſt Comte de Rouſſillon; le ſecond, le Chevalier de Chaſtellux, de l'Académie Françoiſe, Auteur de la *Félicité publique*, en 2 vol. *in*-8°. 1772; Ouvrage très-eſtimable, plein de connoiſſances, de vues & d'eſprit.

Ces Seigneurs ont leur ſépulture à Vezelai chez les Cordeliers, à Cure dont ils ont fondé l'Abbaye, en la Collégiale d'Avalon, en la Cathédrale d'Auxerre, à Quarrélès-Tombes & à Chaſtellux.

Le Château, ſur un rocher, au pied duquel coule la riviere de Cure, eſt ancien. Il s'y tint en 1116 une grande aſſemblée des Barons de Bourgogne, de quelques Evêques & Abbés, ſelon la chronique de S. Pierre-le-Vif de Sens. Le portail d'entrée eſt de 1551. Le corps de logis fut rebâti en 1612. La grand'ſalle, faite par Judith de Barillon, femme de Céſar-Philippe en 1696, eſt décorée de 14 grands tableaux de famille, dont le premier eſt Jean fils d'Aubert, mort en 1270.

Cette Terre, érigée en Comté en 1621, de 5 l. de long ſur 3 de large, comprend 16 grandes Fermes, 5 moulins, 3 preſſoirs à huile, un four à chaux, 1 tuilerie, 5 grands étangs, 12 petits, & 3180 arpens de bois : un tiers eſt régi par la Coutume du Nivernois, les deux autres par celle du Duché.

Pluſieurs Fiefs relevent de ce Comté, tels que le Vaux, Iſlan, Viſigneux, Champignol, *&c.*

Bailliage ſeigneurial qui releve nuement au Parlement de Dijon, pour ce qui eſt de Bourgogne; & à celui de Paris, pour ce qui eſt en Nivernois, à l'exception des cas royaux & de la Chancellerie, tant au civil qu'au criminel, qui ſont réſervés ſpécialement au Bailliage d'Avalon, où les regiſtres viennent tous les ans ſe renouveller. La Juſtice eſt adminiſtrée au Village du Pont de Chaſtellux. Pluſieurs Notaires authentiques, 4 Procureurs poſtulans & Sergens ſeigneuriaux.

Grand'route d'Avalon à Lorme, percée en 1766 ſous l'élection du Marquis de Chaſtellux. Ces Seigneurs, Vicomtes d'Avalon depuis 600 ans, avoient leur hôtel en cette Ville, app. encore *le petit Chaſtellux*, devant St. Pierre, outre le *Chaſtel* de la Vicomté.

La Paroiſſe, fort étendue, renferme 7 Hameaux, dont 4 en Bourgogne, le reſte en Nivernois, & 4 Métairies; en tout 65 f. 300 Comm. Pont ſur la Cure qui flotte le bois du Morvan.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ d'Avalon, de la Rec. & Subdél. 3 l. de Vezelai, 22 de Dijon.

C U R E.

Cora, *Chora*, dans les anciens titres, *Cores*

ou *Cure*, Village, Annexe de Domecy, voc. St. Antoine, où le Curé dit alternativement la Meſſe. Il eſt ſéparé de Cure-l'Abbaye par la riviere.

Cette Abbaye en Nivernois, voc. S. Martin, de l'Ordre de St. Benoît, Dioc. d'Autun, tirant ſon nom de la riviere de *Cure*; il en eſt fait mention dans une Bulle d'Alexandre III en 1174. Les Chaſtellux, qui y ſont inhumés, en ſont regardés comme les Fondateurs, avec les Comtes de Nevers. Les ſavans Amable de Bourzeis, mort en 1672, & Jean Galloys, de l'Acad. Franç. & des Sciences, mort en 1707, en ont été Abbés. Il n'y a plus de Moines.

Près de Cure eſt une mine d'argent & de plomb, découverte vers 1750, & abandonnée après cinq ans de travail. La galerie, viſitée il y a cinq ans, a plus de 300 pas de longueur. Elle commence ſur le bord de la Cure, ſous une montagne très-eſcarpée, couverte de bois.

A 3 l. d'Avalon.

CUSSI-LÈS-FORGES.

Cuſſiacum, voc. St. Martin, Patr. l'Abbé de St. Martin d'Autun, Archip. d'Avalon, ci-devant du Marquiſat d'Epoiſſes, maintenant à M. Bertier, Intendant de Paris; appellé *les Forges*, à cauſe d'une anc. forge au

bas de l'étang à l'oueſt. Dans l'Egliſe, fondation par Louis d'Anſſienville de Bourdillon, 1629, avec ſa deviſe, 3 dés, *ut ſors volet.* Chap. rur. de St. Roch, autref. Léproſerie, près d'une fontaine. Le Village étoit fermé de murs en 1520, & appartenoit aux Sires de Grancey en 1301.

Grand'route de Paris à Lyon, dont une branche pour Semur par Epoiſſes. Halles nouvelles. 3 foires.

80 f. 340 Comm. Dép. Prêle de 25 f. qui aura ſon article; Pont de Cuſſi 7 f. 3 moulins. Bois. Froment & ſeigle.

A 2 pet. l. de Rouvrai, 2 d'Avalon.

DOMECY-SUR-LE-VAUX.

Decimiacum, *Domeciacum*, voc. S. Leger, Archipr. de Quarré; Patr. le Commandeur de Pontaubert. Les Templiers avoient un grand couvent dans un Hameau de la Paroiſſe, app. le *Sauſſe.*

Domecy eſt fort ancien. Saint Aunaire, Evêque d'Auxerre, le donne à ſon Egliſe en 603. Un Arrêt de 1620 ordonne que cette Cure & les autres dépendantes de Malte, ſeroient viſitées par les Evêques & leurs Archidiacres.

Il y avoit un preſſoir bannal en la maiſon-forte de Domecy, ſelon le terrier de 1520,

qui donne aux Habitans droit de pâcage ès bois, pour 1 blanc ou 5 deniers de foreſtage, & de prendre le bois mort. On devoit une demi-livre de cire pour droit de bourgeoiſie.

Seign^rs. Etienne de Salins en 1461; Louis Robec, qui fit le terrier; Jacques & Philippe de Longueville, 1676. Franç. de Saverole Chev^r. de St. Louis, a vendu, en 1748, à Michel-Auguſte de Denêvre, qui a fait bâtir à la moderne le Château, relevant du Roi.

Ce Village, dans un fond, environné de montagnes de 3 côtés, pris & brûlé par les Reîtres en 1565, n'a plus que 60 f. 160 Comm. Bonne fontaine près de l'Egliſe. Côteau de vignes. Carriere. Fief de Prélong.

A 2 l. d'Avalon.

ETAULE-LE-BAS.

Stabulæ, voc. S. Valentin; Patr. le Chapitre d'Avalon; Egliſe iſolée au milieu de la campagne, où étoit jadis un Village appellé Ezy, Azy ou Aizy, *Aſiacum*, en 1134, où le Chapitre avoit la dîme & droit de foire. Dès le XIIIe. ſ. Azy étoit appellé *le Marché ou Apport Monſieur S. Ladre.* La foire s'y tenoit encore en 1535.

Gautherin d'*Eſtables* vend à Gibaut de Mello d'Epoiſſes ſa Terre mouvante du Fief de Gibaut, 300 écus d'or, en 1360. Jacq.

Davoult, Ecuyer, Sire d'*Eſtables* en partie par ſa femme, fille de Gilles d'Eſtables, fait hommage à Guillaume de Mello, en 1394. Pluſieurs des anc. Seigneurs du nom d'Etaule ſont inhumés en l'Abbaye de Marcilli. (*V. tom. V, pag. 660*).

Cette Terre comprenoit jadis 3 Seigneuries différentes, la 1re. au Roi, acquiſe par le Chapitre en 1537; la 2e. au même Chapitre d'Avalon, par moitié avec un Seignr. laïque: il a des terriers de 1463 & des titres du XIVe. ſ.; la 3e. achetée par Nic. de Chaugy, Seigneur de Sauvigni-le-Bois, en 1598; auj. à Etienne Champion de Marcilli, dont l'épouſe eſt ſous-Gouvernante des enfans du Comte d'Artois. Ces 3 Seigneuries ſont communes & poſſédées par moitié, ſelon une tranſaction de 1643, avec Jacques de Clugny. Par les terriers de 1478, 1503, 1667, appartient patrimonialement au Seigneur d'Etaule, le château, ſon pourpris, le climat Préjouan où étoit jadis un Village, avec totale Juſtice ſur les lieux, & la moitié de la Juſtice dans le ſurplus de la Seigne. Par Arrêt de 1676, les poſſeſſeurs de fonds dans le finage d'Etaule-le-Bas, ſont déchargés du droit général de lods & tierce; ce qui a été confirmé par un autre Arrêt de la Chambre des Comptes, 1731.

30 f. au chef-lieu, 230 Comm. avec les dépendances, 4 maiſons d'Etaule-le-Haut; Lavaire,

Lavaire, Ham. & Fief relevant de Vaſſi, à M. de Guijon de Frêne, & Vaſſi qui aura ſon article. Bled. Prés. Vign^e. conſidér^e.

A $\frac{3}{4}$ de l. d'Avalon.

ESTIVEY ou *ESTIVÉ.*

Eſtiveium en 1215, Par. voc. S. Fal, *Fideolus ;* Doyenné de Molême, Coll^r. & Sg^r. l'Evêque de Langres comme Abbé de Moutier-St.-Jean.

100 f. 450 Comm. Dép. Sanvigne de 24 f. à la Comteſſe de Guerchy. Quelques vignes. Il y avoit jadis *une Celle* dépend. de S. Bernard de Montreal, d'où une rue s'appelle *de St. Bernard :* 3 Métairies. Dans un lieu appellé le Château étoit un anc. Prieuré de Bénéd. qui deſſervoient la Paroiſſe. Les Habitans furent affranchis par Jean de Cuſſigni, Abbé de Moutier-S.-Jean, en 1428, pour 10 ſ. par feux; & déchargés de guet & garde à Châtel-Girard par Arrêt de 1545, leur Village ayant été fermé de murs. Jean le Rouge vend ſes fonds à Eſtivey à Guy, Abbé de Moutier-St.-Jean, en 1222.

Ce Village, neutre entre les Bailliages d'Avalon & de Semur, au choix de la Partie appellante ou demandereſſe, eſt de la Recette d'Avalon & à 5 l. du Grenier à Sel, & Subdélégation de Noyers.

A 1 l. $\frac{1}{2}$.

GIROLES.

Gerillæ, *Girollæ*, voc. S. Didier; Patron, Sgnr. & Décimr. l'Abbé de S. Martin d'Autun, qui y avoit un p. Prieuré. Egliſe voûtée & propre. Chape. de St. Denis fondée par N. Millot. Franç. d'Eſtud, Sgr. de Blanai, inhumé dans un caveau, 1771.

La Juſtice diſputée, fut cédée par l'Abbé au Duc par accord en 1270. Village autref. conſidér. fermé de murs, ayant plus de 500 f. auj. 80. 230 Comm. Fief de Leauville ou Loville, à N. Deſpenſes de Plombin, Chevalier de St. Louis. Moulin ruiné près du vieux Château, qu'on croit avoir été bâti par Brunehaut, ou plutôt par les Abbés de S. Martin, auxquels cette Reine avoit donné Giroles.

La voie rom. d'Autun à Auxerre y paſſoit. Ruiſſeau nourri par des fontaines, ſur lequel étoit une forge. Bois; vignes; froment. Par traité entre l'Abbé & les Habitans, qui ſe plaignoient des impoſitions arbitraires faites ſur eux, les tailles furent abonnées à 100 liv. par an en 1486 (l'acte eſt dans Perard, pag. 460, 487), & ils ſont déclarés francs. Par tranſaction de 1555, l'Abbé & Antoine le Tors, gr. Prieur de S. Martin, leur accordent le droit d'uſage & de champoyage dans les bois de Giroles.

A I L. ½ d'Avalon.

GUILLON : (*V. tom. V, pag. 657, parmi les Bourgs*).

ISLAND-LE-SAULSOIS.

Ilantium. Ce Village ſur une petite éminence environnée de tous côtés par des ruiſſeaux, forme comme une *iſle.* L'Egliſe, voc. la Vierge, autref. ſituée entre des Villages détruits, qui formoient pluſ. Seigneuries, eſt maintenant iſolée, à 200 pas du Preſbytere, & de 700 d'Iſland, & ½ l. des autres Hameaux qui en dépendent. Patron le Chapitre d'Avalon, dont les Chanoines ont deſſervi long-temps, juſqu'en 1646 qu'un Arrêt déclara l'union abuſive, faite au Chapitre par une Bulle. Fondation d'une aumône d'env. 60 liv. par an. Seign^e. aux héritiers de M. Thomas. Chât.

46 f. 250 Comm. Dép. Grand-Iſland, jadis conſidérable, auj. de 11 f. & tuilerie; l'Huy-Bazin, 5 f. Courcelle 6. Saulſois, dont étoit Sg^r. en 1640 Franç. de Longueville.

Guill^e. de Ferrieres accorde en 1448 aux Habitans d'Iſland leurs uſages & foreſtages ſur les brouſſailles d'Iſland, & en toutes les brouſſailles en déſert dans la Juſtice, moyennant 5 den. & une poule par feu.

A 1 l. ½ d'Avalon.

LUCY-LE-BOIS.

Lucus, *Luciacum*, voc. S. Martin, Patr^e. de l'Abbé de S. Germain d'Auxerre, qui lui fut confirmé par Eugene III en 1152. Arch. d'Aval. Belle Egliſe. La ſeconde cloche eſt de 1533. Confrairie de la Trinité de l'aumône qui diſtribue environ 60 boiſſeaux de bled, dont 28 ont été fondés en 1560.

Cette Terre fut donnée à l'Abbaye de S. Germain par Charles le Chauve en 859, confirmée par Carloman en 884: elle en a joui en partie juſqu'en 1777, qu'elle a été acquiſe par M. Bertier fils, Intendant de Paris, qui a de même acquis la portion du Prince de Naſſau. Cette partie dépend du Baill^e. de Troyes, Rec. Subdél. Grenier à Sel de Vezelai.

Béatrix, veuve du Duc Hugues, acquit en 1239, de Miles de Noyers, ce qu'il poſſédoit à Lucy: cette partie, la moindre, de 17 maiſons avec l'Egliſe & le Presbytere, qui étoit à nos Ducs & depuis au Roi, eſt en Bourg^e. Châtellenie R^e. reſſortiſſante au Bailliage d'Avalon, ainſi déclaré par Arrêt du Conſeil, 1750, contre les prétentions de la Baronne de Liſle.

Le Village, autrefois entouré de murs, ſitué ſur le côteau, peut avoir 80 f. 260 Comm. au chef-lieu, & 500 Comm. avec

les dépend. Thory, qui avoit 37 f. en 1550, auj. 77; à Benigne Laureau, veuve d'Edme Benigne le Tors, Conſeiller à la Cour des Monnoies de Paris. Guill. de Thory, bienfaiſteur de Rigni en 1240.

Vauxderan, Mét. dép. de Marcilli; Bourg-Moreau en Champagne, de la Châtellenie de Liſle; Vaux-de-Bouche, auſſi en Champagne. Gr. route de Chalon à Paris. Poſte R^e. poſte pour les lettres. Bon côteau de vignes; froment; ſol maigre & pierreux. Bonnes eaux. Bois comm. Le terrier du Roi pour Avalon de 1486, porte que les Habitans de Luci ont leur uſage ès bois de Grurie de la Comté d'Auxerre.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ d'Avalon, 19 de Troyes, 22 de Dijon.

MAGNI-LÈS-AVALON.

Par. voc. St. Germain; Patr. l'Abbé de S. Martin d'Autun; de la Juſtice & Sgn^e. de Maraut; Sgn^r. du clocher, l'Abbé de Marcilli. Ses Religieux, par Sentence de Pierre de Clugny, Lieut. du Bailli de Semur, en 1536, » furent maintenus dans leur droit » ancien de lever & prendre, le jour de » Pâques, le pain bénit offert à Magni, & » les *quartiers de miche* de Noël, chacun eſ» timé un petit blanc, à la charge d'hé» berger les lépreux de la Paroiſſe en leur

» Léproſerie de *Sarce.* (Serce près l'étang » Tobie.)«

700 Comm. Dép. Maraut qui va ſuivre; Etrée, *via ſtrata*, à cauſe de la voie rom^e. de Saulieu à Auxerre qui y paſſoit, 80 f. (64 en 1550, 50 en 1660). Les meix au Roi, ancien^t. nommés *les Cours franches d'Etrée.* » Il n'eſt dû au Roi ni lods, ni vente, ni » droit de remument, au moyen de la bour- » geoiſie qu'on fait payer tous les ans, ſe- » lon le terrier d'Avalon de 1486. » La Juſtice eſt partie au Roi, partie à M. Bertier qui eſt engagiſte de la partie du Roi. Villiers-Nonains au Chapitre d'Avalon, 4 f. Repoſeur; Charbonieres 13 f. donné à Rigni par Anſeric de Montreal au XIIIe. ſ. Le Duc en obtint la haute-Juſtice ſur les Moines en 1313. Menuſien & Villeneuve-lès-Prêles en partie. Tuilerie. Moulin *Cadou* ſur le Couſain. Pays de Morvan.

A 1 l. d'Avalon, 3 de Rouvrai.

MARAUT.

Village de 40 f. Par. de Magni, affranchi en 1609 par Achille d'Anſſienville, Vicomte des Bordes. Sgn^e. poſſédée pendant 3 ſ. par les Jaucourt; auj. à Joſ. Gitton, Ecuyer, dont l'aïeul l'acquit de N. de Ganay, Chevalier d'Honneur en la Ch. des Comptes. Cette Terre comprend Maraut, Magni, Serſe,

Etrée, Vaupître, *&c.* Selon le terrier de 1609, » il eſt permis aux Habitans de cham» poyer leurs bêtes chevalines ès bois voi» ſins & fromagere. «

Château rebâti à la moderne par N. de Ganay, qui a conſervé l'anc. tour très-haute, dont les murs ont 10 pieds d'épaiſſeur. Fief de *Carillon* réuni à la Seigneurie, du nom de Guillaume Carillon, Châtelain de Maraut en 1474, inféodé par Guillaume de Jaucourt, délivré de ſa priſon de Dom-Julien en Lorraine par Carillon. Ce Fief étoit à Georges de Clugny, Juge-Prévôt d'Avalon en 1609. 1 moulin. 2 étangs. Ruiſſeau qui ſort de l'étang Gaillard, près de Vaupître, & ſe jette dans le Couſain. Beaucoup de bois; IIII arpens au Seigneur.

Jean de Charni, Sgr. en 1346; Guy de Jaucourt, Sgr. de Maraut & de 13 autres Terres, légue Montmardelin & Vilaines à l'Egliſe d'Avalon, où il fut inhumé en 1462 auprès de ſes pere & mere. Pendant les guerres de Philippe le Bon avec Charles VII, ſon château de Maraut fut ſurpris par les François, & rendu par le Traité d'Arras en 1435.

Philibert ſon fils, Gouverneur de l'Auxerrois, ſe diſtingua à la bataille de Gaure en 1454, & mourut ſans enfans en 1473. Guillaume ſon frere fut chargé, par le teſtament de ſon pere, de faire le pélerinage

de N. D. du Chemin près Beaune & du Puy en Vélai, pour Jeanne Damas de Prêle ſa feue mere. Guillaume ayant pris le parti de Marie de Bourgogne, Louis XI confiſqua ſes Terres, fit raſer par d'Amboiſe, 14 places fortes & maiſons à pont-levis, dont on n'épargna que les tours de Maraut & du Vaux : toutes furent remiſes à ſon frere puîné, Aubert de Jaucourt. Maximilien fit Guillaume ſon 1er. Maître-d'Hôtel, & Général de ſes armées en 1490. La paix le rendit à la France en 1493 ; & ce qui eſt admirable, Aubert lui remit de plein gré toutes ſes Terres. Guill^e^. fut inhumé dans l'Egliſe d'Avalon en 1505.

Hugues ſon 2^d^. fils, Seign^r^. de Maraut, ſuivit Maximilien, & vit ſes Terres confiſquées ; elles lui furent rendues par Louis XII en 1498. Anne de Jaucourt, ſa fille, porta Maraut à Franç. de la Platiere, Baron d'Epoiſſes, mort en 1566. De ſa fille eſt deſcendue Marie-Caſimire de la Grange d'Arquien, épouſe de Jean Sobieski, Roi de Pologne, 1683.

A 1 l. d'Avalon.

MARMEAU ou *MARMAULT.*

Mermellæ, *Marmaicus*, voc. St. Michel, à la collat. de l'Evêque de Langres, comme Abbé de Moutier-St.-Jean, auquel le Pa-

tronage fut donné au XIIe. ſ. par l'Evêque Manaſſès : dép. du Marquiſat de Ragni.

Jean de *Marmeaux* Chevalier, & Alix ſa femme, vendent au Duc Hugues ce qu'ils poſſédent en ce Village en 1270. Milon de Marmault en 1319. Cette Terre a été poſſédée par les Sires de Montreal & de Chaſtellux. Santigni en eſt l'Annexe.

50 f. (60 en 1550, 27 en 1666), 170 Comm. Moulin ſur un étang, qui fut donné à Fontenet en 1252. Pays fertile en bled & en gibier.

1 l. de Montreal, 3 d'Avalon.

MENADE.

Mons Odonis, *Minauda*, Annexe d'Iſland, voc. St. Nicolas.

30 f. (22 en 1660) 100 Comm. Village jadis entouré de murs; à N. d'Aſſay, ayant acquis de P. Champion de Precy. J. Maſſol, Conſ. au Parlem. Sg^r. en 1593. Menade & Precy étoient de la Baronnie de Pierre-Pertuis en 1567. Bois; côteau de vignes.

A $\frac{3}{4}$ de l. d'Iſland, 2 p. l. d'Avalon.

MONCEAU, Village de la Paroiſſe de Tallecy, du Marquiſat de Ragni, de 13 f. (*Voy.* TALLECY).

NUIS-SUR-ARMANSON ou *SOUS RAVIERES.*

Jadis Succurſale d'Anieres, & deſſervie

par les Moines de Moutier-St.-Jean, dont l'Abbé eſt Patron de la Cure érigée en 1682; Doyenné de Molême. Le beau chœur, conſtruit par les Ducs de la 1re. Race, paroît être du XIVe. ſ. La nef fut réparée en 1703.

Philippe le Bon qui avoit la 4e. partie de la Seigneurie, » parce que les Habitans » avoient repouſſé l'ennemi, empêché de » boutre le feu, leur accorde, en 1431, le » droit de *frans Bourgeois* pour 2 ſ. chacun », qu'on paie encore, excepté la famille Caverot, qui ne doit qu'un ſol par le terrier du Roi, 1499. Ils furent généralement affranchis de main-morte pour 120 écus d'or en 1554. Par enquête de 1566, ils avoient droit de chaſſe à cors & à cri ſur tout le finage. Une Sentence du Bailli de Chalon, Baron de Senecey, 1567, les confirme en leurs droits & biens communaux, bois, pâquis, *&c.* Ils obtinrent en 1544 de fermer le Bourg de murs : deux ans après il fut pris d'aſſaut par la Compagnie de Ste.-Helene, qui y commit de grands déſordres, pilla l'Egliſe, brûla les titres de la Communauté, pluſieurs maiſons & les portes du Bourg, enſorte qu'il reſta déſert. Même malheur arrivé en 1566. Les titres, reſſerrés dans un coffre en l'Egliſe, furent brûlés par une Compagnie de Gendarmes qui entra dans ce Bourg.

Commanderie de S. Marc, dép. du grand

Prieuré de Champagne ; 2e. Commanderie pour les Chevaliers ſervans ; la Magdeleine de Dijon étant la 1re ; les Membres ſont la Vêvre proche Leignes, Marcheſoif vers Tonnerre, Fontenai près Chablis. Elle appartenoit aux Templiers au XIIe. ſ. On voit des dons faits par Jobert aux *Freres de St. Marc* en 1186. Ils diſent en 1245 jouir d'un droit de pâture de temps immémorial, accordé par André de Montreal & Robert de Tanlai. Leurs bienfaiteurs furent Thomas Chanloz de *Nuiz*, Thomas de Belucy, Jean d'Anci-le-Franc.

Leur maiſon ſur l'Armanſon eſt à 130 toiſes de Nuis.

La Léproſerie étoit dans un champ au nord-oueſt près le Château.

Partie de cette Terre fut confiſquée ſur Jean des Granges, exécuté à mort *pour ſes démérites*, en 1431. Les Ducs y avoient un repos de chaſſe, app. anct. *meix de Bourge.* & vulgairement la *Ligniere*, dit un titre de 1491.

Guillaume le Rouſſelet fut le 1er. Sgnr. engagiſte de cette partie : Gautier ſon fils reprit en 1401. Les autres portions étoient alors poſſédées par Guille. Deſprez, Oudot de Bouſſeval ; celui-ci affranchit ſes hommes & la *Ville de Mareuil* près Fulvy, moyennant une maiſon ſeigneuriale à conſtruire, en 1448. Jean Bouſſeval accorde aux Ha-

bitans & à leurs hoirs, le droit de vain pâturage pour leurs bêtes, dans la contrée de *Vaux-Choſée*, en 1458. On voit enſuite Guill. Rolin de Beauchamp, 1495; Franç. le Garenier, 1520; Edme, 1532; Pierre de Chenu, d'une anc. famille du Berry, dont la femme, Jeanne de Vaniere, Dame de Raviere, a ſon mauſolée en l'Egliſe, 1540; Cl. de Chenu leur fils, Chevr. de l'Ordre, réunit les 7 portions de la Terre en 1565. Franç. fit bâtir le Château, ſervit le Roi pendant la Ligue, & défendit ſon donjon contre Clugny de Theniſſey, qui l'inveſtit 5 fois ſans pouvoir le prendre. Jerôme de Chenu réunit la portion *Morin*, fit ériger Nuis en Egliſe paroiſſiale, qu'il dota, fonda le Chantre & la lampe devant le St. Sacrement, mort en 1677. Etienne de Clugny, ſon neveu, lui fit poſer une table de marbre qu'on voit en l'Egliſe. Le cœur d'Etienne ſon fils, Conſeiller au Parlement, mort en 1741, âgé de 78 ans, repoſe en ce lieu, ainſi que celui d'Etienne de Clugny, auſſi Conſeiller, mort en 1746.

Sgnr. actuel le fils de Jean-Etienne-Bernard de Clugny, mort Contrôleur Général en 1776. Le Roi a le quart dans la Juſtice, avec quelques héritages & un moulin, dont le Seigneur eſt engagiſte.

Le Château couvert d'ardoiſe, baigné à l'eſt par l'Armanſon, eſt entouré de foſſés

profonds de 40 pieds & larges de 36; au lieu d'eau croupiſſante le fond eſt un gazon, & les murs ſont garnis d'arbres fruitiers.

En 1769, la Communauté fit paver le chemin qui conduit au moulin, & l'orner d'arbres des deux côtés. Belle levée & bien pavée, d'env. 400 pas, qui depuis le pont conſtruit en 1740, conduit à Ravieres, & devoit tendre par Leignes à Châtillon; elle n'eſt faite que juſqu'à $\frac{1}{2}$ l. au delà de Ravieres.

Gr. route de Montbard à Tonnerre où paſſe la diligence de Dijon à Paris.

280 Comm. Dép. St.-Marc, 2 moulins, 1 huilerie, 1 foulon pour les draps.

Nuis, neutre entre les 2 Bailliages, eſt à 6 l. d'Avalon & de la Recette, 6 de Semur.

PAZILY.

Palliacum, ainſi appellé dans la vie de S. Didier, Ev. d'Aux^e., qui donna cette Terre à ſon Chapitre en 621. Voc. la Vierge, à la collat. de l'Ev. de Langres, Doyenné de Moutier-St.-J. Egliſe reconſtruite en 1744. Apport le 1er. Mars. Dame la Comteſſe de Guerchy: au Duc de Château-Thierry, fils du Duc de Bouillon, en 1650; depuis aux Villers-la-Faye, Trotedant, Louvois.

27 f. autant en 1550, 72 Comm. Fief de Cerizy. Bois; quelques vignes. Sur la gr.

route de Montbard à Noyers. Subd. Grenier à Sel de Noyers, & à 1 l. 5 ½ d'Avalon, 19 de Dijon.

PISY.

Piciacus, *Piſiacum*, voc. Saint Germain, Dioc. de Langres, Doyenné de Moutier-S.-Jean. St. Didier, Ev. d'Aux^e., donna cette Terre à ſon Chapitre en 621. Les Sires de Montreal l'ont poſſédée, enſuite Guy d'Arcy. Guy de Grancey, Gouvern. de Bourg^e. Seig^r. en 1370. Il ſauva Chalon-ſur-Marne ſurpris la nuit par Pierre d'Andelau, Capitaine Anglois, en 1359. La préſence de ce brave Chevalier ranima les Habitans, qui crierent aux *larrons Anglois*, & acheverent de repouſſer l'ennemi. Franç. de Surienne, dit l'Arragonois, Chev^r. de la Jarretiere, Bailli de la Montagne, 1457. Ce Seigneur, nouveau *Polyorcete*, avoit pris 32 Villes, lorſqu'il ſurprit Fougere en Bretagne, l'an 1448, par ordre du Roi d'Angleterre, au mépris de la treve conclue avec la France. Surienne, qui l'avoit défendue contre le Duc de Bretagne avec plus de gloire qu'il ne l'avoit enlevée, paſſa au ſervice de France, & acquit pluſ. Terres en Bourgn^e. Le Maréchal d'Harcourt reprit de Piſy en 1446: auj. à N. Etiennot de Vaſſy. Le Chât. fort fut pris ſur les Ligueurs par Cl. de Ragni,

en 1592. 80 f. 300 Comm. Moulin à vent.
A 2 l. de Montreal, 4 d'Avalon.

PONTAUBERT.

Pons Alberti, voc. la Vierge, à la collat. du Commandeur, Sg^r. & Décim^r. L'Egliſe voûtée, à 2 collatéraux, paroît être du XIIe ſ. Chap. rur. du Sauſſe, jadis aux Templiers, qui avoient leur logement en ce lieu. Chapelle de la Vierge ſur la route d'Avalon, bâtie en 1758 par Ant^e. Guyot.

Ce Village doit ſon origine à Aubert ou Albert, Comte d'Aval. au IXe. ſ., qui y fit conſtruire un *Pont* ſur le Couſain. 80 f. 300 Comm. avec les écarts, Champion pour 12 f., Orbigny 5, Sauſſe 2. Porte du côté de Vezelai, reſtes des anc. murs.

Jean de Foiſſy, Bailli d'Auxois, mande à la Ducheſſe, en Octobre 1373, que les *Yunglois* (Anglois) étoient à Pontaubert & au Vaux. Le Bailli d'Aut. ordonne, en 1405, à tous les Nobles de Bourg^e. de ſe trouver à Pontaubert pour le ſervice du Duc. Ce Village prêta 50 écus au Duc Jean en 1409.

Patrie de SIMON de Pontaubert, Bailli de Dijon, Receveur du Duc, & Préſident du Parlem. de Beaune en 1357; de MACLOU POPON, Conſ^r. au Parl^t., Savant très-eſtimé, mort en 1577. Nous avons un recueil d'épitaphes & d'éloges de ce Magiſtrat par ſes

amis, intitulé, *Tumulus Pomponii*, impr. à Paris, 1590. Edme Chargraſſe, Avocat à Avalon, a découvert une mine de plomb dans un champ appartenant à M. Préjan, Subdélégué, près le chemin de Pontaubert à Vezelai.

Pays franc, en plaine. Vignes. Froment. 1 moulin ſur la grand'route d'Avalon à Vezelai, entre ces deux Villes.

PRECY ou *PRESSY-LEMOUX.*

Priſſeium, Village de la Par^e. de Pierre-Pertuis, dont 8 maiſons ſont de celle de St.-Pere, aux héritiers de Pierre Champion, qui en reprit de fief en 1725. La Cure le ſépare de Pierre-Pertuis, *Petra Pertuſa*, en Nivernois; voc. St. Leonard; Patr. l'Abbé de Cure. 90 Comm.

Philippe Auguſte y tint ſes plaids avec ſes Barons, & rendit un Jugement contre Gerard de Vienne, en faveur de l'Egliſe de Mâcon, en 1180. L'acte daté *Petræ-Pertuſi in Palatio noſtro*, prouve qu'il y avoit une Maiſon royale.

Par Arrêt du Parlem. 1773, » permis aux » Habitans de Preſſy de tirer l'eau de la ri- » viere dans des creux ou foſſés, pour y » faire rouir leur chanvre; les confirme au » droit négatif & en la poſſeſſion de ne » pouvoir être impoſés par le Seigneur à « aucune

» aucune taille quelconque, ſous quelque
» dénomination que ce ſoit. »
A 2 l. ½ d'Avalon.

PRÊLE.

Pratellum, *Praeria*, *Praeliæ*, *Prellum*; Sg^e. & Ville. de la Par^e. de Cuſſi, avec beau Château. Gautier de Preſle, bienfaiteur de Rigni, en 1216. Guy de Bar, Bailli d'Auxois, Seig^r. de *Praelles*, 1417. Geoffroi de Beauvoir & Guillemette de Digoine ſa femme, vendent en 1440 Prêle à Guille. & Jean de Ferrieres. Sg^rs. depuis, M^rs. Durey de Noinville, Filzjan, d'Albert; auj. M. Bertier de Sauvigni. Ses dépend. ſont Prêle, Pont de Cuſſy, Repoſeur, partie de Cuſſy.

Par ordre de Georges de la Trimouille, Lieut. de Roi en Bourgogne, les retrayans du Château eurent ordre de le mettre en état de défenſe en 1478.

Le Sg^r. y avoit établi pour les pauvres orphelins, en 1766, une manufacture de coton, qui occupoit utilement 36 Elèves, mais ſupprimée depuis 5 ans. 25 f.

A ¼ de l. de Cuſſi-les-Forges.

PROVENCY.

Par. voc. St. Symphorien, Dioc. d'Aut. Patr. le Chapitre de Montreal. Belle Egliſe

voûtée à 2 nefs. Tombe de Jean de Sainte-Maure, Sgr., mort en 1562; de Franç. de Moiſſon, Sgr. de *Genolly*, 1600. Pet. côt. de vignes; bled; prés.

300 Com. Dép. Genouilli à 2 Seigneurs; la Tour-du-Prey, à Louis de Sainte-Maure d'Origni, avec anc. caſtel ſur la hauteur, & moulin à vent; Marcilli avec Abbaye, de 15 f. Ces 2 derniers Villages ſont en Bourgogne. Baille. & Rec. d'Avalon. Provency eſt du Baille. de Troyes, Gren. à Sel, Subd. & Rec. de Vezelai.

1 l. ½ d'Avalon.

CARRÉ ou *QUARRÉ-LES-TOMBES.*

De *Quadratis*, *Quadris*, *Quadrariæ*, *Cadriacum*; voc. S. Georges; Arch. du Dioc. d'Autun, à la coll. de l'Evêque. Mauſolée d'Olivier de Chaſtellux, mort en 1617. Le rétable de l'Autel repréſente les Hébreux qui recueillent la manne avec Aaron & Olivier de Chaſtellux à côté, ayant un chapeau à plumets.

Baronnie du Comté de Chaſtellux; Jean de Crillon en étoit Sgr. par Marge. de Rabutin en 1560.

40 f. à Quarré (22 en 1550), 800 Com. avec les dépend. 30 Ham. ou Mét. Villers-lès-Potot, où paſſoit une branche de la voie romaine d'Autun à Avalon; Ville-Comte,

Charmolin, Menemois, Granges-Rateau, Mont-Gaudin, Montarin, Bouſſon, les champs de Bornoux, Pont Chevré, *&c.* Pluſieurs moulins. 3 foires. Pays de Morvan. Beauc. de bois. La Cure & le Couſain paſſent ſur le finage. Les bois de Chaſtellux furent défrichés par des payſans de la Thierarche, qu'Olivier de Chaſtellux y attira vers 1612, pour peupler ces cantons déſerts.

Quarré étoit jadis un dépôt de tombeaux de pierre pour les Villes voiſines au Ve. juſqu'au XIe. ſ. M. Bocquillot, en 1718, en comptoit 226 au cimetiere, où je les ai vus en 1773. Il y en avoit beaucoup plus avant qu'on en eût conſtruit la tour du clocher, la voûte de l'Egliſe & la Sacriſtie, vers 1660. Ils étoient autref. en la place publique diſpoſés pêle-mêle & l'un ſur l'autre comme un magaſin, les uns de pierre blanche, les autres de griſe, tirés de la carr^e^. de Champ-Rotard, à 6 l. de Quarré : d'où eſt venu à ce Village le ſurnom de Quarré-les-Tombes, *à lapidibus quadris.*

C'étoit donc un dépôt pour les lieux voiſins, Quarré n'ayant point d'oratoire célèbre ; car celui de S. Georges eſt venu longtemps après. Cet endroit étoit trop couvert de bois & trop détourné, pour qu'on ait pu y donner une bataille, comme on le ſuppoſe à St. Emilland dans l'Autunois, où le peuple veut que 6000 tombeaux ſoient ar-

rivés du Ciel pour 6000 hommes tués. Guibert, Abbé de Nogent, voulant prouver l'ancienneté du lieu où ſon Abbaye étoit ſituée, par le nombre infini de tombeaux qu'on y voyoit de ſon temps, ne s'aviſe pas d'inventer une bataille qui les auroit fait réunir en cet endroit.

Ainſi on voyoit des tombeaux à Jumieges, puiſque l'Abbé Achard, en 680, fit inhumer 442 Moines morts en 3 jours, dans des monumens de pierre, *in petreis ſarcophagiis ſepelivit.* C'étoit alors la coutume des Chrétiens d'inhumer ainſi leurs freres. Il falloit donc un magaſin; tel étoit celui de Civaux en Poitou, à Gron en Berri entre Nevers & Bourges, en Lorraine dans un lieu app. Sergueux, *Sarcophagi*, que Jarenton fit rendre à l'Abb. de St. Benigne au XIe. ſ.; à Nogent-ſous-Coucy, dont parle l'Abbé le Beuf; celui de S. Pierre-l'Etrier près d'Autun. Théodoric, Roi des Goths, récompenſa un nommé Daniel, qui entretenoit de tombeaux de marbre le magaſin de Ravenne.

Il eſt parlé de Quarré & de ſes tombeaux vuides où l'on devoit mettre les ſoldats tués à la bataille de Pierre-Pertuis, dans un vieux roman dont Girard du Rouſſillon eſt le héros, dédié à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long.

Lazare Bocquillot eſt le 1er. qui ait écrit ſur ces tombeaux en 1718 : ſa Diſſertation

attaquée par Louis Thomaſſin Ingénieur, fut ſoutenue & confirmée par le ſavant Abbé le Beuf. M. Moreau de Mautour, paſſant par Avalon, copia la Diſſertation de Bocquillot, & la traveſtit ſous ſon nom dans les *Mémoires* de l'Acad. des Inſcript.

On voit les veſtiges d'une branche de la voie romaine d'Avalon à Autun, & par une autre branche à Saulieu. Dans les bois étoit en 1490 une Chapelle de St. Eptade, dit S. *Tata* par le peuple, que le Curé de Dun prétendoit être ſur ſon finage; auj. détruite. Anc. fam. les Pinard, originaires de Châteauneuf.

Meſure de Rouvrai 25 livres, pinte de Pontaubert.

1 l. de Rouvrai, 3 d'Avalon, 5 de Saulieu.

RAGNI.

Hameau de la Par^e. de Savigni en terre plaine, Marquiſat comprenant Ragni, Marmau, Saulx, Trevilli, Varenne, Brecy, Cizery, la Boucheraſſe, le Vellerot, Beauvoir, Tronſois, Treviſelot, Sauvigni-le-Beur. les deux tiers de Savigni, partie de Chevanne & de St.-André.

Guillaume de Ragni en 1268; Edmond, 1383; Pierre, mari d'Alix de Beauvoir, fonde en 1422 la Chap. du Chât. voc. Simeon; Claude ſon petit-fils, inhumé à Savigni en

1505, en la Chap. seign^e., près d'Eudes son pere, revêtu de sa robe de la Confrairie de *l'Aumône*. Sa tante Huguette de Ragni s'allie à J. Damas de Crux, dont la fille unique, Claude Damas, épouse Girard de la Magdelaine, Chev^r. de l'Ordre, Bailli d'Auxois, mort en 1541.

Girard de la Magdelaine son petit-fils, fut tué d'un coup de canon au siége de Landrecy, formé par Charles V. Jacques fut Abbé de St^e. Marguerite, & nommé à l'Evêché de Paris. Franç. de Ragni, Chev^r. des Ordres, Bailli d'Auxois, époux de Cath^e. de Marcilli-Cypierre, se distingua par son zèle pour le parti royaliste, du temps de la Ligue. D'Aubigné dit que *ce champion avoit la réputation d'un rude jouteur :* il défit complettement près de Joigni le Vicomte de Tavannes. Henri IV, en récompense de ses services, érigea en 1597 la Terre de Ragni en Marquisat, & y établit 4 foires. On voit à Savigni son mausolée & celui de sa femme, dont il laissa 3 fils : 1°. Leonard l'aîné eut d'Hypolite de Gondi pour fille unique, Anne de la Magdelaine, épouse de Franç. Bonne de Crequi, Duc de Lesdiguieres, Gouv^r. du Dauphiné; 2°. Claude, Evêque d'Aut. 3°. Jacques, Baron d'Epiry, Bailli de la Montagne. (*V. pour cette branche, tom. III, pag. 613; & Marcilli, tom. IV, pag. 348, & p. 42*).

Franç.-Emmanuel de Leſdiguieres eut de Paule-Franç^e. de Gondi de Retz, Jean-Fr. Paul de Crequi, mort en 1703 ſans poſtérité, inſtituant ſa mere ſon héritiere, de laquelle Ragni vint à Hercule de Neuville, Duc de Villeroi, qui vendit en 1717 à Guy Chartraire de S. Agnan; auj. à ſon fils depuis 1734, avec ſubſtitution à M^rs. de Bourbonne & de Montigny.

Le Château étoit un boulevart pour la ſûreté du pays, flanqué de 7 tours, dont 5 au donjon, avec foſſés & parc, dans une plaine agréable & fertile.

2 l. d'Avalon.

SAINT-ANDRÉ EN MORVAN.

Par. à la coll. de l'Ev. d'Aut. prétendue par l'Abbé de Cure, du Comté de Chaſtell. 600 Commun. Dép. Narbois, Ville-Urbin, Cercé, la Grange-Loiſelot, Verdot, le Moutal, la Neſle, Ouche, une Mét^e. & le moulin ſont du Bailliage d'Avalon: Athés, Muleaux, Urbigny, St.-André, ſont du Nivernois. La Paroiſſe de Chaſtellux a été diſtraite de celle de St.-André en 1677.

3 l. d'Avalon.

SAINT-ANDRÉ EN TERRE PLAINE.

Par. Patr. le Chap. de Montreal. La Juſt.

à la Châtelle. de Montreal, & au Marquiſat de Ragni : l'Egliſe même & la majᵉ. partie du Village de ce Marquiſat. Ce Villᵉ. fut affranchi en 1379, avec Brecy. 30 f. 230 Comm. Dép. Brecy ou Breſſy, partie de Chevanne. Anc. Prieuré dép. de Moutier-St. Jean, à l'Infirmier de l'Abbaye. Fief des Grandes-Maiſons, qui des Vauſſin a paſſé à Céſar Guyard. St. André fut pillé par les ennemis du Duc en 1426.

Donne on aumône de 58 bichets, le 9 Mai; autre fondée par J. Bernard, Laboureur, en 1689; autre fondée par Edme Courtois, Curé, en 1652, à la charge de la Fabrique. Belle croix de pierre de 1630. Vignes. Bon bled.

1 l. de Rouvrai, 2 ½ d'Avalon.

SAINT-BRANCHÉ.

Voc. S. Pancrace, Pat. l'Abbé de Sainte Marguerite; Arch. de Quarré; de la Sgnᵉ. de Villarnoux.

80 f. 360 Comm. Dép. St.-Aubin, avec Chapelle fondée par N. de Frêne, Vally, Sully-Montchanin, Auxon, Villiers-Nonains, moulins Jaillard & de Sully. La rivᵉ. de St.-Agnan, app. Pontreau, qui flotte, y paſſe & tombe dans le Couſain au moulin *Gin*. Pays en Morvan. Bois.

1 p. l. de Rouvrai; 2 d'Avalon.

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS.

Par. à la collat. de l'Ev. d'Aut. Arch. de Quarré, du Comté de Chaſtellux. 90 f. 380 Comm. Dép. Bouſſotte, Grange-du-Bois, Montmardelin, en partie au Chap. d'Aval. les Gatis au même; Vaupitre, de la Juſtice de Maraut : il ſort d'un rocher ſitué dans un bois, une eau qu'on va chercher pour les dartres; Laucheville, à M^r. Morot, Chevalier de Saint Louis; Vilaines, donné au Chap. d'Avalon par Guyot de Jaucourt en 1458; Bailli, à M. de Scorailles; Chezelles, au Comte de Chaſtellux, avec Montigni & Loingoin, Grand-Buiſſon & la Ronce ; le petit Buiſſon avec le meix, au Command. de Pontaubert.

3 l. d'Avalon.

SAINTE-MAGNENCE.

Autrefois St. Pierre-ſous-Cordois, *Vicus Cordubenſis*, a tiré ſon nom des reliques de *S^e. Magnence*, qui de Ravenne ſuivit le corps de St. Germain au ve. ſ., & fut inhumée *in aggere publico*, d'où ſes oſſemens ont été tranſférés au XIIIe. ſ. en l'Egliſe : ſon chef eſt dans un buſte d'argent. On y voit ſon tombeau fort ancien.

Jadis mere Egliſe, ſelon une Bulle d'In-

nocent III en 1211, maint. Ann. de Rouvrai, Arch. de Quarré, voc. S. Pierre, conſacrée en 1514. N. Bourſaut & Anne Filzjan ſa femme, en furent les Fondateurs. Chap. fondée par Louis d'Anſſienville de Bourdillon, Sgr. d'Epoiſſes. Prieuré de Ste. Margte. dép. de Moutier-St.-Jean; Sge. à M. Bertier de Sauvigni, Intendant de Paris, relevant d'Epoiſſes.

46 Habit. 310 Com. Dép. Champ-Morlin 28 f., de la Châtelle. de Vieux-Château. Belle fontaine, près de laquelle étoit jadis le Village de *Valnai*, de 20 maiſ. détruites par les incendies. Chauſſée neuve bien pavée, aux dépens de la Communauté. Touche-Beuf, avec Chap. de Ste. Catherine, dont les fonds ſont réunis à l'Abb. de St. Julien de Dijon, ſans être deſſervie : Villeneuve-lès-Prêle avec Chap. de St. Grégoire. Pays franc & de Morvan. Gr. route qui coupe le Village.

½ l. de Rouvrai, 3 ½ d'Avalon.

SANTIGNI.

Santigniacum, *Satiniacum*, Ann. de Marmeau, voc. la Vierge, Dioc. de Langres. L'Ev. Geoffroi donna la dîme d'Agneaux, *Agneſiæ*, au Chap. de Montreal, en 1145; partie eſt de la Châtelle. de Montreal.

Laurent de Santigni, bienfaiteur de ce

Chapitre, 1200; P. de Longueville, Sgnr. 1280; Bernard Murey, 1503; Anne Boutinot, Dame, 1623. Marc-Antᵉ. le Foul, Sgr. 1642; auj. à M. de Villers-la-Faye du Rouſſet. 56 f. (49 en 1660), 200 Comm.

Patrie de JEAN MACER, Profeſſeur en Droit Canon à Paris, Auteur du XVIᵉ. ſ. (*V. ſon éloge, art. d'Avalon, pag. 637*).

Les Officiers du Bailliage de Semur prétendent que ce Village eſt neutre entre eux & ceux d'Avalon, quoiqu'il ſoit de la Recette, Gren. à Sel & Subdél. d'Avalon.

4 l. ½ de Montreal.

SARRI.

Saſiriacum, voc. St. Germain, à la coll. de l'Ev. de Lang. & de ſon Dioc. Doyenné de Moutier-St.-Jean, de la Châtellenie de Châtel-Girard. Les Huguenots avoient un prêche à l'entrée du Village à l'oueſt; on voit encore la chaire du Miniſtre & la table de la cêne, artiſtement travaillées.

50 f. (40 en 1660) 300 Commun. Dép. Soulangy, Fiefs du gr. & petit Antonnai; Jouanci & Sanci en ſont les Annexes: (V. *ces 2 Villages dans le Bailliage de Noyers ci-après*). Terrein ſec, montueux. Bon from. mauv. vin. Lait & beurre excellens. Bois au Roi. La route de Semur à Noyers par Châtel-Girard paſſe à Sarri, qui eſt de la Subdél. Gren. à Sel de Noyers; à 1 l. ¼, 4 d'Aval.

SAVIGNI EN TERRE PLAINE.

Voc. St. Benigne, Patr. le Chap. d'Aval. & de l'Archip. Chap. seigne. où sont inhumés les anc. Sgrs. de Ragni, & Franç. de la Magdelaine : (V. *ci-devant Ragni, pag. 37*). Au chœur, mausolée mutilé de Geoffroi de Beauvoir dit d'*Aucerre*, Sgr. de Beauvoir, Mussi-la-Fosse, Prêle, 1450; de sa fille Françoise & de ses 2 fils.

Donne le jour de l'Ascension de 6000 pains de 2 l. chacun, régie par une Confrairie très-anc. de 28 Habitans; ils portoient autrefois une robe avec laquelle ils vouloient être enterrés comme le fut Claude de Ragni en 1505.

Chape. ruinée où l'on portoit les pestiférés, entre Ragni & Savigni : c'étoit l'anc. Léproserie du temps des Croisades. 3 Curés inhumés au cimetiere, distingués par leur zèle, Mrs. Forestier, Simon & Gaudot.

420 Comm. Dép. Monceau, avec Chap. de Ste. Geneviéve, & un Fief à N. Babelin; Ragni avec Château; Chevane en partie, renommé par ses pommes; Sauvigni-le-Beureal; Beauvoir, anc. Chât. ruiné, sur la cime d'un rocher, au pied duquel coule le Serain. Guy de Beauvoir, *de Bellovisu*, frere d'Anseric de Montreal, 1199. Alix de Beauvoir, fille de Guillaume de Chastellux,

épouſa Pierre de Ragni en 1412 : L'Amiral & le Maréchal de Chaſtellux ont porté le nom de *Beauvoir.*

Marg^e. de Saligny affranchit ſes Terres de Brecy, S.-André, Savigny en 1379 : » parce » qu'elles étoient moult dépeuplées & désha- » bitées & ſes tailles amoindries, & preſque » annullées : elle ne les charge que de 20 ſ. » payables à la St. Remi par les Bourgeois, » & moins pour les autres. » Ce qui fut approuvé par Philippe-le-Hardi en 1401. Ces Lettres d'affranchiſſement ſe trouvent au terrier de Saux 1529, fol. 22.

Un tiers de Savigni eſt de la Châtell^e. de Guillon, le reſte du Marquiſat de Ragni. Bon pays. Froment. Vignes. Le climat des *Murgées* étoit autref. habité.

A 1 l. de Montreal, 2 p. de Rouvrai, 3 d'Avalon.

SAUVIGNI-LE-BEUREAL.

Dit ancien^t. Sauvoigni-le-Brocart ou Berouart, Vill^e. de la Par^e. de Savigni, qu'on travaille à ériger en Annexe. Chap^e. de la Vierge, fondée par les Sires de Beauvoir, qui en étoient Sgn^rs. depuis 1190 juſqu'en 1450; du Marquiſat de Ragni. 35 f. 120 Comm.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Rouvrai, 3 $\frac{1}{2}$ d'Avalon.

SAUVIGNI-LE-BOIS.

Sylviniacus, voc. St. Vincent, Patron le Chap. d'Avalon; Presbytere très-propre, bâti en 1779. Sgr. Louis Bertier pere, anc. Intendant de Paris; jadis les Sires de Montreal : Georges de Clugny en 1590.

Beau Chât. Bois coupés par la gr. route, & percés par différentes avenues, qui font l'admiration des étrangers : on compte 33 mille toises d'allées dans les bois & les plantations. Belvedere remarq. au dessus des bois de la Troquette, d'où l'on jouit de la vue la plus variée & la plus étendue.

Le Curé (Etienne Minard) posséde une bonne collection de rituels, missels, breviaires, anciens sur-tout; pluſ. vol. sur la Liturgie, qui viennent du savant Bocquillot, & presque tous les Peres de l'Egliſe, avec les poésies saintes, françoises & latines. Un grand missel gothique, de l'Ordre de Prémontré, 1530, est chargé de notes de M. Bocquillot, & une belle bible, avec scholies, 1542. Pluſ. nouv. test. d'anc. éditions, en tout 3000 vol.

24 f. au chef-lieu, qui augmente chaque année, 340 Commun. Dép. Faye, Bierry, Etaule-le-Haut, Montjalin, donné en échange au Duc en 1261, par Guille. de Savigni; auj. à César de Frêne, Ecuyer, avec Chât. à la moderne.

Prieuré de Saint Jean-les-bons-Hommes, Ordre de Grandmont, dans un bois, où en 1280 étoient 13 Moines, mainten. aucun : c'étoit une Ann. du Prieuré de Vieuxpoux, Dioc. de Sens. C'eſt auj. un Prieuré Commendataire, fondé par Anſeric de Montreal en 1210. Gr. route.

Branche de chemin d'Avalon à Liſle, à 50 l. de Paris & de Lyon, $\frac{3}{4}$ de l. d'Avalon.

SAUX.

Saliçes An. de Trivilly, jadis Egl. mat. donnée par l'Evêque Henri au Chap. de Montreal au XIIe. ſ. voc. S. Maurice, Dioc. d'Autun, du Marquiſat de Ragni.

Seig^rs^. Guill^e^. de Saux, Ecuyer au XIVe. ſ. depuis les Bourbon-Buſſet, Jaucourt-d'Olon, le Comte de Liſle du Gaſt, qui vendit en 1727 à Guy Chartraire de St.-Agnan.

Chapelle des Mynard, fondée en 1635 par J. Mynard, Bourgeois de la Maiſon-Dieu. 8 f. 120 Com. Dép. Vellerot, la Maiſon-Dieu, avec Chap^e^. fondée par Marg^e^. Mynard en 1670, & anc. Léproſerie : ce Vill^e^. au Chap. d'Aval. fut affranchi en 1379.

$\frac{1}{4}$ de l. de Montreal, 2 d'Avalon.

SERMIZELLES.

Sarcitorium, voc. la Vierge, Patr. l'Abbé

de St. Martin d'Aut. Archip. de Vezelai, érigé en Cure en 1669, étant auparavant l'An. de Giroles. Le Curé ſeul Décim^r.

Robert de Sermiz. vend au Duc ſes bois à Quarré en 1215. Robert de *Sarmaiſail*, Chev^r. 1390. Itier de Noyers, ſelon le terrier de 1463, en étoit Seig^r. avec le Sire de Craon, auquel ont ſuccédé les la Trimouille, Gouffier, Tavannes, l'Eſcure, enfin Barthelemi Guillaume, anc. Capit^e. d'Artois, Chev^r. de St. Louis, dont le pere, Capit^e. des Grenadiers d'Artois, fut tué à la bataille d'Ettingen en 1743. Partie de cette Terre étoit à l'Abbé de St. Martin, qui l'a échangée. Elle releve de Noyers. Hors du Vill^e. muré, avec foſſés & 2 portes, eſt un petit château.

Ce lieu, dont le nom eſt celtique, eſt très-ancien. La voie rom^e. d'Autun à Auxerre y paſſoit. On a trouvé des tombeaux, oſſemens & vieilles armes. M. d'Albert entreprit d'y rendre la Cure navigable par les écluſes & les pertuis. Les bois & p. bateaux y paſſoient déjà en 1666. Le flottage occupoit bien des bras. On comptoit alors 71 Habit. auj. 56, 182 Comm. avec la Broſſe-Conche au delà de la Cure, de 3 f., qui paie taille avec Voutenai : il paroît cependant que ce Hameau eſt en Bourg^e. Vigne. Bois. Froment.

1 l. $\frac{1}{2}$ d'Avalon.

SENCEY=

SENCEY-LÈS-ROUVRAI.

Soanceium, *Suenceium*, *Suentiacum*, voc. S. Jean de Réome, à la collat. de l'Evêque de Dijon, jadis de l'Abbé de Moutier-St.-Jean, auquel cette Egliſe fut donnée par Etienne, Evêque d'Autun, en 1139 : les Religieux de cette Abbaye en ſont Sgnrs, depuis 1147, que l'Abbé Hugues acquit cette Terre des Sires d'Epoiſſes. (Voy. *Reomaus*, pag. 255, 267).

S. Germain de Modeon en eſt l'Annexe, unie à Sencey par l'Evêque Hugues en 1289.

12 f. au chef-lieu, 110 Comm. Dép. la Charmée, Empoignepain; la Motte d'Ubine, Fief & Chât. à N. de Mallet; Fief de la Rochette au même.

½ l. de Rouvrai, 4 d'Avalon.

Na. Ce Village eſt neutre entre les deux Bailliages.

TALLECI.

Teleciacum, *Teliacum*, *Taleceum*; voc. St. Pierre ès liens; Patr. le Chap. de Langres & du Diocèſe; Doy. de Moutier-St.-Jean. Anc. Egliſe qui eſt matrice du Vicariat de Liſle, où demeure le Curé; Blaci l'autre Annexe.

Sgr. le Chapitre de N. D. d'Autun; pet.

partie dépend de la Châtell^e. de Montreal. 40 f. 150 Com. Dép. Monceau. 3 moulins. Carrieres. Bled. Quelques vignes.

LISLE, *inſula*, a été ſi long-temps de Bourg^e. qu'on doit en dire ici un mot. Voc. St. Martin. 200 f. 600 Comm. 9 foires. 1 marché. Couvent de Cordeliers, fondé par Jean de Chalon au XIVe. ſ. Chât. antique, ſitué dans une *iſle* formée par le Serain; autre à la moderne, app. *l'Iſle-Mingot*, à M. Bertier, Sg^r. Pluſ. Villages dép. de la Juſtice de ce Marquiſat, qui a été poſſédé par les Sires de Montreal & les Ducs de Bourg^e.

Jean de Chalon, Sg^r. de Liſle, reconnoît en 1319 que les bois d'*Arveaux* ont toujours été les vrais uſages des Habitans.

Pepiniere de 80000 pieds d'arbres, dont 5000 fruitiers.

Liſle eſt de l'Election de Vezelai; Généralité de Paris, Baill^e. de Troyes, & à 18 l. 1 de Montreal, 2 ¼ d'Avalon.

J'en pourrai dire davantage à la fin du dernier volume, où je parlerai des lieux qui ont été autrefois du Duché.

TAROISEAU.

Par. voc. la Vierge, Arch. de Vezelai, Patr. l'Abbé : c'étoit l'Annexe de St.-Pere en 1640. Sg^e. jadis au Chapitre d'Avalon,

qui l'échangea pour partie de Chaſſigni, à M. d'Aſſey, ayant acquis de N. Champion de Preſſy, & celui-ci de M. Fyot de Mimeure. Le Village fut pris par eſcalade en 1617, par 2 Compagnies de Grenadiers. Les Habitans, par tranſaction de 1676, reconnoiſſent devoir 10 ſ. à Philippe de Longueville, Seignr. d'Iſlan & de Domecy, pour conceſſion faite du droit d'uſage & *gevillage* dans des bois dépendans de la Sgne. d'Iſlan. 200 Comm.

Bled; bon vin : belle expoſition.

2 l. d'Avalon.

TAROT ou *THAROT.*

Tarodum, *Tanidum*, ainſi appellé dans la charte du Roi Raoul de 924, en faveur de St. Martin d'Autun, Annexe de Giroles; voc. S. Agnan & S. Marc; à M. Bertier de Sauvigni, jadis aux de Loron, Proteſtans, d'une anc. famille d'Avalon, qui firent du bruit durant les guerres civiles. Les Huguenots y avoient leur cimetiere.

30 f. 180 Comm. Sur une monticule. Bon vin; froment. Quoique le nom *Tarodum* ſoit celtique, quelques-uns l'ont tiré de *Tareta*, taniere, d'où le proverbe du pays :

Vivent les bonnes gens de Tharot!
Ils michent leur pain dans leur ſéchot.

½ l. de Giroles, 1 d'Avalon.

TISY.

Tiſeium, *Tiſiacum*, voc. St. Germain de Paris; anc. Prieuré de Moutier-S.-Jean, uni à l'Abb. par Sixte IV en 1406. Le Patron^e. de cette Egliſe fut donné à l'Abbé par Etienne Evêque d'Autun, en 1139, confirmé par Eugene III en 1147. Seign^r. l'Evêque de Langres comme Abbé de Moutier-S.-Jean.

Anc. Château avec une belle tour, pris pendant les guerres civiles ſur les Ligueurs, par François de Ragni, en 1590.

Env. 36 f. (10 en 1660) 120 Commun. Bonne carriere, dont on a tiré un bel eſcalier pour Fontainebleau.

2 l. $\frac{1}{2}$ d'Avalon, $\frac{1}{2}$ de Montreal.

TREVILLY.

Trovilliacum, voc. St. Symphorien; Patr. le Chapit. de Montreal; Archipr. d'Avalon; du Marquiſat de Ragni.

Simon de Trevilly, Chev^r. 1110. Gibaut, Chev^r. Bienf^r. du Chap. de Montreal, 1164. Elizabeth, fille de Guy de Trevilly, lui fit auſſi du bien au XIVe. ſ. Il paroît par un titre de 1329, que les *antéceſſeurs* de Miles de Cherizy étoient inhumés au cimetiere de Trevilly.

40 f. 200 Comm. Dép. la Boucheraſſe,

8 f.; Miles de la *Boicheraſſe*, Sgr. au XIIe. ſ. Treviſelot, 7 maiſons de Cizery. Saux l'Annexe, autref. mere Egliſe. Chaumot, Baronnie & anc. Ville. détruit, maint. 1 maiſ. Hugues des Granges, Chev. Sgr. de Chaumot, 1280. Jean & Henri ſes fils donnent 4 ſ. de rente au Chap. de Montreal, où ils ſont tous inhumés.

Les Habitans de Trevilly ont droit de pêche dans le Serain, rive. poiſſonneuſe. Pays vign.

2 l. d'Avalon.

VARENNE.

Par. voc. St. Agnan; Patr. l'Abbé de St. Rigaud, Prieuré-Cure, ainſi déclaré par Arrêt de 1677; du Marqt. de Ragni. Agnès de Cizery fit bâtir l'Egliſe en 1240. Le Village autour fut détruit par les guerres & la peſte : il n'y reſtoit plus qu'un feu en 1555; enſorte que l'Egliſe eſt iſolée au milieu de la campagne.

Le Prieur réſide à Cizery, où Benigne Laureau, Curé, a fait bâtir à ſes frais, en 1776, le Presbytere & la Chapelle qui ſert d'Egliſe Pare. 20 f. 70 Comm. Dép. Cizery-les-grands-Ormes 25 f. dont 7 de Trevilly, Tronſois 3 f. dont partie eſt de Guillon, jadis de Savigni.

D. Cl. Eſtiennot, ſavant Bénédictin, né

à Cizery en 1658, mort à Rome en 1699. (*V. ſon éloge art. d'Avalon, p.* 638).

$\frac{1}{4}$ de l. de Guillon, 3 d'Avalon.

VASSY-LÈS-AVALON.

Village de la Paroiſſe d'Etaule-le-Bas : Chap^e. partic. de la Vierge, où le Chan^e. Cromot dépoſa des reliques en 1700, & où l'on dit la Meſſe tous les Jeudis. Chât. aux héritiers de Franç. Cromot, Ecuyer, à Robert le Foul en 1620.

Route de Paris à Lyon, branche de celle d'Avalon. Belle ſituation. Découverte d'une mine de charbon de terre à laquelle on travaille. Vignes. 25 f.

1 l. d'Avalon.

VASSY-SOUS-PISY.

Vaſſeium, Ann. de Piſy, voc. S. Martin. Le Prieuré ſéparé de la Cure, dép. de l'Ab. de Cure ou Chore, ce qui paroît par Sentence de 1481. Le Prieur, Seig^r. en partie. Seign^r. Franç. Etiennot : ſon aïeul fut reçu aux Etats en 1682. Nic. de Vaſſy, Chev^r. gît à Marcilly, 1302.

50 f. 300 Comm. 1 moulin à vent. Grenier à Sel de Montbard.

1 $\frac{1}{2}$ de Montreal, 4 d'Avalon.

VAUCE ou *VAULCE.*

Prieuré de l'Ordre du Val-des-Choux, à la nomin. du Roi; (Prieur, Benjamin de Badier, Doyen de Semur); Dioc. de Langres; Par^e. de Châtel-Girard, dans les bois. Il fut fondé par les Sires de Montreal au XIIIe. ſ. dans un emplacement dépendant de Moutier-S.-Jean. Les Sg^rs. d'Epoiſſes, bienfaicteurs, à la charge d'*un Salve Regina* quotidien.

VAUX DE LUGNY.

Ou ſuivant les anc. titres, *Olenai*, *Val d'Oligni*, *Vallis Lugniaci*; voc. St. Germain d'Aux^e. Pat. le Commandeur de Pontaubert. Belle Egliſe voûtée, qui paroît être du tems des Templiers. Chap^e. de S. Roch, fondée par Jean Rolley, 1538. Vaſte Chapelle des Innocens où l'on inhumoit les enfans : on lit ſur la porte, *infantium dormitorium.* Chap^e. rur. de St. Eloi, détruite, autref. de la Paroiſſe de Pontaubert : on l'a priſe pour le temple des Huguenots qui n'en ont jamais eu au Vaux, mais ſeulement un prêche au Château, dont il ne reſte que la table de marbre où ſont gravés les dix Commandemens de Dieu. Bollenat & Jordan ont été les plus ſavans Miniſtres. Le poiſon de l'hé-

réſie ſe gliſſa chez les Seigneurs par Phle. de Mornai, dont Jean de Jaucourt avoit épouſé la fille.

Vaſte Château bâti par les Jaucourt, démantelé en 1478 par ordre de Louis XI: on n'épargna que la tour app. *Belle Place*, où fut bénite la Chape. de S. Pierre en 1736. Il s'eſt tenu un ſynode de Miniſtres en 1667 au Château, & une fameuſe conférence entre eux & le P. Duhan Cordelier, jadis Miniſtre, 2 Minimes, 2 Capucins, 2 Doctrinaires d'Avalon, & le Théologal Doris de la Fondrée: le zèle impétueux du P. Duhan fit qu'elle ſe termina par des injures & des coups dont le Parlement informa.

On voit un Eudes du Vaux, Bienfaiteur de l'Abb. de Marcilli, en 1272. Cette belle Terre a été pendant 4 ſiécles dans la maiſon de Jaucourt. Le dernier du nom, Jacques-Anne, mort en 1774, la vendit en 1773 à N. Germain de Montmien, qui a revendu au Comte de Crillon en 1776. (*V. ſur les Jaucourt*, Maraut, *p.* 23, *& le to.* 11, *p.* 113).

200 f. 600 Comm. Dép. Valoux, avec Chape. de Ste. Anne, fondée par Anne Petit, veuve de Sébaſtien Filzjan, 1643. Bonne carriere en ce lieu: Vermoiron. 4 moulins ſur le Couſain. 2 ponts à 3 arches. Bon pays, vignoble étendu & renommé. Fontaine ſalée: c'eſt la 6e. que je connois en Bourgne.

On découvrit en 1770, des tuiles, car-

reaux, pavés, débris de corniches en marbre, qui paroiſſent annoncer une ſalle de bains, & les reſtes d'une maiſon de campagne d'un riche Romain. La ſource qui entretenoit ces bains, ſubſiſte encore dans un climat de vignes au deſſus de Vermoiron, nommé la *vigne des Fées*. M. l'Abbé Martenot y a ramaſſé des médailles & huit ſortes de beaux marbres taillés, qui annoncent le luxe & la magnificence du propriétaire.

Aumône au Vaux, à Iſlan, Pontaubert, de 150 l. par an, qui ſe diſtribuent le lendemain de la Trinité, après un ſervice ſolemnel au Vaux. 2 Aumôniers ſont nommés par les Curés tous les 3 ans.

1 l. d'Avalon.

V I G N E.

Vinea, voc. S. Pierre; Patr. & Sgr. l'Abbé de Moutier-S.-Jean : cette Egliſe, fort propre, lui fut donnée en 1145 par l'Evêque de Langres : Toutry en eſt la Succurſale.

28 f. 240 Comm. Dép. Cormarin, *Cors-Morini*, de 27 f. A 1 l. de Vigne, à l'oueſt, eſt l'hermitage de S. Ayeul, conſtruit avec la Chapelle par le Frere Mametz, dont la vie a été auſſi édifiante que laborieuſe, mort en 1705. Cette ſolitude, ſur le côteau, occupée par 2 Hermites, eſt dans une ſituation agréable. Une fontaine limpide communique

ſes eaux à la maiſon & au jardin. C'étoit jadis un Prieuré dép. de l'Abb. de Moutier-St.-Jean, dont il ne reſtoit que des ruines lorſque le Frere Mamets s'y retira vers 1670.

Jean d'Epoiſſes, Seigneur de Vigne, en 1240. Guill^e. Damas fait hommage à l'Abbé Louis de Jaucourt, 1404. Fief à Jean-Franç. Davout, Chev^r. de S. Louis; il fut inféodé en 1422 par Simon de Saulx, Abbé de Moutier-St.-Jean, à Jean Davout, Sgn^r. de *Senailly*; « en conſidération, dit l'acte, de ce » qu'il étoit une très-bonne & notable per- » ſonne, ayant grande connoiſſance en fait » de guerre; & pour avoir, comme Capi- » taine de notre Egliſe & fortereſſe, les » avoir défendues contre les Gendarmes de » Rougemont, ennemis du Duc de Bour- » gogne, qu'il battit. » Ses deſcendans, dont pluſieurs ſont morts au ſervice du Roi, ont poſſédé ce Fief où le Sg^r. actuel a bâti une belle maiſon dans la ſituation la plus agréable. (*V. ſur les Davout ci-devant Noyers, pag. 433, & Marcilli, pag. 660*).

1 l. $\frac{1}{2}$ de Montreal, 4 d'Avalon.

VILLARNOUX.

Villa Arnulphi, Ville. & Ann. de Buſſiere; anc. Baronnie, dont dépend Rouvrai, Buſſiere, Auxon, St. Branché, Villars-lès-Potot, Sulli-Montchanin, la Provenchere, Charmolin, la Fouletiere, *&c.*

Guy Bezors, Chevr. Sgnr. de Villarnoux, époux d'Agnès de Montreal, en 1270. Guy de Jaucourt, Sgr. en 1333, par Catherine de Villarnoux, la derniere de ſa Maiſon, Bienfaictr. du Chap. de Montreal, où étoient inhumés ſes prédéceſſeurs & ſon fils.

Le dernier de la branche de Jaucourt-Villarnoux eſt mort à la Haye en 1738, ſans enfans, étant Colonel. Jacq. de Jaucourt, fils de Jean, établit à Villarnoux le Miniſtre Jacques Louet, qui en parle avec éloge dans ſon livre des Controverſes ſur l'Euchariſtie; il mourut à Perreci en Charolois, accompagnant les Reîtres en 1588, ſans enfans de Nicole de Vienne. Louis ſon frere laiſſa d'Elizabeth de la Trimoille 7 fils, qui ont formé les différentes branches de Jaucourt. Catherr. de Villarnoux, fille de Jean & de Marthe de Mornai, épouſa Charles du Bellai de la Pallu, dont la fille Catherine, morte à Paris en 1729, Dame d'Honneur de Madr. d'Orléans, Douairiere d'Eſpagne, avoit épouſé Auguſte de Montmorenci, Prince de Robec, Grand d'Eſpagne: leur fils eſt auj. Baron de Villarnoux. Pays de bois, de ſeigle, de ſarraſin; étangs, ruiſſeaux, bons poiſſons.

1 moulin, 2 étangs conſidérables. Pays de Morvan.

1 l. de Rouvrai, 4 d'Avalon.

VILLIERS-LES-HAUT.

Villare Altum, Annexe de Fulvi, voc. St. Maurice; Seign^r. Etienne de Pampelune de Genouilli, Commandant des Ecuyers de la Reine, Gouvern^r. de Vezelai. Anc. Chât. rebâti par N. Oudry, 1641, depuis à N. de Romecourt. On voit un Regnier de Villiers-les-Haut, Sg^r. en 1331.

120 f. 400 Comm. Côteau de vigne. Bois commun. Belle font^e. voûtée avec lavoir, abeuvroir & marre.

Egliſe voûtée & propre : beau clocher à fleche. Partie de la Terre eſt domaniale, relevant de la Châtell^e. de Châtel-Girard, dont le Seign^r. eſt engagiſte, affranchie en 1436 par le Duc. Plaine en froment. Situation agréable au bas du côteau. Ce Village eſt neutre; mais de la Recette d'Avalon, Grenier à Sel & Subdél. de Noyers, à 2 l. 6 d'Avalon, 7 de Semur.

Fin de l'Avalonnois.

ARNAY-LE-DUC.

ARNÆUM, *Arnetum*, *Arnacum*; M. d'Anville croit que c'eſt l'*arbor* . . . . . d'Amien Marcellin, où Julien devoit paſſer depuis Autun pour ſe porter à Rheims aſſiégé par les Barbares. Ce ſavant conjecture qu'il faut lire *Arborignum*, d'où par contraction on a pu faire *Arnæum*. Il place Arnay dans le canton qu'Eumene appelle *Arebrignus* : (*V. tom. 1, p. 351*). *Arnetum* pourroit venir d'*Arroum*, l'Arroux qui prend ſa ſource près de cette Ville où il paſſe : d'*Aronetum* on aura fait *Arnetum*.

Une voie militaire partant de la porte St. André d'Autun, conduiſoit à Aliſe par Arnai.

Cette Ville avoit des Seigneurs particuliers, qui fonderent le Prieuré de S. Jacques au XIe. ſ. Guy d'Arnay engage à l'Evêque d'Autun en 1257 la moitié de la Seign^e^. de Sauſſey. Jean d'Arnay vend au Duc Mauvilly en 1315.

Arnay reçut ſes franchiſes & le droit de commune de Hugues IV en 1233 : on en voit la charte dans Perard, pag, 426.

Guillaume de Rabuteau emprunta de Ro-

bert II, 1000 liv. pour leſquelles ce Prince reçut en gage la Ville & le Château d'Arnay en 1289; Pernette d'Arnay, ſa petite-fille, céda pour 500 liv. à Eudes IV, la propriété d'Arnay, qui depuis fut ſurnommé le *Duc*; Pernette ſe réſerva la maiſon d'*Argillas* à St. Prix, qu'elle reconnut tenir en fief en 1342.

Philippe le Bon unit Arnay au Comté de Charni, érigé en faveur du mariage de Pierre de Beaufremont avec Marie ſa fille naturelle en 1456, en conſidération des ſervices rendus au Duc par ce Seigneur ſon gr. Chambellan, & de la haute lignée dont il étoit iſſu. Ce Prince, en lui cédant la Châtellenie d'Arnay, ſe réſerva le Bailliage & le Grenier à Sel: depuis ce temps les Comtes de Charni ont toujours été Seigneurs d'Arnay.

Pendant la minorité de Jacques Chabot-Charni, ſa mere Bernarde de Monteſſus vendit Arnay & Pouilly à Henri de Bourbon-Condé en 1634. Le grand Condé ſon fils en jouit juſqu'en 1675, que ces Terres furent relâchées, en vertu de la ſubſtitution de Philiberte de Luxembourg, Princeſſe d'Orange, à Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, & à Henri d'Harcourt, comme enfans de Marguerite Chabot, petite-fille de l'Amiral. Elles ſont depuis reſtées dans cette Maiſon. Louiſe-Julie-Conſtance de Rohan, Comteſſe de Brionne, vient de les vendre

aux Dames de St.-Cyr, ſe réſervant & à ſes hoirs le titre de Comte de Charni.

Pierre de Beaufremont ayant été fait priſonnier à Morteau-le-Comte en 1466, demanda aux Arnetois un droit d'*indire* pour aider à payer ſa rançon de 4000 écus. Pierre Bard, Echevin, lui prouva « qu'ils étoient » francs & de franches armes & libertés; » que ſous les Ducs ils avoient joui & uſé » de franchiſes & libertés, ſans que leurs » Officiers leur euſſent jamais demandé *in-* » *dire*, ni impôts, charges ou tailles pour » rançon ni autrement; mais par honneur » & amour qu'ils ont à lui, & les avoir pré- » ſervés & gardés des gens d'armes, de leur » plein gré ils offrent en pur don 200 écus » d'or neuf de 16 gros & demi la piéce, » (environ 2000 liv.); « ce qui fut accepté par ce Seigneur, en reconnoiſſant leurs franchiſes & libertés.

Arnay eſt remarquable par la bataille qui s'y livra entre l'Amiral de Coligny & le Maréchal de Coſſé-Briſſac le 27 Juin 1570. Le Roi de Navarre, âgé de 16 ans, campoit au nord-eſt de la Ville, ſur un terrein qui de ſon nom eſt appellé *le pâquier au Roi*. Monté ſur le Trône, s'entretenant un jour de cette bataille : » mes premiers exploits d'armes, » dit Henri IV, ſont à Arnay-le-Duc, où » il étoit queſtion de vaincre ou d'être pris. » A dix pas de moi fut tué un Cavalier d'un

» coup de coulevrine; mais recommandant » à Dieu le ſuccès de cette journée, il le » rendit heureux. »

Un peu avant cette action, Lamothe-Fénelon affectant de paroître ſurpris de ce que ſi jeune il prenoit parti dans cette guerre avec ſon couſin le Prince de Condé : » c'eſt, » répondit Henri, que nos ennemis, ſous » ce prétexte, ſe propoſent d'exterminer » toute la branche royale de Bourbon; nous » voulons mourir tous enſemble pour éviter » les frais du deuil. » Le même Fénelon, déplorant les malheurs que le feu de cette 3e. guerre civile alloit cauſer : » bon, re- » pliqua le Roi, c'eſt un feu à éteindre » avec un ſeau d'eau. » Comment cela? reprit Fénelon, ... » en faiſant boire le » ſeau d'eau juſqu'à crever au Cardinal de » Lorraine, vrai principal boute-feu de la » France. «

Animés par la préſence de ce jeune Prince & celle de Condé ſon couſin, 4000 Proteſtans, ſans canons & ſans bagage, fatigués d'une marche très-longue depuis 8 mois, ſe défendirent avec ſuccès contre 12000 Catholiques, & s'ouvrirent un paſſage juſqu'à la Charité-ſur-Loire.

Jean de la Taille, Poëte dramatique françois, né dans la Beauce, fut dangereuſement bleſſé au viſage en cette bataille. Au retour du combat, le Roi de Navarre courut l'embraſſer,

l'embraſſer, & le remit à ſes Chirurgiens pour être panſé. Il mourut à 97 ans en 1638. On a de lui des Tragédies & des Comédies imprimées avec celles de ſon frere Jacques, en 2 vol. *in-8°*. Le Guerrier valoit mieux en lui que le Poëte.

Par la paix *Boiteuſe* qui ſuivit bientôt cette victoire, Charles IX accordoit aux Huguenots 4 places de ſûreté, & pour l'exercice de leur religion en Bourgogne, les fauxbourgs de Mailly-la-Ville & ceux d'Arnay. Depuis ce temps, les Calviniſtes eurent un Miniſtre qui tenoit le prêche au fauxbourg St. Honoré, où la Nobleſſe des environs ſe rendoit pour la cêne, juſqu'à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Parmi les Miniſtres, on remarque Heliot, Jourdan, Mont-Sanglard & Terraſſon. En 1700 il y avoit encore 6 ou 7 familles huguenotes en cette Ville; mais il n'y en a plus depuis 1740.

On voit par le procès-verbal dreſſé en 1570, le 24 Août, par Jean Broſſier, Lieutenant du Bailliage, qu'elle ſouffrit beaucoup du paſſage des troupes commandées par le Duc des Deux-Ponts, qui ſéjourna 5 jours en 1569, & de celles de l'Amiral qui y reſta 3 jours. L'année ſuivante elles mirent le feu à la maiſon de François Factet, où étoient les titres & papiers, briſerent les coffres de la groſſe tour, & pillerent preſque toutes les maiſons des Catholiques. Plu-

ſieurs regiſtres du Greffe furent jetés au feu par des Soldats logés chez la veuve d'un Commis-Greffier en 1603.

Les 2 freres Bréchard, Seigneurs de Lalli & de Fouchey, périrent en combattant contre les Huguenots qui s'étoient rendus maîtres de la *Motte-Forte*. Ils furent inhumés dans l'Egliſe au tombeau de leurs ancêtres. On y lit une épitaphe en 7 vers latins, dont voici les premiers.

Hîc gemini fratres gemino ditantur honore,
Dùm licuit patrum optato jacuiſſe ſepulchro.
Continet heu! Cineres ſummâ pietate virorum.
Pugnârunt pro aris, regno, cœloque, rebelles.....

Durant les troubles, le Château d'Arnai fut pris & repris pluſieurs fois, & à la fin démoli par les Catholiques, comme l'aſyle des Huguenots. Il n'en reſte qu'une groſſe tour dont le bas ſert de cachot pour les priſonniers. La Mairie n'y tient plus ſes ſéances, mais dans la maiſon ſeigneuriale dont Mad^e. de Brionne a cédé l'uſage à la Ville. L'Egliſe & le Presbytere ſont dans l'emplacement de la *Motte-Forte*.

Arnay étant affligé de la peſte en 1586, fut preſqu'abandonné de ſes Habitans. Les Officiers du Bailliage ſe retirerent au Village d'Hully, Par^e. d'Allerey. Ils y tinrent leurs

assises dans une maison voisine du Fief de *Longvoy*, depuis le 5 Septembre au 19 Novembre, qu'ils retournerent à leur siége ordinaire.

L'année suivante le Duc de Mayenne se rendit en cette Ville pour la défendre contre les Reîtres.

Les murs qui ont 1610 pas de circonférence, ont été réparés en 1585, comme l'indique une inscription au bas d'une guérite des remparts proche la porte de Dijon. On lit sur une autre la date de 1603. Ils sont aujourd'hui fort ruineux. Les armes de Condé sont sur les portes.

On a découvert à l'est sur le grand chemin, près de la promenade, en Juin 1772, plusieurs médailles d'or du regne de Henri V, se disant Roi de France & d'Angleterre, frappées en 1422, appellées *Nobles à la Rose*; une piéce d'argent de Charles le Téméraire.

J'ai vu chez François-Edme Lavirotte, Lieutenant Criminel, quelques pétrifications, & une centaine de médailles dont plusieurs du haut Empire & une de Charles X, fantôme de Roi du temps de la Ligue. Gaspard Brisson, Notaire, vient d'acquérir la collection d'histoire naturelle de feu Leonard Meussot, Curé de Mont-St.-Jean.

PRIEURÉ DE St. JACQUES.

Ce Prieuré, de l'Ordre de Saint Benoît,

doit sa fondation en 1088 à Girard, qui dans le titre est appellé *Dominus Villæ Arneti.* Hugues son frere, Archidiacre d'Autun, donne aux Moines la Chapelle d'Arnay & 2 portions des revenus de l'Eglise de S. Laurent: voilà l'origine de la dîme que perçoit le Prieur.

Arnulphe d'Arnay lui légua la 10e. partie de ses trois fours bannaux; & Humbert, Evêque d'Autun, prononça des anathêmes contre ceux qui ne porteroient pas cuire leur pâte aux fours des Moines. Etienne, l'un de ses prédécesseurs, leur avoit accordé le patronage de la Cure d'Arconcey sur la démission faite par le Prêtre Humbert.

Ce Prieuré fut établi dans un lieu habité par des Hermites (1), & fut soumis à St. Benigne de Dijon, du consentement d'Aganon, Evêque d'Autun, & de l'Abbé Jarenton, du Vicomte Odon, & de Hilduin, Seigneur de Mimeure, freres du Fondateur. (V. *Mimeure sur une ancienne coutume*). Il y avoit encore un Bénédictin en 1620.

---

(1) Le titre porte : *hoc laudaverunt milites qui de me habebant casamentum;* ce qui ne marque pas *des Templiers*, comme il est dit dans *l'Autun Chrétien :* car leur premier établissement ne se fit en Palestine qu'en 1118, & jamais ils ne sont venus à Arnay. Ce mot *milites* signifie plutôt les Seigneurs qui tenoient leurs terres en fief du Fondateur du Prieuré, & qui approuverent sa charte, selon l'usage du temps.

Le Prieur qui a droit d'entrer aux Etats, eſt Seigneur de toute la Ville, 2 fois par an, 48 heures à chaque fois, aux fêtes de St. Jacques & de St. Blaiſe. Ses Officiers rendent alors la Juſtice au lieu de ceux du Seigneur ordinaire. Il fut maintenu dans ce droit par Sentence arbitrale de 1431, entre le Prieur de Bulliqueville & le Connétable de Richemont, Seigneur du lieu. Il peut dire la Meſſe paroiſſiale à Noël & à la Pentecôte ſeulement; ce qui ſemble être une fonction qui lui a été réſervée en qualité de Patron. Il eſt Seigneur de la partie du fauxbourg de St. Jacques au-delà du pont ſur l'Arroux. Les biens ayant été diſperſés, ſon revenu eſt modique.

Ce Bénéfice, de nomination royale, a été poſſédé par Jean Allimat, inhumé au Prieuré en 1402; par Guillaume d'Aiguilly, qui légua en 1452 à l'Abbaye de S. Benigne 20 liv. de rente, rachetables par 300 liv.; par Claude de Thyard, 1472; par Nicolas Cardinal de St.-Vital, en 1582; par Jacques & Antoine Comeau, dont on voit la tombe: Henri Boiſſon de Rochemont en eſt le titulaire actuel. Philippe le Bon accorda, en 1446, au Prieur le droit de tenir foire le jour de St. Blaiſe, en payant au Châtelain une piéce de bœuf & *une gerbe d'aulx* ou 1 franc. Sur la croix du cimetiere on lit cette inſcription : » l'an 1481, Adam Florent &

» Jeanne ſa femme ont fait faire cette croix, » les tombes & le caveau ci-devant. «

EGLISE PAROISSIALE ET MÉPART.

Cette Egliſe rebâtie en 1752, ſans qu'on ait touché au chœur qui eſt hardi & orné d'anciens vitraux peints, eſt ſous le vocable de St. Laurent; Patron le Prieur de S. Jacques; Archiprêtré qui comprend 29 Cures. Une des cloches eſt de 1441.

Dans la Chapelle de N. D. ſont deux monumens de Mrs. *Guillaume*, qui ont leur ſépulture : 1°. un tableau repréſentant la famille, avec ces mots : *virtutibus eorum cognoſcetis eos.* 2°. La ſtatue de S. Jean-Baptiſte, eſtimée des connoiſſeurs, don de Jean-Guillaume en 1627. (*V. ſur cette ancienne famille t. II, p. 87*).

Dans la Chapelle de St. Joſeph ſont les écuſſons de différens Seigneurs de Bourgne. entremêlés de figures fabuleuſes ſculptées, telles que Mars, Hercule, les Sirènes, Pégaſe, *&c.* Cette Chapelle ancienne a un air de grandeur & d'élégance qui frappe.

Celle de *Jeannot Bard*, voc. S. Nicolas, fut fondée en 1451 par le Capitaine du Château, qui portoit ce nom, pour 2 Chapelains réduits à un ſeul, à la nomination de M. Bernard du Tartre, par repréſentation de N. Dumay, parent du Fondateur.

LE MÉPART fut établi en 1472 à la priere des Habitans, par le Cardinal Rolin, dont on voit les armes sur les vitraux du chœur. Il permit aux Eccléſiaſtiques de porter sur le surplis *un chaperon fourré d'écurieux ou penne noire.* Ce Prélat promet *à ceux qui leur feront dire des Meſſes & oraiſons, 100 jours de vrai pardon;* ce qui fit monter le nombre des Mépartiſtes juſqu'à 30, réduit à 14 par l'Evêque Hurault en 1515; enfin fixé à 6 par Pierre Saunier en 1601.

Le Curé en eſt le chef, & le Prieur Mépartiſte né. Les Maire & Echevins préſentent les ſujets qui doivent être Arnétois, ſelon les titres & une lettre de Louis XII, qui mérite d'être rapportée.

« Chers & bien amés Prêtres & Chapelains de St. Laurent, pour ce que ſinguliérement deſirons l'avancement en l'Egliſe » de Gilles Picoteau, fils de Gilles Picoteau, Chevaucheur de notre écurie, tant » pour les biens & mérites qui ſont en ſa » perſonne, qu'en faveur des ſervices que » ledit Gilles nous a fait & fait chacun jour; » nous vous prions bien affectueuſement » que pour amour de nous, le veuilliez recevoir en l'habit & Mépart d'Arnay-le-» Duc, attendu que ſa mere en eſt native » & demeurante; ſans vous arrêter pour » cette fois à vos conſtitutions, par leſquelles nul ne peut ne doit être reçu, s'il

» n'eſt natif dudit Arnay ; & ce faiſant, vous » nous ferez grand plaiſir, dont nous au- » rons les affaires de votre Egliſe en ſin- » guliere recommandation. Donné à Dijon » le 7 Mai 1509. *Signé*, LOUIS. *Et plus » bas*, GUYARD. »

Un Arrêt du 20 Novembre 1519, rendu par le Parlement *ſéant à Arnay pour le danger de peſte à Dijon*, autoriſe ce droit, confirmé de nouveau par un autre Arrêt du 5 Juin 1742, en faveur de Jean-Baptiſte-Claude Teſtot, contre N. Lehenaff, Breton.

Jean de la Ville donne au Mépart la moitié du moulin *rouge* ſur l'Arroux, pour fondation, au XVe. ſ.

La liſte des Curés depuis 1379 juſqu'à l'actuel (Guy Bouillotte), en marque 15, parmi leſquels on trouve P. Valon & Jean Maltête. Ce dernier, par teſtament olographe du 13 Décembre 1704, légue à l'Hôpital 900 livres, & fonde une bourſe au Séminaire d'Autun, *pour un pauvre garçon qui ait bonne vocation*. Le ſujet qui doit être choiſi à Arnay, ou au défaut à Charolles, patrie du donateur, eſt à la nomination de Jean-Louis Maltête de Villey, Conſeiller au Parlement.

LES CAPUCINS furent reçus en 1622. Boniface de Tournon en fut le premier Gardien. Le Couvent ayant été brûlé en 1775, a été rebâti à neuf en 1777.

On tira ſix URSULINES d'Autun pour établir le Couvent d'Arnay, dont Anne Enfer fut la premiere Supérieure en 1628. Elle contribua auſſi à l'établiſſement de celui de Vitteaux en 1633. C'eſt par le crédit de Charles de Vienne, Comte de Comarin, neveu de l'Evêque Claude de Ragny, que ces Religieuſes firent lever l'oppoſition formée à leur établiſſement par l'Avocat du Roi, au nom de la Ville & du Bailliage. On les reçut à condition « de ne faire aucun » amas de grain ou de vin que pour deux » ans au plus; d'enſeigner gratuitement les » jeunes filles; de les préférer, lorſqu'elles » voudroient faire Profeſſion, ſans recevoir » plus de 1000 l. » Elles ſont 12 Religieuſes & 4 Converſes.

L'HOPITAL, ſous le vocable de S. Pierre, qui exiſtoit au XVIe. ſ., a été rétabli en 1686 par les libéralités de pluſieurs citoyens. Les Etats de 1688 impoſerent 1400 liv. ſur les Communautés du Bailliage pour la conſtruction de ce bâtiment, à condition d'y recevoir les pauvres du reſſort.

Louis XIV, en 1690, y affecta les fonds appartenant au conſiſtoire des Proteſtans, qui s'aſſembloient dans cette Ville ſous le Miniſtre Terraſſon. On reconſtruiſit en 1700 la maiſon & la Chapelle, & on choiſit trois Sœurs du même Inſtitut que celles de Beau-

ne, dont la Sœur Niaud fut la premiere Supérieure.

En 1713, Philiberte Brunet, veuve du Préſident Durand, Seigneur de Trouhans, fonda le Chapelain, en cédant un domaine à Chazilly, & un autre à Lagneau. Claudine Gros, veuve de Pierre Voiſenet, augmenta ſes honoraires de 50 l. en 1726. Le fils du Préſident de Marigny en eſt le Patron actuel. Le pere a fait don à l'Hôpital, en mourant, du bâtiment du Grenier à Sel dont il étoit propriétaire en 1776. N. Hernoux, en 1718, légua 3000 l. pour un lit, à la nomination de Pierre Lambert ſon héritier. Jeanne Hubert de Beaune a fondé un lit pour les Paroiſſes de Clomôt & d'Arconcey, en 1765. Deux tables de marbre annoncent que N. Meunier, veuve de Jean Gouſſot, a fait en 1708 du bien à cette Maiſon, qui a 12 lits, 4 Sœurs.

Anne Languet, v^e. de François Mauſſant, Avocat, a fondé 2 apprentiſſages de métier pour 2 orphelins natifs du lieu, de 50 liv. chacun, à la nomination du Maire & du Curé.

COLLÉGE.

Arnay doit à la libéralité d'un de ſes citoyens, l'avantage précieux de l'inſtruction gratuite. Jean Lacurne, Lieutenant Criminel, légua ſes biens aux Jéſuites d'Autun,

» à charge d'entretenir deux Régens en ſa » chere patrie, pour inſtruire la jeuneſſe » en la doctrine chrétienne, ès bonnes mœurs » & belles lettres, ſelon les termes de ſon » teſtament du 11 Avril 1631; & advenant » que ces Religieux ſortiſſent d'Autun, je » leur ſubſtitue en mes biens la Ville d'Ar- » nay, à charge de deux Régens à perpé- » tuité. «

La modique penſion des Inſtituteurs étoit à 330 liv. On ne put obtenir d'augmentation que par Sentence des Requêtes du Palais, qui en 1759 fixa les honoraires à 850 livres. Un Arrêt de 1764 a condamné le Collége d'Autun à relâcher 1200 liv. pour celui d'Arnay, compoſé de 3 Régens. L'Abbé François Cantarelle, qui eſt à la tête depuis 34 ans, a tenu long-temps une penſion aſſez floriſſante.

Bailliage. Mairie.

Ce Bailliage Royal, 3e. Siége de l'Auxois, reſſortiſſant au Préſidial de Semur, eſt ancien. On trouve des Sentences rendues en 1379. Mathé Damalips étoit Lieutenant de la Chancellerie en 1398, & Jean de Clugny Garde des Sceaux & Prévôt d'Arnay; Jean de Rye de Balançon, Chambellan du Duc, Gardien & Bailli d'Arnay, Pouilly & Rouſſillon, en 1424.

13 Lieutenans Civils depuis 1532 : Hugues Caſſard, Pierre Mangeart, J. Broſſier, J. Comeau, Sophi Brulard, J. Voiſenet, J. Dardaut, 3 Languet, Louis Mottin, Guy Bouſſey, Alex. Brochot du Breuil depuis 1779.

Ce Bailliage a 10 lieues d'étendue du nord au ſud, depuis Drée ou Buſſi-la-Pêle à Thury, & 5 en largeur. Il comprend 54 Paroiſſes, dont 3 Bourgs & une Abbaye. Les plaines d'Eſſey & de Meilly, les vallées de Pouilly, de Commarin, de Creancé & d'Arconcey, d'une fertilité renommée, fourniſſent des bleds à Dijon, Beaune, Chalon & Autun. Parmi pluſieurs montagnes aſſez élevées, on remarque celles de Chateauneuf, de Grenan, de Sombernon, dont les eaux communiquent aux 2 mers; de Mâlain & de Pouilly, au bas duquel les Ingénieurs fixent le point de partage du Canal de Bourgogne.

4 rivieres aſſez conſidérables prennent leur ſource dans le Bailliage. L'Arroux près d'Arnay, l'Armanſon entre Eſſey & Thoiſy, la Braine à Sombernon, & le Senain ou Serain entre Arconcey & Beurey.

Les plus belles carrieres ſont dans la Paroiſſe d'Arconcey, & une de plâtre à Mêmont. 2 fontaines ſalées; une près du château de la Rochette, Paroiſſe de Diancey; l'autre à Mezieres, Paroiſſe de Magnien.

Cette Ville eſt la premiere de la petite roue, & la 14e. qui députe aux Etats. Depuis Léonard Guillaume, Maire en 1620, on en compte 13, parmi leſquels on diſtingue Abraham Lacurne, J. Raudot, L. Languet : Philibert Moingeon a ſuccédé à Philibert Reffort, mort en 1776.

GRENIER A SEL pour 34 Paroiſſes. Pierre Contaut étoit Grenetier en 1405 ; Jacques Eſpiard en 1407. Le change eſt ancien, puiſqu'on voit Vincent Lenoble Changeur en 1460. Poſte aux lettres. Subdélégation de 51 Paroiſſes. Bureau de Contrôle pour 14. Entrepôt de tabac pour 55. Recette particuliere établie en 1602, poſſédée par M^rs. Languet de Sivry depuis 1691. Grand'route de Chalon à Saulieu ; autre d'Arnay à Dijon par Vandeneſſe & Comarin : on ouvre celle d'Autun, bien néceſſaire pour le commerce.

Les laines & les veaux d'Arnay ſont en réputation. Marché tous les Jeudis, très-fréquenté. 6 foires. Beaucoup de bois dans les environs, dont les forges de la Canche ont fait tout-à-coup hauſſer le prix. Mines de fer près de Mercey, Vellerot, Uchey, Tury, &c. Quelques étangs.

Filature de coton, établie en 1773, qui occupe les enfans & les pauvres : 36 perſonnes y travaillent tous les jours.

La mesure pese 29 livres, celle d'avoine au comble 24. Il fut décidé au Parlement en 1554, que les 9 mesures de St. Louis, dont on se servoit à Antigny, en faisoient 8 d'Arnay. Mais on a reconnu depuis que la mesure d'Antigny ne pesoit que 18 à 19 livres, & ne fait que les deux tiers de celle d'Arnay.

L'ancien JEU DE L'ARQUEBUSE, établi sous Henri III, a cessé depuis 60 ans. L'emplacement est aujourd'hui planté d'arbres depuis 1759, & forme une assez jolie promenade. Des anciens ont encore vu les ruines du pavillon. Les Chevaliers se trouverent au prix de Flavigny en 1655, & à celui de Semur en 1671. La *Relation du Prix de Beaune*, où ces faits sont consignés, a réveillé l'émulation de plusieurs citoyens qui se disposent à faire les démarches nécessaires pour rétablir cet Exercice.

Au XVIe. s. Arnay avoit un Jeu de Paume que Henri, Prince de Condé, acquit en 1639 pour 5000 liv. Il étoit derriere le Grenier à Sel, & fait partie du jardin *Lebelair*. On apperçoit encore contre un mur le parement intérieur en moëllon de la halle du Jeu.

Les dépendances de la Paroisse sont les domaines & moulins de Fouchey & Barot, autrefois *Bas-Roux*, comme qui diroit *Bas-Arroux*; parce que cet étang est nourri par

l'Arroux, dont la ſource n'eſt pas éloignée. 5 moulins. 1 foulon. Le Fief noble de Flacelieres à M. Levitte, d'Autun; les deux domaines de Bas-Rive, & celui de la Chaume-Rançon; enfin, le Village de Chaſſenai, dont fait mention la charte des franchiſes d'Arnay en 1233. Galenus de *Chaſſinai*, Chevalier, donne à la Buſſiere ſur ſa Terre de *Viſignot*, 2 boiſſeaux d'avoine en 1256. La portion de dîme au Chapitre d'Autun fut acquiſe, en 1375, de J. Lombard. Fief à Chaſſenai, relevant de la Baronnie de Meurſault, aux héritiers de Marcellin Bonnard, Ecuyer.

ILLUSTRES ARNÉTOIS.

A la renaiſſance des Lettres, on les vit cultivées par des Citoyens d'Arnay. BONNAVENTURE DESPERRIERS, Valet de Chambre de la Reine Marguerite de Navarre, fit les délices de la Cour de François Ier. par les agrémens de ſon eſprit, le ſel piquant & la gaieté naïve de ſes contes. Cet Auteur a contribué à la *Marguerite des Marguerites* & à *l'Eptaméron* de la Reine. On croit communément qu'il ne put réſiſter aux diſgraces que lui attira ſon *Cymbalum Mundi*, & qu'il mourut d'un excès de déſeſpoir en 1544.

Depuis que Proſper Marchand nous a fait connoître cet Ouvrage par l'édition de 1711

& celle de 1732, on y cherche en vain l'impiété qui le fit proſcrire & le charme qui le fit lire. On y trouve pour tout charme, des fictions incohérentes & incompréhenſibles, quelques plaiſanteries ſur la pierre philoſophale. Mais remarquons qu'on voit le modèle de la belle fable de la *Laitiere & du Pot au Lait*, par la fontaine, dans la *14e. nouvelle* de Deſperriers, & que le conte *des Lunettes* eſt tiré de la 64e. *nouvelle*.

On ne ſait pourquoi M. de Mangin, dans ſon Hiſtoire du Diocèſe de Langres, t. 2, p. 46, veut enlever à Arnay Bonnaventure Deſperriers pour le donner à Bar-ſur-Aube. Sur une pierre, devant la maiſon à gauche du pont de S. Jacques d'Arnay, qui paroît avoir été la maiſon natale de notre Auteur, on lit en gothique, *P. Deſperriers*. Dans les regiſtres de la Ville, on voit un Deſperriers Syndic d'Arnay au XVIe. ſ.

FRANÇOIS LE MANGEART ou *Comeſtor*, peut-être de la même famille que l'ancien Pierre *Comeſtor* qui vivoit en 1150, dans le Diocèſe de Sens. François, Docteur de Sorbonne, obtint la Cure d'Arnay-le-Duc, qu'il permuta pour la Théologale de Langres en 1553. Il devint Archidiacre du Baſſigni, & Evêque *in partibus* de Negrepont dans la Chalcide, Suffragant de l'Evêché de Langres ſous Charles d'Eſcars. Il fut enterré dans la Cathédrale de Langres en 1584. On lui doit une

une édition des Œuvres de S. Bernard, dédiée à Louis de Rye, Evêque de Genève, 1547. Le P. le Long, dans sa Bibliothéque hist. de France, parle d'un manuscrit des *Antiquités de Bourgogne* par Mangeart, dédiées à M. de Ruffey *in-fol.* qu'il dit être en la Bibliothéque du Roi.

JEAN GUILLAUME, Avocat, fut choisi aux Etats de Blois en 1588, pour porter la parole au nom du Tiers-Etat. Son fils Gabriel soutint la réputation de son pere au Barreau. Sa fille unique, mariée en 1620 à Philippe Fyot, Président à Mortier, a laissé une nombreuse postérité. Il finit ses jours à Dijon en 1626. Le Prince de Condé honora ses obséques de sa présence.

JEAN LACURNE, à qui Saumaise rend ce témoignage, « qu'il étoit autant versé en » toute doctrine & bonnes lettres, qu'au» tres qu'on puisse nommer, en somme les » délices d'Apollon & des Muses. » Il mérita que Jean de Chevannes composât sa vie, dont notre savant Philibert de la Mare fait mention dans le *Conspectus Hist. Burgund.* Il traduisit 24 épigrammes grecques que Saumaise envoya d'Heidelberg, à J. Guijon, & mourut dans sa patrie après avoir légué ses biens au Collége en 1631, sans avoir eu d'enfans de Huguette Desvoyo son épouse. Ainsi l'Abbé Papillon a été mal informé en disant dans sa *Bibliothéque*, qu'il n'avoit pas

été marié : il fut inhumé dans la Chapelle de J. Drouhot, aujourd'hui *du Roſaire.*

FRANÇOIS FLORENT, Avocat ſi diſtingué, que Charles Fevret le choiſit pour principal interlocuteur de ſon Dialogue *de claris fori Burgundici Oratoribus.* Molé, Garde des Sceaux, lui fit donner la Chaire en Droit canon à Paris, avec 2000 l. de penſion du Roi, dont Florent jouit juſqu'à ſa mort, arrivée à Orléans en 1650. L'Abbé Lenglet aſſure « que Florent étoit très-verſé dans » les matieres bénéficiales, & que ſes Trai- » tés ſont utiles & ſavans. » L'illuſtre Chancelier d'Agueſſeau le place à la tête des meilleurs Auteurs interprêtes du Droit eccléſiaſtique. On peut voir la liſte de ſes ouvrages dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne.

JEAN GILLOT, Jéſuite, mort à Grenoble en 1647, & Jean COURTOT, Oratorien, mort en 1665, n'ont pas donné des ouvrages aſſez importans pour qu'on en diſe davantage.

CLAUDE DELAVILLE eſt connu par ſon *Dictionnaire d'Arrêts.* Un de ſes ancêtres, Jean Delaville, édifia l'autel de St. Jean-Baptiſte en la Paroiſſe, & y fonda des Meſſes en 1508.

ALEXIS ARTUS, fils d'un Boulanger, devint par degré, ſans autre recommendation qu'un mérite éminent, deux fois Recteur

de l'Univerſité de Paris, & Principal du Collége de Navarre, où il avoit été écolier : il y a fondé deux bourſes de 287 liv. 10 ſ. chacune, pour ſes compatriotes, à la nomination du Lieutenant Civil, du Curé & du Procureur du Roi, au défaut de parens.

Son frere Léonard Artus, Contrôleur des Guerres, fit graver une épitaphe ſur ſa tombe en la Chapelle de Navarre, qui nous apprend que cet Homme de Lettres, très-eſtimable, mourut âgé de 71 ans en 1731, ayant été Principal 32 ans.

ANTOINE DE MARCENAY D'EGHUY, né en 1724, Ecuyer, de l'Académie Royale de St.-Luc, célèbre Graveur, fait honneur à ſa patrie par ſes talents. On admire les portraits de Henri IV, de Sully, de M. le Gouz, la Dame à la perle, le teſtament d'Eudamidas, le vieillard à la toque, *&c.* ſortis de ſon burin. *Son idée de la Gravure*, publiée en 1764, eſt très-eſtimée.

Arnay, ſitué en bon air, ſur la pente d'une petite éminence, eſt à 10 l. de Dijon, 5 d'Autun & du Diocèſe, 6 de Saulieu, 7 de Viteaux, 6 de Beaune, & 10 de Semur.

Les armes de la Ville ſont d'azur, à 3 tournelles d'argent ſommées de panonceaux de ſable.

Lat. 47 d. 16' 6". L. 21 d. 5' 8".

BOURGS

DU BAILLIAGE D'ARNAY.

CHATEAU-NEUF.

CASTELLUM, Caſtellum novum ; Paroiſſe d'Auxois, ſous le vocable de St. Jacques & St. Philippe ; de l'Archiprêtré de Pouilly ; Patron le Chapitre d'Autun. Mépart, à l'inſtar de celui d'Arnay-le-Duc, fondé en 1494 par Mathieu Rouſſeau, Curé de Vandeneſſe, dont Château-Neuf étoit Succurſale, pour cinq Prêtres originaires du pays, à la nomination des Echevins, & qui n'a plus lieu.

Il paroît qu'il y a eu un Curé dès 1572. Le tonnerre tombé ſur le clocher, l'a brûlé & fondu les cloches, en Juillet 1779.

Quatre Chapelles rurales. La 1re. de Ste. Magdeleine, fondée en 1292 par Jean de Château-Neuf, ſous le nom d'Hôpital pour les pauvres paſſans : les revenus ont été convertis en partie au profit des malades du Bourg en 1750. Le Titulaire, préſenté par le Seigneur, & inſtitué par l'Evêque, a le nom de *Recteur :* les Chanoines Régu-

liers de Ste. Marguerite le deſſervoient autrefois.

2°. L'hermitage de S. Julien, ſitué ſur la montagne au milieu du bois, établi par les anciens Seigneurs dès le XIIIe. ſ. pour deux Hermites; mais occupé depuis 40 ans par un Jardinier. C'étoit jadis le cimetiere des peſtiférés; on voit encore ſix tombes, tranſportées de la Chapelle dans la chambre du Jardinier; deux ſont de 1546, & une de 1580.

Le Comte de Vienne a fait de cette ſolitude une retraite délicieuſe par les charmilles, les arbres fruitiers, les fleurs & les potagers; au milieu eſt un pavillon très-propre; une vaſte citerne fournit de l'eau.

3°. Chapelle de St. Clément. 4°. Celle de *Notre-Dame du Chêne*, élevée depuis peu d'années par l'ancien Curé N. Saulgeot, au bout de la belle allée d'arbres.

Cette Terre, en titre de Baronnie, a été poſſédée par de grands Seigneurs qui ont paru à la Cour de nos Ducs dès le XIIe. ſ. Jean de Château-Neuf fut donné pour *Pleige* à Philippe-Auguſte par Alix de Vergy, Ducheſſe douairiere, en promettant au Roi de ne ſe point remarier ſans ſon conſentement: il avoit paru dans un acte de remiſe, fait par Guillaume de Marigni à l'Abbaye de Saint-Seine en 1202. Son fils, de même nom, affranchit ſes vaſſaux en 1268, & mourut

en 1294 : c'eſt le fondateur de l'Hôpital. Son frere Guy étoit Doyen de la Cathédrale d'Autun en 1296, & François ſon neveu l'étoit en 1303. Alix de Château-Neuf fut Abbeſſe de Molaize en 1286.

Le Duc Hugues V, dans ſon codicille de 1315, légue « *à ſon amé & foial* Chevalier » Mgr. Girard de Chaſtelneuf 20 livrées de » terres à bons petits tournois. » Ce Prince l'avoit choiſi un an auparavant pour arbitre de ſes différends avec Robert, Evêque de Chalon, touchant la juriſdiction, les foires, le cimetiere & la ſynagogue des Juifs.

Guy, ſon 2e. fils, fut 30 ans Abbé de la Buſſiere, & mourut en 1343. Poinçart, frere aîné de Guy, fut un des ôtages donnés aux Anglois pour l'exécution du traité de Guillon en 1359; il fut même en Angleterre comme caution du Duc. Jean a ſa tombe en l'Egliſe, 1353.

Château-Neuf fut le rendez-vous de la Nobleſſe de Bourgogne le 21 Mars 1395, pour aller delà au ſiége de Vilaine-lès-Prévôtes; Poinçart y parut avec trois Ecuyers & deux Archers. Guy de Château-Neuf étoit Ecuyer & Echanſon du Duc Jean en 1412. Catherine, ſon unique héritiere, ayant empoiſonné Jacques d'Auſſonville ſon mari, à Montreuil en Baſſigny, fut condamnée à mort par Arrêt du Parlement de Paris en 1455, à 1000 liv. d'amende, & à la fonda-

tion d'une Chapelle de 30 liv. qu'on paie encore. Sa Terre, miſe en décret, fut adjugée à Hugues Graſſet pour 1060 liv. Philippe le Bon qui l'avoit confiſquée, la remit à Philippe Pot, Seigneur de Thorey, en 1457 : celui-ci n'en jouit paiſiblement qu'après le décret vuidé.

Ce Seigneur conſtruiſit, du temps de nos Ducs, le Château tel qu'il eſt, excepté une tour qu'on dit avoir plus de 500 ans : l'enceinte des murs & les portes ne furent achevées que ſous Louis XI.

» J'ai vu, dit Paillot, pag. 118, par toute » la maiſon avec l'Ordre de la Toiſon d'or, » ſa deviſe *tant L vaut*, avec trois cime- » tieres; encore ſur la cheminée de la grand- » ſalle & à l'entrée du château, avec l'Or- » dre de St. Michel. »

Philippe Pot mourut en 1494, & fut inhumé à Cîteaux dans la Chapelle S. Jean, où il eſt repréſenté armé, couché ſur une tombe élevée de 4 pieds, & ſupportée par huit deuils : derriere ſa tête eſt une épitaphe en 44 vers latins, rapportée par Paillot (V. 1er. vol. hiſt. pag. 231).

Ce Seigneur fonda la Chapelle du Château ſous le vocable de N. D. en 1481, en la dotant de 30 liv.

Aux Pots ſuccéderent les Montmorenci, auxquels Anne Pot avoit porté les grands biens de ſa Maiſon en 1543. Main-levée fut

donnée à Magdeleine de Savoie, veuve du Connétable Anne de Montmorenci, Baronne de Château-Neuf, pour en jouir nonobſtant la réunion au Domaine. François de Montmorenci, ſon fils, en fit hommage à Henri II, Charles, Amiral de France, Baron en 1597.

Charles de Vienne, Comte de Comarin, acquit cette Terre de M. de Luxembourg, Prince de Tingry, en 1606 ; ſon arriere-petit-fils Louis-Henri, Comte de Vienne, Elu de la Nobleſſe aux Etats de 1761, l'a vendue en 1766 à M. Paris de Montmartel, dont le fils, le Marquis de Brunoy, eſt le Seigneur actuel.

Ce Bourg, placé ſur le bord d'une montagne d'un accès difficile, eſt environné de murs avec trois portes : ſur celle du nord on lit 1582; & plus bas, ſous les armes de Vienne, 1627.

Eny, 86 f. & 270 Communians. Quatre Métairies, Tavigny, le moulin Guillaume, Laborde & Lagrande vendue, l'une & l'autre défrichées il y a un ſiécle. Le fief Naubrun aux enfans de Louis Deſplaces, Notaire d'Arnay.

Château-Neuf fut brûlé à moitié au commencement du XVIe. ſ. Il y avoit autrefois des fauxbourgs. Les dépendances de cette Baronnie ſont les Bordes, la Rêpe, les trois quarts de Vandeneſſe, qui ſont retrayans

auſſi bien que Potoniere, Egruey, Laforêt, Lachaux, de la Paroiſſe de la Buſſiere. Les Habitans du Bourg ont été appellés de tout temps les *francs Bourgeois de Château-Neuf*, & ſe gardent eux-mêmes. La garniſon ligueuſe forcée par les Habitans, ſe rendit le 25 Juin 1595 à Henri IV, qui lui fit donner 6000 écus en récompenſe des fortifications faites à la place.

4 foires, dont les deux premieres ont été établies par le Duc Eudes en 1347, en faveur de Guyot de Château-Neuf, & les deux autres par Philippe le Bon en 1459. 2 Tanneries, autrefois 4.

Petite riviere au nord, qui a ſa ſource au deſſus d'Echanay, & ſon embouchure dans l'Ouche; elle reçoit ſur le territoire de Château-Neuf les ruiſſeaux de Vandeneſſe, de la Rêpe, de Ste.-Sabine, paſſe à Crugey, & porte dans l'Ouche le bois des environs.

N. Morin, d'Artiſan de Château-Neuf & de ſimple Cavalier, s'éleva par ſon mérite au grade de Brigadier des Armées ſous Louis XIV, & fut Commandant à Medoc, où il reçut avec honneur la Préſidente Bouhier qui alloit aux eaux de Bareges.

Emilland-Joſeph Dubois, né en 1728, fils d'un Boucher de ce Bourg, a ſervi avec diſtinction dans les dernieres guerres; le Maréchal de Broglie le nomma Aide-Major

dans Munden, & fut très-ſatisfait d'un plan de la Weſtphalie qu'il avoit levé par ſes ordres : M. d'Emery, Commandant à la Martinique, l'emmena en qualité d'Ingénieur. Il y eſt mort en 1765, Capitaine de Dragons, Aide de Camp, avec une penſion du Roi de 1000 liv. & des appointemens de 4000 liv. Ses talens décidés pour le Génie & ſa bonne conduite l'euſſent élevé aux premiers grades militaires, s'il n'avoit été moiſſonné à la fleur de ſon âge.

Château-Neuf eſt la route la plus courte d'Arnay à Dijon, mais la plus difficile à cauſe des montagnes : celle à l'oueſt eſt couverte de bois percés de différens chemins où l'on ſe promene à l'ombre : le reſte eſt une chaume aſſez ſtérile. Les côteaux ſont cultivés, & produiſent de bon froment. Grande allée d'arbres, qui forme une promenade agréable, d'où l'on jouit d'un côté d'une belle vue : on y trouve des truffes d'un goût excellent. Un Botaniſte a certifié à M. le Comte de Vienne qu'il avoit reconnu ſur les montagnes des environs toutes les plantes qui compoſent les vulnéraires de Suiſſe.

A 3 l. d'Arnay, 7 de Dijon, 1 de Pouilly où eſt le Grenier à Sel & le Bureau de Contrôle, 2 de Sombernon où eſt celui des lettres, & 8 d'Autun.

Lat. 2 d. 18' 14". L. 47 d. 11' 48".

POUILLY EN AUXOIS.

Ancien. Poilli, Poillé, Pollé, *Polliacum*, *Puliacus*, *Polleyum*; Par. voc. St. Pierre, à la collat. de l'Evêque d'Autun; Archip. du Diocèſe. L'Egliſe étoit la Chapelle caſtrale, long-temps deſſervie par les Moines de la Buſſiere, auxquels partie de la dîme fut donnée par Robert de Bellenot en 1206, avec la grange de la Buſſerotte qui appartient à l'Abbé, jadis Patron de ce Bénéfice.

Pluſieurs tombes annoncent le Mépart, qui eſt éteint, comme celle d'Edme Bouſſey, Prêtre *Chanoine*, mort en 1560; celle d'Antoine Belot, *Chanoine de céans*. Barthelemi Soirot, Curé, a donné en 1556 les deux beaux çandélabres en cuivre, ſurmontés d'un ange. Tombe d'Alin Julien, Seigneur de Reclene, 1555.

Chapelle de St^e. Anne, fondée par Jean & Claude Comeau freres, fils de Guyot, Ecuyer, pour 30 liv. de rente aſſignée ſur 24 journaux de terre, 13 ſoitures de prés & 2 muids de vin à Pernant, le tout eſtimé 30 liv. J'ai vu les Lettres d'amortiſſement données à Lyon par Charles VIII en 1495, en conſidération de ſon Fourrier ordinaire, Richard de Macheco, parent des fondateurs, à condition que le Roi aura part aux prieres. Six tombes des Çomeau, dont la plus an-

cienne eſt de Hubert Comeau en 1368; & la derniere de Jean Comeau, Seigneur de la Sarrée, de Thorey-ſous-Charni, Thoiſi-le-Déſert en partie, décédé en 1631. Cette famille noble a donné des Magiſtrats au Parlement, & des Militaires diſtingués. (V. *Créancé ci-après*).

3 autres Chapelles fondées ſous les vocables de St. Jean, St. Martin, S. Laurent. Un ſépulcre à 9 grandes figures, en belle pierre blanche: celles de Joſeph & de Nicodeme ſont remarquées des connoiſſeurs. Ce monument fut fait aux dépens de N. Boyeau, Bourgeois à Pouilly, au XVIe. ſ.

Dans la Chapelle de N. D. bâtie en 1061 au bas de la *motte*, les Ducs ont fondé un ſalut tous les Dimanches après Vêpres : la fondation, quoique très-ancienne, s'exécute & ſe paie exactement. On gardoit depuis long-temps dans cette Chapelle, qui eſt plus vaſte que l'Egliſe paroiſſiale, une fiole du prétendu lait de la St^e. Vierge : mais l'Evêque, dans ſa viſite en 1752, en défendit l'expoſition, & l'a ſagement fait diſparoître.

Pouilly étoit autrefois une place forte, ayant un Châtelain, bâtie en grande partie ſur la montagne, où il n'y a plus que l'Egliſe, le Presbytere & 2 maiſons : c'eſt aujourd'hui un Bourg de 122 f., compris Velars qui en a 30, en tout 500 Comm.

Richard le Juſticier, IXe. Comte d'Autun

1er. Duc bénéficiaire de Bourgogne, « prenoit, dit Munier, pag. 82, ſon ſéjour à » Pouilly, qui eſt un lieu de plaiſance. Il » y faiſoit quantité d'actions de piété, & « rendoit la Juſtice, ſecondé de Raoul ſon » fils aîné, depuis Roi de France. » Richard mourut en 922. (*V. tom. 1, pag. 119*).

Une charte, rapportée par Perard, pag. 498, nous apprend que Guy & Baudouin vendirent ce qu'ils avoient *à Poilli*, à noble Hugon, Duc de Bourgogne, pour 40 liv., en 1260 (le marc à 53 ſ.). Hugues IV, qui fit cette acquiſition, conſtruiſit le château, dont il ſubſiſte encore une tour quarrée de 30 pieds de circonférence & de 50 de hauteur, & une autre ronde à l'angle, laquelle, ſelon la tradition, ſervoit de priſon.

Le Duc Jean ordonna de fortifier la *motte de Pouilly* en 1412. Tous les Villages qui avoient droit de retrait, y travaillerent promptement, creuſerent des foſſés, & dreſſerent de hautes paliſſades. Ces ouvrages furent faits ſous l'inſpection de Jean de Courtiambles, Chambellan du Duc, Seignr. de Comarin. Dans l'enceinte de la fortereſſe étoit le Grenier à Sel, & ſe tenoient les foires & marchés. Des deux portes, celle à l'oueſt ſubſiſte encore, ornée des armes du Duc, ſoutenues par deux anges. Aux 2 côtés, ſous la voûte, dans la roche, ſont 2 fontaines, dont l'une eſt ſouvent pleine;

c'étoit par-là que s'écouloit l'eau des fossés: il n'y a gueres que 36 ans que la 2de. porte à l'eſt eſt entiérement détruite.

Dès 1359 on voit un J. Eſpiard, Châtelain à Pouilli : Jean de Champrenault l'étoit en 1400. Il ne put prêter ſerment à la Chambre des Comptes de Dijon, qu'à la fin de l'année, à cauſe de la peſte qui affligeoit cette Ville. Jean de Rye, Conſeiller, Chambellan de Philippe le Bon, fut inſtitué Capitaine de Montbard, Gardien & Bailli des Châtellenies de Pouilly, d'Aignai, de Saint-Marc. Pierre Bazin, Châtelain & Grenetier en 1430. Le Grenier à Sel eſt ancien; car Hugues Pernet étoit Grenetier en 1409. *Jean Pollechien*, aliàs *dit des Rois*, Contrôleur au Grenier à Sel en 1423.

Le fameux Baron de Viteaux, dans ſon accord avec Henri IV, demandoit que le Grenier à Sel de Pouilly fût transféré à Viteaux : mais cet article lui fut refuſé en 1595.

La motte ayant été détruite, on s'eſt bâti au pied à l'eſt, & l'Egliſe eſt reſtée ſeule ſur la montagne : la Léproſerie étoit au nord proche le ruiſſeau, dans un lieu appellé encore le champ de *la Maladiere*; un autre a le nom de *champ de la Guerre*; on y a trouvé des boulets : on voit auſſi le *pré au Duc*.

En fouillant près de la Chapelle de Notre-

Dame, on découvrit en 1773 un tombeau d'une ſeule pierre, large de quatre pieds & long de huit, avec le couvercle deſſus, & dedans des oſſemens; c'étoit apparemment l'ancien cimetiere.

Petit Hôpital à trois lits, fondé en 1722, ſous le voc. de S. Nicolas, par Nicolas Comeau, Lieutenant aux Gardes-Françoiſes, Seigneur du Baſſin, frere de Pierre Comeau, Seigneur de Créancé; Jean Bertrand, Bienfaiteur de l'Hôpital.

Pouilly fut affranchi en 1419 par le Duc Jean. La dot de Marie de Bourgogne, épouſe de Pierre de Beaufremont, fut aſſignée ſur le Comté de Charni; & Pouilly qui en dépendoit, fut liquidé à 700 liv. en 1454. C'eſt par les filles de ce Comte de Charni, que cette Terre eſt entrée dans la Maiſon de Chabot, d'Harcourt, d'Armagnac & de Brionne : aujourd'hui aux Dames de Saint-Cyr.

Le jour de S. Pierre, Fête ſolemnelle, on faiſoit jadis une *parade*. On conſtruiſoit un fort qui étoit attaqué & défendu, comme à la S. *Ladre* d'Autun : les Seigneurs voiſins aſſiſtoient à cette petite guerre, & ſouvent montoient à l'aſſaut; enſuite ils ſe retiroient chez eux au bruit des fanfares après la collation. Deux foux de fêtes annonçoient dans les Villages voiſins cette cérémonie, qui a ceſſé depuis 100 ans.

Le commerce eſt en bled, chanvre & moutons. 2 foires par an & un marché tous les Samedis. Il n'y a ſur le finage, ni moulin, ni bois, ni vignes. Hugues Charpentier, Sieur de Mardupin, Bourgeois de Pouilly, fit don à l'Abbaye de la Buſſiere de *ſa vigne* chargée de 3 oboles envers le Seigneur, en 1256. Un canton ſur le côteau, route de Dijon, eſt nommé le *Larrey des vignes.*

Jadis Dijon, Autun, Beaune, Semur, n'avoient de communication que par Pouilly qui étoit le point central. La nouvelle route de Beaune par Beligny aboutiſſant à la Maiſon-Rouge-ſous-Thil, paſſe par Sainte-Sabine & le baſſin de Pouilly; elle abrége de huit lieues, n'ayant que la ſeule montagne de Bouze à franchir; elle fut décidée aux Etats de 1763.

Le *ſeuil*, qui devoit faire le point de partage du canal projeté pour joindre l'Yone à la Saone, eſt une motte de terre ovale de 200 pas de circonférence, & de 64 pieds plus haute que la plaine. Dans une largeur de 400 toiſes, ſe trouve une crête plus élevée que le reſte de 12 pieds ſur un niveau penchant au ſud & au nord, dans la plaine entre Pouilly & Créancé : le niveau égal à celui de toute la longueur du point de partage, devoit avoir 75 pieds de profondeur. Cette motte eſt voiſine d'une cavité très-

très-large qui reçoit les eaux au Sud, deſtinées à un réſervoir pour celles de Baume, afin de les diſtribuer des deux côtés.

L'Ingénieur *Abeille* avoit fixé ce point de partage en 1723. Son projet fut vérifié, & la poſſibilité reconnue alors par M. *Gabriël*, Ingénieur des ponts & chauſſées de France, & depuis par MM. de Regemont & Chezy, & enfin par M. Perronet, Ingénieur en chef, 1766.

M. Abeille qui a meſuré la hauteur du point de partage, a reconnu que le ſeuil de Pouilly étoit élevé à 624 pieds au deſſus de la Saone, & 888 pieds au deſſus de l'Armanſon à Brinon; il propoſoit de franchir les différentes pentes du terrein, en conſtruiſant 52 écluſes d'un côté, & 74 de l'autre.

On ne ſait par quelle fatalité ce projet ſi utile à la Province, au Royaume même, commencé, quitté, repris tant de fois depuis Henri IV, n'a pu encore avoir ſon exécution. MM. Thomas Dumorey & Lejolivet en ont démontré les avantages & la poſſibilité par deux bons Mémoires, dont le premier a été couronné à l'Académie de Dijon en 1763.

Le *Montoillot* eſt, au jugement de M. Abeille, une des plus hautes montagnes de France; on y trouve des coquillages bivalves & autres très-petits univalves, &

des bélemnites. M. Batteau, Notaire, en a envoyé à Mad. d'Agey & à M. de Buffon.

M. Chezy, Ingénieur, qui a visité le seuil, la vallée & les montagnes de Pouilly, a jugé que le clocher qui a 65 pieds d'élévation, en avoit 365 depuis le bas du Bourg.

On voit à la Bussiere la tombe de *Jean de Pouilly*, Abbé en 1279. Edme Julien, Seigneur de Verchizy & Clamerey, naquit à Pouilly au XVe. siécle : de Bailli de Chaussins, il devint Lieutenant-Général du Bailliage d'Auxois, par la démission de Gauthier Bocard son beau-pere, ensuite Conseiller au Parlement, en 1516 : il mourut dans sa Patrie en 1519, & fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale.

Adrien Gagnard de Beaune, Curé de Pouilly, mort en odeur de sainteté en 1688, a sa tombe au cimitiere. Un des premiers Conseillers-Clercs du Parlement de Dijon, lors de sa création, étoit Curé-Archiprêtre de Pouilly : on lit sur sa tombe qui est derriere l'Autel de la Sainte Chapelle de Dijon, ces mots : « Ci gît M^e^. Philibert » Lecartey, Licentié en Droits, Bâchelier » ès Loix, jadis Chantre & Chanoine de » céans, Archiprêtre de Pouilly en Auxois, » trépassé le 14 Juillet 1499. »

Pouilly, Baronnie, dont releve Créancé, est de la Recette d'Arnay : Subdélégation de Viteaux.

A 8 lieues de Dijon, 3 d'Arnay, 5 de Saulieu, 8 d'Autun & 7 de Beaune.
Lat. 47 d. 14' 10". L. 2 d 12' 49".

SOMBERNON.

Appellé dans les titres du XI & XIIe. ſ. *Surbornon*, *Subernio*, *Subernum*, *Sumbernio*, peut-être des anciens *Inſubriens* qui habitoient ce Pays (*V. Malain*), ou *à ſupernis locis*, lieux élevés.

Egliſe autrefois deſſervie par des Bénédictins, qui avoient un Prieuré dépendant de S. Benigne de Dijon, fondé par les Seig^rs. du lieu. Il en eſt fait mention dans une charte d'Eudes II en 1160: Chapelle caſtrale, dont Jacquette de Montaigu eſt Fondatrice à 60 liv. pour quatre Chapelains, & 5 ſ. chacun pour leur chauffage, en 1252, réduits à un ſeul. Chapelle S. Sauveur dans le Village, fondée en 1694 par Claude Derepas, Aumônier du Roi, Prieur de Neuilly, à deux Meſſes par ſemaine, du Patronage des Derepas & Languet de Dijon, originaires de Sombernon (1). Autre Chapelle ſur la grand'route de Viteaux, ſous le voc. de S. Jean-Bapt. qui releve de la Comman-

(1) Jean Languet de Sombernon, fonda ſon anniverſaire à la Buſſiere, en 1385.

50010

derie de Beaune : c'étoit autrefois une Léproſerie ou petit Hôpital. Sur une petite tombe on lit encore : *Ci gît le cœur du Chirurgien de céans.* On y doit une Meſſe par ſemaine & des aumônes.

Anc. Seigneurs : Varnier de Sombernon, Fondateur du Prieuré de Salmaiſe, en 1020. Varnier II ſon petit-fils, fonda l'Abbaye de la Buſſiere en 1135. Guy ſon fils aîné eſt regardé comme le Fondateur ou inſigne Bienfaiteur de l'Abbaye de Prâlon, en 1149. Valere eſt témoin de la charte de commune pour Dijon, 1187. Hervé fait des dons à la Buſſiere où il eſt enterré, 1293, auprès de ſon pere Gauthier.

Jacquette, unique héritiere de cette illuſtre Maiſon, porta Sombernon, en 1250, à Guillaume de Montaigu, deſcendant des Ducs de Bourgogne. Le mauſolée de ce Seigneur eſt à la Buſſiere, dans la Chapelle des Fondateurs, & gravé dans le ſecond vol. de D. Plancher, pag. 357. Sa femme mourut en 1259. Leurs deſcendans ont poſſédé cette Baronnie juſqu'à Jean de Montaigu, qui ne laiſſa de Marie de Beaujeu que deux filles, dont Catherine, mariée à Guillaume de Villers-Seixel, eut pour héritiere Jeanne, femme de Guillaume de Beaufremont, Baron de Sey-ſur-Saone, d'où Sombernon & Mâlain ont paſſé aux de Vienne, aux Brulard, & à M. de Vichi en

1760. De cette Baronnie relevent Mêmont, Remilli, Aubigni, Villotte, Tremblai-lès-Grenand & Courcelotte. On voit dans le Gal. Chr. tom. IV, col. 176, que le Sire de Sombernon reconnoît, en 1158, n'avoir aucune Juſtice, ni droit de gîte (*arbergariam*) dans les terres de S. Benigne : mais s'il a trop de monde pour loger dans ſes *meix*, il pourra alors en héberger une partie dans ceux des Moines, & il n'exigera que la paille, *niſi ſtramen tantùm*.

Le Château ſur l'éminence, bâti à boſſage par Nicolas Brulard, pouvoit paſſer pour un des plus beaux de la Province. Le Seigneur vient de le faire démolir en grande partie. Les eaux pluviales qui tombent du couvert vont aux deux mers. A l'eſt par le ruiſſeau de Courtamont qui coule de l'Ouche dans la Saone; à l'oueſt par la riviere de Braine qui prend ſa ſource au nord-eſt du Bourg près de la grand'route, va de l'Armanſon dans l'Yonne qui ſe perd dans la Seine. Auſſi avoit-on projeté, en 1686, le point du partage du canal à Sombernon, en traverſant la montagne, dont la baſe eſt de 200 toiſes. M. de la Jonchere, ſuivant une des idées de Vauban, propoſées en 1676, choiſit le ſeuil de Sombernon pour la jonction des deux mers, en 1718. Il uniſſoit l'Ouche à la Braine, en ouvrant par tranchée la montagne qui eſt une maſſe

de terre argilleuſe & pourrie qui ſe leve par feuilles, & pénétrée par une infinité de petits filets d'eau qui y paſſent comme dans une éponge en tout ſens; ce qui rendroit ce projet d'une exécution très-difficile. M. Valmont de Bomare dit à l'art. gypſe, qu'on y trouve du gypſe en cryſtaux & ſtrié.

Ce Bourg affranchi en 1455 avec droit d'élire deux Echevins & un Maire (qui n'a plus que le titre d'Echevin perpétuel) a 100 feux, 400 Communians. 5 foires, dont celle du 23 Mai fut établie par Philippe le Bon en 1459. Marché le Vendredi. Bureau de poſte aux lettres depuis 1770. A la Villotte, ſeul Hameau dépendant, poterie, tuilerie, étang. Deux tanneries, jadis cinq; moulin à vent. La meſure peſe 30 l. Subdélégation de Viteaux, Grenier à Sel de Pouilly.

Le four bannal de Villotte & celui de Sombernon furent ſupprimés en 1655.

Anciennes familles: les Baret, Boileau, Derepas, Languet. Lambert Languet fut affranchi par J. de Montagu, Sire de Sombernon, en 1373, à cauſe de ſes ſervices, & pour mille deniers d'or. Jean Coutier, Seigneur de Souhey, Conſr. du Duc Jean, mort en 1411, avoit épouſé Jacote Languet, petite-fille de Lambert. On voit à Viteaux, dès 1420, Guille. Languet.

Les Bourgeois de Sombernon rempor-

terent le prix de 200 écus, donné à Dijon en 1583 : ce qui prouve qu'il y avoit un Exercice de l'Arquebuſe. Reſtes de la voie rom. qui venoit d'Aliſe. Route de poſte de Dijon à Paris ; autre route pour Arnay-le-Duc ; une autre projetée pour conduire à Saulieu par Pouilly.

5 l. de Dijon & d'Arnay, 4 de Viteaux, 2 $\frac{1}{2}$ de Pouilly.

Lat. 47 d. 17' 44". L. 2d. 22' 13".

BAILLIAGE
D'ARNAY-LE-DUC.

LES Paroiſſes ſont la plupart du Diocèſe d'Autun, 8 de l'Archiprêtré d'Arnay, 17 de celui de Pouilly, 5 de Saulieu, 2 de Flavigni, 2 de Vergy, 14 du Doyenné de Sombernon & du Diocèſe de Dijon; preſque toutes de la Recette, Subdélégation & Grenier à Sel d'Arnay, ou de celui de Pouilly.

AGEY.

Ageium, Ann. de Ste.-Marie-ſur-Ouche, voc. S. Martin, Diocèſe de Dijon. Garnier d'Agey eſt cité dans la charte de fondation de l'Abbaye de la Buſſiere en 1131 : Agnès d'Agey en 1230. Jean d'Agey fut le Xe. Maître ou Commandeur de la Maiſon du S. Eſprit de Dijon, en 1411. La derniere du nom d'Agey étoit Abbeſſe de Prâlon en 1649.

Cette Terre, relevant de Mâlain, a été poſſédée par les Senecterre, par les Gros qui ont fondé en 1502 la Chapelle S. Jean, dite d'*Agey*, à St. Michel de Dijon : main-

tenant aux héritiers de Marie-Gabriëlle de Pons-Prâlin, relicte de Henri-Anne de Fuligni-Damas-Rochechouart, morte en 1779. Elle y avoit raſſemblé un cabinet d'hiſtoire naturelle, le plus riche & le plus complet de la Province. Un de ces cabinets curieux eſt pavé de tous les marbres de Bourgogne. Les jardins délicieux ont été deſſinés par elle-même, & plantés ſous ſes yeux; ils ont le mérite rare de plaire, malgré leur ſituation entre des rochers élevés. Côteau couvert de vignes. Terroir de médiocre qualité. Ruiſſeau ou plutôt torrent qui deſcend de Remilli, & fait tourner un moulin. Sous une monticule couronnée de bois, dite la *garenne*, carriere exploitée il y a 100 ans. Granit aux environs, ſelon M. Bomare. Belle eau au château, tirée par des tuyaux d'une fontaine éloignée. Foire établie en 1587.

60 f. Dép. Mét. Beaumotte.

A 6 l. d'Arnay, 4 ½ de Dijon, 3 ½ de Pouilly & du Grenier à Sel, 1 de Sombernon où eſt le Bureau de la poſte.

ARCONCEY.

Ancient. Arcoucey, *Arconceium*, voc. la Vierge (15 Août); Arch. de Saulieu, Patr. du Prieur d'Arnay, donné en 1130 par l'Evêque Etienne.

Gautier d'Arconcey en 1220; Guy & Guil-

laume ſes fils, 1258; Jean, 1276; Girard Chevalier accompagne le Duc Jean d'Arras à St.-Denis en 1414; 2 Doyens de la Collégiale de Beaune, Hugues en 1130, l'autre en 1229.

Cette Terre paſſa dans la Maiſon de Mont-St.-Jean, enſuite dans celle de Villers-la-Faye, de Rochechouart-Chandenier, de qui Jean de Sercey, Sgnr. de Clomot, l'acquit en 1584 : Roland de Sercey, Elu de la Nobleſſe en 1709, dont la petite-fille s'eſt alliée à Louis-Charles de Jaucourt-Cernoy : (V. *ſur les Jaucourt les articles de Maraut, du Vaux & de Villarnoux au Baillᵉ. d'Avalon, t. VI, p. 113, & t. V, p. 607*). Jocerand de Sercey, Bailli d'Autun en 1408. Guillaume, Ecuyer Tranchant de Philippe le Bon, Bailli de Chalon, & Commiſſaire nommé par la Nobleſſe pour aſſiſter à la réformation de la Coutume en 1459.

L'anc. Chât. dont il ne reſte plus qu'une tour, a été rebâti à la moderne par Roland de Sercey en 1696, réparé depuis, & embelli par M. de Jaucourt : c'eſt un grand corps de logis bien diſtribué, avec un périſtile au milieu, & terminé par un pavillon de chaque côté; derriere eſt une belle fontaine dont l'eau eſt abondante & légere; la vue s'étend ſur une plaine fertile, diverſifiée agréablement : l'horizon forme un quart de cercle de 6 lieues de rayon.

Médailles & cabinet d'hiſtoire naturelle; on y remarque une écreviſſe de riviere pétrifiée, de 6 pouces de long; deux belles cornes d'ammon à ſix ſpirales, brillantes par le ſpath & fort polies, qui ſervent de tables, tirées des carrieres du lieu qui ſont renommées.

Arconcey, ſitué au pied d'une haute montagne, a 100 f. 400 Comm. & 3 Ham. Juilly-Lechenaut, donné à la Sainte Chapelle de Dijon par la Ducheſſe Marguerite en 1380; Lagneau ou Laneau, 7 f., à M. de Jaucourt; Avincey ou Avoncey, au Sgnr. du Rouſſet. Fontaine qui dans les temps ſecs jette à gros bouillons, & ſe répand ſur le terrein voiſin. Bon froment & prés. Une ſeule vigne, au Sgnr, de 50 ouvrées. Les communaux furent aliénés en partie en 1581 & 1691. Meſure d'Arnay.

A 2 l. d'Arnay, 5 de Saulieu, 7 d'Autun, 10 de Dijon.

AUBIGNY.

Albiniacus, voc. S. Paul, Archip. de Flavigny, Patr. l'Abbé de Ste. Marguerite. Apport le jour de St. Blaiſe, anc. Patron.

Baronnie relevant de Sombernon, a donné le nom à d'anc. Sgrs. bienfaict. de la Buſſiere, où Joſſelin fut inhumé en 1239. Pierre & Radulphe ſes fils, y fonderent ſon anniver-

ſaire. Guille. de Fontaines, Sgr. d'Aubigny, inhumé à Bonvaux en 1307, ainſi qu'Agnès de Dompierre, Dame d'*Aubigné*, 1313. Robert d'*Aubigney*, Chevr. enterré à St.-Seine-l'Abbaye en 1351.

Dans l'Egliſe d'Aubigny, tombe de Philt. Dumeix, Sgr. 1519, & de Chriſtine de St.-Seine ſa femme, 1521 : leur fils Bernard Dumeix vivoit encore en 1564; il avoit vendu à Henri-Anne Pot, 1559; d'où cette Baronnie a paſſé à M. Damas de Fuligny. Vieux Chât. fort à boſſage, avec 2 ponts-levis & des redoutes : au deſſus de la porte eſt écrit, *forge à monnoie.*

Dans ce Village main-mortable, pluſieurs domaines particuliers ſont francs; tel eſt celui des Derepas, affranchi en 1564 & 1655.

32 f. 110 Comm. dans un vallon entre 2 montagnes où coule la Braine. Carriere de pierre de taille. Froment. Bois au Sgr. Meſure de Sombernon.

A 1 l. de Sombernon, 5 d'Arnay, 2 de Pouilly où eſt le Grenier à Sel, 6 de Dijon.

BAUME : (V. CRÉANCÉ *ci-après*).

BELLENOT.

Anciennt. Balenot, Balenou, *Balleolum*, *Belni caſtrum*, *Belnum* (1); voc. St. Martin;

(1) V. ſur l'origine de ce mot *Belni*, le t. 2, p. 563, & le t. 3, p. 12.

Archip. de Pouilly, Patre. de l'Abbé de Ste. Marguerite, échangé pour celui de Monthelie avec l'Abbé, par Hugues d'Arcy, Ev. d'Aut. en 1291. Par les titres de la Cure, on voit qu'il y avoit des vignes en 1334, puiſque le Curé ſe réſerve *la dîme de vin.*

Tombe de Jean Milot, 1473; de Noël le Beuf, mort en 1642; autres tombes des Pidey, & 3 des Riollet, dans la Chapelle de St. Nicolas, dont la 1re. de Jean de Riollet, Ecuyer, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Pleſſis-Prâlin, décédé en 1720, âgé de 92 ans.

On voit un Robert de *Balleolis* qualifié, *vir nobilis*, en 1206. Fromond de *Balano* céde en mourant à la Buſſiere, 20 écus de rente à Vouchey, 1220. Jean de Tintrey & Iſabelle de Bellenot ſa mere, 1230.

Bellenot de la Châtellenie de Pouilly, fut cédé par Philippe le Bon à ſa fille Marie de Bourgogne, femme de P. de Beaufremont, en 1457. Il n'y avoit alors que 40 f. au lieu qu'auparavant on en comptoit plus de 100. On y voyoit un fort *monſtier* (château fort) d'un grand ſecours, pour garder les biens des Habitans. L'Egliſe & la Cure en occupent l'emplacement.

Léproſerie ou Hôpital, en 1450. 74 f. 300 Comm. Dép. le moulin *Comeau* & la métre. de Vouchey, *de Valchiro*, à la Buſſiere depuis 1280. Martrois en eſt l'annexe. Le

fameux chêne de *Mirebel* étoit ſur la crête du Montrond ou Moron, *motta rotunda*, où le peuple croyoit que les ſorciers tenoient leur ſabat au pied de ce vieux chêne, coupé depuis 8 ans. Au ſud, dans la plaine de *Corbigny*, veſtiges d'anc. bâtimens, où l'on a trouvé pluſ. médailles du haut & bas Empire, dont deux d'or.

Bon terroir. A 2 l. de Viteaux & de la Subdél. 1 de Pouilly, où eſt le Bur. de Contrôle & le Grenier à Sel, 3 ½ d'Arnay, 8 d'Autun.

BEUREY-BEAUGUET ou *BEAUGUAI.*

Buriacum, de *Buria*, *fons*, *Scaturigo*, à cauſe des ſources qui ſont en ce lieu, delà *Buye*, *Buerie*, lavoir où l'on fait les leſſives; Par. voc. S. Martin, Pat. le Chapitre de Semur, comme Prieur de Bar; Arch. de Saulieu. Sur la montagne au-ſud-eſt, vieille Chapelle de S. Martin, qu'on croit avoir été l'Egliſe matrice, tandis que l'actuelle n'étoit qu'une Chapelle dédiée à Sainte Marguerite. On y voit 4 tombes. Au cimetiere, tombeau d'une pierre informe ſans inſcription, fameux dans le Pays par un uſage biſarre & ſuperſtitieux, dont on ignore les cauſes & l'origine.

Terre en toute Juſtice relevant de la Châtell^e. de Château-Chinon, au Marquis

de Vertillac. Guill^e. de Clugny, Bailli d'Auxois, Seign^r. en 1368 : un autre du même nom, en 1588.

60 f. 220 Comm. Commerce en laine, bétail, moutons. Bons pois. Oies renommées. Froment. Le Serain y prend ſa ſource proche le mont de *Chevrot*, fait aller 2 moulins, & va ſe jetter dans l'Yonne, après un cours de 20 lieues. Coquillages communs & pétrifications. Carriere.

2 l. ½ d'Arnay, 2 de Pouilly & du Grenier à Sel.

BLANCEY.

Blanciacum, voc. S. Symphorien, Arch. de Pouilly, Pat. du Prieuré de S. Symphorien d'Autun, auquel l'Egliſe & la Terre furent données par Charles le Chauve en 864. Le Prieur en eſt encore Seigneur en partie qui eſt du Bailliage d'Arnay-le-Duc ; l'autre partie à l'oueſt eſt du Baill^e. de Semur, relevant de Giſſey-le-Vieux, diviſée jadis en 5 portions réunies avec le fief de *Tremont*, par Joſeph Champeaux, qui avoit acquis de M. Bernard de Blancey ; & depuis 1776 à Etienne Dareau, ancien Maître aux Comptes de Dôle, qui, en Mai 1780, a généreuſement & gratuitement affranchi ſes vaſſaux.

Le Château bâti à la moderne eſt dans

la gorge. 43 f. 143 Comm. Métᵉ. des Ormes. Subdéleg. de Viteaux, Grenier à Sel de Pouilly. Côteaux fertiles en grain. Bon fourrage. Mauvais vin. Le ruiſſeau formé par 2 ſources, tombe dans l'Armanſon à 1 l. plus bas.

4 d'Arnay, 2 ½ de Viteaux, 1 ½ de Pouilly.

BOUHEY.

Villᵉ. de 29 f. & 84 Comm. de la Par. de Crugey, ſitué ſur des roches, entouré de précipices. Maſure de l'anc. Château, dont il reſte un puits profond. Il eſt ſouvent mention dans les chartes pour la Buffiere de ce Villᵉ. ſous les noms de *Boex*, *Buez*, au XII & XIIIᵉ. ſ. Une Dame de *Boez*, Bienfaitrice de cette Abbaye, en 1285. Bouhey fut affranchi en 1535, par Franç. de Montmorency, Baron de Châteauneuf. Il étoit alors conſidᵉ. ayant foires & marchés. Les halles ſubſiſtent encore. Chapᵉ. démolie. Carriere. Bled. Bois. 100 ouvrées de vignes plantées depuis 8 ans par le Comte Wal, Seignʳ. actuel.

3 l. d'Arnay, 2 de Pouilly & du Grenier à Sel, 7 de Dijon.

BUSSI-LA-PAILE, jadis *POELE* ou *PAELE.*

Buxiacum, *Buxidum*, *Buxivia*, ſans doute à *Buxo*,

à *Buxo*, buis; il y en a encore ſur les côteaux. Voc. S. Blaiſe, Doy. de Sombernon, Dioc. de Dijon, Pat. l'Abbé de S. Seine. Le Curé Décim^r. La dîme avoit été donnée au Prieuré de Salmaiſe, par Guy de Turcey, au XIIe. ſ.

L'Abbé de S. Benigne, par accord avec Guy de Sombernon, lui céde la moitié de *Buxeio*, en 1158. On voit en 1120, Herlain de Buſſy. Guy en 1204. Gauthier, Bienfaiteur de l'Abbaye de S. Seine. Milo, Maire de Buxy en 1220. Guy, Comte d'Auxerre & de Nevers, époux d'Alix de Chatenay, donne, en 1239, le Chât. de Buſſy *en Paële*, avec la Châtell^e. aux enfans de feu Hugues de Châtillon en Bazois, l'un deſquels étoit Chantre de l'Egliſe d'Autun. (V. Hiſt. d'Auxerre, l. 2. p. 163.)

Seign^rs. Pierre de la Baume, en 1441; Jean de la Baume-Montrevel, en 1537; le Préſident Jeannin, en 1560; Jacques Desfrans, gendre du Préſident Fremiot, en faveur duquel Buſſy fut érigé en Baronnie par Henri IV, en 1596. Jacques de Nencheze, Evêque de Chalon, le dernier de cette famille noble du Poitou, 2 fois Elu du Clergé aux Etats, mort en 1658. Nicolas de la Toiſon, Conſ^r. au Parlement en 1665. Ce Magiſtrat intègre, un des 22 Juges du Surintendant Fouquet, fut d'avis, avec M.

d'Ormeſſon, Rapporteur, de l'abſoudre. Auj. à Marie de la Toiſon ſa petite-fille.

Chât. à la moderne. 46 f. 150 Comm. Saveranges en eſt l'Ann. voc. la Vierge, 7 f. 20 Comm. C'étoit un bon Village en 1289. Guill^e. de Montaigu, Sire de Mâlain, donne à la Buſſiere ſon four de Saveranges, avec les tierces, en 1255.

Bled, laine, chanvre réputé. 3 fontaines forment le ruiſſeau qui va groſſir l'Oze. 2 moulins. terroir aſſez médiocre. Meſ. de Sombernon, pinte de Montſaugeon.

6 l. d'Arnay, 6 de Dijon, 3 ¼ de Pouilly, du Grenier à Sel, 1 ½ de Sombernon, où eſt le Bureau de la poſte.

La Bussière, Abbaye & Paroiſſe.

App. dans les vieux titres, Boixere, Boſſere ou Boiſſiere, *Buxeria*, *Buſſeria* à *Buxo*, lieu planté de buis.

Abbaye de l'Ordre & Filiation de Cîteaux, fondée d'abord à Aſeraule en 1131, par Garnier de Sombernon, & quelques années après transférée, à cauſe de l'incendie des bâtimens, au lieu des 3 vallées, *ad tres valles*. Elle eſt ſituée en effet entre 3 montagnes, dans un vallon reſſerré, à 100 pas de l'Ouche. Dioc. d'Autun. L'Evêque Anſbert céde en 696, à l'Egliſe de S. Symphorien, *Villa 3 valles in Pago magnimontenſe*,

avec les maiſons, champs, *vignes* & forêts: ce qui prouve l'antiquité du lieu dit depuis la Buſſiere.

Ponce de Mont-St.-Jean, Sire de Charni, contribua à finir la bâtiſſe de l'Egliſe, vaſte & humide, conſacrée par Pierre, Arch. de Tarentaiſe, en 1172. Ses priviléges furent confirmés par Nicolas V, en 1290.

La vie des premiers Religieux tirés de Cîteaux, étoit ſi édifiante, que les Seignrs. voiſins choiſiſſoient parmi eux leur ſépulture, tels que ceux de Sombernon qui les ont comblés de bienfaits, de Chatellenot, Charni, Marigni, Agey, Chaudenai, Comarin, Giſſey, Drée, Saffres, Soucey, Maconge, tous Bienfaiteurs de l'Abbaye. Le Duc Eudes IV lui donna le cimetiere des Juifs à Dijon, où l'Abbé conſtruiſit ſon Hôtel en 1388, vendu depuis au Conſr. Bourée de Chorey, au Préſident de Migieu, & au Conſr. de la Loge-Chatellenot. La ruelle fermée qui conduit aux remiſes, s'appelle encore la *Buſſiere.* (*V. tom.* 2, *pag.* 146.)

Ambroiſe de la Tremoille, Charles, Card. de Lorraine, a Jeannin en ont été Abbés. Nic. Jeannin de Caſtille fit rebâtir une partie de l'Abbatiale, mort Elu du Clergé en 1657. L'Abbé actuel, Paris de Moiran, a engagé ſes vaſſaux à réparer le chemin de Barbirey à la Buſſiere, en leur diſtribuant 400 meſ. de bled. C'étoit, il y a 45 ans,

la route des troupes de Dijon à Beligny pour Autun : elle eſt appellée dans un titre du Xe. ſ. *ſtrada publica.*

Terres à ſeigle & avoine, toutes acenſées, excepté la *forge*, à trois vies ſeulement. Il eſt rare qu'on ne continue pas le bail aux deſcendans des 1^rs. colons.

Dans la Chap. des Fondateurs repoſent, ſous de longues & larges tombes, Etienne de Montagu, Sire de Sombernon, mort en 1315; Marie de Couches ſa femme, 1324; Etienne de Montagu, 1339; Jeanne de Montagu, femme de Guill^e. de Sombernon, 1426. Dans l'Egliſe, tombes de Marg^e. de Ventadour, Comteſſe de Joigni, Dame d'Antigny, 1399; de Loys de la Tremoille, Comte de Joigni, Seign^r. de Bourbon-Lancy, d'Uchon, d'Antigny, 1462. Au cloître, Jean de Drée, Chev^r. 1314. Son fils Jean, 1343; Jeanne de Frolois, Dame de Marigny & de Monlay, 1342; Huguenin de Chaudenai, 1327; N. de Saffres, Chev^r. 1315, *&c.*

PAROISSE DE LA BUSSIERE.

A 100 pas de l'Abbaye eſt l'Egliſe Par^e. voc. St^e. Anne, Arch. de Vergy, deſſervie par un Religieux Curé, compoſée de 14 Ham. ou Mét. qui forment 430 Comm.

1°. La forge ſur l'Ouche, 12 f. du Bailli^e.

de Beaune. 2°. Potoniere ou Potenere de 6 f. Belle fontaine au pied d'un rocher. 3°. Egruey ou les Gruyer, ou Crea, anciennement *Croez*, 8 f. 4°. La Forêt ou Forée, 10 f. 5°. La Chaux, 3 f. avec un puits profond ſur une mont^e. donnée par Raimond de Beligny, Chev^r. 1234. 6°. Sauniere, 7 f. 7°. Puiſrolan ou Pirolan, 2 f. 8°. Comboillard, où l'on trouve des truffes, 6 f. 9°. Combrainbeuf, 2 Mét. 5 f. 10°. Croſſon ou Creſſon, avec Chap. de N. D. donnée par Arnou de Drée, où les Freres Convers demeuroient. Une charte de 1188 l'appelle *Cruſſum*, ou *Croochum*. 11°. Les Egourdeaux, ou Gordeaux, ancienn^t. *Bon-Raiſin*, 5 f. C'eſt la ſource du ruiſſeau *Larvot* qui formoit autrefois 3 étangs, changés en prés, par la crainte de l'inondation dont l'Abbaye eſſuya les ravages à 8 pieds de hauteur, le 6 Novembre 1710.

12°. Laſſeraule, ou Loiſerole où étoit l'Abbaye, 12 f. Chap. de S. Sylveſtre. Enfin la Buſſiere, 20 f. Beurré donné à la Buſſiere, par Ylla de Thorey, en 1204, Lepinois & Voulchey, ou Veuchey, de *Volchis*, dans un titre de 1103, ſont dans les Paroiſſes de Souſſey & de Bellenot. Vouchey fut donné par Jobert de Voudenai, 1281.

Près de l'Abbaye 1 huilerie, 2 moulins ban. 1 tuilerie, fourneau à chaux, & jadis 1 forge, près de laquelle eſt *le Pays du Cloux*.

4 l. ½ d'Arnay, 6 de Dijon, 3 de Sombernon, 1 de Châteauneuf.

CHAILLY.

Calleum, *Calliacum*, *Challienſis Villa*, Par. voc. S. Urſin, à la coll. de l'Evêque d'Aut. ci-devant de l'Abbé de S. Benigne qui avoit un Prieuré en ce lieu. Arch. de Pouilly.

Louis de Buſſeuil, Curé en 1503. Sébaſtien Bulle a laiſſé, par teſtament, ſes meubles & ſes livres à la Cure. Ce bon Paſteur, dont la mémoire eſt en vénération dans le Pays, a fondé une place au Séminaire de Beſançon pour un de ſes parens. Vers un moulin, Chap. de S. Germain ruinée, près de laquelle on a trouvé pluſ. tombeaux larges & couverts.

Anc.: Sgn^rs. Balduinus de *Challex*, en 1180; Sybille, Dame de *Caſlio*, Bienfaitrice de la *Buſſiere*, 1190; Hugues, Bienfaiteur du Val-Croiſſant, 1228; Geoffroi de Chailly, Chev^r. Châtelain de Rouvre, 1354; Jean Batard de Chailly, Chev^r. ſe trouva à la bataille de Roſebec, en 1382, s'y diſtingua & fut récompenſé par le Duc. Agnès de Bourbon, Dame de Chailly, affranchit ce Ville. en 1421. Parmi pluſieurs motifs de cet acte de bienfaiſance, elle allégue celui-ci : *La crainte qu'elle & ſes prédéceſſeurs n'aient trop tiré de la main-morte.* Cette Dame eſt

Fondatrice des Cordeliers Réformés du Donjon. Hugues de Loyges ou Loges, Chevr. de l'Ordre, Bailli d'Autun, Seignr. en 1540. (*V. ſur cette famille noble tom. IV, p. 334.*) De ſon fils Simon de Loges, cette Terre paſſa en 1594 à Edme de Rochefort, Bailli d'Autun, enſuite à Pierre Brunet, Préſident à la Ch. des C. de Paris; enfin à Charles du Tillet, Comte de Serrigny, qui a repris de fief entre les mains du Chancelier, en 1745.

Le Chât. bâti depuis 200 ans, eſt orné de 8 buſtes ou médaillons, de figures en bas relief d'un bon goût, qui ornent la façade.

Chailly en titre de Baronnie, fort anc. & autref. conſidᵉ. a encore 105 f. Dionne 16 f. alternat. avec Chatellenot. Chap. de S. Antoine. Sauceau ou Sauſſeau, 11, autant à Lantilliere; 12 à la Borde, fief noble à M. Canabelin, & Chap. de Stᵉ. Anne, fondée par Pierre Fournier. Métᵉ. la Bergerie. En tout 246 f. & 600 Comm. La Borde a des foſſés arroſés par une fontaine excellente. L'eau ſuperflue coule pendant 500 pas, & diſparoît au pied d'un buiſſon. On prétend qu'ayant traverſé une partie de l'intérieur de la montagne, elle aide à former le ruiſſeau de Lantilliere, *à Lentica*, lieu ſemé de lentilles.

3 foires. Halles. Commerce en bled &

moutons. Tannerie. 3 moulins ſur 2 ruiſſeaux. La fontaine *Quincerot* ſort d'un rocher avec bruit, & deſcend à Chailly, ſitué dans un bas entre 2 montagnes. Beauc. de bois & de prés. Peu de vignes. Terre à froment. Bons fruits. Le canton des *Chaniots* & le champ des *Pommiers* ont été autref. habités.

Phil^e. Colin, Seign^r. de Chenault, né à Chailly en 1507, fut nommé par François Ier. Conſeiller au Parlement de Dijon, en 1537. Les fonctions qu'il exerça 34 ans, ne l'empêcherent pas de cultiver les muſes. Il fit imprimer des poéſies en 1571 à Dijon, ſur les *réjouiſſances du mois de Mai*, pendant lequel on menoit ſur un âne les maris qui avoient battu leurs femmes. Il a laiſſé 4 livres d'épigrammes, ſous le titre de *Senilia*, que Cl. Minos ſon ami, l'engageoit à publier, reſtées mſſ^es. On voit encore dans le haut de Chailly, la maiſon *Collin* un peu diſtinguée des autres.

Pierre Fournier, Seign^r. de la Borde, aïeul maternel de M. Canabelin, Conſ^r. au Parl^t. en 1674, fut inhumé dans l'Egliſe de Chailly en 1704.

Alexandre Duprey, Bénédictin habile en fait d'horlogerie, mort en 1745 à St^e. Colombe de Sens, où il a laiſſé pluſ. monumens curieux.

D. Machureau, Bénedictin, né à Chailly, a fourni au 4e. vol. du *Gall. Chriſt.* les Mémoires ſur le Diocèſe d'Autun.

Anc. familles : les Loydreau, Duprey, Bizouard, Berthelemi, Regnier, Buchillot, *&c.*

Au mur du jardin du Curé, eſt incruſtrée une anc. figure en relief, fort gâtée, qu'on croit être un Mercure Gaulois, tenant un vaſe ou une bourſe : le peuple regarde cette figure comme celle d'un *Saint.*

3 l. d'Arnay, 1 de Pouilly & du Grenier à ſel, 3 de Viteaux, 4 de Saulieu, 8 d'Autun, 9 de Dijon.

CHATELLENOT.

Anc. Chaſtoillenot, Chatoillon, Chataillum, *Caſtellio*, *Caſtelletum*, *Caſtellum novum*, voc. S. Pierre, Arch. de Pouilly, Pat. le Prieur du Fête. Egliſe propre. Bel Autel à la romaine. Chap^e. rur^e. de S. Aubin, qu'on croit avoir été l'Egliſe Par^e. Le cimetiere y eſt encore. Pays de main-morte.

Anc. Seigneurs : Guill^e. de Chatellenot choiſit en 1229 ſa ſépulture à la Buſſiere, près de Guy ſon pere, & donne aux *Freres* la moitié de la dîme de Mimeure & de Toreille. Odo de Chatellenot reconnoît en 1223, tenir du Duc Hugues, la forteresſe de Vau-Magni, que poſſéde Hugues de la Tour ſon vaſſal. Etienne de Mont-St.-Jean donne pour *pleige* de ſa promeſſe de 2000 liv. au Duc, Guill^e. *Seignior de Chaſtellenot*,

en 1307. Marguerite de Chatellenot légue 40 florins d'or, pour ſa ſépulture, à la Buſſiere, 1352.

Sybille, Dame de Chailly, accorde le droit de pâturage ſur le territoire de Chatellenot, aux Moines, en 1187.

N. de la Loge, aïeul de M. le Belin, Seigneur actuel, a rebâti le Château à la moderne, ſitué ſur une éminence. En démoliſſant le vieux donjon, on a reconnu qu'il avoit été attaqué avant l'uſage des armes à feu. On a trouvé dans les décombremens pluſ. dards & fers d'arbalête tout rouillés, des ſquelettes preſqu'entiers dans des tombeaux, du charbon & du grain brûlé.

Dans la cour eſt un puits percé dans le roc, qui donne de très-bonne eau, ayant plus de 160 pieds de profondeur.

Un vieux foſſé, taillé dans la roche, entoure une belle eſplanade, ornée de plus de 100 pieds d'arbres plantés réguliérement : elle peut avoir 500 pas de circuit, & offre une promenade très-agréable ; d'où l'on a une des plus belles vues de la Province.

A mi-côte au ſud eſt le Village de 28 f. 300 Comm. avec Mouillon de 16 f. Dionne autant. A Mouillon, prés excellens, terres de bon rapport. Etang ſur lequel on voyoit en hiver beauc. d'oiſeaux, & quelquefois des cygnes ; il vient d'être deſſéché par le

Sgnr. du Rouſſet, auquel appartient ce Hameau.

Une partie des eaux de pluie ou de neige fondue, coulent de la montagne au nord dans l'Armanſon; l'autre partie ſe rend au ſud dans l'Arroux; ainſi par 2 côtés oppoſés les eaux vont dans l'Océan, tandis que celles de Baume dans le voiſinage ſe jettent par l'Ouche & la Saone dans la Méditerranée.

2 l. ½ d'Arnay, 8 de Dijon.

CHAZILLY.

Le bas & le haut Village de 40 f. (26 en 1666) 150 Comm. Parſ. de Ste. Sabine. Le 1er. eſt du Baill. d'Arnay; le 2d. de celui de Beaune. Sgne. au Marquis de Vertillac, poſſedée jadis par Jacques Bouton de Corberon en 1460, par Ph. Bouton, 1482, & par les Montmorenci.

Chape. de S. Lazare, fondée par Emilland Adelon, Marchand à Maconges, en 1675, laiſſant un domaine qui vaut 800 livres de rente. Les Habitans nomment avec le Sgr. le Chapelain qui doit deſſervir Fêtes & Dimanches.

Ce Village a été 3 fois incendié en 20 ans, l'autre ſiécle : il l'a été encore le 10 Août 1771. 7 maiſons avec leurs granges pleines ont été totalement brûlées. Les flammes, portées juſqu'au Château, l'ont con-

ſumé. Le Curé & le Chapelain (M. Dubois) ont montré en cette occaſion un zèle & une charité bien louables.

Un titre de 1259 fait mention du four bannal de *Chaſilé* à Jean de Longecourt. Village affranchi en 1577.

A 2 l. ½ d'Arnay, 7 d'Autun, 1 ½ de Pouilly où eſt le Bureau de Contrôle & le Grenier à Sel.

CHAUDENAI-LE-CHATEAU.

Caldenetium, *Caldiniacum*, *Chadenaium*, An. de Ste. Sabine, voc. S. Pierre : reſtes d'une Chap. de Ste. Anne, où l'on enterroit les peſtiférés en 1631.

Le Chât. aſſis ſur une roche eſcarpée, eſt fort anc. & tombe en ruine : de 6 tours il en ſubſiſte 3, avec une citerne taillée dans le roc. Ce fort relevoit autrefois de Blaiſy, maint. du Roi. Il fut habité par des Sgnrs. diſtingués. Jean, Sire de Chaudenai, épouſa la fille de Hugues I, Baron de Mont-St.-J. en 1120. Girard donne à la Buſſiere, en 1190, le tiers des dîmes de Crugey & de Bouhey. Guy ſon fils, inhumé à la Buſſiere, vend Salives au Duc Hugues en 1258. Guy II a ſa tombe en cette Abbaye, 1321 ; & Jean à Prâlon, 1310. Guy de Chaudenai, Abbé de Teuley, mort en 1343. Jean, 33e. Abbé de Ciſteaux, 1359. Eudes, Chevalier,

Capit. de Frolois, 1360. Claudine de Chaudenai fut mere du célèbre Jean de Vienne, Amiral de France en 1373; de Guillaume, Ev. d'Aut., mort Arch. de Rouen en 1418; & d'Alix de Vienne, Dame de Chaudenai, femme de Robert de Beaujeu.

Cette Terre a paſſé aux de Vienne, de Saulx, la Palu de Bouligneux, Coſte de Champeron; actuellem. à Jacq. Fr. Adelon, Officier dans le Génie. 30 f. (19 en 1660) 80 Commun. Dép. Esbordottes; le Fief de Nanteuil, réuni à la Sg^e. en 1759. Froment. Sur les hauteurs, ſimples aromatiques. Ruiſſeau fertile en creſſon & écreviſſes. 1 moulin. Pluſ. bonnes fontaines.

Patrie de Denis Barberet, Médecin du Roi à Toulon, habile Phyſicien, dont les Mémoires ont été pluſieurs fois couronnés par différentes Académies. Le nouv. Dict. Hiſt. des Hommes illuſt. dans ſes éditions, même celle de 1772 en 6 vol. *in-8°.*, tue ce ſavant Phyſicien dès 1756, quoiqu'il ſoit encore plein de vie; & que j'ai mandé à l'Editeur l'avoir vu à Toulon en 1770.

Claude-Barth. Morizot ſavant Dijonnois, date pluſ. de ſes Lettres lat. imp. de Chaudenai, dont il étoit Seigneur.

3 l. $\frac{1}{2}$ d'Arnay, 2 de Pouilly & du Grenier à ſel.

CLOMOT.

Ancien^t. Clos-Moux, *Clauſum madidum*, parce qu'il étoit environné de 7 étangs, dont il reſte 4; voc. S. Médard, Patr. le Chapitre de Beaune, qui céda Clomot au Duc Hugues par échange, en 1231. Egliſe brûlée par les Proteſtans, réparée & embellie par Jeanne Hubert de Beaune, qui a fondé un lit à l'Hôpital d'Arnai pour un malade de Clomot & d'Arconcey, établi un Maître d'Ecole à Clomot, à 50 écus de gage, & un autre pour Arconcey. Elle a encore fondé une lampe ardente pour 50 liv. autant pour Arconcey & Luſigny. Cette fille généreuſe étoit ſœur de P. Hubert, zèlé Curé de Clomot, & de N. Hubert, Chanoine de S. Honoré à Paris.

Croix dans la *Chaume des Reîtres*, où le Curé va tous les ans dire un *Libera* pour le Capitaine Georges & ſes Compagnons, inhumés en ce lieu après la bataille d'Arnay, où ils perdirent la vie. Le Seign^r. a fait clorre cette chaume de plan vif, & conſtruire la Mét^e. du Lierre. On trouva en 1714, au milieu de l'Egliſe, une table de cuivre du poids de 80 liv. enfoncée en terre : elle couvroit le corps de Nicole Rollin, morte en 1572, petite-fille du Chancelier Rollin, femme de N. de Buſſilon. Cette

plaque avoit été miſe par ſa mere Louiſe de Mâlain. Aux 4 coins étoient les armes des Rollin, Mâlain, Cugnac & Baiſſey.

Guyot de *Clomot*, fils de Pierre, Chevr. vend au Duc, en 1258, ce qu'il poſſédoit à Melecey.

Jean de Sercey, Sgnr. de Savigny & de Mâlain, vend en 1585 à Joachim Damas du Rouſſet, Clomot, que ſa niéce porte à Louis de Villers-la-Faye ſon mari, vers 1600: c'eſt le triſaïeul du Sgr. actuel, qui a repris en 1741, & affranchit ſes vaſſaux en 1746.

44 f. 200 Com. Dép. Buſſilon, le Rouſſet où eſt un vaſte Château bâti par Jean du Rouſſet: Jean de Maſille en étoit Sgnr. en 1466; Hugues du Boz, époux d'Anne de Saulx-Tavannes, en 1552; Joachim Damas, & depuis les Villers-la-Faye. On voit un Seignr. de Buſſilon envoyé par le Maréchal de Bourge. commander dans Auxerre, avec 9 lances de ſon *eſcadre*, en 1474.

Le grand étang qui baigne la tour d'un vieux Château, fait aller un moulin. C'eſt près de ce moulin, & ſur la chauſſée de l'étang, que ſe paſſa le fort de la bataille entre l'Amiral de Coligny & le Maréchal de Coſſé-Briſac, en 1570. (*V. Arnay-le-Duc, pag. 63*). Terroir ſablonneux. Bonnes pierres à bâtir.

1 l. ½ d'Arnay, 7 d'Autun, 9 de Dijon.

COMARIN.

Jadis Cormariens, Comareins, *Comareyum*, *Comercium*; Annᵉ. de Semarey, voc. S. Thibaut : anc. Baronnie érigée en Comté en 1588, pour Antoine de Vienne.

Ce Villᵉ. ſitué dans un beau baſſin, a donné le nom à d'anc. Seignʳˢ. au XII & XIIIᵉ. ſ. Bienfaiteurs de l'Abbaye de la Buſſiere. Pierre de Comarin fut envoyé par le Duc à Clément VI, pour faire lever les cenſures jettées par l'Archev. de Beſançon ſur Auxone, en 1344. (*V. Auxone, tom. 3, p. 247.*)

Jacques de Cortiambles, Chambellan du Duc, Sire de Comarin, fut chargé, en 1412, de fortifier la motte de Pouilly. Jean de Jaucourt-d'Inteville épouſa Agnès de Cortiambles, Dame de Comarin, dont le fils Surintendant des Finances du Duc Charles, échangea avec Philippe Pot ſes fonds à la Rêpe, pour les Terres de Foux & de Bourguignon, fut tué à Nancy avec le Duc, & inhumé à Poliſſy, laiſſant 10 fils.

Benigne de Jaucourt, fille de Jacques, porta Comarin à Gerard de Vienne, Chevʳ. d'Honneur au Parlement, en 1501.

Le Château rebâti en 1704, eſt vaſte & beau, avec une avenue d'arbres & un parc

parc d'une lieue de circuit, fermé de murs.

On lit ſur le portail, bâti en 1622, d'un bon goût, orné des buſtes de Henri IV & Louis XIII, *tout bien à Vienne.* Dans l'intérieur pluſ. ſtatues, & un grand tableau gravé à Londres, de l'entrée d'Agrippine à Rome, portant l'urne de Germanicus. Un beau baſſin d'argent orné de figures antiques, d'un travail recherché, trouvé dans le Rhône, & donné au pere de M. d'Antigni. Ce plat ovale peſant 6 liv. & $\frac{1}{2}$ à 2 pieds de long, 20 pouc. de large : il repréſente l'hiſtoire de Sylla, fille de Niſus, Roi de Megare, aſſiégé par Minos. Sylla qui aimoit cet ennemi de ſa Patrie, coupa à ſon pere le poil fatal duquel dépendoit l'heureux deſtin de ſon Pays. On voit Sylla dédaignée par Minos, qui ſe précipite du haut d'une tour pour ſuivre ſon amant. (V. Métam. l. VIII.)

En l'Egliſe bel Autel poſé en 1774. Monument en marbre de Joſ.-Franç. Damas, Marquis d'Antigni, Comte de Ruffey & de Comarin, Gouv^r. de Dombes, mort à Bourbon en 1736, dont le cœur fut transféré en ce lieu. C'eſt le pere du Marquis d'Antigni, Elu de la Nobleſſe en 1776, & Seign^r. de Comarin.

Dans la même Chap. épit. de Charles de Vienne, Comte de Comarin, mort en 1751,

à 73 ans, & d'Anne de Chaſtellux ſon épouſe, 1744.

Les dépend. de ce Comté ſont Comarin, Echannay, Montoillot, la Chaleur, Semarey, le Paloux, Pantier en partie & Saules. 30 f. (20 en 1660.) 210 Comm.

Saules, 24 f. où l'on nourrit de bons moutons. Le grand chemin d'Arnay à Dijon paſſe devant le Chât. de Comarin, dont la vallée eſt renommée par l'excellence de ſes bleds. (V. à la fin le Mémoire de M. de Montrevoſt). Bons prés arroſés par le ruiſſeau d'Echannay. Beauc. de bois au Seignr. Meſ. de Sombernon. Pinte de Beaune.

1 l. ½ de Pouilly, où eſt le Grenier à Sel, autant de Sombernon, où eſt le Bureau de la Poſte, 3 & ½ d'Arnay, 7 de Dijon.

CREANCÉ.

Creſentiacum, Par. voc. S. Symphorien, à la coll. de l'Ev. d'Autun, Arch. de Pouilly. Chapelle fondée par Gabriël Teinturier, Note. en 1673. Une des cloches eſt de 1432. Tombe de Pierre, Sire de Créancé, 1486. Epites. d'Ant. Comeau, Commandant du Chât. de Dijon, Gentilhomme de la Chambre du Prince de Condé, 1669; de Henri ſon fils aîné, bleſſé à mort au ſiége de Liſle, 1667; de Franç. de S. Baville,

tué au siége de Candie, âgé de 19 ans, en 1668. Le cœur de Pierre Comeau, Lieut. de Roi en Bourgogne, y fut apporté de sa Terre de Vincelles en Auxerrois, où il mourut en 1719.

Sur la tombe de Jean Tisserand, Curé, mort en 1739, on lit : *Dilectus Deo & hominibus.* Son neveu & successeur Oudin Boulanger, décédé en 1772, mérite le même éloge. Eglise nouvellt. réparée. Presbytere vaste & très-propre, d'où l'on jouit d'une vue étendue & variée.

Cette Terre relevant de Pouilly, a passé des Chabot-Charni à MM. Comeau. Le Chat. fut rebâti par Ant. Comeau, trisaïeul du Seignr. actuel, Lieutenant de Roi au Gouvernement de Bourge. depuis trois générations, anc. Capite. de Dragons, & Chevr. de S. Louis. Charmilles, plantations, piéce d'eau. Guille. de Fauconai en étoit Seignr. par sa femme Mahaud de Belleux, en 1270: il y avoit dès-lors un anc. Chât.

Ce Ville. au pied d'une haute montagne, a 60 f. 530 Comm. (450 en 1738). Dép. Baume, Panthier, la Lochere. 2 moulins. Commerce en bled, chevaux, moutons, dont la laine est fort estimée. 2 Tanneries sur le ruisseau. Au sommet de la montagne, vieille tour quarrée qui avoit 3 étages, 10 fenêtres, 2 cheminées. Le rocher sur lequel porte cet édifice, est incliné, oblong,

de 80 pas ſur 12 de large. De cette tour à demi-ruinée, qu'on regarde comme l'endroit le plus élevé de la Bourg^e. on a une vue admirable de 3 côtés. Elle n'eſt ni gauloiſe, ni rom^e. pour la conſtruction. D'habiles gens qui ont ſoigneuſement examiné le local, préſumoient qu'elle étoit jadis deſtinée, par les feux qu'on y allumoit dans un événement intéreſſant, à annoncer les nouvelles d'une Ville à une autre. Par de pareils ſignaux placés à Chatellenot, Charni, Thil, Bard & Sivry, on pouvoit ſavoir en une heure d'Aliſe à Autun (diſtance de 14 l.) ce qui s'y paſſoit.

Dans la ſuite cette tour a ſervi de retraite aux gens du Pays en temps de guerre. Plus bas, vieille Chap. qui paroît avoir été un Oratoire pour ceux qui gardoient la forteresſe, ou plutôt les reſtes d'une Léproſerie. Cette tour eſt de la Juſtice de Sivry.

Baume, *Balma*, au même Seign^r. (Expilli écrit Beaulne-ſous-Pouilly), Ville. de 50 f. Chap. de S. Gervais. Au deſſus, reſtes de la voie rom. d'Autun par Arnay à Aliſe. De la gorge ſort un ruiſſ. qui ne tarit jamais, ſe gonfle l'hiver, fait aller 8 moulins dans l'eſpace de $\frac{3}{4}$ de lieue, arroſe Créancé, & va ſe jetter dans l'Ouche, au bas de Crugey. Hauts rochers, avec pluſieurs cavités, ſans cryſtalliſations; autour volent des oiſeaux de proie, & des ducs même. Carriere de tuf.

A Créancé exc. terres à froment. Peu de bois. Point de vignes. Prés assez bons & rares. Mes. de Pouilly, 30 l.

Le célèbre Avocat Jean Bannelier venoit s'y délasser les vacances dans son beau domaine. Ce lieu fut pour lui ce que *Tusculum* fut pour Ciceron. Il y composa une bonne partie de ses Ouvrages. On venoit de toute part l'y consulter comme un oracle. Il est mort à Dijon sa Patrie, en 1765, âgé de 82 ans.

3 l. d'Arnay, 1 ½ de Pouilly & du Grenier à Sel, 8 de Dijon.

DIANCEY.

Par. voc. S. Andoche, Patr. le Chap. de Semur, comme Prieur de Bar, Archip. de Saulieu. Les héritages du Curé furent affranchis par le Prieur de Bar en 1588.

50 f. 200 Commun. compris Jonchery, Chauvirey & la Rochette. Jonchery a donné le nom à d'anc. Sgnrs. André de Jonchery, Sgr. de Liernais, 1212; Hugues, 1217; Jean Chevr. 1280. Monin, fils de Hugon, reconnoit tenir en fief du Prieur de Bar, la maison-forte de Jonchery, excepté le meix *tire à soi*, & la dîme de la Rochette en 1295.

Ces Sgrs. remirent ou vendirent presque tous leurs fonds aux Prieurs de Bar où ils sont inhumés.

On voit, par la tenue des jours de 1682, qu'au lieu où étoit la maiſon-forte de Jonchery, & près la Chapelle de Ste. Sabine, exiſtoit un bouquet de beaux chênes, laiſſé aux Habitans pour leur uſage & glandée, moyennant 2 *rez* d'avoine : il n'y a plus de chênes. Apport fameux en cette Chapelle. Etang qui ſubſiſtoit en 1270. Jonchery & Diancey ont été affranchis en 1771 par la Collégiale de Semur.

Chauvirey du Marquiſat de Viange. La Rochette à M. d'Hugon, qui a repris en 1741, & a fait bâtir un beau Château. Son triſaïeul étoit Gouvernr. de Nuys en 1586. Phil. de Rouvre laiſſe, par ſon teſtament de 1361, à *Guy de la Roichette*, 100 florins d'or. (le flor. val. 20 ſ. le marc à 5 l.) Jean de la Rochette, Chevalier, ſe trouve à la montre de Châtillon en 1414. Son fils, Maître des Req. du Duc Charles, Chane. d'Autun, Doy. d'Avalon, fut Abbé de Châtel-Cenſois, 1476.

Fonte. ſalée, mais trop bien gardée par les Prépoſés, qui ont ſouvent tenté d'en perdre la ſource. Moriſot, dans ſon *Orbis Maritimus*, dit avoir découvert cette ſource en 1635. Le ſel n'en paroît pas de bonne qualité, à cauſe de la baſe terreuſe formée par cette eau croupiſſante & bourbeuſe.

A 300 pas delà, mare ſalée, large de 10 pas de toute face, qui tarit en été. On

y prend des *ſalegres* pour les Colombiers. Lentilles renommées.

Julien Martin, inſigne Bienfaiteur du vieux Collége de Dijon, en 1531, avoit été Curé de Diancey. (*V. ſon éloge au ſecond vol. p. 278.*)

2 l. ½ d'Arnay, 3 ½ de Saulieu, 12 de Dijon.

D R É E.

De Dreis, Par. voc. S. Denis, Dioc. de Dijon, Doyenné de Sombernon, Pat. l'Abbé de S. Seine. Le Curé ſeul Déc^r. par Arrêt de 1679. Vieille Egliſe, bâtie par Albert, Seign^r. vers 1120, ſous le nom de Chap. le Ville. étant alors de la Par^e. de Verrey, auj. Annexe de Drée. L'Abbé de S. Seine obtint de Geoffroy, Evêque de Langres, le Patronage de cette nouvelle Egliſe, en 1162.

Les anc. Seign^rs. du nom ſont preſque tous inhumés à la Buſſiere, dont ils étoient Bienfaiteurs. (*V. ci-devant la Buſſiere*). On voit Bauvinus de Drée, en 1154; Aimo de Drée, en 1180; Jean, 1250; Marguerite, Abbeſſe de Criſenon, en 1281; Guyotte, Abbeſſe de S. Andoche d'Autun, morte en 1438; Jean de Drée, Chev^r. inhumé en l'Egliſe du lieu, 1452.

Philibert de Drée, Seign^r. de Berre & de Giſſey-le-Vieux, inhumé à Giſſey; Anne de Saulx ſa femme à Berre, en 1573; Guill^e.

ſon fils, Chevr. des Ordres : ſon frere Antc. laiſſa des enfans de Claire de Vaudrey. Cette famille noble ſubſiſte dans le Brionnois, à la Bazole. (*V. tom. 4, p. 262.*)

Drée eſt auj. de la Baronnie de Buſſy-la-Pêle. Le Chât. n'eſt plus qu'une vieille maſure. 30 f. ou plutôt chaumieres, 90 Comm. Habitans pauvres. Villc. ſitué dans une gorge, d'où naiſſent pluſ. ſources qui font aller 3 moulins ; réunies à celles de Buſſy, au deſſus de S. Helier, elles forment l'Oze qui ſe perd dans la Braine au bas de Stc.-Reine, aux Laumes.

Veſtiges à l'oueſt du chemin rom. d'Autun à Aliſe. Subd. de Viteaux.

5 l. d'Arnay, 3 de Pouilly & du Grenier à Sel, 1 de Sombernon, 6 de Dijon.

ECHANNAY.

Echanaium, Echanetum, Eſcanna, Par. voc. S. Remi, Doyenné de Sombernon, à la coll. de l'Evêque de Dijon, du Comté de Comarin.

Renier de Corcelles, Seignr. Bienfaiteur de l'Abbaye de la Buſſiere, en 1225 ; Humbert d'Echannay, en 1235 ; Jean, Ecuyer Banneret, ſe trouva à la montre de Beauvais, en 1417. Cette Terre paſſa aux d'Inteville en 1360. Girard, époux d'Alix de Choiſeuil, enterré à Echannay en 1392. Jean leur fils

s'unit à Anne de Cortiambles, Dame de Comarin, & fut pere de Cl. Chevr. Gouverneur de Bar-ſur-Seine, tué à Nancy, 1477. Louis ſon frere, Abbé de S. Benigne. Jacques, Chevr. de l'Ordre, eut d'Alix de Pontarlier, Benigne de Comarin, femme de Gerard de Vienne, de laquelle deſcendent les Comtes de Comarin. Le Chât. près de l'Egliſe, démoli, eſt en terres labourables. Echannay ſitué à mi-côte entre 3 hautes montagnes, a 50 f. (300 en 1350.) 150 Comm. fut affranchi en 1571. Fiefs de *Joly* & de *Tonnerre*: celui-ci à la famille Boſſuet, où Jacques-Benigne, Evêque de Meaux, fut nourri, réuni à la Seigneurie. Jadis 2 foires. La fontaine Bligny forme un ruiſſeau qui paſſe à Comarin, & tombe daus l'Ouche. 1 moulin. Bois *Defa* aux Habitans, qui paient 2 den. de cens au Seignr. Froment. Chanvre très-beau. Peu de prés. Nouv. route d'Arnay à Dijon. Meſ. de Sombernon, à 1 l. 2 de Pouilly & du Grenier à Sel, 4 d'Arnay, 6 de Dijon.

EGUILLY ou *AIGUILLY*.

Anciennt. Aqulley, *Aguilliacum*, *Aguillineum*, *Aguillinum*, *de Suevillis*, An. de Blancey, voc. la Vierge. Epites. de Franç.-Eléonor de Choiſeuil, mort en 1701; de ſon fils Charles, Capite. de Cavalerie, décédé ſans enfans;

de Marg^e. de la Briffe, 1731. Dans le Chœur à gauche, cheminée où les anc. Seign^rs. ſe chauffoient pendant l'Office.

Moitié de cette Terre fut vendue en 1152, par Guill^e. de *Caſeolo*, à l'Abbé de S. Seine, de qui Guy Gaurel tenoit en fief l'autre moitié, & qu'il rendit à l'Abbé ſous promeſſe de ſe faire Moine, ou d'être inhumé à S. Seine. Cette Terre ſortit des mains de l'Abbé au XIIIe. ſ.

On voit Rainaud d'Eguilly en 1169, Jean en 1219, Bienfaiteurs de la Buſſiere; Guill^e. qui ſe trouva au combat de Brion-ſur-Ource, 1358; Guy en 1457; Guill^e. Prieur d'Arnay-le-Duc, 1467; Claude, 1520.

Françoiſe d'Eguilly porta cette Baronnie à Franç. de Choiſeuil de Chevigny, dont Jean, 1624. Franç. de Choiſeul eut 3 fils de Françoiſe de Mâlain qu'il épouſa en 1653.

Cette Terre fut vendue à N. le Belin, dont le gendre Jean-Bap. de Macmahon l'a fait ériger en Marquiſat en 1765. Les Dép. ſont Martrois, Sivry, la tour de Créancé, les Bergeries & partie de Sauſſeau.

Le Chât., par une inſcription, paroît avoir été d'abord bâti en 1181, rebâti en partie en 1692. Foſſés larges & profonds. Jolie Chap. voûtée, voc. S. Hubert. Il eſt dommage qu'on la laiſſe dégrader, faute de vitreaux.

Eguilly main-mortable, ſitué à mi-côte,

près de l'Armanſon, a 28 f. 90 Comm. avec les Bergeries. 1 moulin. Prés & terres à froment. Sous une voûte on a trouvé, en 1775, des reſtes de pavé à la moſaïque.

Jean Bannelier, Doyen de l'Univerſité, ſi eſtimé par ſa ſcience, ſes Ouvrages & ſon zèle pour l'inſtruction des jeunes Légiſtes, étoit originaire d'Eguilly. (*V. Créancé.*)

4 l. d'Arnay, 2 de Pouilly & du Grenier à Sel.

ESSEY.

Eſſeium, exienſis Villa, voc. S. Germain, à la coll. de l'Evêque d'Aut. Egliſe propre. Presbytere bâti en 1768.

Cette Terre jadis aux Chartreux de Dijon, aux Villers-la-Faye, aux Montmorenci, au Baron de Copet, aux de Vaux, dont Alexandre de Blet épouſa l'héritiere, inhumé à Eſſey, âgé de 95 ans, en 1733. C'étoit le pere du Comte de Blet, Lieut. Général, mort Gouverneur de Berg-Op-Zoom en 1748, honoré des regrets de Louis XV, des Officiers & des ennemis même.

Il a embelli le Chât. de Villeneuve, flanqué de 6 tours, au milieu de 2 belles piéces d'eau. Jardins immenſes, beaux vergers, terraſſes, parterre, boſquets, *&c.* Parc de 80 journ. fermé de murs. Belle allée juſqu'à Eſſey. Tuilerie. Fourneau à chaux. Bons prés. Villeneuve étoit à Jacques d'Inteville,

Seign^r. d'Echannay, qui reconnut en 1480 ſes fiefs mouvans de Châteaneuf. Seign^r. actuel N. Vacher de Belmont, Comte de Briançon, Maréchal de Camp, gendre du Comte de Blet.

40 f. dont 6 à Villeneuve. 200 Comm. Le Prieuré du Fête eſt ſur cette Paroiſſe. Pays franc en plaine, aquatique. Bois com. d'environ 2000 arpens. 3 étangs.

La ſource de l'Armanſon eſt à l'extrêmité du finage au nord-eſt, à la tête du champ Boileau. Plus haut eſt le puits *Antagny* qui déborde dans les gr. pluies. Ce lieu, par les décombres, paroît avoir été habité.

2 l. d'Arnay, 8 de Dijon.

LE FÊTE.

Autref. Feſtes, Faite, Fexte, anc. Prieuré dép. de S. Martin d'Autun, voc. la Vierge, ſur la Par. d'Eſſey. Les Moines Seign^rs. & Décim. y entretiennent un Deſſervant, dont 16 f. & 50 Comm. compoſent la Par^e. avec un moulin, un étang. Terroir maigre, couvert de bois. Le Curé d'Eſſey, le Proc. Général & le Prieur nomment le Maître d'Ecole fondé par Guill^e. de S. Uſſan, Prieur en 1699.

1 l. $\frac{1}{2}$ d'Arnay.

GISSEY-LE-VIEUX ou *LE-VIEL.*

Giſſeium vetus, *Giſſiacum*, *Giſcium*, voc.

S. Martin, Arch. de Pouilly, Patr. le Prieur de Glanot. L'Egliſe & le Presbytere à micôte au deſſus du Village.

Anc. Seign^rs. du nom : Renaud de Giſſey ſigna l'acte de fondation de Cîteaux en 1098. Hugues en 1136. Garnier, Obert & Guill^e. ſon fils, Bienfaiteurs de la Buſſiere : ce dernier reconnut en 1348, que ſa fortereſſe de Giſſey relevoit de Hugues, Sire de Mont-S.-Jean. Hugues de Giſſey, Prieur de S. Symphorien d'Autun pendant 46 ans, mort en 1311 ; Alexandre d'Athée, Seigneur en 1348 ; Jean ſon fils pour une partie, 1404 ; Oudot d'Athée, 1415 ; Jean de Lugny, 1444. Son fils Jean fut Bailli de Chalon. Des Lugny aux Sires de Drée ; enſuite aux Colombet, dont l'un acquit par ſes belles actions le ſurnom de *Brave de Giſſey*, ſous Louis XIV. Le 5e. & dernier Seign^r. de ce nom, Marc-Antoine, mort en 1758, a laiſſé ſa Terre à ſon parent Armand-Edme de Riollet. Celui-ci deſcend du fameux Antoine de Riollet qui ſe battit en duel avec le Baron de Lux, contre le Chev^r. de Guiſe & M. de Grignan, en 1612. Cet Antoine, que Mezerai & ces copiſtes ont défiguré en l'appellant *du Riole*, avoit été élevé Page en la Maiſon de Lux-Malain, comme le marque Louis XIII dans ſes Lettres de grace, en 1614. Phil. de Riollet étoit Capitaine de la Roche-Nolay en 1470.

L'Hôtel des anc. Sgrs. de Giſſey à Dijon eſt en la rue Poulaillerie : (*V. tom. 2, pag. 109*).

Sur la crête de la montagne à l'oueſt, veſtiges d'une anc. fortereſſe, app. dans un titre de 1280 & de 1348, *Caſtrum de Giſſeyo.* On diſtingue encore l'enceinte du parc. On a trouvé dans ces vaſtes ruines, preſque toutes couvertes de bois & d'épines, une bague d'or très-épaiſſe, des boulets, vieilles armes, *&c.*

Le Chât. a été bâti plus bas par Mrs. Colombet, dans un point de vue fort varié, ſur la vallée de S. Thibault. Belle fontaine au bord du bois, qui ſe perd, reparoît 600 pas au deſſous, coule rapidement dans le Village, arroſe la vaſte prairie du Seignr, & ſe jette dans l'Armanſon, dont un endroit s'appelle le creux des Vaudois ; jadis on y faiſoit l'épreuve des *ſorciers :* il n'y a pas 120 ans que cette folle ſuperſtition des épreuves a ceſſé dans ce canton, à Chailly & à Mâlain. Autre font. app. *ru de fou*, qui tombe dans le ruiſſeau de Blancey.

Depuis 10 ans le côteau tirant de Giſſey à Eguilly, dans l'eſpace de 50 arpens, s'affaiſſe ſenſiblement. Ce n'eſt plus qu'un terrein bouleverſé, rempli de trous, de pierrailles & de crevaſſes en tout ſens. On croit que la baſe de la colline a perdu ſon aſſiette par la chûte des eaux qui percent

dans le bas, & ont délayé la terre glaiſe qui ſervoit de fondement.

Dans le jardin du Chât. petite colonne avec un chapiteau, de 2 pieds de long ſur 8 pouces de large : ce qui la rend remarquable eſt une inſcript. rom. qui ſemble indiquer qu'elle a ſervi d'autel dédié à l'Empereur Auguſte.

AUG. SA.
DEAE ROSM.
TAE.
Cne. Cominius. candidus.
Et Apronia Avitilla.
V. S. L. M.

Ces dern. lettres initiales ſignifient, *votum ſolverunt libenter, meritò*, en accompliſſement d'un vœu juſte & volontaire. Cette déeſſe Romſta eſt une divinité topique, inconnue juſqu'ici. Tacite parle de Cn. Cominius, Chev. Rom., accuſé d'avoir fait des vers ſatyriques contre Tibere, qui lui pardonna à la priere de ſon frere, Sénateur. Apparemment que Cominius, fuyant la colere de l'Empereur, ſe retira dans les Gaules, où il aura dreſſé cet autel, qui paroît du haut Empire, annonce l'antiquité du lieu, & juſtifie le ſurnom de Giſſey *le vieux*.

Hugues de Riollet, pere, a fait une collection de médailles anc. trouvées tant à

Giſſey, Autun, qu'à Thoiſy-le-Déſert & à Bellenot, parmi leſquelles on en diſtingue 2 gauloiſes en argent, 2 d'Auguſte, 2 d'Antonin, *&c.*

38 f. 160 Comm. Bon froment, chanvre haut & rude, peu de vignes, bons prés, carriere, moulin.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Viteaux, autant de Pouilly & du Grenier à Sel, 4 d'Arnay, 4 de Saulieu, 5 de Semur, 9 de Dijon.

GISSEY-SUR-OUCHE.

Giſſerium, *Juſſiacum*, voc. la Vierge; Dioc. de Dijon; Patr. le Chap, de Langres; de la Baronnie de Marigny.

Chap. rur^e. voc. St. Thibault, rebâtie en 1666.

33 f. 260 Commun. compris Barbirey, 1 moulin, la Mét^e. de Champgrillot; jadis 2 foires & un marché le Jeudi.

Le Roi Gontran donne à St. Benigne de Dijon, les terres de Giſſey & de Barbirey. Aimo de Giſſey en 1207. Jean de Frolois échangea ſa Châtell^e. avec le Duc Robert II pour Giſſey & Marigny, en 1298. Ils furent cédés par Hugues V à Alix de Frolois, fille de Jean, par contre-échange des Châtell. de Pouilly, Bellenot & Villers, en 1311. Les Pot, les Fuligny, ont long-temps poſſédé cette Terre, vendue en 1766 à M. Paris

Paris de Montmartel. Pont de 7 arches ſur l'Ouche.

Barbirey, Ann. de Giſſey, voc. S. Martin; 40 f. compris Juvlgey. Pet. côteau de vignes. Froment. Bois. Caverne ſpacieuſe avec ſtalactiles. Carr. de tuf.

Huguette, fille de P. de Barbirey, femme de Guyot de Giſſey, reconnoît tenir à foi & hommage les Granges de Barbirey, de Guichard Dauphin, Sgnr. de Jaligny & Molinot, à cauſe de ſon Chât. de Molinot en 1380. Odo de Barbirey, 20e. Doyen de Chalon en 1273.

Ces Villages ſont francs : du Grenier à Sel de Pouilly.

A 5 l. d'Arnay, 1 l. de la Buſſiere, 1 ½ de Sombernon.

GRENAND ou *GRENANT.*

Granandum, *Granatum*, *Granantum*; voc. la Vierge (15 Août); Dioc. de Dijon, à la coll. de l'Evêq. Dioc.

Anc. Sgrs. Eudes de *Grenant* en 1281; Simon, 1314; Guille. Ecuyer de Phil. le Bon, Capit. de Luxembourg, 1451. Jacques de Vienne affranchit ce Village en 1599, & le vendit à François Blondeau, Conſ. au Parl. d'où par échange il vint à Jacques de Neucheze, Abbé de S. Etienne, Evêq. de Chalon : M. d'Apchon l'a échangé en 1759 con-

tre Beauregard, avec J. Bapt. Deſmares, Sgnr. actuel.

50 f. 200 Comm. compris Vaux, 10 f. & la Montagne 14, démembrement de la Baronnie de Marigny; Grenand & Charmois, démemb. du Comté de Comarin.

Le Chât. de Vaux, dit le fief *de la Cave*, bâti ſur les rochers, fut abymé par 3 ſecouſſes de tremblement de terre en 1682. Le gouffre où il fut englouti, s'appelle encore *le creux de la Cave*, au pied de la montagne, à 30 pas du ruiſſeau. Le procès-verbal des ſuites de ce tremblement, arrivé la nuit du 11 au 12 Mai, eſt aux archives de la Ste. Chapelle. Il en eſt parlé dans le Journal des Savans, Juin 1682, p. 162 *in*-4°.

On prétend que le nom de Grenand vient de l'abondance du grain, *à grano*, que ce pays produiſoit. Les Pâtiſſiers de Dijon en achetoient par préférence. 7 Laboureurs, (20 en 1680). Foins réputés. M. d'Argenville, en ſes *Foſſiles de France*, 1750, dit que le ruiſſeau eſt *aurifere*; mais des expériences réitérées, faites par Mde. de Rochechouart & le P. Godin, Minime, prouvent qu'il ne produit que des pyrites cuivreuſes, arſénicales & ſulphureuſes.

Pierre Sire-André, fils d'un Laboureur de Vaux, devint, par ſon mérite & ſon induſtrie, Receveur général des Finances en la Généralité de Lyon, & fut très-connu ſous le nom de *Saint-André*.

Dans ſon teſtament, fait à Lyon en 1671, il ſe reſſouvient de ſa patrie & de ſes parens. Il donne à l'Egliſe de Grenand 3000 l. pour des ornemens, 4000 l. pour un Maître d'école, & 3000 l. à chacun de ſes neveux (le marc étoit à 19 liv. 7 ſ.) Ce teſtament n'ayant pas eu lieu, ſa veuve, Marie *Aime-Dieu*, fit le même legs. Le Maître eſt à la nomination des héritiers de cette Dame. Le grand chemin de Château-Neuf à Dijon, percé en 1760, paſſe à Charmois & au bas de Grenand.

A 5 l. d'Arnay, 3 de Pouilly & du Grenier à Sel, ¾ de Sombernon.

JOUEY.

Joviacum, voc. S. Leger; Patr. le Prieur de S. Symphorien d'Autun, qui avoit jadis un pet. Monaſtere près de l'Egliſe.

60 f. 250 Commun. compris Promenois, Boulon, Blangey, Trenay & partie de Poſchey, l'autre de la Paroiſſe d'Allerey & du Baill^e. de Saulieu. Poſchey a été affranchi en 1745 par la Cathédrale d'Autun.

Promenois, qui n'a que 17 f., avoit autrefois 5 Sg^rs. : les auteurs de M. Eſpiard de Clamerey, Seign^r., ont rénni toutes les parties. Le Duc Hugues donne *Trainez* à S. Symphorien d'Autun en 1130.

Blangey, *Blangiacum*, affranchi en 1732

par M. de Champeron, avoit un Chât. détruit. Carr. de pierres à paver. Bois comm. Sgr. le Marquis d'Eguilly.

La grand'route paſſe à Jouey. Terroir ſablonneux. Bois, uſages pour les Habitans. Ruiſſeaux qui ſe réuniſſent à l'Arroux.

A 1 l. d'Arnay, 5 de Saulieu, 6 d'Aut.

MACONGE : (V. MEILLY *ci-après*).

MAGNIEN.

Par. voc. St. Agnan, Patre. l'Abbeſſe de St. Andoche. Une des cloches eſt de 1333. Les regiſtres ſont de 1543. Tombe de Pierre Quarré d'Aligni, Brigadier des armées du Roi, Gouvr. d'Autun, Grand Bailli de la Nobleſſe du Charolois, mort à Juilly, âgé de 90 ans, en 1730. Il a laiſſé des mémoires intéreſſans dignes de l'impreſſion.

2 Chap. rur. 1 de St. Leger à Maizieres; 2de. de S. Felix, où il y a eu des Hermites juſqu'en 1714.

Sgne. poſſédée par Cathe. de Brienne en 1569, enſuite par les de Spada, Beugre de la Chapelle, Milliotet, Fyot de la Marche; maint. à Claude Quarré d'Aligni de Juilly, Chevr. de S. Louis, & à Jacques Godard, Gentilhomme ſervant du Roi.

100 f. 380 Comm. compris Fontaine, à 3 Seignrs. Juilly-lès-Arnay, à M. Quarré, à

Humbert de Mâlain en 1598; la Chaume deſſus à l'Abbé de la Ferté; la Chaume deſſous avec tuilerie; Lauronne; Chaſſon, à Maurice de Macmahon, Chevr. de Malte; Corcelles-lès-Voudenay; Maiziere où eſt une fontaine ſalée, gâtée par les Employés.

Bois. Sol médiocre, quoiqu'en plaine, meilleur à Juilly. 2 moulins. On a découvert à Lauronne quelques tombes. La voie romc. d'Autun à Arnay paſſoit à Chaſſon, & entre Lauronne & la Chaume où ſe fait le dépôt des vins du Beaunois pour Saulieu.

A 1 l. d'Arnay, 4 d'Autun.

MALAIN.

Dans les vieux titres, *Malayun*, *Maelein*, *Maalein*, *Molen* & *Maulin*, en latin *Mediolanum* (1), ſelon une charte de 1005 (V. Maiſon de Vergy, p. 80, pr.), & une autre de 1148; app. dans des titres poſtérieurs

(1) *Villa Mediolanum* près Poligni, donnée par Rodolphe III, Roi de Bourgogne, à l'Abbaye de Cluny en 1019, s'appelle encore *Molain*. Le *Mediolanum* de la Table de Peutinger, dont la route ſe rendoit à Bourbon, eſt Château-*Meillan* en Berry. M. d'Anville dit que le *Mediolanum* des Inſubriens eſt Meys en Forez. Le nouveau Traducteur de Pline le place à Seurre ſans preuve, comme Ladonne à Semur en Brionnois.

Molanum, d'où par abréviation on a fait Mâlain.

Voc. S. Valerien, Doy. de Sombernon, Patr. de l'Abbé de Saint-Seine, donné par l'Ev. Manaſſès en 1182. Autour de l'Egliſe iſolée étoit autrefois le Bourg, qu'une tradition conſtante aſſure avoir été une Ville conſidérable, Capitale des Inſubriens dépendans de la République des Eduens. Tite-Live, l. v, 1 dec. c. 34, dit poſitivement, *Inſubres in pago Æduorum*, & leur attribue, ainſi que Pline, la fondation de Milan, *Mediolanum*, à laquelle ils donnerent le nom de leur Ville.

M. Bonami, ſavant Académicien, penſe que Milan doit ſon origine aux Habitans de notre Mâlain : (V. 28e. vol. *in-4°*. Mém. acad. inſ.) Les ruines, les médailles du haut Empire, des pots de cuivre, une petite ſtatue de bronze repréſentant un pénate, des carreaux de 16 pouc. de largeur, ſur leſquels ſont ces lettres, LATTI. (1), écrites en beaux caracteres, qu'on croit déſigner le nom de l'ouvrier, ou la famille *Lattinia* diſtinguée dans les Gaules; des tombeaux antiques qui entouroient le cimetiere, & dont on s'eſt ſervi pour la bâtiſſe de l'Egliſe;

(1) J'ai dans mon cabinet une de ces tuiles ſur laquelle eſt gravé le mot LATTI.

une tête de lion ſculptée en pierre, & fixée au mur de la maiſon de Vivant Niept; du pavé en carreaux de marbre, mélangés avec d'autres de pierre noire, pourrie par le temps; des reſtes d'un aqueduc qui devoit avoir plus d'un quart de lieue : tout cela découvert depuis 20 à 25 ans, démontre la haute antiquité de Mâlain.

A $\frac{1}{2}$ l. la ronde on ne peut remuer la terre ſans trouver des veſtiges de maiſons, de caves, de voûtes, de charbon brûlé, des tuiles creuſes & des pierres de taille. Ces reſtes de conſtruction annoncent que tout ce terrein, qui eſt ſix fois plus grand que le Village, a été autrefois couvert de bâtimens. On remarque que les champs ſont encoré parſemés de morceaux de briques & de marbre. On y voit auſſi en trois endroits des reſtes de murs très-épais, bâtis dans le goût de ceux d'Autun, qui ſervoient de portes. A l'eſt, champ appellé des reliques, *reliquiæ*, à cauſe des ruines de maiſons.

Le pied de la croix du cimetiere eſt formé d'une anc. pierre ſculptée des deux côtés avec différens ornemens : au deſſus j'y ai lu en 1774 cette inſcription :

E. C. L. II. AUL.
Ex voto ſuſcepto.
V. S. L. M.

En 1570 il y avoit plus de 200 f. à Mâlain : il étoit encore composé de 150 f. sous Henri IV, & n'étoit chargé que de 105 l. de taille, unique impôt alors qu'on se disputoit de payer à un si bon Roi. Il n'y a plus aujourd'hui que 90 f. & 300 Comm.; on n'y comptoit même que 69 Habitans en 1666.

Le Chât. placé sur une éminence escarpée de tous côtés, est bâti sur le roc : c'étoit une fortereſſe flanquée de deux tours & de deux redoutes démolies en partie. La Chapelle de St. Georges, qui devoit être desservie par deux Prêtres, fondée par Pierre de Montaigu, étant tombée, a été transférée à Chameſſon & à la Borde.

Durant les guerres civiles de la Ligue, la garniſon de ce Château dont le Seigneur étoit Royaliſte, & celle de Saulx-le-Duc, ſe rencontrerent près de Meſſigni le 9 Juin 1594, & ſe chargerent rudement : les Royaliſtes eurent l'avantage.

Cette Terre, en titre de Baronnie, a été poſſédée par d'anciens Seigneurs, diſtingués dans notre hiſtoire, dès 1045; par Aimond de Mâlain, fils de Humbert, en 1188; par les Sires de Sombernon pendant 3 f. Hervé de Sombernon en 1230 déclare qu'il tient en fief du Roi de France, *Caſtrum de Maulein;* en 1401 par Pierre de Montaigu; en 1423 par Pernette & Catherine ſes filles,

d'où elle paſſa aux Baufremont; Joachim de Mâlain, Baron de Lux, Sgnr. en 1569; Jean de Mâlain, Odinet de Sarcey & Sylveſtre de Riollet, en étoient cò-Barons en 1620. Nic. Bruſlard réunit toutes ces parties, qui paſſerent à ſon fils 1er. Préſident, enſuite à Marie Bruſlard, depuis Ducheſſe de Luynes, morte en 1760, fort regrettée de ſes vaſſaux pour ſes aumônes : elle a laiſſé pour ſon légataire univerſel, le Comte de Vichi, qui a donné Mâlain & Sombernon en mariage à ſon fils, Marquis de Vichi, Seigneur de Monceau.

Ducheſne nous apprend que le cri de guere des Sires de Montaigu & de Couches, étoit *Maulain.*

L'Hôtel des Barons de Mâlain à Dijon, étoit rue du petit Potet, appellé l'Hôtel de *Lux-Mâlain.* (*V. tom. II, p. 118*).

Fief de Riollet, auquel MM. de Riollet ont donné leur nom, & qu'ils ont poſſédé par inféodation pendant près de 200 ans. Auj. à M. de Croizier de Ste.-Segraux.

Nic. Bruſlard affranchit Mâlain en 1657.

Un ruiſſeau qui ſort de la fontaine de Baume-la-Roche, & qui réuni à celui de Prâlon va groſſir l'Ouche au Pont-de-Pani, fait aller 2 moulins. Carieres pour le moëlon, la taille. Différentes ſortes de grès; le Chât. en eſt bâti.

La *roche aiguë*, une des plus hautes montes.

de la Bourgogne, eſt couverte de ſimples. Un habile Officier a cru y reconnoître des lignes de circonvallation d'un camp. A l'oueſt le mont Chauvin, *mons Calvus*, couvert de bois il y a 100 ans, maintenant nu & ſans buiſſon, ſert pour le pâcage du bétail. Il en ſort de 3 côtés des fontaines. Il a près d'une lieue d'étendue.

Mauv. vignes. Les noix ſont renommées. Le terroir ſec & pierreux ne produit que du ſeigle & peu de froment.

La veille de S. Jean-Bap. chaque ménage étoit obligé, ſous peine d'amende, d'envoyer une perſonne au cimetiere. Tous étant raſſemblés, on entouroit l'Egliſe, & l'on danſoit un branle au ſon des cloches, en chantant à perte d'haleine : *Meſſire S. Jean veci tai Fête ; Meſſire S. Jean réjouis-toi.* Il n'y a que 80 ans que cette coutume eſt abolie.

On dit dans le Pays, *les Sorciers de Mâlain.* Voici ce qui a donné lieu à ce *dictum.* En 1640 la gelée, la grêle, les pluies gâterent tous les fruits. Les Habitans, ſur la déciſion d'un Devin, attribuerent ces malheurs aux Sorciers. Ils en ſoupçonnerent quelques-uns, les conduiſirent garrottés juſqu'à l'Ouche, & les précipiterent dans l'eau près du Pont-de-Pani, ayant les deux pouces attachés aux gros doigts du pied : ceux qui enfoncerent furent regardés comme innocens ; ceux qui ſurnagerent malgré les coups

de fourches, furent convaincus d'être Magiciens. Une femme ayant blâmé les baigneurs, fut lapidée & enterrée ſous une roche qui porte ſon nom (*Rapine*).

La Juſtice des lieux fit le procès à 13 de ces malheureux, & par Sentence (1) du 29 Octobre 1644, trois furent déclarés atteints & convaincus de ſortilége & condamnés à être pendus, & leurs corps brûlés; trois au banniſſement, & les autres renvoyés juſqu'à rappel. Le Parlement, par Arrêt du 29 Mars 1645, les renvoya tous, à l'exception de trois qui furent bannis pour charges réſultantes de la procédure, & condamna Benigne Maillot, Procureur d'Office de Mâlain, aux dépens des abſous, ſauf ſon recours ſur les Habitans. La tache de ſorcellerie n'eſt pas effacée. Les deſcendans de ces prétendus ſorciers ſont encore regardés comme infâmes, & ont mille peines à ſe marier, tant le Payſan eſt obſtiné dans ſes préventions ridicules, & aveuglé par l'ignorance.

Mâlain, où il y a quelques maiſons bourgeoiſes, eſt à 6 lieues d'Arnay-le-Duc, 4 de Dijon, 1 $\frac{1}{4}$ de Sombernon où eſt le Bu-

(1) Cette Sentence & les autres piéces ici citées ſont entre les mains de M. Chauffier, Fermier à Savigny-ſous-Mâlain, qui a bien voulu me les communiquer.

reau de la poſte, 4 ¼ de Pouilly, où eſt le Grenier à Sel.

Lat. 47 d. 18' 53". L. 2 d. 27' 42".

MALIGNY.

Maſliniacum, voc. S. Pierre, Patre. du Prieur de S. Symphorien, qui lui fut donné par l'Ev. Vautier en 993, comme Chapelle, depuis érigée en Cure au XIVe. ſ. à Humbert de Mâlain en 1598.

Chap. rure. de S. Antoine, près de laquelle eſt un cimetiere. Robert de Maligny, Chevr. Maître-d'Hôtel du Duc en 1394, Jean ſon frere, Ecuyer du Duc en 1414, les Jeannin, le Prince de Guiſe, ont poſſédé cette Terre relev. de la Baronnie de Draci-St.-Loup : auj. à la Comteſſe de S. Fargeau.

60 f. 300 Comm. Dép. Neuilly qui releve d'Antigny, avec tuilerie; Nanteuil, *Nantogilum*, *Nantolium*, du mot celt. *nan*, fontaine, ruiſſeau, releve de Draci. Jean de Nanteuil, Seignr. de Cuſſigni, en 1473; Jean Ocquidem, Conſr. Sgr. en 1557; Ben. Saumaiſe de Chazans, en 1666: auj. à Jacq. Antoine Picard, Bourgeois d'Arnay. Expilly y met 100 f. tandis qu'il n'y en a que 16 (45 en 1660). Le petit *Nantheulx* de la Pare. de S. Prix, fut détruit durant les guerres civiles, en 1568: il y a actuellement une Métairie.

La grange Maligni à l'Abbé de la Ferté, avec Chap. de S. Aubin, & apport. 1 moulin.

Les ſoldats de l'Amiral de Coligni, après la bataille d'Arnay, 29 Juin 1570, pillerent l'Egliſe, briſerent les croix, & laiſſerent en ce Village des triſtes marques de leur paſſage.

Jean Certain, Curé, déclare par ſon teſtament de 1740, que n'ayant apporté que ſa ſoutane & ſon breviaire en ce Bénéfice, il les laiſſe à ſes héritiers, & le reſte aux pauvres de ſa Paroiſſe. L'hoirie ne monta qu'à 1200 liv.

1 l. d'Arnay, 4 ½ d'Autun.

MARIGNY.

Dans les vieux titres, Marigney-ſur-Oiche, *Mariniacum*, *Caſtrum Marineium*, Château fort, une des quatre anc. Baronnies de Bourg^e. Par^e. de S. Victor, Dioc. d'Autun.

Guill^e. de Marigny, Connétable ſous Eudes II, en 1152; Aimon ſon fils eut la même Charge ſous Hugues III. Hugues de Marigny fut le 1er. Archidiacre de Beaune, établi par l'Evêque Gauthier à la fin du XIIe. ſ. Jean, Conſ^r. de la Reine Jeanne, Abbé de S. Etienne de Dijon, étoit ſi zèlé pour la diſcipline, qu'il ne permettoit au réfectoire de ſes Chan. Rég. que de la vaiſſelle de bois; celle d'étain étoit alors un luxe: inhumé dans ſon Egliſe en 1387.

On voit ſous Philippe de Rouvre 3 Chevaliers du nom de Marigny, dans les différentes montres reçues à Avallon, 1358. Pierre, Conſeiller du Duc Jean en 1412.

Petit Chapitre fondé à Marigny par les deux Connétables, dont le Prieur de St.-Vivant étoit Chanoine né : il paroît qu'il fut transféré à Couches en 1469. Le Curé de St.-Jean-le-Beuf a conſervé le titre de *Doyen*, attaché apparemment à la Paroiſſe dont dépendoit le Chât. Belle Chap. voûtée, voc. S. Maurice : il y avoit un grand apport la ſeconde Fête de la Pentecôte, qui a été ſagement ſupprimé en 1768.

Cette Baronnie qui n'avoit jamais été aliénée, qui des Marigny avoit paſſé par alliance aux Montaigu, aux Rochechouart, a été vendue à M. Paris de Montmartel, en 1761. Il a fait démolir en partie l'anc. Chât. ſitué ſur une éminence, pour bâtir celui de Barbirey. Il y poſſéde 2993 arpens de bois.

Cette Baron^e. comprend Barbirey, Giſſey, St.-Victor, St.-Jean-le-Beuf & Jaugey : elle ferme le Dioc. d'Autun du côté de Dijon.

1 ſeule maiſon à Marigny.

$\frac{1}{2}$ l. de la Buſſiere, 5 d'Arnay.

MARTROIS.

De Martreis, Ann. de Bellenot, voc. la

Vierge. Alboin de Martrois en 1145. Guy céde à la Buſſiere ſes fonds à Vouchey, (*Volchis*) en 1228. Reine de Soucey donna à cette Abbaye la dîme de Martrois, en 1194. Olivier de Martrois, Doyen d'Autun, en 1381.

Cette Terre poſſédée par l'Abbaye de S. Seine depuis le XIIe. ſ., fut aliénée pour 1500 liv. à Cl. Lelievre, Not^e^. à S. Seine, en 1563; depuis aux Seign^rs^. d'Eguilly, de Giſſey & de Grandchamp.

30 f. 80 Comm. 1 moulin.

A 3 l. $\frac{1}{2}$ d'Arnay.

MEILLY.

Par. voc. S. Agnan, Arch. de Pouilly, Patr. du Prieur de S. Symphorien d'Autun, depuis le XIIe. ſ. Egliſe vaſte toute voûtée. Tombe de Jean de la Palu de Bouligneux, Seign^r^. de Meilly, 1594, & de ſon fils Charles, 1612. J. ſon autre fils fut Elu de la Nobleſſe en 1629. On voit Pierre de la Palu, Seign^r^. de Varambon, Maître des Requêtes, ſous Philippe de Valois, en 1341.

Chap^e^. de St^e^. Marguerite fondée par Nic. Royer, en 1658. Meilly & Maconge étoient de l'anc. domaine des Ducs: Hugues IV les vendit en 1340 à Guil^e^. Gallois de la Baume, d'où à Renaud de Gillans, à

J. le Hardi de la Trouſſe, aux Comtes de Bouligneux, au Préſident de Champeron; enfin à M. Paris de Montmartel.

120 f. 600 Comm. compris, 1°. Rouvre, *Roboretum*, où étoit l'Egliſe matrice, voc. S. Agnan, transférée à Meilly. La moitié de Rouvre fut vendue en 1400, par Guil^e. du Four, à Philippe le Hardi, pour la dotation des Chartreux que le Duc vouloit y établir. Maiſon forte tombée en ruine, à Robert de Balans, en 1480. La portion des Chartreux fut vendue à N. Bellujon, & paſſa aux Seign^rs. de Villeneuve : l'autre portion vint de Jacquette de Rouvre, à Phil^e. de Bourbon, depuis à Jean Poillot, aux la Palu. M. de Montmartel a réuni les 2 parties en 1766. Les Habitans affranchis au XIVe. ſ. ont droit d'uſage dans plus de 2000 arpens de bois. Bon froment. Prés. Veſtiges de l'anc. Chât. de Champeroux. 2°. Maconge, Ann. de Meilly, voc. S. Gengoux. Guill^e. de Maconge inhumé à la Buſſiere en 1248. 60 f. Bons prés. Bois. Moulin. 2 foires établies en 1587, & un marché le mardi.

Meilly eſt élevé, quoiqu'il paroiſſe ſitué en une plaine, puiſque les eaux de 3 fontaines tombent dans 3 mers différentes; ce qui déterminoit en 1724 l'Ingénieur Abeille à placer ſon point de partage pour le canal de Bourg^e. dans un lieu que la nature ſemble avoir

avoir exprès disposé dans ce dessein. Franç. Brivot, fils d'un Laboureur de Rouvre, depuis Bourgeois de Paris, vint dans sa Patrie en 1771; & touché des malheurs de la disette, distribua 60 louis aux pauvres.

2 l. d'Arnay, 1 de Pouilly & du Grenier à Sel.

MÉMONT.

Magnus mons, magni montensis Villa, medius mons, Ann. de Sombernon, voc. S. Laurent, dont l'anc. Eglise est située sur une mont^e. fort élevée. On y voit encore quelques restes du vieux Chât. dont les Seign^rs. sont connus dès le VIe. s. puisque S. Seine, mort en 580, étoit fils du Comte de Mémont.

Il y avoit alors un Curé & pluſ. Clercs: c'étoit même au VI & IXe. s. le Chef-lieu d'un canton gouverné par un Comte, dont dépendoit Fleurey, *Sicaſter*, Sestre près l'Abb. de S. Seine, Coyon, les 3 Vallées depuis la Bussiere, Verrey, S. Mesmin, *&c.* (*V. tom. I, pag. 341*). Un Laboureur trouva sur la montagne de S. Laurent, vers 1736, une anc. aiguiere d'or, vendue à Dijon.

Cette Terre fut donnée à S. Seine en 1092 (Per. p. 197). Une portion lui fut cédée par Kalo de Fontaine, vers 1112: l'Abbé reçut en pariage le Duc Eudes II, qui vouloit y construire une maison de

chaſſe en 1160. Les Ducs ſuivans en firent hommage à l'Abbé.

Ce Village de la Baronnie de Sombernon, placé dans le côteau, a 38 f. 136 Comm. Excellent froment au *Mont-d'or.* Quelques mauvaiſes vignes dans les roches.

2 bouquets de bois. Mét^e. de la Serrée, appellée *Sarrata* dans un titre de 1149. Chap. iſolée, voc. S. Jean-Bap. La Sarrée étoit jadis un Hameau.

Grand Piſſou, caſcade de 40 pi. de haut, formée par 2 ruiſſeaux. D'une roche ſort une eau limpide ap. *fontaine de S. Seine*, où ce Saint ſe retiroit ſouvent. C'eſt encore la Patrie de S. Baudry, *Baldericus*, qui s'eſt ſanctifié au VIIe. ſ. dans l'humble état de Pâtre, tant à Mémont qu'au lieu dit maintenant S. Beurry, & à Etalente, où il eſt honoré le 8 Juillet. Le Martyrologe univ. de M. Chatelain place ſa mort en 709. Gypſe ſtrié, ou pierre à plâtre, excellente pour les plafonds.

Mémont fut affranchi par Denis Bruſlard, en 1637, à condition que les Habitans ſeuls poſſéderoient les fonds à l'excluſion des forains, à moins qu'ils n'en obtinſſent la permiſſion du Seign^r. avec doublement de charges. Nic. Derepas, Contrôleur gén. des fortifications en Bourgogne, l'obtint en 1688, pour l'acquiſition d'un domaine de M. de Riollet : autre domaine au Proc. Derepas, affranchi en 1573.

6 l. d'Arnay, 4 de Viteaux, ½ de Sombernon, 2 ½ de Pouilly & du Grenier à Sel.

MIMEURE.

Autref. Meimures, qu'on prononce Mimure, *Marmuriæ*, *Murmariæ*, voc. S. Pierre, Patr. le Chap. de Semur, comme Prieur de Bar.

Cette Terre en franc-aleu noble, fut érigée en Marquiſat pour Jacques-Louis Valon, né à Dijon en 1659, de Richard Valon-Arviſet, placé dans ſon enfance auprès du Grand Dauphin, en qualité de Gentilhomme d'honneur, depuis Lieut. Gén. des Armées, de l'Académie Franç. mort en 1719 à Auxonne, dont il étoit Gouverneur : il laiſſa pour héritiere ſa ſœur Anne-Phil^e. Valon, épouſe du Préſident Fyot de Vaugimois, aïeule de Cl. Fyot, Seign^r. actuel & de Genlis.

Anc. Seign^rs. : Hilduin de Mimeure, en 1088 ; Hermetus, en 1215 ; Hugues & Guil^e. dits *Juredieu*, Chev^rs. vendirent à Hugues IV Etalente, en 1258 ; Dreves de Mimeure, une des cautions du Traité de Guillon, en 1359.

Cette Terre paſſa depuis à l'illuſtre Maiſon de Thoiſy, dont Jean de Thoiſy, Evêque d'Auxerre, Chancelier de Bourg^e. en 1423 ; Mongin Contaut, dont le pere fut annobli

en 1460, l'acheta de Claudine de Thoisy: ses descendans l'ont possédée jusqu'en 1544, que Pierre Colard, Consr. au Parlement, l'acquit: celui-ci fut un modele de vertu, de science & de fermeté pendant 44 ans qu'il exerça sa Charge. Choisi par les Elus pour prévenir la disette, en 1573, il empêcha l'enlevement des grains, s'opposa avec force à Léonor Chabot, Lieutenant du Roi, qui en favorisoit le transport, & arrêta les bateaux qui descendoient à Lyon. Ce coup de vigueur fit diminuer le bled d'un quart, alors à 60 s. (le marc à 18 liv.). Cet ami du peuple fut inhumé à S. Etienne de Dijon, en 1612. Catherine Colard sa fille épousa Jean Comeau, dont Marie Comeau, qui porta, en 1582, cette Terre à Jacques Valon, Consr. au Parlement, dont les descendans l'ont eue jusqu'en 1719, qu'elle passa au Président Fyot.

Le Chât. fut démoli en 1478, par ordre de Louis XI, en punition de ce que Hugues de Thoisy, Bailli d'Auxois, avoit pris le parti de Marie de Bourgogne. Il fut rebâti avec 5 tours, fossés & pont-levis. En creusant dans la cour, on a trouvé un cercueil de plomb & un tombeau de pierre, avec des os presque consumés.

Le Prieur d'Arnay ou ses Officiers sont tenus, le Dimanche des Brandons, de se trouver à l'entrée de la nuit au páquier au

Roi, finage de Mimeure, où le dernier marié à l'extrêmité du Fauxbourg St. Jacques, dont une partie eſt de la Juſtice de Mimeure, leur diſtribue des mêches : ils les allument, ſe tournent du côté du Village, & en les élevant en l'air, ils crient 3 fois : *Meſſieurs de Mimeure nous voyez-vous ?* L'origine de cette coutume ſinguliere, vient d'une donation de quatre journaux en franchiſe, ſitués ſur le finage de Mimeure, faite par un anc. Seign^r. au Prieur, à la charge de cette redevance, ſous peine de la perte des fruits de l'année : elle s'éxécute exactement. Ce droit fort ancien eſt reconnu par le Prieur ſur les terriers de Mimeure de 1550 & 1674.

50 f. 250 Comm. avec les dép. Thoreille, app. *Thorialles* dans un titre de 1229; Solonge, de la Seigneurie de Muſſigny, affranchi en 1602. Moulin de l'eau de Beaune. Fief de Flaceliere ſans Juſtice, relevant du fief dominant de Mimeure, à N. Levite, Proc. du Roi à Autun.

Robert de Flaceliere étoit Lieut. de la Chancellerie au Siége d'Autun, en 1396. Chap. rur^e. ou Hermitage de Contaut, fondée par Mongin Contaut, Conſ^r. au Parlement, qui y fut inhumé en 1544, avec Bernarde des Barres ſa femme. Mimeure eſt la Patrie de Phil. Lambert, Cont^r. au Grenier à Sel d'Arnay-le-Duc, mort en 1731, Auteur de *l'Amour intéreſſé*, ouvrage mêlé de proſe &

de vers, & oublié. 2 foires établies en 1522 à Mimeure, qui fut affranchi en 1622 par Jacques Valon, Tréſorier de France. Tuilerie. 2 moulins.

¼ de l. d'Arnay, ſur la route de cette Ville à Dijon.

MONTOILLOT.

Montaillotum, ap. Montollot en 1239, voc. S. Didier, à la coll. de l'Evêque de Dijon & de ſon Dioc. du Comté de Comarin. Garnier de Montoillot, Seign^r. en 1210; Gauthier inhumé à la Buſſiere, 1250; Agnès de Blaiſy ſa femme, 1258; Garnier de Grosbois, fils de Jean de Montoillot, Bienfaiteur de cette Abbaye, 1276. Dans l'Egliſe de S. Julien, épit^e. de Pierre de Montoillot, 1334. Jean de Stainville inhumé à Pouilly-ſur-Saone, 1438, étoit Seign^r. de Montoillot; Henri d'Eguilly, en 1539, pour une partie. On voit ſur l'éminence une tour quarrée, reſte de ſon anc. Chât. Les de Saulx ont auſſi poſſédé cette Terre.

18 f. (28 en 1660). 108 Comm. compris le Palloux de 7 f. Peu de bois. Bons pâturages. Un ſeul enclos de vignes.

2 ruiſſeaux ſerpentent ſur le territoire, ſe réuniſſent à Comarin, & vont tomber dans l'Ouche. Le nouveau chemin d'Arnay à Dijon paſſe au bas du Village ſitué à micôte.

4 l. d'Arnay, 1 de Sombernon, 2 de Pouilly & du Grenier à Sel.

MUSIGNY.

Muſiniacum, voc. S. Germain, Arch. de Pouilly, Patr. du Chapitre de Semur. Ce n'étoit qu'une Chap. en 993, donnée à S. Symphorien d'Autun.

Arnulphe de Muſigny, en 1113; Guill^e. en 1295; Etienne ſon fils, Chev^r. Bailli de Dijon, Capitaine de Pontaillier, en 1354, & d'Argilly, en 1364, Fondateur du Val-des-Choux à Dijon; auj. l'Oratoire. (*V. tom. II, p.* 242).

Jean Ier. Chambellan du Duc, mourut en 1381.

Cette Terre affranchie en 1302, releve d'Antigny : le Chât. bâti à la moderne, en 1752, par M. le Comte de Rouſſillon, eſt à Charles-Marie Thibaut, Commiſſaire des Guerres à l'Iſle de Ré. Prés. Beaucoup de bois. Etangs.

1 l. d'Arnay, 2 de Pouilly, 9 de Dijon.

PONT-DE-PANI. (*V.* SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE *ci-après.*

PRALON.

Pralo, Pralonium, Prato-longum, à cauſe

de ſa ſituation entre deux prairies plus longues que larges, ap. autref. Mologne, ou creu de Molome, *Moloonica*, *Mologna* (motte longue) ; Par. voc. la Vierge, Dioc. de Dijon, à la coll. de l'Evêque : le Chapitre de ſa Cathédrale Seign^r. & Décimateur.

Abbaye Royale de Bénédictines, fondée par les Seign^rs. de Fontaine ou de Sombernon : il eſt certain du moins que ces derniers en ſont inſignes Bienfait^rs. Guy de Sombernon leur accorda l'uſage dans ſes bois, par une charte de 1149. La Ducheſſe Agnès, fille de S. Louis, légue, en 1323, 10 liv. au *Covant des Nonains de Praalons.*

Ce lieu a ſouvent été honoré de la préſence de S. Bernard : il venoit y prêcher & célébrer les SS. Myſteres. On y conſervoit ſon calice & ſes ornemens, qui ont paſſé à S. Etienne de Dijon. Les Religieuſes dans la ſuite oubliant ſes leçons, vécurent en liberté, ſans clôture, comme des Chanoineſſes, & tomberent peu à peu dans le relâchement. On ſait même que l'Abbeſſe ſe retira ſous Henri IV à Genève. Mais en 1653, Heleine de Fontette établit la réforme. Par ſes ſoins & ſes bons exemples, cette Maiſon devint très-édifiante. Mais s'étant depuis endettée par des bâtimens & des procès, ſous la derniere Abbeſſe N. de Buſſi-Rabutin, la Cour défendit de recevoir

des Novices, en 1737. Peu de temps après, 27 Religieuſes furent diſperſées, & leurs biens réunis au Chapitre de S. Etienne, en 1755.

Cette ſuppreſſion fut occaſionnée par l'inondation du 19 Juin 1743, qui emporta une partie des murs de clôture, & fit périr une Religieuſe avec deux penſionnaires.

On connoît ſeulement les noms de quelques Abbeſſes. Guillemette de Montelon en 1378; Marg^e. de Jully, 1420; Jeanne de Villers-Sexel, 1492; Anne Bouton, 1543; Jacquette de Courcelles, 1582; Louiſe & Judith d'Agey; Jacqueline de Fontête, décédée en 1711. Sous une tombe giſſent Cl. de Riollet, Ecuyer, âgé de 81 ans, Antoine ſon fils, & Jacqueline de Sivry ſon épouſe, morts tous les 3 à Mâlain la même ſemaine, en 1715, & inhumés à Prâlon, l'Egliſe de Mâlain étant interdite. Le beau grillage du chœur fut vendu aux Jacobines de Dijon en 1744.

2 pet. cantons de bois, reſtes de ſix autres eſſartés depuis 200 ans. Côteau de vignes ſujettes aux gelées de printemps. Ruiſſeau ou plutôt torrent qui a cauſé de grands dommages. 2 font. voûtées. Fouille de bon ſable.

Ce Vill^e. affranchi en 1770, a 40 f. 118 Comm.

A 1 l. de Sombernon, 6 d'Arnay, 3 de Pouilly & du Grenier à Sel.

REMILLY.

Remilleium, *Ramiliacum*, voc. St. Pierre aux liens; Patr. le Chap. de Langres, Dioc. de Dijon, de la Bar^e. de Sombernon. Les vignes ſont exemptes de dîme par Sentence arbitrale entre l'Infirmier de S. Benigne & les Habitans, 24 J^er. 1560, homologuée au Baill^e. de Dijon. Au clocher horloge, don de N. Boillot, Curé en 1762.

Anc. Prieuré dép. de S. Benigne, détruit: il en eſt parlé dans une Bulle d'Alexandre IV en 1258 : (V. Per. p. 494). Guill^e. de Mirebeau avoit la garde de ce Prieuré & du Village, pour laquelle il tiroit 20 ſ. en 1212. Henri de Vergy, Sg^r. de Mirebeau, quitta ces 20 ſ. aux Moines en 1254.

Au cimetiere tombe élevée de Philibert Derepas, Notaire, 1569 : c'eſt l'auteur des Derepas de Sombernon.

Ce Vill^e. ſitué entre 2 h. mont^es. affranchi en 1619, a 77 f. 230 Comm. avec le Tremblay de 5 f. 1 moulin. Anc. tannerie ſur le ruiſſeau qui ſort de la fontaine de Courtamont. L'Egliſe, la Cure & quelques maiſons ſont ſur la hauteur. Côteau de vignes. Fontaine *Chambart*, dont l'eau ſe perd dans le creux de l'*antonoux* (entonnoir), d'où l'on préſume qu'elle perce en celle de Courtamont. Froment, ſeigle. Bonn. chenevieres. Fief *Sauot*, à M. Rameau.

On tire du ſable fin en 3 endroits, pour la faïancerie de Dijon. Dans le ruiſſeau ſont de gros blocs de grès rouge & de granit. Le gr. chemin de Château-Neuf à Dijon paſſe ſur le finage.

A 5 l. $\frac{1}{2}$ d'Arnay, 5 de Dijon, 3 de Pouilly où eſt le Grenier à Sel, 1 de Sombernon.

SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE.

Jadis *Coyon*, Patr. le Chap. de Langres, Dioc. de Dijon. 50 f. 300 Comm. compris le Pont-de-Pani & Agey l'Ann. Une charte de 845, en faveur de S. Benigne, fait mention *de Coïonum villâ in pago magno-montenſe*: (Per. p. 143). Henri de Coyon en 1149; Guy ſon fils, bienfaiteur de la Buſſiere; Humbert de *Coïum*, 1204; Henri, Maire de *Choun*, 1211; Guille. de Mâlain, Sgnr. en 1516. Jean-Catherine, Conſr. au Parlement, fit changer en 1620 ce nom de *Coïon* en celui de Ste.-Marie, à cauſe des querelles continuelles excitées entre les Habitans & leurs voiſins, qui leur reprochoient d'être des *coyons*. Ce Sgr. vendit cette Terre, qui releve du Roi, à Denis Bruſlard en 1639, d'où à M. Bauhin en 1700, à M. Eſpiard d'Allerey; auj. à M. Suremain de Flamerans.

Forge conſtruite en 1568, détruite par Arrêt en 1570, ſur les plaintes des Habitans de Dijon. 3 moulins ſur l'Ouche qui

arroſe de bons prés. Carr^e. de pierre rouge, veinée, propre pour cheminée & croiſée, proche le bois Buchaille.

La garniſon royaliſte de Flavigny défit à Coyon la compagnie de 60 Maîtres de Montigny, & prit la Cornette qui fut envoyée au Roi à Eſtampes, en 1589. (Mém. Tav. p. 57).

Pont-de-Pani, *Villa de Ponto*, ainſi app. dans un titre du XIe. ſ., où il eſt parlé d'Evrard de *Ponto*, 20 f. partie eſt de la Par^e. & Sg^e. de Fleurey, Baill. de Dijon; l'autre plus conſid^e. de la Par^e. & Juſt. de S^e.-Marie, Baill^e. & Rec. d'Arnay : le pont les ſépare. Chapelle des 3 Rois, bâtie par N. Potot vers 1670.

2 foires avec marché, établies en 1633, renouvellées en 1772. Route de Dijon à Paris; poſte aux chevaux.

A 4 l. de Dijon, 6 d'Arnay.

SAINT-PIERRE-EN-VAUX.

S. Petrus in valle, Collat^r. l'Ev. d'Autun : à Jean de Clugny en 1412, depuis longtemps aux Damas de Vellerot. Le chef-lieu n'a que 6 f. 79 en toute la Paroiſſe. 274 Comm. compris Vellerot, 31 f., où eſt le Château; Serve 21, à M. de Cuſſy; Vernuſſe, 22, altern. avec Thury : ces 2 derniers Ham. du Baill^e. & Rec. de Beaune, Gren. à Sel d'Arnay.

St.-Pierre eſt dans un fond, entouré de montagnes couvertes de bois, traverſé par le ruiſſeau de la Canche; une autre à Vernuſſe, qui ſort de l'étang de Rouvrai, & vont tous les deux tomber dans l'Arroux. 1 moulin.

A 1 l. ½ d'Arnay, 4 d'Autun.

SAINT-PRIX-LÈS-ARNAY.

S. Præjectus, à la collat. de l'Ev. d'Aut. 2 Chap. de St^e. Catherine & de St^e. Radegonde, fondées par les Damas de Vellerot, réunies en une : celle de N. D. conſtruite par le Curé J. Buiſſon en 1650.

Cette Terre jadis aux Sercey, à 3 Sgn^rs; M. de Marcenai pour la plus grande partie, l'autre dépend de la Châtell. d'Arnay, & la 3e. de Nanteux. Ce Village, ſitué ſur une éminence, a 13 f. 200 Comm. compris :

1°. Corbeton, Fief à M^rs. Bichot. Parnot de Corbeton, Châtelain de Beaune, 1361; Nicolas, Gruyer de Bourg^e., 1388; Jean, Châtelain de Saint-Romain, 1400; à Jean d'Aumont, 1574.

2°. Mercey avec Chapelle de la Vierge, fondée en 1455 par Cl. de Cordeſſe, Sgn^r. du lieu, pour un Chapelain réſidant, à la nomin. du Sgn^r. M. de Marcenai, Fermier Gén. On préſume que ce Hameau de 15 f. étoit autrefois de la Par^e. d'Antigny. Chât.

avec moy. & b. Juſtice : la haute au Marquis d'Antigny.

3°. Sivry, dont partie de la Châtellenie d'Arnay & jouit des mêmes priviléges accordés à cette Ville par la charte de 1235 : (V. Perard, p. 426). L'autre partie, app. la tour de Sivry, de 13 f., à M. Languet, Recev. des Impoſit. du Baill^e. Ce Fief a été poſſédé par Girard de Vienne en 1574. Carriere de grès.

Argillaz, Fief à Guill^e. Rabuteau en 1289, avec Chât. ruiné.

A $\frac{1}{2}$ l. d'Arnay.

SAINTE-SABINE.

A cauſe du chef de cette Sainte qu'on y poſſéde dans un reliquaire d'argent, autrefois *S. Martin de Laſſus ;* Arch. de Pouilly, Patr. le Chap. d'Aut. depuis 1143. Belle Egliſe d'un bon goût gothique. Le clocher eſt un morceau hardi & des mieux travaillés. Tableau eſtimé du baptême de J. C., dans la Chap. ſeign^e. 50 f. 200 Comm. Chazilly haut & bas en dépend. Sg^r. le Comte Wall, Maréc. de Camp, gr. Croix de St. Louis, qui a embelli le Château bâti par M^rs. de Meſſey & Pariſot. Cette Terre qui faiſoit autrefois partie de la Baronnie de Chaudenai, Ann. de St^e.-Sabine, a été poſſedée par la Maiſon de Saulx, par celle de Meſſey,

par Mre. Pariſot dont l'un a été Maître des Requêtes. Ville. affranchi en 1717. 4 foires. Bon froment. Pluſ. ruiſſeaux. 2 étangs. Un moulin bannal. Gr. chemin de Beaune à Pouilly.

A 3 l. d'Arnay, 1 l. ¾ de Pouilly & du Grenier à Sel, 8 d'Autun.

SAINT-VICTOR.

Ann. de S. Jean-de-Beuf, autref. Prieuré ou *miſſion* de S. Vivant, qui ſubſiſta juſqu'en 1400. 40 f. 120 Comm. Guille. de S. Victor, Bienfaitr. de la Buſſiere en 1256 : de la Baronnie de Marigny qui eſt de cette Pare.

A 5 l. d'Arnay, 1 de la Buſſiere, 2 de Sombernon. (*V. S. Jean-de-Beuf, Baille. de Nuys, tom. 3, p. 208.*)

SAVERANGE : (V. BUXI-LA-PAILE).

SAVIGNI-SOUS-MALAIN.

Saviniacum, voc. St. Antoine; Dioc. de Dijon; Patr. l'Abbé de Saint-Seine depuis 1178 : la dîme lui en fut donnée par Jean Cheſte de Savigny en 1237; il en a encore les 2 tiers, l'autre au Curé : il y avoit même un Prieuré en 1212. Chape. fondée par Antoine de Sarcey, qui y fut inhumé en 1557, de la Baronnie de Sombernon.

Il eſt fait mention de ce Ville. dans le teſtament d'Ansbert, Evêque d'Autun, en 696, & dans une charte rapportée par Perard, en 1148. Les Sires de Sombernon & les Montaigu ont long-temps poſſédé Savigny, qui releve de Mâlain; enſuite les Beaufremont, les Mâlain, les de Sercey, les Bruſlard. Nic. Bruſlard, 1er. Préſident, l'affranchit en 1663. Auj. au Marquis de Vichy.

42 f. 200 Comm. Vignes de mauv. qualité. Bon froment. Pet. ruiſſeau formé par des fontaines, coulant à Prâlon qu'il inonda en 1743. Dans un champ, veine de terre dorée, qui paſſée à l'eau, donne du *mica*. En 1642 on baignoit auſſi les prétendus ſorciers, comme à Mâlain. (*V. ce Village*). Meſ. de Sombernon, & à 1 l. 3 ½ de Pouilly & du Grenier à Sel, 5 d'Arnay & de Viteaux.

SEMAREY.

Dit *Cemaurey* dans le codicille du Duc Robert, en 1302, voc. S. Gal, Arch. de Pouilly, à la coll. de l'Evêque d'Autun. La dîme fut donnée à la Buſſiere par Aubert de Comarin, en 1214, & par Pierre d'Aubigny, en 1239. Richard de *Simarey* lui vendit tous ſes droits en 1300.

Ce Village du Comté de Comarin, affranchi en 1629, a 45 f. (50 en 1660). 200 Comm.

Comm. Il eſt ſitué au fond du baſſin de Comarin à l'oueſt. Rente de *l'Etrille* bâtie ſur la hauteur, par Edme-Nic. Machureau, en 1770. Froment. Beau chanvre. 60 ouvrées de vignes. Bons prés. Point de bois. Beauc. d'arbres fruitiers. Pommes excellentes. Le frêne & le ſaule communs. 2 fontaines. 1 moulin. Carrieres. Tuf pour les voûtes. Etant pilé il s'emploie en enduit, ſans chaux ni gravier, & liſſé il devient luiſant. Au bas de la mont^e. & à mi-côte, couches épaiſſes d'une terre argilleuſe, ou eſpèce de marne, dont on commence à ſe ſervir pour engraiſſer les champs.

Jean Ponſard, fils d'un Laboureur de Semarey, Sculpteur diſtingué à Paris où il eſt mort en 1764.

4. l. d'Arnay, 3 de Viteaux, 1 de Pouilly & du Grenier à Sel, 7 de Dijon.

SIVRY EN MONTAGNE.

Sivreyum, voc. St^e. Magdeleine, Arch. de Flavigni, Patr. l'Abbé de St^e. Marguerite: Egliſe bâtie depuis 134 ans : l'anc^e., près d'une belle fontaine qui abreuve tout le Village, étoit ſous le voc. de S. Léger, du Marquiſat d'Eguilly.

Garnier de *Civrey* donne à la Buſſiere le quart des dîmes, en 1238. Philippe de

Sivry, Chevr. Chambellan du Duc Charles, 1470; Jean de Fuſſey, Seignr. 1479.

55 f. 180 Comm. 1 moulin. La tour de Créancé eſt de la Juſtice de Sivry.

4 l. ½ d'Arnay, 3 de Viteaux, 2 de Pouilly.

SOMBERNON. (*V. ci-devant parmi les Bourgs, pag. 99*).

SOUSSEY.

Anct. Socey, Soccé, *Socceium*, voc. la Vierge, Patr. le Prieur de Glanot, Arch. de Pouilly. Cette Egliſe fut donnée, en 1134, par l'Evêque Etienne à l'Abbé de S. Seine, qui y établit un Prieuré détruit au XVIe. ſ.

Hermitage de S. Jean fort ancien, puiſqu'il y avoit un Hermite en 1280. Epite. dans l'Egliſe Pare., de Jean Choulot, Sire de Grandchamp, 1330.

Regnier de *Soccey*, Robert & Jean, Bienfaiteurs de l'Abbaye de la Buſſiere au XIIe. ſ. L'Abbé de S. Seine acquit, en 1181, des biens à Souſſey & à Martrois, en donnant, 1°. une abſolution aux ames des ancêtres des vendeurs : 2°. à leur famille une part aux prieres des Moines : 3°. en remettant 20 liv. à Robert, & 60 ſ. à Regnier ſon fils. Les Moines n'y ont plus rien. Hervé de Sombernon donne, en 1233, le fief de *Soce* à Hervé de Saffres, qui mourut en

Paleſtine. Balbinus étoit Prévôt de Souſſey en 1200; Andremont de Pracontal (1), Seign^r. Royaliſte durant la Ligue, mort en 1600, laiſſant de Touſſaine de Saulx-Ventoux, Antoine qui épouſa Anne de Bourbon-Buſſet, dont une fille unique, Louiſe de Prançontal, qui porta Souſſey à Fr. Damas de Crux, en 1648. Les Damas ont le Chât. & la majeure partie du Village : MM. de Giſſey & Simon de Grandchamp ont 2 autres Seigneuries. On voit un Norges de Granchamp, Bienf^r. de la Buſſiere, en 1252.

Le Chât. dans une gorge eſt fort anc. avec une groſſe tour appellée de *Brion*. Sur la façade ſont les armoiries de Pracontal & de Saulx, 1585. Sur le côteau, reſtes d'un anc. mur exagone, app. la *tour de Jéricho*. Il y avoit une Egliſe Priorale dép. de S. Seine. Une pet. dîme nommée *la gerbe de Jéricho* en dépend, & a fait le ſujet d'un long procès décidé par Arrêt depuis 7 ans, en faveur du Curé. Il paroît que cette tour étoit un phare pour des ſignaux aux Châteaux voiſins, comme je l'ai remarqué ſur celle de Créancé. Au bas de cette tour, vaſte puits comblé.

(1) Pracontal, *Pratum comitale*, ſitué près de Montelimar, dans le bas Valentinois, app. plus communément Château-Sablier. Un titre de 1240 cite Guill^e. de Pracontal. Cette Terre a été vendue en 1738, à Fr. de la Coſte, Conſ^r. au Parlement de Dauphiné.

Ruiſſeau qui fait aller 2 moulins, & ſe perd dans l'Armanſon.

85 f. 300 Comm. Dép. Grandchamp, les granges de l'Epinoi & de Beurey à la Buſſiere. On voit un Hugues de l'Epinoi, *Eſpinacia*, Chevr. 1348.

2 l. de Viteaux, de la Subdél. & Grenier à Sel; 4 d'Arnay.

THOISY-LE-DÉSERT, ancient. *LE-VIEUX*.

Thoſiacum Deſertum, voc. S. Maurice, Arch. de Pouilly, Patr. le Prieur du Fête. Egliſe anc. On y voit une inſcript. de 1358. Chap. de N. D. à la Maladiere, bâtie par un Frere Servant de Malthe, en 1412, & démolie en 1772.

Seignrs.: le Grand Prieur de Champagne, H. Juſticier; M. du Tillot de Chailli; le Prieur du Fête qui a moyenne & baſſe Juſtice ſur 4 maiſons; & Jean-Bap. Lazare de Champeaux, Chevr. de S. Louis, anc. Capitaine au Régiment de Nice, qui a les fiefs de Requelaine & de Mandelot, & celui de Chaudenai. Le fief de *Mandelot* étoit poſſédé en 1430 par des Seignrs. de ce nom; depuis par les Drées en 1540; par N. Comeau de la Serrée, en 1650; par N. du Bouchet, en 1669; & en 1703 par Joſeph Champeaux, anc. Gendarme de la Garde. Le fief de *Chaudenai* étoit en 1540 à Alexis de Saulx

de Torpes : celui de *Reclene* fut vendu, en 1457, par Guyot de Rouſſillon, à Huguenin Julien ; depuis a paſſé aux Damas, Villers-la-Faye, qui l'ont vendu en 1771.

50 f. 314 Comm. compris Cercey ou Sercey de 30 f. de la Baronnie de Chailli. Bons pâturages. ancienn^t. 3 étangs, dont 2 deſſéchés. Il y avoit en 1228, un battoir & 1 moulin qui fut brûlé en 1700. Chap. de S. Georges. Anc. Chât. dont on voit la plate-forme & les veſtiges des foſſés. l'Armanſon paſſe à Cercey où étoit jadis un pont qui a donné le nom à une rue. Ce Village a été affranchi par M. du Tillet, en 1778. La route de Saulieu à Dijon y paſſe, & l'anc^e. de Beaune à Auxerre.

Thoiſy eſt ancien. Ant^e. Coquille labourant dans le *champ de la Guerre*, trouva quantité de médailles du bas Empire, en 1749. Ruines & murées dans le canton *des Chazau*. On découvrit en 1704, dans un caveau de la maiſon Champeaux, 8 cadavres, un coffre de fer qui renfermoit 45 gros anneaux d'argent & un d'or : depuis peu, 2 boucliers ronds, dont l'un eſt très-bien travaillé, avec divers ornemens, conſervé dans le cabinet de M. de Riollet pere, au Val-Croiſſant; l'autre plus grand, mais plus ſimple, d'un fer brut à demi rongé par la rouille. Tous ces monumens atteſtent l'antiquité du lieu habité, du temps des Gaulois, ou au moins des Romains.

Le nom de *Déſert* vient de ce que ce Vill^e. étoit au milieu des bois & des bruyeres, ou de la peſte de 1347 qui détruiſit tous les Habitans, & rendit le lieu déſert : il appartenoit jadis aux Templiers. Une réſerve de bois coupés depuis 36 ans, s'appelloit *les chênes Templiers*. Thoiſy eſt renommé par ſes bons fromages. Une femme de la Brie, établie dans le Pays en 1706, lui a procuré cet avantage. Prés médiocres. Terres à froment. Bois très-rare.

Joſeph Champeaux, né à Thoiſy en 1716, Capitaine au Régiment de Nice, a fait 9 campagnes, s'eſt trouvé à pluſieurs ſiéges & batailles. Bleſſé griévement à celle de Laufeld, il continuoit d'animer le Soldat de parole & d'exemple, lorſqu'à la ſeconde attaque du Village, il fut emporté d'un boulet de canon, comme il entroit le premier dans une batterie des Anglois, où il fut inhumé ſous un monceau de terre arroſé des larmes des Officiers & des Soldats, qui lui dreſſerent cette épitaphe : *Ci gît le plus intrépide Capitaine des Troupes du Roi.*

3 l. d'Arnay, $\frac{1}{4}$ de Pouilly & du Grenier à Sel.

TURY.

Ou Thury, *Tauriacum*, *Thureyum*, Par. voc. S. Hilaire, à la coll. de l'Evêque d'Autun, Arch. d'Arnay, Chap^e. rur^e. de S. Martin,

en ruine. Seignr. M. de Clermont-Tonnerre.

100 f. 330 Comm. compris Vernuſſe, 20 f. altern. avec S. Pierre-en-Vaux, au Commandeur de Beaune. Ruiſſeau, 2 étangs, 2 moulins. 300 arpens de bois, 200 ouvrées de vignes. Froment, ſeigle, avoine. La voie rom. d'Aut. à Aliſe paſſoit ſur la montᵉ. de Mormont.

A 2 l. ½ d'Arnay, 4 d'Autun.

VANDENESSE.

Par. voc. la Vierge, Arch. de Pouilly, Pat. le Chap. d'Autun depuis 1503; auparavant le Doyen de Marigni. Le Curé Mathieu Rouſſeau fonda en 1494 à Château-Neuf, Succurſale de Vandeneſſe, un Mépart pour 5 Prêtres originaires du pays, à la nomination des Echevins.

Chapelle St. Nicolas, dotée en 1336 par Guillᵉ. de Château-Neuf, Curé, pour 4 Chapelains réſidens; maint. un ſeul Titulaire; du patronᵉ. de l'Evêque. Anſeric de Vergy légue en 1270, à la Fabrique de Vandeneſſe, tout ſon bled pour conſtruire une baluſtrade.

Pluſ. Barons de Château-Neuf ſont inhumés dans l'Egliſe matrice de Vandeneſſe, tels que Jean en 1294; Guillᵉ. en 1303. Ce Villᵉ. a donné le nom à d'anc. Sgrs. illuſtres ſous nos Ducs. Jean de Vandeneſſe, Auditeur des *Appeaux* de Beaune, 1397, Doyen

de Beaune en 1408, Elu aux Etats de 1410; Guill. Maître des Requêtes ſous Philippe le Bon, 1465; Guille., Evêque de Coire, gr. Aum. de l'Emp. Charles V, 1524, frere de Jean de Vandeneſſe, Chevalier.

Cette Terre affranchie en 1419 par Guy de Château-Neuf, a eu les mêmes Seigrs. que ce Bourg. Un quart eſt à la Commanderie de Beaune. Fief d'*Eſtain* inféodé par Charles de Vienne, Comte de Comarin, en 1629, pour Michel d'Eſtain, Ecuyer. Le même Sgr. affranchit le fief *Bichot* en faveur de Cl. Bichot, Ecuyer de la grande Ecurie du Roi, Capit. de Château-neuf, en 1629. Le domaine des Bichot, dit de *Maroſſes*, fut affranchi en 1362 par Poinçot de Château-Neuf pour 200 florins d'or.

32 f. 266 Comm. compris la Rêpe de 22 f. affranchi avec Eſborde en 1533. Carriere, moulin, mine de fer. Esborde ou Borde, 12 f. Pont mouvant, conſtruit par la Province, ſous lequel coule le ruiſſeau de Comarin, avec moulin. Gr. route d'Arnay à Dijon.

A Vandeneſſe coule le ruiſſeau de la Côme qui ſort de Baume. 1 moulin.

A 3 l. d'Arnay, 1 ½ de Pouilly & du Grenier à Sel, 8 d'Autun.

V I E V Y.

Vetus vicus, vetus via, voc. S. Chriſtophe;

Patre. l'Abbeſſe de S. Andoche. Chap. fondée par les anc. Sgrs.

Ce Villc. de 24 f. 112 Comm. des Damas de Thianges a paſſé aux héritiers de M. de Macmahon.

17 Ham. Dép. 1°. Auxerain avec moulin, vieux Chât. en maſure, app. dans le terrier *la tour de Chanſigni*. Hugues Dubois, Chambellan de Philippe le Bon, Bailli du Charolois, Sgr. en 1443; Guy de St.-Aubin l'étoit en 1534; Léonard Damas de Thianges par ſa femme Anne d'Orge, inhumé à Vievy en 1590.

2°. La Cave, Fief & Chât. jadis à Roland de Bournonville, Seigneur de Chanſigni. 3°. Champelain ou Champhalin, moulin. 4°. La Chaume-deſſous, de 14 f., affranchie en 1450. 5°. Chavene ou Chevane à M. de Clermont-Tonnerre : Guy de Dampierre de S.-Juſt, Sgr. d'*Eſchevannes* en 1242. 6°. Chevigni-le-Vieux qui releve d'Igornai, 10 f. 7°. Le Deffend, anc. Chât. à Ant. d'Orge en 1518; à Leonard Damas de Thianges, 1589. Mde. de Monteſpan avoit été élevée en cet endroit.

8°. Dracy-Chalas releve de la Baronnie de Dracy-St.-Loup, 18 f. 9°. Ebrueres ou Brueres, 8; Eſſertaines, 12; Euchey ou Uchey, 23; à Morey, moulin; Poncey, 9 f.; le Tillot, 8; Torreille, le Deffend, 19; Viſignot, 22, altern. avec Igornai; Hugues

de Vifignot en 1293; Veuraille, 13 f. avec Chapelle : en tout 183 f. & 902 Com.

3 Hameaux rappellés dans un acte de 1496, la Buffiere, Rollin & Sau-le-Vinga, ne fubfiftent plus.

Pays en plaine. Terroir médiocre. La voie rom. d'Autun à Arnay, paffoit au deffus d'Ebrueres, par les chaumes de Chevigni, & à l'étang de Malpertuis.

2 l. d'Arnay, 4 d'Autun.

VOUDENAY.

Voldena, *Vodenaium*, *Valdenaium*, peut-être *à Valle*, à cauſe de ſa ſituation entre 2 mont^es. voc. S. Martin, Arch. d'Arnay, à la coll. de l'Ev. d'Aut. Chap. de N. D. de *Garreau*, qu'on croit avoir été l'Egliſe Par^e. Sur le rocher ap. *Rome*, étoit une Chap. de S. Pierre, démolie depuis 35 ans.

Le Chât. bâti à la moderne en 1724 par M. de S. Belin, étoit un donjon formé par 4 tours, dont on n'a conſervé qu'une ſeule. Il a été poſſédé par des Seign^rs. diſtingués. Sevin de Voudenai, *Wldenaii*, ſe trouva parmi les Barons à l'aſſemblée de Beze, convoquée par le Duc en 1076.

Jobert & Barthelemi, Chev^rs. Bienfaiteurs de la Buffiere au XIIe. ſ. Jean fit du bien à S. Symphorien d'Autun, & y fut inhumé en 1288. Il donne 5 ſ. à toutes les Egliſes de

l'Archipr. d'Arnay, & un calice à celle de Voudenay; à 13 Lép. une robe de bure, & une paire de ſandale à chacun. Ce teſtament eſt rapporté en entier par Perard, p. 569.

Jean de Voudenay ſon petit-fils ſe trouva au combat de Brion-ſur-Ource contre les Anglois, fut Ambaſſadeur de Philippe le Hardi, pour demander en mariage Marguerite de Flandres.

Thomas n'eut de Jeanne de Conflans, Dame de la Motte-Thoiſy, qu'une fille, épouſe de Poinçot de Chateau-Neuf, en 1381: en elle finit cette anc. Maiſon. Agnès de Meſey, Dame de Voudenay, 1409; J. de Cuſſigni, Seign^r. 1441; Oudot Malain de Lux, 1460: ſes deſcendans l'ont poſſédé juſqu'en 1633, que Franç^e. de Mâlain, fille de Jean, porta Voudenay à Georges de S. Belin, fils de Gabriël, Seign^r. de Villeberni: Georges fut Elu de la Nobleſſe en 1650. C'eſt depuis lui que les S. Belin ont ajouté le ſurnom de *Mâlain*. Son arriere-petit-fils a vendu à N. de Macmahon.

130 f. 406 Comm. compris Villeneuve, dont partie à la Command. de Beaune; Sivry avec Chât.; Senſanges où eſt le fief Romey à S. Symphorien depuis 1394. L'Arroux qui ſépare le Baill^e. d'Autun de celui d'Arnay à Voudenay, ſépare auſſi de l'Egliſe ces Ham. entre le chât. & le moulin, pont nouveau très-utile. 5 petits ruiſſeaux viennent groſſir

l'Arroux à Voudenay. A Velleneux étoit une Verrerie. Pays de Morvan.
A 2 l. d'Arnay, 3 d'Autun.

Fin du Bailliage d'Arnay.

DESCRIPTION
DE
SAULIEU.

VILLE Celtique, appellée dans l'Itinéraire d'Antonin, *Sidolocum ;* dans la Table de Peutinger, *Sidotocum ;* par Am. Marcellin, *Sedelaucum ;* par Loup, Abbé de Ferieres, *Sidilocum ;* par la Chronique de S. Benigne, *Sidelocus ;* par Paradin & Ladone, *Solis locus*, ou *lucus*, lieu, bois conſacré au Soleil. En 1600, on trouva dans les ruines de vieux bâtimens, les douze ſignes du Zodiaque, ſculptés en relief ſur une pierre. Le Poëte Ladone qui écrivoit en 1640, dit qu'on les y voyoit encore de ſon temps.

La tradition veut qu'à peu de diſtance, au bois de la Croix, il y ait eu un Temple du Soleil : on y a vu les reſtes d'un ancien édifice, trouvé des médailles & une petite ſtatue d'Apollon de bronze, bien modelée, remiſe à M. de Chantau en 1750. Quoi qu'il en ſoit de cette étymologie, qu'on ne prétend pas garantir, il eſt certain que cette Ville eſt fort ancienne.

La voie romaine d'Autun à Auxerre traverſoit Saulieu : on en remarque un beau morceau que le temps ſemble avoir reſpecté, entre cette Ville & S. Martin de la Mer : on la retrouve à Brazey dans les bois juſqu'à Savilly, qui paroît être *l'ad.-XII.* de la table, d'où elle aboutiſſoit à la porte d'Arroux.

Saulieu eut le bonheur d'être éclairé des lumieres de la Foi par S. Andoche, l'Apôtre des Eduens, reçu dans ſes murs avec ſon Diacre Thyrſe, par Felix, Marchand Chrétien. Il y ſcella de ſon ſang les vérités de l'Evangile, vers l'an 177. Les trois Martyrs furent inhumés, dit Baillet, près du lieu de leur ſupplice, par les mains de Fauſte, riche Sénateur d'Autun, à la priere duquel ils s'étoient rendus en ce lieu dont il étoit Seigneur.

Les prèmiers Fideles éleverent bientôt après ſur leurs tombeaux un Oratoire, qui fut changé en Abbaye au VIe. ſ. enrichie par Varé au VIIe., & renverſée par les Sarrazins en 731. On en parlera plus amplement à l'article *Collégiale.*

L'Evêque Guy affranchit Saulieu en 1225; ce qui fut confirmé par Anſelme & trois de ſes ſucceſſeurs, & approuvé par Jean, Abbé de Vezelai, & Guy, Abbé de Corbigny, dont la Ville conſerve les Lettres que j'ai vues.

La liberté augmenta la population, ranima le commerce & encouragea l'induſtrie. Bientôt Saulieu fut regardé comme une place de quelqu'importance ; car auſſitôt après l'Ordonnance de Philippe V, qui établit, en 1317, des *Gardiens* ou *Capitaines* dans chaque Cité du Royaume, pour repouſſer toute violence contre la liberté publique, il en fut créé un pour Saulieu, qui demeuroit devant l'Egliſe.

La préſence de ce Capitaine n'empêcha pas la priſe de la Ville par les Anglois cantonnés à Flavigny, en 1359 : non contens de l'avoir pillée, ils la détruiſirent preſqu'entiérement, pour la punir de ſa réſiſtance à leurs armes victorieuſes. C'eſt de cette fatale époque qu'on peut dater la décadence de cette place qui étoit fortifiée, commerçante & peuplée.

On voit par des Lettres patentes de 1386, que les Habitans ayant perdu leurs biens dans le pillage des Anglois, avoient peine à ſupporter les charges de l'Etat, & étoient dans l'impuiſſance de rétablir leurs fortifications. Sur leurs remontrances, Charles VI accorda le droit de huitiéme ſur chaque pinte de vin, *à condition*, dit ce Roi, *que la plus grande partie conſentira à ce congié & licence.*

Geoffroy, Evêque d'Autun, avoit déjà permis l'impôt de la 4e. partie du vin, pour

rétablir la fortereſſe, par une charte datée de *ſon Châtel de Toillon*, en l'an 1367. On y lit que le Capitaine s'appelloit Perrin d'Empuch; que Perrin Barbuot étoit Châtelain-Prévôt, & leurs Lieutenans Henri Martinet (Fondateur d'une Chapelle de ſon nom), André Girard, Chanoine, & Jean Guyotat, Bourgeois. Ponce de Troicheres étoit Prévôt en 1288; on voit même un Geoffroy, Vicomte de Saulieu en 1252.

Par le moyen de cet impôt volontaire, la Ville ſe rétablit, ainſi que les murs & foſſés ſitués ſur un terrein qu'elle poſſédoit à titre onéreux, mais dont le Roi s'eſt emparé en 1772.

Ferri de Grancey lui abandonna l'eau & les foſſés, en 1428, pour une rente annuelle de 10 liv. Pour une autre de cinq ſols, elle fit l'acquiſition de la *tour d'Auxois*, du Cardinal Rollin, en 1458: elle eſt appellée, *turris Epiſcopalis*, ſans doute parce que les Evêques y logeoient: elle ſubſiſte encore dans l'angle du rempart ſur le foſſé à l'orient, & faiſoit partie du Château-fort cédé aux Urſulines en 1636. Le titre porte que cette tour étoit pour ſe défendre des incurſions des *Robeurs*. Le cens & la rente ont été rembourſés pour 1200 liv. en 1604.

Quoique l'Evêque prît la qualité de *Comte de Saulieu*, on voit cependant qu'après de longs débats, Nicolas de Toulon reconnut que

que la garde du Prieuré de Bar & celle de Saulieu appartenoient au Duc, par Traité conclu au Château de Montbard, en 1386. Le Prince avoit permis aux Juifs, en 1368, de s'y établir dans un quartier appellé encore *la rue des Juifs.*

On commençoit à peine à reſpirer, après l'expulſion des Anglois, que des troupes de bandits, connus ſous les noms effrayans *d'Ecorcheurs*, *Rotondeurs*, *Routiers*, commirent des dégâts affreux en Bourgogne. Une bande qui prit le nom de *Tard-Venus*, venoit mettre Saulieu à contribution, lorſqu'elle fut défaite à Chantaut par le Comte de Fribourg.

Charles VII, en licenciant une partie de ſes troupes en 1436, déchaîna des tigres. Trois Capitaines de nom, hardis, mais débauchés, n'eurent pas honte de marcher à la tête des *Ecorcheurs*, qui déſolerent l'Auxois. Pour ſe mettre à l'abri de ces fréquentes incurſions, Saulieu ſe hâta de réparer & d'augmenter ſes fortifications. On y avoit élevé de larges murs, flanqués de ſeize tours, dont 4 étoient auſſi hautes qu'épaiſſes.

Cettte Ville, à l'imitation de Semur, Beaune, Chalon, Verdun, ayant pris le parti de Marie de Bourgogne après la mort de ſon pere, fut aſſiégée & battue à coups de canon, en 1478 : elle ſe rendit, & fut

obligée de payer 20000 liv. pour ſe racheter du pillage, ſuivant la quittance conſervée aux archives. On trouva près la porte de N. Dame, en creuſant les foſſés, pluſieurs boulets, en 1589.

La peſte fut ſi violente en 1519, que les Habitans allerent ſe baraquer dans les bois de Breni, alors communaux. Les malades furent traités par Pierre Laboureau, Chirurgien du lieu, qui ſe couvroit d'un maſque de verre. L'herbe qui avoit crû dans les rues, fut par ſon avis brûlée avec quantité de geniévre pour y purifier l'air.

La Ville étoit en partie dépeuplée quand François Ier. y fit ſon entrée le 12 Août 1521. Les Echevins Guyotat, Bouchard & Larmier, lui offrirent un baſſin d'argent doré ſur les bords, au fond duquel étoit gravée une ſalamandre. Par une requête adreſſée à Henri IV, il paroît que cette Ville avoit avancé de groſſes ſommes pour relever ſes murs, que divers Villages en étoient retrayans, tels que Saint-Léger, Lavau, Fetigni, Aligni, Saint-Agnan, Montbroin, & qu'ils étoient tenus à guet & garde.

Les guerres civiles allumées par l'ambition des Guiſes, & la différence de Religion, firent bientôt connoître l'utilité de ces précautions. Volfang, Duc de Deux-

ponts (1), appellé au ſecours des Proteſtans, marqua ſes traces par le ſang & le pillage, ſur-tout à Nuys & aux environs de Saulieu, où il paſſa pour ſe rendre par Vezelai à la Charité-ſur-Loire, qui fut la proie de ſes Lanſquenets.

Saulieu, comme les Villes les plus conſidérables de la Province, ſe laiſſa d'abord entraîner par le torrent de la Ligue : il ſouffrit même un ſiége en régle formé par le Comte de Tavannes en 1589. Mais la priſe d'un ravelin par eſcalade, la mort de L. Savot, de J. Girardot & de deux des principaux Bourgeois, les ſages avis de L. Ragot, firent réſoudre les Habitans à ſe rendre, dans la crainte d'un aſſaut. Ils prêterent ſerment au Roi & à Tavannes, qui leur laiſſa pour Gouverneur le brave Deſbarres, & Jean de Gand, Capitaine, avec 200 hommes de garniſon, aux frais du Roi. On uſa à leur égard de ce doux traitement,

(1) Ce Prince mourut jeune à Eſcars en Limoſin, pour avoir trop bu. On fit ſur lui ce diſtique :

Pons ſuperavit aquas, ſuperârunt pocula pontem;
Febre tremens periit, qui tremor orbis erat.

Le Pont a réſiſté aux rivieres pour entrer en France, mais le vin a renverſé le Pont; & celui qui fit trembler la terre, mourut du friſſon de la fiévre.

diſent les Mémoires de Tavannes, afin de mettre les autres Villes dans le parti de leur légitime Souverain.

Bientôt, rentrés dans le devoir & devenus Royaliſtes, les Sédélociens donnerent en toute occaſion des marques de leur attachement à Henri IV, qui anoblit même un d'entre eux, Lazare Ragot, Grenetier, *pour ſes bons & loyaux déportemens.* Ils prirent dès ce moment pour armoiries l'épée ſurmontée de trois fleurs de lys, avec ces mots : *His lilia tuebimur armis.* Ils aiderent au ſiége d'Autun le Maréchal d'Aumont, qui après la levée fit conduire ſes plus groſſes piéces d'artillerie à Saulieu, où il fit camper ſes troupes fatiguées.

Cette Ville crut pouvoir demander au Roi, en récompenſe de ſa fidélité, d'être admiſe à la *grand'roue* aux Etats, par requête du 7 Janvier 1594. Mais les Elus lui refuſerent cet honneur, quoique le Roi s'y intéreſſât : ce bon Prince la dédommagea par l'établiſſement des Conſuls en 1609. La Chambre des Comptes y fut transférée par Louis XIII, à la fin de 1628, à cauſe de la peſte à Dijon.

Quand le Prince de Condé y paſſa en 1636, Barthelemi Moriſot fit ces vers à la priere des Echevins, jouant ſur le mot latin de Saulieu.

Quàm benè præſentem cognoſcunt omnia ſolem !
Jam ſolis locus eſt, qui modò lucus erat.

Ajoutons que la plupart des Seigneurs voiſins avoient leurs Hôtels à Saulieu; tels que ceux de Til, de Mont-St.-Jean, Thoiſy, Conforgien, Aiſy, Lamotte, Villargoix, Aligni, & le Prieur du Val-Croiſſant.

EGLISE COLLÉGIALE, jadis *ABBATIALE.*

Saint Andoche ayant été martyriſé ſous Marc-Aurele à Saulieu, comme on l'a dit, ſes oſſemens furent conſervés dans une Crypte ou Chapelle ſouterraine, appellée *Crotine* (1), où s'aſſemblerent les premiers Chrétiens ſecrétement. Le monument de pierre blanche qui renfermoit les reliques des trois Martyrs, & qui ſubſiſte encore, élevé ſur deux petites colonnes, dont l'une eſt un fragment d'une colonne de marbre, eſt très-ancien. On en juge par ſa figure & les différens ornemens ſculptés à l'entour: ce tombeau couvert, gravé dans le ſecond vol. de la grande Hiſtoire de Bourgogne, eſt orné de feſtons, de pampres & d'oiſeaux: à côté eſt une eſpèce de roue & un cerf,

(1) D'un vieux mot *crotum*, creux, voûte, lieu ſouterrein. Une ancienne légende l'appelle *ſubterranea ſpelunca.* Le peuple lui donne le nom de *S. Mamets*, parce qu'il y avoit une Chapelle ſous le vocable de ce Saint Martyr de Capadoce, dont un Diacre de Langres apporta des reliques en France du temps les Croiſades.

l'alpha & *l'omega* (oublié dans D. Plancher), & une croix. Il a cinq pieds & demi de long, deux de large & un & demi de hauteur, ſans y comprendre le couvercle d'un pied. MM. le Beuf & Paſumot, qui l'ont curieuſement examiné, croient que cette urne fut d'abord travaillée pour renfermer quelque corps Payen, comme ſemble le prouver l'erminette, ou *aſcia*, les oiſeaux & les pampres, ſignes du Paganiſme; & qu'elle aura été chriſtianiſée par la croix & le chiffre de J. C. le commencement & la fin de tout, qui ſont bien poſtérieurs. On trouve pluſieurs de ces tombeaux deſtinés primitivement pour des Idolâtres, & qui portent en boſſe des idées payennes, ſanctifiés par la croix. J'en ai vu de ſemblables à Clermont en Auvergne, à N. D. de Soiſſons, à Arles..... & ces deux lettres grecques α ω ſe liſoient ſur les médailles de nos anciens Rois, ſelon la remarque de Velly, à l'an 868. Au reſte, l'Abbé le Beuf, ſavant antiquaire, a regardé le monument de la *Crotine* comme une piéce de la haute antiquité.

La paix ayant été rendue à l'Egliſe par Conſtantin, la piété des Fideles érigea un Temple ſur le tombeau des Martyrs. La Reine Clotilde, partant de Chalon-ſur-Saone pour épouſer Clovis à Soiſſons, honora les cendres des SS. Martyrs. S. Germain, allant

d'Auxerre à Autun, vint auſſi les révérer; on lit même dans ſa vie qu'il engagea Suffronius, noble Citoyen d'Aliſe, de pardonner à des voleurs qui avoient enlevé ſon argenterie, en les obligeant de jurer ſur le tombeau de S. Andoche, qu'ils changeroient de vie.

Le bon Roi Gontran, dont on a célébré les actions au 1er. vol., *p. 84, & t. IV, p. 428*, honora Saulieu de ſa préſence: les Habitans alloient au-devant de lui avec les bannieres, criant: *Noël, vive le Roi*; ce qui prouve l'ancienneté de cette acclamation.

Colomban, Abbé de Luxeul, s'arrêta de même à Saulieu, attiré par la célébrité du tombeau de nos Martyrs: c'étoit alors une Abbaye ſous la régle de S. Maçaire, comme celle de Moutier-S.-Jean, & peu de temps après, ſous celle de S. Benoiſt.

Au moins eſt-il aſſuré que Varé, Fondateur du Monaſtere de Flavigni, étoit Abbé de Saulieu au VIIe. ſ. Il fait dans ſon teſtament de l'an 706, des legs conſidérables à la Baſilique de S. Andoche (*do ad Baſilicam S. Andochii*), expreſſion qui déſigne une grande & magnifique Egliſe.

Elle ne jouit pas long-temps de ces amples donations, ayant été renverſée par les Sarrazins en 731, & ſes biens donnés par Charles Martel leur vainqueur, à ſes Officiers. Elle fut, quelques années après, ré-

tablie & dotée par Charlemagne, qu'elle regarde & honore comme ſon véritable Fondateur. Elle poſſéde encore au territoire d'Aloze près de Beaune, une piéce de vigne de 80 ouvrées, connue ſous le nom de *clos de Charlemagne*. Les beſoins de l'Etat ayant forcé les derniers Rois Valois à mettre un impôt ſur les clochers, celui de S. Andoche en fut exempt : mais le grand clocher à plomb étant tombé en ruine, le Parlement, par Arrêt de 1594, ordonna qu'il ſeroit refait comme par le paſſé, à trois dômes différens, en forme de couronne impériale, pour y conſerver à jamais la mémoire de ſon auguſte Fondateur : ce clocher a été rebâti en 1760, mais ſurbaiſſé de 17 pieds.

D. Mabillon & D. Plancher ont placé des filles en cette Abbaye, confondant celle de S. Andoche d'Autun, enrichie par l'Evêque Jonas, avec celle de Saulieu. On voit dans une caſe de la belle châſſe du S. Martyr, Charlemagne repréſenté, ſoutenant l'Egliſe d'un côté, & l'Abbé de l'autre, & derriere l'Abbé, des têtes de Moines. On remarque auſſi au fond du chœur une petite figure de Bénédictin à genoux aux pieds de S. Andoche, qui paroît être des premiers temps de l'Egliſe; & ailleurs, un reſte de voûte de l'ancien cloître des Religieux. Près de la Ville, au nord eſt l'emplacement de la maiſon de campagne des Moines, appellé le champ Monin,

campus Monachorum; d'où eſt venu au Hameau qui s'y eſt formé, le nom expreſſif de *Château-Benoiſt*. Tous ces faits détruiſent l'opinion qui ſuppoſe des filles en cette Abbaye.

Au milieu du IXe. ſ. deux Moines vagabonds, avec des reliques apportées de Rome, & dépoſées à S. Benigne, ſuppoſerent des miracles & des convulſions, & donnerent à Dijon une ſcène auſſi triſte que bizarre. La contagion du fanatiſme ſe répandit juſqu'à Saulieu, où les deux Moines jouerent leur rôle à l'Egliſe, & renouvellerent leurs preſtiges. Amolon, Archevêque de Lyon, conſulté par l'Evêque de Langres, décida qu'il falloit enterrer les prétendues Reliques, & exterminer ces fictions diaboliques. » Elles ceſſeront, lui dit-il, dès qu'on » ceſſera de donner; ou ſi quelqu'un perſiſte » à faire des convulſions, il faut le con» traindre, à coups de fouet, de confeſſer » ſon impoſture. «

Charles le Chauve, par ſa chartre de 843, adreſſée à l'Evêque Althé, fait mention de l'incendie de l'Egliſe de S.-Nazaire par les Sarrazins: pour la dédommager, il met ſous la dépendance épiſcopale les trois Monaſteres d'Autun, & l'Abbaye de S. Andoche de Saulieu.

Il ſeroit impoſſible de rapporter d'autres détails ſur ce Monaſtere: le flambeau de

l'Hiſtoire n'éclaire que foiblement ces âges reculés. L'on ſait ſeulement que du temps des Moines, les reliques des trois Saints furent portées de la crypte où elles étoient depuis plus de 900 ans, dans l'Egliſe ſupérieure, par Calixte II, le 21 Novembre 1119. Le Pape étoit aſſiſté de deux Archevêques, des Evêques d'Autun & de Nevers. On lit dans une ancienne légende, que ce Pontife donna toute la ſolemnité poſſible à cette cérémonie, pour faire honneur tant aux Saints qu'à ſa Patrie (*Patriæ honori*). C'eſt qu'il étoit Bourguignon, étant né à Quingey, de Guillaume Tête-Hardie, Comte de Bourgogne. Pendant ſon ſéjour à Saulieu, il confirma la *Carte de Charité*, qui contient les articles fondamentaux de l'Ordre de Cîteaux. (*V. t. 3, p. 163.*)

Tous les ans, la veille de S. Thomas, on annonce ſolemnellement à S. Andoche, les Indulgences, par leſquelles le Souverain Pontife termina cette tranſlation. Comme l'Egliſe étoit très-fréquentée ce jour-là par les étrangers, on allumoit des lampions ſur toutes les fenêtres, & les rues étoient illuminées. Cet uſage a duré long-temps.

On détacha, du reſte du corps, le chef de S. Andoche, qui fut enfermé dans un magnifique reliquaire, enrichi de pierreries: c'eſt un buſte d'argent très-bien travaillé,

ſoutenu par quatre anges, & porté ſur un piedeſtal de cuivre doré : dans le contour eſt repréſentée en bas-relief l'hiſtoire des miſſion, prédication, martyre & tranſlation de nos Saints, en 22 plaques d'argent, qui forment autant de caſes ſéparées : le reſte des reliques fut mis dans un coffret de bois de chêne, fermé exactement par trois cercles de fer, & placé dans une eſpèce de tombeau, ſoutenu par quatre grands piliers de cuivre fin, derriere le maître-autel. Il n'a été ouvert qu'au milieu du dernier ſ. par Louis d'Attichi, & depuis par Gabriël de Roquette en 1675. Cet Evêque ſubſtitua un coffre de cedre à celui de chêne, dont il dreſſa procès-verbal, reconnu & renouvellé par Antoine de Montazet en 1753. L'os du tibia fut donné à la Princeſſe de Condé en 1638 ; J. Gillot, Syndic étant alors Fabricien de S. Saturnin avec J. Boullemet, qui nous ont conſervé ce fait dans les regiſtres de la Fabrique.

C'eſt donc ſans fondement que Baillet, dont je reſpecte d'ailleurs les lumieres & l'érudition, a dit dans *ſes Vies de Saints*, que ce précieux dépôt a été transféré en l'Abbaye de S. Andoche d'Autun, puiſqu'il n'a jamais été conteſté à l'Egliſe de Saulieu.

L'acte d'aſſociation entre l'Abbaye de S. Andoche & celle de S. Manſuet de Toul en

1128 (1) eſt comme le dernier ſoupir des Moines à Saulieu : tout ce que l'on découvre depuis prend le caractere de *Collégiale*. L'époque de cette ſécularisation peut être fixée avant le milieu du XIIe. ſ., puiſqu'on voit dans le *Reomaus*, pag. 192, un Arnulphus, Doyen de Saulieu en 1139.

L'Evêque d'Autun fit unir la menſe abbatiale à ſon Siége, & retint pour partage le *Comté*, la Juſtice, l'éminage, le banvin & des bois immenſes, avec la nomination des Canonicats : c'eſt depuis ce temps qu'il prend le titre de *Comte de Saulieu*. L'Evêque Gautier, dans une tranſaction avec ſon Chapitre en 1278, ſe donne la qualité d'*Abbé de Saulieu*, ainſi que Girard ſon ſucceſſeur; ils percevoient même le droit d'annates des Canonicats vacans.

Parmi les bienfaiteurs de cette Egliſe, on peut citer l'Evêque Nicolas de Toulon, mort à Thoiſy en 1400; Ferri de Grancey, Fondateur de la Chap. S. George en 1429; le Cardinal JeanRollin, dont la Chapelle ſert de ſacriſtie, où l'on voit ſes armes; le Duc Robert II, pour lequel on fait le Dimanche de la Paſſion un ſervice ſolemnel, payable

(1) Cet acte commence par ces mots : *Raynaldus D. gr. Eccleſiæ B. Petri S. que Manſueti Tul. antiſtitis proviſor indignus univerſis* SANCTÆ SEDELOCENSIS *Eccleſiæ filiis & fratribus. . . .*

par le Domaine; Philippe de Rouvre; les Seigneurs de Mont-St.-Jean, de Chaſtellux, d'Aligni, de St^e.-Segraux, de Thil, de Miſſery, de Conforgien : les Montperroux, Guyotat, Clugny, Guijon, Bouchard, Simon Dufreſne, Seigneur de Goulon, ont fait des fondations utiles. La Meſſe quotidienne de cinq heures a été fondée par les Guyotat à titre de Chapelle : P. Sayve, Baron de Thil, y fit en 1636 un ſupplément fixe de 150 l. Edmée Cugnois, épouſe de J. B. Berthier, Maire, a fondé la Meſſe de onze heures. Mais les bienfaits de ces Seigneurs ont été preſque tous perdus par les malheurs que cette Collégiale a eſſuyés depuis le XIVe. ſ.

Les Anglois, en 1359, depuis Flavigni où ils campoient, vinrent ſaccager Saulieu, mirent l'Egliſe au pillage, & la brûlerent enſuite avec ſes titres; les clochers furent abattus, & les cloches fondues.

Ces triſtes événemens ſont atteſtés par une Bulle d'Urbain V en 1364, & par une autre de Clément VII en 1384 : ces Papes déclarent que l'Egliſe de S. Andoche, » aiant » été priſe, ravie, arſe par les Anglois, ils » accordent des indulgences plenieres à » tous ceux qui feront quelqu'aumône pour » la réparer. »

L'Evêque, Renaud de Maubertaud, vendit des bois de futaie pour rétablir Saulieu

qui étoit du patrimoine de l'Evêché : ſa mort, arrivée en 1361, ſuſpendit les effets de ſon zèle généreux pour ſes vaſſaux. 60 ans après, Ferri de Grancey, qui aimoit le ſéjour de cette Ville, permit à ſix Chanoines de poſſéder des Cures *ſans réſider*, en 1421.

Charles VIII, touché du déſaſtre de cette Egliſe Royale, la prit ſous ſa protection, & ordonna en 1491 qu'il ſeroit paſſé, ſur la déclaration du Chapitre, de nouvelles reconnoiſſances des fonds qui lui appartenoient, pour ſervir de titres, & ſuppléer aux originaux brûlés par les Anglois.

La rançon de François Ier. fit aliéner Cotabre & Molphey en 1527. Les guerres civiles ſous les fils de Henri II, acheverent de ruiner cette Collégiale ; il lui en coûta plus de 25000 livres, ſomme prodigieuſe à tous égards : il fallut vendre terres, vignes & bois, fondre les calices & engager les reliquaires.

Le commerce aſſez en vigueur à Saulieu, y avoit attiré des Calviniſtes, qui cauſerent de vives alarmes aux Chanoines. Ceux-ci ſe plaignirent, en 1580, qu'ils ne pouvoient trouver des Prêtres pour deſſervir la Paroiſſe, parce qu'on en avoit déjà tué pluſieurs ; & même en 1610 ils furent obligés de remettre les matines à 7 heures en hiver, pour éviter les piéges nocturnes qu'on

tendoit alors communément aux Eccléſiaſtiques. Les Huguenots alloient au prêche à Conforgien, où les Miniſtres d'Arnay-le-Duc & de Couches venoient faire leurs fonctions.

Eſt-il ſurprenant qu'un Chapitre qui a eſſuyé ſucceſſivement tant de calamités, ſe trouve encore dans une ſituation étroite ? Il eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre à ſa nomination, d'un Théologal, de dix Chanoines, & d'un Prévôt à celle de l'Evêque. Il a le patronage des Cures de Blanot, St.-Briſſon, Brazey, St. Leger de Fourches, Aligny, Molphey, Villargoix, Fontangi, Pernan, Aloze, Echeuronne, Marcilly-ſous-Viteaux, Veilly, Marigny-lès-Semur. La 13e. Prébende fut éteinte en 1441, & le revenu appliqué à un Maître de Muſique & 4 Enfans de chœur. En 1701 l'Evêque réunit une Prébende au Vicaire-Perpétuel pour lui tenir lieu de portion congrue, à ſa nomination, jadis à celle du Chapitre.

Parmi les Doyens on remarque Arnulphe en 1139; Audebert en 1157; Jean de Nuys, 1383; Blaiſe Rollin, 1503; 2 Gillet; Tiſſier, élu du Clergé d'Auxois pour la réforme de la Coutume, en 1570; Denis Eſpiard; André Fremiot, fils du Préſident, qui en qualité de Doyen fut Elu en 1602, & depuis Archevêque de Bourges; Jacques Sallier, Andoche Merle en 1638; Bertrand Lemu-

lier; J. B. Lebeault; Fr. Bazin, depuis Chanoine de la Ste. Chapelle, mort Curé d'Auxonne en 1700; Philibert Eſpiard, Hugues David dont la mémoire eſt précieuſe au Chapitre, André Filzjan, Louis-François Verchere depuis 1747, ces quatre derniers Conſeillers-Clers au Parlement.

La mémoire de quelques Chanoines eſt encore en bénédiction dans la Ville. Ante. Gaudry, Ante. Tiſſier, Barthelemi Gruyé, Nicolas-Franç. Voiſenet, ſe ſont diſtingués par une piété exemplaire, une ardente charité envers les malheureux, & par différentes fondations utiles : on peut appliquer à ce dernier ſur-tout, le mot de Racine :

Le pauvre alloit le voir & revenoit heureux.

Il étoit impoſſible de le voir, & de ne pas aimer la vertu, tant on voyoit de tranquillité & de félicité dans ſon ame.

Pierre Moreau, Chantre, mort très-regretté en 1773, bon Littérateur, Prédicateur excellent, faiſoit les délices de la ſociété. Je dois dire à cette occaſion, que le Bâton cantoral ſurmonté de la figure de S. Andoche, très-bien modelé, eſt un don de Reine Voiſenet, veuve Develle, en 1740. Chaque Chantre, en recevant le Bâton, doit 100 l. au Chapitre.

Jadis 6 Chapelains, dont les titres ont été réunis au Chapitre, excepté celui de Grancey,

Grancey qui l'a été à la Cure en 1755. Parmi les Chapelles en eſt une fondée par Hugues de Clugny, Seigneur de Conforgien, Bailli d'Autun, & Louiſe de Ste.-Croix ſa femme, en 1492, à la nomination de leurs enfans Claude & Louis : de Claude ſortent les branches de Conforgien, du Brouillart & d'Effours, éteintes en 1658 : & de Louis, celle de Theniſey. Les armes de Clugny ſont adoſſées & miſes en pale dans la Chapelle dite N. D. de Pitié.

La fête des foux ſe célébroit auſſi dans cette Egliſe. Un inventaire de 1396 porte ces mots : *item tres quartini in feſto follorum ;* c'eſt-à-dire, trois cartons ou livrets qui contenoient en notes ce qu'on devoit chanter. La Confrairie du St. Sacrement eſt de 1360, celle de St. Andoche de 1404.

La groſſe cloche, du poids de ſix milliers, fut refaite en 1534, & refondue en 1665 aux frais du Chapitre : la ſeconde eſt un don d'Etienne Bondenier, Bourgeois, en 1428. Le tonnere tomba ſur le clocher en 1692 & en 1734.

Trois Evêques ont été inhumés en cette Egliſe, ſelon le terrier à deux chaînes, Agron, Girard & Ferri de Grancey, dont on voit le mauſolée dans la Chapelle St. Georges, qu'il avoit fondée en 1427 pour deux Chapelains.

PAROISSE.

Il n'y a qu'une Egliſe paroiſſiale, voc. S. Saturnin, dont la Cure fut unie au Chapitre par Ferri de Grancey en 1426, deſſervie par des Chanoines amovibles juſqu'au premier Edit des portions congrues. Depuis 1669 il y a eu neuf Curés-Vicaires perpétuels, parmi leſquels on diſtingue Claude Bouillotte, Curé 40 ans, qui a fondé une miſſion; Abraham Collard, que le feu du zèle conſuma de bonne heure; Louis Bailly, depuis habile Profeſſeur au Collége-Godran; Jerôme Maigret, digne de la reconnoiſſance des compatriotes, pour avoir formé en 1760 une filature de coton : un Bourgeois charitable (le Docteur Bauzon) voulut bien continuer cette bonne œuvre après la mort de ſon Paſteur, remplacé par Cl. Bonnet qui fut enlevé au milieu des travaux du Saint Miniſtere par la contagion de 1773. S. Andoche & St. Nicolas ſont Succurſales. Environ 470 f. dont 100 pour le plat-pays : 2000 Commun. avec les dépendances, Verily, Bras-de-Fer, Lavau alternatif avec S. Leger.

COUVENS, HOPITAL, COLLEGE.

LES URSULINES, colonie de celles de S. Chaumont en Forez, établies en 1624 dans

l'emplacement du Château. Les trois premieres Meres de cet Inſtitut furent Jeanne Burteur, Jeanne Remond & Agathe de la Loge, toutes trois d'anciennes familles de Saulieu. Il y a eu des filles des bonnes Maiſons de la Province : des la Boutiere, Eſpiard, Chaugy, Clugny, Scorailles, Damas d'Anlezy, Fuſſey, Méneſſaire, *&c.* Philiberte Champeaux, morte Supérieure en 1769, a laiſſé 10 vol. *in-8°.* de manuſcrits copiés de ſa main, ſur différens ſujets, qui annoncent ſes lumieres & ſon goût pour le travail.

Le rétable de la Chapelle eſt eſtimé des connoiſſeurs, ainſi que le grand tableau de la Ste. Famille par Lebault, 1702. Nos Urſulines ont établi celles de Beaulieu près Laval, Diocèſe de Vienne. Elles ſont 15 Religieuſes, autrefois 50.

Les Capucins furent appellés en 1625, & placés dans une agréable ſituation à l'extrêmité du Fauxbourg, aux dépens de la Ville. Le Doyen Sallier, le Bailli Eſpiard & l'Avocat Chauveau, premier Echevin, furent leurs protecteurs pour la réception. La croix & la premiere pierre furent poſées par l'Evêque Claude de Ragni. La Ville donna encore 1200 liv. & les Elus autant, en 1639, pour achever la maiſon. Elle a été viſitée par le Général Sigiſmond de Ferrare, en 1751.

Jacques Guillot, Lieutenant civil, a laiſſé aux Capucins ſa bibliothéque aſſez conſidérable en livres de Droit. Le Théologal Gruyé leur a donné quelques livres, ainſi que N. Baillet, fille d'un Conſeiller au Parlement. J'ai vu ſur un tableau qu'au temps du 51e. Chapitre général tenu en 1762, il y avoit 32885 Capucins dans l'Egliſe.

LA LÉPROSERIE de S. Jacques a donné lieu au Fauxbourg qui fut totalement incendié en 1719. Les revenus ont paſſé, on ne ſait comment, en différentes mains qui ſont reſtées fermées. Près delà étoit le cimetiere des Huguenots, & l'Exercice du jeu de l'Arc.

L'HÔPITAL eſt fort ancien : un manuel de 1598 fait remonter la redevance de 52 boiſſeaux donnés par le Chapitre, à plus de 500 ans. Un de nos Ducs lui avoit accordé un droit de ſalage fixé à un minot, confirmé par Charles V. en 1373. Il percevoit autrefois ſix blancs ſur chaque queue d'écorce pour les Tanneurs. Eudes de Rouſſillon légue en 1298, à *la Maiſon-Dieu de N. D.* de Saulieu une rente de 20 ſ. pour une lampe qui brûlera ſur le moulin de ſon étang de *Barillier*; autant à la Collégiale de St. Andoche.

Cette maiſon n'a commencé à ſe rétablir de ſes pertes, occaſionées par les troubles

du calviniſme & le torrent de l'uſurpation, que ſous la direction d'un Bureau établi en 1736 par les ſoins de l'Abbé Voiſenet, qui acheta le ſol pour la rebâtir en un lieu plus ſain & plus agréable. Les autres bienfaiteurs ſont Pierre Bretagne, Avocat, qui inſtitua les pauvres ſes héritiers en 1644; mais ils ne profiterent que de 5000 livres, & le Collége autant : ils ont eu 2000 liv. de la ſucceſſion de J. B. Voiſenet en 1774; Reine Voiſenet veuve de Jean-Marie Develle, & la famille Voiſenet. 18 lits. 4 Sœurs hoſpitalieres.

LA CHARITÉ reçut une forme ſtable d'adminiſtration d'Ant^e. de Montazet en 1753, par la nomination d'une Supérieure & Officieres ſous la direction du Curé, & qui auroit beſoin d'un Bureau. La premiere fut Reine Voiſenet ſolidement vertueuſe, & enſuite Claude Voiſenet ſa mere, veuve d'Andoche Voiſenet, Lieutenant Particulier. N. Rouge d'Aizerey a laiſſé à la Charité un contrat de 4000 liv.

Ruines d'un ancien Hermitage en Libar, dit le *Champ Fermeux :* on y bénit en 1553 un endroit choiſi pour la ſépulture des peſtiférés, & il y fut logé un Vicaire pour les adminiſtrer. Le Chapitre céda en 1563 aux Habitans, la Chapelle, le manoir & les aiſances pour 50 ſ. de cens. Il y alloit en proceſſion en 1580.

Autre Hermitage en la *côme Bretaigne*, tenant au bois de Chatoillon derriere l'étang Philippée.

COLLÉGE, autrefois régi par les Moines, enſuite par les Chanoines. Les Habitués alloient y prendre des leçons. Chaque Chanoine y pouvoit envoyer *ſon Clerc* ou *ſon domeſtique* gratuitement, comme le prouve l'inſtitution donnée par le Chapitre à Julien Babule, Principal en 1534. Ce petit Collége étoit floriſſant en 1570 par les ſoins d'un bon Prêtre nommé Cottin, qui avoit quatre Régens & une penſion bien montée. Les Habitans, dans une requête au Parlement en 1572, font le plus grand éloge des talens de ce Principal, qui étoit traverſé par les Chanoines. Sébaſtien Jomey, Marchand, y laiſſa 75 l. de rente en 1599. Pierre Bretagne donna 5000 liv. pour l'inſtruction des enfans. Le bâtiment, tombé en ruine depuis 24 ans, a été rétabli à neuf en 1770. On y enſeigne juſqu'à la Rhétorique incluſivement. L'Abbé Claude Sallier, mort à Paris en 1761, a commencé d'y former une bibliothéque publique.

Ce Collége a eu quelques Principaux de mérite, tels que M^rs. Brouhard pendant 40 ans, Boucher dont je me glorifie d'avoir été le diſciple; Moreau, depuis Chantre de la Collégiale; Nief, que le Ciel ne fit que montrer à ſes diſciples, *&c.*

MAIRIE, BAILLIAGE, COMTÉ, CONSULS.

LA MAIRIE date du XIIIe. ſ. car je trouve un Guillaume de Saulieu, Maire, fils de Guillaume, Chevalier, en 1271. Ce Guillaume reprend de fief de l'Evêque d'Autun à raiſon de la *Mairie & Meſſerie* de la Ville, & pour ce qu'il poſſéde à Montbroin, à S. Leger, à Verilly & la Guette. La veuve de Ponce de Troicheres & ſes enfans vendent à l'Evêque d'Autun la Prévôté de Saulieu, la moitié de la Meſſerie, la 3e. partie de la Juſtice haute & baſſe de la Ville & Châtellenie, & leurs droits ſur les trois foires du lieu, pour 650 l. en 1288. Dès le XVe. ſ. le nom de Maire diſparoît, & n'a été rétabli qu'en 1697. Michel Develle fut le premier, enſuite J. B. Bertier, J. B. Claude ſon fils, Jacques Dareau, Louis Feuchot depuis 1765. On vient de rétablir à neuf l'Hôtel de Ville où ſiégent le Bailliage & les Conſuls : c'étoit en 1401 la maiſon d'Adam Barat, Notaire, vendue depuis par ſes enfans.

La place devant l'Hôtel de Ville s'appelle *Pas François*, parce que la partie de la Ville qui depuis là s'étend du côté des fours bannaux, de Libar, de St. Felix, Colonchevre juſqu'au bois Bouchot, étoit du Nivernois : tout cet eſpace fut cédé par le Comte de Nevers à la Bourgogne, par contre-échange

de Mâcon, St. Martin de la Mer : M. Laboureau assure avoir vu l'acte d'échange chez M. de St.-Hilaire à Paris. Une copie collationnée existoit, il y a 25 ans, dans les minutes de Taboureau, Notaire à Goulou, qui a fait l'ancien terrier de Liernais, sur lequel on fait le nouveau.

Une police sage & éclairée a renversé les auvents, les piliers qui rendoient les rues difformes, établi des lanternes pour la nuit, *&c.*

On va même détruire bientôt le vieux bâtiment des Boucheries, deshonorant la façade du nouvel Hôtel de Ville, qui décore la place. On a comblé les fossés où croupissoit une eau dormante, infecte l'été, & dont on a fait en partie un champ de foire. On a percé les murs aux fossés par trois endroits. Toutes ces décorations utiles sont dues au zèle patriotique des Magistrats municipaux. C'est la 17e. Ville qui députe aux Etats.

CONSULS, établis par Henri IV en 1609. Les Lettres patentes portent qu'il les crée à cause du commerce, encore parce que » les Habitans se sont toujours maintenus » dans l'obéissance, & que les Marchands » tant des Provinces voisines qu'étrangeres, » y affluent. «

Cette Juridiction, dont l'établissement dans

le Royaume par Charles IX, eſt l'époque du progrès du commerce, ne ſubſiſta que neuf ans à Saulieu, à cauſe des troubles funeſtes qui ſuivirent la mort de Henri IV. Elle ne fut ſolidement établie que par Louis XIV en 1694. Les trois premiers Juges-Conſuls furent Philibert Eſpiard, Pierre Colard & Abraham Courtépée. On deſireroit voir le tableau de ces Juges depuis leur commencement, placé dans la ſalle d'Audience, comme on le voit à Troyes, à Chalon-ſur-Saone, à Auxerre & ailleurs.

Le BAILLIAGE fut fixé en 1694. Le Roi dans ſon Edit « rappelle celui de Henri III, » qui avoit fait la premiere érection en » 1585, ſur la requête des Habitans, *en* » *grande connoiſſance de cauſe*, après une in- » formation faite par les Commiſſaires dé- » putés, mais dont les guerres civiles » avoient arrêté l'exécution. « C'eſt le IVe. Siége de l'Auxois avec Chancellerie unie.

Le premier Lieutenant Civil fut Jacques Guillot, enſuite Denis Develle de Villette, Etienne Debadier de Jullenay ; Jacques Laligant depuis 1778.

Ce Bailliage comprenant 40 Paroiſſes & 2 Bourgs, a 6 lieues de l'eſt à l'oueſt, 8 du nord au midi : il eſt arroſé par le Serain, le Couſain & la Tavernai : on y trouve deux mines, l'une de plomb & partie d'argent à

Aligni, qui fut exploitée en 1740; l'autre qui paroît de cuivre à St.-Leger-de-Foucheret, où l'on tire du mica ou poudre d'or : (*V. ces deux Villages*). Les environs de Mont-Saint-Jean ſont remplis de pétrifications, dont Léonard Meuſſot, Curé, avoit fait une nombreuſe collection, ainſi que celui de la Motte.

On trouve daus la partie occidentale de ce Bailliage, dite du Morvan, quantité de bois & d'étangs. On voit dans ces bois du gui de chêne, du houx dont on fabrique la glu, du frêne, du hêtre ou foyard, le corbier des Oiſeleurs, *caſſia fœtida*, *ſorbus aucuparia*, remarquable par l'éclat de ſes fruits rouges, qui font un bel effet en automne : jadis des châtaigniers. La carriere de champ Monin a fourni la pierre dont on a bâti le portail, la galerie & le clocher de S. Andoche : à la place des excavations & des fouilles qu'on fit alors, eſt un étang à M. Dareau.

COMTÉ à l'Evêché d'Autun, dont la Juſtice reſſortit au Bailliage, comprend Saulieu, la banlieue & S.-Leger-de-Fourches. Anciens Baillis, les Bretagne, Eſpiard, Bizouard de la Menue, Berthier, Gruyé, & actuellement Simon Bidault.

GRENIER A SEL, établi du temps de nos Ducs, auquel reſſortiſſent 20 Paroiſſes : 3

n'en ſont qu'en partie, Liernais, S.-Martin & la Cour d'Arcenai.

SUBDÉLÉGATION de 30 Paroiſſes; Recette de Semur; route de la Diligence & des Carroſſes de Chalon à Paris; poſte royale de Rouvrai à Autun, établie depuis ſix ans. Cinq fauxbourgs, mieux alignés & moins étroits que la Ville conſtruite à l'antique. Depuis 20 ans on commence à faire diſparoître les maiſons de bois & à bâtir en pierres. La Ville jouit d'un avantage que lui envieroit la Capitale, celui d'une fontaine publique, qui verſe une eau légere & limpide par trois tuyaux devant la Collégiale, dans un lieu où étoit le puits des Moines. Les ornemens & le baſſin ſont l'ouvrage de Jean-B. Cariſtie, Architecte italien, établi & mort trop tôt à Saulieu en 1755. On projette une nouvelle fontaine par canaux en fonte, qui jaillira ſur la place devant l'Hôtel de Ville.

Deux portes anciennes & fortifiées avec herſe & tourelles : celle des *Forges*, ainſi nommée des Cloutiers, Taillandiers qui y étoient autrefois, avoit un pont-levis & un ravelin au devant. Le pavillon du deſſus étoit ſoutenu de deux tourelles à cul-de-lampe, & de mache-coulis tout au tour. Tout fut ruiné au ſiége de 1588, à l'exception des tourelles qui ſubſiſtent. On nomme cette porte de *St. Andoche*, à cauſe de la figure

de ce Saint placée ſous Henri IV, avec cette inſcription :

Henrico IV. M. P. Q. S. P. 1605.

Ces cinq lettres initiales ſignifient, *Magiſtratus populusque Sedelocenſis poſuére* : monument élevé à Henri IV par les Echevins & le peuple de Saulieu.

LE CHANGE exiſtoit en 1270. Guillaume Bouchard étoit Changeur en 1412; ſon fils Jacques en 1433. L'Office de Receveur des deniers communs de la Ville, dont avoit été pourvu Guillaume de la Grange, fut ſupprimé en 1548.

L'EXERCICE DE L'ARQUEBUSE, qui ſubſiſtoit dès 1538, fut patenté par Louis XIII en 1614. Le pavillon en ruine a été rétabli en 1713. Depuis ce temps, la Compagnie s'eſt trouvée à tous les prix de Province, excepté à celui de Tournus en 1753. Outre les prix généraux, elle aſſiſtoit à ceux du Bailliage d'Auxois; elle remporta en 1715 celui d'Avalon, qu'elle rendit l'année ſuivante; elle rendit encore en 1730 celui qu'elle avoit gagné à Semur en 1725. 14 Chevaliers, dont M. de Conygham étoit Capitaine. Il y avoit jadis un Jeu de l'Arc, qui tiroit l'Oiſeau ſur un vieux châtaignier près de la Chapelle St. Jacques. (*V. Rela-*

tion du Prix de Beaune, imprimé in-8°. 1779. pag. 73).

Le commerce eſt entretenu par 12 foires, dont 3 de 1200 & 6 de 1772. Les vins pour l'Auxois & le Morvan, les laines ſi eſtimées des Rémois, le chanvre pour la Marine, le fil, la cire, le poiſſon d'étangs, le bois, ſur-tout le merrain à vignes & à futailles, les feuillettes pour l'Auxerrois & l'Avalonois, ſont les objets d'un commerce aſſez vivant.

Mais le plus conſidérable eſt celui des beſtiaux, à cauſe du voiſinage du Morvan qui abonde en bons pâturages. Une manufacture de gros drap, propre à habiller les troupes, occupoit, il y a 60 ans, beaucoup de bras; mais elle eſt aujourd'hui bien languiſſante.

On a déjà cité la filature de coton entretenue par Jean Lecœur, Epicier. Paradin diſoit en 1542, que Saulieu étoit renommé par ſes pelleteries, *pellibus nobilis*. Il y avoit encore en 1696 22 tanneries, 12 en 1740; mais le droit onéreux ſur les cuirs a fait tellement tomber cette fabrique utile, qu'à peine elle eſt ſoutenue par 5 Tanneurs. (*V. t. II. p. 24*).

Il s'y fait un prodigieux débit des excellens *navets* ou *petites raves* du Morvan, en Octobre & Novembre. On les recueille ſur-tout à Moux, Aligni, Fetigni, Anos & autres Villages du Morvan.

La bécaſſe eſt commune en Octobre, Novembre & Mars. Les étangs donnent de bons poiſſons, & les ruiſſeaux du Morvan, de la truite & des écreviſſes. On a parlé ci-devant du houx, frêne & autres bois.

Les fontaines *Armont*, coupées par la nouvelle route de Saulieu à Chiſſey, verſoient leurs eaux dans les deux mers.

La gentiane, l'euphraiſe, la bétoine, la véronique des bois ou thé de Bourgogne, la petite centaurée, l'épatique de fontaine, la camomille, ſont des plantes communes. On trouve le pied-de-chat, *gnaphalium*, rouge & blanc près de Lavau, Conforgien, la Roche & ailleurs. La fleur du muguet, vulgairement & improprement appellée *paſſe-roſe*, ſéche & pilée, eſt un excellent ſternutatoire.

On voit chez le Chirurgien Mongin un recueil de plus de 700 plantes, fleurs, fruits de St.-Domingue & la Martinique, où il a ſéjourné long-temps. Mais ce qui mérite le coup d'œil des curieux, eſt une zoophiſte ou mouche végétale, eſpèce de guêpe qui s'enfonce quand elle eſt laſſe de vivre; & de ſa tête ſort une petite plante : il en a une à deux jets, & une autre à un ſeul, qui vient de la Dominique, Iſle des Antilles. On voit auſſi un petit pommier d'Acajou; au deſſus de la pomme ſe trouve une noix auſſi bonne que celle de France : la

pomme eſt âcre quand elle n'eſt pas bien mûre.

M. Merle, Subdélégué, à quelques morceaux curieux d'hiſtoire naturelle & des médailles. Je dois à cet Homme de Lettres, fort complaiſant & bon patriote, pluſieurs notes ſur le Bailliage.

ILLUSTRES SÉDÉLOCIENS.

JEAN DE SAULIEU, Docteur en Théologie, grand Prieur ou Abbé du Val-des-Ecoliers au Diocèſe de Langres, en 1325.

GUILLAUME DE SAULIEU, Licencié ès Loix, Conſeiller du Duc Jean en 1408, Bailli de Cuiſeaux où il fut inhumé, cofondateur du Chapitre de cette Ville : (*V. t. IV, p. 632*).

EDME DE SAULIEU, de Moine de Clairvaux en devint Abbé en 1514. François Ier. qui l'eſtimoit, lui écrivoit quelquefois. Edme ſe rendit en Eſpagne, & réforma la célèbre Abbaye d'Albocacia en Portugal; caſſé de vieilleſſe, il abdiqua, & mourut en 1552. Claude Robert rapporte cette épitaphe :

Mundior argento, è mundo ſublatus ab ipſo.

JEAN GUIJON fut un Gentilhomme diſtingué par ſes connoiſſances & ſa bravoure : il fut bleſſé à la cuiſſe en 1522 au ſiége de Rhodes, dont il fit une relation, & reçut

du Grand-Maître, l'Iſle Adam, un manuſcrit grec du nouveau teſtament, de plus de 600 ans, qui a paſſé dans la bibliothéque du Marquis de Bourbonne. De retour en ſa patrie, il s'occupa à la Médecine, & fut s'établir à Autun vers 1535, car je trouve encore cette année ſon nom inſcrit ſur la liſte des Confreres de St. Andoche. Il épouſa Cécile Rolet, qu'on peut comparer à Cornélie, mere des Gracques, par l'excellente éducation de 4 fils que Jean laiſſa jeunes ſous ſa tutele. Ils firent la gloire de leur pere par la ſcience & la vertu qu'ils firent éclater : je les ai célébrés dans le 3e. vol. *art. d'Autun*, *p. 536.*

Ce nom éteint à Saulieu & à Autun, ſubſiſte encore dans M. Guijon, Seigneur de Freſne près Noyers.

LOUIS SAVOT, Médecin du Roi, né en 1579, cultiva les Belles-Lettres, & ſur-tout l'hiſtoire naturelle. Il ſe livra enſuite à l'architecture & à la recherche des médailles; il réuſſit également dans tous les genres. L'amour de l'étude fut la ſeule paſſion dont ſon ame fut occupée; il regardoit comme perdu tout le temps qu'il ne lui conſacroit pas. *Son Architecture françoiſe*, imprimée en 1624, a mérité d'être commentée par Guillaume Blondel, de l'Académie des Sciences, en 1685.

Mais ſon diſcours ſur les *médailles antiques*

ques, eſt l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur; il fut reçu avec une eſtime univerſelle. Savot *retira de bonne heure ſon ame de la preſſe*, ſelon le conſeil de Montaigne : il ſut diſparoître de deſſus la ſcene, quand les infirmités commencerent à l'y rendre inutile : il mourut comme il avoit vécu, pauvre & vertueux, chez le Médecin Moreau ſon ami, en 1640. L'indépendance dont il faiſoit profeſſion, lui fit refuſer pluſieurs places avantageuſes; elle nuiſit à ſa fortune & ne put nuire à ſa réputation. Antoine le Camus écrivit ſon éloge en latin.

PHILIBERT DONET, Prieur de N. D. de Semur pendant 43 ans, mort en 1680 fort âgé, compoſa l'oraiſon funèbre de M. d'Origni, Gouverneur de Semur, en 1645.

JACQUES SALLIER, Minime, Provincial de ſon Ordre, mort à Dijon en 1707 à l'âge de 92 ans, a fait paroître l'Hiſtoire de la Théol. ſchol. en 3 vol. *in-4°*. qui ſont oubliés.

JACQUES GEOFFRION, fils d'Andoche Geoffrion, Bourgeois, ſe maria en 1685 à Magdeleine Michaut, de Rouvrai. Nommé Médecin du Duc d'Orléans, il ſe fit connoître par un *Traité de l'Apoplexie*, imprimé à Dijon en 1706; & par un autre en latin, de la ſcience du poulx, *de pulſuum doctrinâ*, dédié au Prince de Condé. Geoffrion finit

ſes jours à Blaiſy-le-Haut en 1716, âgé de 55 ans.

ANTOINE GUYARD, Bénédictin, frere de Pierre Guyard, Avocat du Roi au Bailliage, patriote obligeant, digne des regrets de ſes concitoyens. D. Guyard a donné pluſieurs ouvrages, dont celui ſur *l'Honoraire des Meſſes* fit du bruit ; il a terminé ſa carriere à Dijon en 1760, âgé de 68 ans.

L'Abbé CLAUDE SALLIER, né en 1689, a rendu ſon nom célèbre par ſes places, ſon érudition & ſes ouvrages. Né de parens honnêtes, & l'aîné de huit enfans, il eut pour toute fortune le deſir de s'inſtruire, l'émulation qui triomphe des obſtacles, & un eſprit avide de connoiſſances utiles. Le peu de grec qu'il apprit dans ſa Province, le mit en état par des amis d'occuper la Chaire des Lambin, des Guijon, des Danez : il remplit enſuite celle d'hébreu au Collége royal. L'Académie Françaiſe en 1718 le reçut dans ſon ſein, & il fut peu après Agrégé à celle des Inſcriptions. Enfin, le Roi lui confia la garde de ſon tréſor littéraire. Dans ſon extérieur modeſte on liſoit aiſément la candeur & la bonté de ſon ame. On avoit envie de devenir ſavant quand on l'avoit entendu : il eſt mort riche en 1761. Une main délicate (M. le Beau) a jeté ſur ſon tombeau des fleurs qui ne ſe faneront jamais ; & tant qu'on aimera les livres dans ſa pa-

trie, ſon nom y ſera toujours précieux.

JACQUES-HENRI DOILLOT, Avocat à Paris, Conſeiller du Comte d'Artois, fils de Jacques Doillot de Saulieu, remporta le prix d'éloquence à l'Académie Franç^e. en 1745, ſur la *diſtribution inégale des richeſſes.*

PIERRE LABOUREAU, ſon couſin, né en 1721, ſe diſpoſe à faire imprimer les 12 livres de fables de la Fontaine, traduites en vers latins, dont j'ai vu le manuſcrit qui annonce le goût de cet Auteur laborieux.

Je pourrois joindre à ces Sédélociens, 1°. LAURENT BUREAU, né dans un Village près de Saulieu, mort Evêque de Siſteron en 1504 : l'obſcurité de ſa naiſſance releve l'éclat de ſon mérite perſonnel, & l'on peut dire de lui, comme de cet illuſtre Romain, qu'il ne devoit rien à ſes aïeux, *videtur ex ſe natus*, il n'a été fils que de lui-même. J'en ai parlé au 2^d. vol. pag. 237. (*V. ci-après Liernais*).

2°. SÉBASTIEN LEPRÊTRE DE VAUBAN, que Voltaire a ſi bien caractériſé par ce beau vers :

C'eſt Vauban, c'eſt l'ami des vertus & des arts.

mais je renvoie ſon éloge à l'article de St. Leger-de-Foucheret dans la deſcription du Bailliage de Saulieu.

Cette Ville ſe glorifie d'avoir donné au Parlement des Magiſtrats diſtingués. Les Bre-

tagne (1), dont un Doyen de la Cour, 2 premiers Préſidens au Parlement de Metz; les Delagrange, Guyotat, dont un Conſeiller ſous Henri II, enſuite Maître des Requêtes; les Burteur, dont trois Conſeillers & un Maire de Dijon; les Eſpiard, partagés en différentes branches ſi connues ſous les noms, de la Cour, Clamerey, Vernot, Allerey, Mâcon, Saulx; les Sallier, Delaloge, Bazin : Bertrand Bazin étoit Chanoine en 1401.

LES MONTAIGU, connus à Saulieu depuis 4 ſ. Charles de Conygham épouſa l'héritiere de cette famille diſtinguée. Le pavillon de *Montaigu* eſt à $\frac{1}{4}$ de l. de la Ville.

LES CHAMPEAUX de Thoiſy & de Saucy ſortent de Saulieu. J. B. Lazare Champeaux de Thoiſy, Chevalier de St. Louis depuis 24 ans, pour s'être diſtingué au ſervice du fort St.-Philippe en 1756, a eu trois freres Officiers, morts au ſervice du Roi : (*Voy. Thoiſy-le-Déſert, p. 182*). Une branche de la famille VAUSSIN, originaire de Montbard, s'établit à Saulieu dès 1510; elle a donné pluſieurs Officiers au Roi, un Abbé à Ci-

(1) Le nom s'eſt conſervé dans leurs héritages : le moulin *Bretaigne*, & la côme *Bretaigne*, où étoit un hermitage près de Baroillé. Jacques Bretaigne étoit Bailli de Saulieu en 1530.

teaux, un Doyen d'Autun, une Abbeſſe au Puys-d'Orbe.

FRANÇOIS SERPILLON, Lieut. Crim. au Préſidial d'Autun, Auteur eſtimé de pluſieurs ouvrages ſur les matieres criminelles, reconnoiſſoit Saulieu pour le berceau de ſes ancêtres. (*V. tom. 3, pag. 544*).

Les regiſtres de la Confrairie de St. Saturnin, qui remontent au XVe. ſ., font connoître les anciennes familles du lieu. Cette Confrairie diſtribue du pain & de l'argent aux pauvres.

La meſure jadis de 24 liv. n'eſt plus que de 21 à 22 depuis 30 ans.

Les armoiries de la Ville ſont de gueules à une épée d'argent en pal, & à la garde d'or en pointe & trois fleurs de lys.

A 5 l. de Semur, 6 petites d'Arnay-le-Duc, 7 de Viteaux, 8 d'Autun, 16 de Dijon par la grand'route.

Lat. 47 d. 8' 31". L. 2 d. 8' 33".

Na. Je dois prévenir qu'une partie de cet article eſt tirée du VIe. vol. du grand Dictionnaire de la France d'Expilly. J'ai cru avoir droit de revendiquer mon bien, puiſque cet Ecrivain convient lui-même, pag. 654, avoir reçu de moi le mémoire ſur cette Ville, dont il s'eſt ſervi. Son Imprimeur a écrit *Eſpinard* pour *Eſpiard*, *Leonais* pour Liernais, *Blancey* pour *Blanay*.

Nᵃ. La deſcription du Bailliage qui va ſuivre, m'a coûté beaucoup de recherches pour tâcher de la rendre moins ſéche : mais je dois plus encore aux voyages que j'ai faits dans les contrées ſauvages & peu connues du Morvan. A la vue de ces lieux agreſtes, & des titres qui m'ont été communiqués, je n'ai rien négligé pour y jeter quelqu'intérêt. Qu'on daigne lire *Aligni*, *Arcenai*, *Conſorgien*, *Liernais*, *St.-Leger-de-Foucheret*, *Thoiſy*, on verra le parti que j'en ai tiré.

Si la totalité de cette hiſtoire ne ſe trouve pas également agréable aux lecteurs, je dirai comme Pline, « que malgré l'aridité du » ſujet, j'ai fait enſorte par la variété, que » les uns ſoient contens d'une choſe, les » autres d'une autre, eſpérant que certains » articles pourront plaire à tous. » *Ipſâ varietate tentamus efficere ut alia aliis, quædam fortaſſè omnibus placeant.*

MONT-SAINT-JEAN, Bourg.

PAROISSE voc. St. Jean-Baptiſte, Patron le Prieur de Glanot, Curé primitif; Archiprêtré de Saulieu. Pluſieurs Reliques, dont quelques-unes richement enchâſſées,

apportées d'Orient par les Seigneurs, du temps des Croiſades. On remarque celles de Ste. Pélagie, célèbre pénitente, de St. Macaire d'Egypte, de St. Julien, Martyr d'Alexandrie, qu'on invoque pour la goutte, & dont Clément XI, qui en reſſentoit les douleurs, fit demander une portion par ſon Nonce à Gabriël de Roquette, anc. Evêque d'Autun, en 1705.

Beau candélabre de cuivre, préſent de Gautier & Ante. Brocard, Magiſtrats de Dijon, originaires de Mont-St.-Jean, fait en 1552.

Cette Egliſe, autrefois la Chapelle caſtrale, avec un Mépart de 8 Prêtres pour la deſſervir & qui n'a plus lieu, fut conſacrée en 1453, temps de la tranſlation des reliques du Château à l'Egliſe. Philiberte de Luxembourg, Comteſſe de Charni, y avoit fondé une Meſſe quotidienne, réduite à une grand'Meſſe par ſemaine.

PRIEURÉ DE GLANOT, dit Glenoul en 1348, dépend de Cluni, voc. St. Pierre, fondé au XIIe. ſ. par les Seigneurs de Mont-Saint-Jean, dont pluſieurs y ſont inhumés. L'Egliſe, jadis Paroiſſiale, eſt vaſte & voûtée, avec 12 autels. Les Prevôt de la Croix, Sgrs. de Sonotte, y avoient une Chapelle & un caveau; celui des Eſpiard étoit en la Chape. de St. Blaiſe. Cependant au bas de l'Egliſe ſont 3 tombes d'Eſpiard, dont l'une

de Claude Eſpiard de Sonotte en 1552. Le Prieur eſt Patron des Cures de Mont-Saint-Jean, Miſſery, Thorey, Giſſey-le-Vieux & Souſſey. Il eſt obligé à une aumône journaliere & à une *donne* générale le Jeudi S., après avoir lavé les pieds à 12 pauvres, ſelon le pouillé de Cluni, impr. en 1644. Le Sgr. pour cette fondation lui doit 4 quartiers de mouton, 96 boiſſeaux de froment, 48 d'avoine, 16 pintes de vin.

HOPITAL ancien, uni dans le XIIIe. ſ. au Prieuré de Nailli, depuis au Mépart de Flavigni, qui y mettoit un Deſſervant; mais il abandonna ſes prétentions, qui étoient en litige, aux Habitans de ce Bourg, par acte paſſé en 1576 entre le Curé avec 11 Chanoines de Flavigni, & noble Melchior Eſpiard & Louis Jaquin, Procureurs des Habitans.

Chape. rur. voc. Ste. Pelagie : plus bas étoit la Léproſerie, dans un champ appellé encore *la Maladiere*.

ANCIENS SEIGNEURS.

Gollut prétend qu'ils deſcendoient de Manaſſès de Vergy.

Rainaud de Mont-St.-Jean ayant uſurpé quelques biens de la Cathédrale d'Autun, reſtitua ce qu'il avoit pris en 1076.

Hugues ſon fils ſouſcrivit à la charte de

fondation de Cîteaux en 1098. Hugues II, mari d'Elizabeth de Vergy, Sire de Charni & de Salmaiſe, laiſſa 5 fils. Il étoit reconnu pour un Seigneur ſi ſage & ſi puiſſant, que les Papes Eugene III & Anaſtaſe IV, par leurs épîtres de 1149 & 1153, lui recommanderent la liberté & les biens de l'Abbaye de Vezelai contre Guillaume, Comte de Nevers. Il fut inhumé à Cîteaux ſous le portail.

Etienne, Sénéchal de Bourgogne ſous Eudes III, mari de Gilles de Noyers, donne à St. Vivant de Vergy la Terre d'Arcenan en 1188, aux Chanoines de Vergy la Juſtice de Ternant; mort ſans enfans en 1198.

Guillaume, ſon frere & héritier, céde à l'Egliſe de Langres ſes fonds à Fixin, en 1202; fut bienfaiteur de Pontigni, de St.-Seine & de pluſieurs Monaſteres : ce qu'il fit de mieux, c'eſt d'avoir tourné un regard de bienfaiſance ſur ſes vaſſaux, en affranchiſſant ſes *hommes*, & accordant à ſes bourgeois les mêmes coutumes & libertés dont jouiſſoient ceux de Vezelai, pour 900 liv. dijonnoiſes, ſe réſervant de pouvoir prendre pendant la fenaiſon *une trouſſe de foin* dans les prés de chaque bourgeois, excepté dans ceux déjà fauchés, *in prato falcato non capiam eam.* Enfin, il aſſimile leurs priviléges à ceux de Vezelai, accordés par les Abbés, & veut qu'on y ait recours en cas de difficulté.

Il reconnut en 1231 que Mont-St.-Jean, Salmaiſe & Thoiſy relevoient du Duc, & *que leurs donjons lui étoient jurables, rendables à grande & petite force.*

Par traité avec Hugues IV, il s'engage à lui remettre ces trois châteaux, à condition que le Prince ne pourra lui en demander que deux à la fois, & que le 3e. lui reſtera : (V. Perard, p. 419). Son fils aîné épouſa Marguerite de Bourgogne, fille du Duc, en 1239, qui eut 5000 l. de rente aſſignée ſur la Terre de Molinot, laquelle devoit paſſer à la Maiſon de Mont-Saint-Jean, en compenſation de la ceſſion faite de ſes droits ſur le château & le mont de Vergy. Mais ce Seigneur mourut peu de temps après ſon mariage, ſans enfans.

Etienne II vendit à St. Louis la Châtellenie de la Ferté-Alez, & à Hugues IV, Vêvre relevant de Saffres, 1259; il octroya aux Habitans de Salmaiſe des franchiſes & le droit d'échevinage en 1265.

Etienne III, ayant refuſé l'hommage au Duc, Hugues V ſaiſit ſes fiefs, & le condamna à 2000 l. qu'il offrit de payer ſous la caution de Guillaume de Voudenay & de Guillaume de Chatellenot, en 1307. Mais peu de temps après il en vint à une rébellion ouverte, arma ſes vaſſaux, & commit des hoſtilités ſur les Terres du Duc. Celui-ci voulut bien encore lui pardonner, par

l'entremiſe des Barons, à condition de l'hommage & la ceſſion des 3 fiefs de Charni, Arconcey & Chatellenot, pour ſes dommages & intérêts.

Enſuite pour le paiement de 17000 liv. empruntées du Duc avant ſa rébellion, il lui céda ſon château de Salmaiſe & celui de Meuilley, par traité de 1331 : enfin, il laiſſa, par ſon teſtament de 1333, la Terre de Salmaiſe à Robert Comte de Tonnerre, fils du Duc Robert II. Hugues & Barthelemi ſes enfans furent les derniers rejetons de cette illuſtre Maiſon. Hugues donna le dénombrement de ſa Terre en 1348, & fut invité par le Duc de ſe trouver à Beauvais, rendez-vous de la Nobleſſe, pour s'oppoſer aux Anglois. Il parut auſſi à la montre d'Avalon en 1358, avec 21 Nobles à cheval. Apparemment qu'il mourut ſans poſtérité maſculine. Jeanne ſa fille porta cette riche ſucceſſion aux Sires de Til. Pierre de Til, Chev^r. Sgn^r. de St.-Beurri, fit hommage au Duc Jean en 1404 pour le château de Mont-St.-Jean, & affranchit ce Bourg des redevances exigées par Guillaume, moyennant 13 ſ. 4 den. payables chaque année par les propriétaires des maiſons.

Claude Beauvoir de Chaſtelux, Chambellan de Philippe le Bon, Maréchal de France, qui avoit épouſé Guye de Mont-St.-Jean, ſœur de Jeanne, demeuroit en ce

Bourg, dont il ſe qualifie Seignr. en 1434. Il fit poſer une belle tombe figurée ſur le corps de Jeanne ſa belle-ſœur, inhumée au Prieuré de Glanot en 1411. Le Duc le députa à Auxerre pour traiter de la paix générale. Par ſa mort, arrivée en 1453, Pierre de Beaufremont, fils de Philippe & de Marie de Charni, eut la Baronnie de Mont-St.-Jean.

Philippe le Bon, en 1456, érigea la Seigneurie de Charni en Comté, compoſé des Terres de Mont-St.-Jean, Arnay, Pouilly, Vilaines-lès-Prévôtes & Montfort, en faveur de Pierre de Beaufremont, qui avoit épouſé Marie ſa fille naturelle. Faute d'hoirs mâles, ce Comté devoit rentrer au domaine ducal : comme ils ne laiſſerent que trois filles, le Duc Charles ſe mit en poſſeſſion de Mont-Saint-Jean, de Vilaines & de Montfort, en 1476; mais ſa mort qui ſuivit bientôt après à Nanci, laiſſa les héritieres de Pierre de Beaufremont jouir de ces Terres.

Le Comté de Charni échut à Philiberte de Luxembourg, épouſe de Jean de Chalon, Prince d'Orange, petite-fille de Marie de Bourgogne, qui, après la mort de Philibert de Chalon ſon fils unique, en fit donation en 1534 à Philippe Chabot, Amiral de France; d'où Marguerite Chabot, Ducheſſe, Douairiere d'Elbeuf, a été Comteſſe

de Charni après la mort de Jacques Chabot, dernier mâle de la branche de l'Amiral, par Arrêt du Parlement de Rennes en 1651. (V. *Arnay-le-Duc pour les Seigneurs ſuivans*).

Ce Comté vient d'être acquis par les Dames de Saint-Cyr (1779). La Baronnie de Mont-Saint-Jean eſt chargée de pluſieurs redevances accordées par les anciens Seigneurs aux Habitués deſſervans leur Chapelle caſtrale, à Cîteaux, au Chapitre d'Autun, à la Ste. Chapelle de Dijon, au Prieur du Val-St.-Benoît, à celui de Glanot, au Val-Croiſſant, & à l'Abbaye de Fontenai.

Pluſieurs Terres & 40 Fiefs relevoient de cette Baronnie. Jean de Damas, Seigneur de Paſſilli, fit hommage en 1573 à Leonor Chabot, de Merey, Poſchey, Reullon, Sancerey, Chappes & Vianges, comme mouvans de ſon Fief & Château de Mont-St.-Jean : actuellement en relevent encore les Seigneuries de Thoiſy, Varenne, *&c.*

Le Bailli rend la Juſtice à Mont-S.-Jean pour les Terres du Comté; ſavoir, Charni, Marcilli, Noidan, Collonge, Sauſſeau, Fleurey, Melin, Villeneuve-ſous-Charni, & Thorey pour une partie.

Le Mardi avant la Fête-Dieu, Fête de Ste. Pelagie, ſe fait une courſe dont le prix eſt une aune de drap, celui des ſauts une paire de gants; on y donne encore une ceinture à une fille, un cent d'épingles à

une autre, & un miroir à une femme : les Officiers de Juſtice diſtribuent ces prix fondés par les Barons dans des ſiécles d'ignorance. Ces puiſſans Seigneurs ſont les fondateurs des Prieurés de Glanot, du Val-Croiſſant, de St. Jean-de-Jéricho en la Paroiſſe de Souſſey, de St. Jean-de-Bonnevaux depuis hermitage, & ont fait du bien à preſque toutes les Abbayes de Bourgogne, aux Chapitres d'Autun, de Langres, à la Sainte Chapelle de Dijon, *&c.* Ils ont leur ſépulture à Glanot, au Val-Croiſſant, à Cîteaux.

CHATEAU.

C'étoit une vraie fortereſſe qui a ſoutenu pluſieurs ſiéges, & qui annonce encore, malgré ſes ruines, la grandeur des maîtres qui l'habitoient. Selon le procès-verbal dreſſé par Guill^e. Bernardon, Conſeiller-Commiſſaire de la Cour en 1658, elle étoit revêtue de dix groſſes tours à la diſtance de 60 pieds, ſéparées par une forte muraille. Le donjon au milieu avoit 4 tours aux quatre angles, & un pont-levis pour y entrer, avec une citerne & un puits profond.

Ce Château fut occupé injuſtement en 924 par le Comte Regnault, au rapport du chroniqueur Flodoard; mais par le conſeil de Valon de Vergy & de Giſlebert ſes neveux, il le remit entre les mains de Raoul

Duc de Bourgogne & Roi de France, qui l'avoit assiégé. Ce Prince força Regnault de lui rendre ce fort, après avoir reçu son fils en ôtage, en 929.

Le Duc Hugues V l'assiégea au XIVe. s. pour obliger Etienne de Mont-St.-Jean à lui rendre foi & hommage.

L'arsenal étoit muni d'armes de toute espèce & de tous les temps. On y voyoit des cotes d'armes maillées en fer & cuivre, doublées de velours; mais un Agent vendit tout au milieu du dernier siécle.

Des 10 tours 5 subsistent. Du fossé de l'enceinte du Château, on a formé deux belles promenades, bordées d'arbres, d'où l'on jouit d'un coup d'œil charmant, sur un vaste bassin où serpente le Serain, & qui est terminé par un amphithéatre de montagnes, par la perspective de vastes forêts, étangs, Châteaux, Villages, & celle de la Ville de Saulieu.

Ce Bourg fort ancien, sur l'angle saillant & aigu d'une montagne, étoit autrefois considérable, clos de murs avec 7 portes, dont il ne reste plus qu'une appellée la porte de St. Christophe. La partie basse s'appelloit *St. Jean-le-Bourg*, & la supérieure *Mont St. Jean-le-Château*. Il se divise en 3 rues; celle de Glanot & de Montbertaut; la 2de. monte au lieu appellé les *Bergeries*, où se tiennent les foires; la 3e. descend en Gensey où est

un anc. caſtel bâti par Leonor Chabot, & une belle fontaine : autre devant le Prieuré de Glanot, dont les eaux réunies à celles de la gorge de *Conian*, font moudre le moulin de *l'Etang*. Dans la partie de St. Jean-le-Bourg eſt le Château de l'Ognon.

Le ſol des vallons eſt gras, celui des côteaux plus léger. Bon froment. Quelques cantons de vignes, autrefois plus conſidérables. Fruits d'un bon goût. Carrieres pour la taille, dont on tire des blocs énormes & ſans délit. Beurre recherché. Moutons renommés, dont la laine ſeroit bien plus belle, ſi on les parquoit comme en Angleterre, & comme le pratique M. Daubenton à Montbard. Rien de ſi dangereux pour les troupeaux que de les renfermer dans des bergeries mal-propres, étroites, étouffées; le crottin, l'urine croupiſſent dans les toiſons; le ſuin en devient cauſtique, les rend jaunâtres, & les brûle. L'idée ſeule de la chaleur étouffante, de l'air empeſté qu'ils reſpirent dans les étables où ils ſont continuellement dans l'ordure, doit faire juger de leur état de foibleſſe, du nombre des maladies qui les affligent, & de la quantité qu'il en périt.

Marché le Mardi ſous les halles. Trois Foires qui ſubſiſtoient déjà en 1348. Pluſieurs arpens couverts de pierres perçées, placées horizontalement du nord au ſud, qui

qui étonnent les curieux. Beaucoup de pétrifications de toute eſpèce. Léonard Meuſſot, Curé, mort regretté en 1778, en avoit formé un cabinet aſſez curieux.

Caverne de Doran, près de laquelle ſort une bonne fontaine qui fait aller pluſ. moulins & un foulon, & tombe dans le Serain. Ce lieu déſert & ſauvage, au pied des rochers, étoit autrefois habité : on y voit encore les ruines de maiſons & d'un ancien Caſtel, dont Huguenin de Clugny fit l'acquiſition de Louis de Vinſelle & de Jeanne de Meneſſaire en 1377 : c'eſt un fief relevant de Mont-Saint-Jean à N. Perrin de Saux.

La Paroiſſe, outre le Bourg, comprend cinq Villages, Mairey à l'Ab. de St. Martin d'Autun, Chapelle rurale dès 1340, détruite : la Come, fief uni à celui de Doran ; Fleurey avec Chapelle anc. Le Duc acquit le moulin pour 60 liv. de Pernot de Roiches & de Mahaut de Til ſa femme en 1344 ; Ormancey, Moulin ou Melin, dont partie eſt de la Paroiſſe de Marcilli, ſéparée par le ruiſſeau de Doran : en tout 750 Com.

Entre Fleurey & Mont-Saint-Jean reſte d'un vieux chemin venant d'Autun, dont la place cultivée s'appelle *l'hâte pavée* : il paſſoit à la Jonchere, enſuite entre Charni & Thorey pour Aliſe.

Le Maréchal de Coſſé-Briſſac allant combattre les Huguenots, vint de Saulieu camper

à Mont-Saint-Jean, au bas duquel il eſcarmoucha avec les ennemis; mais le vrai lieu de la bataille qu'il leur livra en Juin 1570, eſt entre Clomot & Arnay-le-Duc. (*V. ci-devant p. 63.*)

Les anciennes familles ſont les Eſpiard, dont on voit un Guyot Eſp. en 1380, Brocard, ſortis du lieu depuis long-temps, les Jaquin qui y demeurent, les Creſpey à Mairey, Patrons de la Chapelle de la Magdeleine, fondée dans la Crypte voûtée ſous le Chœur de l'Egliſe Paroiſſiale.

Marguerite Coutier de Souhey, née à Mont-Saint-Jean en 1603, Urſuline à Dijon, morte en odeur de ſainteté en 1647: ſa vie a été écrite par le P. Jean-Marie de Vernon du tiers-Ordre de St. François, en 1665, par ordre d'Anne d'Autriche qui avoit une ſinguliere vénération pour elle.

François Bardin de Réal ſe diſtingua au Siége de Lille où il reçut un coup de feu à la tête en 1708; & à Ypres, l'année ſuivante, Louis XIV, par diſtinction, voulut lui donner lui-même la Croix de St. Louis & une penſion avec le Brevet de Colonel de Dragons. Il délivra la Ville de Rheims des brigandages de Groweſtëen, Partiſan Hollandois, en 1710. Il a vécu long-temps au lieu de ſa naiſſance, aimé & eſtimé des Seigneurs du voiſinage, tant à cauſe de ſa bravoure, que de ſon eſprit & de ſes lu-

mieres. Il finit ſa carriere à l'âge de 77 ans, en 1755.

Meſure 32 liv.

3 l. de Saulieu, 4 d'Arnay, 5 de Semur, 8 d'Autun, 10 de Dijon.

Lat. 47 d. 15' 48". L. 2 d. 3' 18".

ROUVRAI, Bourg.

ROUVRAI, *Rouvretum*, *Rouveriacum*, *Roboretum* à *robore*, lieu planté de chênes, voc. S. Didier Martyr, à la collation de l'Evêque de Dijon, Arch. de Quarré.

Ce n'étoit qu'une Chapelle en 1139, donnée avec Ste. Magnance qui étoit l'Egliſe matrice, à l'Abbaye de Moutier-Saint-Jean, par Etienne, Evêque d'Autun; ce qui fut confirmé par le Pape Eugene III, en 1145.

Urſule Gabillot a fondé, en 1740, huit ſermons pendant la quinzaine de Pâques, & la bénédiction du S. Sacrement.

Dans l'Egliſe au milieu de la nef, épitaphe de Catherine de *Borbon*, *femme de Monſoignor Guillaume de Rouvrois*, Chevalier, Seigneur de la Mote, 1286. Ancienne Léproſerie qui exiſtoit encore en 1543, comme le prouve un Arrêt rendu entre les Directeurs, les Habitans & le Seigneur, au ſujet du bois de la *Serrée*. Elle étoit au nord à 500 pas

du Bourg, près du grand chemin : les fonds ont été unis à la Fabrique de Rouvrai.

Pierre Salon, Chevalier, fils de Jean Salon, Seigneur de Rouvrai, en 1324; J. de Saligny, 1360; J. de Digoine, 1406; Jean de Chevigni fait hommage à Guill^e. de Mello, Sire d'Epoiſſes, de la 4e. partie de la Seigneurie de Rouvrai, de la petite Motte, d'Empoignepain & de St^e. Magnance, en 1411. Le terrier de 1461 fait mention du château jadis fortifié, en maſure depuis long-temps. Le Seigneur étoit alors Philibert de Jaucourt : ſes deſcendans ont toujours poſſédé cette Terre juſqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685.

Seigneur actuel : Anne-Louis de Montmorency, Prince de Robec, Grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon d'or. Ses Officiers rendent la juſtice dans un Auditoire tous les Jeudis.

Guillaume Salomon uni aux Habitans, plaida long-temps contre Jean de Jaucourt, qui prétendoit qu'ils étoient ſujets à la main-morte : mais un Arrêt ſolemnel, après 50 ans de procédure, déclara en 1581 les Habitans de Rouvrai *francs & non main-mortables*. J'ai vu cet Arrêt qui a près de 200 pages petit *in-folio*, en parchemin, chez M. Gaillard.

Un marché tous les Jeudis, fort fréquenté, & ſix foires par an rendent le Bourg com-

merçant. Le Duc Charles accorda, en 1475, à Jean de Jaucourt, deux foires.

Le boiſſeau peſe 25 à 26 livres; on en voit le modele ſur un gros rocher, entre Rouvrai & la roche en Breni, au milieu du grand chemin, où l'on croit qu'on tenoit anciennement les marchés.

120 feux, 450 Comm. Pluſieurs maiſons bourgeoiſes. Contrôle des actes. Boëte pour les lettres. Poſte aux chevaux. Point de Mairie, comme le diſent Garreau, Expilly & la Martiniere.

La riviere qui ſort de l'étang de S. Didier, une des ſources du Couſain, fait flotter le bois depuis 60 ans, tourner 3 moulins & un foulon. A 500 pas de Rouvrai ſe joignent à cette riviere 2 ruiſſeaux flottables, celui de Romunai & celui de Joux. Par les ſoins de M. Sallier, a été tiré un canal à côté de l'étang de Vanoiſe, afin de faciliter le flottage du bois pour la proviſion de Paris.

M. Paſumot a propoſé dans un bon Mémoire, de rendre cette riviere navigable, en ſuivant & développant l'idée qu'en avoit eu M. de Vauban. Il a remarqué aux environs du granit.

Le terrein n'eſt pas fertile, étant coupé de ravines, de monticules, & couvert de bois.

La voie romaine d'Autun à Auxerre, paſ-

ſoit à l'eſt près de Cenſey : on en a retrouvé des veſtiges à St^e. Magnance, Annexe de Rouvrai. Près de ce Village, dans le bois, ſur le grand chemin, Hermitage avec enclos & Chapelle.

Un Chirurgien du Pays (M. Bonnet, maintenant à Annai-la-Côte) a dreſſé un catalogue des plantes des environs, où il en marque plus de 300 qu'il partage en 12 claſſes.

Ancien Exercice de l'Arquebuſe qui eſt tombé depuis 25 ans : il rendit le prix de Bailliage en 1670 & en 1722, remporta celui d'Avalon en 1733 & l'a gardé.

François Bertheau né à Rouvrai en 1690, Avocat à Semur où il mourut en 1724, a donné au public un livre *in-8°.* int. *Clavis utriuſque juris*, imprimé à Dijon chez Claude Michard, en 1714.

Rouvrai de la Recette & Subdélégation d'Avallon, & à 4 l. 4 de Saulieu, 5 de Semur, 16 de Dijon : grand'route de Paris à Lyon; à 50 l. des 2 Villes.

Lat. 47 d. 22' 55". L. 1 d. 44' 27.

BAILLIAGE
DE SAULIEU.

CE Bailliage comprend 2 Bourgs & 40 Paroiſſes, toutes du Diocèſe d'Autun; de la Subdél. de Saulieu, pour 30, & 20 du Grenier à Sel. Recette de Semur, quelques-unes de celle d'Arnai, d'Avallon & d'Autun; Arch. de Saulieu, quelques-unes de celui d'Autun ou de Semur, de Quarré ou d'Anos, qu'on indiquera.

AIZI-SOUS-TIL.

Aſiacum, Par. voc. S. Germain, à la col. de l'Evêque d'Autun, Arch. de Quarré. *Donne* le jour de S. Blaiſe, fondée par les Janglaire.

Chât. bâti en 1515 par les Clugny qui en ont été long-temps Seign^rs. aujourd'hui à MM. Dubois freres, dont l'aîné eſt Capit^e. On y voit un tableau repréſentant Ebrebourg ou Eberberg, fortereſſe du Palatinat, défendue vaillamment par le Gouverneur N. Dubois, contre le Langrave de Heſſe-Caſſel qui fut forcé d'en lever le ſiége en 1692. Le brave défenſeur reçut de Louis XIV une penſion de 1500 l. Fief de la Rochette.

35 f. 260 Comm., avec Pont-d'Aizy ſur le Serain, de 30 f. P. de Cuſſigni en étoit Seign^r. en 1468. Odo ſon petit-fils, inhumé à Vianges en 1571. Route de poſte où ſe croiſent les grands chemins de Saulieu & de Semur.

En travaillant à celui entre Aizy & Dompierre, on trouva en 1751 un pot rempli de piéces d'or, app. *Saluts*, frappées au coin de Henri V, prétendu Roi de France, ainſi que la belle écreviſſe pétrifiée, conſervée au Chât. d'Arconcey. (*V. ci-devant Arconcey, p. 107.*)

Druhes d'Aizy étoit Commiſſaire général des Garniſons du Duc en 1337. Patrie de Charles Noblot, habile Géographe, né en 1668. Sa *Géographie univ.* parut en 5 vol. 1725; les *Tablettes de Marcel*, 1729; la *Bibliothéque* des Poëtes lat. & franç. 1731. Bon froment, tiers de ſeigle. Meſ. de Précy. Pinte de Flavigni. Subdél. & Grenier à Sel de Semur, à 3 l. 3 de Saulieu, 13 de Dijon.

ALEREY.

Alerium, Par. voc. S. Pierre, Patr. le Chap^e. de Saulieu qui deſſervoit autrefois. Le 1er. Curé en titre fut P. Henri, en 1654. Le Curé actuel eſt le 8e. Thevenin Chareal fonda une Meſſe par ſemaine en 1429, pour 4 écus. Chap. de S. Thomas très-anc. inter-

dite : on croit qu'elle a été Paroiſſiale. Egliſe réparée à neuf & bénie en 1712 par le Curé Etienne Lejeune, mort à Villers-la-Faye en 1740. 5 cloches, dont l'une eſt de 1532, une autre de 1579.

Pierre d'Alerey, Bienf^r. de la Buſſiere en 1232. Cette Terre fut acquiſe en partie aux Chanoines d'Autun, par le Doyen Guy de Chateauneuf, en 1296 : l'autre poſſédée pendant 400 ans par les Villers-la-Faye, leur a été vendue en 1740. Fief de la Boulaye.

50 f. 500 Comm. Dép. 1°. Huilly de 50 f. avec Chap. de S. François, fondée par Franç. Catin, Proc. d'Office en 1654, à 4 Meſſes par an. Fief noble de Longvoy, relevant de Charni à M. Guenau, Maire de Semur. Le Baill^e. d'Arnay, en temps de peſte, ſe retira en ce Village, & tint ſes ſéances au fief Longvoy. Meix, Champeaux en franc-aleu à M. Moret, Syndic d'Arnay-le-Duc, poſſédé jadis par Franç. Mangenot d'Arnay, Docteur de Sorbonne, Evêque de Negrepont, Suffragant de Langres, en 1568 ; enſuite par les Briet, Venot, Conſ^rs. au Parlement. A mi-côte, fontaine du Cret, à cauſe de la Seigneurie *du Cret*, dont le Chât. eſt détruit, fait aller un moulin. Bon terrein. Huilly & Alerey ont été affranchis en 1746.

2°. Tremblay jadis aux de Villers, maintenant à M. d'Hugon, avec Chapelle de S.

Nicolas, fondée par Nic. de Villers, en 1428.

3°. Angôte, 30 f. où paſſe le ruiſſeau du Cret. Seigle & froment.

4°. Pochey au ſud, de 22 f. dont partie eſt du Baill^e. d'Arnay & de la Par^e. de Jouey.

A 500 pas de la Cure eſt le *buiſſon de la cloche*, où l'on a découvert une petite cloche, un cheval en pierre blanche, des pans de murs, de la brique très-épaiſſe, dont on a enlevé plus de 40 voitures; ce qui marque que ce lieu étoit jadis habité. On trouva en 1740, dans la plaine d'Huilly, vers le pont du guai de Boſé, en creuſant les foſſés du gr. chemin, des oſſemens de 2 hommes accolés qui devoient avoir 6 à 7 pieds, ayant chacun à côté un coutelas rouillé; de l'un deſquels l'Avocat Clergier a fait faire une bayonnette d'un fer excellent; l'autre, ſur lequel étoient gravés des caracteres, fut employé par le Maréchal de Diancey dans ſa forge.

4 l. de Saulieu, 2 d'Arnay.

ALIGNY.

Expilly le place dans le Baill^e. d'Autun. Par. voc. S. Hilaire, Patr. le Chap^e. de Saulieu dès 1419 : l'anc. Egliſe étoit ſur le chemin de Champ-Comeau, au bas de la combe de la Palu. La nouvelle, près de

l'allée du Chât. a été érigée ſous Pie II & Louis XI.

Ce Ville. a donné le nom à d'anc. Seignrs. Jean d'Aligni, en 1260; Ancellus, 1280. Dans la montre des Nobles à Avalon, on voit Henri avec Pierre ſon frere inhumé à Greſigni, en 1410: celui-ci avoit affranchi de tous droits une piéce de terre donnée aux Curés pour 3 Meſſes, en 1388. Philibert accompagna le Duc dans le Comté de Montbeliard, en 1378; Guillaume fut 1er. Ecuyer de la Compagnie de la Guiche, en 1417: Jean, connu par ſes violences, fit périr dans ſon Chât. un grand Gruyer: il crut réparer ſes violences en donnant *pour la rémiſſion de ſes péchés*, à la Collégiale de Saulieu, la Terre d'Auxan, & pluſieurs fonds à d'autres Egliſes.

Une de ſes filles s'allia à J. de Fontette, dont les armes ſont ſur la cloche; la 2de. épouſa Pierre Quarré de Château-Renaud, fils de l'Echanſon du Duc, & lui porta la Terre d'Aligni. Edouard leur fils ſe qualifie, en 1470, Baron d'Aligni: il avoit ſon Hôtel à Autun, dans l'endroit où eſt le jeu de paume, & ſa Chapelle à l'entrée de la Cathédrale, à gauche.

Des Quarré, Aligni paſſa aux Mazoncle, aux Colombier, aux Andraut de Langeron, deſquels Gaſpard Quarré en fit l'acquiſition en 1637. Les Quarré ſe ſont diſtingués dans

la robe, ayant eu 13 Magiſtrats au Parlement, dans l'épée & les lettres.

Jean, fort zèlé pour le Roi durant la Ligue, enleva la caſſette du Duc de Mayenne, & défit le Régiment de Teniſſey près Nolai, avec ſa ſeule Compagnie d'Ordonnance. Il fut pere de Gaſpard, célèbre Avocat Gén. au Parlement.

Celui-ci fit éclater dans cette Charge une grande capacité, un eſprit brillant & une fermeté inébranlable. Ses harangues impr. en 1657, dédiées à Fouquet, ſont une preuve, dit Taiſand, de ſa ſcience profonde & de ſon zèle ardent pour la juſtice. (*V. t. 2, p. 92*).

Pierre ſon fils aîné, né en 1641, Brigadier des Armées du Roi, Grand Bailli du Charolois, après 40 campagnes, a laiſſé des *Mémoires* intéreſſans que j'ai vus & qui mériteroient l'impreſſion. Son fils Philippe qui eut la jambe emportée d'un coup de canon à Malplaquet, eſt mort Doyen des Officiers de France à Arnay-le-Duc, en 1776.

Aligni fut vendu en 1743 au pere de M. le Baron de Choiſeul-Buſſieres, Ambaſſadeur du Roi à Turin. On propoſoit au Sgr. actuel, dont les ſentimens répondent à la naiſſance, de faire percer une route à Saulieu par ſes Vaſſaux d'Aligni : *Dieu me préſerve de les fatiguer ainſi ; ſi je voulois un chemin, je le ferois à mes dépens.*

700 Comm. & 1100 avec les Alternatifs. Dép. Bazole, 9 f. Champ-Comeau, 18 ; Laplace, 15 ; Marnai, 15 ; Réglois, 15 ; Lachaux, 6, Ruere, Panſiere, Beaumont, Mont, la Pierre écrite, ainſi nommée d'un tombeau gaulois ſur lequel on voit 5 figures d'une famille entiere, mais bien dégradées par le temps rongeur (1) ; Cham-Creux, la Serrée, Fetigny, de 18 f. ces trois derniers altern. avec St. Léger *&c.* 3 moulins.

La tour *d'Ocle*, Chât. ruiné dès 1490, Fief réuni à la Seigneurie : c'étoit l'anc. Chât. des Sires d'Aligny, dominant ſur la riviere vis-à-vis Champ-Comeau : les maſures annoncent qu'il étoit conſidérable, l'anc. Egliſe n'en étoit pas éloignée.

Réglois, Seigneurie à Renaud de Thoiſy au XIVe. ſiécle, enſuite aux Clugny qui la vendirent en 1503 à la Cathédrale d'Autun, aliénée pour la rançon de François I, auj. à N. Balivet. Fontaine appellée Aigue-Chaude, *aqua calida.*

4 foires accordées en 1495 par Charles VIII à Georges de Fontette, confirmées en 1663, avec création d'un marché le Jeudi. Ces foires ſe tiennent dans un champ app. la *Champagne.*

(1) V. à la fin la gravure de ce tombeau, faite à Paris ſous les yeux de M. Paſumot.

N'oublions pas le meix *Jeannin* qui réveille l'idée du Confident de Henri IV. En effet l'illuſtre Pierre Jeannin étoit originaire d'Aligni. Son pere, Tanneur & Echevin d'Autun, en ſortoit : ſon oncle & ſon parrain poſſédoit ce meix où il demeuroit. Il y a encore des Payſans de ce nom que ne méconnut pas en 1740 Marie-Louiſe Jeannin de Caſtille, Princeſſe de Guiſe, Dame de Montjeu. Son mari Louis-Léopold de Lorraine, Duc de Guiſe, mort en Italie en 1752, haut & fier, ſe plaignoit un jour à un Seigneur de ce que ſa femme avoit fermé la porte des Chapitres Nobles à ſes enfans ; *du moins*, lui répondit-elle avec fermeté, *je vous ai fermé celle de l'Hôpital.* (*V. l'Eloge de Jeannin t. 3, p. 538*).

Gaſpard d'Aligni découvrit une mine près du Ham. de la Place, & la fit exploiter ; mais pour 12000 liv. de dépenſe, il ne retira qu'un lingot d'argent de 50 écus. En 1734 un aventurier fit fouiller cette mine avec auſſi peu de ſuccès. M. Paulin du Boulet, Inſpecteur des mines, fit de pareilles tentatives en 1742, & ne retira du produit que pour payer la dépenſe. Cette mine contient beaucoup de plomb, un peu d'étain, & très-peu d'argent. La galerie où je ſuis deſcendu avec M. Paſumot, en 1774, eſt à voûte plate, & s'avance dans une longueur d'env. 100 toiſes. Le noyau de la

mont^e. eſt un granit rougeâtre, & la pierre un ſpat fuſible. On y trouve beaucoup de cryſtalliſations.

C'eſt d'Aligny que nous viennent en partie ces petites raves ſi connues ſous le nom de *navets de Saulieu*. Terrein ſablonneux. Peu de ſeigle. Beauc. d'avoine, d'orge, de bled noir & de pommes de terre. Pays de Morvan. Bois conſid^es. au Seign^r. Pluſ. étangs. Battoirs d'écorce. Foulons. Ruiſſ. app. Creuſaux.

Recette d'Autun.

A 2 l. oueſt-ſud de Saulieu.

ARCENAI.

Arcennaium, Vill^e. jadis Ann^e. de la Cour, & peut-être l'Egliſe matrice, ſi on en juge par le vaſte cimetiere, où l'on a trouvé en 1774 pluſ. tombes creuſes avec des têtes de morts, & 6 médailles d'argent du haut Empire, que le Seign^r. a bien voulu me donner. La Chap. voc. S. Martin, poſſéde des reliques de S. Erembert, ou Crambert, Evêque de Toulouſe, mort ſous le froc à Fontenelle ou S. Vandrille, près de Caudebec, en 678, natif de Poiſſi-ſur-Seine. Grand Apport le jour de ſa fête. Anc. Hermitage de S. Alembert, auquel le Card. Rolin accorda des Indulgences en 1456, & Jean de Chalon en 1488.

18 f. 3 étangs. Ruiſſeau nommé *Argentalai* qui tombe dans le Serain. Au bois de *Grignon*, de 70 arpens, ſont les veſtiges d'un anc. Chât. Au deſſous étang & moulin à M. de Chanteau. Le Chât. d'Arcenai a été mal placé par Expilly en Nivernois ; de tout temps il a été reconnu être en Bourgogne.

La Cour, la Paroiſſe, eſt en Nivernois, voc. les SS. Innocens, à la coll. de l'Evêque d'Autun. Terre aux la Baume, depuis 1445 à 1599, qu'elle paſſa à Fr. d'Aidic de Quitiniere ; enſuite aux Richetau, dont Franç^e. Richetau, femme de Gabriël de Ruel, vendit en 1649 à Claude Eſpiard, Abbé de S. Pierre de Chalon ; auj. à Jean-Bap.-Lazare Eſpiard de Mâcon, Capitaine au Régiment de la Reine, Cavalerie, ayant pour oncle Alexandre Eſpiard, premier Chef de Brigade du Corps Royal d'Artillerie Régiment de Strasbourg, Chev^r. de S. Louis, Lieut. Colonel du Rég^t. de la Fere, Corps Royal d'Artillerie depuis 1775. Le terrier eſt de 1420. Beau Château app. Maiſon-forte en 1373, ruiné du temps de la Ligue, rebâti par l'Abbé Eſpiard, continué par ſes neveux, avec un parc & de beaux dehors.

Celui d'Arcenai eſt aux Conyghan depuis 1518. Ces Seign^rs. ſortent d'Ecoſſe. Robert commandant la garde Ecoſſoiſe de Charles VII, fut arrêté par ordre du Roi, pour avoir favoriſé l'évaſion du Dauphin de la Cour.

Cour. Il ne dut ſa grace qu'aux ſollicitations de Jacques II, Roi d'Ecoſſe, qui le reconnoiſſoit pour ſon parent. On voit dans le Nobiliaire de Touraine, dreſſé en 1665 par le Chevr. de l'Hermite, la lettre lat. que Jacques écrivit à Charles VII, en faveur de Robert, tué au ſiége de Liege ſous les yeux de Louis XI. Jean ſon fils, Chambellan de ce Prince & de Charles VIII, Capite. de la Garde Ecoſſaiſe, mourut à Verceil en 1495, des bleſſures reçues au ſiége de Novarre. Pierre, Chevr. de l'Ordre, fut un des 100 Gentilsh. de la Maiſon du Roi. Un de ſes deſcendans, Hercule de Conyghan, Chevr. de Malte, fameux ſous le nom de Chevalier de Cangé, ſe battit contre l'Amiral des Rochelois rébelles, & contre la flotte Eſpagnole, dont il auroit été victorieux s'il s'étoit ſauvé du feu qui conſuma ſon vaiſſeau : ſa mort auſſi glorieuſe que ſubite, donna lieu à ces 2 vers.

Monſtrorum domitor mediis exardet in undis :
Herculis huic nomen, vitaque morsque fuit.

La branche établie en Bourge. ſort de Charles de Conyghan qui épouſa, en 1518, Marthe de Louvois, dont il eut la Terre d'Arcenai; auj. à M. de de Conyghan d'Avirey. Guy de Conighan, Officier de réputation qui ſervit 60 ans, ſe diſtingua étant

Lieut. Col. du Régiment Dauphin, à l'affaire de Colothe en Italie, en 1734, où il ſe chargea de la retraite de l'armée, en paſſant ſur le ventre aux ennemis avec 400 hommes d'élite, ſans être bleſſé. Cette belle action lui valut une penſion de 1200 liv. avec la Croix de S. Louis, & le titre de Brigadier & de Colonel du Régiment de Flandre. Il fut inhumé dans la Chap. d'Arcenai en 1746, auprès de ſix de ſes ancêtres. Bois. Froment. Seigle.

A 2 l. de Saulieu.

BAR-LE-RÉGULIER.

Barrum, Par. voc. S. Jean, Patr. & Seign^r. le Chapitre de Semur, comme Prieur. 35 f. 130 Comm. & 250 avec Savilli l'Ann^e. La Cure de Bar étoit deſſervie par le Sacriſtain du Prieuré. Le 1er. Curé ſécul. eſt en 1671. Fondation de 6 Meſſes dans la Chap. des Apôtres, réparée par Bonnaventure Remond, mort Doyen de la Chambre des Comptes, & qui y fut inhumé en 1702. Claude ſon fils augmenta la fondation en 1714. Cette Chap. eſt à M. de Moncrif qui poſſéde le fief de *Verne* ou Verneuil, app. le *meix de Verne*, aux Montholon, en 1450, aux Martin, Remond, Quarré, de qui Jean-Bap. de Moncrif l'acquit en 1747. Sur la mont^e. Chap. de la Trinité conſtruite en

1607, par le Fr. Agnès de Manheſeuil, Sacriſtain, réparée & bénie en 1721. Chap. rur^e. des bois de Bar, dite de *N. D. de Grace*, avec apport le 8 Septembre, fondée par Phil^e. Bergerot, ſous-Prieur, en 1658 : autre dite de Nantille.

Il y avoit jadis un Chât. à Bar, dont Urbain II paſſant à Autun, confirma la conceſſion faite à cette Egliſe ſous l'Evêque Aganon.

Prieuré de l'Ordre de S. Auguſtin, voc. S. Jean, fondé au xe. ſ. par les Comtes de Nevers, auquel Hugues de Mont-S.-Jean donna, en 1000, le domaine noble d'Ezingey, Par. de Miſſeri, *grangiam de Diſſengiaco*, avec un pâturage pour 100 brebis, 30 vaches & 3 jumens. Gauthier de Saffres y ajouta un champ en 1212. Les autres Bienfait^rs. ſont les Seign^rs. de Conforgien, de Barnai, Vianges, Manlai (*V. tom. 3, pag. 594*); Vignoles, Brazey, Diancey, Lucenai; le Duc Eudes III, & ſur-tout les Seign^rs. de Jonchery.

Le Prieur a le Patr^e. des Cures de Bar, Vianges, Mimeure, Muſſigni, Cenſerey, Chiſſey, Beurey, Chaſſey & Braux. (*V. tom. V, pag. 603, ſur l'échange du Prieuré de S. Hilaire de Fontaines, en 1288*). Il avoit auſſi le droit de vacance ou déport, ſur le Chapitre de Saulieu, de temps immémorial. On en voit une reconnoiſſance de 1304

& une de 1528. L'Abbé de S. Victor de Paris exerce le même droit ſur les Chanoines de la Métropole. Mais par tranſaction de 1530, le Prieur doit à la Collégiale de Saulieu, 2 muids de grain & 2 francs de rente : par le même acte, les gros fruits de la prébende de Odot de Boux, Chanoine décédé, ſont évalués à 60 liv. le marc étant à 18 liv.

Le Duc Eudes IV céde à l'Evêque d'Autun J. d'Arci, le droit de garde du Prieuré de Bar & de Savilli, en 1336, en échange de la garde du temporel du Chapitre d'Autun. (V. D. Plancher, tom. 2, p. 187). Les Autels de l'Egliſe furent conſacrés en 1489.

On voit parmi les Prieurs, Jean de Rochette, 1368; Guy Eperon, 1415; Etienne de Brazey, 1433; le Card. Rolin, Robert Hurault, Chantre d'Autun, 1514; l'Evêque Ch. Allibouſt, 1579; Charles Breſche, 1557; Ch. Robeſval, 1598; Jacques de Brancion, Cl. Virely, 1653, dont les charités ont conſervé précieuſement la mémoire dans le canton. Le dernier Prieur, N. de Cabannes, eſt mort à Autun en 1724. L'année ſuiv^e. le Prieuré fut uni à l'Egliſe de Semur. (*V. tom. V, pag. 327*). Les dép. de la Par. ſont Savilly qui aura ſon article partic. Lantille ou Nantille, 2 f. à M. Girardot; le terrier eſt de 1512, ſigné Devoyo & Thibert : la tuillerie, Fontennerot, les Moingots,

la Valliere. Recette d'Autun, à 4 l. & 4 de Saulieu. Au ſommet de la mont^e. de Bar, ſont des veſtiges bien marqués d'une ancienne caſtramétation, ou du moins d'une fortereſſe.

BLANOT.

Par. voc. S. Andoche, Patr. le Chapitre de Saulieu. N. Guillot a preſque tout fait le fonds de la Cure. Cl. Loppin de Montmort, Seign^r. de Blanot en *Duché*, & du clocher. Blanot en *Royauté* eſt de la Juſtice de l'Evêque d'Autun. Ces 2 parties ſont 2 Commun. de la Recette d'Autun.

330 Comm. Dép. Joncheres, *à Juncis*; Melins, Maiſon-Tiers, le Perron, Esfours à M Eſpiard de Mâcon; l'Huis-Quarré, petit moulin. Poinçard de Maiſon-*le-Tier* vend des fonds au territoire de Blanot pour 60 ſ. au Prieur de Bar, en 1274. Guy de Vignole reconnoît tenir en fief du Prieur, ſes fonds à Chevane, Esfours & à la Maiſon-*Iter*, en 1273. Le Chapitre d'Autun aliéna ce fief en 1563 : il dépendoit de la Motte-Chiſſey en 1470, lorſque Geoffroi de Thoiſi en étoit Seign^r. & il y avoit une *Maiſon-forte*; auj. 2 gros domaines. Hugon, Seig^r. d'Esfours, acquiert du Prieur de Bar ſes droits & le cours de la riviere de Blanot, pour 3 den. de cens, en 1321. Les Clugny ont poſſédé

long-temps le fief d'Esfours où il y a un étang.

Le ruisseau de Blanot qui prend sa source à l'étang Caillot, a beauc. de truites, tombe à Chissey, après un cours d'une l. ½. 2 moulins. Une grêle affreuse, en Juillet 1761, suivie d'une inondation, emporta les moulins & les maisons. Le ruisseau débordé changea de lit, & couvrit les prés de 7 pieds de terre, fit des fosses & rigoles de 15 pieds de profondeur. Le pays s'en sentira 50 ans. A Melin ruisseau qui abonde en écrevisses & petites truites.

Au finage de l'Huis-Quarré, dans une pâture app. *Beaumont*, est une cressoniere que les Clugny de Conforgien céderent à cens à N. Neaut, à la charge de l'entretenir de haie seche, pour empêcher le bétail de la gâter, de payer 4 boiss. d'avoine, 4 s. de cens, avec la réserve du cresson pour l'usage du Seigneur. Ce lieu appartient à Claude Morot, Secrétaire du Roi. Ainsi un Seigneur des Escures près de Moulins, au XIVe. s. acense un meix dans lequel étoit une belle fontaine, à la charge au Censitaire de donner une rose blanche, non artificielle, le premier jour de l'an, 2 pigeons blancs pour Madame, avec une tige de cresson, & au Seigneur une arbalête garnie de sa fleche & armée de sa *coche* de fer.

A 2 l. ½ de Saulieu, 1 ½ de Lucenai.

BRAZEY.

Braſeium, *Braziacum*, anc. Braziers, P. voc. St. Germain, Patr. le Chapitre de Saulieu.

Anc. Seign^rs. Lobaudus de Brazey, 1180; Jacques, 1214; Aimo, fils de Hugues, 1260; Jean & Guill^e. Bienfait^rs. du Prieuré de Bar, 1285; Etienne, Prieur de Bar. 1433; Jeanne, Abbeſſe de S. Jean d'Autun, 1332; Alix, XVIe. Ab., fait hommage au Duc en 1407. Gerard de Brazey, en 1481, renouvella ſa fondation d'une Meſſe le Lundi, en l'Egliſe Par^e., & au Chât. ſi le Seign^r. étoit en *ſon Hôtel*, à la charge *d'un repas au Curé, ſi ſon plaiſir étoit d'y dîner.* Cette Terre paſſa aux Jaucourt qui l'ont poſſédée près de 3 ſ. François-René de Jaucourt fit rebâtir le Chât. en 1666, & y tenoit un Prêche. Auj. à Bernard Comeau de Charny, Capit^e. au Régiment de la Sarre.

60 f. 230 Comm. avec les dép. Chevanes, Montot, & la mét^e. la Copperie. Le Duc Eudes donne tous ſes droits ſur Chevanes au Prieur de Bar, en 1203. Jean, Prévôt d'Aligni, poſſédoit une maiſon entourée de foſſés, & 3 granges en franc-aleu à Chevanes, reconnoiſſant en 1260 que les fonds ſont du fief-lige du Prieuré : cette maiſon, dont il ne reſte plus que les foſſés, étoit dans

la place communale, entre Brazey & Chevanes.

Guy, Comte de Nevers, permet en 1233 au Prieur de racheter le fief de Chevanes & de Brazey, & lui remet pour 28 liv. la grange de Chevanes, auj. détruite. Charles de Roberval, Prieur, accorde en 1609 aux Habitans, 2 cantons de bois pour 20 ſ. de cens.

Au territoire de Brazey, la Tanoiſe, Ham. habité en 1271, auj. ſans maiſons: dans le lieu app. *Tanoſe*, eſt la forêt de S. Germain.

Claude Marlot, Maire de Dijon en 1750, étoit originᵉ. de Brazey.

Reſtes de la voie rom. d'Autun à Saulieu, où l'on a trouvé pluſ. médailles anc. 3 l. de Saulieu.

CHARNI.

Charneium, *Charniacum*, v. S. Germain d'Aux. Arch. de Semur, à la coll. de l'Ev. d'Aut. ci-devant anᵉ. de Thorcy, érigée en Cure en 1773. Le Curé de Thorcy a droit d'Office le jour du Patron, d'une rente de 6 liv. & de ſéquelle, ſans réciprocité; il eſt dû 2 liv. de cire d'offrande à ſon Egliſe.

Commandᵉ. ou Prieuré, v. S. Antoine, fondé par les anciens Seignʳˢ. pour ſervir d'hoſpice aux malades, deſſervi par les An-

tonins, & uni à ceux de Chalon. Leur ſuppreſſion récente a fait paſſer leurs fonds à l'Ordre de Malte.

Charni dépendoit autrefois de la Bar^e. de Mont-S.-Jean, & fut donné à Ponce de Mont-S.-Jean, 3e. fils de Hugues : il eut de Sybille de Noyers Hugues, qui confirma les dons faits par ſon pere à l'Egliſe de Corberon, en 1228, à l'Ab. de Rigni, à celle de Cîteaux en 1252. Son petit-fils Geoffroi de Charni, Seigneur de Savoiſy, Chambellan de Philippe de Valois, Gouverneur de Picardie, un des plus preux Chev^rs. de ſon temps, portoit à la funeſte bataille de Poitiers la Banniere Royale, qu'il ne quitta qu'avec la vie en 1356.

M. Dacier a fait voir dans un Mémoire lu à l'Académie des Inſcr. qu'on a tort de regarder Maillard comme le Libérateur de la France, en 1358, pendant la priſon du Roi Jean : ce ne fut point lui qui tua le Prévôt Marcel; mais toute la gloire de cette révolution eſt due aux Chev^rs. Pepin des Eſſarts & J. de Charni.

Geoffroi II de Charni, Chev^r. Banneret, étoit à la bataille de Roſebec en 1382, & ſa valeur lui mérita les éloges du Duc de Bourgogne. Il accompagna en Hongrie Jean, Comte de Nevers, en 1395, & fut un des 6 Barons pour *le frain de M. le Comte.* (*V. ſur les ſucceſſeurs de Geoffroi le t. 2, p. 104.*)

Guillemette de Charni porta cette Terre, en 1360, à Phil. de Jonvelle : leur fille Agnès s'unit à Guille. de Vergy, Seigr. de Mirebeau ; & en ſecondes noces, à Philibert de Beaufremont : ſa fille Jeanne de Vergy épouſa Henri de Beaufremont, Baron de Scey. Les Charni poſſéderent pluſieurs autres Terres. On voit Hugues de Charni, fils de Ponce de Mont-S.-Jean, qui rend hommage à l'Evêque d'Auxerre, en 1252, pour Pierrefite, Montbutois, Arcy, Chatel-Cenſoir, Lugny. De ce Hugues deſcendoit J. de Charni, en 1314, dont 2 fils ; Dreux, pere de Guillemette de Charni mariée à Philibert de Jonvelle, dont eſt iſſu Agnès. 2e. Geoffroi de Charni, Seigneur de Savoiſi & Lirey, pere de Geoffroi, dit le jeune, Seigneur de Savoiſi. Marguerite de Charni, Dame de Monfort, Savoiſi, Lirey, eſt la derniere de ſa Maiſon.

Cette Baronnie fut érigée en Comté en 1450 pour Pierre de Beaufremont, mort en 1473, laiſſant 3 filles : Antoinette l'aînée, femme d'Antoine de Luxembourg, mere de Philiberte, Comteſſe de Charni, qui en fit don en 1534 à ſon petit-neveu Philippe Chabot, Amiral de France, dont il a été parlé amplement au t. 2, p. 104, ainſi que de ſon fils Léonor Chabot, au même vol. p. 135.

Marguerite Chabot, épouſe de Charles

de Lorraine, Duc d'Elbeuf, après la mort de Jacques Chabot, dernier mâle de la branche de l'Amiral, eut le Comté de Charni par Arrêt du Parlement de Rennes, en 1651, après un long procès : ſes deſcendans en ont joui juſqu'en 1779, qu'il a été vendu aux Dames de S. Cyr.

La dignité de Grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne, eſt annexée au Comté de Charni ; les Princes Lorrains qui l'ont poſſédé depuis 1651, ont toujours pris cette qualité, & ſe la ſont réſervée en vendant aux Dames de S. Cyr.

Le Chât. fut démoli ſous Louis XIII vers 1614. Le temps ſemble avoir reſpecté la Chapelle, dont on voit de très-loin un côté qui annonce ſa ſolidité & la grandeur paſſée de ſes maîtres. Selon le procès verbal dreſſé en 1658, le donjon étoit jadis revêtu de 10 tours en pierres de taille, avec chemin couvert, grand corps de logis à deux ailes ; foſſés larges & profonds ; baſſe-cour de 6 journaux. Les Habitans, pour avoir permiſſion de couper des liens dans les bois, devoient une poule au mardi gras, & un poulet au temps des moiſſons. Le procès verbal eſt ſigné, J. Duban, Bailli ; Lazare Crepey, Greffier ; Leonard Meunier, Proc. Fiſcal ; Prudent Gibaſſier, Curé.

La tradition populaire prétend que les ſouterreins communiquoient à Villeneuve,

Noidan ; mais un curieux s'eſt enfoncé dans quelques voûtes qui ſont ſous les ruines, & a reconnu qu'elles communiquoient ſeulement par différentes piéces de la fortereſſe comme des tours, les unes aux autres, à des parties intérieures à celles du dehors.

Jean Macer de Santigni parle de la courſe qui ſe faiſoit de ſon temps à Charni, ſitué ſur la hauteur, d'où l'on jouit d'un coup d'œil auſſi varié qu'étendu. Bonne fontaine couverte. Froment. Vignes. Bons prés. Bois. 36 f. 120 Com. Grange de la Borde.

Subdél. Recette & Grenier à Sel de Semur.

1 l. de Mont-S.-Jean, 3 de Saulieu, 5 de Semur.

CHAZELE-L'ESCOT. (*V. ci-après* FONTANGI.)

CHISSEY.

Chiſſeium, P. v. S. Martin, Patr. le Chap. de Semur, comme Prieur de Bar, auquel il fut cédé en 1288, par échange du Prieuré de S. Hilaire. (*V. t. V, p. 125*). On voit un titre de cette Cure de 1100. L'Egliſe a été rebâtie depuis 20 ans. Sur un tableau on lit 12 vers en l'honneur de Jeanne de Digoine, inhumée en 1503. Chap^e. caſtrale fondée en 1668 par Chretienne de Chiſſey, épouſe de J. de Senailly, dont les Curés ſont Titulaires.

Anc. Seigrs. Eudes de Rouſſillon, en 1307; Huguenin de Chiſſey, 1397; Richard, 1400; Michaud de Changy, dit le Brave, Chambellan du Duc, 2e. Chevr. au Parlement de Beaune, 1450; Huguenin, bâtard de Chiſſey, Ecuyer, Huiſſier d'armes du Duc, Maître de ſa vénerie, 1428, mort en 1461, laiſſant une fille, épouſe de J. de Pontpierre; Guile. de Changy, 1528; Alix de Chiſſey, femme de P. d'Aulnai, enterrée au Val-des-Choux, 1540; Margue. de Chiſſey, Abbeſſe du Tart, morte en 1546; Deniſe de Chiſſey, épouſe de Guile. de Montconis, 1540; Cle. épouſe de Guy de la Tournelle, Chevr. de l'Ordre, inhumée à la Tournelle prés de ſon mari, en 1580; Léonard de Chiſſey qui ſe diſtingua au ſiége d'Autun parmi les Ligueurs; Jacques de Fuſſey, Seignr. en 1614; auj. Nic. Xavier de Fuſſey. (*V. ſur cette anc. Maiſon* Fuſſey, *au tom. III, pag.* 42).

120 f. 600 Comm. Dép. 15 Ham. 25 métre. 6 Seigneuries en toute Juſtice, ſavoir, Chiſſey, la Motte, Vauſſery, la Prée, Buy, Palaiſeau, depuis 1730 à Philippe Barbuot, Conſr. au Parlement: c'étoit jadis une Châte. poſſédée par les Clugny, donnée par le Roi aux Brulard. Les Habitans étoient *francs-Bourgeois* à Saulieu moyent. 20 den. payables au Chape., qu'on ne paie plus depuis long-temps. Expilli écrit *Palorzot*. Souvert eſt altern. avec Lucenai. (*V. ſur ce Ville. tom. III, pag.* 591).

Pays franc & de Morvan, 3 moulins. La gr. route d'Autun à Saulieu paſſe par Chiſſey, & la poſte depuis 60 ans. La riviere de Taraine ou Tarnay y coule.

1 l. de Lucenai, 4 d'Autun, 4 de Saulieu.

CONFORGIEN.

Confergeolum, Ville. du Morvan, Par. de S. Martin de la Mer, Recette d'Autun. 20 f. 1 moulin. 1 étang.

Seignrs. Lambert de Conforgien, en 1175; Renaud, en 1289; Henri de Clugny, Conſr. du Duc, Seignr. en 1426, mort en 1452, pere de Guille. Evêque de Poitiers. Hugues fonda, en 1492, une Chap. en l'Egliſe de S. Andoche de Saulieu, pour 2 Chapelains: Louis ſon fils, filleul de Louis XII, fut fait Chevr. par ce bon Roi, la veille de la bataille d'Agnadel, qu'il gagna ſur les Vénitiens en 1509.

Guille. fils de Guy de Clugny, ſe diſtingua ſous le nom de Baron de Conforgien; il eut part aux combats & à la gloire de Henri IV, auquel il s'étoit attaché avant qu'il parvînt à la Couronne. Il fut le défenſeur intrépide des Genevois, contre Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, qui vouloit les opprimer, remporta ſur ſes troupes une victoire complette, & conſerva la liberté de Genève. Son armure fut con-

ſacrée comme un monument de ſa valeur, dans l'arſenal de cette Ville. On en montre encore les piéces.

Sa fille porta en dot à J. de Refuge, Baron de Coeſme, la Terre de Conforgien, d'où elle paſſa aux Jaucourt. N. Daulon, Seign^r. par Marthe de Jaucourt, ſe retira en Hollande en 1685.

Le Chât. maintent. en ruine, ſervit longtemps de Prêche aux Huguenots : on app. encore une tour à moitié détruite, *la tour du Prêche.* Les Miniſtres d'Arnay, de Couches, de Châtillon, ſe rendoient de temps en temps à Conforgien; auj. au Duc de Choiſeul-Prâlain. Cette Terre, dont les Habitans ſont pauvres, a beauc. de bois. On y cueille le pied de chat rouge & blanc, excellent ſthomachique.

1 l. $\frac{1}{2}$ de Saulieu, 6 $\frac{1}{2}$ d'Autun.

A cette occaſion je dois dire un mot de la Paroiſſe, quoiqu'en Nivernois. S. Martin de la Mer, Patr. le Chap^e. de Saulieu, Seign^r. le Duc de Nevers. 300 Comm. & 400 avec les altern. Lavau & Iſlan. Dép. Macon avec Chât. jadis aux de Clugny, aux Cuſſigni en 1518, aux Eſpiard depuis 1697. Jolie Chap. caſtrale, voc. S. Jean-Bapt. Le terrier eſt de 1500 : Champrin, la Mer, Conforgien. 2 moulins. Pays de Morvan, aquatique. Bois, ſeigle, avoine, bled noir. On voit Jean Pincevin, Curé, en 1349. Michel

Tomaut, Habitant du lieu, légue par ſon teſtament de 1480, des fonds à l'Egliſe : « Son bon manteau à M. S. Martin ; ſa » bonne jaquette à M. S. Michel, & ſes » bonnes chauſſes à N. D. ; & 8 torches » pour ſon luminaire. »

1 l. de Saulieu, 7 d'Autun, 5 d'Arnay.

DOMPIERRE EN MORVANT.

Damna-Petra, Par. voc. S. Pierre, à la coll. de l'Evêque d'Autun, Arch. de Quarré; le Curé Décimr. Seignrs. MM. Dubois d'Aizy. J'ai vu peu d'Egliſes & de Presbyteres plus propres dans le Diocèſe. Devant l'Autel des Rois eſt l'épitc. de Jean II, fils de Rigaut de Semur, Chevr. Bienfaitr. de cette Egliſe au XIVe. ſ. Guy. de Charnaut, Damoiſeau, légua en 1383, au Curé Jean Vannes, & à ſes ſucceſſeurs, la dîme de Menetreux-lès-Semur. Le titre eſt à la Cure, approuvé par l'Evêque Guillc. de Vienne. Fondation par Anne de Clugny, Dame du lieu, en 1575.

350 Comm. Dép. Villars, Chât. relevant de Corcelles, détaché de cette Baronnie par Guy de la Trimouille, en faveur de Jeanne ſa fille naturelle : il a paſſé des Damoiſeau, Mehurt de la Ferté, de Brachet, à M. de Chatenai de S. Georges; Genouilly, fief à Antoine Robert de Rouvrai, affranchi en

en 1614, & de tous droits en 1727, par Louis de Montal, Seignr. de Totes, pour 100 liv. Il a été poſſédé par J. Suchon en 1525, Seguenot, du Potet, &c. Quercize, fief à Edme Chauveau, Secrétaire du Roi, relevant du Roi, acquis en 1755 de J.-Franç. Lemulier. Il a été poſſédé par J. Colin, N. Suchon, en 1566; Georges de Toiſy, Seignr. de Torcy; Chriſtine de Ferriere, Dame de Prêle, 1577. Les Huguenots s'y aſſembloient autrefois. Courcelotte à M. de Chanteau. Hugues de Clugny acquit de Othe de Cromey les fruits & revenus de Courcelotte, & 40 liv. de rente ſur cette Terre, en 1370.

Un parti du temps de la Ligue brûla le Presbytere & le clocher de l'Egliſe. Leur réparation eſt due au zèle généreux du Curé actuel (Jean-Bap. Valotte). Totes en eſt l'Annᵉ. La gr. route de Dijon à Paris paſſe ſur le finage.

A 3 l. de Saulieu, 3 de Semur.

FONTANGI.

Anc. Faultangi, Foltangey, Par. voc. S. Léonard, autref. S. Beurri, Patr. le Chapitre de Saulieu.

Anc. fondations par Thomas Pourchot, Seignr. de Montagnerot, 1434; par les Couroy, le Queux, Barbotte & Bizot :

autre en la Chap. Champeaux, par Dozi de Brienne, 1525. *Donne* le jour de la Pentecôte, en pain & pois, d'env. 140 mes. de grains. Il s'y trouva en 1772 1100 pauvres. Apport le jour de S. Beurri.

Cette Terre fut acquise, en 1451, de Bernard de Châteauvilain, Seign^r. de Til, par le Chap^e. dAutun, & amortie par le Duc pour 100 liv. en 1465. Le Comte de Tessé de Pluviers est Seign^r. d'une partie de Fontangi, ainsi que le Chap^e. de Saulieu.

42 f. 450 Comm. Dép. Chazeles-l'Escot, beau Vill^e. de 30 f. à Aubert Charot, héritier de Jean-Bap. Voisenet, anc. Elu du Roi, jadis aux Jaucourt. De la Tour relevoient autref. pluſ. fiefs. Ruisseau qui tombe dans le Serain. Pluviers 30 f. avec un vieux Chât. au Comte de Tessé, qui a droit de for-mariage, c'est-à-dire, à la moitié de la dot, si l'on se marie ailleurs. Jacques de la Fin, Seign^r. en 1525; ensuite les Montholon & les Bouchu, Montaignerot; Champeaux avec Chât. dont le Card. Rolin, Seign^r. fit ériger la Chap. de S. André. Ce Chât. a été rebâti. Les Poinçot d'Esquilly, 1456, Rolin, S. Belin-Malain, Tournier, ont eu ce fief. N. Champeaux l'acquit de Guy Sallier en 1712; auj. à N. Champeaux de Moirion. Ce fief releve de Fontangi.

Belle fontaine au bas du Montrond, où il y a eu un Castel. Autre mont^e. app.

Ligault, isolée, oblonque, d'où l'on découvre les Alpes, & où, selon les Villageois ignorans, les sorciers tenoient leur sabat. C'est une injure de dire à un homme qu'il est du côté de *Ligault*.

Terre forte, rouge & noire, à froment. Bons prés. Carriere au sud. Pinte de Precy. Mes. de Saulieu, & à 3 l. 4 de Semur, 3 de Viteaux.

Illant, Ville. altern. de Saulieu & de S. Martin de la Mer : de la Tour à M. le Comte de la Riviere, relevent Aligni & la Bazole. Lavault, *Vallis*, Ville. altern. de S. Léger & de Saulieu.

LIERNAIS.

Par. voc. S. Laurent, Patr. le Chape. d'Autun. On ne parle ici de cette Pare. située en Nivernois, que parce qu'elle a été autref. de Bourge. & qu'à cause de 4 Hameaux en Bourge. qui en dépendent; la Guette de 6 f. Vesvre 6, Pasquier-Rousseau 2, partie de Jonchere 2. Recette d'Autun, Baille. de Saulieu. Les autres Hameaux en Nivernois sont Villars 28 f. avec anc. Chât. à N. de Tourny, Colonel du Régime. de la Reine; la Guette pour 15 f. Veurlot 14, l'Huis-Neaut 13, Sans-Fosse 13, Baroillet 6, la Queue-Caillot 1, & Liernais, chef-lieu au

Duc de Nevers, 25 f. En tout 610 Comm. 4 étangs. La fontaine tombe dans l'Arroux à Voudenai : celle de *Prolo* ſe perd ſous terre dans une fondriere app. *le creux du Diable.*

Patrie de Laurent Bureau, qui de Pâtre ſe fit Carme à Dijon. Un mérite ſupérieur l'éleva bientôt aux 1res. dignités de ſon Ordre, le fit choiſir pour Prédicateur & Confeſſeur des bons Rois Charles VIII & Louis XII, & enfin le plaça ſur le Siége Epiſcopal de Siſteron, en 1494. On croit que l'envie le fit périr de poiſon aux Etats de Blois, en 1504. Son cœur fut apporté aux Carmes de Dijon, & ſon corps à ceux d'Orléans. (*V. tom. II, p. 237*). Il a laiſſé à Liernais, où ſont encore des parens de ſon nom, une marque de ſa tendreſſe pour les pauvres, par la fondation d'une *Donne* qui ſe fait tous les ans, de 57 meſ. de ſeigle & orge, 4 de pois, 4 de froment, & 32 l. en argent.

Son frere Pierre Bureau, habile Phyſicien, fut Médecin de Jean, Comte de Nevers, comme on le voit ſur une plaque d'airain poſée ſur la porte de la Sacriſtie.

Louis de Gonzague, Duc de de Nevers, & Henriette de Cleves ſa femme, ont fait à Liernais, vers 1588, une fondation de 50 écus pour aider à marier une pauvre fille : ils en ont fait autant pour 60 Paroiſſes

de leur Duché, dont S. Martin de la Mer en eſt une : ce qui a été confirmé par Arrêt de 1663.

Liernais eſt le chef-lieu de 3 Châtellenies, de S. Briſſon, Maiſon-Baude & S. Martin. Les Comtes de Nevers y avoient une forteresſe, preſque toute démolie : l'Egliſe placée au milieu, en étoit la Chapelle caſtrale.

Une charte rapportée par Perard, pag. 309, nous apprend qu'Hervé, Comte de Nevers, avoit cédé au Duc Eudes le Chât. de Grignon, & en avoit reçu en échange Rougemont & Arnieres ; & que pour Rougemont le Duc avoit donné à Androinus la Terre de Liernais & le fief de la Roche, compris le Bourg de S. Albin, par acte paſſé à Vezelai, 1210.

La voie rom. d'Autun à Saulieu traverſoit Liernais, dont on voit encore des reſtes, mais très-dégradés : on la reconnoît mieux à Brazey, & ſur-tout au deſſus de Macon, où l'on en trouve un long morceau que le temps ſemble avoir reſpecté.

2 l. de Saulieu, 6 d'Autun, 4 d'Arnay.

MARCILLI-SOUS-MONT-S.-JEAN.

Par. voc. S. Germain, Patr. l'Abbeſſe de S. Jean d'Autun, de la Baronnie de Mont-S.-Jean ; Recette d'Arnay-le-Duc. 200 Com. Dép. Colonge, Melin en partie. 2 métes.

A 3 l. de Saulieu.

MENESSERRE, ou *MENESSAIRE*.

Meneſſalum, Par. voc. la Vierge, Patr. l'Abbé de S. Rigaud, Arch. d'Anos, Recette d'Autun. Beau Chât. avec tour quarrée, bâti par Nic. de Fuſſey, Lieut. Gén. des Armées, & Commandant en Rouſſillon. On voit dans la gr. ſalle les différentes alliances de ſa Maiſon depuis 3 ſiécles. (*V. Fuſſey, tom. III, p. 42*). Cette Terre eſt maint^t. poſſédée par Elizabeth de Fuſſey, Marquiſe de Courtivron.

Ce Vill^e. a donné le nom à d'anc. Seign^rs. Hugues de Meneſſaire, en 1300; Huguenin ſon fils, inhumé en l'Egliſe en 1333; Jean, Chev^r. dont étoit veuve Agnès du Meix, en 1371 : Andoche accompagna le Duc à Arras en 1414; Guill^e. de Cluny, fils de Hugues Ier. acquit cette Terre en 1414; il ſe reconnoît homme-lige du Chapitre de Saulieu, pour la Seigneurie de Palaiſeau : il fut inhumé à S. Jean d'Autun, 1427 (*V. tom. III, p. 455*), laiſſant pour héritier Jacques ſon fils, époux d'Adrienne de Nevers, enterré à Meneſſaire en 1507. Cette branche de Clugny-Meneſſaire finit au XVIe. ſ. en Jean de Clugny, fils de Paul & de Barbe de Semur, qui vendirent Chaumien, démembrement de Meneſſaire, ainſi que Villiers. Le terrier eſt de 1426.

Qu'on juge du prix des denrées au XVe. ſ. par ce trait. Un Curé de Cuſſi, Agent de Guill^e^. de Clugny, Seign^r^. de Meneſſaire, vendit à Pierre de Montaigu, Bourgeois de Saulieu, mille meſ. de ſeigle pour 50 liv. en 1426 (le marc à 22 liv.).

Terre de 6 l. de circuit. Pluſ. mét^es^. Beauc. de bois & de gibier. Riviere poiſſonneuſe.

4 l. de Saulieu, 4 d'Autun.

MISSERY.

Meſeriacum, Miſſeyum, Par. voc. S. Michel, Patr. le Prieur de Glanot. Egliſe propre & ornée : Chap. du Dieu de Pitié dans le Vill^e^. érigée par le dernier Curé Etienne Morize, en 1768.

Miſſery & Saiſerey furent donnés à l'Ab. de S. Andoche de Saulieu, par Waré, en 721. Il faut que les 2 Terres aient été cédées depuis à l'Egliſe d'Autun, & paſſées aux Comtes de Nevers, puiſque le Comte Hervé en rendit hommage à l'Evêque Gauthier en 1209.

Bertrand de Chazans, Seign^r^. en 1340, par ſa femme Charlotte de Charni; Oudot de Neſle & Guill^e^. Damas, comme maris de Philiberte de Chazans; delà le fief de *Chazans*. Jacquette d'Amboiſe porta partie de Miſſery à Louis de la Trimouille, Seign^r^.

de Draci-S.-Loup, dont elle étoit veuve en 1449. Hugues de Rabutin, Seignr. en partie en 1463, & pour l'autre, Jean de Loges de Chailli, par ſa femme Loïſe de Rabutin. Ils firent hommage à J. le Mairet, Sire de Mauvilly, de même que Hugues de Clugny, en 1475 : Jean de Mâlain, en 1491 : Jean II ſon fils réunit les deux portions dont ſa veuve Françe. de Beaufremont reprit de fief en 1540 : Charles de Mâlain, Chevr. de l'Ordre, Elu de la Nobleſſe en 1566, & nommé par Charles IX pour rédiger la Coutume avec les 2 Elus : Franç. de la Plume, en 1580; ſon fils Louis, mort à Condé de ſes bleſſures, en 1655 : Odette-Catherine ſa ſœur porta cette Terre, en 1659, à N. Bernard de Thorey, dont le fils la laiſſa par teſtament à N. Bernard-Maillard de Marcilli, qui en reprit de fief en 1737. M. Surmain de Flamerans, alors Conſr. au Parlement, l'acquit en 1752.

Il a renverſé l'anc. Chât. preſque en ruines, mais orné de belles peintures, & n'en a conſervé que les 4 tours, en conſtruiſant un autre à la moderne de bon goût : quoiqu'au bas de la monte. il a la vue ſur un beau vallon. Vaſtes cours, terraſſes, promenades agréables, foſſés larges & bien revêtus.

Le fief d'Eſſeingey, ou les Ingé, d'un feu, donné au Prieuré de Bar en 1000, par les Sires de Mont-S.-Jean. C'étoit autref. un

Hoſpice pour les Chanoines Rég. (*V. ci-devant Bar*). Du rocher voiſin ſortent 2 ſources qui font aller un moulin, & ſe déchargent dans le Serain près de Sonotte, dont la Seigneurie a été réunie à celle de Miſſeri en 1762.

47 f. env. 400 Com. Dép. Saiſerey, beau Ville. de 40 f. au même Seign^r. avec jolie Chap. Merceuil ou Marceuil pour un tiers, altern. avec la Motte, 20 f. Recette de Semur. Subdél. & Grenier à Sel de Saulieu. Bureau de Contrôle à Mont-S.-Jean. Bon froment. Côteaux & vignes. Vin comm. Mauvais chemin. Un ſeul cabaret pour les paſſans. Auſſi on n'entend preſque jamais parler de querelles, ni de procès en cette Paroiſſe bien réglée.

2 l. $\frac{1}{2}$ de Saulieu, 9 d'Autun, 10 de Dijon.

Molphé, ou *Molfé*.

Molphineum, Par. voc. S. Andoche, Patr. le Chap^e. de Saulieu, Arch. de Quarré. Un domaine à Jullenai donné en 1647 par Marg^e. Bourgeois d'Origni, Dame de Montachon, veuve d'Erard du Châtelet, a fixé la demeure du Curé à Molphé.

32 f. 107 Comm. Dép. Cotapre, ancien. *Cotaprey*, Seign^r. celui de la Roche. Les Chan. de Saulieu & d'Avallon vendirent cette Terre pour la rançon de François Ier.

Michel de Clugny, Seign^r. en 1608. Pays de Morvan. Beauc. de bois. La gr. route paſſe ſur le finage.

1 l. de la Roche, 2 de Saulieu.

MONLAY.

Jadis Monlac, Par. voc. S. Pierre, col. l'Evêque d'Autun : le Curé ſeul Décim^r. a des titres de 1400 : l'Egliſe fut détruite par les Calviniſtes. Chap. rur^e. voc. N. Dame du Charmot, fondée en 1620 par Ant^e. Gautherot, Curé, & bénie en 1625 par Jacques Salier, Doyen de Saulieu.

Pierre Perrot, Curé dans le dernier ſiéc. diſtribuoit tous les ans 300 liv. aux pauv. le jour de S. Pierre, & les fit ſes héritiers à ſa mort.

Ce Vill^e. de la Baronnie de Til, a 400 Comm. avec les dép. 1°. St^e-Segraux, jadis Segnaux du nom d'une Sainte, qui ſelon la tradition, a vécu dans une Maladiere. 25 f. avec Caſtel à Franç.-Jules de Croizier, anc. Capit^e. dans Navarre, Chev^r. de S. Louis, dont la ſœur, Franç^e.-Eugénie, eſt Doyenne du Chap^e. noble de Poulangi. Leurs ancêtres ont été de braves Officiers. Benigne-René, Lieut. Colon. d'Artois, fut Gouverneur de Mons, & Brigadier d'Infanterie ès Armées du Roi, en 1749 : Charles-Henri ſon frere, Chev^r. de S. Louis à 19

ans, eut une jambe emportée au ſiége de Landau, & a vécu long-temps après Cap^e. de Cavalerie. On voit Franç. de Croizier, Seign^r. du Verger en 1540. (*V. tom. V*, 449 & 497). Cette famille noble eſt alliée aux Thiard, Conighan, Monſaulnin, Palmaroux.

2°. Jullenai, *Juleneum*, démembrement de la Baronnie de Til, à Denis-Claude Debadier, Ecuyer; le fourneau au même. Buſſiere à M. de Chanteau. Il en eſt parlé dans un acte de ſéparation entre Guillemette de *Buxeres*, & Guill^e. de la Comelle, en 1368. Il y eſt fait mention de vignes en ce lieu. Chauſſeroſe 24 f. altern. avec Vic-ſous-Til, dont partie eſt de la Bar^e. de Til, & la majeure partie de la Seign^e. de Nan-ſous-Til; auj. à M. Champion de Montigni, Cap^e. de Cavalerie au Régim. de Champagne. Cette Terre étoit unie à celle de Nan-ſous-Til depuis 300 ans. Le Serain coupe ce Vill^e. en deux. Entre Jullenai & Monlai paſſe le ruiſſ. de Chamonin. 3 étangs. Froment, ſeigle. Le moulin *Morot*. Gr. route de Saulieu à Semur.

2 l. de Saulieu.

MONT-S.-JEAN. (*V. ci-devant parmi les Bourgs, pag.* 230.)

LA MOTTE.

Expilly l'appelle la Motte Saine pour

entretiennent des moulins & battoirs d'écorce. Bon terroir. Excellent chanvre. Pâturages abondans. Les montagnes couronnées de beaux bois taillis. Commerce en bois, grains, bétail.

On trouve des richeſſes immenſes en tous genres pour l'Hiſtoire Naturelle. Mine de fer commune. Terre à foulon. Toutes ſortes de coquillages. Foſſiles pétrifiées. Corps marins. Le Curé (Vivant Foiſſet), en a fait une collection curieuſe. J'ai vu chez lui des conchites de toutes eſpèces, un grain de bled, un mouſſeron, un crapaud pétrifiés.

110 f. 400 Com. Dép. les Bordes, Chazelle en Morvan, où étoit un Chât. ruiné. Fief à Lazare Champeaux & à N. de Morion, le Val-Croiſſant & ſes mets. Ce Prieuré aura ſon article particulier. Merceuil altern. avec Miſſery. Anc. Caſtel, ainſi qu'à Briard ou Briarne. On voit un Prieur de Briard, Bienfaiteur du Val-Croiſſant, en 1280, & les ruines de ſon Chât. aujourdhui ſimple métairie.

A 2 petites l. de Saulieu.

M o u x.

De Muſco, Par. voc. St. Denis, Arch. d'Anos, Patr. le Prieur Rég. de St. Symphorien d'Autun, de la Seigneurie de Meneſſaire. Le fief du Breuil à M. de Choiſeul

d'Aligni; la Chaſſagne, fief à M. de Montmaur; Chaumien à M. de Buy; la partie du Nivernois eſt à M. de Maſcarani, Seigr. de Château-Chinon.

6 f. dans le chef-lieu. 630 Com. avec les dep. Chaſſagne, Goix, Chaumiens, Guiſe, les Perruchot, Bize, la Velle, Chevigny, la Corne-au-Cerf, &c. La Par. a 7 l. de tour. 3 moulins.

Guille. de Clugny, dans ſon terrier de 1426, appelle *Champ des Gaulois*, une caſtramétation encore marquée à un quart de lieue de Moux, entre le domaine de la Fraigneau & la Maiſon-Baſſe.

Recette d'Autun. 4 l. de Saulieu.

NAN-SOUS-TIL ou *NANSOUTY*.

Du mot celtique *Nan*, ſource, ruiſſeau. Par. voc. St. Pierre, Patr. l'Abbé de S. Pierre de Chalon, Arch. de Semur; Seignr. Louis-Etienne Champion, Conſr. au Parlement. Egliſe nouvellement rebâtie.

Hugues, Sire de Ternant & de Nan-ſous-Til, Bienfaiteur du Val-Croiſſant en 1353; Charles de Ternant, Seignr. 1457; Claude qui fit renouveller le terrier en 1506; Cl. de la Tremoille par Antoine de Ternant, 1516: ils affranchirent ce Village en 1529 pour 110 écus d'or *au ſoleil*, & une taille de 10 l. *En commémoraiſon de ce bénéfice de*

la liberté, les Habitans ſont tenus d'offrir au jour de la Fête-Dieu, un cierge de 2 livres à l'Egliſe Paroiſſiale. Blaiſe de la Tremoille-Breſche, époux de Barbe Bouvot de Cormaillon, 1586; Claude Bretagne, Lieut. Gén. au Baill^e. d'Auxois, mari de Claude de la Plume, 1601; ſon fils Franç. Conſeill^r. au Parlement, qui obtint l'établiſſement de 3 foires par Lettres-Patentes enrég. en 1677. Sa fille porta cette Terre à Franç. Champion, auſſi Conſeil^r., aïeul du Seign^r. actuel.

Le Chât. iſolé du Village ſur une élévation, dont la belle vue lui a fait donner dans les vieux titres, le nom de *Beauregard*, eſt optique: avec Chap^e. fondée.

Ce Village eſt fort ancien. Un Vigneron y trouva un Bracelet d'or, revendiqué par le Procureur d'Office; mais par Arrêt de 1612, ſur les concluſions de Guill^e. Legouz, Avoc. Gén., le tréſor fut adjugé au Vigneron. (V. Cout. de Bourg^e., *in-fol.*, t. 2, pag. 264).

55 f. 450 Com., avec les dép. les Chaumes, mét^e. Til-la-Ville de 50 f. Seign^r. M. Damas d'Antigni. Les Habitans furent confirmés par Arrêt de 1739, dans le droit de faire paître leur gros bétail dans toute la prairie, depuis la 1re. herbe levée, juſqu'à la N. D. de Mars, à la charge qu'il ſeroit mis ſous la garde d'un ſeul Pâtre. Partie de

de Chauſſeroſe eſt de la Juſtice de Nanſous-Til. Marcigni en eſt l'Annexe. (*V. ſon art., Baill^e. de Semur, t. V, p. 538*). Etangs. Côteaux de vignes. Un moulin à eau. Un moulin à vent depuis 1779.

1 l. de Precy, 3 de Saulieu, 3 de Semur & de Viteaux.

NOIDAN.

Noidantum, Par. voc. S. Andoche, Patron le Commandeur de Normier du Comté de Charni. 72 f. 250 Com.

200 poules étoient dues pour le droit de *Meſſerie*. En 1593 les Habitans demanderent « que le paiement ſe fît en argent, » n'ayant alors ni poules ni oiſons, par rap» port à la guerre. »

Autref. four bannal dont le Seigneur s'eſt départi : Ponce de Charni avoit légué à Cîteaux, ſur ce four, un muid de bled que Hugues ſon fils tranſporta ſur ſes tierces de *Noiden*, en 1252

3 l. de Saulieu..

OGNY.

Expilly l'app. *Ognie*, & le place dans le Baill^e. d'Arnay. *Vallis Oligniaci*, Par. voc. S. Guillaume d'Aquitaine ; Patr. & Seign^r. M. Rigoley, Baron d'Ogny, Intendant gén.

des poſtes ; autref. de la Par^e. de Fuſſey, érigé en Cure en 1753. Jolie Egliſe neuve, bâtie par la derniere Dame.

Jean d'Ogny, Chev^r. épouſa Eloïſe de Saffres, en 1302 : J. de Colombier, Seign^r. en 1541 ; enſuite les Robelin, Savot, Foreſtier. Le Chât. fut rebâti par Vincent Robelin, Préſident au Parlement, vers 1620, & depuis peu mis à la moderne. Il fut aſſiégé inutilement du temps de la Ligue. Les Huguenots y ont tenu leur Prêche. Beaux tableaux, quoiqu'antiques. Vaſtes foſſés.

68. f. 250 Comm. Dép. 4 Ham. Thoriſeau, avec Chap. fondée par Guill^e. Savot ; la Croix, le Pois ou la Poix, Champloup. 1 moulin. Spacieux vallon. Pré de 100 ſoit. fermé de murs. Recette d'Arnay.

3 l. de Saulieu.

PRECY-SOUS-TIL.

Preſſæium, *Præciacus*, *Priſciaſcus*, Par. voc. la St^e. Trinité, Patr. l'Abbé de Flavigni, auquel cette Egliſe fut donnée par Calixte II, & confirmée par Anaſthaſe, en 1154. Anc. Prieuré de Bénédictins fondé par Mille de Til, inhumé à Flavigni en 1018, pour 3 Moines, dont l'un deſſervoit Precy ; l'autre Vic-ſous-Til, & le 3e. Montigni. Ces 2 dernieres Cures ſont encore du Patro-

nage du Prieur-Curé. Il poſſédoit autrefois Romanai près de la Roche en Breni, aliéné pour la rançon de François Ier. J'en ai vu le terrier de 1446, joint à celui du Prieuré. Les Moines ſe ſont retirés de Precy en 1681, & le 1er. Curé fut Alexis Huot, mort en 1714. N. Chevalier ſon ſucceſſeur, a laiſſé en 1759 une fondation de 1000 liv. en faveur des pauvres.

Dans le Vill^e^. anc. Chap. dite de *St. Auſile*, dont le peuple fait une Vierge & martyre, & qui n'eſt autre que N. D. de Bon-Secours (*Auxiliatrix*). Il paroît que c'étoit la Léproſerie. Le puits près de l'Autel a été ſagement fermé par le Curé actuel (Jean-Bap. Coſſeret), à cauſe des abus. On a trouvé jadis aux environs de cette Chap. de vieilles armes.

La danſe dans le pré *de la Mouille* fut abolie par Arrêt, en 1710. La pinte de Precy ſurpaſſe d'un tiers celle de Flavigni. Meſ. de 24 à 25 l. 3 foires pour le bétail. On engraiſſe avec de la pâte d'avoine des oies renommées.

Precy de la Baronnie de Til, a 76 f. 250 Comm. avec les dép. Chenault 14 f. dit *Chenoes* en 1224, dans le Cartul^e^. du Val-Croiſſant, dont Philibert Colin, Conſ^r^. au Parlement, étoit Seign^r^. en 1537. Patrie d'Alexis Thibaut, mort Proc^r^. à Dijon en 1763, Auteur du *Traité des criées*, qui a eu

2 éditions. La Maiſon-Neuve, où en 1747 fut établie la poſte aux chevaux, & un Bureau pour les lettres.

Jean de Precy, Bénédictin, devint Abbé de S. Germain-des-Prés, où il mourut en 1353 : on lit dans ſon épitaphe gravée ſur ſa tombe :

Nobilis hic moribus pago Burgundiæ natus.
Omnibus hic largus vixit, non parcus egenis.

Il traduiſit le Commentaire lat. de Bernard de Montcaſſin, ſur la Régle de S. Benoît, en 1300.

Jacques Dubois, Maître Ecrivain à Dijon, né à Precy, a donné en 1772 *l'Hiſtoire de l'Ecriture*, qui a été goûtée : ſon fils aîné, Auteur de quelques Ouvrages, anc. Profeſſeur de Phyſique au Collége Royal de Varſovie, eſt de l'Académie de Dijon.

LA ROCHE EN BRENI.

Rupes Brenenſis, de Roca Brenenſi, à cauſe de la forêt de Breni, où etoit autref. un Chât. Par. voc. S. Alban, ou Albain, 1er. Martyr d'Angleterre au IVe. ſ. Arch. de Quarré, Patr. le Chapitre de Til. Sous le degré de la baluſtrade du chœur, eſt le charnier des Seign^rs^. où ſont 2 cercueils de plomb qu'on croit être des Dyo. A l'entrée de l'Egliſe, tombe ſur laquelle eſt

la repréſentation d'un homme de guerre, ſans date & ſans inſcript. Selon la tradition, c'eſt celle d'un Seign^r. de Crepy, *de Criſpiaco*. Dans la Chap. du Roſaire, étoit la tombe ſervant de marche-pied, de Jehanne de Ternant, Dame de Vernon, & *Douaigiere de la Roiche* en partie, morte en 1472.

Guy de la Roche *de Brenim*, Bienfait^r. de l'Ab. de la Buſſiere en 1237. Dans un accord entre Hervé, Comte de Nevers, & Eudes, Duc de Bourg^e. il eſt parlé d'un Guill^e. de la Roche, du fief *de Rupe*, & du *Bourg de S. Alban*, en 1210. Jean de la Roche fit du bien au Prieuré de Val-Croiſſant en 1254.

Les Barons de Montperoux, Palatins de Dyo, ont poſſédé cette Terre pendant 4 ſ. (*V. tom. IV, p. 268*). Dès 1314 Hugues de Montperoux en étoit Seign^r. Jean de Dyo, Sire de S. Beurry, acquit la totalité de la Terre de la Roche, de ſes couſins Hugues & Simon des Loges, Seign^rs. de la Roche & de la Boulaye-ſur-Arroux: Jacques ſon fils eut de Jeanne de la Guiche 12 enfans: le 4e. Chev^r. de Malte, fut tué en combattant contre les Algériens: le 5e. Philibert de Dyo, fut Seign^r. de la Roche: « Pour ſes ſavoirs & vertus, dit S. Julien, » p. 346, il fut Préſident en la 1re. des » Enquêtes du Parlement de Paris, par le » choix de Charles IX. » 5 filles Religieuſes; & l'aînée s'unit à Cl. d'Anglure, Seign^r. de Jours.

Le dernier qui a poſſédé la Roche, a été le Marquis de Montperoux, Lieut. Gén. des Armées, mort ſans enfans vers 1703 : la Marquiſe d'Anlezi ſa ſœur & ſon héritiere, vendit cette Terre à Guy Sallier, Doyen du grand Conſeil, qui y unit Montachon, Crepy, Molphé qu'il poſſédoit déjà : ſon fils y a joint Romanai & S. Germain de Modeon : auj. à ſon petit-fils Henri-Guy Sallier, Préſident en la Cour des Aides de Paris. Le Chât. a été bâti vers 1600 : plus bas on voit les veſtiges de l'ancien, qui probablement a été détruit pendant les guerres civiles.

Env. 260 f. & 1300 Comm. compris 13 Villages ou Ham. Bierre-les-Egarées, Crepy où étoit anciennt. un Chât. aux Bourgeois, Bouloy, Chamont, Champagne, Chênefin, la Vernois, Clermont, Emagny, Poteney, Romenan, Montmeillien, Vernon, dont le Chât. étoit au milieu d'une forêt.

La Roche étoit jadis un gros Bourg fermé de murailles avec des portes : il fut preſque totalement incendié vers 1686. Le jour de la Magdeleine autref. Apport conſidᵉ. & courſe de bague depuis la pierre *aux Bœufs* juſqu'à la Roche.

Au ſud-oueſt grande plaine à préſent toute couverte de bruyeres, app. la plaine *de Valere*, qui étoit garnie de maiſons, ainſi qu'une partie d'un bois nommé les *grands*

bois de la Roche, qui en eſt proche. On voit dans l'un & l'autre endroit des veſtiges de bâtimens. Ce lieu paroît avoir été une caſtramétation romaine, par les foſſés, médailles & autres antiquités qu'on y a trouvées.

L'anc. voie d'Autun à Sens traverſoit le finage à peu près dans la même direction que la gr. route actuelle : elle tiroit depuis l'Egliſe à l'oueſt : on la retrouve dans le bois de *la Forêt*, aux Ham. de Champagne, & de Montmeillien (*Mons Emilianus*, *Mediolanum*), d'où elle tiroit vers Senſey à St^e.-Magnance, Etrée & Avallon.

Baronnie en toute Juſtice, dont releve Montagnerot, Par. de Fontangi, conſid^e. par ſon étendue & par ſes bois qui flottent pour Paris depuis 1680 : auparavant on les laiſſoit venir en futaie, & quelquefois on les brûloit pour en faire des cendres qu'on tranſportoit à Nevers ou à Paris.

Le terrein eſt comme celui de preſque tout le Morvan, maigre, ſec & ſabloneux. La pierre eſt compoſée de gravier mêlé de talc ; c'eſt du granit, pas auſſi fin, mais auſſi dur que l'oriental ſi recherché des Romains. Seigle, avoine & ſarrazin. Commerce en bois & bétail. 4 foires, dont 3 en vigueur, & jadis un marché le Mardi.

Dans l'étendue du finage 3 moulins, 9 étangs, dont ceux de *Vaudin* & *Tourneſac*

ſe déchargent dans la riviere de Rouvrai & font flotter le bois pour Paris, ſur-tout par le moyen d'un canal à côté des étangs, creuſé en 1778 par le Seigneur : un autre canal tire le long des étangs de Grandvaux & de Romanai, tombe ſous l'étang Vanoiſe auquel on travaille.

Clermont eſt remarq^e. par une ſuperbe levée pour la route de la poſte de Dijon à Rouvrai, percée entre 2 montagnes & des précipices, en 1747, & ſoutenue au centre par un pont large & élevé : c'eſt un ouvrage digne des Romains, qui fait l'admiration des étrangers, encore plus de ceux qui ont vu l'état des lieux avant cette entrepriſe. Pour en conſerver la mémoire, on a gravé ſur une table de marbre incruſtée dans le rocher, cette inſcription.

Dum LUDOVICUS XV, Rex Chriſtianiſſimus,
Inviſtiſſimus & Dilectiſſimus,
gloriam victricibus armis partam,
moderatione pacisque dono cumularet :
Comitia Burgundiæ,
viam hanc ſciſſis diſcuſſiſque rupibus
nec non & aggeribus extructis,
populorum utilitati & commodo
planam, rotabilem & amœnam fieri curabant.
AN. M, DCC. XLVIII.

Chap. en ruine, voc. S. Polegrin, bâtie

par Elie Bornet en 1666, que Philibert Bornet, Bourgeois à la Roche, va rétablir. On y alloit jadis en proceſſion 2 fois l'an.

Cl. Jobert, ſavant Avocat à Dijon, naquit au Chât. de la Roche en 1566, ſes parens s'y étant retirés de Saulieu que la peſte ravageoit alors. Après ſes études à Bourges & à Pavie, il revint en Bourg^e. en 1593, vivoit encore en 1641. Philib. de la Marre dit qu'il avoit recueilli les antiquités de Dijon, & cite même un endroit où Jobert parle de celles de Saulieu, au 7e. chapitre de ſes *Variæ Lationes*. Son recueil d'Arrêts notables rendus au Parlem^t. depuis 1589, eſt manuſ. dans la riche bibliothéque de M. de Bourbonne.

Anc. familles : les Bureau, Lucan, Bornet, Chauveau : ceux-ci ſont originaires de Toutri.

Fief du Mont à la Roche même, inféodé par Jacques Palatin de Dyo, Baron de Montperoux & de la Roche, en 1613, en faveur de Jacques de Gaureau, Ecuyer, Sieur du Mont, Gouverneur de Harfleur, qui, des Bizouard de la Menue, des Chauveau, a paſſé en 1778 à Philibert Pinard, Avocat & Notaire. Cet arriere-fief ſans Juſtice, releve du Chât. de la Roche.

Ce Vill^e. eſt ſitué à moitié chemin de Paris à Lyon, ſur la route de la Diligence qui y prend un relais. Grenier à Sel de

Saulieu. Recette de Semur, & à 4 l. 3 pet. de Saulieu, 5 d'Avalon, 11 d'Autun, 15 de Dijon, 1 ½ de Rouvrai, où eſt le Bureau de la poſte aux lettres & du Contrôle.

Lat. 47 d. 21' 29". L. mérid. de Paris 1 d. 49' 20".

ROUVRAI. (*V. ci-devant parmi les Bourgs, pag. 245*).

S.-AGNAN EN MORVAN.

Ou Anian, Evêque d'Orléans, que le peuple prononce S. Aignien, Arch. de Quarré, n'étoit autref. qu'une Chap. pour l'uſage des Freres Convers de Fontenet. Franç. Bazin, Bourgeois de Saulieu, ayant légué 2000 liv. pour y dire la Meſſe le Dimanche, MM. Chartraire de Montigni la firent ériger en Cure en 1686.

Originairement tout le terrein qui compoſe le finage fort étendu, n'étoit qu'un vaſte déſert, couvert de broſſailles, bruyeres & marais. Il n'y avoit au XIe. ſ. qu'une métairie, *grangia S. Aniani*, donnée à l'Abbé de Fontenet par Humbert, Evêque d'Autun, en 1142. Les Moines en tiroient du beurre, des veaux & des porcs pour la proviſion du Couvent. Dans la ſuite ils cédérent à des Particuliers certain eſpace de terre à défricher, moyennant 2 ſ. par journal.

Delà ſe formerent pluſ. métairies éparſes. Olivier de Chaſtellux amena de la Thiérarche, Province ruinée par les guerres ſous Louis XIII, une colonie de Picards qu'il établit dans ces contrées ſauvages, en leur donnant pluſ. cantons de bois ſi peu eſtimés alors, qu'on les brûloit dans le Morvan pour en vendre la cendre aux Pariſiens. Il accorda à ces nouveaux Colons des priviléges dont jouiſſent encore 3 ou 4 familles diſperſées, connues ſous les noms de Loyſon, Fournier, Pompon dits Augé, & Maraches. Les enfans ont conſervé beauc. de choſes du langage & des coutumes de la Patrie de leurs peres.

Au chef-lieu, dans les bois, 5 f. avec Chât. à la moderne, conſtruit par feu M. de Montigni, qui reprit par échange en 1741 : pluſ. métairies fort éloignées les unes des autres, compoſent la Paroiſſe de 350 Comm. Là, ſous le même toit, logent enſemble des familles nombreuſes qui vivent en paix du lait de leur troupeau, de pommes de terre & de ſarrazin. La coupe ou le charroi du bois les occupent.

Le ſol ſtérile, couvert de bois, de genet & de fougere en grande partie, ne produit que de l'avoine & du bled noir. Le dernier Seign^r. établit un haras de 200 jumens, qui eût été fort utile à la Province & au Pays ſur-tout : mais il n'eut pas un ſuccès du-

rable à cauſe de la fraîcheur des eaux & de la mauvaiſe qualité des prairies. Bel étang qui nourrit d'excellens poiſſons, & fait tourner 2 moulins. Sur le ruiſſeau de la vaſte prairie, étoit jadis une verrerie. Fontaine qui bouillonne, chaude à ſa ſurface. Beurre renommé. La Croix *de la Dame* ſépare le finage de celui de S. Briſſon, & confine le Nivernois à la Bourgogne, dont S. Agnan eſt la derniere Par^e. à l'oueſt.

2 l. de Saulieu, 6 d'Avallon & de la Recette, 9 d'Autun, 2 de Rouvrai où eſt le Bureau de la poſte & du Contrôle.

SAINT-ANDEUX.

S. Andeolus, Apôtre du Vivarais, Patr. l'Abbé de Vezelai, Arch. de Quarré. Le Curé Décim^r.

Env. 60 f. compris Joux & Ferrieres. A Joux belle blanchiſſerie, & du mica blanc: jadis 2 fiefs, celui de la Motte, de Joux, ou *Balidas*, & celui de Cuzy, réunis à la Seigneurie de S. Andeux, au Comte de Tilli, Commandant en la Guadeloupe, qui a acquis de M. de Brachet. Les Jaucourt ont poſſédé cette Terre plus de 400 ans. Chât. dont on a comblé les foſſés, où les Huguenots avoient un Prêche à droite du vaſte jardin.

Etang du *Moulin* avec huilerie, & celui

des *Truites*. Terrein maigre & ſablonneux. Bois. A Joux, dans un lieu app. *Bouſe*, étoit un anc. Caſtel : une terraſſe eſt encore app. le *Châtelot*. Dans le bois *Pendant* on a taillé des pierres pour moulins à bras. On y trouve ſouvent du guy de chêne. L'énorme pierre *Culin* eſt renommée dans le Pays, où le peuple croit voir l'empreinte du diable. 2 ruiſſeaux qui font flotter le bois.

4 l. d'Avallon, de la Recette & Subd. 4 de Semur & de Saulieu, $\frac{1}{2}$ de Rouvrai.

SAINT-DIDIER.

Par. voc. S. Didier, Evêque de Langres, Patr. l'Abbé de Ste. Marguerite, Arch. de Quarré, au Seignr. de Chanteau. Guille. de Clugny, Seignr. en 1370, ayant acquis de Othe de Cromey, ſes deſcendans l'ont poſſédé 3 ſ. Depuis plus de 100 ans à MM. Bernard de Chanteau, dont 2 Secrétaires en Chef des Etats, & 1 Conſr. au Parlement, mort en 1758.

13 f. au chef-lieu. Dép. 7 Ham. ou métairies qui compoſent 240 Comm. 1°. Chanteau 10 f. Sur la gr. route de Paris Chât. à la moderne avec avenues, boſquets & beaux jardins. Près de ce lieu le Maréchal de Fribourg défit les *Ecorcheurs* en 1444. La Ducheſſe Agnès de France légue 40 liv. en 1313, à Jean de *Chanteault* qui lui étoit attaché.

2°. Grandvaux, Maiſon-Baude en Nivernois, les Ventes, les Carrons, les Cordins d'env. 17 f. 3°. Montachon. au Seignr. de la Roche, avec un anc. Chât. dans les bois, où ſe retira le brave de Montal, ſurnommé le Borgne, Lieut. Gén. diſtingué pour la défenſe des places.

Terrein maigre & ſablonneux. Seigle, avoine, ſarrazin. Beauc. de bois. 2 moulins. 5 étangs, dont celui de S. Didier ſert au flottage du bois. Reſtes de la voie rom. enſevelis en partie ſous le pavé de la nouvelle route.

1 l. ½ de Saulieu, 9 d'Autun, 17 de Dijon.

SAINT-GERMAIN DE MODEON.

Ancient. de *Mundaum*, *S. Germanus de Boſco*, Annᵉ. de Senſey, où jadis les Moines de Moutier-S.-Jean avoient un Prieuré dès le XIᵉ. ſ. L'Abbé Odo aſſocia en partage le Duc à S.-Germain, ſe réſervant l'étang, le moulin, les prés & le pourpris de ſa maiſon, avec la dîme & le bois de *li Plaiſenz*, en 1257. (L'acte eſt dans Perard, p. 486). Enſorte qu'il y a 3 Seignrs. les Bénédictins, le Roi, & M. Sallier. La Cure fut unie à celle de Senſey en 1289. 300 Comm. Dép. Romanay (*V. ci-devant Precy, pag.* 290), Frêne, la Come du Fourneau, l'Haſte de Joigny, St.-Martin avec Chap. au milieu

des bois, où l'on dit la Meſſe Par^e. attendu le mauvais état de l'Egliſe. Pays Morvan. 2 moulins.

3 l. de Saulieu, $\frac{1}{2}$ de la Roche.

SAINT-LEGER DE FOUCHERET.

Par. Arch. de Quarré-les-Tombes, Patr. l'Abbé de Vezelai, qui avoit autrefois un Prieuré. Cette Terre a été poſſédée long-temps par les Jaucourt, depuis par les 2 Préſidents Claude Bourgeois d'Origny, au XVIe. ſ. maintenant au Ct^e. de St^e.-Maure.

La Par. dont partie eſt domaniale, peut former 180 f. & 700 Com. compris 12 Ham. tous du Baill^e. d'Avallon.

1°. Beauvilliers, Ann. de 20 f. à M. de Frêne.

2°. Le fief noble de Greſigny, à M. Morot, Chval^r. de S. Louis, ancien Cap^e. au Régiment d'Artois: François, ſon aïeul, Gouverneur de Gironne en Catalogne, ſe fit beaucoup d'honneur à la défenſe de cette Place en 1711. Ce brave Officier que M. de Vauban appelloit un des Héros du Morvan, eſt mort Brigadier des Armées vers 1736. On voit en 1150 un Thibaud de *Griſingni* ſigner avec Milon de Chatellux, un Jugement de Geoffroi, Evêque de Langres. Ce Fief releve du chât. de Prêle. Le terrier eſt de 1471 pour J^e. de la Motte, veuve d'Oſte-

lin Bourgoin, Dame de Greſigni, Beauvilliers, Villars, &c. Il y eſt parlé de la Juſtice de *Poyle-Chien*, Village détruit, ainſi que celui de *Côme*. Dans le terrier eſt un acte de 1318, qui annonce le partage de la Seigneurie de *St.-Marie*, entre Beatrix de Bourg^e. Comteſſe de la Marche, Guy Bezors de Villarnoux, J. le Canas de Prêle. Cette Seigneurie eſt dans la Par. de S.-Leger, en franc-aleu.

3°. Sully ou Soilly, 20 f., à M. de Frêne de Montchalin, dont le chât. eſt de la Par. de S.-Branché.

4°. Treclain ou Trainclain, 30 f. à l'Abbé de Rigni, auquel l'uſage dans les bois fut accordé par J. de Quarré, en 1216. Blanchiſſeries ſur le Couſain.

5°. Bon-Ru, 7 f. La Bécaſſe, Vaux-Morien ou Marin, 8 f. La Provenchere, 4, au Prince de Robec. Plemont, Fief à Mlle. Morot, dont le grand-oncle Lazare Morot, Abbé de S. Pierre de Chalon, Doyen d'Avallon, fut député du Clergé d'Auxois aux Etats Généraux de Paris, en 1614.

Enfin Ruere, 22 f. avec chât. à M. de Ste.-Maure : Tauvenai de Briquemaut, l'ami de l'Amiral de Coligni, Seigneur de Ruere par Anne de Jaucourt ſa femme, échappé du maſſacre de la S. Barthelemi, s'étoit retiré en ce chât. où il mutiloit tous les Moines qu'il pouvoit arrêter, & ſe fit, de

ces

ces honteux trophées, un collier qu'il portoit au cou : il fut pris & pendu à Paris avec Cavaignac, ſous Charles IX. Un de ſes deſcendans, Marc de Briquemaut, Bailli d'Auxois, fut mis à la Baſtille par Louvois, & délivré par Bouton de Chamilli en 1674. (*V. ce beau trait de généroſité, t. V, p. 89*). Cette famille noble tire ſon nom d'un vieux chât. près Montargis, appellé anciennement pré Grimaut, *pratum Grimauti*. On tenoit le prêche à Ruere, ainſi qu'à Villarnoux, pour les Huguenots des environs.

On trouve en 20 endroits de S.-Leger, preſqu'à fleur de terre, une mine de *mica* ou poudre dorée, dont la veine s'étend juſqu'à Quarré : elle fut exploitée en 1742 ſans ſuccès. On en a fait depuis des eſſais auſſi infructueux. On débite beaucoup de cette poudre pour ſécher l'écriture, dans les Villes voiſines.

On prétend qu'on la trouveroit plus belle, ſi on creuſoit davantage, ainſi que me l'a aſſuré J. Rouſſelot, Curé pendant 50 ans, & fort inſtruit, mort en 1771 : il a laiſſé 6000 liv. à l'Hôpital de Châtel-Chinon ſa patrie, 1000 écus pour réparer ſon Presbytere, & faire, du reſte, apprendre des métiers. Par ordre de M. l'Intendant, Amelot de Chailloux, une plaque de cuivre, gravée ſur un pilier de l'Égliſe, annonce le bienfait de ce

bon Paſteur. Les réparations faites, il reſte 2500 liv. pour les pauvres.

Mais ce Ville. eſt ſur-tout diſtingué pour avoir donné naiſſance en 1633 au célèbre Sébaſtien Leprêtre de Vauban, ſi bien caractériſé par ce vers de la Henriade:

C'eſt Vauban, c'eſt l'ami des Vertus & des Arts.

Il prit chez Pierre de Fontaine, ſon parent, Prieur de S. Jean de Semur, les 1ers. élémens de géométrie, porta les armes à 17 ans dans le Régiment de Condé, Compe. d'Arcenai, & s'éleva par ſon mérite, de ſimple Soldat, au grade de Maréchal de France.

La France dut cet homme illuſtre au Cardinal Mazarin, qui démêla dans ſa jeuneſſe le germe de ces rares talens, qui furent ſi utiles & ſi glorieux à l'Etat.

C'eſt le ſeul homme de guerre, dit Fontenelle, pour qui la paix ait été auſſi laborieuſe que la guerre même: il a réparé 300 places ances., & en a fait 33 neuves; il a conduit 53 ſiéges, dont 30 ſous les yeux du Roi, & s'eſt trouvé à 140 actions de vigueur.

C'étoit un Romain qu'il ſembloit que le dernier ſ. eût dérobé aux plus heureux temps de la République.

Il acheva ſa glorieuſe carriere à Paris en 1707, honoré des regrets de Louis XIV, des Officiers & des Savans. Son corps fut

porté en ſa Terre de Bazoche près de Vezelai, où il avoit placé 4 canons, donnés par le grand Dauphin après la priſe de Philisbourg, en 1688 : récompenſe vraiment militaire ; privilége unique qui convenoit au pere de tant de Places fortes. J'ai vu avec douleur ſon mauſolée dégradé, ainſi que la Chape. qui le renferme.

On a fait l'honneur à Vauban de la 1re. idée de l'inſtitution de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis : il étoit très-flatté de porter la décoration de cet Ordre ; quand il fut reçu Chevalier de celui du S. Eſprit, il ne voulut jamais quitter le cordon & la croix de S. Louis, qu'il avoit reçus à ſa création, en 1693.

Outre ſa *Dîme Royale*, impr. *in*-4°. & *in*-12. qui du moins décele l'honnête homme, le Citoyen vertueux & zèlé pour ſa Patrie, on a de lui 12 vol. manuſ. conſervés chez le Préſt. Pelletier de Roſembo, intitulés : *Mes Oiſivetés.* S'il étoit poſſible que ſes idées s'exécutaſſent, ſes *oiſivetés* ſeroient peut-être plus utiles que tous ſes travaux.

La maiſon très-ſimple qui fut le berceau de ce grand homme, eſt occupée par un Sabotier : en la voyant en 1776, tranſporté d'admiration, j'euſſe voulu, pour la diſtinguer des autres, graver ce vers ſur la porte :

Has magnus parvas coluit VAUBANTIUS *ædes.*

Il étoit réſervé au généreux Bienfr. de l'Académie de Dijon, de faire revivre les traits de cet illuſtre compatriote dans un buſte qui orne ce beau ſallon.

Vauban eſt un fief relevant de Chaſtellux, dans la Parᵉ. de Bazoche, entre Lorme & Vezelai, à 3 l. d'Avallon, vendu à Pierre Millereau. Il y a un autre Vauban, jadis S. Serain en Mâconnois, érigé en Comté en 1725, pour Antoine Leprêtre de Vauban, Lieut. Gén. de la branche aînée, qui s'étoit trouvé à 44 ſiéges, & avoit reçu 16 bleſſures. Il perdit au ſervice du Roi, ſon pere, 2 freres, 2 oncles & 11 couſins germains.

S.-Léger ſur une petite éminence, a pluſ. maiſons bourgeoiſes. Le ſol de ce finage eſt maigre, ſec, ſablonneux, couvert de bois & *boſſelé*, ſelon l'expreſſion de Vauban. Les Habitans pauvres comme dans preſque tout le Morvan. Le ſeul commerce eſt en bétail & en ſabots. On y fabrique la glu avec l'écorce du houx, qu'on débite dans les Villes voiſines, juſqu'à Troyes. 5 moulins.

Fruits excellens & abondans; avantage qu'on doit au pere de Vauban qui ſe plut toute ſa vie à planter & cultiver des arbres chez lui & chez les Seigneurs du voiſinage.

A 4 l. de Saulieu, 3 $\frac{1}{2}$ d'Avallon, 1 $\frac{1}{4}$ de Rouvrai, où eſt le Bureau de la poſte & du Contrôle.

SAINT-LEGER DE FOURCHES.

Par. Arch. d'Anos, Coll^r. & Seign^r. l'Evêq. d'Autun, du Comté de Saulieu. Fondation d'un bichet de ſeigle par N. de Piles, Curé, en 1540. Cette Par^e. de 7 lieues de tour, a 110 f. 400 Comm. & avec les altern. 650. 9 Ham. St.-Leger, Fourches qui a donné le ſurnom, l'Huis-Rapin, Montbroin, Champeaux, Meix-Billaut, Montabon, les Bois-Gauchat, Eſchamps, *&c.* Les altern. ſont Iſlan, la Serrée, les Preys, Fetigni-Champcreux, les Groſſes-Pierres & la Chaux.

De la tour d'Iſlan relevent Aligni, Ruere, la Chaux; la Bazole en dépend. Les anc. Seign^rs. ſont Sébaſtien de Veſigneux, Chev^r. qui fit renouveller le terrier en 1530: Jacqueline ſa fille, 1558; Saladin de Montmorillon, 1583; Gaſpard de Bourbon-Buſſet par ſa femme Louiſe de Montmorillon, 1608; les Monſaulnin de Montal, depuis 1693: auj. au Vicomte de la Riviere.

22 étangs, dont 10 conſidérables, tels que Champeaux, Fortier, l'étang au Meix, dit *l'Etomé*, ſource de la Taraine: près de la chauſſée ſont des veſtiges d'un anc. Caſtel app. dans les titres *Maiſon-forte des Evêques.*

Le fief *Guijon* en franc-aleu, berceau de la famille noble des Guijon ſi diſtingués dans la littérature au XVIe. ſ. Ils ſortent

de Hugues de Guijon, Seign^r. de S.-Leger: Philippe fut tué au ſiége de la Rochelle, en 1573, au ſervice du Roi : Jean ſon frere, Médecin à Saulieu, enſuite à Autun, laiſſa 4 fils célèbres par la ſcience & les vertus. (*Voy. leur éloge, tom. III, pag. 536; & ci-devant article de Saulieu, p. 223*). Leur fief paſſa de Marie de Guijon, épouſe de Cl. Paradin de la Verriere, à ſa fille unique Marguerite Paradin, femme de Joſeph de Torcy, dont les enfans vendirent à Mathurin Pelletier de Chambure, en 1675; auj. à Vivant Moreau, anc. Proc. du Roi au Baill^e. Le moulin *Guijon* à M. Perſonne, Ecuyer, Receveur au Grenier à Sel de Saulieu.

La mét^e. des bois Gauchat & la croix de la Serrée, ſéparent la Bourg^e. du Nivernois, & la Par^e. de S.-Leger de celle de S.-Briſſon.

Le finage de cette vaſte Paroiſſe eſt coupé de montagnes, vallées, ruiſſeaux, couvert de bois & d'étangs; ne produit que du ſeigle, avoine, ſarraſin & des navets. Prairies où l'on engraiſſe le bétail.

1 l. oueſt de Saulieu.

SAINT-MARTIN DE LA MER. (*V. ci-devant* CONFORGIEN).

SANCEREY.

Par. voc. S. Symphorien, Patr^e. du Chap^e.

de Semur, comme Prieur de Bar, qui en jouiſſoit depuis 1280. Seignr. principal le Baron de Thoiſy, jadis les Legoux de la Berchere. La Cathédrale d'Autun a pluſ. redevances en ſimple directe, acquiſes en 1448 de J. de Fontette & Jeanne Damas ſa femme. Le Marquis de Vianges a auſſi des droits : le Prieur de Bar y avoit un meix dès 1292, & avoit acquis des redevances d'Iſabelle de Bugnon, en 1393 : celui du Val-Croiſſant a quelques droits.

Env. 300 Comm. Dép. Reuillon 12 f. Chap 12, Nailli-le-haut 18, Nailli-le-bas à la Cathédrale d'Autun, les Granges. Froment, ſeigle. Recette d'Arnay.

$\frac{1}{4}$ de l. du Maupas, 3 de Saulieu.

SAVILLY.

Saviliacum, Annᵉ. de Bar, qu'on travaille à ériger en Cure, voc. N. D. C'étoit une Chapelle deſſervie par les Religieux de Bar. Cette Terre leur fut donnée par Barthelemi de Liernais, en 1208. Aubert de Lucenai, & Jean, Prévôt d'Aligni, leur céderent ce qu'ils y poſſédoient, en 1214. Girard, Evêque d'Autun, déclare, en 1268, qu'il tient à vie ſeulement des Chan. Rég. *la Ville de Savilé*, avec une charrue de 8 bœufs. Le Prieur Etienne de Brazey accorde en 1433 aux Habitans, uſages, chauffages,

uſufruits & parcours en toute ſaiſon dans les bois de la Corie, de la Fiole, la Gruere & la Grenite, moyennant un quarteron d'avoine par feu. Ceſſion confirmée après procès en 1563, par Jacques Berthe, Prieur, & en 1626 par Charles de Roberval.

M. d'Anville croit que *l'Ad XIIe.* marqué, ſur la Table de Peutinger, tombe à Savilly où paſſoit la voie rom. d'Autun à Saulieu.

40 f. Recette d'Autun & à 4 l., autant de Saulieu.

SUSSEY.

Suſſiacum, P. v. S. Pierre, Patr. & Seig^r. le Chapitre d'Autun dès 921, que cette Terre lui fut donnée par l'Evêque Hervé, mort à Saulieu 4 ans après; apparemment qu'il la perdit, car elle fut acquiſe par Gerard de Beauvoir en 1272. L'Ev. Gautier avoit déjà cédé à ſon Egl. ce qu'il poſſédoit à Suſſey en 1218; elle a titre de *Prévôté*, parce que l'adminiſtration en fut confiée au Prévôt du Chap^e. Dignité qui remonte à l'an 667.

Egl. anc. bâtie dans l'enceinte d'un vieux chât. dont il reſte une tour quarrée. Par Arrêt de 1686, le Chap. fut obligé de payer la portion congrue au Curé.

120 f. 500 Com. Dép. le Maupas ſur la

'. route, 15 f. Vouvre, Pierre-Pointe pour
f. *petra acuta*, d'une anc. pierre élevée,
ui paroît être un monument gaulois (1),
aute de 12 pieds, large de 4, coupée en
anche par le haut. Le reſte eſt de la Par.
e Thoiſy. Par Arrêt du Conſeil du 17 Mai
557, les Habitans de Pierre-Pointe, de la
uette & de la Mét^e. des Champs, ſont dé-
iargés des impôts auxquels ceux du Ni-
ernois les avoient compris.

Viécour, 14 f. où naquit Touſſaint Bullier,
:çu Avocat à Dijon en 1722, & mort très-
:gretté en 1770: on peut lui appliquer ce
ue le Chanc. d'Agueſſeau dit du Juriſcon-
ılte Nouet (*t. 1, p. 41*): » ſa maiſon ſem-
bloit être devenue une heureuſe retraite,
où la doctrine, l'expérience, la ſageſſe,
& ſur-tout une libre & ſincere vérité,
s'étoient retirées avec lui; un Tribunal
domeſtique, où il prévenoit de loin, avec
autant de certitude que de modeſtie, les
ſages déciſions de la Juſtice. «

Meſſey 2 f. Argey 13, Cheſſey 14. Le
:hapitre d'Autun, par bail de 1490, ac-
orde à ces 4 Ham. l'uſage ſans méſus, dans
e bois d'Argey, moy^t. un boiſ. de bled,
ıeſ. de Saulieu. L'Etang-Gras. J. de Marigni,

---

1) *Et Regum cineres extructo monte quieſcant.* Lucain, l. 8.

Le mot *petra* chez les anciens ſignifioit monument
épulcral ſur la hauteur. (*V. tom. V, pag. 267*).

Prévôt de la Cathe. donne à ſon Chape. le four de Suſſey & le moulin *au Gras*, en 1237.

Habitans francs, exempts de rentes, lods, corvées, en répondant chaque an à la tenue des Jours, le 3 Mai, *Sire* au Commiſſaire du Chapitre; ſans quoi on eſt condamné à l'amende de 10 d. Les Habitans de Suſſey étoient retrayans du chât. d'Ogny. Commerce en gr. moutons. 2 fontaines, dont l'une ſe jette dans l'Arroux, l'autre dans le Serain, ainſi à 2 mers. Carrieres. Pinte de Couches, meſ. d'Arnay; de la Rec. & Subdél. A 3 l. 3 de Saulieu.

THORCY ſous Charni, dont la majeure partie eſt du Bailliage de Semur: celle qui releve de Charni eſt de celui de Saulieu: (*V. t. V, p. 572.*)

THOISI-LA-BERCHERE ou *PRALIN.*

Octhoyſeium, *Thoſeyum*, *Octoſiacum*, *Thoiſſium Caſtrum*, ſurnommé *l'Evêque* pendant 400 ans qu'il appartenoit aux Ev. d'Autun, enſuite *Cypierre*, à cauſe des Seigneurs de ce nom; *la Berchere*, MM. Legoux de la Berchere l'ayant poſſédé long-temps; enfin *Prâlin* étant auj. au Duc de Choiſeul-Prâlin.

Par. v. S. Pierre, jadis S. Denis quand l'Egliſe étoit au chât. d'où elle fut transfé-

rée vers 1630 ſur une éminence : quoique élevée & ſur le roc, ainſi que le cimetiere, les corps qu'on y dépoſe baignent ordinairement dans l'eau. Elle eſt propre & bien pavée des tombes du Breuil, Prieuré ſupprimé en 1740, & réuni à celui d'Epoiſſes : le chœur a été rétabli en 1758 par le zèle du Curé Poncerot. La plus groſſe cloche eſt de 1523 ; la 2e. de 1573.

Chap. de S. Amand dans le Ville. anc. fondée, rétablie par J. Poncerot, dit Richebourg, Cape. de Cavalerie, qui y fit ſon tombeau de ſon vivant, vers 1660.

Ce Ville. anc. avec titre de Baronnie, a eu des Seignrs. de ſon nom, diſtingués par leurs emplois & leurs ſervices. J. de Thoiſy, partant pour la Croiſade, céda partie de ſa Terre à l'Ev. d'Aut. Gerard de Thoiſy vendit à l'Ev. Hugues d'Arci, tout ce qu'il poſſédoit dans cette Châtelle. en 1290. Henri, Conſr. du Duc, aſſiſta au Parlement de Beaune en 1402. On voit dans *l'état de la Maiſon de nos Ducs*, 6 Thoiſy, Conſrs. Chambellans, Officiers de ces Princes. Jean, Ev. d'Auxerre en 1409, mourut Ev. de Tournai en 1433 : Geoffroi ſon frere, *Gouverneur* des vaiſſeaux de Philippe le Bon, en 1444, combattit vaillamment avec 3 galeres contre les Turcs. Son fils, Bailli d'Auxois, fut Ambaſſadeur du Duc à Rome, en Sicile, à Florence, depuis 1457 à 1462. Godefroi de Thoiſy, Doyen

d'Autun, fut Député au Concile de Conſtance, en 1416. Rainaud ſon frere & ſon héritier donna la Terre de Préaux à cette Egl. en 1418. Les Thoiſy ont été Seignrs. de Thoiſy, de la Motte, de Mimeure, de la Motte-Chiſſey, Pantieres, &c. Ils ſubſiſtent encore dans la Breſſe Chalonc. où N. de Thoiſy eſt Seigneur de Joude. Ses ancêtres l'ont été de Rancy. (*V. t. V, p. 273.*)

Les Ev. d'Aut. ſe plaiſoient beaucoup en ce chât. bâti par Etienne II en 1214, d'où ils ont daté beaucoup d'actes. Girard de Beauvoir y reçut l'hommage de l'Abbé de Flavigni, en 1274. Nic. de Toulon y mourut en 1400, ainſi que Ferri de Grancey, en 1436.

Cette Terre fut vendue 30000 liv. pour les beſoins de l'Etat, en 1567, à Imbert de Marcilli-Cypierre, depuis à Pierre le Goux, 1er. Préſident du Parlemt. en 1634. La mémoire de ce grand Magiſtrat, qui aima mieux ſouffrir l'exil pendant 7 ans à Saumur que de trahir les intérêts de la Province, eſt encore chere à Thoiſy où il répandoit ſes bienfaits.

On admire les peintures de la Chap. du Chât. bénite par l'Evêque Saulnier en 1610: mais un grand tableau allégorique, original & unique en France, fixe les yeux des connoiſſeurs. Le ſujet intéreſſant eſt la reconciliation de Henri III avec le Roi de

Navarre au Pleſſis-lès-Tours, en 1589. Le 1er. qui eſt au deſſus dit ces mots : *Fratrem ne deſere frater!* On lit entre deux, en gros caracteres : *SANCTUS AMOR* : un Ange au milieu tient une ancre avec des chaînons : au bas, ce vers :

Væ tibi qui laceras conjunctos ſanguine fratres.

A côté droit eſt la figure de Milon de Crotone (emblême de Philippe II, Roi d'Eſpagne), ayant les 2 mains priſes dans l'arbre qu'il vouloit fendre, & qui ſe réunit, avec ces mots : *Sic Francia diviſa coaleſcet.* S. Louis eſt au pied de l'arbre, d'où ſortent tous les médaillons de ſes deſcendans.

C'eſt à la tendreſſe ingénieuſe de l'épouſe de Charles de Marcilli-Cypierre, pour Henri IV, que l'on doit ce tableau. On croit même dans le Pays que ce bon Roi eſt venu au Chât. de Thoiſy, dont la plus belle piéce retient encore le nom *de la ſalle des Gardes.* Dans l'enceinte étoit un jeu de paume, dont les murs ſont bien conſervés. Tous les Villages dépendans de la Baronnie qui a 8 l. de tour ſur 2 de longueur, étoient retrayans du Château.

120 f. env. 600 Comm. avec les dép. Varenne 30 f. au même Seign^r^. la moyenne & baſſe Juſtice relevant de Mont-St.-Jean, eſt au Seign^r^. de Miſſery : elle appartenoit à moitié, en 1407, à Laurent de Thoiſy,

& à J. de S. Seigne, depuis à Alexandre de Damas. Les 2 portions furent réunies par Joachim Damas, qui les donna à Louis de Villers-la-Faye ſon neveu : celui-ci vendit en 1630 à Zacharie Eſpiard, Gentilh. du Duc d'Orléans : P. Eſpiard-Humbert d'Allerey a vendu en 1755, à M. de Flamerans. De Varenne dépend le fief de la Motte-Thoiſy, poſſédé par les mêmes Seign^rs. depuis 1437.

Sonotte ſur le Serain, 4 f. fief relevant de Mont-S.-Jean, dont reprit Jeanne de Montagnerot en 1506; Melchior Eſpiard, en 1577; Lazare Prevôt de la Croix, en 1673; vendu par ſon petit-fils Gaſpard-Antoine, en 1761, au Seign^r. de Miſſery : le Vernoy 28 f. la Maiſon des Champs, Maiſon-Cheneviere, les moulins de Baigne & de la Guette, partie de Pierre-Pointe. (*V. ci-devant Suſſey*).

Fief de *Poncy* ou *Leſſard*, à Jean-Bapt. Mynard, Avocat du Roi à Saulieu. Tuilerie. 3 fontaines où tombent en hiver des oiſeaux ſauvages. Au ſud, *creux de la Foudre*, dont on ne peut trouver le fond : c'eſt une eſpèce de mare qui ne gele jamais, ne coule point, & toujours garnie de pigeons, à cauſe du ſel dont elle eſt empreignée. 5 étangs. Terroir fertile en bled du côté de l'Auxois; à l'oueſt, ſeigle & avoine. 1300 arpens de bois au Seign^r. On y trouve l'euphraiſe & une eſpèce de jonc à coton, app. la *que-*

nouille de la Vierge. J'en ai vu chez le Curé, qu'on prendroit pour de la laine blanche très-fine.

2 l. de Saulieu, 1 de Mont-S.-Jean, 8 d'Autun.

TIL ou *THIL EN AUXOIS.*

Tilum, *Tilium*, mont^e. iſolée & élevée, d'où l'on jouit de la vue la plus étendue & la plus agréable. Le chât. en ruine eſt ſur la croupe au ſud, & l'Egl. Collégiale à l'oppoſite. Une double allée de tilleuls, formant un ombrage délicieux en été, longue de 500 pas, aboutit à l'un & à l'autre côté.

Hugues l'*Abbé*, fils de Conrad, Maire du Palais, Miniſtre d'Etat ſous Charles le Chauve & Louis le Bégue, fit don de ce chât. à l'Ab^e. de S. Germain d'Auxerre en 886.

Apparemment que cette donation n'eut pas lieu : car on voit Mille de Til, Chev^r. ſous le Roi Robert, fonder le Prieuré de Precy, qu'il unit à l'Ab^e. de Flavigni, où il voulut être inhumé en 1018.

Hugues de Til ſe trouve avec pluſieurs Barons à la dédicace de la Baſilique de S. Benigne, par Paſcal II, en 1106, à la célèbre aſſemblée de Semur, en 1113, & à l'accord fait par S. Bernard entre Hugues, Ev. d'Auxerre, & Guill^e. Comte de Nevers, en 1145.

Guy, Sire de Til étoit à la Cour d'Eudes III en 1193; il mit ſon ſceau ſur une charte de ce Duc, en faveur de S. Jean de Semur, en 1198. Il étoit conſidéré comme un des Barons des plus accrédités & des plus ſages du canton, puiſque les Papes Eugene III & Anaſtaſe IV lui recommanderent la protection de l'Abe. de Vezelai. C'eſt lui qui fit rebâtir le chât. de Til. Ayant épouſé Bonne de Nolay, il devint Seignr. de ce Bourg en 1194. Un de ſes deſcendans, Pierre de Nolay mena ſes vaſſaux ſous la banniere de Henri de Vienne, en 1358, contre les Anglois. On voit Je. de Til-Nolay, dont la fille épouſa le Palatin du Pleſſis, en 1380.

Hugues, fils de Guy de Til, accompagna le Duc à la Cour de Philippe-Auguſte, en 1198. Hugues IV faiſant hommage au Roi S. Louis, de la Châtelle. du Charolois, lui donne pour *caution* Guille. de Vergy ſon oncle, Mile de Noyers & Guille. de Til, 1239.

Huguenin de Til, Seigneur de S.-Beurri, ratifie un contrat de vente fait par Poinçot de Til ſon frere, en 1269. Il engagea, un an après, ſa Terre de S.-Thibaut à Hugues IV, pour 1000 l.

Jean I céde au Duc tous ſes droits de fief ſur la Châtelle. de Til, voulant que Guille. ſon frere, Sire de Til en partie, fît hommage au Duc, en 1310.

Jean

Jean II ſon fils, Connétable de Bourgogne, Fond^r. de la Collégiale, épouſe Agnès de Frolois, & affranchit en 1321 quelques-uns de ſes vaſſaux, en récompenſe de leurs ſervices. (D. Plancher a gravé le ſceau de Jean au 2 vol. p. 354, avec la date 1347.) Il eſt repréſenté à cheval, bardé, tenant ſon écu ſemé de 3 lions. Il fut nommé exécuteur teſtamentaire du Duc Eudes, en 1346, avec J. de Frolois.

C'eſt ſous ſa v^e. que tout l'Auxois fut expoſé aux brigandages des *Ecorcheurs*, ayant à leur tête le petit d'Arby, couſin du redoutable Archip^e. Arnaud de Corvoles : ils aſſiégerent pendant 5 jours le chât. de Til, qu'ils prirent le 25 Mai 1366, & firent la Dame priſonniere : mais ils ne purent s'emparer de l'Egl^e. où l'on s'étoit fortifié. D'Arby ſe voyant preſſé par Guill^e. de Clugny, Bailli d'Auxois, campé à Precy, abandonna ſa proie, & alla s'enfermer dans le fort de Vilaines-les-Prevôtes.

Jean ne laiſſa d'Agnès de Frolois qu'une fille mariée à Edouard de Beaujeu, Maréchal de France, & épouſa en ſecondes noces J^e. de Chateauvilain, veuve de 3 maris : il en eut Jean III, qui prit le nom & les armes de Chateauvilain, & s'unit à Jeanne, fille d'Eudes de Grancey.

La forteresſe de Grancey ayant été priſe, après un ſiége de trois mois, par J. de

Vergy, Capᵉ. gén. de Bourgᵉ. en 1434, fut remiſe au Seignʳ. de Til, frere du Sire de Châteauvilain, l'ennemi de la Maiſon de Vergy.

Bernard de Châteauvilain, Baron de Til en 1451. On voit en cette Egl. la tombe de Magdeleine d'Avaugour, Comteſſe de Châteauvilain, Baronne de Til & de Marigny, morte en 1596, laiſſant de ſon mari Claude d'Orgemont, Chevʳ. des Ordres, Guillemette, femme de François des Urſins, Capᵉ. de 50 h. d'armes, Marquis de Traynel.

En 1603, N. d'Arrembert, Baron des Ouches, l'étoit auſſi de Til; enſuite Pierre Sayve, Comte de la Mothe, Baron de Til, fils de Cl. Sayve, Préſidᵗ. de la Ch. des C. en 1629. 2 de ſes deſcendans ont été Chevʳˢ. d'Honneur au Parlement, en 1685 & 1692. La derniere du nom a été Marie-Victoire-Eléonore Sayve, morte en 1774. Les dép. de la Baronnie ſont, Til, la Maiſon-Dieu, Precy, Til-la-Ville, Vic-ſous-Til, Monlay, les Dauvrées.

Le Chât. en ruine fut pris par le Comte de Tavannes en Mai 1591. Par Arrêt de 1615, il fut défendu à Jacq. Marthelon, Avoc. à Semur, Juge de Til, d'expédier les cauſes de la Baronnie hors des lieux: un autre Arrêt de 1588 avoit décidé que les Juſticiables n'étoient pas tenus de comparoir pardevant les Juges hors la Seignᵉ.

COLLÉGIALE.

Doit ſon exiſtence au pieux J. de Til, qui la fonda pour 5 Chan^es^. & un Doyen, en 1340, ſous le voc. de la Trinité. L'Evêque Guill^e^. d'Auxonne fit la conſécration de l'Egliſe le 12 Août 1344. Eudes IV amortit les fonds, & ſe réſerva la nomination des Chan^es^. au cas que Jean ſon *couſin* vînt à mourir ſans hoirs : le Roi Philippe de Valois ratifia, par ſes Let. Pat. de 1343, tout ce que le Fond^r^. avoit fait, & ſe recommanda & la *Roine ſa compaigne*, aux oraiſons qui ſe feroient en cette Chapelle. Jean, par ſa charte, veut que les Chan^es^. jurent à leur réception de ne vendre ni aliéner les livres : *libros Capellæ non vendent nec alienabunt*, & de ne laiſſer inhumer en ſon Egl. que les Seign^rs^. de Til, le Doyen & les Chan^es^. Il charge ſes ſucceſſeurs de leur conſtruire des maiſons auprès de l'Egl. ; ce qui n'a jamais été exécuté, malgré une Sentence rendue en 1540. Leurs biens furent diſperſés pendant les guerres de Religion. Les Statuts de cette Egl. ſont de 1474.

Pierre-Henri Sayve fonda en 1656 une nouvelle prébende de 300 l. de rente pour la Meſſe quotidienne du Seign^r^., réduite en 1737 à 3 Meſſes par ſemaine.

Les archives du Chap. m'ont fait con-

noître quelques Doyens & Chanes. distingués : parmi les 1ers. F. de Chateauvilain, 1530 ; Claude Espiard, Abbé de S. Pierre de Chalon, 1er. Seignr. de la Cour, 1630 ; N. Sabathier, Abbé de Flavigni, fut son successeur. Parmi les Chanes. J. de Damas, en 1474, qui avoit pour Confrere J. Courtois, *Légat* en Cour de Rome ; Etienne le Prince, Abbé de la Buxiere, Doyen de la Ste. Chape. Chane. de Til, 1515 ; Ante. de Longueval, Maître de la Chape. du Roi, en 1516 ; Mille le Mairet, Prévôt de N. D. d'Autun, Chantre de la Ste. Chape. ; J. Bouvot de Cormaillon, Philibert de Ciron, 1582.

On trouve dans les archives plusieurs lettres de convocation aux Etats, pour le Doyen de cette Collégiale, depuis 1573, 1614 jusqu'en 1714 ; il fut même convoqué aux derniers Etats généraux tenus à Paris : aussi M. Dumay, Doyen actuel, a-t-il obtenu l'entrée aux Etats derniers.

Par Arrêt du Conseil d'Etat, 1761, les Seignrs. de Til ont été maintenus dans la possession de nommer les Canonicats : le Doyen l'est par les Chanes. L'Eglise vaste, tombée en décadence, & interdite en 1759, a été bien réparée en 1770. On y voit la tombe de Henri Sayve, Lieut. Gén. en Bourge. mort en 1672. Til est de la Par. de Vic-sous-Til. La gr. r. passe au pied de la

mont^e. : ſur le ſommet on a r'ouvert, depuis 7 ans, une carriere qui donne de la bonne taille

Entre Viteaux, Rouvrai, Saulieu & Semur. 3 l. de Saulieu, 13 de Dijon.

VAL-CROISSANT.

Vallis-Creſcens, Prieuré ſous le voc. de N. D. 1re. Fille du Val-des-Choux, fondé dans la Paroiſſe de la Motte, en 1216, par Guill^e. de Mont-Saint-Jean, avec l'agrément de Vautier, Evêque d'Autun. Guill^e. II, fils du Fondateur, accorde aux *Freres* l'uſage dans ſes prés & bois pour 600 brebis & 20 vaches, en 1226. Hugues ſon petit-fils vend au Prieur ſes droits ſur l'éminage de Mont-Saint-Jean, en 1347. Euſtache de Voudenai, Seigneur de la Motte-Thoiſy, confirme aux Moines en 1390 le droit de *poiſche* dans la riviere, accordé par Etienne de Mont-Saint-Jean. Jean & Hugues de Ternant, Seign^rs. de la Motte, Pierre de Briard & quelques Seign^rs. voiſins, ont été les Bienfaiteurs de ce Monaſtere. Le Duc Eudes IV lui légua 20 l. en 1346, Hugues en amortit les fonds en 1315. Anc. Prieurs : Jean de Goix, 1393. Pierre de Châteauvilain, 1449. Georges Rouſſeau, 1479. P. de Rabutin.

Le dern. Prieur Rég. fut D. Franç. Bretagne, mort en 1721. Le Roi nomma Ant.

Baudet de Beaumont qui a bien réparé la maiſon, & en a fait la plus agréable ſolitude, ornée de boſquets, jardins, piéces d'eau, *&c.* décédé à Saulieu en 1779, laiſſant pour ſucceſſeur Elie-Marie de Riollet.

Le Prieur eſt Patron du Prieuré d'Uchon. Il avoit un petit Hôtel à Saulieu, rue de la Panneterie, où D. Joſſe Rouſſeau ſéjournoit en 1473. Les archives furent transférées en cette Ville durant les guerres de la ligue, & dépoſées à St. Andoche. Il y a eu jadis 20 Moines.

M. de Riollet pere a un petit cabinet aſſez curieux d'hiſt. nat. & d'antiquités: j'y ai vu des boucliers antiques, des médailles gaul. & du haut Empire, & 2 livres de prieres en vélin, dont 1 miſſ. *in-8°.* avec de belles vignettes & les Armes du Card. Rolin; l'autre impr. en 1508 avec vignettes, fut donné en préſent de noces à Henriette de Hesbniez par J. de Riollet en 1549.

Un moulin ſur le ruiſſeau Braſon; pluſ. mét. Beauc. de bois.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ de Saulieu, 1 $\frac{1}{2}$ de Mont-S.-Jean.

VIANGE.

Par. autref. Chap^e. de S. Georges, bâtie par Hugues de Viange, Chan^e. d'Aut. héritier de ſes 2 freres tués à la guerre en

1316, érigée en Cure en 1380. Patr. le Chap. de Semur.

Chap^e. fondée en 1316, augmentée en 1632 par Antoinette de Marcouſſi, épouſe de Saladin de Cuſſigni. Le Curé jouit de la dîme depuis 1775, moyent. une redevance au Chap. & Chantre de Saulieu.

Guy de Maligni donne au Prieur de Bar ce qu'il poſſéde à Viange, en 1214. Iſabelle de Viange, femme de Hugues de S.-Leger, légue à Bar la tierce partie de la dîme de Viange, en 1273. Georges de Viange, 1316. J^e. de Bar, f^e. de Perrin de Viange, donne 50 l. au Prieuré de Bar pour ſa ſépulture, en 1324. Tombe d'Iſabeau de Viange à Chenove près Dijon, au XIVe. ſ. Oudotte de Viange, f^e. de J. de Montille, dont la fille J^e. s'allie à P. de Cuſſigny, Seign^r. de Pont-d'Aiſy : Odot leur fils, époux de Marie de Brazey : J. inhumé à Viange en 1571. Saladin de Cuſſigni ſe fait céder en 1633, par le Prieur de Bar, Denis le Goux, les droits de la Sgn^e. & s'oblige de reprendre de fief du Prieur ; depuis à MM. de Morey qui l'ont fait ériger en Marquiſat. 13 Vill^es. ou Ham. ſont retrayans du châtel, ſelon l'Arrêt de 1730.

f. Comm. Dép. l'Etang-Neuf & Chauvirey.

Rec. d'Autun & 4 l., autant de Saulieu.

VIC-SOUS-TIL.

Vicus ſub Tilio, Par. voc. S. J. B. Patr. le Prieur de Precy. Tombe de J. de Clugny, Seign^r. du Brouillart, 1561, & de Mechione de Rouvrai ſon épouſe. Cette branche de Clugny a fini en Maximilien de Cl. tué au ſiége de St^e.-Menehould, en 1654, dont les biens ſubſtitués paſſerent à Jacques de Clugny, Seign^r. de Pancy.

450 Comm. Dép. Chauſeroze 24 f. alt. avec Monlay. Le Brouillart 20 f. au Marquis d'Antigni, anc. Elu de la Nobleſſe, jadis aux de Clugny, & plus anc^t. à des Seign^rs. du nom. J. du Brouillart, Ecuyer, auquel le Duc permit de fortifier ſa maiſon, en 1310; Girard, Chev^r. 1316; Guy, 1320: la Terre fut vendue par décret en 1326 ſur Huot du Br. revint à Girard en 1352. Le Roi Jean prend ſous ſa garde en 1354 Agnès de Thelis, mere de Girard II du Br. qui fut Châtelain du Mont-S.-Vincent. Charles V lui accorde des Let. d'abolition, pour avoir fait la guerre aux Moines de Cluni, avec Renaud de la Tour, mort en 1373, laiſſant une fille, Agnès, qui épouſa Guyot de S.-Bonnet.

La Maiſon-Dieu de 20 f. autref. Léproſerie. La manſe du Doyen de Til fut compoſée des revenus de cette maladrerie, avec

charge d'une *donne* ou aumône annuelle envers les pauvres de S^e.-Segraux, à cauſe de la réunion de la léproſerie de ce Vill^e. à ſon Bénéfice.

Til-le-Château eſt de cette Par. (*V. ci-devant ſon art. part. petit Fief de Breſſey*).

Sur le Serain, pont que doivent réparer les Chan^es. de Til, qui ont le banvin de 6 ſemaines. Carriere de p. de taille. 3 moulins, 2 étangs, dont l'un eſt enſemencé. Bled, ſeigle. On a trouvé pluſ. anc. tombeaux de pierre blanche; le clocher en eſt conſtruit.

$\frac{1}{2}$ l. de Til, 2 $\frac{1}{2}$ de Saulieu.

VILLAR-GOIX.

Villare ex Goix, en un titre de 1313 app. *Villers-Goix*, Par. voc. S. Grégoire, Patr. le Chap^e. de Saulieu : en l'Egliſe, tombe de Roger de Balathier, reçu aux Etats en 1667, mort en 1691; de Benigne de Torcy ſa femme, 1707; de Henri-Denis leur fils, 1727.

Seign^r. Louis-Jule de Balathier de Lentage (1), Capitaine de Dragons : ſon aïeul fut Commandant de l'arriere-ban de l'Auxois.

(1) Boulainvilliers au 1er. vol. *in-fol.* de l'état de la France, édit. de Londres, 1727, pag. 250, dénature les noms, & dit *Batatier de Hutage.*

Anc. Seign^rs. Hugues de Mimeure, Bienf^r. de la Buſſiere, 1252; Etienne de Sivry, 1376; Louis, 1470: Jacques qui fit le terrier, 1503; Antoinette, fille de Guy de Sivry, porta cette Terre à Edme de Balathier en 1624: leur fils Roger dont on a parlé, acquit de Benigne Damas, Cormaillon & Chaſſe-Lambert. Son petit-fils, Elie-Antoine, eſt mort en 1761, pere du Seign^r. actuel, qui a un oncle Commandeur de Marboz en Lorraine, Bailli de l'Ordre de Malte; 2 freres Chevaliers de Malte, l'autre Comte de S. Claude, & 2 ſœurs Chanoineſſes de la Salle en Beaujolois.

On voit un Raoul Balathier en 1272; Hugues, Chev^r. 1239: Mathurin de Lentage poſſédoit en 1504 Prâlin, qu'il échangea avec Nic. de Choiſeuil: Anne, Seign^r. de Cheſley, Grand Bailli de la Montagne en 1605.

Lentage de temps immémorial poſſédé par les Balathier, eſt une Terre du Baill^e. de Troyes, à 2 l. de Bar-ſur-Seine, avec un beau & vaſte Château, relevant du Duché d'Aumont.

Villar-Goix affranchi par Guy de Sivry en 1603, a 40 f. 400 Comm. Dép. Goix 30 f. Thomirey 13, Meix-Chouillot 4. On y voit une eſpèce de tombe antique, ſur laquelle eſt gravée une figure humaine; elle eſt placée au mur d'une étable.

Dans le bois, à ½ l. à l'oueſt, en l'endroit du *vieux Château*, on a trouvé, à 10 pieds de profondeur, env. 9 toiſes de bâtiment, un pavé en moſaïque, 4 fourneaux couverts de larges carreaux très-épais, du charbons, des cendres, un candélabre en fer haut de 4 pieds, ayant une lampe ſépulcrale au milieu, & pluſ. oſſemens dans le champ du *Teurau-Savot*. Le pere du Seignr. y avoit déjà découvert pluſ. tombeaux de pierre avec des pilaſtres, des morceaux de marbre & d'albâtre, *&c.*

Partie du Ville. releve du Roi, l'autre du Chât. de Thoiſy. Belle allée de charmille de 500 pas dans le jardin. Le vaſte canal emporté par les eaux de Baroillet, vers 1760, va être rétabli. Le ruiſſeau qui ſort de cet étang, eſt la 2e. branche du Serain, plus abondante que la 1re. qui vient de Beurey : il ſe joint au ruiſſeau de Val-Croiſſant, au bas du canal du Frieuré. 30 ouvrées de vignes. Fourneau à chaux. Tuilerie. Moulin. Foulon. 4 étangs. Carriere. Beauc. de bois & de gibier. Meſ. de 25 l. Pinte de Precy.

1 l. ¼ de Saulieu.

VILLIERS.

Villare, Par. voc. S. Pierre, Patr. le Prieur de Mêvre. 32 f. 110 Comm. Chât. ancien.

aux Damas de Cormaillon; Guyot Damas en 1487; aux de Clugny; auj. à Pierre Bidault, fils du Bailli de Saulieu. La Grange-Montmonin dépend. du Prieuré de Mêvre, vendue pour la rançon de François Ier. en 1527. Petit ruiſſeau qui tombe dans la riviere de Chiſſey. Terrein montueux. Seigle. Villers ſitué dans un fond. Recette d'Autun.

4 l. de Saulieu.

Fin du Bailliage de Saulieu.

BAILLIAGE SEIGNEURIAL DE NOYERS.

Ce Bailliage comprend la Ville de Noyers, le Bourg de Tanlay, 11 Paroiſſes, 13 Villages ou Hameaux, tous du Diocèſe de Langres, Doyenné de Tonnerre, & Tanlay de celui de St.-Villemer. Ils reſſortiſſent pour certains cas royaux au Bailliage de Semur, & ſont de la Recette d'Avallon, du Grenier à Sel & Subdélégation de Noyers, & relevant du Comté de cette Ville.

ANNAY-LA-RIVIERE.

Annexe de Molay, ſur le Serain, voc. S. Pierre, du Comté de Noyers. 90 f. 450 Comm. Dép. Perrigni de 70 f. l'Aubepine de 8, Montot avec Chât. & Prévôté réunie au Baill^e. 6 métairies. 3 moulins. Vignes. Froment.

1 l. de Noyers, pet. $\frac{1}{2}$ de Molay.

Arton, Vill^e. de 18 f. de la Paroiſſe de Molay. (*V. Molay*).

CHEMILLY.

Chemiliacum, Par. voc. S. Jean-Bap. Patr. le Prieur de Moutier-Lacelle : Egliſe voûtée

à 2 collat. Chiché en étoit jadis Succurſale. Le Curé ſeul Décim^r. Beau Chriſt fait par N. Bidant, Sculpteur du Roi. 180 Com. compris le Hameau de Vaux-Charme. 2 moulins. Pont neuf ſur le Serain de 110 pieds de long, en bois, ſur ſix piles de pierres de taille, conſtruit en 1778 par les ſoins & aux frais de Pierre Poinſot, Curé. Pour le rendre plus utile, ce zèlé Paſteur a fait au-delà une chauſſée de 200 toiſes, & aux deux côtés de larges foſſés.

Marie Champlin étoit Dame de Chemilly en 1271 : Guy de Mello le légue à Jean de Chevannes ſon Ecuyer, en 1316; Louis de Plancy, 1389; les Filzjean Seign^rs. en 1650 : auj. André Berthier, anc. Brigadier des Mouſquetaires Noirs, dont le Chât. eſt à Viviers, à 1 lieue.

Chemilly bien ſitué & en bon air, autref. conſidérable & fermé de murs, en 1579, fut dévaſté par un violent incendie qui n'y laiſſa que 7 maiſons, le 26 Mars 1767. Bled. Vignes. Prés. Carriere de pierre blanche, ſemblable à celle de Tonnerre. Fontaine ap. *grain d'argent*, très-limpide, qui ſort du côteau à l'eſt.

3 l. de Noyers, 3 pet. de Tonnerre, 1 de Chablis.

COURS.

Curta Villa, Par. voc. S. Sulpice, Patr^e,

de l'Abbé de S. Pierre d'Auxerre, auquel il fut donné par Godefroy, Evêque de Langres, en 1149. Prieuré-Cure attaché à la Congrégation de France des Chan. Régul. 13 f. au chef-lieu. Dép. Villiers, la Grange ſuccurſale, voc. S. Edme, 17 f. app. autref. Villars-Nonains, donné par les Sires de Noyers à Pontigni, s'étant réſervé la Juſtice & la garde, en 1326. Grimaut, autre ſuccurſale érigée en 1777, voc. Ste. Barbe, au Marquis de Senevoy; à Guille. Daubenton en 1482. 50 f. en tout. 300 Comm. 2 moulins ſur le Serain. Fief d'Archambaut à André Boyer, anc. Maire de Noyers; à Guille. de Targy, en 1330; à Pierre Anthouard, en 1662.

Bled, prés & bois. Le froment de Villiers eſt renommé. A Grimaut, belle fonte. qui ſort de la roche.

Cours eſt ſur la gr. r. $\frac{1}{4}$ de l. de Noyers; Grimaut 1 l. Villiers $\frac{1}{2}$ l.

FLÉE, *FLEY*, ou *FLEIX*.

Flaciacum, voc. S. Nicolas, Colr. l'Ev. de Langres, ci-devant le Prévôt de Chablis; le Curé ſeul Décimateur. Chap. rur. voc. N. D. de la *Coudre*, qui étoit autref. un Prieuré des Bénéd. de Chablis, auxquels ſuccéderent des Cordeliers en 1300, juſqu'en 1400, qu'ils ſe retirerent à Rameau

dans le voiſinage, Par. de Colan. L'Egl. Par^e. eſt belle & voûtée. On voit les armes de France à la clef & aux vitraux.

Guill^e. de Fley, Seign^r. en 1285, fait hommage à Mille de Noyers; Adeline de Fley, Dame en partie de Frêne, en 1326; Huet de Fley, en 1330; Alexandre de Bâlo, en 1343; Thomas de Grobois, 1391; les St.-Belin de Vaudremont, 1556 juſqu'en 1754; Louis-Cl. Saucieres de Tenance, ancien Officier dans le Régt. du Roi: il jouit auſſi du fief *des Epérons*.

500 Comm. Dép. la Fonte 2 f. Anc. lép. ap. la *Maladiere*. Ham. de 7 f. tenant à la Par. Moulin ſur un ruiſ. qui tombe dans le Serain: pluſ. font. abondantes. Ce Vill^e. eſt ſitué à mi-côteau dans une gorge entre deux mont^es. couvertes de vignes.

Un Habitant ayant trouvé dans un champ un petit tréſor, le Fermier le fit condamner à lui donner 100 l.; mais par Arrêt, la Cour, en 1641, renvoya le Laboureur de la demande du Fermier, avec dépens. (V. Cout. de Bourg^e. *in*-fol. t. 2, p. 266.

4 l. de Noyers, 2 de Tonnerre.

FRENE.

Fraxinus, Par. voc. S. Mamez, à la coll. de l'Ev. de Langres. Seign^rs. Jacq. de Bricon; Huguenin de Monlain, 1352; Robert de Mandelot,

Mandelot, 1505. N. le Baſcle de Moulins acquit de Hubert de Choiſi en 1650, alors 4 Sgrs. Louis-Marie de Guijon a réuni les 4 portions depuis 1757. Prévôté. La h. Je. au Seignr. de Noyers.

Env. 80 f. 260 Comm. 1 métre. 1 l. ½ de Noyers.

JOUANCY.

An. de Sarry, v. la Vierge, Seignr. M. de Senevoy, Colonel du Régt. de Boulonnois, dont le chât. a été bâti en 1573. Geoffroi de Poliſy, Seignr. de *Jouvancé*, ſe reconnoît homme-lige du chât. de Noyers, & à 6 ſem. de garde, en 1260. Odo de Tintry, Coſeignr. en 1330 : J. de Sanvigne, 1460; Guyot Damas, 1482; les d'Edouard; Je. de la Boutiere, ve. d'Eléonor d'Edouard, 1657. Jouancy, avec le fief des Ecuyers, échut à Armand-Jean de Senevoy, Chevr. d'Honneur du Parlement, par le décès de N. d'Epinac, en 1741.

35 f. 90 Comm. Bois communaux. Froment. Vin com. ¼ de l. de Noyers.

JOU, JOUG, ou JOUX-LE-CHATEL.

Jugum de Jugis, *Villa Jovis*, *Jox*, Ville. contigu à Joux-la-Ville, Par. voc. la Vierge, Dioc. d'Autun; Archip. d'Avallon; Collr.

l'Ev. de Dijon, jadis le Prieur de Joux, Seign^r. ſpirituel & temporel. Seîgn^r. Juſticier de Joux-le-Châtel, J. B. Franç. de Remigni, gr. Bailli de Moulins : le terrier eſt de 1561. Veſtiges d'un anc. chât. ruiné de fond en comble.

Belle Egl. voûtée, à deux nefs. Le Chœur eſt digne d'une Collégiale. On voit les armes de France dans la nef & ſur le portail. C'eſt un édifice du temps des Moines.

Joux-le-Ch. releve du Comté de Noyers : Joux-la-Ville eſt du Bailliage & Comté d'Auxerre, par tranſaction de 1276 entre J. de Chalon & l'Abbé de Moutier-S.-Jean, qui s'en étoit réſervé la garde ; ainſi la Juſtice eſt allodiale. Le Prieur poſſéde un fief à Joux avec baſſe Juſtice, l'Abbé s'étant réſervé la haute par traité de 1318. Ce fief eſt appellé *S. Pere*, de S. Pierre, Patron de la Chap^e. d'Oudun. Le Prieuré qui date au moins du XIIe. ſ. eſt de nomination royale. Guill^e. de Joinville & Marie de Tanlai en furent les Bienf^rs. au milieu du XIIIe. ſ.

Anc. Seign^rs. les Milles de Noyers, qui donnerent à leurs *hommes* de Joux, en 1189, l'uſage dans leurs bois, & inféoderent pluſ. granges devenues fiefs. Ils doterent la Cure en uniſſant l'Oratoire d'Oudun, deſſervi par les Bénédictins. Itier de Noyers, Seign^r. de Joux & de Sermizelles : Milon & Ponce

dé Joux accordent le droit de pâturage dans leurs bois, aux Moines de Rigni, en 1228. Guyot de Joux fait hommage à Miles de Noyers, en 1325; Arnaut de Sueſquin, mari d'Iſabeau de Joux, 1336; Jean de Roſſilon, 1345; Jean de Beaumont de Lezigni, & Guyot de Montaigu, 1351; Guill^e. Jelée, J. Samois : Jean de Montaigu appelle en 1401, dans un titre de la Ch. des C. Joux, *ſa noble & éminente Seigneurie qu'il tient en franc-aleu depuis 1276* : Jacques de Haumet; Edme-Charles de Remigni, 1585; Paul-Léonard ſon fils, 1631.

La Paroiſſe d'env. 300 f. 700 Commun. avec les dépend. Joux-la-Ville qui fut clos de murs en 1522, a 100 feux. Joux-le-Châtel 55, Vaux de la Nef 14; Vaux de Malon, avec Chap. de S. Georges; la grange de Mery ou Mairy, Puis-d'Eſme, 9 f. le petit Lezard, ou Poſte aux Allouettes, 4; la grange du Cerf, dit Eſſert, *Eſſertium*, peuplée en 1291; tous en Bourgogne (1) : & dans l'Auxerrois, Joux-la-Ville, le fief St.-Pere, dans lequel ſont les Hameaux d'Oudun, de Fontemoi, Pourly, Couche-Noire, la Chapelle de S. Germain ruinée,

(1) On pourroit y joindre Vaux-du-Puis, Par. de Saſſi, & Beugnon de celle d'Arci-ſur-Cure, 2 fiefs de la mouvance de Noyers.

la Léproſerie, dont il reſte la Chapelle de St. Aubin; fiefs de Nantilliere à M. de Greſigni, de Nataire à M. de Remigni.

Dans la Terre de St.-Pere eſt une tierce appellée en 1318 *de Tanlai*, qui appartient à l'Abbé de Vezelai; le territoire ſe nomme *les champs Rivorte & Borſier*, de deux anciennes familles. Pour cette tierce cédée, Robert de Tanlai obtint la permiſſion de bâtir le puits d'Eſme, *puteus de Huiſmo*, d'un puits dont la ſource jaillit au dehors en certain temps : cet aleu avoit été donné par Anſeric d'Avalon & Guy de Noyers, en 1104, aux 2 Hermites de Fontemoi, & depuis à l'Abbaye de Rigni, dont ce lieu fut le berceau. Robert s'y réſerva la haute-Juſtice en 4 cas : il y conſtruiſit un château & un jardin en 1151. Les Tanlai vendirent en 1275 la Seigneurie & la Juſtice de Joux à l'Abbé de Moutier-St.-Jean.

Oudun, *Uldunum*, jadis de 40 f. maint. de 2, Prieuré, 1er. Oratoire du pays, d'où depuis les Bénédictins vinrent à Joux, & s'établirent en la Chapelle de N. D. Ce territoire eſt le meilleur du pays.

Joux-la-Ville & la Grange d'Oudun ſont mouvans du Comté d'Auxerre à cauſe de la Châtellenie de Betry : le Prévôt de Vermenton avoit à Joux toute Juſtice pour ſes exploits, & les Habitans venoient plaider à ſon reſſort. (Chamb. des C.)

Joux eſt ancien. On a trouvé en 1776, dans un champ, à 3 pieds de terre, un pavé, pluſ. pet. chambres ou cellules pavées en carreaux ronds, dont le mur étoit circulaire, des fragmens de colonne, des médailles qui ſemblent annoncer quelqu'édifice antique, ou un lieu de ſépulture, ou le ſéjour des Druïdes dans la vaſte forêt d'Arvaux.

Le Curé a déterré dans ſon pourpris pluſ. médailles d'Antonin, de Fauſtine, de Maximien, que j'ai vues. A Pourly quelques tombeaux anciens de Pierre de Bailli; d'autres ſur le finage d'Oudun, dont le nom eſt celtique, *Ul-dunum.*

On découvrit à Fontemoi, *Fontiſmus*, de *Fonteiſmeis*, en 1157, beaucoup de monnoies romaines de cuivre, qui par Sentence des Evêques de Langres & d'Auxerre, furent adjugées aux Moines de Rigni, contre les prétentions de Miles de Noyers. (V. Hiſt. d'Aux. t. 2, p. 266, pr.)

Jadis 3 moulins à vent, détruits. La gr. route de Paris à Lyon paſſe ſur le finage au petit Lezard : celle de Tonnerre à Vezelai traverſe Joux-la-Ville depuis 1771. Pays ſec, inégal, pierreux. Terroir médiocre; peu de prés, quelques vignes.

Uſages en communaux, réſervés des défrichemens de la grande forêt d'Arvaux, dont le triage de 660 arpens eſt au Roi

comme Comte d'Auxerre. Les Sires de Noyers en avoient accordé l'uſage au Prieur de Joux, à leurs hommes de Joux & de Luci-le-Bois, moyennant 4 d. par feu. Ces uſages, de la Gruerie d'Auxerre, s'étendent à 700 arpens par procès-verbal de 1561 & par Sentence de 1579 entreux de Luci & de Joux. Ces bois, ainſi que le triage, ſont ſur le finage de la Paroiſſe de Joux.

Joux-la-Ville eſt du Grenier à Sel & de la Recette de Vezelai. Joux-le-Châtel & les dépendances de Bourgogne, de la Subdélégation & Grenier à Sel de Noyers. 2 l. $\frac{1}{2}$, Recette d'Avalon, & à 3 l. 7 d'Auxerre, 2 de Vermanton.

IROUER : (*V. ci-après* YROIR).

MILLY.

Milliacum, Annexe de Poinchy en Champagne, érigée en 1719; voc. St. Sébaſtien. S. Haimard, Evêque d'Auxerre, donne en 850 la Terre de Milly à l'Hôpital de Saint Etienne. Sgr. N. de Brigny, anc. Officier au Régiment du Roi: vieux Château, jadis aux du Boucher, dont un de cette famille fut Evêque de Cornouaille, aſſiſta au Concile de Trente, & fut inhumé à Flogny. Miles de Frolois, Sgnr. en 1256; Alix de Frolois Dame, 1325; Hugues, Sire de Righi & de

Frolois, Sgnr. de Milly, 1370. Jeanne de Neuchatel, 1373.

35 f. 140 Comm. Vignes, bois, fontaine couverte.

A ½ l. de Chablis, 4 de Noyers.

MOLAY.

Molacum, P. voc. S. Laurent, Pat. l'Abbé de St. Germain d'Auxerre, dont les Moines avoient un Prieuré, & ont long-temps deſſervi le Bénéfice. L'Egliſe parᵉ. étoit priorale, la Paroiſſe étoit jadis ſur la montagne à l'eſt : on a trouvé près delà, dans un canton de vignes, des tombeaux couverts.

Les Habitans furent affranchis en 1441, ſans frais, par le Duc, vû leur pauvreté : (*V. Noyers, tom. V, p. 440*). Henri III, par Lettres patentes de 1579, « permet de fermer de murs le Bourg de Molay en belle » aſſiete, compoſé de maiſons de marque » & opulentes, ayant foires & marchés où » affluent grand nombre de Marchands qui » ſont vexés par la Gendarmerie tant de » pied que de cheval : pour y obvier, permet de fermer le Bourg de forts murs, à » 3 portes, pont-levis, tours, tourelles, » *&c.* »

200 Comm. Dépend. Arton, ſéparé de la Paroiſſe par le Serain qu'on paſſe ſur un pont : un moulin, une Métairie & l'Hermi-

tage de St. Blaiſe jadis aux Templiers, relevans de la Commanderie d'Auxerre, qui ſervoit de léproſerie : on croit même dans le pays que l'infortuné Grand-Maître *Jacques de Molay* étoit fils d'un Seigneur de ce lieu ; mais M. Dunod prétend qu'il étoit Franc-Comtois. Bois de l'Affichot.

1 l. ½ de Noyers, 3 de Tonnerre à l'eſt.

PERRIGNI, Village de 70 f. de la Paroiſſe d'Annay-la-Riviere : (*V. ci-devant, pag. 333*).

SANCY ou *SENSI-LÈS-NOYERS.*

Ann. de Sarry, voc. S. Jean-Bapt. décolé. Sgnr. Charles Fontaines de Moulins, Lieutenant des Gardes du Corps. On voit Marguerite de Sancy en 1325 ; Guillemette de Verilly, veuve de Pierre de Sancy, 1347 ; Etienne de Mazieres, Sgr. en 1482 ; Jean Duboutet, 1511 ; Louis Duboutet vendit à Réné le baſcle de Moulins en 1698, & Charles a revendu en 1753.

30 f. 90 Comm. Fontaine & lavoir. Vignes, bled.

A ¾ de l. de Noyers.

SERIGNY.

Par. voc. la Vierge ; Patr. l'Abbé de St.

Michel de Tonnerre. En l'Egliſe épitaphe de Franç. Ant. de Saucieres, Baron de Tenance, Chev^r. de St. Louis mort en 1723, aïeul du Sg^r. actuel Antoine-Nicolas, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, avec Chât.

Marguerite de Serrigny, 1300; Guill^e. de Serrigny vend à Mille de Noyers, 1317; Geoffroi de Serrigny, 1344; Robert de Carneron acquit cette Terre de Jeanne Davouſt en 1456; Charles de Verne, Sg^r. en 1560; Claude de Dampierre, époux de Marthe de Verne, 1602; Franç. Lamotte, 1604; Franç. de Tenance, reçu aux Etats en 1656: Andrieu de Tenance étoit Chevalier de Malte en 1546, & Commandeur de Chalon.

250 Comm. Dép. Tiſſey en Champagne. Vignes, peu de bled.

Serrigny eſt ſitué dans un fond entre 2 montagnes: fontaine unique au milieu du Vill^e. qui a été brûlé 3 fois depuis 40 ans. A 3 l. de Noyers, 1 de Tonnerre, $\frac{1}{2}$ de Chablis.

Entre Flée, Irouer, Vivier, & Colan jadis Hermitage où ſe retira S. Robert, Abbé de Molême & 1er. Abbé de Cîteaux.

TANLAY, Bourg.

Par. voc. St. Sylveſtre, Patr. l'Abbé de St. Michel de Tonnerre, Doy. de S. Vinemer. L'anc. Egliſe étoit entre Tanlay & S.

Vinemer, où eſt une croix qui ſert de limite à la Bourg^e. & à la Champagne. S. Vinemer étoit autref. l'Egliſe matrice. Celle de Tanlay a été bâtie par Marie Camus, v^e. d'Emeri, Dame du lieu, en 1655. Chapelle caſtrale, voc. S. Jean-B., fondée en 1220 par Guill^e. de Courtenai. Robert de Tanlay en a fondé une autre, réunie en 1501. Edme de Courcelles fit bâtir la Chapelle de St. Emilland près du parc, & y fonda 3 Meſſes.

Cordeliers, établis en 1473 par les Courcelles, Louis de Rochefort, J. de Prâlin, Simon des Eſſarts, Deſiré de Mandelot. L'Egliſe, élevée en 1492, fut dédiée par l'Evêque de Langres le 27 Septembre 1496. Sur la tour du clocher, conſtruite en 1621, on voit les armes du Roi, des Chabot & Clermont-Tonnerre. Le Couvent fut détruit en 1562 & 1563 par les Calviniſtes. Les Religieux, dont deux furent tués, ſe retirerent à Tonnerre au lieu où ſont les Minimes. Leur maiſon fut rétablie en 1620, achevée en 1646; elle doit ſon rétabliſſement au P. Edme Gentot & à Franç. Litaud Gardien, qui a fait vers 1708 un petit recueil ſur l'origine & les bienfaiteurs du Couvent. Le fameux P. Pierre Poiſſon, ex-Définiteur général de l'Ordre, y eſt mort exilé en 1743. On y tient des penſionnaires de la part du Roi. 4 Relig. Il y a eu jadis

étude & noviciat, & il s'y eſt tenu 3 Chapitres provinciaux.

Beau mauſolée en marbre ſoutenu par 4 lions blancs, de Charles Chabot, Comte de Charni, Sgr. de Tanlay, mort à 22 ans au ſiége de Montauban ſous Louis XIII : ſon épitaphe fut faite par Paul Dumai, Conſr. au Parlt. On voit auſſi celle de Jean Thevenin, Gouv. de S. Denis, mort en 1708.

Sgrs. Jean de Tanlay, bienfaitr. de Fontenet, 1122; Robert, 1239; Guille. de Courtenai par Marie de Tanlay, 1270; Alix de Tanlay de la Maiſon de Courtenai, fille de Philippe de Tanlay, Abbeſſe de Criſenon, en 1380; Edme de Tanlay, 1458; Anne de Chavigni, 1485; Guille. de Montmorenci, 1520; Edme de Courcelles, 1528, par Louiſe de Montmorenci, en faveur de laquelle François Ier. établit 3 foires franches à Tanlay, & 2 marchés avec halles : François de Coligni d'Andelot qui rebâtit le Château en partie vers 1559; Jacq. Chabot fit le terrier en 1604; Cather. Chabot vendit à Michel Particelli, ſieur d'Emeri, Surintendant des Finances, qui acheva & embellit le Chât. en 1642; il obtint en 1647 des Lettr. pat. pour donner à Tanlay le nom d'*Emeri*; Marie Camus ſa veuve a fondé tous les 6 ans une miſſion à Tanlay, Vanley, Savoiſy, & des Chapes. à Vanley, Meliſey, Savoiſy, Rugny. Philippe de la Vrilliere, gendre d'Emeri,

vendit à Jean Thevenin ; aujourd. à Etienne Jean-Benoît Thevenin, Conſr. au Parlt. de Paris, le 4e. Marquis de ſon nom depuis 1703. Tanlay fut érigé en Marquiſat pour Philippe de la Vrilliere eu 1678 : 8 Terres en dépendent.

Magnifique Château, qui par ſon architecture dorique, ſes ornemens variés, ſes cours immenſes, a un air de grandeur & de dignité au deſſus de nos bâtimens modernes. On admire ſur-tout deux beaux eſcaliers qui conduiſent au pavillon. Il fut commencé par les Montmorenci, continué par Coligni, & achevé par d'Emeri. Le pavillon d'entrée eſt ſoutenu par 4 colonnes cannelées d'ordre dorique, & orné de 2 pyramides. Sur les cheminées ſont 4 grenades à flammes : une des belles piéces du Château s'appelle *la ſalle de la ligue*, parce que les Coligni & le Prince de Condé qui réſidoit à Noyers, s'y aſſembloient pour délibérer de leurs affaires durant les guerres civiles.

Vaſte canal de 600 pas de long ſur 25 de large, nourri par 5 caſcades d'eau claire & perenne, tirée du ruiſſeau qui vient de Quincy & de Baon ; au bout eſt une perſpective ſur les 5 caſcades. Vaſte prairie, pluſieurs avenues de beaux arbres, charmilles, boſquets, ornent les environs. Je ne connois point de Château dans la Province dont les déhors ſoient plus variés, plus

agréables & mieux entretenus : la vue ſeule manque, le Chât. étant ſitué dans un fond entre des monticules couronnées de bois & de vignes. La partie bâtie par d'Emeri fut brûlée en Novembre 1762, & bientôt réparée : on prétend que ce Seigneur dépenſa plus de 4 millions à Tanlay.

Au ſortir du parc on trouve un bois de 100 arpens, percé de différentes routes en octogone, dans lequel eſt une fontaine qui tombe en caſcade dans le ruiſſeau.

Dans le Bourg, Fief de Plancey à Charlotte Charot, veuve de N. de Levarrier de Junay.

130 f. 400 Comm. Dép. la Mét^e. *Sebille*, St. Vinemer en eſt l'Annexe, autref. mere Egliſe ayant encore le titre de Doyenné rural, d'env. 400 Comm. en Champagne.

Paiſſon, Vill^e. de 200 Commun. dans les bois, de la Par^e. de Cruſy & de la Sgn^e. de Tanlay, eſt encore en Bourgn^e. A 2 l. de Tanlay où il paie taille & tire la milice.

A Tanlay, vignes, prés, moulin ſur le ruiſſeau : l'Armanſon paſſoit autref. au bas du Bourg, maint. ſur le finage, ayant changé de lit. Carriere. Route qui joint celle de Tonnerre, bordée des deux côtés par un double rang de beaux arbres plantés par d'Emeri, coupée par un pont ſur la riviere.

On eſpere une nouvelle route de Tanlay à Châtillon par Leigne, qui communique-

roit à celle de Langres, & par la branche déjà faite à Tonnerre.

Tanlay, enclave de Bourgogne, de tous côtés environné par des Villages de Champagne, a 4 foires : Rec. d'Avalon, Subdél. & Gren. à Sel de Noyers, à 4 l. A 1 ½ de Tonnerre, 11 de Semur, 20 de Langres, 25 de Dijon.

Lat. 49 d. 46' 31". L. 1 d. 42' 46".

YROUER.

Anciennt. Irrouar, *Iratorium*, Par. voc. S. Nicolas; Collr. l'Ev. de Langres, jadis le Chap. de Tours en qualité de Prévôt de Chablis. Pierre Gautier, Curé pendant 40 ans, mort très-regretté en 1729, a laiſſé des monumens de ſa charité, a fondé le Maître d'école; Paul Gautier ſon neveu, Curé, (frere du ſavant Gautier de Sibert, Auteur de pluſieurs bons ouvrages), a fait poſer le nouvel horloge en 1770. Les regiſtres ſont de 1578.

On voit dans l'Egliſe les épites. d'Elion de Sautour, 1557; d'Anne de Chataigneraye ſa femme, 1571; de Roberte de Vienne & de Franç. de Sautour ſon mari, 1584; de Jean de Rochefort, Chev. de l'Ordre, Cap. de 50 h. d'armes, mort en 1604; de Louis de Choiſeul, pere du Maréc. de Fr. 1663; de Charles Dio de Montperroux, 1752, dont le pere Henri de Dio fit bâtir le beau Chât.

embelli par le Sg^r. actuel Thomas-Urbain Mauſſion, Conſ. à la Cour des Aides de Paris.

Sg^rs. anc. Marie Champolain, 1271; Gaucher d'Yrouer, qui fut Gouv^r. des Comtés d'Auxerre & Tonnerre depuis 1372 à 1377. Guill^e. ſon fils & Robert de Mandelot d'Argenteuil, Coſeig^r. avec Cather^e. de Serin, affranchirent Yrouer en 1452, *vu*, diſent-ils, *les malheurs du pays & la dépopulation cauſée par les guerres.* On connoît, par un Arrêt du Parlement de 1538, que ſous le Duc Charles *les titres avoient été brûlés & tous les meubles de la maiſon-forte pillés & robbés, les Habitans précipités du haut de la tour, les autres brûlés, Maordris ou occis; ce qui eſt choſe dure à voir. Le Capitaine Parthenai s'étoit emparé pendant 15 ans de la Seigneurie & des meubles.* Artus de Fontaine, Sg^r. en 1495. Ce Village fut fermé de murs en 1578; toute la rue d'en haut, la plus conſidérable, fut brûlée en 1707.

280 Comm. compris 3 Fermes. Vivier, Beru, dont la Chap^e. fut conſtruite en 1527, ſont les Annexes d'Yrouer, & contiennent env. 400 Comm., mais en Champagne. Vignes, bled. Bonne carr^e. de pierres blanches. Font^e. & abreuvoir pavé. Belle ſituation & bon air. Chapelle de S. Roch, jadis dans le parc, transféré au fauxbourg S. Roch, & bénie en 1683.

A 3 l. de Noyers, 1 $\frac{1}{4}$ de Tonnerre.

Fin du Bailliage ſeigneurial de Noyers.

DESCRIPTION

DE

CHATILLON-SUR-SEINE.

CASTELLIO (1) *ad Sequanam*, Capitale du pays de la montagne, eſt formée de deux Villes, dont l'une s'appelloit Chamont-lès-Châtillon, aujourd'hui Chaumont ou Chamont, *Calvus Mons ;* l'autre le *Bourg :* elles étoient jadis ſéparées de murs & de foſſés, diſtantes l'une de l'autre de 4 à 500 pas, ayant chacune leur château. Celui de Chaumont, qui n'étoit pas ſi fort, ſe nommoit *Caſtellum*, & depuis le *Châtelot :* il fut réparé au XVe. ſ. par le Chancelier Rolin, & occupé par les Rochefort : aujour. belle maiſon à M. Vieſſe.

(1) De *clauſum*, *claudere*, lieu fermé. Loys de Bochat prétend que de *Caſtell*, terme celtique, place enfermée, les Latins firent *Caſtellum*, *Caſtellio*, petite forteresſe : *quaſtel* en breton ſignifie Château, ainſi que *caiſtan* en irlandois : (V. Etymol. celtique par Loys de Bochat, de Lauſane, 3 vol. *in*-4°. 1749). Ainſi *Caſtellio* ne vient point du mot *Caſticon*, fils de Catamantalede, Séquanois, comme l'ont imaginé les PP. Foderé & le Grand.

Celui

Celui du Bourg, autrefois conſidérable, a été en partie détruit, rebâti, & à préſent démoli, de maniere qu'il n'en reſte que de foibles veſtiges : c'étoit une fortereſſe où les Habitans des environs ſe retiroient, & mettoient leurs effets en ſûreté dans le temps des guerres. Iſaac le Bon, 37e. Evêque de Langres, durant les ravages des Normands, y transféra en 868 les reliques de St. Vorle, mort Curé de Marcenai en 591.

C'étoit le ſéjour des Ducs de la premiere Race qui ſe plaiſoient en ce lieu, à cauſe de la ſalubrité de l'air, de l'excellence des eaux, de l'agrément de la chaſſe & de la pêche. Ses reſtes de murs annoncent ſon antiquité. Il eſt appellé *Caſtrum* dans les titres du moyen âge, & a donné le nom à la Ville.

Comme le Château fut habité par les Comtes de Laſſois, & depuis par les Ducs, il ſe forma peu à peu à l'entour des habitations qui furent l'origine de la Ville. Les anciens titres prouvent qu'elle étoit déjà conſidérable au IXe. ſ. Godefroi, Secretaire & parent de S. Bernard, depuis Evêque de Langres, en 1139 donne la plus haute idée de ſon antiquité, de ſon luſtre, & de la gloire de ſes Habitans.

Caſtrum, dit-il, *nobile quondam, & inclytum*

valdè Caſtellio, multos habens proceres armis ſtre-nuos, ſed multò magis legalitate præcipuos.

C'étoit en effet dès la fin du XIe. ſ. une des 17 Villes *de Loix* du Royaume. M. Secouſſe, au t. 3, p. 411 des Ordonn. de nos Rois, dit qu'on appelle *Villes de Loix*, celles qui ayant une *Commune*, ont droit de ſe gouverner par elles-mêmes, & de faire rendre juſtice dans certains cas par leurs Officiers municipaux. Mais Troyes qui n'avoit pas alors de Commune, étoit Ville de Loix ſur le fait de la draperie, les Drapiers ayant droit d'élire les Maîtres & Gardes. Châtillon qui, pendant plus de 600 ans a fait un grand commerce en draperie, laine & tapiſſerie, jouiſſoit du même privilége, long-temps avant qu'il n'eût été érigé en Commune, Chaumont n'ayant reçu ce droit qu'en 1213, & le Bourg en 1423.

Cette Ville fut entourée de murs en 1168 par le Duc Hugues III, qui en fit la clef de la Bourgogne du côté de la Champagne. Il la regardoit tellement comme une place d'importance & de ſûreté, qu'il y mit ſon fils Eudes pour la défendre contre Philippe Auguſte. Ce Prince, appellé par les Barons de Bourgogne que le Duc vexoit, en fit le ſiége, la prit d'aſſaut & la brûla en 1184. Guillaume le Breton, qui nous a laiſſé le récit de cette expédition militaire, fait un magnifique éloge de Châtillon; il le nomme

le boulevart & l'ornement de la Bourgogne, une pepiniere de Nobles & d'illuſtres, par la bravoure, par le goût pour les ſciences & les arts, par leurs loix, la politeſſe & la propreté des habillemens. On reconnoît encore les Habitans à ces traits diſtingués. Les vers de ce Poëte leur ſont ſi honorables, que je les citerai en note (1).

Le Bourg, dans ſon origine, étoit beaucoup plus étendu qu'il n'eſt actuellement; les remparts, conſtruits en 1168, n'en renfermerent qu'une partie. L'Egliſe de S. Mamez, qui ceſſa d'être Paroiſſe en titre dès 1138, reſta hors de cette enceinte, comme elle y eſt encore. Le ſurplus prit le nom du

(1) *Inſuper & Caſtrum Caſtellio nomine, vicus*
Nobilis, Allobrogum decus, & munitio regni:
Quem fluvius medium renitenti perluit undâ
Sequana, nobilium pater, inſtructorque virorum;
Nulla quibus toto gens acceptior orbe,
Militiâ, ſenſu, doctrinis, philoſophiâ,
Artibus ingenuis, ornatu, veſte, nitore.

Le Poëte dit au 2e. vers, les *Allobroges*, au lieu de Bourguignons, ſoit pour faire ſon vers, ſoit parce que le Duc Hugues avoit eu de ſa ſeconde femme, Béatrix de Vienne, André qui fut Dauphin ou Seigneur du Dauphiné; ou enfin parce que les anciens Rois Bourguignons avoient poſſédé le pays des Allobroges, le Dauphiné & la Savoie.

fauxbourg. Les plus conſidérables étoient ceux de Courcelles-Prevoir, de la *Chapelle* & du *Temple*.

Chaumont avoit auſſi les ſiens, dont celui de Courcelles étoit très-étendu : tous ces fauxbourgs furent détruits, comme nous le dirons, durant les troubles de la Ligue.

L'eſpace d'environ 400 pas de longueur, qui ſe trouvoit entre le Bourg & Chaumont, étoit occupé par la *rue des Ponts ;* il y avoit des maiſons avant 1200 : elle fut entourée de murs en 1589, & forma comme une 3e. Ville juſqu'à ce que les portes, conſtruites en 1600, euſſent été abattues en 1746; cependant cette rue a été regardée comme faiſant partie du Bourg. Ces deux Villes jadis eurent différens Seigneurs, différentes monnoies; enfin, elles n'avoient guere autre choſe de commun qu'une inimitié très-grande, dont on verra la cauſe.

Dès-lors les droits honorifiques & utiles de cette Ville étoient partagés entre les Ducs de Bourgogne, les Evêques de Langres & la Maiſon de Châtillon. Les deux premiers eurent à ce ſujet des diſputes fort vives, qui furent terminées en 1168. Dix ans après ils convinrent, dans un nouveau traité, que les Habitans de Chaumont appartiendroient au Duc, ceux du Bourg par moitié à l'Evêque. En 1206 il paroît qu'ils faiſoient adminiſtrer la Juſtice en commun

par un Maire & un Prévôt qui ne pouvoient pas juger l'un ſans l'autre; le premier étoit nommé par l'Evêque, le ſecond par le Duc; ils avoient chacun leurs Baillis reſpectifs, auxquels on appelloit des Sentences du Maire & du Prévôt. Au reſte le Prince, quoique feudataire de l'Evêque pour la partie dont il étoit Seigneur, diſpoſoit de tout ce qui regardoit le militaire. Le Château lui appartenoit, & la ſûreté du pays dépendoit de la garniſon qu'il y entretenoit. Mais l'Evêque avoit un crédit réel dans l'autorité royale, qui ſoutenoit ſes droits contre un grand feudataire de la Couronne, dont le Roi avoit intérêt de diminuer l'autorité, & dans les Reſcrits des Papes qui lui étoient toujours favorables.

Ces conſidérations n'empêchèrent pas le Duc Eudes III d'établir une Commune dans la Ville du Bourg, ſelon laquelle les Habitans devoient être gouvernés par des Magiſtrats à leur choix, en 1208. Robert, Evêque de Langres, s'y oppoſa, en menaçant même d'excommunier ceux qui en étoient Membres. Ce ne fut qu'après pluſieurs négociations que le Prélat leva ces cenſures redoutables aux plus puiſſans Princes. Le Clergé regardoit alors l'établiſſement des Communes comme odieux, en ce qu'il diminuoit ſon autorité ſur de malheureux ſerfs. On voit même l'Abbé Guibert

les nommer *exécrables Communes*. Le Duc les accorda de nouveau en 1213, Hugues IV en 1231 pour le Bourg; mais cette ſeconde Commune fut encore révoquée par l'oppoſition de l'Evêque : cependant celle de 1213 ſubſiſta pour Chaumont.

Ces priviléges rapportés par Perard, p. 300, & par Bruſſel, t. 1, accordés par nos Ducs, confirmés par le Roi Jean en 1361 (V. Ordonn. de nos Rois, t. IV, p. 413), ſont à l'inſtar de ceux de Dijon & de Talant. Le plus beau de ces droits fut celui de la Juſtice municipale-patrimoniale, qui a été confirmée par les Ducs & les Rois de France, notamment par Henri III, poſtérieurement à l'Ordonnance de Moulins de 1566, dont les Lettres patentes ſont de 1576, enrégiſtrées au Parlement. Chaumont alors continua de jouir d'un droit dont pluſieurs grandes & anciennes Cités furent privées, ſelon la rigueur de l'art. 71 de l'Ordonnance de Moulins. Ces beaux priviléges de la Juſtice patrimoniale ont été confirmés par Arrêt du Conſeil d'Etat en 1751.

Il s'en faut beaucoup que le *Bourg* ait eu d'auſſi grands priviléges : l'extrême différence entre ces deux Villes ſi voiſines, que ſouvent elles étoient compriſes ſous le nom collectif de Châtillon, fut cauſe de de l'envie & de la rivalité qui regnerent entre les Habitans de l'une & de l'autre;

ſource fatale de haine, de querelles & de meurtres.

Ce n'eſt pas que les Habitans du Bourg n'aient mérité de reſſentir les effets de la bonté de nos Ducs, par leur fidélité à toute épreuve, auſſi bien que ceux de Chaumont. Mais ces Princes, ſeuls Seigneurs de Chaumont, n'étoient que Coſeigneurs du Bourg avec les Evêques de Langres, qui ſe croyoient léſés par les priviléges accordés, & en venoient juſqu'à excommunier le Duc & les Citoyens. Toutes ces tentatives prouvent que nos Ducs n'étoient pas moins bien diſpoſés pour le Bourg qu'en faveur de Chaumont: leur Château dans le Bourg étoit en ſi haute conſidération, que le cri d'arme en Bourgogne a été long-temps, *Chaſtillon au noble Duc.*

Cependant la premiere charte en faveur du Bourg, & qui ait eu ſon effet, eſt ſeulement de l'an 1423 : elle fut donnée conjointement par Philippe le Bon & Charles de Poitiers, Evêque de Langres. Elle permet aux Habitans de s'aſſembler en préſence des Baillis des deux Seigneurs, & d'élire chacun an 4 Echevins pour l'adminiſtration de leurs affaires, ne leur laiſſant aucune Juſtice, *fors ſeulement au fait de la draperie;* droit qu'ils poſſédoient de toute ancienneté, comme étant dans une Ville *de Loix*, c'eſt-à-dire, où non-ſeulement la draperie,

mais tous les arts & métiers ſont régis, adminiſtrés, policés par des Réglemens, des Statuts particuliers que les Maîtres ſe ſont fait eux-mêmes, & dont l'exécution eſt confiée à des Citoyens choiſis alternativement.

En effet, Châtillon étoit célèbre par la draperie, les arts & métiers de toute eſpèce qui s'exerçoient avec ſuccès dans le Pays. L'excellence des laines porta peut-être les premiers Habitans à s'efforcer d'en tirer avantage : delà les draperies en vigueur dans des ſiécles fort reculés. Les laines étoient connues juſqu'en Italie, puiſque Martial en parle dans ce vers.

Lingonicis agedum tumeat tibi culcitra lanis.

Combien ces manufactures ne devoient-elles pas être fameuſes dans les Gaules, puiſqu'elles étoient connues juſqu'à Rome? Elles ſont totalement tombées par les guerres civiles, par la révocation de l'Edit de Nantes, & par le défaut d'encouragement : celles de Troyes & de Rheims ont profité de leurs dépouilles. La draperie de Châtillon mérita l'attention de Colbert, qui en fit rédiger les Statuts. Il y avoit encore en 1680, 75 Maîtres Drapiers, dont pluſieurs avoient ſept à huit métiers battans; aujourd'hui il n'en reſte pas un ſeul.

Outre le droit de commune, cette Ville,

ainſi que celles de Dijon, Beaune & Autun, reçut de nos Rois le privilége de poſſéder Fiefs nobles, par Lettres vérifiées en 1573. Jacques Gaillard fut déclaré capable de poſſéder Fief noble, par Arrêt de 1574.

Cette Ville, où nos Ducs tenoient ſouvent leur Cour, fut quelquefois le lieu de l'aſſemblée des Etats, & le rendez-vous ordinaire de la Nobleſſe, lorſque le Prince la convoquoit.

Le Roi Jean preſſé par ſes ennemis, invita les Barons & les Evêques à s'y trouver le 10 Juillet 1351. Il fit demander aux Etats aſſemblés, l'impoſition de la gabelle en Bourgogne. Les Seigneurs répondirent, « qu'ils ne pouvoient rien innover dans le » Duché, ni introduire des droits onéreux » juſqu'alors inconnus. » Les Etats convoqués à Sens firent la même réponſe.

La Nobleſſe ſe réunit à Châtillon ſous le Maréchal de Thurey, pour s'oppoſer aux Anglois; elle montra au combat de Brion-ſur-Ource, ce que peut la valeur: mais elle ſuccomba ſous des forces trop ſupérieures. Les Anglois victorieux, maîtres de la campagne, brûlerent Châtillon, pillerent Tonnerre où le bon vin les arrêta cinq jours, & s'emparerent de Flavigni, dont ils firent leurs places d'armes. On ne put ſe délivrer de ces hôtes dangereux, qu'en leur offrant deux cents mille moutons d'or, par le Traité de Guillon, en 1359.

Ce fut encore le rendez-vous de la Nobleſſe en 1364, contre les *grandes Compagnies*, dont on ne ſe rappelle qu'avec horreur les dégâts affreux en France, & ſur-tout en Bourgogne. On eut mille peines à ſe débarraſſer de ces reſtes barbares d'Anglois, Gaſcons & Navarrois, qui, ſelon l'expreſſion de Mezerai, *rongeoient la France juſqu'aux os.*

Philppe le Hardi aſſembla les Etats à Châtillon pour obtenir un ſubſide à cauſe de la guerre de Flandres, en 1382. Ils lui accorderent une taxe ſur chaque feu, & le 8e. du vin vendu en détail dans les Villes murées, pour un an. Les Nobles portant les armes, furent les ſeuls exempts de cet impôt.

Sept ans après ce Duc vint à Châtillon recevoir le Roi Charles VI ſon neveu, qui de Dijon comptoit ſe rendre dans le Comtat d'Avignon.

Sous le Duc Jean, en 1412, les Gendarmes s'aſſemblerent à Châtillon, afin d'entrer par ſon ordre dans le Tonnerrois, & venger le Roi de la rébellion du Comte qui avoit quitté ſon ſervice pour prendre le parti des Princes ligués. Jean de Vergy, Maréchal de Bourgogne, commandoit cette armée, ayant pour Capitaines Guillaume de Fribourg, Guyot de la Trimouille, Girard de la Guiche, Andoche de Chiſſey, *&c.* 600 chevaux ayant tenté de ſurprendre cette

place la même année, furent repouſſés par les gens d'armes du Duc qui la ſauverent du pillage. Les ennemis ſe retirent à Juilly, réſolus de revenir à l'attaque : mais on y mit une garniſon qui les força de renoncer à leur deſſein.

Philippe le Bon tiroit 300 liv. de taille ſur Châtillon & 5 Villages voiſins. Comme les Clercs étoient exempts, pluſieurs ſe firent tonſurer pour ne rien payer : delà le ſurtaux des Bourgeois qui ſe plaignirent. Le Duc ayant appris que quelques-uns avoient quitté le Pays, ordonna par Lettres de 1429, *pour éviter la dépopulation*, que les Clercs ſeroient contribuables, & paieroient, les riches 20 ſols, les autres moins, ſelon leurs facultés : (le marc étoit à 6 liv.). On comptoit alors 99 Clercs dans le Bourg ſeul.

Ce même Prince députa Etienne Armenier, Préſident de ſon Conſeil, Philippe de Corcelles, Bailli de Dijon, & Mongin Contault ſon Secretaire, pour régler à Châtillon, en Août 1452, les limites des Duché & Comté de Bourgogne, de celles du Royaume de France, avec les Commiſſaires de Charles VII.

Châtillon éprouva les plus grands malheurs ſous le dernier Duc Charles, qui étoit preſque toujours en guerre avec Louis XI. Il fut pris, démoli & brûlé par les François, le 15 Juillet 1475. « Ce fut, dit

» un Mémoire de la Chambre des Comptes, » une perte inapréciable pour les Habitans » qui en ſont comme mendians, mêmement » pour les Officiers du Duc qui ont perdu » tous leurs biens, vu brûler leurs maiſons, » & payé groſſes rançons, pas moins ont » fait retraire le peuple en la Ville, dont » la miſere eſt encore une pitié ineſtima- » ble. » (V. état des Off. des Ducs, *in-4°.* pag. 264).

Le Duc d'Alençon, frere de Henri III, mécontent de la Cour, prit les armes en 1576, ſuivi du Prince de Condé, de Laval, la Noue, Buſſi d'Amboiſe & autres Nobles: il ſéjourna 21 jours au quartier de Chaumont, où, ſelon un manuſcrit du temps, *il fit grand déſaroi*, pour vivre plus à l'aiſe.

Les Reîtres qui alloient au ſecours du Roi de Navarre, en 1587, apres avoir rançonné Clairvaux pour 1000 écus, & pillé Auberive, eſſuyerent, le 4 Octobre, une vive eſcarmouche à Châtillon.

Cette Ville ayant pris le parti de la Ligue, à l'inſtigation de ſon Gouverneur Barnabé de Gellans, Baron de Teniſſey, fut aſſiégée en 1589, par le Comte de Tavannes, qui s'empara des dehors, mais ne put entrer dans la place. Pour ôter cette reſſource aux Royaliſtes, Teniſſey, en 1594, fit démolir les Fauxbourgs, l'Egliſe de S. Mamez, celle des Cordeliers avec le Couvent; celle

de l'Abbaye de N. D. déjà découverte, ne fut préſervée de ſa ruine entiere que par l'adreſſe du Sacriſtain qui donna 10 écus d'or aux deſtructeurs. L'Abbaye fut démolie, & les Chanoines Rég. ſe retirerent dans la Ville. Elle ne fut rétablie qu'en 1607. Le Baron craignant d'être aſſiégé par le Roi, prit le parti violent de raſer les maiſons hors des murs. Mais les Citoyens qui ſouffroient impatiemment le joug de la Ligue, députerent auprès de Henri IV, qui accorda, le 23 Février 1595, ceſſation d'armes & treve dans tout le Bailliage durant 4 années. Peu de mois après, ils rentrerent avec joie ſous l'obéiſſance d'un ſi bon Roi.

Chaumont uni au Bourg en 1589 & 1595, en fut ſéparé en 1607. Chacune de ces Villes envoyoit ſes Députés aux Etats. Celui de Chaumont, comme place franche, plus privilégiée, avoit ſéance avant celui du Bourg. Mais ſur une difficulté élevée aux Etats de 1602, entre Jean Thoulouſe, Maire du Bourg, & Jean Barré, Député de Chaumont, la Chambre du Tiers-Etat décida par proviſion, ſans préjudice du droit des Parties, qu'ils auroient tous deux ſéance en l'aſſemblée, mais qu'ils n'auroient qu'un ſeul ſuffrage, donné par J. Thoulouſe.

Enfin, en 1637 ces 2 Villes furent réunies en une ſeule & même Communauté, ſelon un Traité dont les articles furent arrêtés par

Henri de Bourbon-Condé, Gouverneur de la Province, revêtu de Lettres patentes, en Janvier 1638, enrégiſtrées au Parlement le 10 Juillet ſuivant.

Depuis cette époque, les privileges de l'une & l'autre Ville leur ſont devenus communs, la rivalité s'eſt affoiblie, & les diviſions ſemblent être éteintes. C'étoit même une ſorte de proverbe autrefois dans le Pays, lorſqu'on parloit de certaines perſonnes en méſintelligence : *Ils s'accordent comme le Bourg & Chaumont.* Mais l'exécution de l'ordre donné par Louis XV en 1746, pour la deſtruction des portes de ſéparation entre les 2 Villes, fait eſpérer qu'avec le temps on oubliera juſqu'au ſouvenir d'un monument qui, lors de ſon exiſtence, ne ſervit qu'à fomenter de vieilles querelles.

En 1631, la peſte fit tant de ravages à Dijon, que le Parlement ſe retira pendant quelques mois à Châtillon, où la ſalubrité de l'air s'étoit le mieux conſervée. J'ai vu par des papiers de famille, que les principaux Officiers de cette Cour agiſſoient à l'égard de leurs hôtes avec cette ſimplicité antique qu'on aime toujours à retrouver, & déféroient volontiers à l'invitation que ceux-ci leur faiſoient d'être parains de leurs enfans.

Louis XIV, au retour du ſiége de Seurre, honora Châtillon de ſa préſence en 1650,

& voulut bien donner ſon nom à la nouvelle cloche des Feuillans.

ANCIENS SEIGNEURS : COMTÉ.

Le Châtillonnois faiſoit jadis partie de la Cité des Lingons, & fut gouverné dans le VIe. ſ. par les Comtes de Langres. Il en fut détaché pour former un canton particulier ou Comté, ſous le nom de Laçois, Laſſois ou Leſſois : ce nom tire ſon origine de *Latiſcum*, *Laticum*, Lans ou Latz-ſur-Leigne, Ville ancienne ruinée par les Barbares au V ou VIe. ſ. à $\frac{1}{2}$. l. de Molême. On y battoit monnoie, puiſque le Blanc en a produit une piéce ſur laquelle on lit, *Latiſco caſte* pour *Caſtello*.

Ce canton eſt connu dès le VIe. ſ. par la naiſſance de S. Valentin. S. Loup, Evêque de Troyes, s'y retira pendant une perſécution ſuſcitée par ſes Diocéſains. Eugene III en fait mention dans ſa Bulle de réunion de l'Egliſe, *montis Laſſonois*, à Molême : c'eſt aujourd'hui celle de S. Marcel, Paroiſſe d'Etrochey & de Vix.

Après la deſtruction de *Latiſcum*, ce canton ne fut plus connu que ſous le nom de Comté de la Montagne, du *mont* ſans doute où Gerard de Rouſſillon avoit ſon Château, & non des *montagnes* dont le Pays eſt preſque tout couvert, comme le diſent

Garreau & ſes copiſtes. Car on trouve en 1254, un Prévôt appellé *Præpoſitus de montanâ :* les anciens titres portent, *Ballivia de montanâ*, non *de montanis.*

Au XIIIe. ſ. ce Comté prit une nouvelle dénomination de Châtillon ſon chef-lieu; & l'on dit indifféremment le Comté, le Bailliage de Châtillon, le Comté, le Bailliage de la Montagne.

Gerard de Rouſſillon eſt le ſeul Comte de ce canton qu'on connoiſſe. Il paroît avoir pris ſon ſurnom du Château qu'il avoit ſur le mont *Laſſois* ou de *Rouſſillon*, & dont on appercevoit encore des veſtiges au XVIe. ſ. Ce puiſſant Seigneur, qualifié Duc dans pluſieurs titres, élevé à la Cour de Louis le Débonnaire, épouſa Berthe, fille de Pepin, Roi d'Aquitaine, & fut avoué de douze Abbayes. Il commandoit ſur la fin du regne de Lothaire, auquel il s'étoit attaché, non-ſeulement dans le Lyonnois, le Viennois & la Savoie, mais encore dans les deux Bourgognes & le Senonois. Ayant fait ſa paix avec Charles le Chauve qui lui avoit enlevé Vienne, il ſe retira en Bourgogne où il avoit des biens conſidérables. Il paſſoit la belle ſaiſon au Château de Grimont près de Poligni, & le reſte de l'année dans ſa fortereſſe du mont Laſſois. Ayant perdu ſon fils Thierri au berceau, il fonda les Abbayes de Pothieres & de Vezelai, & fut inhumé

inhumé avec sa femme dans la 1re. en 868. Henri de Bourgogne, fils de Jean de Montaigu, choisit sa sépulture, en 1343, auprès du tombeau de ces illustres époux.

Berthe fit de ses propres mains une nape destinée à l'Autel de S. Jean de Lyon, toutes les fois que l'Archevêque S. Remi devoit y célébrer les Saints Mysteres. On y lisoit 16 vers latins brodés en or, & rapportés par le P. de Colonia. Cette inscription précieuse nous instruit de la créance du IXe. s. sur la présence réelle en cet auguste Sacrement, & nous apprend l'usage de la Communion sous les deux espèces.

Il est certain qu'il y a eu une illustre Maison de Châtillon-sur-Seine, qui a donné plusieurs Vicomtes à Dijon, par les femmes, des Seigneurs à Champlitte & à Pontallier, au milieu du XIIe. s. (*V. tom. II, p. 46*). Odo de Champagne ayant épousé Sybille de Châtillon, mort en 1177, eut d'elle les Sires de Champlitte, qui bientôt se nommerent de Pontallier. Quelques-uns croient même que S. Bernard, du côté paternel, descendoit de ces anciens Sires de Châtillon. On connoît Josbert Ier. & Josbert II de Châtillon son fils, au XIIe. s. Il est vrai, comme le remarque Ducheſne, que les Ducs de la 1re. race posséderent Châtillon, dont ils faisoient hommage à l'Evêque de Langres: mais ils ne jouissoient pas de toute

la Seigneurie. La Maiſon de Châtillon vendit au XIIIe. ſ. tant aux Evêques de Langres qu'à l'Abbaye de N. Dame, une partie de ce qui lui en reſtoit. Thibaut, Comte de Champagne, fit don à Lambert de Châtillon de la Terre de Rizaucourt près Bar-ſur-Aube, en récompenſe de ſes ſervices, & notamment pour avoir fait pour lui le voyage de la Terre Sainte en 1206. Il eſt prouvé que Robert II, Evêque de Langres, en 1204, étoit frere de ce Lambert de Châtillon-ſur-Seine, non de la Maiſon de Châtillon-ſur-Marne. On voit dans le cartulaire de l'Abbaye de N. Dame, un Jean de Châtillon, fils de Lambert, Bienfaiteur de cette Maiſon en 1246.

Les Ducs, depuis les Rois de France, en ont été Seigneurs, comme on l'a vu. Ce Comté a été réuni depuis pluſieurs ſiécles au Duché de Bourgogne. C'eſt à cauſe de ce Comté que le Marquiſat de Cruzy & les Baronnies d'Anci-le-Franc, Leigne & Ravieres, quoique dans le Bailliage de Sens, ſont mouvans du Duché de Bourgogne, pour la foi & hommage, comme l'a démontré par des titres nombreux & anciens, feu M. Gelot, Procureur du Roi au Domaine, dans un Mémoire *in-4°.* 1770.

On voit par le terrier de 1464, que le Duc avoit un Bailli de la Montagne, ſon Capitaine du *Chaſtel*, ſon Prévôt & 4 Sergens

pour ſa Juſtice. La Ville & 20 Villages reſſortoient de la Prévôté.

Les Comtes, les Ducs & les Baillis logeoient au Château que Henri IV fit démolir en 1598 : il ne reſte qu'une belle tour crenelée : celle à l'eſt a été détruite en 1776. Les baſtions & les remparts rétablis par ordre du grand Condé, ſon preſque tous renverſés : enſorte que cette Ville n'eſt plus comme du temps de Guillaume Breton,

Decus & munitio Regni.

Pendant les guerres de Lorraine & de la Comté, ſous Louis XIII, les partis couroient le Pays & le dévaſtoient. Les Cordeliers, les Capucins furent obligés de ſe retirer dans la Ville : les Chartreux de Lugni firent de même, ainſi que pendant la Ligue, dans un endroit encore appellé le *petit Lugni.*

ABBAYE DE NOTRE-DAME.

Cette Maiſon fut fondée en 1132 ſous la régle des Chanoines Réguliers d'Aroaiſe (1)

(1) Près de Bapaume, *Aridagamantia*, *Aroaſia*, Abbaye fondée en 1090, Chef d'Ordre de 28 Maiſons. Cette Congrégation fut grandement affoiblie en 1250 par les procès que l'Abbé Général intenta à ſes Filles. La diſcipline réguliere s'évanouit auſſi à Châtillon, par le partage des biens entre les Chanoines, en 1330.

en Artois. Pour vivre dans une plus grande retraite, ils se retirerent hors de la Ville. Ils occuperent d'abord les maisons des Chanoines Séculiers de S. Vorle, autour du Château, qu'ils ne quitterent qu'au milieu du XIIe. s. pour habiter la nouvelle Abbaye bâtie par les libéralités de 3 de nos Ducs, de Thibaut, Comte de Champagne, de 3 Evêques de Langres, & de Hugues de Grancey, Sénéchal de Bourgogne. L'Evêque Gautier, en 1160, leur donna plusieurs Cures de campagne & celle de Châtillon, dont l'Abbé est Curé primitif. Il la fit desservir par des Vicaires amovibles, *au rabais*, jusqu'en 1664, que pour satisfaire aux Déclarations du Roi, il nomma Curé Claude Frerot.

Les Abbés, depuis la division de la mense, en 1320, traitoient fort mal les Religieux: ceux-ci firent condamner l'Abbé, par Arrêt de 1577, à relâcher pour 10 Prêtres 48 setiers de bled, 30 mesures de vin, avec 20 liv. à chacun; 6 setiers pour les Novices, & 10 liv. pour leur vestiaire.

Les Prieurs furent perpétuels jusqu'en 1481 : alors on les élut pour un an ou 3 au plus, jusqu'à Hugues Philandrier qui fut perpétuel, en 1531. On voit qu'ils avoient des Officiers claustraux, le Sacristain, l'Infirmier, le Chantre qui nommoit les Recteurs d'Ecoles, le Prévôt. L'aigle d'airain

eſt un don du Prévôt Jean Chevalier, depuis Prieur, en 1588.

Cette Maiſon, pendant les guerres de la Ligue, fut pillée & démolie : le Sacriſtain ſauva l'Egliſe, déjà découverte, d'une ruine totale, par 10 écus d'or qui arrêterent les deſtructeurs, en 1595 : elle fut recouverte en 1607, & les bâtimens réparés ſous l'Abbé Pierre Conard.

Par les ſoins actifs de Claude Eſperit (1), Infirmier, Châtillonois, les Chanoines, dont le deſſein étoit de retourner au Château & de ſe ſéculariſer, embraſſerent, en 1637, la réforme établie à Ste. Genevieve ; & c'eſt maintenant une des Maiſons où elle s'obſerve plus régulièrement.

La ſituation de l'Abbaye à 50 toiſes de la Ville, eſt très-agréable, par le payſage charmant, la vaſte prairie où ſerpente la Seine, & la belle allée d'arbres nommée *cours l'Abbé*, plantée par Henri Lenet ; la *Forgeote*, fontaine nourrie par pluſieurs ſources, ſort du canal du jardin, ſert à une tannerie, & va ſe perdre dans la riviere.

L'enclos de l'Abbaye occupoit autrefois

(1) Ce pieux Chanoine mourut à Paris au Prieuré de Sainte Catherine, dont il étoit Procureur, après avoir rendu les plus grands ſervices à la Maiſon de Châtillon & à ſa Congrégation, en 1649, âgé de 68 ans.

tout le voiſinage juſqu'au pont de la Maladrerie. Le lieu appellé la maiſon des *Dames Brûlées*, aujourd'hui aux Feuillans, étoit la retraite des Religieuſes ou Sœurs Converſes de l'Ordre, dont il eſt fait pluſieurs fois mention dans le cartulaire au XIIe. ſ. Partie des bâtimens ont été détruits vers 1730. C'eſt ſur un mur conſervé que ſe trouve l'inſcription romaine dont on parlera.

Dans l'Egliſe en forme de croix, belle, bien éclairée & très-propre, longue de 63 pas, on voit les tombes de pluſieurs Abbés, & avant les réparations, celles de Guill^e^. de S. Symphorien, Seigneur de Maſſengi, Ampilli, Creſpan, 1307; de Huguenin le Goux, & de Jeanne Vion ſa femme, 1486. On y a tranſporté du cimetiere, celle de Jean Bouvot, ſur laquelle on lit qu'il a *laiſſé 33 enfans tous vivans*, mort en 1502. Son petit-fils Henri Bouvot, Prieur de cette Maiſon, décéda en 1585.

Elle étoit en union de prieres avec les Abbayes de Septfontaines de Prémontrés, dès 1206; de Fontenet, en 1239; de S. Maurice d'Agaune, 1258; du Val-des-Choux, 1370; de S. Loup de Troyes, 1392; de S. Etienne de Dijon & d'Ogny, au XVe. ſ.

Le Duc Eudes III ſe réſerva le droit d'aide en cette Abbaye. « Si le Duc ſe » rend à Jéruſalem, marie ſa fille, ou » ſoit prins, l'Abbé lui doit de l'argent;

» s'il refuſe, le Prince peut aggraver la » Terre de cette Egliſe de 3000 ſols. » (Le marc étoit à 40 ſols).

Parmi les 25 Abbés Réguliers, on remarque Baudouin, ami de S. Bernard, & dont il eſt ſouvent fait mention dans les lettres de ce S. Docteur. Il l'appelle un Chanoine vertueux, d'ancienne famille, en écrivant à Suger pour faire approuver ſon élection à l'Evêché de Noyon. Hugues de Coligni qui obtint la permiſſion de porter la ſoutane noire en 1363 : Guillaume de Chatenai, originaire de Châtillon, mort en 1392 : Hugues de Noyers, 1414 ; Hugues Dubois, Profès de S. Etienne de Dijon, qui abdiqua en 1494 en faveur de Franç. d'Inteville, 1er. Abbé Séculier, enſuite Evêque d'Auxerre en 1514.

On compte depuis 15 Abbés Commendataires, dont Louis de Lorraine, Cardinal de Guiſe, 1569; Guy de Montrigaud, appellé par MM. de St^e^. Marthe, *Flagellum Regularium*, ſous lequel tous les bâtimens furent renverſés par le Baron de Theniſſey. Sous le nom de Bertrand de la Fragne, Coriſande d'Andoine, Comteſſe de Guiche, eut l'Abbaye en 1601. Trois le Grand de St^e^. Colombe; François Metel de Bois-Robert, né à Caen en 1592, Abbé de Cour & litigieux, connu par ſes grandes liaiſons avec le Cardinal de Richelieu, & quelques

piéces de vers louées alors, maintenant enſevelies dans une profonde obſcurité. C'étoit le bel eſprit & le bouffon du Miniſtre : Citois, Médecin du Cardinal, lui diſoit ſouvent : *toutes nos drogues ſont inutiles, ſi vous n'y mêlez une dragme de Bois-Robert.* Henri Lenet de Larey qui établit le cours l'Abbé ; Philibert Guyet ; Amé-Claude-Franç. Gagne de Perigni, tous les trois Dijonnois. Celui-ci Elu du Clergé en 1727, fit refaire le portail de l'Egliſe en 1739, & finit ſes jours en 1756. Aujourd'hui Louis-Marie le Baſcle d'Argenteuil, Abbé de Vezelai. Bonne bibliothéque, où j'ai parcouru avec ſatisfaction le cartulaire *in-4°.* rédigé par François Hocmelle, Chanoine Régulier de cette Maiſon, mort à Troyes en 1730, à l'âge de 38 ans ; nommé Prieur d'Ogni.

ABBAYE DU PUYS-D'ORBE.

Les Bénédictines fondées au Puys-d'Orbe, Paroiſſe de Verdonai, en 1129, par Rainard de Montbard, (non au VIIIe. ſ. comme le diſent Garreau & l'Auteur des Tablettes de Bourgogne, après Vignier), furent ſollicitées par S. François de Sales, de ſe retirer dans la Ville ; ce qu'elles firent en 1619, & logerent d'abord dans une maiſon de la rue de *Recept*, qu'elles quitterent 3 ans après pour celle qu'elles occupent

maintenant. La réforme du Val-de-Grace y fut introduite en 1643, par ordre de la Reine Anne, qui leur fit bâtir un nouveau Monaſtere. Louis XIV y vint faire ſa priere au retour de la conquête de la Franche-Comté.

Les 1res. Religieuſes réformées furent Jacqueline de Sercey d'Arconcey, Franç^e^. Moriſot, Deniſe Fyot, Anne Saive, Marie Eſpiard, Marie Vauſſin, Charlotte de Quincerot, Magdeleine de Saux-Tavannes. . . . Elles conſervent des lettres de S. François de Sales.

Parmi les 31 Abbeſſes, on diſtingue 2 Iſabelle de Mailli, Jeanne de Saigni, Franç^e^. de Jaucourt, 1553; Claude de Mandelot, Jeanne de Chauvigni, Louiſe Legay, Marie d'Eſtrade, Marguerite Riel, Anne de Migieux, Anne de Tilli morte en 1779. L'actuelle eſt N. de Meſme. 20 Religieuſes.

PAROISSE, SUCCURSALES.

L'ancien Oratoire du Château, qu'on croit avoir été élevé par S. Didier, fut d'abord ſous l'invocation de S. Martin, enſuite de la St^e^. Vierge, d'où les Prêtres deſſervans étoient appellés *Chanoines de St^e^. Marie du Château*; enfin de S. Vorle.

Cette Egliſe qui avoit été agrandie, ayant été ruinée, à la réſerve de la Chapelle de

N. Dame, l'Evêque Brunon la releva dès les fondemens vers 991, & mit ces Chanoines en Communauté. S. Bernard qu'ils avoient élevé dans leur Ecole, leur perſuada de prendre la réforme, & de créer un Abbé tiré d'Aroaiſe : delà l'origine de l'Abbaye de N. Dame dont on vient de parler. Les anciens Chanoines qui n'avoient pas voulu entrer parmi les Réguliers, exercerent les fonctions de Curé, juſqu'à ce que ceux-ci prirent poſſeſſion de la Cure & de la deſſerte de l'Egliſe du Château, par ordre de l'Evêque Geoffroi, en 1158 : ce qui fut confirmé par Garnier en 1195.

C'eſt encore aujourd'hui un Chanoine Régulier qui eſt Curé à la nomination de l'Abbé. Les dépendances de la Paroiſſe d'environ 2700 Communians, ſont le Hameau de Marigni, quoiqu'en Champagne, avec Chap^e. de S. Michel érigée en 1537, maint. ruinée ; pluſieurs moulins & métairies, une papeterie ; 3 Fiefs, 1°. de la Feuillée, avec vieux Château détruit du temps de la Ligue, à M. du Ban de Frolois ; 2°. de la Dame Guye à M. Milet, ancien Prévôt de la Maréchauſſée ; 3°. de S. Léger au Roi.

On conſerve en cette Egliſe la châſſe de S. Vorle, jadis ſoutenue par 2 colonnes de marbre abattues en 1751, & qui fut ouverte en 1600 : elle a été transférée en une autre d'ébene, revêtue d'argent, par

M. de Montmorin. Au tréſor eſt un reliquaire en bois, couvert de lames d'argent, repréſentant un buſte, qui renferme la tête de S. Vorle. Un os de ce Saint eſt dans un bras d'argent fait le 20 Juillet 1613, par ceux qui porterent ſa châſſe à Marcenai, *en action de graces à Dieu de les avoir délivrés du grand déluge des eaux :* enfin un buſte de S. Bernard qui renferme de ſes reliques.

Dans l'ancienne Chapelle ſouterreine (1), étoit l'image noire de la Vierge, transférée depuis dans l'Egliſe, qu'on dit avoir plus de mille ans, appellée par le P. Legrand, *le véritable palladium de Châtillon, un taliſman divin, préſent ſans pair.*

C'eſt, dit-il, de cette image que S. Bernard reçut 3 gouttes de lait dans la bouche; miracle dont l'Ordre de Cîteaux a fait longtemps la fête le 13 Mai, ſelon Henriques. Mais le ſavant D. Mabillon, au tom. 2 des œuvres de S. Bernard, p. 1231, remarque » que dans tous les livres des miracles du » S. Docteur, même dans ſa vie écrite par » l'Abbé Guillaume, il n'eſt fait aucune

(1) Elle fut conſacrée de nouveau le premier Janvier 1421, par Charles, Evêque de Langres, dont j'ai vu la charte trouvée dans la pierre de l'Autel, en 1780. Cette Chapelle eſt trop négligée pour un auſſi ancien monument de la piété de nos peres. Jean de Noidan, Conſeiller du Duc, y fonda un lampe ardente en 1415.

» mention de ce lait miraculeux (non plus » que dans les nouveaux breviaires de Cî- » teaux); quoique des Peintres ignorans & » des dévots indiscrets aient fort répandu » l'image de St. Bernard allaité par la Ste. » Vierge. « Sa vie, composée par Mrs. de Port-Royal, *in-4°.* 1648, chez Vitré, a passé ce fait sous silence.

A côté de l'autel de la Vierge, on lit 6 vers latins en caracteres gothiques, avec ces mots, *miraculi elogium* & la date *1119*. Voici les 4 premiers vers:

Lignea Chrisliparæ spectas hic Virginis ora,
Lauretanæ habitu rite dolata Deæ.
Bernardi triplici guttâ quæ sparsit amictus,
Dùm precibus matris comprimit ille sinum.

Ces vers ne peuvent être que du XIVe. s., puisqu'il y est parlé de N. D. de *Lorette*, dont la Chapelle ne fut établie qu'en 1295. La date de *1119* paroît fausse, puisque S. Bernard étoit Abbé de Clairvaux depuis 1115; & qu'on suppose ce prodige arrivé durant ses études à Châtillon, avant son entrée à Cîteaux, en 1113.

SUCCURSALES: 1°. St. Mamez, anc. Eglise, d'abord voc. St. Jean, qui subsistoit avant l'an 1000, sur une éminence du côté du Château. Elle cessa d'être Paroisse en titre dès 1139. C'étoit avant les guerres civiles

une grande & belle Egliſe, qui fut détruite par le Baron de Theniſſey. Il n'y reſte plus qu'une Chapelle rebâtie en 1629. On y voit une tombe gravée, ſur laquelle ſont repréſentés un homme & une femme les mains jointes, le viſage de marbre blanc : aux pieds du mari 12 enfans mâles à genoux, aux pieds de la femme 6 filles, que la tradition dit avoir tous aſſiſté à l'enterrement de leur pere & mere. Au tour cette inſcription : *cy giſſent ſaige Sire Jehan de la Marche, Bourgeois, trépaſſé en l'an 1343, 15 Mai; & honnête Dame Marie ſa femme, trép. en 1348, leſquels mariés eurent 12 fils & 6 filles, deſquels enfans ymaiges ſont cy-deſſoubs portraités.*

2°. St. Nicolas : Egliſe bâtie au XIIe. ſ., & le ſanctuaire conſtruit en 1546, aux frais de la Ville. La voûte eſt remarquable par les culs-de-lampe. Mépart dont les places ſont partie à la nomination des Officiers municipaux, partie à celle de la famille des Fondateurs, les Remond & Siredey. Ils furent fondés depuis 1610 à 1640 par Jerôme Bouvot, Claire Morel, Corderan Prêtre, N. Remond, Catherine Raviot, Catherine Siredey.

Leur nombre fut fixé à 8, compris le Curé, par concordat de 1661, confirmé par Arrêt du Conſeil & Lettres pat. de 1729. L'Arrêt maintient les Mépartiſtes, en qualité de Prébendés, au droit de précéder les Habitués. Leurs ſtatuts ſont de 1666.

4 Chapelains, fondés en 1708 par Henri Lenet, Abbé de N. D., unis au Corps du Mépart en 1711, & qui nomment à la place vacante. Ces derniers Bénéfices ſont affectés aux Châtillonois & aux *François*, alternativement & ſucceſſivement.

On remarque en cette Egliſe un Dieu de pitié en pierre d'un bon goût, que fit faire Etienne Dehors en 1520.

3°. St. Jean-B., d'abord Chapelle bâtie avec la permiſſion de l'Abbé par Jean Dupuis, riche citoyen de Chaumont, & dotée de 7 francs de rente en 1537. Ses fils l'augmenterent de pareille ſomme en 1551, à condition qu'il y auroit, outre le Dimanche, 2 Meſſes chaque ſemaine, & que nul ne pourroit y être inhumé que leurs héritiers : mais, par convention de 1558, il fut permis à chacun d'y être enterré, moyennant 20 ſ. Cette belle Chapelle fut dédiée en 1551 par Philr. de Beaujeu, Evêque de Betlhéem, agrandie d'une nef par les Habitans, & devint deſſerte en 1612, à condition de payer 60 ſ. à l'Egliſe matrice de S. Vorle. En 1678 on y bénit un cimetiere pour les pauvres. Un Arrêt du Grand-Conſeil de 1764 a décidé cette Egliſe *Deſſerte* ſeulement : c'eſt la ſeule pour le quartier de Chaumont de 900 Communians. Beau clocher neuf, compoſé de 2 petits dômes l'un ſur l'autre, en place d'une fleche qui tomboit de vétuſté.

CHAPELLES. A S. Vorle, celles de N. D. de Cerilli ; de Ste. Catherine, dite de Rochefort, où étoit le caveau des Sirès de Rochefort, qui occupoient le Chatelot, & dont on a fait une ſacriſtie très-propre ; de la Croix, de St. Jean-B..... A St. Mamez, celles de St. Georges & de St. Jean-Bapt. A St. Nicolas, celles de St. Jacques, de S. Jean l'Evangéliſte. Les Chapelles de S. Leger & de Ste. Barbe ſont hors des murs : dans la rue des Ponts eſt celle de S. Martin, érigée en 1578 aux frais des Habitans, ſur-tout de Franç. Riel, Prévôt. Enfin, la Chapelle de Saint Thibaut, ſurnommée du *Temple*, reſte du Couvent des Templiers. Le Chapitre du grand Prieuré de Champagne s'y eſt tenu quelquefois.

Commanderie, Membre de celle de Bure, jadis aux Templiers ; du grand Prieuré de Champagne.

MAISONS RELIGIEUSES.

Les CORDELIERS furent établis en 1227 par Frere Rodolphe d'Aſſiſe, Compagnon de St. François, dans une plaine où étoit une petite Chapelle avec un Hermitage, arroſée par un ruiſſeau. Cette Chapelle, dépendante des Seigneurs de Chameſſon, fut donnée à ces Religieux ſur la requête des Habitans, en 1238. Le Duc Hugues y

fit bâtir un Couvent & une belle Egliſe conſacrée ſous le titre de l'Annonciation, par Robert Evêque de Langres. Les Ducs Jean & Philippe le Bon firent reconſtruire les bâtimens. Ces Princes permirent de tirer de la Seine, de l'eau pour le ſervice de la maiſon & du jardin.

Le P. Foderé dit que ce Monaſtere étoit » l'un des plus grands & des plus ſomptueux » Couvens de deçà les monts, une demeure » ſi délicieuſe, & une aſſiette ſi agréable, » qu'elle paroiſſoit un paradis de plaiſirs. «

L'Egliſe fut ruinée en 1594 avec partie du Monaſtere; alors les Cordeliers ſe bâtirent une petite maiſon proche la porte dijonoiſe. Les troubles étant appaiſés, ils revinrent dans leur ancien emplacement, où le P. Jean-B. Junot, Provincial, contribua beaucoup aux nouveaux bâtimens : le P. Edme Fornier, Dijonois, ancien Définiteur, mort Gardien en 1766, a embelli la maiſon. Louis Vignier, Baron de Ricey, vers 1645 fit bâtir le cloître, autour duquel on voit les armes de ſa famille & celles de ſes alliances, notamment des Crequi, Chabot, Clermont, Meſgrigni.

L'Egliſe belle, voûtée, bien éclairée, ne fut achevée qu'en 1711. On y remarque le tombeau de Charles du Bec-Creſpin, Vice-Amiral de France, mort en 1529 : ſa deviſe étoit, *ſe taire, ou bien dire du Bec.* Touſ-

tein

tein du Bec-Crespin portoit l'étendard apostolique au combat de Hasting en 1066. Cette Maison, qui tire son nom d'un Château au pays de Caux, Election de Montivilliers, a donné un Cardinal, 2 Archevêques, un Maréchal de France. Les tombeaux de ces Seigneurs sont dans l'Abbaye de Mortemer, fondée en 1056.

Aux Cordeliers sont encore inhumés, Hervé de Saffres en 1306, Béatrix sa fille; Jean de Chatoillon, Chevr., qui par grande *dévotion prit l'habit de S. François*, 1344. Cl. le Gruyer de St.-Bri, épouse de Phil. Vignier, qui fit une fondation en cette Eglise & une autre en celle de S. Nicolas, 1485. Un sépulcre de N. S. orné de 12 grandes figures estimées des connoisseurs : Edme Regnier de Romprey, Lieutenant Général du Bailliage, & sa femme, qui l'ont fait faire vers 1527, sont représentés à genoux. L'inscription a été enlevée, & les bas-reliefs mutilés.

Les FEUILLANS, patentés en 1621, s'établirent dans la maison même que S. Bernard avoit occupée pendant ses études. Mrs. Gaillard, dont plusieurs ont été Officiers à la Chambre des Comptes, abandonnerent cette maison qui leur appartenoit dans le Bourg; partie des matériaux de l'ancien château fut employée pour la construction du Monastere. On a vu les Abbés Cisterciens, Alle-

mands, Polonois, Flamands, en allant ou en revenant du Chapitre général de Cîteaux, paſſer à Châtillon pour honorer la maiſon & la mémoire de S. Bernard. L'Egliſe a été bien réparée en 1776. Sur la cloche, avant qu'elle fût refondue en 1778, on liſoit que Louis XIV, paſſant à Châtillon avec toute ſa Cour en 1650, en avoit été parrain avec Marie d'Orléans, en préſence de la Reine-Mere.

Les CAPUCINS vinrent à Châtillon en 1633. Le Curé Cl. Frerot planta la Croix hors de la Ville, où ils demeurerent 3 ans. Mais la crainte d'être détruits par les partis de Galas, les fit tranſporter dans l'emplacement qu'ils occupent entre les ponts. La ſituation de cette maiſon eſt fort agréable, la Seine bordant le jardin traverſé par un ruiſſeau qui ſert de canal. Leurs principaux bienfaicteurs ont été l'Evêque Sébaſtien Zamet & les Joly.

URSULINES, Colonie de celles de Dijon. La 1re. pierre de leur Chapelle fort jolie, en forme de croix, fut poſée par la Reine en 1630, & la Chapelle conſacrée le 18 Juin 1640 par l'Evêque de Langres. Chriſtine Jaquinot fut leur bienfaitrice; Eléonore Prudent, ſon pere, & Marie Remond ſa mere, ſont fondateurs d'une Chapelle où repoſe le cœur d'Eléonore, 1674. Dans une autre Chapelle eſt l'épitaphe de Nic. Vieſſe, mort en

1703, & d'Edmée le Febvre ſa femme, 1696. 22 Relig. Vaſte enclos.

CARMELITES, Colonie de celles de Dijon, fondées par Marie Duneau, veuve de N. Chaſot, patentées en 1631. Daniël Remond, Seigneur d'Etrochey, petit-fils de la fondatrice, & Huguette Joly ſon épouſe, firent conſtruire en 1715 l'Egliſe où ils ont leur mauſolée, bénite en 1729 par Marc-Antoine de Clugny, Conſeiller-Clerc. Le clocher eſt délicat. 20 Religieuſes.

DEUX HOPITAUX: 1°. celui de S. Pierre fondé par Pierre Guyotte, ancien Principal du Collége, & patenté en 1670, pour les pauvres malades du lieu. N. Bouvot, Curé de Montigni-ſur-Aube, lui a laiſſé des fonds conſidérables. La Maiſon-Dieu, voc. S. Michel, dotée par Guy Pontcarré, en 1280, en un lieu appellé *maiſon d'Amboyne*, rue de Chaumont, deſſervie par des Antonins, tombée en ruine vers 1620, a été réunie à cet Hôpital, ainſi que la Chapelle de Peringey, bâtie par Marguerite de Toulongeon, fille d'un Seigneur de Larey, & autrefois gardée par des Hermites.

Le Bureau d'Adminiſtration eſt compoſé d'un Mépartiſte ou Chapelain de S. Nicolas, d'un Officier du Bailliage, du Maire, comme remplaçant le Prévôt; du Procureur-Syndic, & de deux Bourgeois. L'Evêque Diocéſain eſt Préſident né, lorſqu'il ſe trouve

ſur les lieux. Les Membres du Bureau ſont électifs tous les trois ans, à l'exception du Maire & du Syndic qui ſont Adminiſtrateurs perpetuels.

2°. L'Hôpital de S. Germain pour les pauvres paſſans qui ont droit d'y reſter 2 jours, eſt fort ancien. L'Evêque Guillaume y fit des dons en 1129, & Geoffroi en 1136 en donna la deſſerte aux Chanoines Réguliers; ce qui fut confirmé par Eugene III en 1145, & par l'Evêque Jean en 1341. Bernard ſon ſucceſſeur reconnoît le droit qu'avoit le Recteur, alors Grégoire de Chatenai, de vendre vin à la taverne de ſa maiſon pendant le banvin de l'Evêque, en 1377. Cette Maiſon ayant été ruinée par les guerres & les incendies, fut réparée par Rolin Itier, en 1480 : ſon principal revenu conſiſte en la moité du droit de minage, l'autre appart. au gr. Prieur de Champagne.

Il eſt fait mention de la Léproſerie en 1174 & dans un titre de 1206, *domus Leproſorum*, rapporté par Perard, p. 298. On croit qu'elle fut établie au XIIe. ſ. par les Seigneurs de Larey. Elle a été réunie à l'Hôpital de St. Pierre.

COLLÉGE.

Cette Ville a été autrefois fameuſe par ſes Ecoles qui ſont très-anciennes. Les Evê-

ques de Langres aux VI & VIIIe. ſ. y tenoient des Prêtres de la Cathédrale pour deſſervir l'Egliſe, ou plutôt la Chapelle ſouterreine bâtie par S. Didier, actuellement la Chapelle de S. Bernard qui fait partie de l'Egliſe de S. Vorle. Les Prêtres qui vivoient en commun, comme Chanoines, enſeignoient la jeuneſſe, ſelon la diſpoſition des capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. Dans la ſuite ces Inſtituteurs diviſerent leurs biens & vécurent en particuliers. L'Evêque Brunon, à la fin du Xe. ſ. voulant les rétablir dans leur ancien état, fonda dans l'Egliſe de S. Vorle, qui pour lors étoit ſous le vocable de N. Dame, une Collégiale compoſée des anciens Prêtres & d'autres nouveaux, auxquels il donna le titre de Chanoines. Robert ſon ſucceſſeur confirma, & même augmenta cette fondation en 1113. Les Chanoines continuerent d'enſeigner les belles-lettres, & eurent la gloire de préſider à l'éducation de S. Bernard.

Telle eſt l'origine de ce Collége où l'on profeſſoit les Arts, la Philoſophie & la Théologie. La célébrité dont jouiſſoit cette Ecole, les grands ſujets qui en ſortirent pour tous les états, ont valu à Châtillon une partie des éloges dont l'a comblé Guillaume le Breton :

Nulla quibus toto gens eſt acceptior orbe
Militiâ, ſenſu, DOCTRINIS, PHILOSOPHIA,
ARTIBUS INGENUIS . . . .

Ces Chanoines, à la ſollicitation du S. Abbé de Clairvaux, ſe régulariſerent vers 1130, & embraſſerent la réforme d'Aroaiſe. C'eſt l'origine de l'Abbaye de N. Dame, dont on a parlé ci-devant *p. 371.*

La Ville, pour continuer les études, donnoit 500 l. à 3 Régens qui profeſſoient les Humanités. Mais en 1676, Pierre Guyote, Clerc tonſuré, fils d'un Vigneron de Noironlès-Cîteaux, dont on voit l'éloge dans *l'hortus epitaphiorum ſelect.* pag. 297, Fondateur de l'Hôpital de S. Pierre, voulut l'être, pour ainſi dire, du Collége, après en avoir été Principal pendant près de 60 ans : il établit une chaire de Rhétorique en donnant 2 domaines, avec des vignes à Bouix. Par ſon teſtament, il veut « qu'on enſeigne, » non-ſeulement l'art de bien dire, mais » encore l'hiſtoire, les intérêts des Princes, » la coſmographie, géographie, chrono- » logie, généalogie des principales Maiſons » de l'Europe, & encore la carte & le blaſon, » afin que les Ecoliers qui en ſortiront, » étant plus capables que ceux des autres » Colléges, puiſſent trouver des conditions » aux grandes Villes où ils iront pour achever » leurs études, & ſoulagent ainſi leurs pa- » rens. » Cet excellent Maître, *omni laude major*, dit un manuſcrit du temps, mourut en 1684.

Louis Rebourceau, Mépartiſte de S. Ni-

colas, a laiſſé 18000 liv. pour une chaire de Philoſophie, en 1750 : mais cet utile établiſſement n'a pas eu lieu, l'Hôpital de S. Pierre étant parvenu à ſe faire délivrer la ſomme qui y étoit deſtinée. Pierre Gonet, après avoir profeſſé la Rhétorique à Paris, habile dans le grec & l'hébreu, fut Principal du Collége de Châtillon vers 1712. François Cureau ſon ſucceſſeur, en 1728, tint pendant 20 ans une penſion renommée, & remit ſa Place en 1751 à Jean-Bap. Larcenaire, auquel a ſuccédé François de Varenne, actuellement Curé de Vanvey, connu par de petites piéces fugitives, marquées au coin du bon goût, & inſérées dans les Mercures & l'Almanach des Muſes. Jean-Baptiſte Bizouard qui a profeſſé 17 ans la Rhétorique à Chalon-ſur-Saone, a été nommé Principal en 1780.

BAILLIAGE.

V^e^. Bailliage principal du Duché, avec Préſidial & Chancellerie aux contrats depuis 1696, unie aux Bailliage & Préſidial par Edit de 1765. Il a 14 lieues de long du nord au midi, 10 de large de l'eſt à l'oueſt. On y compte 2 Villes, 13 Bourgs, plus de 110 Paroiſſes, un Comté, 3 Baronnies, 3 Marquiſats, 4 Abbayes, le grand Prieur du Val-des-Choux, jadis Chef-d'Or-

dre; pluſieurs Commanderies, dont celle de Voulaine-lès-Temples eſt le chef-lieu du grand Prieuré de Champagne.

Il eſt compoſé d'un grand Bailli, d'un Lieutenant Général, d'un Lieutenant Criminel, Lieutenant Particulier-Civil, Aſſeſſeur Criminel, 6 Conſeillers, un Avocat & Procureur du Roi, ſelon l'Edit de 1765, qui réunit l'Office du Lieutenant en la Chancellerie à celui de Lieutenant Général du Bailliage; 12 Procureurs poſtulans, un premier Huiſſier, & 4 Huiſſiers Audienciers.

Anciens Baillis: P. de la Jaiſſe, 1364; Jean de Foiſſi, Adam Remon, 1373; Guillaume Baudot, Guyot Fournier, Jean de la Rochelle, J. de Neuchatel, Guillaume de la Tournelle, Antoine & Claude de Vaudrey au XVe, ſ. auj. M. Fevret de Fontette-St.-Mêmin.

On voit ſous nos Ducs, pour leurs Avocats, Macé de Châtillon, Michel de Laines, J. de Marizy, J. de Rochefort, Guibert Simonin, P. le Gouk: ſous nos Rois, Nicolas Begat, pere de l'illuſtre Préſident, depuis 1504 à 1528; Edme Remond; André Cinget, pere & fils, depuis 1626 à 1725; Robert Joly depuis 1765.

Parmi les Procureurs du Duc, Michel de Pouthieres, Jacques de Merey; ſous nos Rois, Nic. Bouvot, N. Fichot, N. Fyot, Joachim Jouard, Garnier de Brian pere &

fils, Antᵉ. Morel de Tolincourt depuis 1736 à 1777 : Jacques Darentiere.

Lieutenans Généraux : le Foul pere & fils ; Claude-François le Sain, Député du Tiers-Etat pour le Bailliage de la Montagne aux Etats Gén. de Paris en 1614 ; Mrs. Remond pendant 3 générations ; Pierre-Hilaire de Bruere depuis 1763, en même temps Tréſorier de France au Bureau de Dijon.

Ce grand Bailliage, entrecoupé de montagnes & de vallons, eſt arroſé par pluſieurs rivieres. 1°. La SEINE y prend ſa ſource en hiver à *la Douix de Seine*, au bas de la Métairie des Vergerots, à l'extrêmité du finage de Poncey, & à mille pas de St. Germain-la-Feuille au ſud-eſt ; en été à la Chapelle de Billi ; paſſe en l'Abbaye d'Ogni, à Duême, Quemigny, Aizey-le-Duc, Chameſſon ; & traverſe la Ville de Châtillon où il ſeroit facile de la rendre navigable juſqu'à Troies ; le projet même en fut ordonné par Louis XIV en 1665, depuis Poliſy.

2°. L'OURCE, qui prend ſa ſource à l'eſt du Mont-Aigu, $\frac{1}{4}$ de l. de Beneuvre, dans un petit vallon nommé l'*Ource*, par une autre branche ſort de Poinſſon-lès-Grancey, coule rapidement au nord-oueſt à Recey, Voulaine où il reçoit le ruiſſeau d'Eſſaroy venant de Mignot, & celui de Romprey ; à Vanvey, Maiſey, Brion, Thoire, Autricourt, & va ſe perdre dans la Seine à Merrey près

Bar, après un cours de 20 lieues, dont 9 en Bourgogne.

3°. L'AUBE, dont une des ſources à ½ l. de celle de la Tille, eſt à Pralay dans le Bailliage de la Montagne, coule en l'Abbaye d'Auberive, à Bay près de Rouelle, Longué, la Ferté, Clairvaux, Bar, Anglure, & tombe dans la Seine à 6 l. de Troyes, après un cours de 22 lieues.

4°. L'AUJON commence près du moulin d'*Aujon*, ſur le finage & dans les bois de Perogney, à 3 l. de Giey, arroſe Crilley, Chameroy, Rochetaillée, Giey, Arc en Barrois, Cour-l'Evêque, Château-Vilain, & s'unit à l'Aube aux Forges de Clairvaux.

5°. L'IGNON, *Angio*, ſort de la gorge de Poncey, reçoit au bas de la forge de Pellerey l'Ougnon, ruiſſeau de St.-Seine, groſſi par celui de Champigni, ſert dans ſon cours depuis Poncey, Pellerey, la Margelle, Frenoy, Moloy, à une papeterie, à pluſieurs forges, fourneaux, battoir d'écorce, moulins, nourrit de bonnes truites, ſe partage en trois bras à Is-ſur-Tille, & ſe perd dans la Tille à Tréchateau.

6°. La VINGEANNE prend ſa ſource à ¼ de lieue d'Aprey, au bas d'un bois appellé *Montmoyen*; deſcend à Perrecey, à S.-Seine, Dampierre, Renève, & porte le tribut de ſes eaux à la Saone au deſſus de Pontallier. M. Riquet propoſa d'unir, par un canal, la

Vingeanne à l'Aube. La chaîne de montagnes qui les ſépare, fit avorter le projet.

7°. L'OZE vient de Blaiſy, reçoit à Turcey le ruiſſeau de Trouhaut, à Verrey-ſous-Salmaiſe le Drevain, au bas de Darcey le Lavau, ruiſſeau de Frolois qui ſort de Bligni-le-Sec, coupe le finage de Greſigni où elle eſt groſſie par le Rabutin venant de Buſſi, & s'unit à la Braine dans la plaine des Laumes.

8°. Le BREVON venant d'Eſchalot, coule entre les bois d'Aignai & de Mignot, à Beaulieu, à Rochefort, à Buſſeau, fait aller la forge de la Chouette, & tombe dans la Seine près de Vaurois, Par^e. de Bremur.

9°. Le REVINSON, dont l'eau eſt très-limpide & rapide, ſort des bois de Billi, entre ce Village & la Margelle, coule plus de 3 lieues dans les forêts, reçoit à la forge de Tarperon le ruiſſeau d'Aignay, groſſi par celui de la Coquille d'Etalente, & ſe perd dans la Seine près de Cône, d'où le nom de ce Village *Condate*, en celtique confluent.

10°. La Suize a ſa ſource dans les bois de Chameroi, à $\frac{1}{4}$ de l. de celle de l'Aujon, prend ſon cours du ſud au nord, par Ormancey, Marac, Villiers, Neuilly, & ſe rend dans la Marne à Conde, au deſſous de Chaumont.

Une des ſources des Tilles, près de Salive, eſt nourrie à Barjon par 2 autres bran-

ches, reçoit à Avot une 3e. qui ſort de Fraignot, & s'unit à une 4e. qui vient de Chalmeſin à l'étang de la forge de Marey.

Ayant parcouru tous ces pays de la Montagne, j'ai cru rendre ſervice aux Amateurs de la Géographie, en marquant exactement la ſource & le confluent de ces rivieres.

BAILLIAGE du Duché, Pairie de Langres en ce qui eſt de Bourgogne, reſſortiſſant de même au Parlement de Dijon.

MAIRIE.

La municipalité eſt compoſée d'un Maire perpétuel, de 4 Echevins, d'un Procureur-Syndic, 2 Conſeils de Ville, un Receveur des deniers patrimoniaux. L'Hôtel de Ville & l'Auditoire ont été rebâtis en 1601 aux dépens de tout le Bailliage. Une inſcription porte que la Chambre de Ville fut achevée & décorée en 1654, Pierre Soyrot étant Maire. 10e. Ville qui députe aux Etats, & la 9e. qui nomme l'Elu.

On voit pour Elus du Tiers-Etat, N. Legrand, 1537; François de Giſſey en 1621, le même qui avoit été député pour le Bailliage de la Montagne aux Etats Généraux de Paris, 1614. On lit ſur ſa tombe :

Si l'éloquence plus accorte,
Peut s'inhumer en quelque ſorte,
Paſſant confeſſe ingénument
Qu'avec *de Giſſey* toute morte,
Elle gît dans ce monument.

Il étoit d'une ancienne famille originaire d'Aignai-le-Duc. Claude Remond, 1650; N. Riel, 1682; Guy Jouard, Sgnr. de Giſſey, 1718; Joſeph-François Jouard, 1754.

On trouve dans le *Reomaus*, p. 202, un Pierre, Maire de Châtillon, & Boinus Prévôt en 1189; un Buinus, *Viguier*, en 1196. La Mairie fut établie, à l'inſtar de celle de Dijon, en 1595; & Nic. de Giſſey fut le 1er. Elu annuellement, & qui prêta ſerment entre les mains du Lieutenant Général du Bailliage, devant le portail de St. Nicolas. Parmi les Maires annuels, on voit les Loigerot, Thouloufe, Remond, Siredey, Soyrot, Jouard, Joly, Lechapt en même temps Prévôt, 1676.

Le 1er. Maire perpétuel fut Jean-Franç. Jouard, Seignr. de Giſſey & de Benoizey, Préſident au Préſidial, enſuite ſon fils & ſon petit-fils; aujourd'hui André Dumont depuis 1768, Lieut. Partic. au Bailliage. La Mairie étoit créée pour les 2 Villes unies en une même Communauté par Lettres patentes de 1595; mais ayant été déſunies en 1601, la Mairie fut particuliere au Bourg, & Chaumont continua d'être régi par 4 *Maïeurs* & un Procureur-Syndic : les deux Villes n'ayant plus fait qu'une ſeule Communauté en 1636, la Mairie leur devint commune, comme elle l'eſt encore à préſent.

La Prévôté à laquelle reſſortiſſoient 22 Villages, fut réunie à la Mairie en 1589. Par le terrier de 1371, » les femmes *esba-* » *tannées* de leurs corps, qui viennent à Cha- » taillon pour être communes, doivent 4 » deniers au Prévôt. »

Ce terrier porte » que les hommes de *la* » *rue de Chaumont* ſont exempts de la Pré- » vôté, Mairie, des actions perſonnelles » de la Terre de St. Pierre de Pothieres; » & que les hommes de la Châtellenie de » Cruzi, Griſelles & Laignes, & de tous les » Fiefs, arrieres-Fiefs, Gardes de Monſgr. » le Duc, peuvent ſe faire Bourgeois de » ladite rue, & ſont tenus d'avouer le Duc » de Bourgogne. «

Tous les moulins de la Ville ſont libres: L'art. 78 de ce même terrier marque expreſſément, *que le Duc n'a ne four ne moulin bannal à Chataillon.*

Le dernier terrier ſous nos Ducs fut fait en 1464; on y voit que les Habitans de Châtillon étoient exempts du droit de péage.

L'ARQUEBUSE.

Cet Exercice fut patenté par Henri III en 1575; « parce que la Ville eſt peuplée, dit » le Roi, que bonne partie des Habitans » ont, pour habitude & accoutumance de » tirer & s'appliquer audit Jeu, pour s'inſ-

» truire au maniment de l'Arquebuſe, afin » que par ci-après ils s'en puiſſent plus dex- » trement aider pour la conſervation & dé- » fenſe de la Ville, ſi aucune affaire y ſur- » venoit. . . . . «

Il a été confirmé en 1718 & 1743. Cette Compagnie s'eſt trouvée à pluſieurs grands Prix de la Province, notamment à celui de Tournus en 1753. Elle a pour Capitaine, depuis 1736, Jean Vaillant, Seign^r. de Savoiſi, Chev^r. de St. Louis, Lieutenant des Maréchaux de France.

Elle comptoit jadis parmi ſes Membres pluſieurs Officiers du Bailliage; entr'autres, Jean-Franç. Jouard, Préſident, Auteur d'un manuſcrit ſur la Coutume de Bourgogne, dont on regrette la perte. Ayant harangué le grand Condé, lors du 1er. voyage qu'il fit à Châtillon, pendant ſa retraite au Château de Neſle, comme il ſe diſpoſoit à tirer en cible; le Prince le frappant ſur l'épaule, lui dit: *ſi vous tirez, M^r., auſſi bien que vous haranguez, vous aurez certainement le prix.*

A l'entrée du Jeu de l'Arquebuſe ſe trouve le buſte de Henri IV, au bas duquel ces vers ſont gravés (1610):

Ce Prince n'eſt pas mort, quoiqu'un fer homicide
Plongé dedans ſon ſein lui ait fermé les yeux:
Sa bonté, ſa vertu, ſes actes valereux
Le font revivre en nous malgré ce parricide.

Il y a eu des Jeux d'Arc & d'Arbalête ; tant en la Ville du Bourg qu'en celle de Chaumont ; mais ces Exercices ne subsistent plus depuis bien des années, & ont été fondus dans celui de l'Arquebuse.

Officialité du Diocèse pour la partie de Bourgogne ; Subdélégation du Prévôt des Marchands de Paris.

GRENIER A SEL, fort ancien, établi par Philippe le Hardi en 1373, auquel ressortissent 48 Paroisses & 14 Hameaux.

MAITRISE particuliere des Eaux & Forêts. Maréchaussée n'ayant plus qu'un seul Officier. Subdélégation de 87 Communautés. Gouvernement particulier, dans la Lieutenance générale du Dijonois & pays de la Montagne ; Lieutenance des Maréchaux de France. Recette particul. des Etats. Route du Carrosse de Dijon à Paris par Troyes. 2 autres grand'routes partent de Châtillon Montbard par Coulemier, à Langres par Brion, Dancevoir, Arc en Barois.

Cette Ville, par le malheur des guerres, sur-tout celle de la Ligue, n'est plus que la moitié de ce qu'elle étoit autrefois. Sa dépopulation a été la suite funeste du dépérissement de son commerce en laine, draps, dentelles, tapisserie. Il y avoit encore 75 Maîtres Drapiers en 1680, & aujourd'hui pas un seul. Le fer, dont les mines abon-

dent

dent dans le Bailliage, ainſi que le bois, y font preſque l'unique trafic. La Tannerie, jadis renommée, eſt tombée, comme ailleurs, par les droits onéreux ſur les cuirs & les viſites incommodes des Commis : à peine y a-t-il 5 Tanneurs. 5 foires, dont 2 duroient 4 jours, ſelon le terrier de 1371.

4 tuileries aux environs : chanlattes de taule peinte. Le clocher des Carmelites, couvert de taule huilée, couleur d'ardoiſe, depuis 60 ans, paroît tout neuf & frappe les étrangers : cette couverture très-durable, ne coûte guere plus que l'ardoiſe.

La Ville, aſſez jolie, bien pavée, ornée de belles maiſons, eſt dans une heureuſe ſituation, ſous un ciel pur, coupée par le canal de la Seine, avec des vues agréables, des fontaines auſſi limpides qu'abondantes. Elle ſe décore tous les jours. On vient d'y placer 27 lanternes à réverbe, comme à Dijon. Mais elle eſt reſſerrée par les Communautés qui englobent un vaſte terrein. Sa longueur eſt de 1500 pas ſur 350 de large dans le Bourg, & 250 au quartier de Chaumont; ſon circuit eſt d'environ 3500 pas. La pente douce qui du Bourg conduit à Chaumont par la rue des Ponts, & la ſituation de ſon Château avec l'Egliſe de Saint Vorle ſur l'éminence, me paroît bien exprimée par ce vers :

Caſtilio ad Cœlum tumulis ſe mollibus effert.

On peut comparer cette Ville à celle de Chalon-ſur-Saone pour la politeſſe & l'affabilité de ſes Citoyens envers les étrangers.

Les promenades en ſont charmantes, ſurtout *au petit Verſailles*, maiſon délicieuſe, bâtie à grands frais par feu Joſeph Soyrot, ſituée au milieu d'une belle terraſſe, avec un cabinet qu'il avoit enrichi de toutes ſortes de curioſités. Parterre compoſé de huit grands quarrés ornés d'ifs bien taillés, & de cabinets de charmilles : le tout étoit orné de figures du ciſeau de Bouchardon. Un canal revêtu de pierres de taille, & formé par la Seine, regne le long de ce jardin, & en augmente encore la beauté : les propriétaires qui l'ont acquis en 1753, ont eu juſqu'ici la complaiſance d'en laiſſer l'entrée libre, tant à leurs concitoyens qu'aux étrangers.

ANTIQUITÉS.

Châtillon paroît très-ancien; mais il a éprouvé tant de révolutions, a été ruiné ſi ſouvent, qu'à peine y trouve-t-on quelques monumens qui puiſſent prouver ſon antiquité. Il ne reſte qu'une inſcription rom^e. ſur un mur d'écurie des Dames brûlées; elle marque qu'une Dame nommée *Piſca Maximilla*, femme de *Damaſus*, a rétabli les ouvrages faits à une fontaine.

Le nom de *Douix*, *Doix*, que retient encore la belle fontaine du Château, eſt celtique, comme je l'ai déjà remarqué pour celle de la *Douée* près Beaune (*t. 2, p. 557*).

Pluſieurs Villages voiſins portent encore des noms celtiques, *Aiziacum*, Aizey; *Ampillæium*, Ampilli; *Bacloum*, Balo; *Condate*, Coſne; *Branciacum*, Buncey; *Duiſmum*, Duême; *Elariacum*, Larey; *Marconnacum*, Marcenai; *No-dunum*, Nod; *Oringiacum*, Origni; *Pſeudum* ou *Pſeudunum*, Semont; *Sirilliacum*, Cerilly; *Latzum Latiſco*, Lans-ſur-Laigne, Ville ruinée au ve. ſ. où l'on a trouvé des médailles du haut Empire.

Les reſtes du Château du Bourg, pluſieurs médailles trouvées à S. Mamez, & dans les Villages voiſins, des tombeaux antiques découverts en 1780 dans la cave du Curé de Brion près de l'ancienne chauſſée, l'inſcription romaine citée ci-deſſus, ſont les ſeuls indices qui nous portent à croire que cette place ſubſiſtoit du temps des Gaulois, ou au moins des Romains. Les ravages du temps & des Barbares ont enſeveli tous les monumens qui pourroient mieux en éclaircir l'origine. Je laiſſe à M. de laMothe, qui a fait beaucoup de recherches & de voyages ſur les lieux, à entrer dans de plus grands détails, quand il nous donnera l'hiſtoire deſirée de ſa patrie.

La voie romaine, tendant de Langres à

Auxerre par Tonnerre, paſſoit à ½ l. de Châtillon entre les 2 Jumeaux, venant de Brion où elle eſt marquée, traverſoit la Seine ſur le pont d'Etrochey, les hauteurs de Bouix, Poinſon, Larey, & tiroit à *Latiſcum.*

Lieux détruits dans le Bailliage, autant que j'ai pu les découvrir en le parcourant les vacances dernieres. Le Château de Laſſois, ſéjour de Girard de Rouſſilon au IXe. ſ.; Chavoigney dans la Paroiſſe de Sainte-Colombe; le petit Nod en celle de Nod; Roſieres, Village près de Marac, qui ſubſiſtoit en 1120; Allofroy, *Arcus Fractus*, autrefois Paroiſſe ſur laquelle fut établie l'Abbaye d'Auberive en 1135, entre Rouelle & Pralay, où il n'y a plus qu'une ſimple Chapelle de St. Remy; Malmaiſon, jadis Hameau de Corpoyer-la-Chapelle; les Jougleurs, Rouchoux, le Perrier, 3 Hameaux ruinés, de la Paroiſſe de Frolois; Neuvelle en la Terre de St.-Seine; Pſeudum ou Semont, qui n'eſt pas la moitié de ce qu'il étoit autrefois; Montceaux, *Monticellæ;* Epinouſe, *Spinoſa*, près Baigneux; Pont-Navoy; Jugni au finage de Billi; les Bordes de Cuille & de Gaudot; la Maiſon-Milot & Chaſſevert; Vaux-Courbon, détruit en 1630; Verſingues, Paroiſſe de la Margelle; Grattedos, Village & Château, réduit à une ſeule ferme; Velai près Beneuvre.

Pluſieurs Châteaux-forts, ruinés : ceux

d'Aignai, Aizey, Baigneux, Belan, Bremur, Buſſeau, Beneuvre au lieu dit *Montaigu*, Chatelbo à Bure, Duême, St.-Marc, à la Margelle le Château de l'Abbé de St.-Seine & celui de Montfaucon, celui du mont Laſſois, de Châtillon, de Vilaines en Duêmois, *&c.*

Quelques Monaſteres ruinés : un de filles à Châtillon, dont la place porte le nom des *Dames brûlées*; un autre à Ogni; ſur la Paroiſſe de Biſſey-la-Côte, *Combe aux Dames* où étoit un Monaſtere; un autre du Puys-d'Orbe près l'hermitage d'Aignai; le Prieuré de Duême, celui de Quincy à Semont, celui de Vauxclair près Valbruant; l'Abaſſole, *Abbatiola*, Par^e. de Turcey; le Prieuré de Villotte qui dépendoit de Saint-Seine; le Temple à Châtillon, *&c.*

HISTOIRE NATURELLE.

On trouve dans ce Bailliage pluſieurs belles fontaines; à Châtillon celle de la Douix, abondante & profonde, qui nourrit d'excellentes truites : cette ſource, dont l'eau eſt crue & lourde, ſort d'un rocher fort eſcarpé, de 80 pieds de hauteur; ſur ſon canal, large de 25 pieds, eſt un double lavoir couvert, de 35 pas de long. Au deſſus du rocher, promenade agréable, de 450 pas

de long, ornée de 4 rangs d'arbres & de terraſſes, due aux ſoins du Maire actuel.

Plus loin, au pied de ce rocher, eſt la fontaine *au Duc*, qui jette l'eau la plus légere & la plus ſalubre du pays. M. Joly, Avocat du Roi, a fait ſur ces fontaines des vers hendécaſyllabes, dont je citerai ceux-ci ſur la derniere :

Nec fas immemorem tui videri
Cui nomen meritò Ducis relictum eſt,
Burgundis Ducibus quod hæc placebat
Quam tu fundis adhuc, ſalubris unda.
Flacci Blanduſiam canora Muſa
Jactet : vos pretii haud putem minoris.

Philibert de la Mare avoit déjà célébré ces fontaines.

A $\frac{1}{2}$ l. de Châtillon, près de Crevay, 2 ſources ſéparées ſeulement de 4 toiſes, dont celle à droite eſt bonne à boire, l'autre à gauche eſt arſenicale. Les animaux qui en goûtoient, tomboient à l'inſtant ſur le côté. Les payſans voiſins s'en étant apperçu, l'ont comblée de gravoirs.

La fontaine *Barbe*, près du pont d'Etrochey, celle de Courcelles-les-Rangs, paſſent pour ferrugineuſes.

Belles fontaines à Etalente, à la Roche, Paroiſſe de Quemigny, au Val-des-Choux, à Pellerey, à Poiſeul-la-Grange, à Fontaine

en Duêmois, au Puyſet, à Greſigni, à Thoire, à Darcey, à Lery, au Meix, qui en ces 4 derniers endroits ſont appellées les *Douix*, ainſi que celles de la Seine & de Salive.

Les ruiſſeaux de Vilaines & de Champagni ſe perdent dans les prés, de même que celui de Montmorot, & les fontaines de Beneuvre qu'on croit aller former ſous terre la *Douix* d'Aulot à $\frac{1}{2}$ l. 2 fontaines intermittentes qui forment des torrens, celle de *Rio* à Frenoy, & celle de *Lafont* à Duême.

Carrieres à Châtillon, Etrochey, Chameſſon, Latrecey, Buncey, Brion, Arc en Barois, Trouhaut, au Val-St.-Lieu, *&c.*

Bon tuf à Frenoy, à Blaiſy, & dans la forêt de St. Germain-le-Rocheux, dont la voûte de l'Egliſe des Cordeliers eſt conſtruite, & une partie de celle de S. Jean de Châtillon. Marbre à Ogny, à Aiſey. Grotte à Balo, excavée dans le roc, capable de contenir 150 perſonnes; creux ou *trou du Souci*, profond de plus de 800 pieds à Francheville: (*V. ce Village ci-après*). Caverne à Baume-la-Roche.

Ce pays montueux abonde en ſimples rares & plantes ſalutaires, ſur-tout ſur la montagne de Bon-Eſpoir, où les Allemands venoient jadis les cueillir tous les ans. Feu M. Vaillant de Meix-Moron, Gentilhomme chez le Roi, en avoit dreſſé en 1740 un

catalogue, que j'ai entre les mains, de plus de 300, des plus curieuſes.

A Villiers-le-Duc, truffes blanches & marbrées auſſi bonnes que celles du Perigord, enlevées par les Lorains & les Pariſiens. Excell. navets d'Orret près Baigneux, comparables à ceux de Saulieu, & un peu plus gros.

Le poiſſon de l'Ource eſt délicieux, ainſi que celui de la Seine, de l'Aujon & de l'Ignon.

Beaucoup de forêts où abonde le gibier: celle de Villiers-le-Duc contient 17000 arpens au Roi; 18000 dans le Marquiſat d'Arc; les autres ſont aux Communautés, aux Abbayes, aux Seigneurs particuliers; ce qui n'empêche pas que le bois ne ſoit très-cher, depuis que le flottage eſt introduit ſur la Seine, ſur l'Ource, ſur l'Aube, & depuis la conſtruction de nouvelles forges. Des Maîtres de Forges m'ont aſſuré que ſi on ne ſe ſervoit pas de charbon de terre, dans 15 ans la moitié des Forges tomberoient faute de bois, qui depuis 25 ans a triplé de prix.

La mine de fer eſt bonne & abondante dans ce Bailliage, ſur-tout aux environs de Châtillon. Auſſi voit-on pluſieurs forges & fourneaux ſur la Seine, l'Ource, l'Aube, le Brevon, l'Ignon, *&c.* : on les détaillera en chaque Village. Des Affileries pour tirer le

fil de fer, à Etrochey, Buncey, Chameſſon, *&c.* Dans des endroits le pied de cube de mine de fer peſe 131 livres, dans d'autres 145.

Les plus hautes montagnes ſont le mont Rouſſilon, les Jumeaux, ainſi appellés de leur figure tout-à-fait reſſemblante, & de leur grande proximité; l'une eſt en Bourg^e. ſur la Paroiſſe de Maſſingi; l'autre en Champagne, quoiqu'à 2 portées de fuſil l'une de l'autre. La 1re. eſt couverte de vignes comme l'étoit autrefois la 2e.; mais les propriétaires des vignes de celle-ci, tous Bourguignons, ont mieux aimé les arracher que de payer les droits d'aides, & d'être en proie aux Maltôtiers; enſorte que ce dernier *Jumeau* eſt totalement inculte depuis pluſieurs années: le Taſſelot, entre Trouhaut & Fromentau, dont les eaux vont aux 2 mers; la montagne de Greſigni, de Buſſi, de Bure, de Recey, le mont *Mercure.*

On prétend que le ſol de ce Bailliage eſt le climat le plus élevé du Royaume. Les environs de Chanceaux, de St.-Seine, de Trouhaut, de Bligni-le-Sec, ſont comme un point de partage, puiſque partie des ſources vont à l'Océan, partie en la Méditerranée; celles de Beneuvre & de Fraignot vont aux deux Mers. Le plain de la montagne eſt en général une argille rouge, peu profonde, mêlée de laverons, qui ne

produit que du ſeigle & de l'avoine. Les côteaux ſont preſque tous d'une terre argilleuſe, mêlée de marne en certains endroits, mais en général très-compacte & d'une culture difficile. Les vallons ſont d'une terre noire végétale, formée de la décompoſition des végétaux de la montagne, & de ce que les côteaux ont de plus léger & de plus fertile.

Sur les montagnes de Verrey, de Salmaiſe, on trouve des bélemnites, des cornes d'ammon de différentes eſpèces & groſſeurs, des cammes ſtriées ou unies, quelques cœurs de bœuf, arſtroïtes & ourſins. J'ai vu de ces pétrifications dans le cabinet de M. de Théſut à Verrey.

Dans la Collection académique, tom. I, pag. 196, on lit ce fait fort ſingulier qui terminera cet article. Le 10 Mars 1695, l'air à Châtillon parut en feu; on crut que les Villages voiſins étoient entiérement conſumés par le feu qui tomboit en bluettes, ſemblables à celles qui ſortent du fer rouge, quand on le bat : après être tombées, elles rouloient quelque temps à terre, paroiſſoient bleues, & s'éteignoient enſuite. Cette pluie dura 15 minutes, & occupoit un aſſez grand terrein. A la queue de l'orage, il neigeoit à gros flocons.

Le 17 Mars, à 4 heures du matin, on vit tomber en pluſieurs endroits de la Ville,

une eſpèce de pluie d'une liqueur rouſſeâtre, épaiſſe, viſqueuſe, puante, qui reſſembloit à une pluie de ſang : de groſſes gouttes furent imprimées contre les murs, excitées par un tourbillon de vent.

ILLUSTRES CHATILLONOIS.

AGANON, Prêtre & *Scholaſtique* de Châtillon, vivoit ſous le regne de Robert le Pieux. Il nous reſte de lui une homélie ſur S. Vorle & ſes miracles, traduite par le P. le Grand, & que l'Abbé Papillon appelle une piéce fort platte. Cependant M. Mangin en ſon hiſtoire de Langres, la trouve eſtimable, & la loue comme un monument de l'hiſtoire eccléſiaſtique.

MICHEL DE LAIGNES, Conſeiller du Duc, Auditeur des Cauſes d'Appeaux en 1379, avoit été Avocat à Châtillon ſa patrie.

JEAN PERELLE, Profeſſeur de Belles-Lettres au Collége, eut la gloire d'élever Guillaume Philandrier, dont les talens firent honneur à ſon Maître. Il acquit de la réputation par ſon habileté dans la Médecine, à Paris, & donna en 1533 la traduction de Théodore de Gaze, dédiée à P. Paulmier, Archevêque de Vienne (non de Valence, comme le marque la Bibliothéque des Auteurs de Bourg^e. p. 137). Il entreprit cet ouvrage à la priere de Jacques Tuſan, Pro-

feſſeur Royal en Langue grecque. On le trouve inſéré dans le 18e. vol. des *Antiquités grecques* de Gronovivs, & adopté par le P. Petau dans ſon Vranologion, *in-fol.* 1630.

GUILLAUME PHILANDRIER naquit en 1505, d'une bonne & ancᵉ. famille. Elève de Jean Perelle, il fit de grands progrès dans les ſciences. Georges d'Armagnac, Evêque de Rhodez, depuis Cardinal, en 1544, s'attacha cet homme de mérite, le choiſit pour ſon lecteur, ou plutôt ſon ami & ſon confident.

Le paſſage de François Ier. à Rhodez, & celui de Henri, Roi de Navarre, avec ſa femme Marguerite de Valois, donnerent occaſion à Philandrier de compoſer pluſieurs inſcriptions gravées dans cette Ville. Il s'appliqua enſuite à commenter les *Inſtitutions* de Quintilien, & ſe livra à l'étude de l'architecture, en prenant Vitruve pour modèle. La direction de l'édifice de la Cathédrale, dont les voûtes ſont d'un travail hardi, lui fut confiée.

Pendant qu'il étoit occupé à décorer la Ville de divers édifices, Georges d'Armagnac fut envoyé à Veniſe en qualité d'Ambaſſadeur du Roi. Philandrier ſuivit ſon Mécene, & profita du voyage de Rome, pour y étudier l'architecture ſous Sébaſtien Serlio.

Ce fut alors qu'il entreprit ſon grand ou-

vrage ſur Vitruve, dédié à François Ier, & qui lui mérita l'eſtime des Savans & le titre de Citoyen romain.

M. Antoine, dans une lettre inſérée aux Affiches de Bourge., p. 168, 1776, prouve que nous devons à Philandrier le renouvellement des bonnes règles d'architecture, & le ſyſtème des 5 ordres, Vitruve n'en ayant donné que 4. Vignole, mort en 1573, n'a fait, dans ſon livre, que ſuivre les règles de Philandrier, auxquelles il n'a ajouté que les détails qui ſont très-beaux. Il a ſubſtitué au lourd entablement compoſite que ſon devancier avoit pris de l'amphithéatre Flavio, un autre entablement beaucoup plus convenable. C'eſt donc à un Bourguignon que l'on doit le renouvellement des bonnes règles de l'architecture.

De retour à Rhodez avec le Prélat, Philandrier entra dans l'Etat eccléſiaſtique, fut fait Chanoine de la Cathédrale, & Archidiacre. Les fonctions de ſon état & l'étude firent alors le partage de ſa vie. L'Evêque ayant été transféré à Toulouſe, tenta d'y attirer ſon ami, qui ſe contenta de l'aller viſiter deux fois par an.

C'eſt dans une de ces viſites qu'il mourut en cette Ville, le 8 Févr. 1563, infiniment regretté de l'Archevêque, qui lui fit ériger un mauſolée dans ſon Égliſe, avec une magnifique épitaphe.

Ses Notes ſur Vitruve ont eu 4 éditions; la derniere, de 1649, *in-fol.* par les Elzevir, eſt la plus belle. Philibert de la Mare nous a donné en 1667 la vie de ce Savant, qu'on peut conſulter, ainſi que le Supplément de Moreri, 1735.

JEAN BEGAT, fils de Nic. Begat, Avocat du Roi au Bailliage de Châtillon, & de Françoiſe Agneau dont il joignit le ſurnom au ſien, né en 1523, fut reçu Avocat au Parlement, où un mérite ſupérieur lui attira bientôt des applaudiſſemens. Charles Fevret aſſure que Begat fut le 1er. de cette Province, qui ſut joindre à une érudition profonde, de la politeſſe dans la diction, & de l'ornement dans le diſcours.

Pleins de confiance en ſon habileté, les Etats le députerent en Cour pour ſolliciter la révocation d'une Déclaration du Roi ſur le droit d'aubaine pour les Francs-Comtois. Son diſcours à ce ſujet frappa tellement le Conſeil, qu'il obtint un Arrêt favorable à ſa cauſe en 1557, & fut récompenſé de ſon zèle par une Charge de Conſeiller au Parlement. Depuis ce temps il n'y eut point d'affaires importantes & de commiſſions difficiles, dont ce grand Magiſtrat n'ait été chargé par ſes Confreres.

Le fameux Edit de Janvier 1561, obtenu par les Calviniſtes, ouvrit un nouveau champ à la gloire de Begat. Les Etats & le

Parlement le choiſirent unanimement avec Guill^e. Remond, pour faire au Roi des remontrances. Ayant obtenu audience au Conſeil Privé, l'Orateur porta la parole avec tant de force & d'éloquence, que les remontrances furent approuvées, & la conduite de ſa Compagnie approuvée par tout le Conſeil. Pluſieurs même des Seigneurs dirent hautement, *que le Parlement pouvoit ſe vanter d'avoir conſervé le dernier fleuron de la Couronne.*

Il ne fut pas ſi heureux dans ſa 2de. *remontrance* ſur l'Edit de pacification du 4 Mai 1563; le Conſeil loua la piété des Bourguignons qui ſoutenoient l'incompatibilité de deux Religions, & le zèle de leur Deputé : mais on lui répondit qu'il falloit céder au temps, & publier l'Edit.

Les Etats ayant obtenu des Lettres patentes, en 1566, pour procéder à la réformation de la Coutume, Begat fut un de ceux ſur qui l'on jeta d'abord les yeux. Il n'oublia rien pour ſe montrer digne de cet honneur. Il dreſſa auſſi-tôt ſur chaque titre de notre Coutume, de longs & ſavans mémoires, mais informes, & qui n'ont pas reçu la derniere main. 3 Traités, ſeulement mis au net, ont été imprimés pluſieurs fois.

La réputation de ce grand Magiſtrat étoit ſi grande en France & dans les pays étrangers, que le Roi d'Eſpagne & les Suiſſes,

qui avoient quelques différends pour les limites de la Franche-Comté, le choisirent pour Arbitre.

Charles IX, pour lui donner une preuve de l'estime qu'il faisoit de son mérite, rétablit en sa faveur la Charge de 4e. Président au Parlement, supprimée depuis plusieurs années, & l'en fit pourvoir le 7 Mars 1571. Sa Compagnie, qui souffroit d'ailleurs avec peine ces sortes de rétablissemens, n'apporta aucune contradiction à celui-ci, & vit avec joie récompenser la vertu d'un de ses Membres.

Begat n'eut pas le bonheur d'en jouir long-temps, étant mort l'année suivante à l'âge de 49 ans. Le Parlement en Corps assista à ses obséques faites en l'Eglise de St. Etienne de Dijon. Des Conseillers & des Avocats répandirent des fleurs sur son tombeau. Je ne citerai que ces mots de son éloge par le Conseiller Philibert Colin :

Quid! quocunque decet summâ ratione sodales
Attrahis, æthereo vincis & eloquio.
Omnia tranquillas, componis & omnia, citrà
Ullius strepitum . . . . .

On peut consulter sur la vie & les ouvrages de ce grand Homme, le 1er. vol. *in-fol.* p. XII de la Coutume du P. Bouhier; & la Bibl^e^. des Aut. de Bourg^e^. t. 1, p. 22.

AMADIS

AMADIS JAMYN, Poëte françois, ami de Ronſard, né à Chaource, mort Grenetier à Châtillon en 1585; il avoit de la facilité & du naturel; on le préfere même à Ronſard. Ses Œuvres poétiques conſiſtent en piéces morales. On a encore de lui une traduction des 13 derniers livres de l'Iliade d'Homere.

ETIENNE LEGRAND, Jéſuite, d'une anc. & noble famille de Châtillon, né en 1618, élevé à Auxone, prêcha 25 ans, fut ſucceſſivement Recteur des Colléges de Metz, Autun & Langres, député à Rome en qualité de Procureur de ſa Province, mort à Dijon en 1681. Il a compoſé *l'Hiſtoire Sainte de Châtillon*, mais ſans goût & ſans critique: on la croiroit écrite au XVIe. ſ.

JOSEPH SOYROT, Correſpondant de l'Académie des Sciences, Contrôleur général des Finances en Breſſe, homme de goût, fut connu par ſes liaiſons avec les Savans, & ſur-tout M. de la Monnoie. Il avoit beaucoup de manuſcrits & une bibliothéque choiſie, dont les livres après ſa mort ont paſſé en celle de M. de Ruffey. Il fit bâtir la maiſon délicieuſe du *petit Verſailles*, qui lui coûta plus de 100000 liv. & fut chéri de tous ſes Concitoyens, auxquels il la laiſſoit ouverte. Son pere étoit auſſi un homme de mérite, dont M. de la Monnoie fit l'épitaphe ſuivante, qui convient de même au fils.

Cy gît Soyrot : paſſant ce mot veut dire
Un homme enſemble & généreux & doux,
Qui ſut bien vivre, agir, parler, écrire ;
Fut bon ami, bon pere, bon époux,
Vécut loué, chéri, goûté de tous ;
Hors en un point, dont nul ne s'étonne,
C'eſt que la fin que les œuvres couronne,
L'a tout-à-coup fait voir bien différent,
Lui qui jamais ne chagrina perſonne,
A chagriné tout le monde en mourant.

JEAN-BAP. JUNOT, Cordelier, né en 1638, devint Provincial de ſon Ordre, Viſiteur des Clairiſtes : il rebâtit l'Egliſe & le Couvent de Châtillon, renverſés pendant la Ligue, fit trois oraiſons funèbres, dont la derniere de Marie-Anne de Rouville, Abbeſſe de S. Julien, & mourut en ſa Patrie *plein de jours & de mérites*, dit ſon épitaphe, en 1714.

N. DE FOY, Chanoine Régulier, Prieur de l'Abbaye de N. Dame, a laiſſé un eſſai hiſtorique ſur ſa Maiſon, que ſon Confrere Franç. Hocmelle a beaucoup étendu, en 1723, non-ſeulement par les particularités où il eſt entré ſur les Egliſes de la Ville, mais encore par la précaution qu'il a priſe d'inſérer à la fin les chartes de l'Abbaye. Son manuſcrit, gros *in*-4°. communiqué par le

Prieur actuel, André Vial, m'a été utile.

Les Lettres ſont encore cultivées dans cette Ville, notamment par M. Pierre-François de la Mothe, Avocat, qui depuis vingt-cinq ans travaille à l'hiſtoire du Pays, a fait une bonne collection de chartes pour lui ſervir de preuves: & par M. Robert Joly, Avocat du Roi, qui a compoſé en 2 vol. l'hiſtoire de la Juriſprudence féodale, une notice ſur quelques Juriſconſultes oubliés par Taiſand; pour ſervir de ſupplément à ſon Ouvrage; un bon morceau ſur les événemens arrivés en Bourgogne, depuis la réunion à la Couronne juſqu'en 1731, & qui mériteroit l'impreſſion; enfin un recueil manuſ. de poëſies françoiſes & latines. Je dois à la complaiſance de ces deux eſtimables Littérateurs, pluſieurs bonnes notes ſur la Ville de Châtillon.

Elle contient 656 maiſons, 747 feux, dont 577 ſont cotés pour la taille royale, & 707 pour la négociale, & 40 inſolvables. Environ 2700 Communians, & 3390 ames, ſelon l'état envoyé au Miniſtre en 1774. Il comprenoit 818 garçons, 1071 filles, 663 hommes, 729 femmes ou veuves, 114 perſonnes en Religion, dont 43 hommes, (14 Séculiers) 71 femmes.

Les armes de la Ville ſont de gueules au château ſommé de 4 tours crenelées d'argent, & maſſonné de ſable.

La meſure actuelle de bon bled eſt de 45 liv. l'ancienne ſous nos Ducs étoit de 30 l.

A 16 lieues de Dijon, 15 de Troyes, 16 d'Auxerre, 12 de Langres & du Diocèſe, 7 de Tonnerre, 6 de Bar-ſur-Seine, 3 de Muſſi-l'Evêque.

Lat. 47 d. 32' 36". L. 2d. 12' 18".

BOURGS ET ABBAYES

DU BAILLIAGE DE LA MONTAGNE.

BOURGS DU BAILLIAGE.

AIGNAI-LE-DUC.

AIGNIACUM, *Agnaium*, *Egniacum*, mots celtiques qui ſignifient ſur l'eau; Parᵉ. voc. S. Pierre, Arch. de Duême, Collr. l'Evêque d'Autun. Belle Egliſe réparée en 1780, & qui ſe reſſent de la magnificence de nos Ducs. On y conſerve un corporal avec la date 1362.

La Chapelle du Roi, voc. S. Louis, fondée au château par les Ducs, a été tranſférée en l'Egliſe Paroiſſiale, où les Siredey,

Germain de Giſſey, Antoine Champeaux, P. Guibert, Daniel Potet, Etienne Charpy, Curé, Catherine Vallerot, P. Roydot, *&c.* ont fait des fondations.

Eudes II qui avoit déjà des fonds en ce Bourg, en donna la dîme aux Moniales du Puys-d'Orbe en 1150, cédée depuis au Curé pour ſa portion congrue. (V. Perard, p. 235). M. Mangin, dans ſon *Hiſtoire de Langres*, tom. II, pag. 408, traduit l'*Agnium* de la charte par *Agni* qui eſt inconnu. Par tranſaction entre Roſe Bourgeois d'Origni, Abbeſſe du Puys-d'Orbe, le Curé & les Habitans, la dîme fut réglée à la 30e. gerbe, en 1598.

Cette Abbaye avoit un Monaſtere entre l'Hermitage & le Revinſon, d'où *la vie aux Dames*, au-deſſus du petit S. Michel : on les appelloit *les Dames du Carré.* On y voit encore 3 arcades ou portes d'entrée. Quelques-uns croient que c'eſt le reſte de la maiſon des filles de nos premiers Ducs, Agnès & Jeanne, qui la donnerent aux Bénédictines.

La Léproſerie étoit à 200 pas en allant à Beaunotte : le moulin, au Val-des-Choux, s'appelle *de la Maladiere.*

Hermitage de S. Michel ſur la montagne à l'oueſt, où le Frere Jean, qui ne quête pas, a déterré des tombeaux fort anciens.

On voit en 1118, un Godefroy d'Aignai,

Bienfaiteur de l'Abbaye de S. Seine : Marguerite d'Aignai épouſa Joſſerand de Brançion, dont le fils Henri vendit cette Terre à Hugues IV, en 1259 : ce qui fut ratifié par ſa fille Marguerite & Renaud de Choiſeuil ſon gendre, par le Roi de France & l'Archevêque de Beſançon, dont les vendeurs étoient alors Diocéſains.

Ce Duc légua la Châtellenie d'Aignai à Huguenin ſon 4e. fils : ſes filles y faiſoient leur ſéjour ordinaire. Eudes IV teſta en ſon *Chaſtel d'Aygnai*, en 1348. Pluſieurs chartes de ce Prince ſont datées de ce lieu.

Marguerite de Brancion, Dame d'Aignai, fit des donations à l'Egliſe d'Ogni où elle fut inhumée : elle eſt repréſentée à cheval ſur ſon ſceau gravé dans le ſecond vol. de D. Plancher, p. 524. Simon d'Aignai, de l'ancienne Maiſon de ce nom, vend à l'Abbé de S. Seine ſes fonds à Turcey, en 1335.

Le Château à l'eſt ſur la hauteur, ſéjour des Ducs de la premiere race, fut totalement ruiné par Louis XI : il n'y reſte que les fondations des fortifications ſur le roc eſcarpé, quelques pans de la tour du donjon, & les veſtiges des foſſés taillés dans le roc. Les jardins & les cours ſont en terres labourées. A juger par le local que j'ai viſité en Septembre dernier, c'étoit après Montréal & Vergy, le plus vaſte château-fort de nos anciens Ducs. Il domine le Bourg

qui eſt en partie dans le fond, en partie à mi-côte & ſur les hauteurs. A l'eſt on découvre le ruiſſeau limpide de la Coquille, qui ſerpente dans une belle prairie, & formoit ſous le château un étang, dont on voit encore la chauſſée.

Parmi les Châtelains, Huguenin de Châtillon, 1353; Monin de Corpoyer, 1359.

Ancienne Prévôté Royale. Par le terrier de Châtillon de 1371, à chaque épouſaille il étoit dû 5 ſ. au Prévôt, appellé alors Martin le Rever, auquel ſuccéda J. Remond, enſuite Pernot-Garnier, en 1375 : les de Giſſey, d'une ancienne famille du lieu, dont un Lieutenant Général en la Chancellerie, Elu du Tiers-Etat en 1621, ont été Prévôts pendant 200 ans : Pierre-Louis Charpy de Giſſey a ſuccédé au dernier de ce nom. On voit un Guy Charpy, Sommelier du Duc en 1460. Il avoit des fonds à Fontaine, dont une rue a retenu le nom de *Charpy*.

Les Aſſiſes du Bailliage ſe tiennent 2 fois l'année à Aignai, où tous les Officiers des Juſtices du reſſort ſont obligés de ſe trouver, par Arrêt du Conſeil de 1669. On vient de conſtruire un Auditoire neuf. (1780).

Pendant le banvin du Duc qui duroit le Carême, nul ne pouvoit vendre vin, *excepté aux Clercs & aux Nobles d'Aignai.*

Les Seigneurs Engagiſtes ont été les

d'Edouard; Claudine de Senevoy, veuve de Benigne d'Edouard, reprit de fief pour Aignai & Etalente, en 1679; enſuite les d'Epinac, de Clugny-Theniſſey; aujourd'hui la veuve Etienne.

Fief de la tour d'Aignai au-deſſus des anciennes halles.

Ce Bourg eſt très-ancien, à en juger par ſon nom celtique, par les médailles du haut Empire, les vieilles armes, les tombeaux de pierre avec oſſemens de grands corps trouvés aux environs; par ſon antique forteresſe, par une voie romaine qui paſſoit ſur le finage, tendante par les bois de Mauvilli à Salive, à Barjon, qui fut ſuivie par Louis XIV, en 1668.

Aignai étoit jadis conſidérable, ayant plus de 500 feux, & 100 Tiſſerands au Fauxbourg ſeul de la Margelle : mais les guerres, les peſtes l'ont réduit à 168 f. 560 Com. avec les dépendances. Grandbois, *Grangia*, ou *Curtis de Grandi-Boſco*, fut donné par le Duc Eudes & Regnier de Châtillon, à la Maiſon-Dieu de cette Ville, ès mains de l'Abbé de N. Dame, en 1145; depuis par Hugues III à l'Abbé de Longuai, en 1176 : Marguerite de Duême lui céde ſes droits en 1186; inféodé par l'Abbé à Gauthier Siredey, qui y conſtruiſit un moulin en 1533, au deſſous du déchargeoir du grand étang; l'actuel eſt au deſſus. L'Abbé

vendit Grandbois à Cl. Regnier, Seigneur de Montmoyen, en 1577, dont le domaine utile fut cédé à Jean & Nicolas Siredey : mais le tout eſt maintenant au Seigneur de Montmoyen, depuis 1752. Un bel étang, l'autre eſt à ſec : 3 f. la Caiſſote, Brevon, où paſſe le ruiſſeau de ce nom ; la Galopine, Chevigni, l'Hermitage, la forge ſur le ruiſſeau de la Coquille. 2 moulins, une huilerie à eau : Beaunotte en eſt la Succurſale. (*V. ci-après ce Village*).

Six foires établies par Henri III, le 15 Avril 1589, en récompenſe de la fidélité des Habitans durant la Ligue. Marché le mardi. Halles neuves de 100 pieds de long ſur 40 de large, ſoutenues de 8 arcades en pierre de taille. Commerce en toile : on en fabrique bien 1200 aunes par jour. Les prés ſont couverts de toile qu'on y fait blanchir, ſans uſage de chaux. L'eau argentine du ruiſſeau contribue à la blancheur de la toile : il vient d'Etalente où il ſe joint à celui d'Eſchalot, & ſe perd dans la Seine à Cône. 3 Tanneurs. Bureau du Contrôle, de poſte aux lettres depuis 1774. Grenier à Sel de Saux-le-Duc, Subdélégation de Châtillon. Pinte plus grande que celle de Flavigni. Meſure en froment de 45 l. conceau 42, orge 30, avoine 25.

La contrée dite *des Vignes*, annonce qu'il y en avoit autrefois : elles périrent en 1709. A la combe *Selliere* étoit une fontaine ſalée,

au bas de la Caiſſote. Bois communaux de 1200 arpens.

Anciennes familles : les Siredey, dont un Maire de Dijon en 1626, un à Châtillon en 1615, & un Avocat Général à la Chambre des Comptes ; Roydot, Gentil, *&c.* Antoine Caillart, Secretaire dans 4 Ambaſſades, penſionné du Roi, eſt d'Aignai, ainſi que ſon frere Secretaire de l'Ecole Militaire, avec 1500 liv. de penſion.

2 lieues de Baigneux, 5 de Châtillon & de Flavigni, 10 de Dijon, 21 d'Autun.

AISEY-LE-DUC.

Aiſeium, *Aziacum*, Par. voc. S. Geneſt, Doyenné de Molême, Coll^r. l'Evêque de Langres & de ſon Diocèſe. En l'Egliſe tombes de Guill^e. de Martigni, Châtelain, 1501 ; d'Euſtache Joubard, Seigneur d'Autricourt, 1503 ; de Françoiſe d'Eſtrac, femme de J. de Martigni, Capitaine du Château, 1541 ; de Marie Bart, fille du fameux Jean Bart, Chef d'Eſcadre, épouſe de Franç. de Ligni, Seigneur de Roche-Priſe, 1757.

Ce Bourg a donné le nom à d'anciens Seigneurs : Milo d'Aizey donna la Terre *d'Arceel* à l'Abbaye de Châtillon, en 1166 ; ce qui fut approuvé par Villernus de Duême, du fief duquel elle relevoit, par Hugues de Fontette, Giſlebert de Grancey & Guy de Vanaire.

Aiſey fut acquis par nos Ducs, & affranchi par Hugues IV en 1237. Il y avoit alors 28 feux, ſans comprendre *les hommes des gentils gens de la Ville*, & 48 au Chemin-d'Aiſey, un péage pour aller à Chameſſon & à Montbard. Selon le terrier de 1371, chaque bête devoit par an 3 ſols *au feſſeur* (pâtre.)

Les Ducs avoient hors du lieu, ſur la Seine, un château-fort flanqué de 4 tours, environné d'un double foſſé nourri par une belle fontaine; aujourd'hui preſque tout démoli : la Chambre du Domaine décréta le Châtelain, Perruchon du Fay, pour en avoir enlevé les matériaux en 1705. Les Princes & leurs femmes y ſéjournoient ſouvent. Philippe le Hardi y paſſa 8 jours en Juin 1365. Il y apprit que le Roi de Navarre, Charles le Mauvais, répandoit par-tout qu'il alloit prendre poſſeſſion du Duché de Bourgogne, ſelon le traité (prétendu) conclu avec le Roi, & comme légitime héritier du dernier Duc. Philippe écrivit delà au Bailli d'Auxois pour publier le contraire, & qu'il étoit réſolu de garder le Duché donné par le Roi ſon pere.

Le Duc Jean, pour récompenſer les ſervices du Sire de Château-Vilain, faute d'argent, lui céda les Terres d'Aiſey, Maiſey, Villiers & Salive en 1415 : il fit fortifier le château d'Aiſey & le munir d'artillerie, en 1419.

La Chapelle caſtrale, voc. St. André, fondée par les Ducs, de nomination royale, a été transférée à l'Egliſe par^e. par ordonnance de Mll^e. de Montpenſier, pour y faire la deſſerte, en 1644.

Guillaume de Blaiſi, Pierre de Chacenai, Machecot d'Eſtribourt en étoient Châtelains au XIVe. ſ. Guillaume & J. de Martigni; Jean Fyot au XVIe.; depuis les Pitoizet & les Eſpagnol.

C'eſt encore aujourd'hui une Châtellenie royale, qui comprend le chef-lieu, le Chemin-d'Aiſey, Buſſeau, Nod, St.-Marc, Bremur, Vauroix & partie de St.-Germain-le-Rocheux, autrefois Gruerie.

Les derniers Seigneurs engagiſtes ont été Girard de Longuai, 1504; le Duc de Montpenſier, 1549; Mll^e. de Montpenſier, 1644; N. de Tenarre de Montmain, Maréchal de Camp, 1725; Charles-Henri de Saulx, Vicomte de Tavannes, qui réſidoit dans le lieu, où il faiſoit du bien, & où il a bâti une belle maiſon: aujourd'hui Charles-Antoine de Guerin, Marquis de Lugeac, Lieutenant Général des Armées.

Il y a eu juſqu'en 1630 des Calviniſtes, qu'on enterroit au cimetiere *Gouſſelot*. Au bas de la cour de l'ancien presbytere brûlé par les Huguenots, étoit un emplacement où ils tenoient le prêche, appellé encore par les anciens, *Calvaine*. Cl. Meot vendit

en 1673 les bâtimens pour conſtruire la nouvelle Cure.

En ſortant du Bourg *de Baon* eſt une place ornée de vieux tilleuls, ſur la Seine, très-propre à tenir foires qui ſeroient fort utiles à un pays ſans commerce. A l'entrée de *Baon* étoit une porte ſur laquelle on avoit établi l'Auditoire, démolie comme nuiſible au paſſage des voitures : une 2e. dite *du Guichet* en la même rue : la 3e. communiquoit à une autre à la ſortie du Bourg avec des tours : le tout fut réparé en 1630, & depuis a été détruit.

Les Habitans ont contribué pluſieurs fois aux beſoins de l'Etat, notamment ſous Charles IX, & en 1653 ils emprunterent 2000 l. pour fournir à la dépenſe des troupes en garniſon.

Neuf Citoyens de ce lieu, fideles à Henri IV, étoient les Meſſagers ſecrets du Préſident Fremiot pour les affaires du parti royaliſte, tant auprès du Roi que des Seigneurs & Villes voiſines.

Par Arrêt de la Table de Marbre, du 21 Mars 1769, les Habitans ont été conſervés dans le droit de champoi pour tous leurs beſtiaux dans l'étendue de la Châtellenie, hors le parc réſervé. Ce parc a 450 arpens de bois, une belle fontaine près de laquelle étoit la Léproſerie marquée d'une croix, pluſieurs abreuvoirs, & 2 étangs. Il y avoit

jadis des Templiers, où, ſelon quelques-uns, des Chartreux, dont on voit les reſtes de la Chapelle, avec un ſouterrein qui communiquoit au Château. A droite du grand chemin, ſur la montagne, eſt une marbriere qui mérite d'être exploitée : l'autel du Val-des-Choux en a été tiré.

Ce Bourg qui étoit fermé de murs, conſidérable au XIVe. ſ. n'a plus que 80 f. 360 Comm. Dépend. Bon-Eſpoir, ainſi nommé d'une ancienne Chapelle de N. D. de *Bon-Eſpoir*, dit auſſi la *Métairie aux Juges*, parce que les Pitoiſet, Juges-Châtelains d'Aiſey, y demeuroient ; d'où aux Eſpagnol, aux Rougeot. La montagne eſt couverte de ſimples fines, ſur-tout de genciane. 1 moulin à 2 roues ſur la Seine qui paſſe ſous un pont à 2 arches, appellé le pont *des Troubles*, deſſervant les Villages voiſins, & la route de Dijon à Châtillon. Au milieu du Bourg, belle ſource qui ſort de deſſous un rocher, avec lavoir.

Fief de Meix-Moron dans Aiſey même, à Charles-Benigne Vaillant, Préſident à la Chambre des Comptes. Chemin-d'Aiſey eſt la Succurſale. Bois communaux. Louis XIV paſſa dans ce Bourg en ſon 1er. voyage de Franche-Comté, 1668.

Hugues V, dans ſon teſtament de 1314, fait des legs à Louvelot d'Aiſey, & à Nic. d'Aiſey, Officier de ſa *bouteillerie*. Druhes

d'Aiſey étoit Commiſſaire général des garniſons du Duc, en 1337.

Anciennes familles : les Eſpagnol & Pitoiſet, dont pluſieurs Châtelains; les Febvre du Chemin-d'Aiſey, dont Jean-B. Febvre eſt mort aux Iſles en 1779, Chev^r. de St. Louis, Capitaine d'Agenois; ſon frere, Tréſorier de France, a laiſſé un fils Maître aux Comptes à Dijon. Je dois à M. Eſpagnol, Procureur du Roi, homme obligeant & amateur d'antiquités, pluſieurs bonnes notes ſur ſa patrie & ſur les Villages voiſins.

Grand'route de poſte & des Diligences. Subdélégation & Grenier à Sel de Châtillon, à 3 petites lieues, 4 de Baigneux, 13 de Dijon.

ARC EN BAROIS, Ville.

Arcus Barrenſis, ainſi ſurnommé, parce qu'il dépendoit autrefois du Barois, avant qu'il fût échangé au XIVe. ſ. ou parce qu'il forme comme une *barre* de ſéparation de la Bourgogne avec la Champagne. Par. voc. S. Martin, Doyenné de Langres & du Diocèſe; Patron & Décimateur le Prieur de Monterot. 3 Chapelles fondées par les Seigneurs.

En l'Egliſe, jadis Chapelle caſtrale, épit^e. d'Antoine de Vienne, dit de Beaufremont, Chevalier des Ordres, Capitaine de 50 hommes d'armes, Marquis de Liſtenois &

d'Arc, 1605. Il donna 1500 liv. pour ériger ſon monument : Joachim de Vienne ſon neveu & héritier, fit employer 500 liv. pour ſon monument, & 1000 liv. pour une Meſſe par ſemaine, réduite à un grand Service le 20 Octobre.

Tombeau de pierre Labelle, natif d'Arc, Curé pendant 23 ans, mort en odeur de ſainteté le 25 Juin 1628. Son portrait eſt ſur le mur, & ſa mémoire eſt en vénération. Sébaſtien Zamet le nomma ſon Grand-Vicaire Forain dans 32 Paroiſſes voiſines d'Arc, en 1615. Sa vie, écrite ſimplement par Jean-Claude Grand, Curé d'Arc, fut imprimée *in-12* à Dijon, 1739. On y voit que l'oraiſon funèbre de ce bon Paſteur, prononcée par N. Chouet, Curé de Latrecey, ne put être achevée à cauſe de l'abondance des larmes de ſes auditeurs.

Hoſpice de Récolets fondés ſur une montagne nommée Calvaire, par le Maréchal de l'Hôpital-Vitry, Seigneur d'Arc en 1635 : c'étoit auparavant un Hermitage. Sous l'Autel Chapelle ſouterreine, où l'on voit un ſépulcre de N. S. à 4 figures, fait par les de Vienne. Avant d'arriver au Monaſtere, on rencontre 5 ou 6 Oratoires qui ſervent de ſtations ſur les myſteres de la Paſſion. Urſulines établies en 1667, ſupprimées en 1746, auxquelles ont ſuccédé trois Sœurs Noires pour l'inſtruction gratuite des filles.

Petit

Petit Hôpital de 4 lits, hors du lieu, sur le grand chemin de Langres, jadis Léproserie : la Chapelle, voc. la Trinité, fut bénie en 1610.

Henri III fit défenses, en 1587, au Bailli de Châtillon, de saisir les biens de cette Léproserie, administrée par les Seigneurs d'Arc, Fondateurs. Il y avoit encore un lépreux en 1607. Elle fut exempte de décimes en 1649.

Chapelle rurale de Ste. Anne érigée durant la peste de 1629.

Anciens Seigneurs : Vilbertus d'Arc, Chevalier, 1219 : Jean de Chateau-Vilain, Fondateur de la Collégiale de cette Ville, en 1263 ; du Couvent des Cordeliers, 1285, & du Prieuré de Vaux-Clair où il fut inhumé : Jean II son fils affranchit Arc en 1326. Par cette charte, les Habitans peuvent élire 12 Prud'hommes qui choisiront 4 Elus (Echevins). Par le 56e. article : *Chacun Chef d'Hôtel aura un prépoint d'escailles, un bacinet, lame ou glaive émoulé, excepté Prêtre & Clerc qui ne les auront s'il ne leur plaît.* Selon l'article 67, ne pourront prendre les monches à miel en nos bois, comme ils en ont usé au temps passé. Par l'article 73, chaque Seigneur, à son entrée, doit jurer les franchises d'Arc. Cette charte fut confirmée par le Duc Hugues en 1327, & par Jean de Bourgogne, Sire de Montaigu & de Jon-

velle. Ses deſcendans ont poſſédé cette Terre pendant 3 ſiécles. Cette illuſtre Maiſon alliée à celle de Noyers, de Grancey, de la Baume, finit par Anne de Chateauvilain, épouſe en 1507, de Marc de la Baume, dont elle eut Joachim de la Baume, vivant en 1537. Enſuite Guillaume de Vienne, Fervaque de Grancey, François & Jean d'Avaugour, Ludovic de Jacette, le Maréchal de Vitry : enfin Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, acquit en 1700, par adjudication, de la Comteſſe de Saſſenage, veuve de Jean-André de Moerſtin, grand Tréſorier de Pologne; aujourd'hui à ſon fils le Duc de Penthievre. Guillaume de Vienne de S. Georges fit, en 1456, foi & hommage au Duc de Bourgogne de ſon Chaſtel d'Arc, où il n'y avoit alors que 40 feux. Arc avoit été érigé en Marquiſat en 1650, pour le Maréchal de Vitry, uni au Duché-Pairie de Chateau-Vilain, qui s'éteignit faute d'hoirs mâles. Louis XIV les érigea & unit de nouveau par Lettres patentes de 1703, déclarant que le Marquiſat d'Arc eſt une mouvance de la tour de Châtillon-ſur-Seine, & Chateau-Vilain de la tour de Chaumont en Baſſigni. Le Marquiſat d'Arc & Bailliage Ducal, fut diſtrait de celui de Châtillon, ſauf l'appel en 1703 & 1728. Les affaires domaniales du Prince & de Gruerie, ſont portées par

appel au Parlement de Paris, les autres à celui de Dijon après Châtillon, par transaction homologuée à Dijon en 1733.

Ce Bailliage Ducal, auquel la Châtellenie a été réunie, comprend le Chef-lieu, Buhiere, Cour-l'Evêque, Giey, Latrecey, Montribourg, Richebourg, Ternac, Valbruant, Corcelote & Epilan. Les Juges de dix autres Paroiſſes & de 3 Villages, à des Seigneurs voiſins, reſſortiſſent au Bailliage d'Arc.

Anciens Baillis : Nicolas Begat, Avocat à Châtillon, 1512; Guillaume Remond, 1527; Etienne Remond, 1550; Nicolas, 1590; Nicolas Lambert, 1628; Jean Lambert, 1631; Bernard & François Lambert; Jean Lequin; aujourd'hui Sébaſtien Lallemant.

Ancien château fort dont une belle tour a 12 pans, avec larges foſſés remplis par l'Aujon. On y voit les armes des Vienne & de Beaufremont. Dans la cour, abreuvoir d'une ſeule pierre, longue de 16 pieds ſur 3 de large & 3 de hauteur, épaiſſe de 6 pouces, ſur laquelle on lit : *faite par M. de Liſtenois, 1582.*

Les Fiefs relevant de la tour d'Arc, ſont Bricon, Semoutier, Prâlay, Aprey, Crenai, Marat, Villiers-ſur-Suize, Monterot, Leſſond, Rochetaillée, Chamerois, la Varenne. Le Duc a droit d'établir un Notaire authen-

tique en ſes Terres. On compte 22 mille arpens de bois dans le Duché de Chateau-Vilain, dont 18 mille ſur le Marquiſat d'Arc.

Arc fut déclaré Ville par Arrêt du Parlement, 1726 : Mairie pour les affaires économiques. Le premier Maire depuis l'Edit de 1692, fut Franç. Lambert, enſuite Charles Mortet, Bernard Beguet; Pierre Thomaſſin, Maire actuel.

Cette Ville, jadis ceinte de murs flanqués de tours avec foſſés, a pluſieurs belles maiſons, une tour d'horloge, 4 foires, 2 marchés, une Chambre à Sel de la Direction de Dijon; environ 200 feux, 900 Communians avec les dépendances, Maiſon Fouin ou Foin 2 f., les Eſſarts 3, Maiſon-Paulin 3, Sautreuil, Valbruant de 20 f. avec Chapelle voc. S. Pierre, jadis Annexe; Monterot & Buniere ſont les Succurſales. Un moulin, forge & fourneau ſur l'Aujon. Une tuilerie au Maire. Bonne carriere de pierre de taille, où l'Abbé de Clairvaux a droit d'en tirer. Belle route de Châtillon à Langres.

Manufacture de toile peinte, établie par Jacques de Weisbecks, Suiſſe, en 1768, & encouragée par le Duc de Penthievre : il y a ſix tables pour l'impreſſion des toiles, 20 métiers pour toiles de coton, & 8 autres en Ville. Environ 60 perſonnes dans la manufacture qui occupe 300 fileuſes dans la Ville & les environs. Elle habille & nourrit

des orphelins qu'on fait travailler selon l'intention du Prince. L'Entrepreneur compte l'an prochain augmenter sa fabrique qui est près de l'Aujon. On y fait aussi des bas de coton à l'aiguille.

Arc se glorifie d'avoir donné naissance à Pierre du Châtel ou Castellan, fils d'un Gentilhomme Valon, retiré en cette Ville après de longs services dans les armées; élève de Pierre Turrel à Dijon, & ensuite Professeur en ce Collége à 17 ans : il osa défendre publiquement au Palais son Maître, traduit en Justice en 1528, comme astrologue & magicien, & l'arracher, par son éloquence victorieuse, à une condamnation préméditée. L'érudition, la sagesse & l'esprit de du Châtel, lui concilierent les bonnes graces de François Ier. qui le fit son Bibliothécaire après Budée, ensuite Evêque de Tulle en 1539, de Macon 5 ans après; enfin d'Orléans en 1551, & grand Aumônier de France. C'est le seul Savant dont les questions avides de ce Prince ne purent épuiser la science en deux jours; le seul aussi dont les malheureux ne purent épuiser la bienfaisance.

Malgré la liberté généreuse de ses discours, dont j'ai rapporté un beau trait au tom. II, p. 281, il conserva l'amitié du Roi jusqu'à la mort de ce Monarque, dont il prononça l'oraison funèbre, publiée par

Baluze en 1674, avec la vie de l'Auteur, écrite en latin très-pur par le Profeſſeur Pierre Galand.

Ce digne Prélat, que le Chancelier de Lhopital appelloit *l'ornement des Muſes*, mourut d'apoplexie en prêchant dans ſa Cathédrale d'Orléans, en 1552. Il poſſédoit le grec & les langues orientales, prêchoit avec beaucoup d'éloquence, & a laiſſé pluſieurs Ouvrages.

Bureau de poſte le plus prochain à Chateau-Vilain, d'où un Facteur gagé par le Prince, tire les lettres pour Arc, à 2 l. $\frac{1}{2}$, autant de Latrecey, 1 $\frac{1}{2}$ de Giey, 6 de Langres, 7 de Châtillon, 14 de Dijon.

BAIGNEUX-LES-JUIFS.

Balneolum, *de Balneolis*, *Bagneolum*, *Bagneium*, ancienn^t. Bagneus, Baignet; Par. v. St^e. Magdeleine, Arch. de Dueſme. Guy, Evêque d'Autun, accorde en 1245 à la *Ville* de Baigneux, nouvellement conſtruite dans ſon Diocèſe, une Egliſe Par^e. au patronage de l'Abbé d'Ogny.

Belle Egliſe, 2 jolies Chapelles: le Fondateur de la ſacriſtie eſt Jacques Roydot en 1603. Le grillage neuf en fer du ſanctuaire a été donné par Emilland Jouanne & ſon épouſe en 1779. Les autres familles qui ont

fait du bien à l'Eglise, en vases sacrés, ornemens, croix, sont les Guenebaut, André Mourice, Aumônier de la Reine, femme de Louis XIV; Jeanne Royer, Pierre Raverat, *&c.*

Confrairie de Charité, établie en 1690, dirigée par de pieuses Dames, pour les besoins des pauvres, très-utile à la Paroisse qui est considérable, de difficile desserte & à portion congrue.

L'Abbaye d'Ogni, fondée en 1106 par les Seigneurs voisins, reçut d'eux la dîme de Baigneux, des prés, terres & bois, dans les territoires de Baigneux, Montceau, l'épineuse. Ces pieuses libéralités devinrent l'objet de la cupidité de leurs successeurs, qui regrettant les fonds dont leurs parens avoient gratifié cette maison, se mirent en devoir de l'en dépouiller. Pour arrêter leurs entreprises, l'Abbé d'Ogni & ses Religieux recoururent à la protection de Hugues IV, en l'associant à la propriété pour moitié de ce qu'ils possédoient au finage de Baigneux, & en d'autres territoires désignés dans les Lettres de pariage de l'an 1243.

Cet acte apprend que l'Abbé se réservoit la dîme, & que le Prévôt qui seroit nommé par le Duc pour administrer la Justice dans l'*hébergement* ou Bourg que Hugues IV devoit bâtir à Baigneux, n'exerceroit ses fonctions qu'après avoir prêté serment sur l'au-

tel d'Ogni. Ce Prince, par Lettres datées en Juillet 1243, accepte le pariage, & en promet l'exécution tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs. Fidele obſervateur de ſes promeſſes, il fit conſtruire l'*hébergement* dans le territoire de Baigneux; & deux ans après l'Evêque Guy y établit une Paroiſſe : *in villâ de Baigneux quæ de novo fundata eſt.*

A la forme de l'acte de pariage, le Duc & l'Abbé ſe réunirent pour affranchir de taille & de corvées les nouveaux Habitans & leurs meix, à la charge que chaque meix paieroit 5 ſ., un quartaut d'avoine & une geline à la St. Remi : ces Lettres d'affranchiſſement ſont de 1259. Eudes IV & Renaud de Vaubuſin, Abbé d'Ogni, en 1337, établirent 3 foires & 1 marché le Samedi, avec création d'un Maire » pour les régir & gouverner, » & avoir droit de tout clain ſur les allans » & venans & ceux y étant, ſans pour ce » être de la juriſdiction du Prévôt. «

Ces priviléges, la tour que le Duc fit conſtruire où il ſéjournoit quelquefois, l'auditoire du Prévôt, & la ſituation avantageuſe de la place, la firent bientôt augmenter. On y comptoit 8 rues; celles du Chemin, la Maladiere, Vilney, Viard, Regnard, du Four, Cornotte, Vergier au Duc, où l'on préſume qu'étoit la ſynagogue des Juifs, attirés par le commerce, & qui ont donné le ſurnom à Baigneux, expulſés par Jean le

Grand, ſur un ordre du Duc Philippe, vers 1420.

Mais tout a été détruit par les guerres, les incendies & la peſte : il n'y a plus que l'emplacement avec des ruines, appellé le *vieux Baigneux.*

Le nouveau, à 600 pas de l'ancien, fut fermé de murs en 1575 avec 3 portes, 21 tours, dont une ſeule ſubſiſte, & une porte. Il n'y a plus que 100 f. & 500 Commun. compris les dépend. Orret, *Andrate*, de 25 f. avec Chap. de Ste. Reine, jadis grange, érigé en Village & Corps de Communauté par l'Abbé d'Ogni en 1579; le Foulon, la Corvée; le moulin de la Forge, le Quartier; le val de Seine, Hermitage dont la Chapelle fut conſtruite en 1633, dans une ſituation auſſi ſinguliere qu'admirable, avec un bouquet de bois à la Communauté. Orret où viennent d'excellens navets, & le moulin, ſont de la Juſtice d'Ogni, les autres ſous la juriſdiction de la Prévôté.

Terrier de 1371; un autre de 1464 ſous le Maire Guillaume le Grand, qui avoit été Prévôt de Châtillon & de Salmaiſe. Il y avoit alors une tour, aux Ducs, pour les priſonniers & malfaiteurs de la Prévôté, entretenue aux frais du Châtelain de Salmaiſe & de l'Abbé d'Ogni par moitié, & une halle pour les foires & marchés; chaque étau de *Penetiers*, Bouchers, Serruriers,

devoit 8 ſ. Le Prince avoit ordonné, en 1338, que les fruitiers & autres qui vendent denrées hors des étaux, devroient une obole. La portion des revenus du Duc étoit adminiſtrée par le Prévôt qui percevoit les menus droits, & par le Châtelain de Salmaiſe qui avoit la régie des terres, prés & bois, du droit d'éminage, *&c.*

Selon le 3e. terrier de 1584, la meſure d'avoine étoit à 5 ſ. une poule 2 ſ., le muid de vin 7 l. 10 ſ. depuis 1660 à 1680, l'avoine a été entre 6 à 8 ou 9 ſ. La meſure de froment, fixée en 1699, peſe 42 liv. conceau 40, avoine 25 à 26. L'anc. meſ. de 38 l. ne ſert que pour les cens & redevances.

Louis XI, après la mort de Charles le Téméraire, ayant réuni le Duché de Bourgogne à la Couronne en 1477, fit don de Salmaiſe à Philippe de Hohsberg, qui jouit auſſi de la portion domaniale de Baigneux, attachée à la Châtellenie de Salmaiſe. Sa fille unique épouſa en 1504 Louis d'Orléans, Duc de Longueville, petit-fils du Comte de Dunois. Un terrier de Salmaiſe, dreſſé en 1582, juſtifie que Françoiſe d'Orléans, douairiere de Condé, en étoit alors Dame. Henri III ayant révoqué les dons & aliénations du Domaine en 1579, les Commiſſaires envoyerent au Conſeil un état de la conſiſtance *de la Terre, Seigneurie & Pré-*

vôté de Baigneux, en 1581 : les guerres de la ligue en empêchèrent la vente juſqu'en 1597, que Henri IV l'engagea à Philibert Jacquot Desbarres pour 300 écus 54 ſ. Gerard ſon fils vendit en 1621 à Fr. Blondeau, Garde des Sceaux au Parlement de Dijon. Claude Fremiot, héritier de ce dernier, revendit en 1655 à François Bouthillier de Chavigni, des héritiers duquel la Terre de Baigneux paſſa en 1747 à François de Beaumont d'Autichamp, Evêque de Tulle, Abbé d'Ogni. Enfin, cette portion domaniale, appellée *Membre de Salmaiſe*, dont la Châtellenie avoit été réunie au Domaine par Arrêt de 1691, a été acquiſe en 1761 par Marie-Urſule Haumont, épouſe du Comte de Vaureal, qui eſt en procès depuis 15 ans avec l'Abbé d'Ogni, ſur les droits réciproques.

Louis XIII, au ſortir de Dijon, s'arrêta le 3 Avril 1631 à Baigneux; c'eſt-là que le S^r. de Briançon lui vint préſenter une lettre de *Monſieur* retiré à Beſançon : comme elle fut trouvée injurieuſe & pleine de calomnie, le porteur fut arrêté par le Lieutenant des Gardes, & conduit au Château de Dijon.

Le procès-verbal des déſaſtres cauſés à Baigneux par la peſte & les guerres de 1636 & 1637, dreſſé par le Juge Gilles Rouhier, nous apprend que les Habitans les plus ai-

ſés étoient morts ou retirés ailleurs (il compte 38 *fuyards*); qu'on devoit 15000 l. de principaux de rentes conſtituées par les fréquens logemens de guerre, ſans avoir de communaux pour ſubvenir aux néceſſités.

On voit qu'ils avoient logé en 1636 la Compagnie des gens d'armes du Marquis de Tavannes, celle de Chevaux-Légers de Beaujeu, 4 Compagnies de Vaubrecourt & du Chatelet, qui y vécurent à diſcrétion plus de 4 mois. On fut même obligé de donner 700 l. à N. de Faux, Capitaine de Provence, pour le faire déloger : le Procureur-Syndic avoit été détenu ès priſons de Châtillon pour n'avoir pas payé la taille royale, & l'Égliſe étoit ruineuſe.

En 1650 les Habitans furent commandés pour aller *pioner* au camp devant Seurre, avec leurs outils, à 50 ſ. par jour; mais ils aimerent mieux payer 5 Picards pour s'y rendre en leur place. En 1757, le 21 Janvier, inondation cauſée par la fonte des neiges : la même année, la rue de Quemigni & le four furent incendiés.

MAIRIE pour les affaires économiques, établies dès 1337. Les plus anciens Maires ont été Guile. Legrand en 1464; Samſon, auquel l'Abbé d'Ogni amodia ſes droits de foires & de minage, 1484; Jean Siredey, 1551;

Germain Rouhier, 1582; Ant. Chamereau, J. Loryot, 1646; Franç. Mourice, 1651; Daniël Mourice, 1688. Depuis l'Edit de 1692 pour les Maires perpétuels, Daniël Guenepin, J. Menaſſier ſon gendre, Simon-Edme Menaſſier.

Prévôté royale, compoſée d'un Prévôt, d'un Procureur du Roi, d'un Greffier en chef, d'un Huiſſier audiencier exploitant dans tout le Royaume. Parmi les Prévôts on voit des Legrand, Beguin, Rouhier, Davignon, Cugnois, 3 Tremiſot, l'actuel étant Jean Tremiſot : le Procureur du Roi, Pierre Bienaymé, a fait beaucoup d'utiles recherches ſur le pays, & a ramaſſé des médailles romaines & des vieilles monnoies, entr'autres de Charles X, Roi de la Ligue. Je lui dois pluſieurs bonnes notes.

Les Officiers du Baill^e. de la Montagne tenoient jadis leurs aſſiſes 2 fois l'année à Baigneux qui eſt au centre du pays, muni de priſons royales, maintenant à Aignai depuis 1669.

PERSONNAGES DISTINGUÉS.

ROUBERT de Baigneux, Phyſicien (Médecin) & Tabellion du Duc, reçut le teſtament de Philippe de Rouvre en 1361, & celui de Jeanne de France, ſœur de ce Duc,

inhumée à Fontenet. Ce Roubert fonda la Chapelle de Ste. Reine à Flavigni en 1380.

JEAN de Baigneux, aliàs *Baqueux*, prétendoit en 1466 à l'Abbaye de Fontenet, contre Jean Frouard de Corcelles qui l'emporta.

CLAUDE LE GRAND, fils de Jean, d'une ancienne famille, qui a donné des Magistrats au Parlement & à la Chambre des Comptes, fut fait Chevalier par Philippe le Bon, & Gouverneur de ſes deux fils Antoine & Baudouin, lorſqu'il les envoya contre les Turcs. Le Duc dans ſa lettre dit, » qu'il étoit fils du Châtelain de Baigneux, » homme de bon conſeil pour la paix & la » guerre, qui avoit bâti un bel hôtel à » Bruges. « La maiſon des le Grand à Baigneux appartenoit à Claude Guenepin dont la fille l'a vendue à N. Lamarre : on y voit encore leurs armoiries. Charles le Grand de Ste. Colombe, grand Bailli de la Montagne, Baron de Jours, décédé en 1749, eſt le dernier mâle de ſa branche.

JEAN BOSSU, né en 1720, Chevalier de S. Louis, penſionné du Roi, ancien Capitaine d'une Compagnie de la Marine, nous a donné, 1°. les *nouveaux Voyages* aux Indes occidentales, *in-12.* 1768. 2°. *Nouveaux Voyages* en Amérique ſeptentrionale, *in-8°.* fig. 1777. Ce dernier ouvrage, en forme de lettres, reſpire l'humanité, le patriotiſme

& la vertu : elles contiennent des détails ſur les nations ſauvages & ſur les opérations politiques, qui firent paſſer la Louiſinane ſous le gouvernement eſpagnol en 1764. Cet Auteur eſtimable, qui a beaucoup voyagé & bien ſervi, réſide à Aiſey-le-Duc.

Son pere JEAN BOSSU, habile Chirurgien, arrêta une maladie épidémique à Baigneux, en 1720, par un remede efficace : il fit imprimer une *diſſertation ſur la goutte* en 1650, trois ans avant ſa mort.

NICOLAS BEGUIN, Licencié en Théologie, de la Société Royale de Navarre, ancien Profeſſeur de Philoſophie en l'Univerſité de Paris au Collége de Louis le Grand, a publié le 1er. vol. de ſa Philoſophie, chez Barbou, 1773. Il commence par la phyſique & la chymie, & doit finir par la métaphyſique. On y remarque en général beaucoup d'ordre, de préciſion & de clarté, qualités eſſentielles pour un livre élémentaire. 2°. Traité du calcul infinitéſimal & de la géométrie des courbes, 1774. 3°. Deux nouveaux volumes de Philoſophie, 1776 & 1780.

Anciennes familles : les Beguin, Tremiſot, Boſſu, Chamereau, Loryot. . . .

La ſituation de Baigneux eſt aſſez agréable; l'air pur & vif : les vents très - variables à cauſe de l'élévation du ſol : le territoire

ſec, maigre & aride. Sol pierreux recouvert d'une légere ſuperficie de terre végétale; au deſſous lits de ſchiſte calcaire, ou *lave* dont on couvre les maiſons. Bon mouton, gibier excellent. Pluſieurs citernes. Un ſeul puits beau, profond, jadis intariſſable, qui paroît être l'ouvrage de nos Ducs, ſi utile dans les incendies, & négligé aujourd'hui, ſans eau, étant en partie comblé de pierres.

A 500 pas du Bourg, fontaine qui fournit l'abreuvoir public. La Seine à $\frac{1}{2}$ l. eſt commune aux Habitans, fournit de la truite & du poiſſon blanc. Ni vignes, ni bois, & peu d'arbres fruitiers. Le peuple laborieux & induſtrieux. Jadis pluſieurs tanneries dans l'emplacement du vieux Baigneux, où un tréſor trouvé en 1680, changea la fortune d'un Tanneur. Commerce en bled. 6 foires. Marché le Samedi. Grandes halles. Ancienne route du Carroſſe de Dijon à Troyes.

On y deſireroit, 1°. une communication avec la nouvelle route, par la perriere & le grand chemin d'Ampilli : ce qui ſeroit peu coûteux, vû la proximité des lieux. 2°. Un Maître de poſte, attendu qu'il n'y en a point de Chanceaux à S. Marc, diſtant de 5 lieues. 3°. Une boîte aux lettres pour la facilité du commerce, l'expédition des affaires & la commodité des Villages circonvoiſins. Enfin, un Grenier à Sel, le plus prochain étant à 5 lieues. Armoiries

Armoiries bandées de 7 piéces partie d'or & d'azur : celles d'or chargées d'une double chaîne d'anneaux accolés sur un champ d'argent.

Bureau de poste à Bussi-le-Grand, 2 l. ½ ; Grenier à Sel de Montbard, & de la Subdélégation 5 l. 2 de Chanceaux, 3 de Flavigni, 7 de Châtillon, 9 de Dijon.

CHANCEAUX.

Campus Sigillatus, de Cancellis, Chanciacum, Chanceia, jadis Champseau, Par. voc. S. Louis : Eglise construite en partie par les libéralités de Louis XIV : l'ancienne étoit au Prieuré de S. Anthime, autour de laquelle étoit le Village en 1272. On voit encore dans ce vallon, éloigné de 1500 toises du nouveau Bourg, les ruines des maisons, dont il reste 5 à 6 qui forment le Hameau appellé *la rue du Terre*. L'Eglise de S. Anthime fut donnée à l'Abbé de Flavigni en 1154, & le Prieuré en dépend encore, ainsi que le Bourg, dont l'Abbé est Seigneur depuis le XIe. s. qu'Aimo, Comte d'Auxois, lui remit cette Terre. Par Sentence arbitrale entre Anselme, Evêque d'Autun, & l'Abbé, en 1249, il fut décidé que l'Evêque visiteroit le Prieuré, & auroit 60 s. une fois par an. Par d'anciens titres, le Prieur étoit obligé d'y faire célébrer 2 Messes par semaine, & d'y officier

perſonnellement les 4 Fêtes ſolemnelles de l'année, ainſi que le jour de S. Anthime.

La nef étant tombée en 1673, on fut obligé de dire la Meſſe Paroiſſiale en la Chapelle de N. Dame érigée à Chanceaux, & Louis XIV l'y entendit en 1674, & contribua à la conſtruction de la nouvelle Egliſe.

Deux Chapelles : 1°. celle de Ste. Anne-Ste. Barbe, à la nomination de MM. de Brienne & de Senevoy, fondée par Jean Brigandet & Catherine Lemulier ſa femme, en 1548 : fondation augmentée par leur petit-fils Etienne Brigandet, en 1664. L'aïeul de Jean, Seigneur de Giſſey, Capitaine de la Vénerie du Duc Jean, fut tué ſur le pont de Montereau près de ſon Maître, le 10 Septembre 1419. Nicolas, ſon arriere-petit-fils, Capitaine de Flavigni du temps de la Ligue, ſe diſtingua par ſa bravoure & ſa fidélité à nos Rois. (*V. un beau trait de patriotiſme rapporté au tom. V, p. 386, & qui a mérité d'être cité dans le Journal des Savans, Juin, 2 vol. 1780*). Ce brave Officier eſt inhumé à Chanceaux. Guy ſon fils fut Avocat & Syndic des Etats.

La 2e. Chapelle, voc. N. Dame, au milieu du Bourg, fut dotée par Emanfroi Gaillard, Officier d'Artillerie, en 1645, du patronage de ſa famille.

On voit dans les regiſtres le baptiſtaire de Louis, fils de François Sachené, Marchand,

qui eut pour parrain Louis de Bourbon, Duc d'Enghien, depuis le Grand Condé, & pour marraine Claude Brigandet, le 19 Février 1636.

S. Julien de Baleure prétend que le nom de Chanceaux « vient de ce que c'étoit le » Siége le plus ordinaire de la Chancellerie » de Bourgogne, du temps de nos viels Ducs, » qui prenoient plaisir à la chasse ès forêts » voisines. Les bâtimens de ce Bourg ont » trop plus de bonne apparence que n'ont » ceux des autres Villages. »

Mais je doute que nos premiers Ducs aient eu un Siége fixe de Chancellerie : d'ailleurs ce Bourg, depuis le XIe. s. est à l'Abbé de Flavigni, & Chanceaux est bien plus ancien : il vient plutôt de *Cancelli*, qui selon l'Abbé Banier, signifie petites Chapelles bâties par les Gaulois en l'honneur des Divinités champêtres, ou des Déesses meres. (V. Mém. Acad. inscr. tom. 24, *in*-4°).

On a trouvé en 1763, dans une chenevière, à Blessey proche Chanceaux, une galere de bronze de 2 pieds de long sur 8 pouces de large, déposée dans le cabinet du Marquis de Bourbonne. Le Président de Ruffey croit que c'est un monument gaulois, un *ex voto* pour être placé dans un Temple dédié au Dieu de la Seine, par un chef des Nautoniers. Il est gravé dans le premier vol. des Mém. de l'Acad. de Dijon,

p. LXXV, & dans le tom. V *in-fol.* du ſupplément de l'Encyclopédie. En effet, la ſource de la Seine eſt au ſud-oueſt de Chanceaux, à mille pas de S. Germain-la-Feuille, dont dépend Bleſſey.

Il y avoit ſous Louis XIV un moulin à poudre très-renommé, ſur l'étang neuf; d'où eſt venu le proverbe ſur un homme vif, *c'eſt de la poudre de Chanceaux.* On y fait la meilleure confiture d'épine-vinette qui ſoit en France. Ce fruit croît facilement & abondamment dans les bois voiſins.

Louis XIII y coucha en 1631; Louis XIV en Avril 1674: ce Prince écrivit de Joigni, le 23 Avril, aux Echevins, pour les prévenir de tranſporter hors de la Ville, dans une maiſon éloignée, toutes les poudres qui pouvoient y être. Par une ſeconde lettre datée d'Auxerre, le 26 du même mois, il défend de faire tirer le canon, ni faire aucune harangue. J'ai vu ces 2 lettres en original entre les mains de Jean-Renaud Benoît, ancien Notaire, dans la maiſon duquel le Roi logea.

Les Habitans étoient guétables de toute ancienneté au Château de Frolois: mais ayant fermé leur Bourg de murs en 1578 & 1588, par permiſſion du Roi, le Seigneur de Frolois les fit aſſigner pour être déclarés retrayans à ſon Château en 1615: ils furent déchargés par Arrêt du Parlement,

après la visite des murailles faite par des Gentilshommes.

Ce Bourg avoit autrefois un Hôtel de Ville, un Procureur du Roi, même un Maire en 1266, nommé par l'Abbé de Flavigni, & à qui un homme de Poncey devoit un mouton. Il n'y a plus aujourd'hui que 120 f. 450 Comm. compris le Hameau du Tertre; 2 métairies, 2 moulins, dont un à vent, & une papeterie sur la Seine. S. Germain-la-Feuille en est l'Annexe, & aura son article. 3 foires. Marché le Jeudi. Halles. Ancienne route de poste, rétablie en 1777. Grand chemin de Dijon à Montbard, à Châtillon & Is-sur-Tille. Terrein sec & maigre. Froment dans les vallons. Bois commun.

Chanceaux est très-élevé : son finage est un point de partage dont les eaux vont aux 2 mers : l'Ignon & la Seine prennent leur source dans le voisinage.

Odo de Chanceaux, Châtelain de Salmaise en 1390; Jean de Chanceaux, Conseiller du Duc, 1418; Barthelemi Martin né à Chanceaux, mort à Paris à 80 ans, en 1698, Apothicaire du Prince de Condé, a composé 2 Traités sur les dents & sur l'usage du lait : ce dernier a eu une seconde édition en 1716.

Subdélégation de Flavigni. Grenier à Sel de Saulx-le-Duc.

2 l. de S.-Seine, 3 de Flavigny, 7 de Dijon, 9 de Châtillon.

DUÉME.

Duiſmum, *Duſmiſus*, *Duiſme Caſtrum*, jadis Duyſme, Par. voc. S. Etienne, Patr. le Prieur, Archiprêtré compoſé de 25 Paroiſſes, du Diocèſe d'Autun. L'Egliſe de Duême fut cédée à Hugues, Abbé de Cluni, par celui de S. Etienne de Dijon, à la fin du XIe. ſ. ſous la réſerve d'un cens de 5 ſols.

Prieuré, voc. S. Etienne, de l'Ordre de Cluni, dép. de S. Vivant, fondé au XIIIe. ſ. par les Seigneurs de Duême. Louis de Bourgogne, Prince de Morée, Seigneur du lieu, y fonda, en 1315, la Chapelle de S. Maurice, pour 6 liv. de rente ſur les tailles de Cône (le marc étant à 3 liv.). On y voyoit la tombe de Claudine de Vienne, morte en 1504. Mais tout eſt en ruine aujourd'hui, quoique le Bénéfice ſoit bon : la Chapelle a été tranférée à l'Egliſe en 1775.

Godin de Duême, mal écrit *Bruiſme* dans D. Plancher, fut le Fondateur de l'Abbaye d'Ogny en 1106, avec Guy ſon frere & Milon de Frolois.

Le Duc Robert II, par Traité de 1300, donne à Anceau de Duême 63 liv. ſur les

marcs de Dijon, en contre-échange de ſes fonds à Duême. Il acquit de Jean de Duême, Chevalier, tout ce qu'il avoit au château, avec Quemigni, en lui cédant la tour de S. Marc. (V. D. Plancher, tom. II, p. 114). Ce Prince aſſigne à Louis ſon 3e. fils, 3000 liv. & le Château de Duême pour ſa demeure, en 1304 : à ſa mort & à celle de ſon frere ſans enfans, Duême fut réuni au Domaine Ducal.

Eudes IV donne à ſa ſœur Blanche, mariée à Edouard, Comte de Savoie, le Château de Duême, en 1347. Philippe le Bon céde à vie, en 1442, à François de Menthon, Bailli de la Montagne, cette Terre valant 76 liv. de rente.

Les Ducs y avoient bâti une des plus conſidérables fortereſſes de la Province, qui ſubſiſtoit encore en partie en 1750. Louis Guenichon, Seigneur Engagiſte actuel, en vertu d'Arrêt du Conſeil, en a fait démolir le reſte en 1776.

Les Ligueurs s'étant emparés de ce Château fort, le Comte de Tavannes l'aſſiégeoit, lorſque le Préſident Fremiot, averti par Jean des Francs ſon gendre, alors à S. Cloud, de la mort tragique de Henri III, ſe rendit auſſitôt à Duême, où il fit prêter ſerment de fidélité au Roi par Tavannes, par les Nobles & les Soldats. Ce grand Magiſtrat écrivant le matin cette funeſte nouvelle à

quelques Seigneurs abſens, une balle de mouſquet donna dans la caiſſe du tambour ſur laquelle il traçoit ſa lettre. Le fort fut pris & confié à Ragni, & depuis démantelé par Henri IV. On voit pour Seigneurs Engagiſtes, le Chancelier de Biraque; Antoine le Grand, 1er. Préſident de la Chambre des Comptes; N. Morel de Corberon. . . .

Ce Bourg, autrefois conſidérable, de 500 feux, Chef-lieu d'un canton appellé le Duêmois, *pagus Duiſmiſus*, dont il eſt parlé au long dans le 1er. vol. p. 340, le ſéjour des Ducs de la 1re. race, diſtingué par ſa forteresſe, fermé jadis de murs avec 2 portes, n'a plus que 50 feux, 200 Communians; dép. la métairie de Chaſſain 2 f. au bas coule le Revinſon, ruiſſeau qui ſort des bois de Billi, & va ſe jeter dans la Seine. 2 moulins ſur cette riviere.

Au deſſus de Duême eſt le trou profond de *Lafond*, d'où ſort une belle ſource qui tombe dans la Seine, mais qui eſt intermittente.

On remarque parmi les Juges d'Appeaux au Parlement de Beaune, tenu en préſence du Roi Jean, en 1361, un Anzeal de Duême. C'eſt la Patrie de D. Marie Didier, ſavant Bénédictin, né en 1679, mort en 1716 à S. Denis, où il préparoit une édition correcte de Tertullien.

Subdélégation & Grenier à Sel de Montbard, prochain Bureau de poſte à Aignai, 1 l., 1 de Baigneux, 6 de Châtillon.

LATRECEY.

Par. voc. St. Pierre ès Liens; Collateur l'Evêque de Langres, jadis l'Abbé de St. Claude; Doyenné de Château-Vilain, dont il termine l'arrondiſſement au ſud; du Marquiſat d'Arc. On a compté juſqu'à 7 Sgnr^s. dont les petites portions furent réunies par le Maréchal de Vitry.

Prieuré de S. Leger, de l'Ordre de Cluni: jadis à St. Claude, de nomination royale.

Latrecey, en forme triangulaire, dans une plaine, aux pieds d'une chaîne de côteaux de vignes, eſt remarquable par ſes mines de fer fort riches, qui ſe tirent ſur le finage. 4 foires, jadis marché, mais qui ſe tient à Château-Vilain, où eſt le Bureau de la poſte par Chaumont.

On y a découvert en 1771 d'anciens tombeaux de pierre, dont l'un ſert d'auge à J. Bapt. Sarazin; dans lequel étoit un chapelet de verre & une médaille qui repréſentoit St. Georges, ou un Chevalier du Temple.

Ce Bourg de 215 f. 640 Commun., ſous Henri III fut entouré de murs flanqués de 40 tourelles, avec 3 portes & pont-levis: depuis 30 ans ils ſont abattus, à l'exception de quelques pans & 2 tourelles.

2 fontaines forment un petit ruiſſeau ſur lequel ſont 2 moulins, un à vent conſtruit

en 1779. Vignes, prés. Bonne terre à froment. Bois. Carriere en pierre dure, partie bleue, dont on s'eſt ſervi pour les Egliſes & grands édifices des environs, ſur-tout à Clairvaux.

Subdélégation, Grenier à Sel, Recette de Châtillon à 5 l., 2 d'Arc, 1 ½ de Longuai, 5 de Chaumont, 8 de Langres, 6 de Bar-ſur-Aube, 7 de Bar-ſur-Seine.

O G N Y, Abbaye.

Ongiacum, *Oygniacum*, Abbaye de Chanoines Réguliers, ſur la Paroiſſe de Billi, Dioc. d'Autun, fondée en 1106 par Godin de Duême (mal écrit *Bruiſme* dans le Cartulaire & dans le Gall. Chriſt.) & par ſon fils Aymo, Guy ſon frere, & Milon de Frolois, ſous le voc. de la Vierge, de St. Laurent & de St. Nicolas.

Avant ce temps vivoit en ce déſert un Frere Chriſtophe avec d'autres Solitaires. Les Chanoines Régul. de Ste. Geneviève y furent introduits en 1644. S. Louis y vint en dévotion en 1269. Egliſe vaſte, point ornée & fort humide. L'autel en marbre a été élevé en 1736.

Les bienfaiteurs principaux ſont, Marguerite de Brancion, Dame d'Aignai, qui y fut inhumée; Marie de Bourgogne, Comteſſe de Grignon, Dame d'Aignai & d'Eta-

lente; Robert de Bourg^e., Sg^r. de Duême; Mile de l'Epineuſe; Ponce de Lugni; le Duc Hugues qui en 1136 donna Orret, appellé *Horeſt*.

Parmi les 34 Abbés, on diſtingue Hugues qui fit l'acte de pariage avec le Duc Hugues IV en 1243: (*V. Baigneux.*) Guillaume qui accorda, de concert avec le Duc, des priviléges à Baigneux, en 1259; Renaud de Vaubuzin en 1311; Guy de Lery, 1409; Thibaud Viard ſon ſucceſſeur; Hugues Philandrier en 1467; le Cardinal Rolin; Et. de St.-Moris; Phil^e. de Lenoncourt, Cardinal; Nic. de Vienne; 4 Boutillier de Chavigni; d'Antichamp, Evêque de Tulle; Ant. Franç. Bouettin, Chanoine Rég. anc. Curé de St. Etienne-du-Mont à Paris.

L'Abbé nomme à 4 Cures dans le Dioc. d'Autun, Baigneux, Etalente, Billi, St^e.-Colombe.

Les Prieurs n'ont rien épargné pour rendre agréable ce lieu très-ſolitaire. L'on y voit vaſtes jar dins, allées d'ormeaux, terraſſes, *&c.* La maiſon eſt ſituée dans un fond, ſur la Seine, entte 2 montagnes couvertes de bois, dont l'une fournit du marbre veiné: les cheminées qui en ont été faites, ſont fort jolies.

Premier pont ſur la Seine, qui ſort en été près de la Chapelle de Billi. 1 moulin.

Granges de *Frere-Martin* à l'eſt, ½ L. de

l'Abbaye, où étoit un Monaſtere de filles, dont on voit les ruines dans un bois : le cartulaire d'Ogni fait mention de ces filles au XIIe. ſ. comme étant dans l'enceinte de l'Abbaye.

A 1 l. de Baigneux, 3 de Buſſi-le-Grand, 1 ½ de Chanceaux, 8 de Châtillon & 8 de Dijon.

RECEY-SUR-OURCE.

Receium, Par. voc. St. Remi; Collateur l'Evêque de Langres; Doyenné de Châtillon; Sg^rs. les Chartreux de Lugni : une rue eſt au grand Prieur de Champagne, qui a Juſtice ſous latte, depuis 1201. Partie de la Seigneurie releve de Grancey, l'autre du Château de Gurgy. Guill^e. de Recey, dit Bougueres, & Hue de Nesheles, Seign^rs. bienfaicteurs de Lugni, 1186; ainſi que Jean de Recey, 1200; & Renaud de Lengley, dont la donation fut amortie par le Duc en 1229; Jobert de Gurgy leur avoit légué ſes fonds à Recey en 1201; Sybille de Recey céde aux Templiers ſes droits ſur Courban, Louême, Biſſey, 1236; Jean de Recey, 1283; Guill^e. 1315; Ancel de Dommartin, Coſg^r. 1327; les Chartreux acquirent une portion de la Seigneurie en 1332, de Marg^e. de Grancey, Dame de Bosjuhan & de Recey; Guill^e. de Drée, Coſg^r. 1391,

par ſa femme Iſabelle de Saigni, petite-fille de Guill^e. de Recey; Jean de Dommartin fait en 1401 hommage à l'Evêque de ſa portion comme relevant de ſa tour de Gurgy; Catherine de St.-Loup, mariée en 1445 à Pierre de Beaufremont; d'où la *tour de Beaufremont*, bâtie par ce Sgn^r. à Recey; leur fille Marguerite s'unit à Jean d'Anglure, 1467, dont Simon d'Anglure, Sgn^r. de la partie dite *de Jours*, 1500; Claude, Chevalier de l'Ordre, Sg^r. de Jours, Colemier, Buſſi, épouſa Iſabelle de Joyeuſe, 1528; Perronne d'Anglure ſa fille s'unit à François Delettes, Baron d'Aubonne, 1571; Robert Leſtouf de Pradines, Lieutenant de Roi à Milan ſous le Gouverneur Charles d'Amboiſe, Coſeign^r. par ſa femme Guillemette d'Angoulevent, Dame de Recey, Poinſon, Semoutier, Champagne-ſur-Vingeanne, Renève, morte en 1521, comme porte ſon épitaphe à l'Egliſe; Guill^e. de Pradines, 1527; ſa fille Louiſe, épouſe de Jean de Martigni, Chev^r. de l'Ordre, Seign^r. de Rochepriſe, décédée en 1600; ſon mari ordonna par teſtament de conſtruire la Chapelle de St. Jean où il fut inhumé en 1572; on y voit ſon mauſolée avec ſa figure, celle de ſa femme & de Claude ſon fils, mort à 27 ans, Capitaine des Châteaux d'Aiſey & de Châtillon : il eſt marqué dans l'épitaphe, que les Martigni étoient originaires du Fau-

cigni, & ſortoient d'Octodure près de Sion en Valais. J. Vaivre Coſeigr. avec Iſabelle d'Anglure en 1590, par ſa femme Francᵉ. de Martigni : cette portion dite de *Pradines*, auj. le *Château*, relevant de Grancey, fut vendue aux Chartreux & à J. de Vaivre en 1647. Enfin, les Chartreux acquirent le tout de François de Vaivre en 1674, & donnerent un affranchiſſement général en 1695.

Charles de Vaivre, Commandr. de Montmorot, fonda une Meſſe par ſemaine en la Chapelle ſeignᵉ. de S. Jean, 1642.

On voit par une information faite en 1444 pour l'exécution du Traité d'Arras, qu'il y avoit à Recey 12 f. *en Royauté ;* mais actuellement tout le Bourg eſt du Duché & Bailliage de la Montagne; apparemment que les propriétaires de ces 12 maiſons les ont détruites pour rebâtir en Bourgogne, où il n'y a point de maltôte.

Ce Bourg fermé de murs, avec tourelles, ſous Henri III, a 154 f. 500 Comm. Menêble, de 24 f., en eſt l'Annexe, & aura ſon article. 6 foires, marché le Samedi. Halle. Bois commun. Bonne fontaine ſur le chemin de Lugni. Un moulin ſur la riviere d'Ource, dans laquelle tombe, à 100 pas au deſſus du pont, le ruiſſeau de Bure ; & plus bas dans la prairie, celui de la Forêt, appellé *Groeme*, qui flotte le bois de corde. J'ai remarqué 3 ponts de pierre à 3 arches ſur

l'Ource, dans le finage. Chap. rur. près de l'Ource, où étoit la Léproſerie. La Guette ſur la hauteur à l'oueſt, Ferme aux Chartreux, d'où l'on avertiſſoit de l'arrivée des ennemis en temps de guerre.

Recey eſt ſitué preſqu'à mi-côteau, en amphithéatre, entre 3 hautes montagnes. Au ſud, dans un bois ſur la hauteur en un lieu appellé *le Chatel*, ruines d'un ancien fort.

A 4 l. $\frac{1}{2}$ de Châtillon, 7 de Langres, 1 de Bure, $\frac{1}{2}$ de Lugni.

ST.-SEINE-L'ABBAYE, Bourg. (1)

S. Sequanus, appellé d'abord Ste. Marie de Seſtre, *Segeſtrenſis*, *Seſtrenſis Abbatia*, du Village de Seſtre, *Segeſtrum* : elle portoit déjà le nom de ſon Fondateur, quand St.

(1) Quelques-uns écrivent St.-Seine *en Laſſois*, du nom d'un Comté auquel a ſuccédé le Bailliage de la Montagne : mais ce lieu fut d'abord dans le Mêmontois, *in pago Magni-montenſe* (*V. t. 1, p. 341*); d'autres diſent en Auxois, *in pago Alſenſi* : il eſt vrai que le *Bailliage* de Châtillon, dont ce Bourg a toujours été, fut compoſé d'une petite partie du pays Laſſois qui ſe trouve preſqu'entiérement dans la Champagne, d'une partie de l'Auxois, *pagus Alſenſis*, de preſque tout le *Duêmois* & d'une portion du *Mémontois*, ainſi appellé de Mêmont le chef-lieu, que la Martiniere confond avec St.-Seine, quoiqu'il en ſoit à 3 lieues.

Benoît d'Aniane, illuſtre réformateur de l'Ordre, s'y retira en 774.

Cette Abbaye fut établie par St.-Seine, fils du Comte de Mêmont, Diſciple de St. Jean de Réome, ſous la régle de St. Macaire, en 534. Le premier Oratoire fut ſous l'invocation de la St^e. Vierge, qui en eſt encore la fête patronale au 2 Février. La réputation du 1er. Abbé, la régularité des Moines, l'eſprit de piété & de retraite qui les animoit, répandit au loin la bonne odeur de J. C., & leur attira beaucoup de Diſciples. Ces troupes pénitentes travailloient à défricher, à bâtir, à planter, moins pour être plus à leur aiſe, puiſqu'elles vivoient dans la plus grande frugalité, que pour en ſoulager les pauvres. Le Ciel favoriſa de ſes plus douces influences des terres labourées par des mains ſi pures. Ces lieux auparavant ſi arides, déſerts, la retraite des voleurs & des bêtes ſauvages, devinrent bientôt fertiles & agréables : cette fertilité jointe aux grandes aumônes & aux inſtructions que faiſoient les Moines, y attira ſucceſſivement des Habitans. La piété & la diſcipline fleuriſſoient tellement dans ce déſert, que les Evêques de Langres venoient s'y édifier, & appelloient cetre maiſon leur premiere & chere fille, *quæ ſpecialis filia & camera noſtra eſſe dignoſcitur.* St. Seine y mourut en 580. Ses reliques, dont Grégoire de Tours fait

mention

mention, y ſont conſervées, le chef fut mis dans un buſte d'argent en 1347. Sa vie écrite par un Moine anonyme & contemporain, a été donnée par le P. Royer dans le *Reomaus*, & rapportée dans le 1er. vol. du *ſæc. Bened.* pag. 263 : c'eſt le ſeul reconnu pour Saint parmi les 47 Abbés connus, qui ont gouverné ce Monaſtere. On l'invoque ſurtout dans les temps de ſéchereſſe. Le 8 Juin 1620, ſes reliques furent portées ſolemnellement à S. Benigne de Dijon, pour obtenir de la pluie : 22 Paroiſſes s'y joignirent ſur le chemin. Il s'y trouva 3060 filles habillées en blanc, marchant deux à deux, celles de Dijon pieds nus ; la Ville leur donna un dîner à ſes frais. Tous les Villages voiſins de la route vinrent au retour ſur le paſſage, leur offrir des rafraîchiſſemens, & les conduiſirent proceſſionnellement d'une Paroiſſe à l'autre : cette fameuſe proceſſion dura 2 jours. Le Dimanche ſuivant, 58 Paroiſſes ſe rendirent à St.-Seine pour la clôture de la cérémonie.

A la priere de Louis de Bourbon-Condé, en 1639 les Moines envoyerent à ſa mere la mâchoire de St. Seine & un morceau du chef de St. Gilles.

On poſſéde encore les reliques de deux Religieux, martyriſés par les Sarraſins. Ces Arabes-Muſulmans qui porterent dans nos Provinces le fer & le feu, s'emparerent de

cette Abbaye, & la pillerent en 731. Elle fut bientôt rétablie, puiſque, 46 ans après ce déſaſtre, du temps de S. Benoît d'Aniane, qui y prit l'habit, il y avoit 500 Moines. C'eſt à leurs travaux & à leurs défrichemens qu'on doit le commencement de pluſieurs (1) Villes. voiſins, & la formation du Bourg de S. Seine.

En 817, cette Abbaye eſt marquée parmi celles qui doivent au Roi un ſubſide en argent ſans ſoldats. Charles le Gros confirme par une charte de 886 tous ſes fonds, qui furent retirés des mains des Seigneurs Laïques, & reſtitués à Veilon, Ev. de Langres, pour y rétablir la diſcipline. Le Monaſtere fut détruit par les Hongres qui ravagerent la Bourge. en 937, ſelon la Chronique de Beze. L'Ev. Brunon engagea le célèbre Abbé Guillaume à le rétablir, en 981. Le Prieuré de S. Martin de Langres y fut uni en 1085 par l'Ev. Robert, qui ſe fit Moine à Molême, où il mourut en 1110. Etienne, Evêque d'Autun, confirma en 1134 la donation faite

(1) Je dis *pluſieurs*; car il eſt certain par les médailles romaines trouvées dans ces cantons & par les noms celtiques de quelques Villages, qu'ils ſubſiſtoient bien avant Saint-Seine : tels que Seſtre, *Segeſtrum*; *Beligniacum*, Bligni; *Blaſiacum*, Blaiſi; *Liriacum*, Lery; *Balma*, Baume, *&c.* Le nom de *Douix* donné à pluſieurs fontaines, eſt auſſi celtique.

par ſon prédéceſſeur Aganon, des Egliſes de Serrigni, Bouze & Mavilli.

On voit par une Bulle d'Alexandre III, combien cette Abbaye étoit devenue riche & puiſſante au XIIe. ſiécle, puiſqu'elle jouiſſoit de plus de 40 Villages : quelques-uns avoient déjà des Chapelles, devenues depuis Egliſes Paroiſſiales, telles que Frenoy, Molois, Champagny, Lery, Pellerey, Poncey, Villotte, St.-Memin, Baume-la-Roche : elle avoit déjà des vignes à Chaſſagne, Savigni, Rully . . . . 2 chaudieres de ſel à Salins, des meix à Fauverney, à Rouvre, &c.

Une autre Bulle d'Innocent IV, datée de Lyon, 1245, rappelle les mêmes poſſeſſions qu'elle confirme, & accorde aux Religieux, 1°. dans le temps d'interdit général, de célébrer l'Office à huis clos, à voix baſſe, ſans ſonner, en excluant les excommuniés, pourvû qu'eux-mêmes n'euſſent pas donné lieu à l'interdit ; 2°. d'être exempts de la dîme de leurs novales, cultivées par leurs mains ou à leurs frais ; 3°. d'enterrer tous ceux qui voudroient l'être en leur Monaſtere.

Ces richeſſes étoient le fruit de la vie édifiante & de la charité des Moines qui exerçoient généreuſement l'hoſpitalité envers les jeunes & les vieux, les riches & les pauvres : ils avoient même pour les malades, hôpital, infirmerie, léproſerie. Ils

s'étoient acquis par ces bonnes œuvres la bienveillance & la protection du Pape, des Evêques, des Rois, de nos Ducs & des Seigneurs voisins qui leur firent du bien. Parmi les bienfaicteurs, après nos Ducs dont on trouve 45 chartes en leur faveur, ou passées sous le scel ducal, & 17 de la Duchesse Alix, on distingue les Sires de Sombernon, de Saulx-le-Duc, de Drée, de Grosbois, de Mont-St.-Jean, de Blaisy, *&c.* Les Evêques d'Autun leur donnerent six Eglises avec la dîme, & ceux de Langres 14 qu'ils desservoient eux-mêmes.

L'Abbé figuroit à la Cour de nos Ducs comme grand Seigneur; il est souvent nommé parmi leurs exécuteurs testamentaires : il avoit comme eux, un Chambellan, un Maréchal, un Queux, *Coquus* (chef de cuisine), un Chapelain.

Les croisades lui furent très-favorables. On trouve plus de 50 chartes de donations par les Seign^rs. qui partoient pour la Terre-Sainte; le Duc Hugues III qui avoit la garde de cette Abbaye, lui quitte, avant son 2^d. voyage d'outre-mer, le droit de gîte qu'il avoit au Mont-S.-Martin, à Vaux, Cinqfonds, Champagni, Baume, Poncey, Pellerey, en 1189 : la charte est dans D. Plancher, t. 1, p. 64, pr. Gautier de Sombernon donne ses fonds à Villotte & Godan, ses meix à Turcey, à Panges, en 1200.

L'Abbé, en reconnoiſſance de tant de bienfaits, aida le Duc Hugues IV dans la guerre contre Thibaut, Comte de Champagne, en lui envoyant les hommes de ſes dépendances en 1228 : il lui céda même pour ſa vie le Prieuré de Serrigni, en 1233. Auſſi le Prince qui traitoit les Religieux *d'amis*, leur quitta 50 marcs d'argent. Mais bientôt les Moines changerent leur pitance en prébende, & vécurent comme des Chanoines : les commiſſions révocables données par l'Abbé, qui diſpoſoit de tout, devinrent des Bénéfices en titre : delà les Offices clauſtraux. Enfin, la réforme en 1647, corrigea les abus & rétablit la régle.

Pendant les guerres des Anglois, le Roi Jean permit, en 1361, de fortifier l'Abbaye, où l'on voit encore près de l'Egliſe Paroiſſiale une petite tour quarrée, ſous laquelle eſt un paſſage appellé *la porte au Lion.* Il y avoit autour du Bourg quatre autres portes nommées portes de Chanceau, de la Margelle, de Dijon & du Fauxbourg, parce qu'elle tiroit à celui de S. Antoine, aujourd'hui ruiné. Par différentes Sentences du temps des Ducs, pluſieurs Villages, commme retrayans, furent condamnés aux réparations de la *maiſon-forte*, pont-levis, murailles, nétoiement des foſſés, guérites, *barbacannes.* Vers le même temps furent élevés les Châteaux de la Margelle & de Moloy, où les Abbés ſe retiroient.

EGLISE. EPITAPHES.

L'égliſe qui avoit été incendiée en 1255 ; fut commencée par l'Abbé Guillaume de Vienne, mort en 1404, & finie par Jean de Blaiſy. Elle eſt vaſte, élevée & bien éclairée, avec une belle tour pour le clocher. La boiſerie du chœur eſt eſtimée ; on y voit le mauſolée de Guillaume de Vienne ; mort Archevêque de Rouen, qui, quoique mutilé, attire les regards des connoiſſeurs. D. Plancher l'a fait graver dans ſon 2e. vol. p. 383. Pluſieurs tombes & épitaphes, entre autres celles de Richard de Jaucourt & de Guillaume de Chaudenai, Prieur de S.-Memin, 1340 ; Pierre de Bligni, Prieur de Lery, 1342 ; de Eudes de Beze, Grand Prieur, qui fit faire en partie *le chef de M. S. Gilles*, 1400 ; de Jean de Blaiſy, réparateur de l'Egliſe, mort en 1439 ; de Henri de Bar, Chambrier & *Cuſenier*, Prieur de S. Martin, 1469 ; de Pierre de Fontette, Abbé, qui fit faire le clocher & les trois groſſes cloches, en 1466. Dans les orages, au ſon de la troiſiéme appellée *N. Dame*, les Payſans ſe mettoient tous jadis en priere.

De Claudine Damas de la Bazolle, femme de J. de Fontette, 1494 ; de Richard de Giſſey, Sacriſtain, 1509 ; de Hugues de

Ternay, Chambrier, Prieur de S. Martin de Langres, qui donna le grand chandelier à quatre colonnes d'airain, depuis refondu; la croix de pierre au cloître, transportée au dessus du grand chemin en 1650, le sépulchre de N. S. au bas de l'Eglise, un grand benitier de cuivre, & construisit la Chapelle de Prairey, Hameau de Franche-ville, mort en 1515 : Edme de Vingles, *Secretain*, Prieur de Baume, 1540; de Claude de Duretal, sous-Prieur, qui éleva l'autel de S. André, & fit peindre l'arbre de Jessé à la muraille du chœur, à l'aîle droite, où l'on voit son écu, 1552; de Nicolas Contet, Prévôt de *céans*, & Prieur de S. Nazaire de Bourbon, & fit de son vivant élever sa tombe en 1661.

Le corps de Philippe le Hardi, transféré de Halle en Flandres aux Chartreux de Dijon, fut dépose de Baigneux à S.-Seine, le 28 Mai 1404, & y fut gardé jusqu'au 15 Juin par le Prince Philippe de Bourgogne, le Comte de Richemont, les Chapelains & Officiers de sa Maison. On laissa en cette Eglise, comme aux autres, une piéce de drap de Lucques.

Louis XIV coucha dans cette Abbaye le 4 Novembre 1658, & le 20 Juin 1674, au retour de la Franche-Comté, dont il venoit de faire la conquête. Le cours d'étude y fut établi par ordre du Chapitre général, en 1669.

La maiſon & le logis abbatial ont été reconſtruits à neuf en 1715 ; la menſe abbatiale a été réunie à la conventuelle en 1769, moyennant 8000 liv. franches à l'Abbé par an : mais en 1771 cette réunion fut caſſée, & l'Abbé actuel eſt rentré dans tous ſes droits. L'inventaire des titres monte à près de 3000 cotes.

ABBÉS.

Parmi les 47 Abbés, on diſtingue S. Seine le Fondateur ; St. Benoît d'Aniane, fils du Comte de Maguelone, de Cellérier élu unanimement Abbé ; mais ſa modeſtie le fit fuir dans ſon pays, où il bâtit proche la riviere d'Aniane, une cellule qui fut le berceau de la célèbre Abbaye d'Aniane & de la Ville de ce nom, entre Lodeve & Montpellier. Louis le Débonnaire établit Benoît Chef & Général de tous les Monaſteres de France, mort en 821. On a de lui le *Code des régles.* Sa vie, écrite par Ardon Smaragdus, a été imprimée en 1648, avec les ſavantes notes de D. Mainard. NIVART de Fontaines, neveu de S. Bernard en 1186, nommé Abbé de S. Benigne en 1204. ODO I, qui réduiſit les Moines au nombre de 20 à cauſe des dettes de ſa maiſon & des réparations à faire aux bâtimens ruineux, mort en 1235. JEAN abdiqua entre les mains de l'Evêque de

Langres, qui lui assigna les revenus de Francheville, 1240, & Pierre son successeur, le Prieuré de Lery. Sous HUGUES DE LA PORTE, l'Eglise & l'Abbaye furent brûlées en 1255. GUILLAUME assista au Concile de Lyon, 1288. ANDRUIN DE LA ROCHE contribua, par le traité de Bretigni, à la délivrance du Roi Jean, fut Cardinal en 1361, fonda le Collége de St. Martial d'Avignon, mort à Viterbe, & son corps transféré à Cluni où il avoit été Moine. JEAN DE JAUCOURT affranchit en 1323 tous les Habitans de ses Terres. Sous l'Abbé PHILIPPE, l'Evêque d'Autun unit à sa mense le Prieuré de Serrigni, soit pour aider à réparer le Monastere, soit pour augmenter l'hospitalité en 1356. GUILLAUME DE VIENNE fonda en 1398 la Chapelle de S. Jean l'Evangéliste, celle de S. Eloy au Château de la Margelle pour 1000 liv. comptant, & fit commencer l'Eglise, achevée par Jean de Blaisi. PIERRE DE FONTETTE obtint d'Eugene IV, l'anneau, la mître & les ornemens épiscopaux en 1441, rebâtit le cloître & le clocher où il mit de belles cloches, & le château-fort de la Margelle. L'Abbaye étant vacante en 1498, la Chambre des Comptes de Dijon adressa sa commission à Phil^e. Gournet & J. Couffin, » pour lever sous le nom du Roi & en éco» nomie, les revenus, fruits & profits dont » le Roi fit don à Fran. Cl. d'Inteville. » (V. Joly, Ch. des C. p. 70).

Antoine de Vienne paroît le 1er. Abbé commendataire, mort à Molême en 1551; Gilbert de Beaufort de Canillac, qui fit l'orgue, inhumé dans le tombeau de Guillaume de Vienne, 1610; Franç. de Canillac ſon neveu, par Arrêt de 1634, fut déclaré incapable de poſſéder aucun Bénéfice; Armand de Bourbon, Prince de Conti, introduiſit la réforme de St. Maur en 1647, eut pour ſucceſſeur, quand il quitta la croſſe pour ſe marier, le Cardinal Mazarin; Franç. Timoleon de Choiſi, de l'Académie françaiſe, répara l'Egliſe & le dortoir; Louis de Simiane de Gordes, Evêque de Langres, mort en 1695; Charles Marion de Druis, auteur du partage de la menſe abbatiale, en 1696; J. Franç. de la Fayette; Louis de Corberon depuis 1721 à 1770; Cl. Franç. de Luzines, Elu du Clergé aux Etats de Bourgogne, en 1772.

Dès le XIIe. ſ. on voit un Prévôt laïque qui connoiſſoit par appel de toutes les cauſes jugées; ainſi s'eſt formé le Bailliage rural de St.-Seine, confirmé par le fameux Arrêt de 1497.

Les Notaires inſtitués par le Prévôt, paroiſſent dès le XVe. ſ. & ſont appellés *Notaires au ſcel authentique* ou *prévôtaux* : ils ont été juſqu'à 25, réduits à 6 par Arrêt de 1680 : ces Notaires & les Royaux ſont du ſcel de la Chancellerie de Dijon, ayant un

diſtrict marqué par Arrêt, où perſonne ne peut acter qu'eux.

La haute-Juſtice, par le partage de 1696, eſt reſtée indiviſe pour être exercée dans toutes les Terres de l'Abbaye, au nom collectif de l'Abbé & des Religieux, ceux-ci ayant la moyenne & baſſe dans leurs Offices clauſtraux, ainſi que les Prieurs dans les Prieurés dépendans de l'Abbaye.

De cinq Officiers qui exercent la Juſtice, l'Abbé nomme les trois premiers qui ſont le Bailli, le Procureur d'Office & le Greffier; les Religieux nomment les deux autres, le Lieutenant & le Subſtitut du Procureur d'Office.

Le ſcel ancien étoit de cuivre repréſentant S. Seine monté ſur un âne, avec ces mots, *S. Sequanus*, & autour, *ſigillum ob cauſas præpoſituræ S. Sequani.* Ce ſceau a été changé. Il eſt gravé dans le 2^d^. vol. de D. Plancher, p. 524.

Outre les grands Offices clauſtraux de grand Prieur, Cuiſinier, Chambrier, Infirmier, Sacriſtain, Aumônier, Prévôt, Tréſorier, Maître de la Maladiere, Chantre, il y avoit des petits Offices qui jadis furent exercés par des Convers ou Freres Lais, comme le *Saucier* pour le poiſſon, Boulanger, *Sartre* ou Tailleur, Barbier, Horloger, Portier, Organiſte, Fontenier, qui avoit ſoin des fontaines.

Les Prieurés dépendans de l'Abbaye ſont ceux de Lery, Baume, S. Memin, Serrigni, dont le titre eſt éteint; S. Helier uni au Séminaire de Dijon, à condition d'y recevoir ſans penſion un enfant de la Terre de S. Seine, à la nomination altern. de l'Abbé & des Religieux; S. Martin de Langres, & 30 Cures à la nomination de l'Abbé, quelques-unes à celle des Religieux; bonne bibliothéque où j'ai vu un manuſcrit en 20 pages, petit *in-fol.* intitulé *Synopſis chronologica Ab. S. Sequani*, fait par D. Nic. de la Salle, Prieur en 1687, & fini par D. Math. Gilbert.

Parmi les uſages ſinguliers, je remarque ceux-ci.

1°. Au temps de la foire de S. Gilles, Patron de la Paroiſſe, le Prévôt Moine & le Bailli avoient droit d'aſſembler les Habitans, & de leur faire monter la garde en bâtons, ſous peine d'amende, pour empêcher le trouble; ce qui ne ſe fait plus depuis long-temps.

2°. Un autre uſage ancien, qui ſubſiſte en partie, eſt celui de la *chandelle des épouſées* faite en forme *d'étrier*, que les nouveaux mariés offroient devant l'image de N. Dame, derriere le grand Autel; ce qui déplaiſoit fort aux Habitans. Ils s'en plaignirent à la Cour; elle ordonna en 1497, qu'il ſeroit libre à l'avenir d'offrir la chandelle, ou un

demi-quarteron de cire neuve : à préſent on donne deux cierges.

3°. Les proceſſions pour la pluie alloient autrefois faire leur ſtation à la fontaine de *Douix* dans les bois ; & le peuple auroit cru n'être point exaucé, s'il n'avoit jeté de l'eau ſur le Curé.

4°. Exemption de tout droit de *foreſterie* pour le paſſage d'un âne, par la charte de 1323, confirmée par l'Arrêt de 1497, à cauſe de la tradition fabuleuſe de l'âne ſur lequel on prétend que S. Seine avoit parcouru le territoire, concédé par ſon pere le Comte de Mêmont.

PAROISSE ET BOURG.

Il paroît que ce Bourg, jadis couvert d'épaiſſes forêts, doit ſon origine à l'Abbaye, Par. voc. S. Gilles, patronage de l'Abbé, Doyenné du Diocèſe de Dijon compoſé de 18 Paroiſſes. Il y avoit dès 1245 deux Egliſes ; la premiere de S. Gilles qu'on croit avoir été celle des Novices, vaſte & voiſine de l'Abbaye, où réſidoient 6 Chapelains en 1500 ; aujourd'hui 2 qui ne réſident pas, à la nomination des Seigneurs de Theniſſey leurs Fondateurs.

L'autre Egliſe eſt celle de S. Didier, hors du lieu, au milieu d'un vaſte cimetiere où ſe font les enterremens : étant négligée &

ruineuſe, elle a été interdite depuis 25 ans. On y voit cette épitaphe ſinguliere : « Cy gît » Claude Chouard, femme de Cl. Bouhin, » Marchand Tanneur, décédée le 21 Octo- » bre 1686, âgée de 70 ans, & a demeuré » avec ledit Bouhin 60 ans 6 mois. Le mari » mort en 1668, âgé de 81 ans. »

Le Fauxbourg S. Antoine où ſubſiſtoit encore un Hôpital de ce nom en 1522, étoit près de l'Egliſe de S. Gilles, & compoſoit la moitié de la Paroiſſe : il fut ruiné pendant les guerres de Religion au XVIe. ſ., & il n'y reſte plus qu'une maiſon. Chapelle voc. S. Nicolas, jadis la Léproſerie. Bureau de charité établi par Arrêt de 1767. Les Mollet, Derey, ont donné des héritages, & Anne Renard, veuve Simonot, y a fondé des métiers. Bernard Nicoult laiſſa ſon bien, en ſe faiſant Moine, à S. Benoît-ſur-Loire, en 1669, à une ſociété appellée des *Dames de la Charité*, qui a ſubſiſté juſqu'à la fin du dernier ſiécle.

Le Bourg n'a plus que 125 feux, & 400 Communians. Bligni-le-Sec, Succurſale, aura ſon article particulier.

Mairie très-ancienne. Le Maire eſt nommé par le Roi depuis 1686 : aujourd'hui Nic. Mielle ; un Procureur du Roi, un Greffier & un Sergent de Maire.

Un marché par ſemaine. 4 foires, ſans halle. Bois commun. Jadis Brigade de Ma-

réchauffée transférée à Chanceaux. Recette de Châtillon, dont une partie ſe fait à S.-Seine par un Commis du Receveur. Belle route, nouvellement adoucie, du Carroſſe de Dijon à Paris, & de la poſte aux chevaux. Bureau de poſte aux lettres & de Contrôle. Pinte de Monſaugeon. Meſure peſant 28 à 30 liv.

Pluſieurs ſources abondantes : une entre autres à la métairie *des Anglois* (1), capable de faire aller un moulin, a été détruite à la requête des Habitans, croyant qu'elle occaſionoit les écrouelles. Il y reſte un petit étang où les truites deviennent groſſes & excellentes. Les eaux en général ſont aſtringentes, froides & bitumineuſes.

Ruiſſeau perenne qui fournit à 4 moulins juſqu'à Vaux, appellé l'*Ougne*, ſe jette dans l'*Ignon*, & forme une branche de la Tille. Pluſieurs Géographes qui écrivent dans leur cabinet ſans voir les lieux, trompés par le nom de S.-Seine, ont pris ce ruiſſeau pour la ſource de la Seine, tandis que ce fleuve que Strabon fait ſortir des Alpes, prend ſa ſource à 2 lieues plus haut, près la métairie des Vergerots, à l'extrêmité des finages de

(1) Cette métairie tire ſon nom d'Aloardus *Anglicus* ou Anglois, qui en fit don à l'Abbaye avec un moulin, en 1242.

Poncey & de S.-Germain-la-Feuille. (*V. ci-après ce dernier Village*).

L'Ougne arroſe un vallon fort étroit, au fond duquel eſt ſitué le Bourg entre 2 hautes montagnes.

On trouve du tuf au deſſus de l'Abbaye; une terre blanche, eſpèce de glaiſe, qui épargne en bâtiſſant les trois quarts de la chaux. Lit de terre noire marneuſe qui s'exfolie, & reſſemble à l'ardoiſe; jettée au feu elle s'allume avec une forte odeur de bitume; tirée de la terre & miſe au grand air, elle ſe réduit en pouſſiere. Ne ſeroit-ce pas un indice de charbon de terre, que l'on trouveroit peut-être ſi l'on fouilloit profondément? On vient en effet de creuſer un puits déjà profond de 70 pieds, ſans trouver encore la mine.

On a déterré, le 10 Février 1776, dans la cave d'un Tiſſerand, une boîte de cuivre qui renfermoit 44 piéces d'or, dont 7 de Louis le Débonnaire, 1 de Robert, 3 de Philippe-Auguſte, 1 du Roi Jean, que j'ai vues. Ce petit tréſor avoit été caché du temps des Anglois au XIVe. ſ.

L'Abbé Jean de Jaucourt affranchit, en 1323, tous les Habitans de ſes Terres de la main-morte, des corvées, tailles, tierces, ſe réſervant la dîme, les lods & ventes, une taille *jurée* qui ne pouvoit pas aller au-delà de 4 liv. par tête. Les Habitans auxquels

quels on réſerva leurs franchiſes, libertés, vains pâturages, uſages, coutumes, donnerent 100 liv. pour acheter une image de la Vierge, & 6000 liv. *pour aider*, dit la charte, *à payer les dettes énormes de l'Abbaye.*

Après un grand procès, fut rendu le fameux Arrêt de 1497, qui régle les droits de la Terre de S.-Seine.

Par Arrêt contradictoire, le 20 Déc^re. 1550, le Bourg & les Villages dépendans de l'Abbaye, furent déclarés être de la Chancellerie de Dijon. Ce Bourg eſt la Patrie de Pierre Louvet, illuſtre Dominicain, mort en 1642 : il fit un trait de fermeté étant du Conſeil de conſcience de Gaſton, frere de Louis XIII. Ce Prince foible & prodigue réſolut de bâtir un Hôpital, dont on lui avoit déjà donné le plan. Louvet s'oppoſa vigoureuſement à ce projet : *Il faut*, dit-il à Gaſton, *commencer par payer vos Domeſtiques : s'il vous reſte quelque choſe après cela, vous bâtirez & ferez ce que la piété vous inſpirera.* Gaſton ſuivit le conſeil : ſes Domeſtiques furent payés, & l'Hôpital fut oublié. Cet Auteur a laiſſé quatre ouvrages en latin & un en françois, dont on peut voir la liſte dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne, page 420.

A 5 l. de Dijon, 11 de Châtillon, 2 ¼ de Chanceaux.

SALIVE.

Salices, Par. voc. S. Martin, Doyenné de Minot, Diocèſe de Dijon, Patron l'Abbé de S.-Seine depuis 1178.

Dans un buſte, reliques de S. Baudry, inſérées, en 1493, par Jean, Suffragant de l'Evêque de Langres. On en fait la Fête le 15 Octobre. Marguerite Ballot, veuve de Jean Rouſſeau, a fondé des Services à l'Egliſe, & 16 liv. de rente pour les pauvres, par actes de 1729 & 1735. Claudine Tranchant, veuve de Jacques Ducognon, a donné un domaine à Thorey pour l'établiſſement du Maître d'Ecole, en 1723.

Thibaud de Salive, Bienfaiteur de l'Ab. de Fontenet en 1134; Hugues, 1216; Henri, époux de Gertrude de Blaiſy, accorde des priviléges, & affranchit ce Bourg pour ſa partie, & la Ducheſſe Alix de Vergy pour la ſienne, en 1221. Le Duc Hugues IV en acquit une portion de Guillaume de Marey, & l'autre plus conſidérable de Guy de Chaudenai & Petronille de Salive, en leur cédant Villeberni, en 1258. (V. Perard, p. 325). Hugues V, par ſon teſtament de 1314, donne au Prieur du Quartier 10 liv. ſur ſes rentes de Salive, pour un anniverſaire : Jean de Salive, Conſeiller du Duc, inhumé en l'Abbaye d'Acey, 1469.

Salive dépendant de Saulx-le-Duc, ſelon le terrier de 1496, fut aliéné, en 1586, à Leonor Chabot, dont les héritiers vendirent à Antoine le Rouer, en 1678; enſuite à Cl. Gelyot, de qui M. de Courtivron acquit Saulx-le-Duc. En 1700 4 Seigneurs Engagiſtes, P. Gelyot, P. Durand du Meix, Phil. du Potet de Cruſille, Marc-Antoine Siredey.

Prévôté Royale, de laquelle Jacques Durand du Meix, Chevalier de S. Louis, eſt Engagiſte pour un tiers; Jacques-Claude de Girval, Capitaine de Dragons, pour la moitié; MM. Vaudrey & Siredey pour un 12e. chacun.

Le bornage de cette Terre, avec celle de S.-Seine, fut fait en 1223. Tout le revenu que l'Abbé tiroit de Salive, fut réuni au Prieuré de Lery en 1240.

Le four bannal fut aliéné, en 1554, au Préſident Benigne Laverne, avec d'autres Membres de la Châtellenie.

Groſſe tour découverte d'un quarré long, reſte de l'ancien Château de nos Ducs, démolie en partie pendant les guerres civiles, haute encore de 50 pieds, longue de 45 dans œuvre, & large de 15; les murs ont 9 pieds $\frac{1}{2}$ d'épaiſſeur.

Ce Bourg, autrefois fortifié, ayant encore 4 portes, avoit plus de 500 f., auj. 60, & 400 Communians avec les dépend.

Préjelan, *Pratum Galandi*, avec Chapelle de S. Aubert, 15 f.; Montarmet 12 : ces 2 Hameaux avec Salive, font une même Terre du Domaine & de la Prévôté : Larſon ou Larçon 7 f. avec Chapelle de S. Gatien, & un moulin, jadis à l'Abbé de S. Seine qui le céda à celui d'Ogni en 1264; auj. à M. de Thorey : Palu, donts le territoire eſt marécageux, n'étoit qu'une grange à l'Abbé d'Ogni, en 1240; elle fut remiſe par bail à Simon Morizot, en 1497, & à ſes fils en 1532, à charge d'entretenir la Chapelle (aujourd'hui ruinée), de clorre le vivier & la *creſſoniere*. Les Morizot s'étant augmentés, obtinrent, en 1573, que le Palu ſeroit érigé en Corps de Village : 6 f. Terrein maigre, bon pour les moutons. Les Habitans ont droit de parcours ſur Larſon. L'Ouroufſe à M. Vaudrey, l'Etolot, la Rieppe, la Maiſon des Champs, 4 métairies de la Prévôté. Chatellenot acenſé par le Prieur du Quartier, dont le Prieuré eſt ſur cette Paroiſſe de pénible deſſerte & à portion congrue. (*V. ci-après le Quartier parmi les Villages*).

Jean Beſuchot de Montarmet fit au Prieur des donations, en 1366, à condition de 2 Meſſes par ſes Religieux à Salive, le 1er. Février & 23 Juin.

Une ancienne voie romaine paſſoit à l'Ouroufſe, & 2 chemins ferrés aboutiſſoient au Palu.

Belle ſource ſortant du roc deſſous l'Egliſe, forme une des branches de la Tille, fait aller deux moulins, reçoit dans le vallon de Barjon la *Douix* du Meix, le ruiſſeau de Vaux-le-Grain qui vient des bois de Montarmet, & prend le nom de Tille à la forge de Marey. (*V. Barjon ci-après*).

4 foires. Marché le Jeudi. Halles. Anc^es. familles : les Gelyot, Bernier, Deſchamps, Fournenet, Chaſot, Maſſenot.

Louis XIV allant à la conquête de la Franche-Comté, coucha, le 7 Février 1668, en la maiſon de François Navette, Notaire à Salive. J'ai vu ſa chambre où l'on conſerve encore ſon lit ſingulier en forme de nacelle, ſoutenu aux pieds par une ſeule colonne ſculptée : au doſſier eſt écrit :

Por la mas, y no por mas.

Pour le maître véritable, non pour le maître du logis. La ſauve-garde placée ſur la porte de la maiſon *Navette*, aujourd'hui *Barbe*, accordée par le Roi, eſt datée du camp de Dole, le 11 Février. Ce Prince qui entendit la Meſſe le lendemain à l'Egliſe, donna 20 louis pour une lampe ardente devant le S. Sacrement. Jean Morelet de Couchey qui a décrit cette campagne, dit : *Salivis oppidulo ignobili & inopi pernoctavit Rex.*

Subdélégation d'Is-ſur-Tille, à 4 l. Grenier à Sel de Saulx-le-Duc, 2 l. $\frac{1}{2}$, autant

de Grancey, prochain Bureau de la poſte; 1 ½ de Minot, ½ de Barjon où paſſe la nouvelle route, 7 de Dijon, 8 de Châtillon.

SALMAISE.

Salmaſia, *Salmaſſa*, *Sarmatium*, *Caſtrum Sarmacum*, anciennement Somaze, Samoiſe, Saumaiſe; Par. voc. la Vierge, Archiprêtré de Flavigni, Patr. le Prieur du lieu, jadis l'Abbé de S. Benigne. Egliſe vaſte à 7 Autels. Belle Chapelle fondée en 1556, par Cl. de Prâlon, Prêtre, natif de l'endroit, à la nomination de ſa famille, pour 4 Chapelains, réduits à 2, le Prieur & le Curé. On lit ſur ſa tombe, *Un libera chaque jour; à la fin ſe chanteront ces mots hautement*, DIEU AIT L'AME DU FONDATEUR, *amen*. Il établit encore une aumône hebdomadaire en pain. Mauſolée de Françoiſe d'Orléans, Douairiere de Condé, morte en 1585.

Prieuré, voc. S. Benigne, dépend. de l'Abbaye de Dijon, maintenant à la nomination du Roi, fondé par Valo de Sombernon & ſes freres, en 1020, dans un héritage ſitué devant *la porte* de Salmaiſe. La charte eſt rapportée dans les preuves de l'hiſtoire de S. Etienne de Dijon, n°. 399. Les Bienfaiteurs ſont Roclenus de Verrey, 1030; Herlebaut, Chapelain du Seigneur Humbert, 1090 (V. Perard, p. 184); Hugues

de Blaiſy, 1050; Vautier de Giſſey qui bâtit la Chapelle de S. Gilles, & donna ſon moulin à Bonnevaux.

Prieur : Fr. de S. Belin, 1528; Philippe Fyot, 1656; André Baudenet, 1700: dès l'an 844 l'Abbé de S. Benigne avoit à Salmaiſe un meix donné par Ebbo.

Cette Terre a été poſſédée par des Seigneurs du nom, tels que Milo & Humbert aux X & XIe. ſ.; par les anciens Comtes d'Auxois de la Maiſon de Vergy; par les Sires de Mont-S.-Jean : Etienne de cette Maiſon, après de vives diſputes pour ſe ſouſtraire à l'obéiſſance des Ducs, s'accorde enfin avec Hugues IV, en 1331, & ſe voit obligé de lui remettre ſon château-fort de *Saumaiſe*, pour 17000 l. qu'il avoit empruntées. Il lui avoit déjà cédé, par traité de 1325, ſes trois fiefs de Charni, Chatellenot & Arconcey. (V. D. Plancher, tom. II, p. 176).

Depuis ce temps nos Ducs ont poſſédé Salmaiſe qui a paſſé à Louis XI en 1477. Ce Prince le remit au Maréchal Phil. d'Hocberg, dont les deſcendans en ont joui juſqu'en 1691 qu'il revint au Domaine.

Le Roi, en 1706, démembra cette Châtellenie, en vendant à M. de la Couſſe d'Arcelot les Terres de Preſilly, Boux & les Bordes, ſe réſervant Salmaiſe qu'il remit depuis au Vicomte de Tavannes; aujour-

d'hui au Marquis de Lugeac, Lieutenant Général des Armées.

Cette Châtellenie, dont dépendent encore Corpoyer-la-Chapelle & Bleſſey, comprenoit, avant 1695, pluſieurs autres Paroiſſes dans les Bailliages de Semur & de Châtillon, mais qui ont été aliénées.

Françoiſe d'Orléans-Condé fit renouveller le terrier en 1578. Il y eſt dit « que le » château eſt une belle marque d'ancienne » fortereſſe, démontrant autant d'antiquité » ou plus qu'aucune place des environs; » que le Seigneur a droit d'y établir un » Capitaine pour le garder, un Concierge » pour les priſonniers, & un Portier pour » ouvrir la 1re. porte; que les retrayans » y doivent guet & garde en temps de » guerre & d'éminent péril. »

Ce château, ſur le bord d'un rocher eſcarpé, conſtruit par les Barons de Mont-St.-Jean, réparé & fortifié par les Ducs de la 1re. race, eſt en ruine : il n'y reſte plus que 4 tours, un puits taillé dans le roc, double foſſé, des ſouterreins, le chœur de la Chapelle caſtrale, voc. S. Marc, à la nomination des Officiers du Bureau des Finances.

On voit pour Châtelains Odo de Savigni, 1359; Odo de Chanceaux, 1390; Guillaume du Bois, Maître d'Hôtel du Duc, 1422; Denis Valon mort à Boux, 1483; Philippe ſon fils, Denis Valon, 1585.

Ce Bourg, jadis entouré de larges murs, à 3 portes, n'a point donné, comme quelques-uns l'ont cru, le nom au docte *Saumaiſe*, dont la famille ne l'a jamais poſſédé, ayant toujours été domanial depuis le XIVe. ſ., comme on vient de le voir. Il fut affranchit, en 1321, par Etienne de Mont-St.-Jean, qui ſe qualifie dans l'acte, *Sire de notre petite Ville de Sommaze.*

72 f. 220 Comm. ſans compter les Annexes de Boux & de Verrey qui auront leurs articles. Dép. l'Hermitage de Bonnevaux, *Bona vallis*, avec vaſte enclos jadis bien cultivé par 2 Freres, retirés depuis 3 ans, maintenant réuni à la Seigneurie: Chapelle de S. Jean avec grand apport le 6 Mai. On a compté juſqu'à 18 Paroiſſes qui y venoient en proceſſion : mais les abus ont obligé l'Evêque à les défendre. C'étoit le repos de chaſſe des anciens Seigneurs, donné par les derniers Ducs au Mépart de Flavigni, à charge d'y célébrer 2 Meſſes par ſemaine: mais en 1630 il en fut déchargé par la Comteſſe de Soiſſons. La Chapelle eſt fort ancienne,& paroît avoir été bâtie au retour des Croiſades, par les Sires de Mont-St.-Jean. C'étoit peut-être la Léproſerie près d'une bonne ſource. Les Cordeliers de St^e^. Reine y ont demeuré quelque temps. Au deſſus de l'Hermitage à l'oueſt, M. Jobard du Meſnil a élevé une jolie maiſon, ap. *S. Sylvain*, ci-devant *Maſſenote.*

5 foires. Halles. Meſure de Sombernon, pinte de Flavigni, & de la Subdélégation. Grenier à Sel de Semur. Maire électif tous les ans, qui connoît des méſus & des délits des Habitans. 2 moulins. Bonnes carrieres. Vallon reſſerré; mais la montagne eſt ſpacieuſe, ſur laquelle au ſud on voit les reſtes bien conſervés de la voie rom^e. d'Aliſe à Sombernon. Froment, conceau. Bois au Roi & à la Communauté. Côteaux de vigne. Parc d'une lieue de circonférence.

A 2 l. de St.-Seine, 3 de Flavigni, 7 de Dijon, 9 de Châtillon.

VAL-DES-CHOUX, dit maint. le *VAL-ST.-LIEU.*

Vallis Caulium, gr. Prieuré, autref. Chef d'Ordre, fondé par le Duc Eudes III vers l'an 1193; ou, ſelon quelques-uns, par Hugues III en 1188, approuvé par Innocent III en 1205 : ſa Bulle eſt rapportée au t. IV du Gal. Chriſt. p. 197, pr.

On regarde le Frere Guy ou Viard, Chartreux de Lugni, comme le Pere & l'Inſtituteur de cet Ordre. Sur le mur en l'Egliſe on lit : *Guido & Humbertus Caput Ordinis & proto-Patres.* Ils adopterent la règle de St. Benoît, les conſtitutions particulieres de Cîteaux, auxquelles Viard mêla pluſieurs obſervances des Chartreux d'où il ſortoit:

il en conſerva même l'habit en grande partie. Le Cardinal Jacques de Vitry, Auteur contemporain, fait l'éloge des premiers ſolitaires.

De cette Maiſon dépendoient jadis 30 Prieurés, ſelon Chopin : entr'autres, le Val-Croiſſant près Saulieu ; Uchon, Val-S.-Benoît réuni au Séminaire d'Autun, le Quartier ſur la Paroiſſe de Salive, Vaulce près Châtel-Girard ; Vaux-Clair, Par^e. de Gieyſur-Aujon ; Vaſſi-ſous-Piſy, le petit Val-des-Choux à Dijon (mainten. l'Oratoire), Bonvaux, Val-Luiſant, Beaupré, *&c.* plus que trois réunis au grand Prieuré, qui ſont Beaupré, Vaux-Clair, & Remonvaux au Diocèſe de Toul.

Suivant l'article 111 de l'Ordonnance de Blois, le droit d'élire leur Général eſt conſervé aux Moines du Val-des-Choux, comme à ceux de Cluni & de Cîteaux : le Roi ſe réſerve la nomination des autres Prieurés, comme Bénéfices conſiſtoriaux, ſoit en règle, ſoit en commende.

Cet Ordre éteint en France, exiſte encore en Eſpagne & en Portugal. Il avoit même des Maiſons juſqu'en Ecoſſe avant les révolutions du calviniſme.

En 1719 N. Leleu, Pariſien, gr. Prieur, voulut y rappeller l'ancien eſprit de l'Ordre, en établiſſant la réforme. Sa réputation lui attira juſqu'à 40 Moines qui com-

mençoient à faire refleurir ce déſert, & à répandre au loin la bonne odeur des vertus. Mais après ſa mort, l'homme ennemi ſema la zizanie parmi les Freres : il n'y en avoit plus que trois ſous la conduite de D. Chenevet, Prieur Dijonnois, en 1762, lorſque Septfonts y envoya une colonie de ſolitaires, qui retracent la vie des 1rs. Peres du déſert, & dont l'Abbé eſt le 1r. Supérieur, & nomme le Prieur.

Leur maiſon eſt ſituée au milieu de la vaſte forêt de Villiers-le-Duc, dans une vallée profonde & étroite. Un ſilence religieux, un ſaiſiſſement de reſpect, ſont l'hommage que l'on rend d'abord à l'Auteur de la Nature; le murmure des eaux, l'affreuſe ſolitude du lieu, l'aſpect effrayant des montagnes, le ſombre des hautes forêts, le précipice rapide où eſt ſitué le Monaſtere, font naître enſuite je ne ſais quelle forte émotion qui tient de l'étonnement.

M. de Buffon, dans le VIIIe. volume de l'Hiſtoire naturelle, en voulant prouver que l'homme ne pourroit ſe nourrir d'herbes ſeules, & que l'abſtinence de toute chair, loin de convenir à la nature, ne peut que la détruire, trace de main de maître ce tableau aſſez reſſemblant à celui que j'ai vu au Val-des-Choux en Octobre dernier.

« Voyez ces pieux Solitaires qui s'abſ-
» tiennent de tout ce qui a vie, & qui par

» de ſaints motifs renoncent aux dons du
» Créateur, ſe privent de la parole, fuient
» la ſociété, s'enferment dans des murs
» ſacrés contre leſquels ſe briſe la nature:
» confinés dans ces aſyles, ou plutôt dans
» ces tombeaux vivans où l'on ne reſpire
» que la mort; le viſage mortifié, les yeux
» éteints, ils ne jettent autour d'eux que
» des regards languiſſans. Leur vie ſemble
» ne ſe ſoutenir que par des efforts; ils
» prennent leur nourriture ſans que le be-
» ſoin ceſſe: quoïque ſoutenus par la fer-
» veur, ils ne réſiſtent que peu d'années à
» cette abſtinence cruelle. Ils vivent moins
» qu'ils ne meurent chaque jour par une
» mort anticipée, & ne s'éteignent pas
» en finiſſant de vivre, mais en achevant
» de mourir. »

Je puis ajouter cependant que j'ai vu au Val-S.-Lieu la joie ſur les viſages, des yeux non éteints, point de malades, l'air & l'eau y étant très-ſalubres. L'eau de la fontaine *du Duc* eſt excellente, & coule par des tuyaux pour le ſervice de la maiſon. Nouvelle Chapelle très-propre pour les gens de la dépendance; hôpital à côté pour les malades des Villages voiſins & les paſſans. De tous les anciens édifices on ne conſervera que l'Egliſe. On y voit 2 petits mauſolées de 2 enfans emmaillottés, qu'on croit être des fils ou filles du Duc Eudes III. Les bas-

reliefs, de bon goût, marquent une proceſſion de Moines conduits par un Evêque: D. Martene les a fait graver dans ſon *Voyage Littér.* p. 113. Tombe de Pierre d'Aullenai, Seign^r. de Ville-André & d'Alix de Giſſey ſon épouſe, 1540; mais qui a diſparu depuis qu'on a repavé l'Egliſe.

Parmi les Grands-Prieurs, on remarque Humbert, 1200; Manaſſès, exécuteur teſtamentaire de Hugues, Evêque de Langres, 1236; Pierre de Château-Vilain, 1370; Jacques Courtois, 1472; Vincent le Marlet, Dijonnois, 1508; Jean Malion, 1er. Prieur Commendataire, 1521, inhumé à l'Oratoire de Dijon; Charles de Chandio en même temps Curé de Buſſi-le-Grand, 1567; Jean Fremiot, frere de l'illuſtre Préſident, 1585; Philippe Lenet, inhumé en l'Egliſe, 1697; N. Leleu, réformateur; Philippe de Montmorin, 1741: cet Evêque a introduit les Religieux de Septfonts, qui ſont actuellement 50, & qui renouvellent & agrandiſſent la maiſon. Le dernier Frere de l'ancienne obſervance du Val-des-Choux eſt mort en 1780. Depuis 18 ans il n'y eſt mort que 22 Religieux.

Au fond de l'enclos, qui a été agrandi, eſt ſous la roche une grotte, 1er. aſyle de Fr. Viard, & qui porte ſon nom. Il en ſort une belle fontaine dont l'eau remplit l'étang de l'enclos, & fait aller un moulin.

Cette maiſon eſt ſur la Paroiſſe de Villiers-le-Duc, à 1 l. Diocèſe de Langres & 8 l. de cette Ville, 1 ¼ de Voulaine, 2 ½ d'Aignai, 3 d'Aiſey, 4 de Châtillon, 12 de Dijon.

VANVEY ET VILLIERS-LE-DUC.

Vanvey, Par. voc. la Vierge (15 Août), Collateur l'Evêque de Langres, Doyenné de Châtillon. On croit que l'ancienne Egliſe Paroiſſiale étoit à S. Fal, ſituée ſur une élévation à égale diſtance des 2 Bourgs. Sur le portail médaillon de François Ier. & la date 1531. Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, voc. S. Barthelemi, fondé en 1450 par les Seigneurs du lieu.

190 feux, 800 Communians, compris Villiers, *Villare*, qui a 70 feux, avec Egliſe, & les Coupeurs de bois & Sabotiers dans la forêt du Roi; la Chapelle du bois aux Chartreux de Lugni, cédée par Philippe le Bon en 1376, par échange de leurs *hommes* & *femmes* de Coulemier-le-Sec. Cette ferme eſt avec moyenne & baſſe Juſtice, confirmée par Sentence du Bailli de la Montagne en 1505 : le terrier de 1532. 2 moulins. Manufacture de clouterie, autres de ſalins (ou cendres), à l'uſage des Verreries. Forge à 2 feux, fenderie, fourneau. Le Val-des-Choux dans la Paroiſſe de Villiers,

a eu ci-devant ſon article particulier, pag. 490.

Jeanne de Beaujeu, veuve de Pierre de Lurci, « donne au Duc Philippe 40 l. pour » la place à elle accordée, afin de dreſſer » une forge à fer ſur l'Ource, depuis le » moulin de Vanvey juſqu'à celui de Vil- » lotte, & 6 liv. pour la permiſſion de pren- » dre des mine & bois de chauffage en la » forêt de Villiers, vers 1460. »

Vanvey fut fermé de murs en 1500, aux frais des Habitans, & entouré de foſſés, avec 3 portes garnies de pont-levis : tout eſt ruiné.

Ce Pays étoit très-pauvre en 1647, chargé de plus de 30000 liv. de dettes contractées par les garniſons & paſſages de troupes depuis 10 ans. 50 des principaux Habitans avoient déſerté le lieu en 1645.

Châtellenie Royale avec Villiers, dont eſt Engagiſte depuis 1748, N. Morel de Breviande, qui jouit à Villiers du Fief patrimonial de *Desbares*, inféodé par Louis XIII en faveur du Préſident Desbares; auparavant les Beaufremont, d'Inteville. . . . De la Prévôté de Villiers reſſortiſſoient, en 1371, ſoixante-ſept Villages, entre autres Vanvey, Maiſey, Mormant, Voulaine, Bure, Rochefort, St.-Beroin, Aprey, Arc, la Terre de Choiſeuil qui eſt du fief de Bourgogne.

3 foires,

3 foires, dont l'une se tient à Vanvey, l'autre à Villiers, la 3e. à St.-Fal. Fontaine intermittente à Villiers, qui est conduite par un canal autour d'une partie de Vanvey jusqu'à l'Ource. Cette riviere est divisée en 2 bras, dont l'un forme d'un côté la riviere des Habitans, & sert au flottage; l'autre forme celle du Seigneur, dont elle fait aller la forge & les autres *usines*, & va tomber dans la Seine à Bar, à 9 l. de Vanvey. Dans la forêt de Villiers, de 17000 arpens, au Roi, sont 4 étangs cédés par le Roi aux Chartreux de Lugni, par contre-échange, en 1715.

2 l. de Châtillon, 5 d'Arc, 10 de Langres, 13 de Dijon.

VILAINE EN DUÉMOIS.

Villana, Par. voc. S. Médard, Archiprêtré de Duême, Collateur l'Evêque d'Autun, le Curé Décimateur. Eglise propre & ornée de peintures. 4 Chapelles; l'une du Mépart (jadis de 5 Prêtres) éteint; l'autre du Seigneur, la 3e. de l'Ange Gardien, la 4e. de Ste. Anne. Chapelle Royale au vieux château, détruit.

On voit un Sire Humbert de Vilaine, Bienfaiteur de Fontenet, en 1206: sa fille Marguerite épousa Robert de Tanlai, qui vendit à Hugues IV cette Terre, en 1252. Ce

bon Prince y teſta en 1272. Beatrix de Champagne ſa veuve y fit ſon codicille, & y finit ſes jours. Elle y avoit acquis des fonds de Renaud de Greſigni, en 1280. Le Duc Robert II veut, par ſon teſtament, qu'Odo ſon fils ait 4000 liv. de rente aſſiſes ſur Grignon, Lucenai, Vilaine. La Ducheſſe ſa veuve y décéda en 1311. Eudes IV, en 1346, laiſſe 200 liv. à diſtribuer à 5 Paroiſſes, dont *Viloignes* en étoit une.

Philippe le Hardi & ſa femme Marguerite de Flandres y réſidoient ſouvent. Il y envoya à la Ducheſſe tous ſes joyaux ſur un charriot attelé de 5 chevaux, eſcorté de 7 hommes, en 1387. Son fils Philippe, Comte de Nevers, y naquit en 1389, & fut tué à la bataille d'Azincourt où il commandoit 200 Hommes d'armes. Après la mort du dernier Duc Charles, Vilaine fut réuni à la Couronne par Louis XI, donné depuis à Philippe d'Hocberg, d'où à la Maiſon de Longueville.

Les Habitans, en 1600, pour payer leurs dettes contractées pendant les guerres, vendirent à Jean Bourgeois d'Origni, 47 ſetiers de grain, & la rente fonciere de 50 liv. pour 2000 écus. Le taux du grain étoit à 12 ſ. la meſure, 7 ſ. le conceau, 5 ſ. l'orge, 3 ſ. 4 den. l'avoine; le tout eſtimé 160 liv. La veuve Bourgeois reçut de la Comteſſe de Soiſſons, Dame de Vilaine, 10700 liv.

pour ſon rembourſement. Le droit de tierce paſſa ainſi à cette Dame, qui le trouvant rude & extraordinaire, quitta la rente de 30 liv. réduiſit la dîme à la 15e. gerbe au lieu de la 11e. par tranſaction du 10 Octobre 1634. Seigneur actuel, Jean-Bapt. Baudry de Marigni, Maître aux Comptes à Paris.

A 500 pas du lieu étoit l'ancien château des Ducs, ayant 90 chambres à feu, abreuvé par une fontaine encore appellée *la fontaine des Ducs*. On voit les veſtiges du chemin couvert, dont l'iſſue étoit dans les bois appartenans au Roi. Le terrier de 1538 apprend que la *maiſon-forte* étoit flanquée de 7 tours avec pont-levis: les Habitans étoient obligés d'en garder la porte en tout temps, tant en éminent péril qu'en ſûreté, ſous peine de 5 den. d'amende. Ceux de Vaugimois ne la gardoient que le Samedi. Jacques Thomas en étoit Châtelain en 1350; Pierre de Chatenai, en 1360; Guillaume de la Jaiſſe, en 1371.

Encore aujourd'hui Châtellenie Royale. Beau Fief, appellé *le Fief Fyot*, au Seigneur. Les Habitans ſont déclarés francs de *l'aminage* par le terrier de 1371. Il y avoit alors foires & marchés. Les jeunes épouſés devoient au Prévôt 1 *gaſtel*, une *haſte de porc* & 1 *pintar* de vin.

130 f. 400 Comm. compris Vaugimois &

Chalvoiſſon, dans chacun deſquels eſt une Chapelle où ſe font toutes les fonctions paſtorales. Vaugimois relevant de Savoiſi, a long-temps appartenu aux Montmorenci & aux Fyot. Franç. Fyot de Barain, Seigneur, bon Royaliſte, fut député par la Province à Henri IV, en 1589, & fait priſonnier par les Ligueurs. Il s'endetta de plus de 24000 liv. pour le ſervice du Roi, qui le fit Conſeiller au Parlement ſéant à Semur, en 1592, mort Doyen de ſa Compagnie, en 1636. Vaugimois aujourd. à M. Baudry.

Chalvoiſſon, relevant de Savoiſi, où l'on croit qu'étoit jadis l'Egliſe matrice, voc. la Vierge, autrefois de 40 f., n'a plus que 3 maiſons, avec ancien château à Claude-Marie Viart de Quemigni, ſurnommé le pere des pauvres. Joachim de Gand, Châtelain d'Aizey, en étoit Seigneur en 1580: ſa petite-fille Henriette de Gand le porta, en 1662, à Cl. Viart, aïeul du Seigneur actuel. On voit un Jean Viart, Ecuyer de Charles, Duc d'Orléans, pere de Louis XII, en 1436: Thibaut Viart, Abbé d'Ogni, en 1420; Jacques, Bailli de Blois, 1528; Guillaume, Capitaine du château de Mirebeau, qui le défendit courageuſement contre les troupes de Galas, 1636: François Viart a fondé une *donne* pour les pauvres en 1711.

Vilaine eſt ſitué dans une belle plaine arroſée par le Laigne, ruiſſeau venant de

Ceſſey, dont la ſource eſt à la métairie du *Quartier*, qui paroît une riviere à la fonte des neiges, & ſe perd à 800 pas de l'endroit. Il eſt poiſſonneux en truites, écreviſſes.... 1 moulin à eau & 1 à vent. Terrein ſablonneux. Seigle, méteil & avoine; peu de froment. Beaucoup de bois à la Communauté. Meſure de Châtillon, 45 liv. Pinte de Flavigni. Grenier à Sel & Subdélégation de Montbard.

4 l. de Châtillon, 3 de Baigneux, 12 de Dijon; entre Coulemier, Fontaine, Magni & Touilon.

Fin des Bourgs.

BAILLIAGE DE *CHATILLON-SUR-SEINE.*

CE Bailliage renferme 2 Villes, 12 Bourgs, 100 Paroiſſes, 70 Villages ou Hameaux, dans les 3 Diocèſes de Langres, d'Autun & de Dijon, tous de la Recette de Châtillon, quelques-uns de differentes Subdélégations qu'on indiquera. Tout l'Archiprêtré de Duême eſt du Diocèſe d'Autun; & ce qui eſt des Doyennés de St.-Seine & de Minot, de celui de Dijon. J'en avertis pour ne pas répéter les Diocèſes dans la deſcription des Paroiſſes.

AMPILLI-LES-BORDES.

Empiliacum, Ann. de Jours, V. la Vierge; Archip. de Duême, jadis aux Bénédict. de Flavigni, maint. à la Marquiſe de Foucault. Un Vicaire a trouvé près de la *Pierre qui corne*, une petite ſtatue de bronze gravée dans *l'Antiquité expliquée* de D. Monfaucon, tom. II, p. 427, Chap. rur^e. de S. Honoré. 27 f. 82 Comm. Dép. Ampilli-le-Haut 2 f.

ſur la gr. route, de la Juſtice de Duême; la Folie & Meuſſauge de celle de Quemigni. Grenier à Sel & Subdél. de Montbard, à 5 l. 1 ¼ de Baigneux, 2 de Buſſi, 5 de Châtillon.

AMPILLI-SUR-SEINE ou *LE SEC.*

Ampiliacum Siccum, Par. voc. S. Pierre, Doyenné de Molême : il en eſt parlé dans une charte de 1005 citée par Perard, p. 170. Adam en étoit Curé, & Doyen de Molême en 1241. Le patronage en fut confirmé à l'Abbé de Châtillon par Eugene III, en 1150.

Geoffroi de Joinville affranchit ſes vaſſaux d'Ampilli en 1274, & établit un Foreſtier. Le Roi Jean, par Lettres de 1360, fait reſtituer à P. de Randuras, les Terres d'Ampilli & de Maſſingi, confiſquées du temps des Anglois. Antoine de Rochefort acenſe le moulin & le foulon, en 1476; J. de Pontailler de Talmai, 1509; J. Desbarres, 1525; C. d'Anglure de Jours, 1538, maintenu par Sentence en la tot. Juſt. renouvelle le terrier, 1553; Anne ſa fille porte cette Terre à N. Foucault de Joyeuſe, Baron de Grand-Pré. Un Arrêt du Parlement, 1557, maintient les Habitans dans la poſſeſſion de leurs bois & pâquis contre ce Seign^r. René de Sommyevre acquit Ampilli en 1577; Simon ſon fils, 1611 : Felicien fit conſtruire la Cha-

pelle castrale bénie par le Doyen de Châtillon, en 1700 : Jean-Aug. Capite. de Cavale. marié en 1748 à Catherine-Louise de Fautrieres de Courcheval, a laissé 2 fils, Jean-Bapt. Capite. dans les Cuirassiers du Roi, Seignr. d'Ampilli, & Antoine-Marie, Capite. de Dragons.

Ces Seignrs. tirent leur nom du château de Sommyevre en Champe. Baille. de Vitry, vendu en 1606 par Simon de Sommyevre : le plus connu est Etienne qui échangea Ste.-Menehoult avec le Comte Thibaut, en 1256 : Aubert accompagna S. Louis en sa derniere Croisade, fonda aux Cordeliers de Chalon-sur-Marne, une Chapelle où il fut inhumé en 1299 : Nicolas, Commandeur de Tors & de Corgebin, au XIVe. s. ; autre Nicolas, Commandeur de la Romagne, 1546. Les Sommyevre ont des alliances avec les Grancey, Fussey, Guerchi, d'Anglure, Choiseuil-Beaupré, S.-Belin, la Magdelaine-Ragni ; ils ont possédé en Bourge. Juilli, Massingi, Rocheprise, S.-Antost, Latrecey, le clos de Genêt échangé en 1578.

Au chât. anc. plus. tableaux de famille, vastes jardins, bosquets, charmilles, cours & promenade plantée de 4 rangs de beaux arbres, longue de 165 pas, d'où l'on jouit d'une vue peu étendue, mais agréable & variée ; à 500 pas de la Seine qui serpente dans la prairie, fait aller un moulin. Bat-

terie pour la taule; forge & fourneau au Seign^r. Garenne percée de 3 routes, avec jolis boſquets. Bois. Bon. carriere de pierres de taille.

70 f. (16 en 1646). 260 Comm. Dép. la Grange-Joly, ci-devant *Thibaut*, 3 f.; la Grange-au-Noir, Forfot, jadis Four-Foul, 1 f.; Forêt *à la Dame* où étoit un Hameau, détruit.

Sur la route de Montbard à Châtillon, $\frac{1}{4}$ de l. de celle de Dijon, 1 $\frac{1}{4}$ de Châtillon, 1 $\frac{1}{2}$ de Coulemier, $\frac{1}{2}$ de Chameſſon.

APREY.

Prieuré-Cure à la nomin. de l'Abbeſſe de N. Dame aux Nonains de Troyes, depuis la réunion de l'Ab. de S. Geoſme à la ſienne; voc. S. Benigne, Doyenné de Langres. Seig^r. M. Danthez, frere du Préſident à Mortier du Parlement de Dijon : la Juſtice reſſortit au Bailli d'Arc.

Bencelin d'Aprey, Bienf^r. des Templiers, & Hugues de l'Abbaye d'Auberive, à la fin du XIIe. ſ.

Ce Village, enclave du Baſſigni, eſt dans un fond près de la ſource de la Vingeanne qui ſort au bas du bois de Montmoyen. Manufacture de faïence à l'imitation de celle de Strasbourg. Blanchiſſerie de toile. Verrerie. Belle tuilerie. 1 moulin. Bois. 6 foires. Marché le Mercredi.

123 f. 430 Comm. Dép. Ville-Haut & Ville-Bas, Servins avec chât. où étoit une verrerie; la Boucheraſſe, Grattedos, fief & chât. aux Chauvirey, au XVe. ſ. aux Damas de Chalancey; auj. un ſeul moulin. (*V. tom. II, p. 410*). Villers-lès-Aprey en Champagne en eſt l'Annexe. Subdél. d'Iſ-ſur-Tille.

10 gr. l. de Châtillon & de Dijon, 3 de Langres.

AUTRICOURT.

Par. voc. S. Valentin. Patr. l'Abbé de Molême, Doyenné de Châtillon; Seign^r^. le Marquis de Crillon, par ſa femme N. Valois de Murcai. Beau chât. jadis aux d'Anglure.

On voit un Jean d'Autricourt, Bienf^t^. des Templiers d'Epailli : Pierre d'Autricourt, 12e. Abbé d'Auberive, élu dans le temps que S. Louis étoit en cette Abbaye, où en ſa préſence mourut l'Abbé Jean de Goneſſe.

Ce Vill^e^. entre 2 montagnes, ſur l'Ource, a 120 f. 500 Comm. Dép. 2 mét. 1 moulin ſur l'Ource. Froment. Vigne.

A 3 l. de Châtillon.

BALOT ou *BALLOT.*

Baalum, Baceloum, ancienn^t^. Baalou, Baclo,

voc. S. Pierre, Doyenné de Molême : le patr^e. en fut donné à l'Abbé de Châtillon, en 1145. Tombe des Buſſi-Rabutin, anc. Seign^rs.; auj. le Marquis de Sennevoy, Chev^r. d'Hon. du Parlement, Colonel du Régiment de Boulonnois. Chât. rebâti à la moderne, avec Chap^e. relevant du Marquiſat de Larrey. C'eſt le dernier Vill^e. de Bourgn^e. au ſud-oueſt, fermé de murs. Pays ſec, en plaine : ni puits, ni fontaine. 1 moulin à vent.

83 f. 220 Comm. Dép. Pierre-Blanche 4 f.; Grange de Maſſoul. Bled. Bois. Bonne carriere. Grotte du côté de Neſle, avec ſtalactites. A 150 pas groſſe borne triangulaire aux armes de Montmorenci, qui ſépare 3 Villages, Balot, Leignes & Neſle de 3 Bailliages, de Châtillon, de Sens & de l'Auxois. Une anc. voie rom. de Langres à Tonnerre paſſoit à Balot.

J'ai vu dans les archives de l'Abbaye de Châtillon, le teſtament de Jacques, Curé de *Baalo*, qui en 1250 fait des legs à preſque tous les Monaſteres de Bourg^e. donne 12 den. à toutes les Léproſeries du Doyenné de Molême, 20 liv. à la Fabrique de Coulemier, 20 ſ. à 20 Curés du voiſinage, 10 liv. à 2 filles de Leignes pour ſe marier, & 5 liv. à 12 filles de Balo, de même.

A 2 l. $\frac{1}{2}$ de Châtillon.

BARJON.

Par. voc. St. Frou, *Frodulphus*, Patr. le Chap. de Langres; Doy. de Minot. Dans l'antique & baſſe Chap^e. du cimetiere, tombeau vuide de S. Frou, Solitaire en ce lieu au VIIIe. ſ., Diſciple de S. Merri. Son corps a été transféré dans une châſſe en l'Egliſe, & ſa tête à Grancey. Sa Chapelle ruineuſe mériteroit d'être mieux entretenue, comme un monument de l'antiquité eccléſiaſtique, étant fort fréquentée par les étrangers.

Sgn^e. mouvance de Grancey, à M. Mairetet de Minot, ci-devant à M. Baillyat de Broindon. Thomas Boueſſeau, Sg^r. en 1436. Nicolas ſon fils, Préſ^t. en la Ch. des C., reçut au Chât. de Barjon les Officiers de cette Chambre, qui y tinrent leurs aſſemblées pendant la contagion de 1500 à Dijon. Les Martin de Choiſey, dont Jean fonda 2 Canonicats à S. Jean de D. en 1470: Fiacre Hugon de la Reynie, par ſa femme Elizabeth Boueſſeau; ſon neveu, Conſ^r. au Parl^t. fidele au Roi, mort à Barjon, 1592: Melchior du Bois, *&c.* Anc. Chât. ſur le roc.

40 f. au chef-lieu, 200 Comm. compris le Meix, Ann. voc. St^e. Anne, Baill^e. de Dijon: (*V. t. II, p. 436*). 2 moul. 1 mét^e. Avot, autre Succurſale avec Avelange, auſſi du Baill^e. de Dijon. Par convention de 1585

entre les Habitans d'Avelange & le Curé de Barjon, celui-ci ſe charge de les deſſervir, à condition de lui donner 7 ſ. & une poule pour les épouſailles, 20 ſ. pour un grand corps mort, & 15 d. pour un enfant : (le marc étoit à 18 l.)

La nouvelle route de Salive à Saulx-le-Duc & Dijon paſſe à Barjon. Du mont *Mercure*, très-élevé, deſcend une bonne fontaine dans le Village. La branche de la Tille ſortant de Salive, reçoit dans le vallon de Barjon la *Douix* du Meix, le ruiſſeau qui vient des bois de Montarmet, & nourriſſoit l'étang de Barjon, auj. détruit, traverſe Avot, & va ſe réunir à 2 autres branches à l'étang de la forge de Marey. Pays de mont. Bois. Gren. à Sel de Saulx-le-Duc, à 2 l. Subdél. d'Is-ſur-Tille, 1 l. $\frac{1}{4}$ de Grancey, $\frac{1}{2}$ de Salive, 7 de Dijon, 8 de Châtillon.

BAUME-LA-ROCHE.

Balma, terme celt. ſign. *roche*; Par. voc. St. Martin; Doy. de St.-Seine, dont l'Abbé eſt Patron depuis 1178, & nomme auſſi le Prieur. Egliſe bien ornée, rebâtie à neuf en 1742, des libéralités en partie de la pieuſe Marie Varenne.

Sur la porte du Prieuré, rentré à l'Abbaye vers 1760, on lit : *en 1504 Fr. Cl. de Larey, Prieur de céans, me fit faire.* Le Prieur a la

moye. & b. Juſt. Les Moines de St.-Seine avoient la haute, aliénée à M. de Lonvoy, qui a vendu en 1774 à Bern. Rameau, de Sombernon.

Anc. Prieurs : Guille. de Loiges, 1497; Pierre Naturel, qui aliéna pluſ. fonds en 1565; Nic. Desbarres, Aumôn. de la Reine, 1640; J. le Goux, Conſr. Clerc, Doyen de Chalon; le ſavant Edme Mariotte, Dijonnois, de l'Acad. des Sc., mort en 1684. Le beau diſtique ſur les conquêtes rapides de Louis XIV, eſt de lui.

Una dies Lotharos, Burgundos hebdomas una,
Unâ domat Batavos lunâ, quid annus erit?

Le Curé a double portion congrue par 2 Arrêts, ſans novales. Léproſerie en 1253: il y avoit alors un Maire. Carriere dont la pierre reſſemble au porphyre. Belle fonte. qui fait aller un moulin à ſa ſource, & plus bas un fourneau; jadis très-beaux jardins. Caverne appellée le *trou de la roche*, où M. de Lonvoy eſt deſcendu 2 fois, & en a tiré des maſſes de roche qui ſembloient travaillées, des os de mort, des bras, & de la pouſſiere d'os. La fontaine qui en ſort, excellente, propre à blanchir la toile, va tomber, ſous le nom de *Douaix*, dans l'Ouche au Pont-de-Pany. Perdrix rouges. Bon froment.

Pange eſt l'Annexe où le Curé bine, voc.

St. Nicolas; 20 f. (60 à Baume), en tout 255 Comm. C'étoit jadis un Bourg, détruit par la terrible peſte du XIVe. ſ. La cloche eſt de 1222. Hugues Cotibi, Gardien des Cordeliers de Dijon, y donna des reliques de S. Laurent en 1490. Grotte à ſtalactites. Les titres font mention de Hugues de Pange en 1200; de Garnier de Pange, qui céde à St.-Seine ſes fonds *à Balme*, Pange & Turcey, en 1209.

A 2 l. de St.-Seine, 1 de Mâlain, 4 de Dijon.

EAUNOTTE.

Belneta, *Belnota*, du mot celt. *bel*, eau, ruiſſeau, Succurſ. d'Aignai, voc. la Vierge. Meſſe quot. fondée par Noël Rouhier, né en ce lieu, Chirurgien Major des Gardes-Franç. & du Prince de Condé en 1736, pour 500 l. Le Chapelain à la nomin. de ſa fille Marthe Rouhier, veuve Cauſſe, à Paris. La fondation d'un Recteur & d'une Ecole de Charité, faite par Etienne Mathieu en 1767, a été annullée, à la pourſuite de ſes parens, par Arrêt du Parl^t^. le 10 Fév. 1780, pour n'avoir pas été enrégiſtrée.

35 f. 100 Comm. 153 ames. Dép. la belle forge de Tarperon au Sg^r^. de Mauvilli, qui l'eſt auſſi de Beaunotte, ſur le ruiſſeau d'Aignai, auquel ſe joint le Revinſon : le four-

neau eſt à Nod. Blanchiſſerie. Beaucoup de Tiſſerands. Ce Village, ſitué dans un vallon, eſt à ½ l. d'Aignai, ¼ de Meulſon, 4 ½ de Châtillon.

BELAN-SUR-OURCE.

De Belaone, *Belaun*, Par. voc. la Vierge; Patre. de l'Abbé de Moutier-St.-Jean, auquel il fut donné en 1251, maint. à l'Evêque de Langres depuis 1731. Egliſe vaſte & voûtée, où l'on voit le mauſolée de 3 de Lentage, Sgrs. du lieu.

Virricus de *Beleun*, témoin d'une charte de Godefroi de Châtillon en faveur de l'Abb. de Fontenet en 1150; Jean de *Belaum*, 1230. Le Duc Robert acquit Belan & ſa fortereſſe tenue par Simon de *Balaan*, d'Iſabeau, fille de Gautier de Rochefort, femme de Guy de Tré-Châtel, en 1287. L'Abbé de Moutier-St.-Jean lui céda ſes droits en 1291, pour 86 l. aſſignées ſur les marcs de Semur. Cette Terre fut aliénée; car on voit depuis pour Seigrs. les de Lentage, Lenoncourt, d'Erbouville; auj. à l'Abbé Alexandre le Brun d'Inteville. L'anc. Chât. au ſud, détruit.

Beau Village de 140 f. 450 Comm. Rielles-Aulx (*ab alliis*) en étoit l'Annexe, regardée comme Cure depuis qu'un Vicaire prit un viſa en 1717, ſans autre érection.

(*Voy.*

(*V. ce Village dans le Baill^e. de Bar-ſur-Seine, t. VII*).

1 forge à Belan, & 1 fourneau qui ne va plus. Bon grain. Beauc. de foin. Vin médiocre.

2 l. ½ de Châtillon, 10 de Langres.

BELIGNI ou *BLIGNI-LE-SEC.*

Dans les anc. titres *Belent*, du mot celt. *bel* ſur l'eau, Ann. de S.-Seine depuis 1198, par Sentence apoſt^e.; de la Juſt. de l'Abbé dès ce temps; V. S. Georges : quoique dans un climat très-élevé, ce lieu eſt aquatique. Les eaux du finage vont aux 2 mers. C'étoit encore en 1720 un des plus miſérables Villages de la Province : tout y étoit mauvais, ſoit à cauſe de l'élévation, ſoit des marais, ou par le défaut de culture. Les avis de M. Catin de Richemont, qui poſſéde un beau domaine, en inſpirant une bonne culture, ont vivifié le pays : tout a changé de face par un travail opiniâtre. Les marais ont été en grande partie aſſainis & cultivés. Au ſud-eſt, fontaine de la *Douix* ou *Dhuy*, qui fait aller un moulin, traverſe le Village, reçoit à Bonnevaux la belle ſource de l'Hermitage, prend le nom de Lavau à Frolois dont il reçoit les eaux, & va ſe perdre dans l'Oze au bas de Munois.

Il y avoit un cimetiere dès 1249. On voit la tombe de Hugues Racine, *Prêtre de cette Ville*, 1476. Le Curé de St.-Seine y bine. 90 f. 290 Commun. Dép. Saucigni, *Salciniacum*, Mét^e. dont il eſt parlé dans une Bulle d'Alexandre III en 1178.

¾ de l. de St.-Seine, 2 de Chanceaux.

BELLENOD-SOUS-ORIGNI (1).

Par. voc. S. Pierre; Coll^r. l'Ev. d'Autun; Archip. de Duême; de la Seign^e. d'Origni. Egliſe ſur la hauteur, au bas de laquelle eſt une place encore appellée le *cimetiere des Huguenots*, près de l'enclos de *Savoiſi*. Simple Fief de *Moncrif*, jadis à la famille Eſpagnol, maint. à Cl. Leauté. 67 f. 230 Com. Dép. la Borde, la maiſon ſur Belenod, avec

(1) La grande Carte de Bourgogne en 16 feuilles, écrit *Batenot*. Qu'il me ſoit permis à cette occaſion d'avertir de quelques autres fautes ſur des lieux de ce Bailliage : on pourra les corriger dans la nouvelle édition qu'on prépare. Aulau Paroiſſe de Bure, pour Aulot, *altus locus*; Batenot pour Belenod; Correrie pour Courroirie près de Lugni, marqué *Ab.*, c'eſt une Chartreuſe; Courtanier, pour Cour-Taniere à Nod; Courcelles-les-Rancs pour Rangs; Duemes pour Duême; Grenſe pour Groeſme, ruiſſeau; Greſſigni pour Greſigni; Junic pour Jugni près Billi; Oigni, Ab. on écrit Ogni; Orrey, c'eſt Orret près Baigneux; Prejela pour Préjelan; Thil riv^e, c'eſt la Tille; Vauginois pour Vaugimois.

Chap. Ste. Anne; la Montagne, avec Chap. St. Claude, & Vaux-ſur-Seine. Quelques vignes. Bons prés. 1 pont ſur la Seine. Fontaine couverte, aſſez abondante, au milieu du Village; ſource dans le *verger*, qui n'augmente ni ne diminue jamais.

A 500 pas de la Seine, 1 ½ d'Aignai où eſt le Bureau de Poſte & de Contrôle, autant d'Aiſey, 4 de Châtillon.

Beneuvre.

Bonum opus, Par. voc. la Vierge; Collr. l'Evêque de Dijon; Doy. de Minot. Belle Egliſe neuve, conſtruite en 1766 aux frais du Sgr., conſacrée par Cl. d'Apchon le 30 Août 1769. L'ancienne, où il falloit deſcendre 12 degrés, bâtie par les Templiers, étoit à 500 pas du Village. Jadis Hôpital ou Hoſpice des Templiers, dont une maiſon retient encore le nom de *Cour-l'Hôpital.*

Guy *de Bono opere*, bienfaitr. de l'Abbaye d'Auberive en 1160; Gautier de Beneuvre, gendre de Guy de Saulx, donne ſon Fief de Lery à celle de St.-Seine, 1188; Guill. de Beneuvre reconnoît que ſon Fief eſt de la mouvance de Grancey, en 1299; ſa fille Eliſabeth donne au Commandeur de Montmorot une portion de Beneuvre, qui a été relâchée par échange au Sgr. actuel en 1741. Simon de Montmoyen, Sgr. en partie, en

1305. Les Regnier de Romprey & de Buſſiere ont été Coſgrs. avec Pierre de Raffai; au XVIe ſ. les Marnai, Sennevoy; enfin, les 4 portions ont été réunies par Mrs. Fleutelot qui ſont Sgnrs. de Ben. depuis 1582. Les Habitans furent affranchis en 1716 par Ant. Fleutelot, pere du Seignr. actuel, Cl. Fleutelot, Doyen du Parlement, qui a repris de fief à Bure en 1735. Tout le canton applique à ce Sgr. pieux & bienfaiſant, le mot de Terence, *homo antiquæ virtutis ac fidei*, que Me. Dacier rend ainſi, c'eſt un homme de la vieille roche.

Jean Fleutelot de Beneuvre, étant Maire de Dijon en 1595, contribua beaucoup à ſecouer le joug de la Ligue, & à faire rentrer la Ville ſous l'obéiſſance du Roi, qui y fit ſon entrée ſolemnelle le 6 Juin. Henri IV étant venu ſeul à pied, de bon matin, à l'hôtel du Maire, ſa ſervante, qui ne le connoiſſoit pas, lui refuſa la porte, en diſant que ſon maître avoit veillé toute la nuit pour établir l'ordre. Henri la preſſant, elle répondit, non je ne l'éveillerois pas, quand ce ſeroit pour le Roi. Eh bien, c'eſt lui-même. . . . . Alors toute effrayée, elle le conduit en la Chambre du Maire, auquel le Roi raconte ſon aventure.

Beau Chât. à la moderne élevé vers 1747 avec pont-levis, foſſés, charmilles, allées d'arbres, vaſtes jardins bien entretenus,

ornés de pluſieurs buſtes, pyramides dont une paroît antique, de ſtatues ſorties du ciſeau de Dubois, dont celles des 4 élémens ſont admirables; de terraſſes dont une de 150 pas de longueur, une autre de 80, le long d'un beau canal. Près du colombier de la garenne, étoit jadis une verrerie.

Ce Village. dont la partie à mi-côte eſt app. *le haut;* & l'autre dans le vallon, le *bas* ou *le Château*, peut avoir 60 f. & 200 Comm. Paroiſſe bien réglée par le zèle du Curé, Pierre Bouchard. J'ai vu peu de Villages plus propres & mieux bâtis : ſitué entre 2 montagnes, il eſt arroſé par pluſieurs fontaines, ſur-tout de 2 qui jettent par des tuyaux, & celle de St. Aubin jailliſſante : mais l'eau de toutes, même celle qui ſort de la *Côme au Loup* & fait tourner le moulin *Sancere*, ſe perd à 100 pas : on croit qu'elle va former à $\frac{1}{2}$ l. la fontaine app. la *Douix*, au bas d'Aulot.

Sur la hauteur à l'eſt eſt le Mont-Aigu où étoit autref. une caſtramétation rom. & depuis une fortereſſe dont on voit encore des veſtiges. Elle défendoit un gros endroit app. Velai, *Villa*, placé plus bas au ſud où l'on a découvert parmi les ruines, des carreaux, du charbon, du bois brûlé, quantité de médailles romaines des 1ers. ſiécles de l'Empire, de tout module & de tout métal, une ſtatue de bronze haute de 14

pouces, pesant 4 l., représentant 4 pénates, vendue à un Chaudronnier en 1775; une petite levrette en cuivre sur une lame de même métal, peut-être offrande faite à Diane par un chasseur; une clef gauloise en bronze (j'ai ces 2 morceaux en mon cabinet); une tombe épaisse, sur laquelle étoit sculptée la figure d'un Druïde, qui sert de degré à l'escalier d'un Maçon depuis 1780; un puits profond, 4 chemins ferrés qui y aboutissoient, de vieilles armes, agraffes, casques : tous ces monumens attestent la haute antiquité de *Velai* & du *Montaigu*, qui auront été détruits & brûlés par les Barbares au V ou VIIIe. s. Des débris de Velai on aura rebâti dans le vallon le Village auquel les Fondateurs auront donné le nom de *bonum opus*, comme ayant fait une œuvre méritoire.

Anc. familles : les Roynot, qui ont fait des fondations à l'Eglise; les Hairon.

Grenier à Sel de Saulx-le-Duc, Subdél. & Rec. de Châtillon, à 6 l. 9 de Dijon, 2 de Salive, 1 ½ de Grancey où est le plus prochain Bureau de la poste.

B I L L I.

Billeriacum, *Billeium*, Par. voc. S. Georges; Pat. depuis 1158 l'Abbé d'Ogni, dont l'Abb. est sur la Par^e^.; Archip. de Duême, Humbert de Billi, bienf^r^. de l'Abb. de Tart,

en 1263; Aimo, Aumôn. de l'Abb. de Flavign, 1309; Jean de Billi, Doyen de cette Abb. mort en 1340; Philippe, Pannetier du Duc Jean, en 1408.

Des 1rs. Ducs cette Terre paſſa à différens Sgrs. ſous le titre de franc-aleu. Les Brigandet réunirent toutes les parties. Germain Porcherot, de Chanceaux, fit bâtir le Château, reconſtruit par le Sgr. actuel. Des Porcherot-Billi fut acquis par les de Souvert, les la Mare; auj. à M. Mairetet de Thorey, Conſr. au Parlt., par ſa femme Pierrette de la Mare.

40 f. à Billi (28 en 1717), 31 dans les 14 Mét. qui en dépendent, 280 Commun. Jugni, *Juniacum*, au milieu d'une vaſte forêt avec anc. caſtel, où l'on a découvert des tombeaux en plomb & en pierre. 2 moulins. Jadis une verrerie.

A l'extrêmité du finage, du côté de la perriere, étoit Monceau, *Monticellæ*, Ham. ruiné qui ſubſiſtoit au XIIIe. ſ. Pont-Navoy, autre Ham. détruit en 1640.

Billi dans un vallon, reſſerré par des montagnes couvertes de bois où le gibier abonde, eſt arroſé par la Seine, qui en été prend ſa ſource à la Chapelle de N. Dame *des Fontaines*. Terroir maigre, ingrat. Subd. de Flavigni, & à 3 l. Gren. à Sel de Saux-le-Duc.

A ½ de Chanceaux, 3 de St.-Seine, 9 de Châtillon.

BISSEY-LA-CÔTE.

Bixiacum, *Biſſeium*, Par. voc. la Vierge; Patr. le Chap. de Langres; Doy. de Chât. Sgr. le grand Prieur de Champagne. Cette Terre & différens fonds à Biſſey, Layer, Louême, Courban, furent cédés aux Templiers par les Sgnrs. du lieu, par Miles de Noyers, Guy de Villiers, Sybille de Recey, Thibaut de Biſſey, Margue. de Fauverney depuis 1210 à 1237 : le tout approuvé par le Duc Hugues qui leur abandonna de même ſes droits ſur tous ſes Fiefs à Biſſey en 1238.

80 f. 250 Comm. Dép. Layer, aux Moines de Potieres, voc. la Magdeleine, jadis Egliſe matrice juſqu'en 1660, que ce lieu étant réduit à 12 maiſons, la Paroiſſe fut transférée à Biſſey, dont Courban, ainſi que Layer, ſont Succurſales : on y baptiſe & on y enterre. Ces 2 Villages furent affranchis par Michel de Sevre, gr. Prieur, en 1578, & Biſſey en 1580, pour un cens de 5 ſ. par feu. Dép. Briſe-Tête, Mét. au gr. Prieur. Fonte, couverte. Bon froment; Côteau de vignes. Bois. On va moudre à Toire au moulin *du Temple*.

A 3 l. de Châtillon, 4 d'Arc, 10 de Langres,

BISSEY-LA-PIERRE.

Annexe de Marcenai, voc. la Vierge; du Marquiſat de Larey, Chât. à 2 pavillons. Saboer, Dame de *Bixé*, bienfaict. de l'Ab. de Châtillon, en 1195. Bon from. peu de bois & de prés. Puys qui jete en hiver, & forme un torrent. On vient d'y faire un pont. Anc. Herm. où il y avoit un Hermite en 1225.

A 3 l. de Chât. 2 de Molême.

BLAISI-LA-VILLE ou *LE BAS*, & *BLAISI-LE-CHATEAU.*

Blaſiacum, *Blaſium*, *Bleſeium Caſtrum*; Par. voc. St. Remi; Doyenné de St.-Seine; Pat. l'Abbé. Au XIIe. ſ. Prieuré dép. de S.-Seine, uni au Sacriſtain en 1479. Maiſon de Charité deſſervie par 2 Sœurs Griſes, fondées par Georges Joly, & une 3e. par Philiberte Joly-Chanteau en 1779.

80 f. 300 Comm. Dép. Charmoi, *Calmetum*; étang deſſéché; près delà commence le vallon où l'Oze prend ſa ſource. (*Voy. ci-devant*, *pag. 395*).

Reſtes de la voie rom. qui paſſe dans le bois de Blaiſi & ceux de Fontette, & ſépare les finages de Verrey & de Villy.

Blaiſi-le-Château, Ann^e. voc. S. Martin: en l'Egliſe tombes de Beatrix de Blaiſi, Dame

de Greſigni, 1329; d'Iſabeau de Proige, épouſe de Jouffroi de Blaiſi, 1333; de Suzanne de Blaiſi, femme de Fr. Pot, Chevr. 1565. On voit aux vitreaux les armes écartelées à 1er. & 4e. de Rochechouart, au 2e. de Blaiſi, parti Bourge.; au 3e. d'Aumont, ſemé de fleurs de lys.

Anc. & illuſtres Seignrs. du lieu : Hugues de Blaiſi ſe fait Moine à Salmaiſe, & donne ſon meix à Boux, en 1060; Hugues de Blaiſi, Chevr., Bienfr. du Prieuré de Salmaiſe, 1119; Garnier, Abbé de S. Etienne de Dijon, 1098; Guy, en 1140; Garnier ſon fils aîné, 1204, Bienfr. de St.-Seine; Amiot, fils de Ponce de Blaiſi, & Jeanne de Parigni ſa femme, inhumés aux Cordeliers de Dijon, 1308 : Alexandre paroît au contrat de mariage du Duc Eudes IV, 1316; Jean, Abbé de S.-Seine, 1339; Geoffroi, Sire de Mauvilli, Gouverneur du Duché en l'abſence de Philippe de Rouvre, 1360, fut un des 15 nobles cautions du Traité de Guillon avec les Anglois; Jean ſon fils ſervit Philippe le Hardi, ayant 8 Ecuyers armés; il empriſonna Humbert de Rougemont en 1371 : Jean, fils de Geoffroi, donne à la Ste. Chapelle ſa Terre de Flavignerot, 1382; Jean, Abbé de S.-Seine en 1388, dont le tombeau eſt gravé dans le 2e. vol. de Dom Plancher, p. 523; Jean, 44e. Abbé de Morimont, 1441.

Cette Baronnie fut érigée en Marquiſat en 1695, pour Ant^e. Joly, Préſident au Gr. Conſeil, fils de Georges, Préſident au Parlem^t. de Dijon. Ils ont tous les deux un beau mauſolée aux Cordeliers de cette Ville. (*V. tom. II, p. 234*).

Auj. à M. Joly de Fleuri, Proc. Gén. au Parlem^t. de Paris, ayant ſuccédé, par droit de ſubſtitution, à Philiberte Joly-Chanteau, morte en 1778 : cette Dame a laiſſé ſon Hôtel à l'Hôpital de Dijon, fait beauc. de bien à Blaiſi, & augmenté le Vicaire de 500 liv.

Le Château bâti ſur la crête de la mont^e. eſt fort ancien : il en eſt fait mention dans une charte du Comte Giſlebert, en 942, & dans un titre de 1190. Durant les guerres de Religion il fut pris par les Royaliſtes, repris par le Duc de Nemours en 1592 : le Baron de Viteaux le pilla & enleva 1500 émines de bled, en Juillet 1593. Chap^e. caſtrale fondée par MM. Joly. Blaiſi où étoit un Maire en 1147, eſt le dernier Vill^e. au ſud dép. du Baill^e. Beauc. de bois. Grenier à Sel & de la Subdél. de Viteaux.

2 l. de S.-Seine, 5 de Flavigni, 5 de Dijon, 13 de Châtillon.

B o u x.

Buzeum, *Bozea*, Ann^e. de Salmaiſe, voc.

S. Sulpice, Dioc. d'Aut. Seign^e. relevant de Salmaiſe à Jacques de la Couſſe d'Arcelot, Chev^r. de S. Louis. Chap^e. de S. Claude fondée en 1578 par J. Gouſtat, Prêtre. On y voit l'épit^e. de Charles de la Couſſe, 1672; de Gaſpard ſon fils, 1677, & de Jacques ſon petit-fils, 1762. Chap^e. rur^e de S. Blaiſe.

Gautier de Boux, Doyen de la St^e. Chapelle en 1403; Jean Valon, Châtelain de Salmaiſe, mort à Boux en 1483, fit préſent d'ornemens, de vaſes ſacrés & d'un tableau, inhumé en la Chap^e. de S. Jean l'Evang^e. qu'il avoit conſtruite : Claude Valon, Seign^r. de Bouzot. (*V. tom. V, p. 387*).

134 f. 450 Comm. avec les dép. Préſilli, *Preſcilliacum*, dont il eſt parlé dans un titre de 1009; les Bordes avec moulin; Bouzot avec chât. où eſt le fief de Chevigni, jadis aux Choiſeul. Ces 4 Villages ont été détachés de la Châtellenie de Salmaiſe. La Tour-Charote, fief patrim. au Seign^r. 4 foires établies en 1778. 1 moulin & 1 pont ſur l'Oze. 3 Tanneurs. Les Herbey ſont la plus anc. famille du lieu. Grenier à Sel de Semur. Subdél. de Flavigni, à 2 l., 2 de Chanceaux, $\frac{1}{2}$ de Salmaiſe.

BREMUR.

Par. voc. S. Côme, Coll^r. l'Ev. d'Autun,

Arch. de Duême. On croit y poſſéder le chef de S. Florentin, 2e. Patron ; le reſte de ſes reliques eſt à Ainai de Lyon & à l'Ab. de Bonneval.

Aimo de *Brevi-Muro*, Bienfr. de l'Abbaye de Châtillon, 1196, ainſi que Gaufridus ſon fils, 1231 : Jean de Chateau-Vilain céde à Robert II, à titre de *gagiere*, Bremur pour 1500 liv. en 1293 ; ſon fils vend au Duc, pour 1200 liv. ſon chaſtel, fortereſſe, pourpris de Bremur, & reçoit en échange Belan, en 1337. Cette fortereſſe relevant de la Châtellenie d'Aizey, a été détruite par ordre de Henri IV : Joachim de Gand de Chalvoiſſon fut chargé par le Prince & les Elus, en 1593, de la garder avec 150 hommes de guerre.

En ce lieu très-anc. ſitué ſur la monte. on a découvert beauc. de médailles rom. Il étoit encore conſide. ſous nos Ducs, qui y ſéjournoit quelquefois. En 1504 il y avoit pluſ. Gentilsh. tels que les Armet, le Mairet, Hendreſſon, Lonin Ecoſſois, de Montreuil, Perey, Moncrif. . . . . Il eſt réduit auj. à 32 f. 90 Comm. Dép. 1°. Vauroix au delà de la Seine, affranchi en 1425 pour $\frac{1}{2}$ liv. de cire par Habitant, & $\frac{1}{4}$ par veuve : il y avoit alors un foulon, & à Bremur un étang, auj. en pré. Filerie pour le fer, tuilerie ; le tout au Seignr. de Rochepriſe ; ſeulement partie de Vauroix eſt de la Châtele. d'Aiſey.

2°. Origni, Succurſale où demeure le Curé. (*V. ci-après ſon article*). 3°. Rocheprise au bas de Bremur, avec anc. & vaſte chât. qui domine ſur la Seine, jadis aux de Martigni, Pradines, d'Agey, à Félicien de Sommyevre, qui a fondé une Meſſe en la Chapelle du chât. 1684; à Charles le Grand, depuis à Franç. de Ligni, Lieut. Colonel d'Agenois, époux de Jeanne Bart, qui périt ſous M. de Villars à Denain; à ſon fils Florent de Ligni, Capit^e. d'Agenois, qui à 22 ans, pour avoir défendu avec 25 hom. contre mille Croates, la fortereſſe de Tekindorf en Baviere, reçut des mains du Maréchal de Saxe, la Croix de S. Louis, en 1742. Rocheprise eſt maint. à Pierre-Hilaire de Bruere, Lieut. Gén. du Baill^e. de Châtillon, & Tréſorier de France.

Anc. Léproſerie ſur le chemin de Bremur à Origni, où étoit encore une Chapelle en 1720. Pays de montagne. Beauc. de bois. Forge de la Chouette ſur le Brevon, au Seign^r. de Rocheprise.

A 3 l. de Châtillon, près de la Seine & de la gr. route, $\frac{1}{2}$ l. d'Aizey, 1 d'Origni, 3 $\frac{1}{2}$ de Baigneux.

BRICON.

Par. voc. S. Pierre, Coll^r. l'Ev. de Langres, Doy. de Bar-ſur-Aube: l'Egliſe en fut

donnée à l'Ab. de Châtillon, par Eugene III, en 1145.

Simon de Bricon, Bienfr. des Templiers de Voulaine en 1178; Guy de Bricon, 33e. Abbé de Molême, 1362. . . . Cette Seigne. reſſortiſſante au Bailli d'Arc, enclave de Champagne, a été long-temps poſſédée par les Chatenai; auj. à M. Eſbaudy.

Ce Ville. fut affranchi par Phile. de Roche-Baron, époux de Cathe. de Rouſſillon, au XVe. ſ. C'eſt le meilleur Pays de la Montagne. Froment. Vignes. Grenier à Sel d'Arc.

Env. 500 Comm. Buſſieres-lès-Bricon dép. jadis du Bailliage & relevoit de Villiers-le-Duc, ſelon le terrier de 1371 : mais les Officiers de Chaumont ont tout englobé dans leur reſſort.

A 2 l. de Chaumont, 2 ½ d'Arc, 6 de Langres, 7 de Châtillon.

BRION-SUR-OURCE.

Par. voc. S. Hypolite, Patr. l'Abbé de Châtillon, & Doy. Seignr. Charles-Ante. Garnier, anc. Lieut. Gén. de la Chancele. du Bailliage. de la Monte. & Engagiſte pour une pet. portion qui eſt domaniale. Maiſon ſeigneuriale & patrime.

Robert de Brion, 1196; Simon & Aymo, freres, Bienfrs. du Val-des-Choux; Ancel partage la Seigne. avec Yolande de Brion,

en 1323 : Philippe de Rouvre confiſqua ſur les filles d'Ancel leur Fief, pour avoir favoriſé les Anglois ennemis du Duc. Voilà l'origine de la partie doman^e. Geoffroi de Blaiſi, grand Gruyer de Bourg^e. acquit de Huot de Brion, reprit de fief en 1364, & échangea ſes fonds avec les Religieux du Val-des-Choux, qui y ont encore des poſſeſſions, avec la métairie de la Bergerie, pour ce qu'ils poſſédoient à Meulſon & à Bonotte, en 1370.

Jean Davout, à cauſe d'Iſabelle de Brion ſa femme, avoit une portion qui paſſa à Jacques d'Avalis, en 1490, & aux de Silli, delà le fief de *Silli :* celle dite de *Cernai* des de la Rochelle, vint par les de Montigni aux de Cernai. René d'Amoncourt réunit ces parties & même celle du Roi, par engagement, en 1690 : Paul Barillon d'Amoncourt reprit en 1682 ; enſuite N. de la Biſſe, par ſa femme Bonne Barillon, qui vendit au pere du Seign^r. actuel, en 1699. La portion du Roi qui fait le tiers, a été poſſédée par N. du Châtelet, Dame de Montigni, 1570 ; par les Macheco, qui vendirent à Benigne de Frazans, 1625 ; revendue depuis par les Commiſſaires à Ant^e. Barillon, qui fit le terrier en 1655 : auj. toutes ces portions ſont réunies.

100 f. 320 Comm. Moſſon en eſt l'Ann^e. app. *Mocoum* dans une charte de 1218, voc. la

la Vierge, Seign^e. à M. Vaillant de Savoisi, 200 Comm. situé au bas d'un côteau de vignes. Brion a donné le nom à la bataille entre les Anglois & les Bourguignons, qui malgré leur valeur, succomberent sous des forces trop supérieures, en 1359: Miles de Noyers y fut pris, & racheta sa liberté pour 7000 mailles d'or. (*V. tom. V, p. 431*). Cette victoire ouvrit la Bourgogne aux Anglois, qui ravagerent l'Auxois & s'emparerent de Flavigni. (*V. tom. V, p. 385 & 657*).

Prés. Bois. Bon grain. Quelques vignes. Mine de fer. Moulin. Beau pont sur l'Ource à 10 arches, fait par la Province, vers 1680. La voie rom. venant de Langres par Arc, Courbant, traversoit Brion, où l'on en voit la chaussée jusqu'aux Jumeaux. On y a découvert, en 1780, en creusant la cave de la Cure, 12 tombeaux anc. dans l'un desquels étoient un brasselet de cuivre, une espèce de cassolette, une pet. pierre ronde figurée & trouée, espèce de talisman, plus loin un vieux coutelas tout rouillé, que j'ai vu. Belle fontaine.

A 2 l. de Châtillon, sur la nouvelle route à Langres.

B U N C E Y.

Bunciacum, *Binceyum*, Par. voc. S. Geor-

ges, Doy. de Molême. Cette Egliſe fut confirmée à l'Ab. de Châtillon, en 1145: elle eſt iſolée : ſur la hauteur où étoit jadis le Vill^e. Chap^e. rur^e. de S. Laurent. Anc. Léproſerie, détruite, dans un canton encore ap. *le champ de la Maladiere.* Il y a eu un Temple des Huguenots : le terrein avec la maiſon du Miniſtre, auj. en cheneviere, fut donné aux Cordeliers de Châtillon.

Pierre de Buncey, en 1210; Côme, fils de feu Mathieu de Buncey, 1241 : ce lieu étoit un rendez-vous de chaſſe des Ducs qui l'acquirent pour 1300 liv. de Mabile de Charney, & de Droin ſon fils, en 1272. Ils avoient à côté de l'Egliſe une maiſon-forte, dont on ne voit plus de veſtiges. Philippe de Rouvre, par ſon teſtament, 1361, légue à Guill^e. de Ruci, 100 flor. de rente ſur *ſa Ville de Buncey*, qui fut aliénée aux Guenebaut d'Arbois. Prévôté Royale qui dépendoit autref. de la Châtellenie d'Aizey. Seign^r. Engag^e. André Fortier depuis 1778.

80 f. 300 Comm. Dép. le fief d'Arbois, jadis grange, érigé en fief pour MM. Fyot, en 1596; la Borde-Roquille, la Boiſſerotte, les Tierces, 1 moulin, 1 huilerie. Fief patrimon. de la Colombiere, ci-devant à à MM. Remond, Chev^rs. de S. Louis; auj. à Claude-Ant^e. Meot, Gentilh. ſervant chez le Roi, avec belle maiſon à Buncey, &

Chap^e. v. la Vierge. Il fut démembré de la Terre de Buncey, & inféodé par le Duc Eudes IV, en 1300, pour Jean de Châtillon, avec de beaux droits. La filerie en dépend. A l'extrêmité du finage du *petit Temple* de Châtillon, eſt une borne appellée les *quatre bornes*, où on lit : *En ce buiſſon ci-joint, ſont les 4 bornes de St^e.-Colombe, du Temple, de Buncey & d'Ampilli.* Bois, froment & conceau.

Robert de Corderam, Curé de Buncey, fut le Député du Clergé du Baill^e. de la Montagne, aux derniers Etats gén. tenus à Paris en 1614, avec Hercule de Villers-la-Faye pour la Nobleſſe, & Cl. Franç. le Sain, Lieut. Gén. du Baill^e. pour le Tiers-Etat.

Près de la Seine, 1 l. de Châtillon.

BUNIERE.

Annexe d'Arc en B. v. la Vierge, du Marquiſat d'Arc. Pierre de Marcenai, Seign^r. en 1251. 120 Comm. Dép. Sautreuil, brûlé en 1636, n'ayant plus qu'un Rentier en 1647, au Prieuré de Vauclair; la Vendue, Maiſon-Fouin 1 f., les Eſſarts 3 f.

$\frac{1}{4}$ de l. d'Arc, 8 de Châtillon.

BURE-LES-TEMPLIERS.

Templarii de Buris, à Bura, eau d'où le mot

buie, *bure*, cruche. Par. v. S. Julien, Doy. de Minot, Seign^r. & Patr. le Grand-Prieur de Champ^e. dont Bure eſt la 1re. *Chambre priorale.* 88 f.

Les Templiers y furent établis vers 1120, puiſqu'Odo de Grancey les prend ſous ſa ſauve-garde en 1127, & Eudes II de Grancey, en 1301, ſe diſant Seign^r. Châtelain de Bure. Mere Egliſe de 4 Villages : 1°. Terre-Fondrée, Ann^e. v. la Vierge, 16 f. 60 Com. dans un bas, ſur un ruiſſeau qui tombe dans l'Ource, faiſant tourner un moulin, à ½ l. de Bure. La dîme de ce Vill^e. fut donnée aux Templiers par le Seign^r. en 1203.

2°. Ronprey, *Pratum Rotundum*, 15 f. avec Chap^e. v. S. Renobert, bâtie par J. Regnier, Seign^r. ſur la permiſſion du Grand-Prieur, en 1500 : Eudes de Grancey céda ce Fief aux Templiers, en réſervant la h. Juſtice, en 1303. Cependant on y voit des Seign^rs. en 1325, 1421, qui reprenoient de fief à Bure : les Regnier, en 1490 ; enſuite les Sennevoy, Fleutelot, & depuis 1738 à Guy de Chatenai, Chev^r. de S. Louis. (*V. ſur les Chatenai, Eſſarrois*). A Romprey paſſe le ruiſſeau de *Groeme*, eſpèce de torrent ſortant d'abord du moulin de Montmorot, ſe perd enſuite, & reparoît entre les bois de Beneuvre & de la mét^e. de Bange, fait aller le moulin de Ronprey, deſcend à Terre-

Fondrée, à la Forêt, & ſe jette dans l'Ource au deſſous du pont de Recey.

3°. La Forêt avec Chap^e. v. S. Louis, érigée par Louis Senot, 30 f. 4°. Chatellenot, *Caſtrum novum*, avec Chap^e. S. Cyr & bonne fontaine, donné aux Templiers par Bencelin d'Aprey, en 1189 : ils avoient un caſtel fortifié ſur la crête de la mont^e. dans les bois ap. Chatoilbot ou Chatabo, *bellum caſtrum*, où j'ai encore remarqué des ruines, & où aboutiſſoit un chemin ferré venant du Montaigu de Beneuvre. L'emplacement eſt d'un quarré long d'env. 18 arpens. 5°. Aulot, *altus locus*, avec Chap^e. de S. Blaiſe, 3 f. : au bas, belle fontaine ap. *Douix* qui tombe dans l'Ource. 6°. Conclois, jadis chât. & Ham. auj. de 3 f. donné aux Templiers par Iſabeau, veuve de Guill^e. de Grancey, en 1299.

Bure ſitué en un vallon entre 3 hautes montagnes, une des dernieres Paroiſſes du Dioc. de Dijon au nord, très-étendue, d'env. 700 Comm. & 1000 ames. Philippe le Hardi, par Lettres pat. datées de Rouvre, 1371, confirmées par Charles V, accorde des priviléges, & affranchit les Habitans tellement endommagés, *ſi apauvris & anichilés*, que la meilleure partie avoit quitté le lieu réduit à 3 ménages. (V. Ordon. de nos Rois, tom. V, p. 473, *in-fol.*).

Anc. Léproſerie, dont un champ retient

le nom de la *Maladiere*, près d'une vieille Chap. de S. Julien. Ruiſſeau qui prend ſa ſource à la fontaine du Pellerin, & qui, uni à une autre fontaine, fait aller le moulin, & ſe perd dans l'Ource à Recey. 4 fontaines jailliſſantes pour le ſervice du Vil^e. depuis 1728. Anc. familles de Bure : les Gallimard, Damotte, Petit, Fournier & Micart.

Grenier à Sel de Saulx-le-Duc. Subdél. Recette de Châtillon, à 5 l., 1 de Recey, 2 de Minot, 3 pet. de Grancey, 10 de Dijon.

BUSSEAU.

Buxatellum, Par. v. S. Leonard, Arch. de Duême, Patr. le Prieur de Beaulieu.

Ce Vill^e. relevant d'Aizey, fut acquis par le Duc Robert, pour 1000 liv. de Jean d'Arnai; en 1272. Le Roi Jean ayant connu « que les Habitans taillables à volonté 2 » fois l'an, étoient réduits à 10 de 60, » pour cauſe de peſtilence & mortalité, » ayant été pillés & domagiés par les en- » nemis, peu ou quaſi rien leur demeurant, » en ſon joyeux avénement en Bourg^e. les » affranchit de la main-morte, & ne leur » impoſe qu'une taille à la S. Remy, ſelon » leurs facultés, par Lettres dattées du chaſ- » tel de Buxeault, Fev^r. 1361. » (V. Ordon. du Louvre, tom. IV, p. 402).

Buſſeau ſur une pet. élévation entre 2

montagnes, a 30 f. 150 Comm. Dép. la Grange-Didier, le Champ-Chevalier, Fief ſimple, ci-devant à Louis & Guy Cadouche, pere & fils, 1ers. Lieut. aux Gardes-Suiſſes, qui ont entre eux ſervi un ſiécle; maint. à Cl. Charles de Ligni leur neveu. 1 moulin & 1 étang ſur le Brevon. Veſtiges de l'anc. chât. fort au deſſus de l'Egliſe.

½ l. de S. Germain-le-Rocheux, ¾ d'Origni, 2 d'Aignai, 3 de Châtillon.

BUSSEROTTE & BUXIERES, Annexes. (*V.* FRAIGNOT *ci-après*).

BUSSI-LE-GRAND.

Buxeium, *Buſſiacum*, dit jadis *Buſſi-lès-Forges*, à cauſe d'une forge ſur le ruiſſeau, ou *Rabutin*, du nom des derniers Seignrs. Par. v. S. Antonin, Martyr de Pamiers; Collr. l'Ev. d'Autun, Arch. de Touillon.

Anc. Seignrs. Renaudin de Buſſi, Bienfr. de l'Ab. de Fontenet, 1174, ainſi que Robert & Jean de Buſſi, 1210 & 1224: Fruget de Buſſi, Chevr.; Henri de Valere, Gauthier de la Tour, qui avoient des Fiefs à Buſſi, font des donations aux Templiers de Bure: Eudes de Buſſi leur donne, en 1228, un fonds ſitué au quai de *la maiſon des Lépreux*. Par accord entre Raoul de Buſſi & l'Abbé de Fontenet, ce Seignr. ne pourra

faire pendre ſur ſes fourches patib. aucun portant l'habit de Fontenet, pour quelque crime que ce ſoit, en 1300: Loys de Buſſi, Ecuyer, 1350; Jeanne, Comteſſe d'Etampes, Dame de Buſſi, 1370.

Ant^e. de Chandio, Baron de Buſſi, Chev^r. fils de Jean, Bailli de la Montagne, Chambellan du Roi, depuis 1491 à 1550; ſon fils Antoine-Michel, en 1583, d'où cette Terre paſſa à Léonor de Rabutin, Baron d'Epiry, député par le Baill^e. d'Autun aux Etats de Paris, en 1614, pere du fameux Roger de Rabutin qui fit rebâtir le chât. l'orna de différentes peintures & deviſes qui preſque toutes ont rapport aux différentes ſituations où il s'eſt trouvé. Il paſſa une partie des 17 années de ſon exil dans ce chât. où il reçut Caſimir, Roi de Pologne, qui venoit prendre les eaux de St^e.-Reine. (*V. tom. V, p. 317*).

On voit dans la tour les portraits en grand des plus belles Dames de la Cour de Louis XIV, des Miniſtres, des principaux Seign^rs., & au bas des vers de Buſſi : la ſalle du billard eſt décorée de 66 portraits des illuſtres Officiers Gén.de la France depuis Bertrand du Gueſclin, à Roger de Rabutin. La Chap^e. caſt^e. voûtée, très-propre, a pour rétable un bas-relief de bon goût, repréſentant la réſurection du Lazare, ayant 24 figures hautes de 14 pouces, par-

faitement taillées, & d'une grande expreſſion. Les têtes toutes variées ſont admirées des connoiſſeurs.

Après la mort de l'Evêque de Luçon, fils de Roger de Rabutin, cette Terre fut acquiſe par Etienne Dagoneau de Marcilli, Conſr. au Parlement; auj. à ſa veuve Alexis-Genevieve de Salins. Beau chât. avec foſſés, flanqué de 4 tours : parc en allées bien percées & de beaux arbres.

Fief du Meix-Damas ſans Juſtice, à Michel Junot, qui acquit en 1768 de Philib. Guenichot de Nogent : Jean Damas d'Athé-Villiers reprit en 1612 à Franç. de Rabutin. Meix de la *Cour-Verrey*, dont Charles Coutier reprit de fief à Roger de Rabutin, en 1663. La métairie de *la Forge* ſubſiſtoit alors, avec 13 moulins.

En l'Egliſe réparée en 1780, Chape. ſeigneuriale avec caveau, où repoſent les Chandio & les Rabutin. Chape. du S. Eſprit attachée au domaine Joly, à Jean Tremiſot, Prévôt de Baigneux. Parmi les 18 Curés, depuis 1459 à 1736, on voit Guille. Brigandet, & noble Charles de Chandio, Prieur du Val-des-Choux, frere d'Ante. Seignr. de Buſſi, Origni & Creſpan.

Amé-Nicolas Rabutin, par ſon teſtament de 1719, veut que par ſa femme Charlotte de Senevoy-Balot, ou par ceux qui jouiront de cette Terre, ſoient diſtribuées 100

livres de pain par ſemaine aux pauvres de Buſſi, à la porte de l'Egliſe, aſſignées ſur les revenus de cette Terre. Ce bon Seign^r. mourut le 21 Août de la même année, & ſa fondation s'exécute.

Maiſon de Charité, établie en 1701 par Nic. Raudot, Curé, nommant pour directeur des biens Pierre Ponelle, Notaire d'Arnay-le-Duc, ſon beau-frere & héritier, après lui l'aîné de la famille. Un Arrêt de 1769 forme un règlement pour l'adminiſtration de cette Charité, à laquelle, par tranſaction ſur procès, en Septembre 1780, entre les Curé & Adminiſtrateurs, partie du pré Longcul a été adjugée à cette Maiſon, le reſte à la Cure.

Jean-Fr. Joly, fils de Pierre Joly, Tréſ. de France, a donné un pré; Jean Rigogne, Proc. d'Office, & Claudine Boſſu ſa femme, ont légué 6 ouvrées de vignes.

Chap. rur. de S. Jean, bâtie par les Joly-Valot, qui avoient un beau domaine à Buſſi.

170 f. (70 en 1640) 550 Comm. Dép. la Bretonniere, où le ruiſſeau *Rabutin* prend ſa ſource, & va ſe jeter dans l'Oze. 10 moulins (13 en 1690), un foulon à droguet, 1 battoir pour l'écorce. Belle fontaine aux Laves, qui fait aller 2 moulins. Caſcade app. le *ſaut de Nibet.*

Ce gros Village, partie ſur la montagne, partie au vallon, diſtribué en 4 rues, a un

Bureau de poſte ſous le timbre de St^e. Reine. Grenier à Sel de Montbard, à 3 l. Subdél. de Flavigni, 1 ½, 2 de Baigneux, 3 ½ de Semur, 6 ½ de Châtillon.

CERILLI : (*V. ci-après* SERILLI).

CHALVOISSON : (*Voy. ci-devant* VILAINE, *p. 497*).

CHAMEROY.

Par. voc. St. Remi, Doy. de Langres, Patr. le Chap. de la Cath.; de la Bar^e. de Rochetaillée (*Voy. ce Village ci-après*), qui en eſt l'Annexe. 3 ou 4 maiſons ſont en Champagne, avec l'Egliſe & la Cure.

90 f. 350 Comm. Dép. Crilley avec Chap. aux Moines d'Auberive. L'Aujon arroſe le territoire, & fait aller le moulin.

A ½ l. de Rochetaillée, 1 ½ d'Aprey, 3 de Langres, 9 de Châtillon.

CHAMESSON.

Campus Meſſis, Par. V. S. Valentin; Doy. de Molême; Coll^r. l'Ev. de Langres. C'étoit jadis l'Annexe de Coulemier. Il en eſt fait mention dans un titre de l'Abb. de Chât. en 1196. Sg^e. au Marquis de Vichy-Chamrond, héritier de la Ducheſſe de Luynes.

Jobert de Chameſſon, Chevalier, 1216; Bienfr. de l'Abb. de Chât. à laquelle le Duc Hugues donne 4 *hommes* & *femmes* de *Chameſſum*, avec leurs héritiers, 1256. La Chapelle où les Cordeliers de Châtillon furent établis en 1227, dépendoit des Seigrs. de Chameſſon.

Pierre de Foiſſy, Sgr., inhumé aux Cordeliers de Chât. en 1419. Anne de S.-Belin, veuve de Philt. de Foiſſy, Baron de Jours & de Chameſſon, 1620; ſon fils Jean, 1630: depuis aux de Mégrigni. Celui de ce nom qui de Capucin devint Evêque de Graſſe, avoit été baptiſé à Chameſſon. Enfin, le 1er. Préſt. Brulart, dont la femme & la fille, Ducheſſe de Luynes, n'ont ceſſé de faire du bien aux pauvres, au Curé & à l'Egliſe qu'elles ont ornée de boiſerie, vaſes ſacrés, ... & y ont transféré la Chapelle du Chât. de Mâlain. Le 1er. Préſident affranchit les Habitans par acte reçu Eſpagnol, 1682 : c'eſt de ſon temps que fut conſtruit le pont ſur la Seine, par ordre des Elus, au milieu du Village qui augmenta par la conſtruction d'une nouvelle forge & d'un fourneau en 1560.

59 f. 200 Comm. Dép. la Grange-Neuve, Bois-Paris, la Boiſſiere où eſt la forge *des Porves*, a 1 f.; la groſſe forge de Chameſſon a 3 f. où ſe fabrique bon fer marchand. Une fenderie & un fourneau. La Seine fait aller

ces *uſines*. Bois. Bonne carriere de pierre blanche.

A 1 l. ½ de Châtillon.

CHAMPAGNI.

Campaniacum, Par. voc. St. Remi; Pat. & Sg^r. l'Abbé de St.-Seine, dont les Moines ont long-temps deſſervi la Paroiſſe. Vieille Egliſe ſur la crête d'un rocher, à 300 pas du Village qui eſt dans le vallon, & fut affranchi en 1323. Font^e. formant un ruiſſ. qui ſe perd près la Mét^e. des Echazets, & va ſortir au deſſus du moulin de Pellerey. Pays de mont. La gentiane y eſt commune. Froment dans le vallon.

19 f. 60 Comm. avec 2 Mét. Villotte en eſt l'Annexe.

A ½ l. de St.-Seine & de Bligni, près de la route de Chanceaux, 11 de Châtillon.

CHARANCEY.

Par. voc. St. Didier; Patr. le Prieur de Trouhaut; Doy. de St.-Seine; Sg^r. M. de Théſut de Verrey; jadis les Montmorenci, Desbarres, Mongey, Vêtu de St.-Denis, dont les 3 derniers de ce nom, Capitaines de Carabiniers, ont été tués au ſervice. M. de Théſut le pere, Chev^r. d'Honneur à la Ch. des Comptes, acquit en 1750. Cette

Terre eſt un ancien démembrement de la Baronnie de Chateauneuf.

Charancey, partagé en 2, l'Egliſe étant dans le deſſus & le caſtel en bas, a 30 f. 110 Comm. 1 moulin ſur la Drenne. Quelques vignes. Subdél. & Grenier à Sel de Viteaux, à 2 l., 1 ½ de Trouhaut, 2 de S.-Seine, 7 de Dijon, 10 de Châtillon.

CHATELLENOT en montagne : (*Voy.* BURE *ci-devant pag. 535*).

CHAUGEY.

Annexe de Villars en Champagne; voc. St. Sulpice; donné aux Templiers par Guy de Villars, 1301. Eudes de Grancey s'y réſerva la Juſtice en 1304. Une portion de ce Ville. fut cédée par Guyot de Gemeaux Sgr. en partie, à Guille. de Frontenoi, gr. Prieur, en 1418 : auj. au Grand Prieur de Champe. & au Commandr. de Montmorot. 30 f. 110 Comm. 1 moulin.

A 1 l. de Bure, 2 ½ de Salive, 3 de Minot, 5 de Châtillon.

CHAUME.

Chalma, de Calmis, Par. voc. la Vierge; Arch. de Duême, patre. & Juſtice de l'Abbé de Châtillon, auquel cette Egliſe fut donnée

par l'Ev. Gauthier, en 1177. Guill^e. de Grancey renonce au droit de gîte & de garde en faveur de l'Abbé de Châtillon, moyennant 3 ſols & 5 ſetiers d'avoine : la Juſtice à Chaume, reconnue aux Abbés par Hugues de Cerilli, qui la diſputoit en 1188 : il céda même la moitié de ſes fonds à Chaume pour 125 liv. à condition que ſa fille ſeroit reçue parmi les Sœurs Converſes, 1196.

Guy, Evêque de Langres, ayant couché dans la maiſon des Chan. Rég. à Chaume, reconnoît *que ce n'eſt pas par droit*, en 1251, *mais par grace ſpéciale.*

Ce Vill^e. fermé de murs ſous Henri III, a 60 f. 183 Comm. Mét^e. la Côme-du-haut. Subdél. & Gren. à Sel de Montbard, à 4 l., 1 ¼ de Baigneux, 6 de Châtillon.

CHAUMONT-LE-BOIS.

Calvus mons in boſco, Par. v. S. Martin; Patr. l'Abbé de Moutier-S.-Jean; auj. l'Ev. de Langres. Egliſe ſur la hauteur où étoit jadis le Vill^e. Seign^r. M. d'Argenteuil. Terrier de 1671.

80 f. 460 Comm. Dép., 1°. Vanaire de 25 f. avec Chât. à M. Duban de la Feuillée. On voit un Vido de *Venerre*, 1166; Rainal de *Vainorre*, Chev^r., 1177. 2°. Obetrée, 46 f. en Champagne, avec Chap. rur. de S. Claude, fondée.

1 moulin ſur un ruiſſeau qui ſort de la fontaine du Breuil, au deſſus des prés. Vignoble conſid^e.

1 l. ½ de Châtillon.

COURCELLES-LÈS-RANGS.

Annexe de Monliot, v. St^e. Anne, à Louis-Nic. le Baſcle d'Argenteuil, Maréchal de Camp, Elu de la Nobleſſe en 1778. Les le Baſcle, originaires de Touraine, ſont anc. Henri le Baſcle eſt nommé le 5e. parmi les Chevaliers qui accompagnerent S. Louis en ſa 1re. Croiſade : Jean le Baſcle étoit à la bataille de Creci ſous Philippe de Valois ; il fut fait Prévôt de Paris en 1358 : un de ſes deſcendans du même nom acquit, ſous Louis XI, Argenteuil, par ſon alliance avec Marg^e. de Mandelot. Edme-Charles le Baſcle a eu Courcelles en épouſant Emée-Franç^e. Duret, en 1720. Jadis aux Jacquot qui ont bâti le chât. qui va être mis à la moderne, enſuite aux Deſchateaux. Le Seig^r. actuel eſt frere de l'Abbé de Châtillon & de Vezelai.

Ermengarde, femme d'Emericus *de Corcellis*, en ſe faiſant Sœur Converſe, donne à l'Ab. de Chât. le tiers d'un moulin & d'un foulon, en 1170 : Etienne de Courcelles ſigne une charte du Duc Hugues, en 1181. 40 f. 160 Comm. 1 moulin ſur la

la belle fontaine *Barbe*, qui nourrit les vaſtes foſſés du chât. d'où l'on jouit d'une vue agréable & variée.

Ce Ville. au pied du mont Laſſois, eſt le dernier de la Bourge. au nord-oueſt, étant à ¼ de l. de Vix & ½ de l'Ab. de Poutieres en Champe. 1 l. de Châtillon.

COULEMIER-LE-SEC.

Columarium, Colubarium, P. v. S. Germain, Doy. de Molême, Patr. l'Abbé de Châtillon depuis 1196 : Chameſſon en étoit dès-lors l'Anne. ſéparée au dernier ſ. Belle Egliſe. Chape. rure. de S. Jacques. Seigne. Eng. M. Baudri de Vilaines qui n'a que la h. Juſtice ; la baſſe appartient aux Habitans qui nomment 2 Juges Maïeurs. Les Ducs leur avoient accordé ces priviléges, le droit de chaſſe, les amendes & des bois. 1 moulin à vent. Carriere. Fontaine, ou eſpèce de puits où l'on deſcend par des degrés.

Ce Ville. ſitué dans une vaſte plaine, entourée de bois, a 120 f. (48 en 1640). 360 Comm. 2 mét. entre Châtillon & Montbard, ſur la gr. route.

A 3 l. ½ de Montbard, 2 ¼ de Châtillon, 1 ½ de Vilaines.

COURBAN.

Succurſale de Biſſey-la-Côte : Chape. dans

les vignes aux Bénéd. de Poutieres, dont les 12 Meſſes fondées ont été transférées à Layer. Erard de Chatenai vend aux Templiers ſes droits & fonds à Courban, amortis par le Duc en 1230. (*V. à l'art. de Biſſey, p. 520, les autres Seigneurs qui leur ont cédé des fonds*).

Ce beau Ville. ſitué au bas d'un côteau couvert de vignes, a 120 f. 370 Comm. & dépend de la Commanderie d'Epailli qui a 3 f. avec jolie Egliſe, v. S. Georges, & un Chapelain : le Chapitre du gr. Prieuré s'y eſt tenu pluſ. fois. Entre Epailli & Riel-Deſſus, étoit jadis un Monaſtere de Religieuſes dépend. des Templiers : l'endroit s'app. encore *la combe aux Nonnes.*

La voie rom. de Langres tendant à Brion, paſſoit à Courban. Bon froment. Vignes. Bois.

3 l. de Châtillon, 4 d'Arc.

COURPOYER ou *CORPOYER-LA-CHAPELLE.*

Par. v. S. Martin, Arch. de Duême, Coll^r. l'Ev. d'Autun, de la Châtellenie de Salmaiſe. L'Egliſe fut conſacrée par Philibert de Beaujeu, Evêque de Bethléem, le 28 Juillet 1533. C'étoit jadis une ſimple Chap^e. pour les Freres Convers de Fontenet, à 400 pas du Ville. La Villeneuve en étoit l'Annexe au XVIe. ſiécle.

Jean de *Corpeis*, Chevr. fils d'Odo, reconnoît tenir en fief du Duc ce qu'il a depuis le Rochoux à Poiſeul, en 1273 : André de Corpoyer, Bienfr. de l'Ab. de Fontenet, 1277 : Monin de Courpoyer, Châtelain d'Aignai, céde aux Ducs ſes héritages à *Malmaiſon* & au Vaux de Frolois, en 1382. Malmaiſon étoit un Ham. ſur la montne. détruit, auprès du fameux arbre rond abattu par l'orage en 1750.

33. f. 120 Comm. 1 moulin ſur le ruiſſeau Lavaux. Grenier à Sel de Semur, à 4 l. Subdél. de Flavigni, 1 l. $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ de Frolois, 8 de Châtillon.

COUR-L'EVÊQUE.

Par. v. S. Sulpice, Doy. de Langres, Collr. l'Evêque; du Marquiſat d'Arc. Anc. caſtel ruiné où ce Prélat paſſoit quelquefois; ce qui aura donné lieu au ſurnom du Villne. Peut-être y raſſembloit-il ſes Curés.

42 f. 130 Comm. Dép. ferme du Val-Corbeau à l'Ab. de Longuai. Forge & fourneau ſur l'Aujon. On tire la mine de Latrecey. 1 moulin. Villne. affranchi par N. Beaufremont de Liſtenois, en 1582 : il n'y avoit alors que 12 f. Les Habitans écraſés de dettes par les guerres & paſſages de troupes, furent obligés, ſous Louis XIII, de vendre leurs communaux, & pluſieurs

quitterent le lieu. Pays pauvre. Grenier à Sel d'Arc, 2 l. ½, 7 de Châtillon.

CREANCEY.

Par. v. la Vierge, Doy. de Château-Vilain, Coll^r. le Chapitre de cette Ville. Baronnie unie au Marquisat d'Arc, par Lettres pat. de 1703. Guill^e. d'Auterive, Chev^r. des Ordres, Seign^r. en 1575; J. d'Avaugour, 1571.

100 f. 350 Comm. Dép. la Lucine, ferme donnée à Longuai par Hugues, Vic. de la Ferté, de la Maison de Châtillon-sur-Seine, au XIIe. s. Montribour en est l'Ann^e. 1 moulin à vent.

Creancey situé dans une gorge entre 2 côteaux, est de la Subdél. de Châtillon, à 6 l., Grenier à Sel d'Arc, à 2 l., ½ de Château-Vilain.

CRENAI-SUR-SUIZE.

Par. v. S. Martin, Patr^e. l'Abbesse de Poulangi, Doy. de Chaumont. La partie en Bourg^e. anc. démembrement de la Baronnie de Rochetaillée, ressortit au Bailli d'Arc, à M. Perret. La partie de Champ^e. à l'Abbesse de Poulangi. Entre Poulangi, Richebourg, Villiers & Neuilli.

3 l. d'Arc, 10 de Châtillon.

DARCEY.

Darceium, Par. v. S. Benigne, Arch. de Touillon, Coll^r. l'Ev. d'Aut. Ce Vill^e. avoit été donné à l'Ab. de Flavigni, qui le perdit apparemment ; car il fut poſſédé par les Brancion, vendu en partie au Duc par Renaud de Choiſeuil, époux de Marg^e. de Brancion, en 1250. (V. Perard, p. 522 & 337).

Hugues IV accorde au Val-des-Choux un muid de vin par an en ſes vignes de *Darce*, pour être *Confrere de cette Confrairie, & quitte de toutes dettes à raiſon d'icelle*, en 1226. Les Moines de Flavigni, de Fontenet, d'Ogni, y poſſédent auſſi des héritages donnés par nos Ducs.

Pierre de S.-Julien, Coſeign^r. de Darcey, inhumé à Flavigni en 1337 ; Guy de Frolois, 1350 ; Jean de Darcey, Conſ^r. du Duc au Parlement de Beaune, tenu par le Roi Jean, 1361.

Ce Vill^e, pour la partie alors domaniale, fut affranchi, en 1606, par la Comteſſe de Soiſſons & le Duc de Bourbon ſon fils. Aux Cuſance ont ſuccédé les de Clugny, en 1634 : auj. à Victor de Clugny, anc. Capit^e. de Cavalerie & Chev^r. de S. Louis, frere de l'Evêque de Riez, & pere d'un Comte de Lyon. Il eſt Patr. de la Chap^e.

de S. Nicolas au chât. de l'Epervieres, Par^e. de Gigni, fondée par les anc. Seign^rs. Chât. à la moderne bâti en 1773, autref. maiſon-forte dont on a conſervé 2 vaſtes tours. Charles de Clugny-Chatenai a fondé un lit à l'Hôpital de St^e.-Reine pour ſa Terre de Darcey, en 1717.

120 f. 400 Comm. Dép. Mugnois ou Munois d'env. 12 f. (6 en 1640), Patrie de Guy de Mugnois, pieux & ſavant Abbé de S.-Germain d'Auxerre en 1350. (*V. ſon éloge, art. de cette Abbaye, ci-après*). Guy de Frolois, Connétable de Bourg^e. en étoit Seign^r. en 1228: depuis à MM. de S. Phalle, caſtel avec une haute tour. N. de S. Phalle, Chev^r. de S. Louis, mort en 1779, a fondé un lit à l'Hôpital de Semur pour Munois & Darcey, en 1771. Georges de S. Phalle, mort en 1710, a ſon épit^e. en l'Egliſe de Darcey. Une plaque de bronze annonce une fondation faite par Charles de Clugny, 1691. L'Hiſtoire nat. civ. pol. du Tonquin, par M. l'Abbé Richard, en 2 vol. *in-12*, 1779, a été compoſée ſur les Mém. de l'Ab. de S. Phalle qui y avoit exercé pendant 12 ans les pénibles fonctions de Miſſionnaire. Les Chrétiens forment en ce Pays un corps de 300000 perſonnes; ce qui ne fait tout au plus que la 100e. partie des Habitans.

Caverne ap. *la Douix*, d'où ſort une belle ſource qui fait aller un moulin & une hui-

lerie, & ſe perd ſous le pont dans le Lavaux qui s'unit à l'Oze au bas de Munois, ſur le finage de Darcey. Vignes. Froment.

Ce Vill^e. ſitué dans un vallon aſſez étendu, entre 2 hautes montagnes, eſt du Grenier à Sel de Semur, à 4 l., de la Subdél. de Flavigni, 1 l., 7 de Châtillon.

Épailli, *Commanderie* : (*V.* COURBAN, *p.* 545).

Eschalot.

Eſcalum, *Eſchaloium*, Par. v. la Vierge, Patr. l'Abbé de S.-Seine depuis le XIIe ſ. Doy. de Minot, Dioc. de Dijon.

Girard d'Eſchalot, Chev^r. inhumé à Fontenet en 1197, légue à l'Egliſe Par^e. 25 ſ. ſur ſa corvée, devant la *maiſon des lépreux* : Jean, en 1246 ; Aglantine, femme de Barthelemi de Ville-Comte, morte en 1379 ; Poince, témoin des priviléges de Saulx, 1391 ; Pierre, Maire d'Eſchalot en 1180 ; ſon fils, Prévôt de Mauvilli en 1240. Auj. 4 Seign^rs. : la veuve de Nic. Bernard de Chatenai, anc. Officier dans la Maiſon du Roi ; Guy de Chatenai de Romprey ; Henri-Alex. d'Argenteuil, Chev^r. de S. Louis, comme héritier de Franç.-Joſeph Remond, mort en 1755 ; & le Conſ^r. de Thorey. Anc. chât. dont 2 tours avec foſſés.

Env. 300 Comm. Dép. Lochere, Bergeroſſe. 2 moulin à la ſource du Brevon ſortant d'une fontaine. Subdél. de Châtillon, à 7 l. Grénier à Sel de Saulx-le-Duc, 3 l., 1 de Salive & de Minot.

ESSAROIS.

Par. v. S. Médard, Doy. de Minot, Coll^r, l'Ev. de Dijon. Seign^r. Erard-Louis de Chatenai-Lanti, Colonel de Dragons. Je ne dirai qu'un mot ſur cette anc. Maiſon qui a poſſédé 20 Terres en Bourgogne. Erard de Chatenai, Chev. fut caution pour S. Louis de 10000 liv. (le marc à 53 ſ.), lors de ſon départ pour la derniere Croiſade, en 1269.

Simon de Brecon, Seign^r. d'Eſſarois, Bienf^r, des Chartreux de Lugny, en 1186: Simon de Rochefort leur remet le pré *S. Marc*, en 1210; Guy de Rochefort, 1216; Guill^e. Leſnel, Seign^r. de Maiſey & Eſſarois, inhumé à N. Dame de Châtillon, en 1583.

60 *f.* 200 Comm. compris 8 Forgerons. La grange Logérot, Chap^e. ſeigneuriale joignant l'Egliſe, où 50 Meſſes fondées par les Chatenai.

Ce Village anc. eſt ſitué dans un vallon enveloppé de bois & de montagnes de tous côtés. Le ruiſſeau *la Dine*, qui vient de Minot, forme un bel étang qui nourrit d'ex-

cellens & gros poiſſons, fait aller une forge & un fourneau, forme l'étang de Vaux-Marceau, dit l'*étang du Roi*, cédé aux Chartreux de Lugni par Louis XV en 1743, par échange de rente de 68 liv. qu'ils avoient ſur le domaine, & va tomber dans l'Ource à Voulaine. Carre. en tuf & en pierre dure. Grenier à Sel. Subdélégation de Châtillon, à 4 l. ½ de Voulaine, 2 d'Aignai, 11 de Dijon.

ETALENTE.

Eſtalenta, Par. voc. S. Martin; Pat. l'Abbé d'Ogni; Arch. de Duême. Mathilde, Comteſſe de Grignon, accorde pendant 2 jours & 2 nuits à l'Abbaye d'Ogni, en 1177, la pêche en ſon étang d'Etalente (auj. en pré). La charte eſt dans le *Gal. Chriſt.* t. IV, p. 92, pr.). Alain de Vaurin vend au Duc Hugues ſes fonds à Etalente en 1243. (V. Per. p. 443). Ce Prince les donne à ſon 4e. fils Huguenin par teſtament, 1272.

Sgr. engag. les enfans de Cl. Etienne, d'Eſchalot, au pere deſquels M. de Clugny-Theniſſey avoit vendu.

Au bas d'un petit côteau, à l'oueſt Chapelle de S. Baudri, reconſtruite par Claude Gros, Curé, en 1760, où Jeanne Champeaux avoit fondé 12 Meſſes en 1738: autre de St. Claude dans le Village, bâtie par

Guy de Chatenai de Romprey en 1775, pour 4 Meſſes.

Croupe de mont^e. creuſée en forme de coquille, d'où ſort une très-belle ſource, qui reçoit un ruiſſeau venant des fontaines des Coins & Martin, formoit l'étang deſſéché, fait aller le moulin & ſe jette dans la Seine.

Cette Paroiſſe, coupée en 2 par le vallon où coule le ruiſſeau de la Coquille, de 4 l. de tour, a 380 Comm., compris 18 Métairies bâties ſur le finage vers 1640. Pays de mont. Les bornes entre Etalente, Eſchalot & Poiſeul, furent poſées en 1227. Subdél. de Flavigni, à 4 l. $\frac{1}{2}$. Gren. à Sel de Saulx-le-Duc, $\frac{3}{4}$ d'Aignai, 2 $\frac{1}{2}$ de Baigneux, 6 de Châtillon.

ETORMAI ou *ETORMET.*

Par. voc. St. Martin, Patr. & Sg^r. l'Abbé de Fontenet, jadis Annexe de Chaume, érigée en Cure en 1681, ce n'étoit ancienn^t. qu'une grange donnée à Fontenet au XIIe. ſ. Par accord entre les Moines & ceux de St. Martin d'Autun, ceux-ci cédent aux I^rs. tout ce qu'ils poſſédoient à *Eſtormet*, en 1196 : le Duc leur fait même ceſſion : l'acte eſt dans Perard, p. 398. Renaudin de Buſſi leur donne partie de la dîme d'Etormai (où ils n'ont plus rien) en 1174. Réné de Breſ-

che, Abbé de Fontenet, accorde en 1530 aux Grangiers des franchiſes, leur permet d'eſſarter 250 arpens de bois, dont 130 pour leurs uſages. Bois app. le Trembloys qui forme au milieu une étoile. 36 f. (15 en 1640) 110 Commun. avec le Moutier, *Monaſterium*, où demeuroient les Moines; auj. à M. le Chapt. Pays franc. Meſ. de Baigneux, à 11 l. Subdél. & Gren. à Sel de Montbard, 2 ½ de Flavigni, 1 de Buſſi, 6 de Châtillon.

ETROCHEY.

Eſtriachum, voc. S. Marcel, Annexe de Vix en Champ^e.; Patr. de l'Abbé de Molême, auquel il fut confirmé par Eugene III en 1154 : c'étoit jadis un Prieuré dépend. de cette Abbaye. L'Egliſe ſur le mont Laſſois, fut déclarée être de Bourg^e. par Arrêt de 1752. Sur cette montagne étoit le Chât. de Gerard de Rouſſillon : (*Voy. ci-devant pag.* 368).

Guyot d'Eſſertene vend au Duc ſes fonds, ſa maiſon & ſes droits à Etrochey, en 1296. Par une charte de Hugues III de 1189, on voit qu'il y avoit un *parcours d'hommes* entre ceux du Prince & de l'Abbé de Poutieres. Les Sg^rs. n'avoient plus de ſuite ſur l'homme qui avoit paſſé le pont : ce droit ſingulier exiſte encore en Bugey où la Chartreuſe de

Meyriat en jouit. Sur le pont d'Etrochey on remettoit nus les criminels de la Terre de Poutieres au Prévôt de Châtillon, pour être exécutés; ce qui établit le reſſort & la haute-Juſtice en matiere criminelle. L'Abbé de Poutieres eſt tenu, par Arrêt de 1752, de nommer un Juge dans le reſſort de la Cour, pour la partie du finage de Vix qui s'étend au-delà de la Motte de St. Marcel du côté d'Etrochey. Daniël Remond acquit cette Terre domaniale en 1687; auj. à la veuve de ſon petit-fils. Chât. Fief de Beauregard patrim. Pont de pierre ſur la Seine qui confine à la Champagne, & où paſſoit la voie rom. de Langres à Tonnerre.

☞ Riche mine de fer. Finage étroit & bon terrein. Bonne contrée de vignes app. *des Vineux*, près de l'Egliſe. 2 moulins. 38 f., 36 à Vix, en tout 230 Comm.

A 1 l. de Châtillon.

FONTAINE EN DUÊMOIS.

Fontanæ in Duiſmo, Par. voc. S. Germain; Archip. de Duême; Coll^r. l'Evêque d'Aut. Fleche de clocher remarq^e. Sg^re. aux héritiers de M. de Frêne : anc. Chât. détruit. André de Fontaine, Bienf^r. de Fontenet, 1217. Renaut Froignard, Curé, fut élu Chapelain par les Maîtres aux Comptes de D. en 1475.

60 f. 200 Comm. Dép. Grange d'Emorot avec Chap. St^e. Anne, Juſtice de Fontenet, 15 f. 40 Comm. Mét^e. de Voudenai. Une belle fontaine a donné le nom à ce Village qui fut fermé de murs ſous Henri III. Gren. à Sel. Subdél. de Montbard.

A ½ l. de Vilaines, 2 de Baigneux, 5 de Châtillon.

FRAIGNOT.

Par. voc. S. Martin, Doyenné de Minot; Patr^e. & Juſt. du Command^r. de Montmorot. 17 f. 55 Commun. & 300 avec les dépend.

1°. Vevrote à M. de Beneuvre, avec Chapelle rur. voc. St. Pierre, 22 f. 60 Comm.

2°. Buſſiere, Succurſale, voc. la Vierge, avec Chât. au même Seign^r. mouvance de Grancey : dans le vallon eſt la *Douy* ou *Douix*, ſource abondante d'une des Tilles. 1 moulin. Prés. Bouis. Plantes médicin. 22 f. 60 Comm.

3°. Buſſerote entre 4 vallons. Moulin aux Chanoines de Grancey, qui ont l'utile de la Sg^e. La Juſtice au Sg^r. de Grancey : celui de Beneuvre, Sg^r. en partie. 22 f. 60 Com.

5°. Montenaille, Annexe avec un Vic., au Gr. Prieur de Champagne, donné aux Templiers par les Sires de Grancey, confirmé par Odo en 1197. L'Egliſe au deſſus des roches, voc. St. Ambroiſe, ſert auſſi à

Buſſerote. Ces 2 Villages ont droit d'abreuver leur bétail à la Douix. Chap. rur. voc. St. Claude.

6°. Montmorot au Commandr. avec Chât. vaſte Chap. voc. St. Jean-Bapt. Moulin ſur une fontaine qui ſe perd.

A Fraignot, commerce en moutons gras: bon pâturage. Carriere de pierre de taille. Beau puits au milieu du Village, ſitué ſur le penchant d'une petite colline, à l'ouverture d'un large vallon. La route de Dijon par Barjon à Châtillon, partage 2 vallons, dont les eaux vont aux 2 mers.

Grenier à Sel de Saulx-le-Duc, Subdél. d'Is-ſur-Tille.

A ¾ de l. de Salive, 1 ½ de Grancey, 7 de Châtillon, 8 de Dijon.

FRENOY.

Fraſnetum, *Frumetum*, Par. V. S. Jacques; Doy. de Minot; Patr. les Bénédict. de St.-Seine, qui en poſſédoient l'Egliſe avant 1178. Guy de Villecomte vend à l'Abbé Olivier ſes fonds à Frenoy en 1226: Milon de Beire & Jean ſon fils cédent auſſi leur portion.

32 f. à Moloy, l'Annexe 77, à l'Abergement 10, en tout 400 Comm. La Margelle en dépendoit jadis en partie. Bon vallon pour les prés arroſés par la fontaine

Roo, qui ſort au deſſus du Village. L'Ignon qui vient de Poncey, coule dans le vallon. Torrent app. *Rio*, qui ſort avec impétuoſité du finage de la Margelle, inonde les prés 2 ou 3 fois par an; & pendant les 24 heures qu'il coule, les paſſages ſont interrompus entre la Margelle & Frenoy. Bonne carr^e. de tuf dans le champ *de la Cure*. Subdél. d'Iſ-ſur-Tille, Gren. à Sel de Saulx-le-Duc, $\frac{1}{2}$ l. de la Margelle, 3 de St.-Seine, 6 de Dijon, 9 de Châtillon.

FRANCHEVILLE.

Franca-Villa, Par. voc. S. Maurice; Pat. des Religieux de St.-Seine, auxquels il fut confirmé par l'Evêque de Langres en 1226. Ils ont la moy. & b. Juſtice, la haute eſt à l'Abbé. Doyenné de St.-Seine, Dioc. de Dijon.

Ce Ville. avoit jadis 2 parties : la 1ere. s'appelloit *Francheville-la-Chapelle*, à cauſe d'une Chapelle qui ſervit long-temps d'Egliſe paroiſſiale, & où il ne reſte plus que des ruines. L'Abbé de St.-Seine ayant bâti plus près une maiſon nommée encore le *Prieuré*, les Habitans vinrent peu à peu ſe réfugier autour. Le cimetiere a été tranſféré auprès de la nouv. Egliſe, reconſtruite proprement depuis 40 ans : cette 2de. partie a été app. Francheville *la Ville*.

Env. 400 Comm. Dép. le Ham. de Prairay avec Chap. conſtruite par Hugues de Ternai, Chambrier, vers 1500 : Neuvelle, *nova Villa*, autr. Ham. qui ſubſiſtoit au XIIe. ſ. détruit, & qui n'étoit plus qu'un bois app. la charme de Neuvelle, en 1495.

Les Habitans eurent en 1385 un grand procès avec l'Abbé de St.-Seine, qui vouloit les contraindre à faire guet & garde nuit & jour en la fortereſſe de St.-Seine, à contribuer à ſes réparations & *enfourniſſemens* : ils en furent déchargés par Sentence du Bailli Aubriot, & par une autre des Auditeurs d'Appeaux, confirmée par Arrêt du Parlement de Beaune, rendu le 4 Nov. 1387, le Duc y ſéant. Ces piéces curieuſes ſont rapportées dans l'Hiſt. du Parl^t. par Palliot, p. 368.

A 500 pas de Francheville eſt une eſpèce de puits nommé *le Creux* ou *Trou du Souci* : ſon ouverture n'a que 4 à 5 pieds. La direction n'eſt pas par-tout perpendiculaire. A la profondeur de 60 p. on voit un pallier formé par la roche, mais qui ne couvre qu'une partie de la caverne dont on n'avoit pu juſqu'ici meſurer la profondeur. M. de Morveau, dont on connoît le goût & les lumieres, jugea en 1771, par la chûte d'une pierre, à l'aide d'une montre à ſecondes, qu'elle étoit profonde de 815 pieds : on croit que ce trou a été fait pour l'exploitation

tation d'une mine. Dans le temps des gr. pluies, on entend au fond le murmure d'une eau courante. Bois. Groſſe mare au milieu du Vill^e. Subdél. d'Is-ſur-Tille, Grenier à Sel de Saulx-le-Duc.

A 1 l. ½ de St.-Seine, 4 de Dijon.

FROLOIS.

Frolleſium, *Firleſium*, *Frolletum*, *Froliacum*; jadis Frelois, Froulois; Par. voc. S. Pierre; Archip. de Duême; Pat. l'Abbé de Molême, à cauſe de ſon p. Prieuré, voc. St. Pierre, à Corpoyer-lès-Frolois, fondé par les anc. Sg^rs. Le Prieur fut condamné à payer la portion congrue au Curé par Arrêt du Gr. Conſeil, 1667.

Egliſe voûtée à 2 collat. ornée d'un bel autel à la romaine à 4 colonnes, & de Chapelles très-propres par le zèle du Curé, Cl. Poncerot. Le même a établi en 1762 une école de filles, qui procure un grand bien à la Paroiſſe par le choix qu'il a ſu faire d'une bonne maîtreſſe. Confrairie du S. Sacrement qui a formé une collection de livres de piété à l'uſage des gens de campagne, en 1764. Chap. rur. voc. S. Roch. Celle de S. Antoine a été transférée du Château à l'Egliſe. Au cimetiere tombe élevée de Cl. Perard, Capitaine & Maire du lieu, mort en 1597.

Frolois, autref. Bourg avec titre de Baronnie & de Châtellenie, ayant foires & marché, a donné le nom à d'illuſtres & anc. Sg^rs., que S. Julien de Baleure croit ſortis des 1^rs. Ducs de Bourg^e, ſans en donner la preuve.

On voit un Milo de Frolois en 1038 : ſon fils du même nom, témoin de la fondation de Cîteaux en 1098, ſe trouve à la dédicace de l'Egliſe de St. Benigne, faite par le Pape Paſcal II en 1106, & un des Fondateurs de l'Abbaye d'Ogni avec Gaudin de Duême. Hotmond aſſiſte à la grande aſſemblée des Nobles à Semur, 1113; Milo, Bienf^r. de l'Abb. d'Acey, en 1140; Milon, 42e. Abbé de Flavigni, en 1231, frere de Milon IV, Bienf^r. de Fontenet; Jean, Sire de Frolois, ſe reconnoît vaſſal du Duc Robert pour Courcelles & Marigni, lui céde en 1298 la Châtellenie de Frolois en échange de Giſſey-ſur-Ouche : mais Hugues V remit à Alix de Frolois ces Terres pour celles de Pouilli & de Belenot, en 1311. Eudes IV qualifie Jean de Frolois, *d'amé & couſin.* Il poſſédoit Molinot dont il bâtit le Château, Cuſſi-la-Colonne, Savigni, Pernan, Demigni, Chorey, Gergy, Pouſſanges, Montigni-Monfort, Rougemont. . . . . Eudes, Connétable de Bourg^e. ſous Eudes IV. Jean, Maréchal de Bourg^e. en 1339. Guy fut un des ôtages du traité de Guillon, transféré à Londres

en 1359 : il étoit à la bataille de Cocherel, 1364, appellé par Froiſſard, *Mgr. Guy de Frelay.*

Les Frolois ont leur ſépulture à Fontenet (*V. t. V, p. 490*), à St. Benigne, aux Jacobins de Dijon, à la Buſſiere, à Flavigni, Acey, Tournus, Liſle-Barbe, comme bienfaicteurs de ces Abbayes.

Cette illuſtre famille ſubſiſte encore en Franche-Comté & en Lorraine, comme on va voir. 1°. Pierre de Frolois, fils de Hugues, épouſa Alix de Portier, fille de Pierre iſſu des anc. Sires de Bagé, dont il eut Hugues de Portier-Frolois vers 1350, pere de Jean, Philt. & Thiebaud : ce dernier s'unit à Marg^e. Fauquiere de Poligni. Ces Portier-Frolois s'établirent à Lons-le-Saunier, & depuis 1537 à Salins : ils ſubſiſtent en Pierre-Franç. & Louis, tous deux mariés, demeurant à Lons-le-Saunier, & ſouvent à Beſançon. J'ai vu tous leurs titres bien en règle.

2°. L'illuſtre Maiſon de Ludre deſcend auſſi de Miles de Frolois, dont le fils cadet (Ferri) s'établit en Lorraine au XIIIe. ſ. & épouſa Cécile d'Amance, fille de Renaut, Comte d'Amance. M^rs. de Ludre ont acquis Guiſe ſur Mozelle, app. jadis Acraign, à 3 l. de Nanci, érigée en Comté en 1718 par le Duc Leopold pour Anne-Joſeph de Lorraine-Harcourt, Prince de Guiſe, mort en

1739. Staniſlas par Lett. pat. de 1757 éteignit le nom *de Guiſe*, érigea cette Sg^e. en Marquiſat ſous le nom de *Frolois*, en faveur de Charles-Louis, Comte de Ludre, Marq. de Bayon, l'un de ſes Chambellans. Le Marquiſat de Frolois eſt ſubſtitué à perpétuité à l'aîné mâle de la Maiſon de Ludre. (V. Deſcript. de la Lorraine par M. Durival, t. 2, p. 58, *in*-4°. 1779).

Frolois en Bourgogne paſſa par alliance à Cl. de Vergy, en 1449. Les Vergy ayant pris le parti de Marie de Bourgogne, leurs Terres furent confiſquées par Louis XI, & Frolois fut donné à Jean de Saulx, enſuite à J. d'Echannai : mais il fut remis à J. de Pontalier-Talmai, fils de Guillemette de Vergy, mari de Jeanne de Rochefort, qui vendit Frolois à Guy de Rochefort, Chancelier de France, 1507; Réné, petit-fils de Guy, fut le 1er. qui prit le titre de Baron de Frolois; Antoine, fils de Réné, affranchit ſes vaſſaux en 1596, fit le terrier en 1614, & fonda la Chap^e. de St. Antoine au Chât. mort à Frolois en 1624; ſa niéce & héritiere, Edmée-Franç^e. de Rochefort, porta cette Terre à Nic. de Brichanteau, Marquis de Nangis; Louis de Nangis vendit Frolois en 1683 à Pierre Duban de la Feuillée, Lieut. Gén. des Armées, Gouv^r. de Dole & de Châtillon-ſur-Seine, Grand-Croix de l'Ordre

Royal de S. Louis, qui ſervit toute ſa vie, & fit ériger Frolois en Comté l'année ſuivante ; auj. à ſon petit-fils Franç. Henri du Ban, Chev^r. de S. Louis, né en 1713. Les du Ban, originaires de Champagne, ſortent de Hardi du Ban, qui, au retour de la derniere croiſade de St. Louis, épouſa Alphonſine *de la Feuillée* en 1276, d'où leur ſurnom. Raimon, Réné, Auguſte, ſe ſont trouvés à toutes les batailles du XIV & XVe. ſ. Hardi fut tué avec Bayard à la retraite de Rebec, 1524; Jean à la bataille de Ceriſolles, 1544; Jacques ſe diſtingua à la défenſe de Metz, contre Charles V, 1553, & à la bataille de Renti; Jean à celle d'Ivry où il fut bleſſé; ſes 4 fils périrent au ſervice du Roi : Antoine, fils de Pierre, 1er. Comte de Frolois, forcé par 3 bleſſures reçues à la bataille de Turin, de ſe retirer dans ſa Terre, fut l'arbitre du canton & le pere des pauvres, mort en 1759.

Chât. fort bâti ſur un roc eſcarpé, avec pont-levis, foſſé taillé dans le roc, jadis Ravelin, guérites & parapets, auj. en terraſſes, avenues d'arbres, jardins & 5 cours, avec un conducteur ou para-tonnerre. On y voit 4 tableaux ou attiques de Carle-Vanloo, repréſentant des ruines & des antiquités égyptiennes.

Cette groſſe Paroiſſe, de 7 l. de tour, diviſée en 2 parties, l'une ſur la montagne,

l'autre dans un vallon profond, avec 4 rues; a 200 f. (55 en 1640), 700 Comm. (500 en 1740) & 1200 ames, avec les dépend. Corpoyer-lès-Frolois 20 f. autant à Vaubuſin, avec Chap. rur. voc. S. Blaiſe; jadis Fief réuni à la Seign^e. On voit Renaud de Vaubuſin, Abbé d'Ogni, en 1311; Jean de Vaubuſin, Bailli de la Montagne, 1370. 2 Métairies. Le Roichoux & le Jougloux, 2 Ham. détruits par la peſte de 1531. 3 Tanneurs. Un Chirurgien habile, Franç. Doulcet. Anç. fam. les Benoît, Boudrillet, Moniot, Viot.

Terrein médiocre. Peu de vignes. Beaucoup d'arbres fruitiers. Bois. Etang. Moulin ſur le Lavaux qui tombe dans l'Oze. Meſ. de Baigneux. Pinte de Flavigni & de la Subdél. à 2 l. Gr. à Sel de Montbard. 1 $\frac{1}{2}$ de Chanceaux, 2 de Buſſi, 8 de Châtillon.

GIEY-SUR-AUJON.

Giacum, *Gayacum*, *Geyacum*, Par. v. S. Gengoux; Patron le Prieur de S. Amatre de Langres, Doy. de Langres. S. Geran, Ev. d'Auxerre donne Giey *in pago laticenſi* à ſa Cathédr^e. au xe. ſ. du Marquiſat d'Arc; affranchi en 1308 par J. de Chateauvilain. Le droit de Bourgeoiſie fut fixé à 3 ſ. par tête.

Odinet Godran, Curé, obtint par Sentence de 1562, d'être ſeul reconnu décim^r.

ſur tout le fin. de Giey & la Ville-aux-Bois, jadis de 8 f. réduit à 1 ſeule Mét. Presbytere neuf, bâti aux frais du Curé P. Robert. Odo de Giey, Chevr. en 1240.

150 f. 560 Com. Dép. Ville-au-Bois, Sautivilliers, Rente; la Varenne, fief à Joſeph de S. Clair, Cape. de Dragons en 1726, auj. aux héritiers Lallemant: Ternac, An. v. S. Cl. dont l'Egl. fut conſtruite en 1539, rebâtie à neuf en 1780, dép. de la Baronnie de Courcelles, qui a une Chape. à la coll. de l'Ev. de Langres: le moulin cédé aux Moines d'Auberive par Je. Femme de Richard de Courcelles, en 1248: J. de Courcelles, 1250: Anne de Saulx, ve. de Nic. de Plaine, Baron de Courcelles, 1625. St.-Loup à l'Ab. d'Auberive. Thibaut de S. Loup, Fondateur de l'Ab. de Baon, *vallis Baonis*, Filles de l'Ordre de Cîteaux, en 1181, unie depuis à l'Ab. d'Auberive. La Terre de S.-Loup fut vendue à l'Ab. d'Auberive en 1219, par Eudes de Grancey. J. de S. Loup, 17e. Abbé, obtint, par Sentence de 1335, toute Juſtice contre le Proc. de l'Ev. de Langres. Erizeul *Ariſoliæ* en Champe. jadis Prieuré dép. de S. Amatre. Le tout de 1111 Com. eſt deſſervi par le Curé & un Vicaire qui bine à Ternac & à S.-Loup. Vauclair, *Vallis clara*, Prieuré de l'Ordre du Val des Choux, ſur la Par. de Giey, fut fondé par J. de Chateauvilain, en 1219. Il avoit une Egl. d'une

architecture délicate, détruite depuis 3 ans ; & le tombeau du Fondateur eſt enſeveli ſous les ruines de la voûte. Une large plaque de cuivre qui annonçoit ſa fondation & ſon épitaphe, a été vendue.

Blanchiſſerie pour les toiles à Giey. Un Hoſpice de Religieuſes détruit. 4 Moulins ſur l'Aujon. Bois. Pays de monte. Gr. à Sel d'Arc. Subdél. & Rec. de Châtillon, à 8 l. 11 de Langres, 6 de Clairvaux, 2 ½ d'Auberive, 1 ½ d'Arc,

GISSEY-SOUS-FLAVIGNI.

Giſciacum, *Geſſeium*, Par. v. S. Martin, Col. l'Ev. d'Autun, Arch. de Flavigni.

Odo donne à l'Abbé de Flav. un meix à Giſſey en 993. Vautier de Giſſey conſtruit l'autel de S. Gilles à Salmaiſe en 1030 : Joſſerand de Giſſey : Guille. Abbé de S. Michel de Tonnerre, 1343 : Alexandre ſe trouve à la bataille de Brion, 1359 : Alex. d'Achaz, Seigr, en partie, reprend de fief à Salmaiſe, 1404 : Guille, Damas, 1414 : J. d'Eſtrabonne, 1420 : Jacq. de Lugny, 1444 : Philt. de Blaiſi, 1453. Auj. 2 Seignrs, N. de Chatenai & Alex. Jouard. Celui-ci a rebâti le chât. à la moderne, avec beaux jardins, terraſſe, Canal ; eſt ſeul en droit de ſe dire Seigr. de Giſſey. La plus anc. fam. Lamiral.

85 f. 320 Com. La voie rom. à ¼ de l. ſépare le fin. de celui de Flav. 2 moulins ſur

l'Oze. Bon fr. Vig. Pinte & Subdel. de Flav. à 1 l. Gren. à Sel de Semur, 4 l. 3 de Viteaux, 8 de Chatillon.

GRESIGNI.

Grisigneium, *Grisigniacum*, Par. v. S. Pierre, Col. l'Év. d'Autun, jadis l'Abbé de Fontenet, Arch. de Touillon.

Thibaut de *Gresigne*, 1040 : Gilbert, Bienfr. de S. Etienne de Dijon, 1118 : Gilbert II fonde en 1240 une Chape. en sa fortereſſe pour une meſſe quotide. à la charge au Curé d'y mettre un Vic. Il partage sa Terre entre ses trois fils ; veut que la tour d'entrée soit commune à tous les trois, & fait des legs à Fontenet. Bernard étoit à la bataille de Brion en 1359. Pierre d'Aligni, Seigneur, inhumé en l'Egl. 1410 : Charles de Montsaulnin de Montal, 1640. Les 5 parties de cette Seigne. furent réunies par Fr. Coutier, Marquis de Souhey, en 1651, depuis aux Damas de Crux qui ont vendu en 1770 à N. Routy, de Beaune.

Ce Ville. situé dans un vallon entre de h. montes., fut affranchi en 1690 par Cl. Coutier ; la dîme réglée à 30 gerbes une, en 1653. Vignoble. Bons prés & bled. Beau chanvre. Point de bois. Excellente fonte. des Verrons, avec lavoir couvert. 1 moulin sur le ruiſſeau Rabutin, qui se décharge dans l'Oze, qu'on paſſe sur le pont de Prêles pour aller à Ste. Reine. 1 Tanneur.

70 f. 230 Com. Gr. à Sel de Semur, à 3 l. 1 de Flavigni, 7 de Châtillon, entre Alize & Buffi.

JOURS.

Dans les vieux titres *Jorx* & *Jors*, Par. v. S. Barthelemi, Coll^r. l'Ev. d'Aut. Arch. de Duême. L'Egliſe date de 1033. Jadis Baronnie aux Brancion, qui vendirent au Duc en 1259; enſuite aliénée : car on voit Guyot, Seign^r. de Jours, 1330, Bienf^r. du Quartier : Jean de Muſſey, 1352, d'où aux d'Anglure qui ont rebâti le chât. avec Chap^e. Tour de *Joyeuſe* élevée par un d'Anglure, au nom de ſon épouſe *Iſabeau de Joyeuſe*, 1578. Sur le chât. 2 figures en plomb de Saladin & de Cl. d'Anglure, armées de toutes piéces. Terrier de 1537. Des d'Anglure aux de Foiſſy, en 1588; aux du Châtelet, aux Eſpiard; enfin à Charles le Grand de St^e.-Colombe, en 1740. Beau colombier. Fontaine en la cour du chât. Vaſtes jardins, boſquets, étang. Fief de Combe-Bernard : Fief de Beaufremont à Saigni, dép. de Jours, où la gr. route paſſoit autrefois.

42 f. 105 Comm. (125 en 1751). Dép. Ceſſey avec Chap^e. 8 f. de la Juſtice de Fontenet. Le moulin fut conſtruit par J. Chamereau, en 1509. Grenier à Sel & Subd. de Montbard.

1 l. de Baigneux, 1 ½ de Buſſi, 6 de Semur, 6 de Châtillon.

LAREY.

Elariacum, *Eladriacum*, *Larreium* : Egliſe v. S. Germain, bâtie ſur la mont^e. entre Larey & Poinſon, ſervant pour les 2 Villages, dont le patr^e. fut donné par l'Ev. Garnier, en 1194, à l'Abb^e. de Châtillon, deſſervie par les Chan. Rég. juſqu'au XVIe. ſ. Ils voulurent y rentrer vers 1660; mais par Arrêt du Parlement, la Cure fut adjugée à N. Jouard, Prêtre Séculier.

Chap^e. de S. Roch fondée par Guill^e. de Grancey : autre à Poinſon où repoſe le S. Sacrement.

Clémence de Grancey inſtitua, en 1223, un Chapelain auquel ſuccédérent 4 Chanoines, réduits à 2. Cette Terre fut portée par Conſtance de Larey, à Eudes de Grancey, en 1214 : leur fils Renaud, inhumé à Clairvaux en la Chap^e. *de Larey*, avec épit^e., 1236. Miles de Grancey & Marie d'Anglure ſa femme ont leur mauſolée en l'Egliſe Par^e. Eudes, Gouverneur gén. de Bourg^e. époux de Beatrix de Bourbon, qui fit le chœur des Cordeliers de Dijon, fonda le Chapitre de Grancey en 1361. J'ai cité un beau trait de ſon patriotiſme au 2e. vol. du ſup. à l'Encycl. qui a été conſervé dans la nouv. édit. *in-4°.* art. *Grancey*.

Marie de Grancey donna Larey à Cl. de Toulongeon ſon mari, en 1470; Jean leur fils, Seign^r. en 1500; Antoine de Toulongeon, 1620; enſuite le Maréchal Fabert qui donna ſon nom à Larey en le faiſant ériger en Marquiſat, 1652 : depuis MM. Lenet. Auj. le Prince de Condé qui a réuni l'utile de la Seign^e. à l'Hôpital de Chantilli.

Fameux chât. fort, rétabli par les Lenet, pris par les ennemis du Duc Charles, en 1475, repris enſuite, app. alors *belle forte place & forteresſe.*

120 f. 36e Comm. & 420 à Poinſon : ferme éloignée de $\frac{3}{4}$ de l. Bel étang, dont le moulin détruit a été remplacé par un fourneau à mine & une fonderie.

Renaud Martin né à Larey, Chan. d'Auxerre en 1580, Secretaire & confident de l'Evêque Jacques Amyot, dont il écrivit la vie, conſervée manuſ. en la bibl^e. de la Cathédrale.

On a tenté d'établir une faïancerie à Larey.

2 l. de Châtillon.

L'ARSON, Village de la Par^e. de Salive. (*V. p.* 482).

LATRECEY. (*V. ci-devant parmi les Bourgs, p.* 457).

LAYER-SUR-ROCHE, Annexe. (*V.* BISSEY-LA-CÔTE, *p.* 520).

LEFFOND EN MONTAGNE.

Par. v. S. Denis, Patr. le Gr. Prieur de Champ^e. Doy. d'Is en Baſſigni, de la Commanderie de Mormant.

140 f. 500 Comm. Pluſ. mét. Breviande, Ham. détruit; le val *des Dames* où étoient des Religieuſes; la forge de Rovilliers ſur la Suize, & ferme du même nom; Mormant, *Mormentum*, en eſt l'Ann^e. de 4 f. en Bourg^e. Les Château-Vilain y donnerent leurs fonds aux Templiers en 1135 & 1199, & leur droit ſur le moulin en 1276. Cette Commanderie fut fondée par Hugues de Mormant en 1120, ſous le titre d'Abbaye: il y avoit même, au XIIIe. ſ. un vaſte Hôpital deſſervi par des Freres & des Sœurs, qui avoient pour Recteur un ſaint homme nommé Herbert. Enfin cet Hôpital & la *Préceptorie* furent remis, en 1230, par l'Ev. Hugues de Montréal, à Guerin, Maître des Chevaliers Hoſpitaliers en France.

6 foires à Leffond.

A 2 l. ½ d'Arc & du Grenier à Sel, 3 de Chaumont, 4 de Langres, 10 de Châtillon.

LERY.

Leriacum, *Liriacum*, Par. v. S. Barthelemi, Doy. de Minot, Patr. l'Abbé de S.-Seine

qui a la haute Juſtice, les Moines la moy^e. & baſſe. Prieuré établi en 1240, en faveur de l'Abbé Jean qui s'étoit démis; depuis poſſédé par des ſéculiers; entre autres, Fr. Pericard, Evêque d'Angoulême, 1654; Phil. Lenet, Gr. Prieur du Val-des-Choux, qui rebâtit la maiſon, le colombier, avec un bel enclos; . . . rentré à S.-Seine en 1710, & poſſédé depuis 1758, par D. J. Huſſon, Bénédictin.

Lery fut donné à S.-Seine par Odo de Saulx & Gauthier de Beneuvre, en 1188: Jacques de Bigorne lui céda ſes fonds en 1206.

60 f. 210 Comm. Dép. 4 mét. Huilerie, foulon, moulin ſur un ruiſſeau qui a ſa ſource à la *Douix*, & tombe dans l'Ignon. La Margelle érigé en Cure en 1665, en dépendoit jadis.

Vallon agréable. Belles eaux. Truites excellentes. Bons prés. Bois. Gibier. Méteil. Truffes. On ſemoit autref. de la camomille & des olivettes. On a trouvé en 1772 une médaille d'or de Théodoſe.

Milo de Lery, Maire de Dijon en 1400: Guy de Lery, 22e. Abbé d'Ogni, 1409: Jean de Lery, ſavant Proteſtant, né à la Margelle en 1534. (*V. ce Village*). Subdél. de Flavigni, Grenier à Sel de Saulx-le-Duc.

A 3 l. de S.-Seine, 1 de Salive, 7 de Dijon, 9 de Châtillon.

LOUESME.

Par. & Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, v. la Vierge, Doy. de Châtillon, Patr. l'Abbé de Molême. Juſtice du Gr. Prieur de Champ^e. Cette Terre fut d'abord donnée par le Duc au Val-des-Choux, en 1209, & partie à Longuai : mais l'Abbé Guy & Hugues, Prieur du Val-des-Choux, céderent en 1221, tout ce qu'ils avoient reçu du Duc à la Commanderie d'Epailli, qui en avoit déjà une 3e. partie depuis 1209. Sybille de Recey abandonna ſes droits aux Templiers en 1236.

50 f. 200 Comm. Dép. Lhopital. Bois. Froment renommé. Pays ſans eau, ſur la hauteur.

½ l. de Courban, 2 de Voulaine, 3 de Châtillon.

MAGNI-LAMBERT.

Villa Manelli-Lamberti, Par. v. la Trinité, Arch. de Duême, Coll^r. l'Ev. d'Autun, de la Baronnie de Touillon. Les Templiers y avoient un Hoſpice. Vill^e. en rues diſperſées.

Ermengarde, veuve de Guy du Magni, Prévôt du lieu, vend à Girard, Ev. d'Aut. le pré Clouſeau, 1271. Girard avoit acquis en 1268, les tierces dites *du Maire de Touillon.*

140 Comm. Dép. Toutyfaut en partie. Fontaine qu'on croit minérale. Subdél. & Grenier à Sel de Montbard.

A 2 l. de Buffi, 3 de Baigneux, 4 ½ de Châtillon.

MAISEY-LE-DUC.

Maſeacum, *Maiſiacum*, Par. v. S. Martin, Patr. l'Abbé de Châtillon & du Doy. Chap. rur^e. app. Maiſon-Dieu; jadis Léproſerie, unie à l'Hôpital d'Arc.

Maiſey avoit été donné à S. Benigne de Dijon, qui le perdit en 844. Le Duc acheta de Pierre, fils d'Etienne, Maire de Maiſey, une grange & un meix, en 1291 : le reſte du Vill^e. fut acquis en 1327, de Marg^e. de Maiſey, fille de Jean, Bienf^r. des Templiers d'Epailli, & la maiſon-forte de Herard de Noyers, en 1331, pour 1500 liv. Eudes IV y fit ſon teſtament en 1346 : Jeanne de Bourg^e. y mourut en 1360, inhumée à Fontenet.

Le chât. bâti par Miles de Noyers vers 1247, eſt en ruine. Le Duc Jean céde Maiſey & Salive au Sire de Château-Vilain, ſe réſervant les étangs & les forêts, en 1415. Seign^r. Eng^e. le Marquis de Ragni.

35 f. 110 Comm. & 170 à Villote ſon Ann^e. 2 fermes. Fourneau pour la fonte.

1 l. ½ de Châtillon, 10 de Langres.

MARAC,

MARAC.

Annexe d'Ormancey, v. S. Léger, Dioc. de Langres, partie en Bourg^e. Seign^r. M. d'Ecots, avec anc. chât. ſur la Suize, partie en Champ^e. A 200 pas Chap^e. de la Magdel^e. qui ſervoit jadis de Paroiſſe, ſur la Bourgeoiſe; au Gr. Prieur. 160 Comm. 1 foire, jadis 4. Dans les bois de *Vaivres*, ruines d'une anc. fortereſſe bâtie par les Langrois, acquiſe par les Templiers, & détruite, en 1313, par ordre de Philippe le Bel. Près delà, voie rom. ap. *levée de Céſar*, qui ſépare la Champ^e. de la Bourg^e. Chenot, Malvoiſin, dit maintenant Beauvoiſin, 2 fermes dép. de Marac.

Milo, Abbé de S. Etienne, donne aux Templiers de Mormant une maiſon ſeign^e. & ſes dép. excepté l'Egliſe & les dîmes de Marac, Mardor & Ormancey, 1188. Entre ces Vill^es. eſt Vaubon, *vallis baonis*, où étoit une Abb. de Bernardines, réunie à celle d'Auberive en 1503.

3 l. d'Arc, 3 de Langres.

MARCENAI.

Marcennium, *Marconnaum*, Par. v. S. Vorle, anc. Curé du lieu ſa Patrie, dont on voit le tombeau vuide au milieu du chœur, ſes

reliques ayant été transférées à Châtillon en 876. On en poſſéde ſeulement un bras enchâſſé en argent. Patrons & Seign^rs. les Bénéd. de Molême. Le Duc Eudes Ier. leur donna Marcenai en 1082. Gaucher, 15e. Abbé de Molême, acheta des Chan. Rég. de Châtillon leurs fonds, en 1190.

Médailles d'or de nos 1ers. Rois, trouvées à Marcenai par M. Verniquet, en 1768.

60 f. 200 Comm. Biſſey en eſt l'Ann^e. Froment, vignes & prés. Fontaine qui forme un ruiſſeau. Moulin, fourneau à fonte.

2 l. ½ de Châtillon.

LA MARGELLE.

Margella, *Marginella*, Par. v. la Vierge, Patr. l'Abbé de S.-Seine; Doy. de Minot, érigé en Cure en 1665, auparavant Ann^e. de Lery. L'Abbé de S.-Seine en acheta une partie de Guy de Ville-Comte, en 1226, pour 740 liv. L'Abbé Guill^e. de Vienne fit bâtir le château : il fut embelli & fortifié par Pierre de Fontette, en 1454, avec 5 tours, foſſé, pont-levis : maint. dans un état ruineux. Chap^e. caſt^e. v. S. Eloi, fondée en 1397. On y lit ſur les murs & les vitraux ce mot, *moderatè*. Près delà, fontaine où l'on baignoit jadis les chevaux pour leur conſervation, le jour de S. Eloi. Puits profond, ou ſource conſid^e. dans un baſſin aſſez large.

Ce Ville. dépendoit des 3 Paroiſſes de Frenoy, Lery & Pellerey (encore 3 rues de ce nom), lorſqu'il fut érigé en Cure : c'étoit alors le plus floriſſant de la Terre de S.-Seine, ayant 120 f. (auj. 60), & 200 Comm. Dép. une mét^e. 2 moulins ſur l'Ignon; filerie & martinet. Bons prés. Terroir médiocre. Bois. Jadis manufacture de ſerge, tombée depuis 30 ans. Verſingue, Ham. au XIVe. ſ. totalement ruiné. Veſtiges d'un anc. caſtel ap. *château de Montfaucon*, dont on a tiré une pierre qui marque le vœu d'une femme pour ſon mari, & annonce l'antiquité du lieu.

Jean de Lery, né à la Margelle en 1534, envoyé avec 2 Miniſtres au Breſil, fit la relation de ce voyage qui a eu 5 éditions, dont la 1re. parut en 1578 à la Rochelle. Lery nous apprend qu'il avoit aidé à bâtir le fort *Coligni* dans le Breſil. Il exerça depuis le Miniſtere à Sancerre, où il ſoutint les Habitans contre la Châtre qui les aſſiégeoit. Il a laiſſé un journal aſſez exact de ce ſiége, & des horreurs qui le ſuivirent, dont il fut témoin oculaire. Il ſe retira, après la priſe de Sancerre en 1573, à Montrichier dans le Canton de Berne, où il mourut en 1611.

Subdél. de Flavigni, Grenier à Sel de Saux-le-Duc.

A 1 l. de Salive, 3 de S.-Seine, 7 de Dijon, 9 de Châtillon.

MASSINGI.

Maſſaigiacum, *Maximiacum*, Par. voc. S. Vincent, Patron l'Abbé de Châtillon depuis 1145. Seigr. Fr. Vaillant de Savoiſi. Hugues de Maſſingi, 19e. Abbé de Poutieres, 1222. 80 f. 250 Com. Dép. la Grange-Auclerc ou Mét. de la Colombiere. Vignoble conſidérable. H. monte. dite *Jumeau*, au bas de laquelle paſſoit la voie rom. auj. route de Châtillon à Langres. 1 moulin à vent. Fonte. *la Margelle* dans les prés.

½ l. de Chaumont-le-Bois, 1 ¼ de Châtillon.

MASSOU.

Annes. de Neſle dont il eſt parlé au Ve. vol. p. 551. Chape. de la Magdele. interdite depuis 30 ans, jadis aux Moines de Quinci, Seignrs. du lieu, qui la céderent aux Habitans.

16 f. 35 Com. From. ſeigle & bois : en plaine. A 3 l. de Châtillon.

MAUVILLI.

Par. v. la Vierge, Arch. de Duême, Patr. l'Abbé de S. Seine depuis 1134. On voit un Jean Chapelain de *Mavaillé* en 1164. Ce lieu fut vendu par J. d'Arnai au Duc en 1313 :

Geoffroi de Blaiſi, Seigneur en 1363 : Jean le Mairet, 1463 : Guille. ſon fils, 1504 : Guille. de Chatenai-Lanti fit le terrier, 1553 : Nicolas ſon p. fils, 1610 : Joachim de Villers-la-Faye, 1633 : le Marquis de Belot-Vilette : auj. Richard Febvre de Gurgy, Chevr. de S. Louis, Meſtre de Camp de Cavalerie. Le Chât. réparé, avec foſſés d'eau vive.

Env. 250 Com. Dép. Beaulieu, Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, & Ham. ſur le Brevon, Val-Fermey ou Fermet ; jadis grange rebâtie par Jacob Armedey, 1546, aliénée par l'Abbé de Longuai à Joachim de Chatenai, Baron de Mauvilli, en 1575. Pays de monte. & bois.

1 l. d'Aignai, 2 ½ de Baigneux, 4 de Châtillon.

MELESON ou *MEULSON.*

Ancl. Murſon, Anne. de Mauvilli & de la Juſtice, v. la Vierge. 41 f. 149 Com. 209 ames. Joli Ville. fermé de murs, fort élevé, qui n'a point été ſujet aux peſtes des XV & XVIe. ſ.

Les Seigneurs Bourguignons Royaliſtes étoient à *Muliſon*, quand ils apprirent la mort de Henri III. Le Duc de Mayenne leur envoya le Sieur de Toire, de la Maiſon de Chameſſon, avec des lettres, pour les engager à prendre le parti de la *Ste. Union* :

mais Tavannes les ayant tous assemblés, leur fit prêter serment de fidélité à Henri IV. (V. Mém. de Tav. *in-fol.* p. 59).

$\frac{3}{4}$ de l. d'Aignai, 4 de Châtillon.

MENEBLE.

Ann^e. de Recey : les Chartreux de Lugni, Seign^rs. depuis 1674, & Décim^rs. ont été condamnés, par Arrêt de 1735, à payer 100 liv. pour la desserte. Guill^e. de Meneble, dit *de Minervis*, 1218 : Jean, Chev^r. Bienf^r. des Templiers, 1305 ; J^e. de Mypont, v^e. de Guyot d'Arnai, D^e. de Meneble, 1394.

24 f. 80 Com. 1 moulin sur Ource à l'est, lieu appellé Chastel, *Castellum*, où logeoient les anc. Seig^rs.

$\frac{1}{2}$ l. de Recey, 5 de Châtillon.

MINOT, autrefois *MIGNOT.*

Par. v. S. Pierre, Doy. du Dioc. de Dijon; Coll^r. l'Ev. Dioc. vaste Egl. voûtée, consacrée le 9 Octobre 1454. Une Bulle de 1491 accorde des indulgences à ceux qui visiteront cette Egl. Anc. Curés distingués : Aimo de Grancey, mort en 1329 : Geoffroi de Dienai qui donna un ciboire d'argent : Nic. Godran, frere du Président Odinet. Par traité entre Cl. de Vaudrey & le Curé, celui-ci cède au Seign^r. la moitié des dîmes de Minot, avec la Justice qui lui apparte-

noit, *afin que le Curé & les Habitans fussent protégés par ce Seign^r. en temps de guerre.* Fondation d'une école de charité pour 50 liv. par Alexandre Mairetet, Prêtre habitué à S. Sulpice, en 1717.

Seign^rs. Simon de Grancey qui donna une redevance au Val-des-Choux en 1229: Fouque de Minot, 1240: Simon d'Angoulevent qui vendit en 1387 aux Chartreux de Lugni, une redev^e. sur les dîmes de Minot: Cl. de Vaudrey, 1477: J. Dandelot, 1603: Jacq. de Longueval, Baron de Rigni, 1648: N. Porcherot qui rebâtit le Chât. en 1694 à l'aïeul de M. Mairetet de Thorey, dont le pere, Alexandre Mairetet, Seign^r. de Minot, inhumé au cimetiere en 1778, a été 59 ans Conf^r. au Parlement. L'anc. chât. fort où les Habitans étoient Retrayans par Lettres du Duc Jean, 1408, subsistoit à Minot-le-Bas; ayant été détruit, les Vaudrey rebâtirent à Minot-le-Haut, avec Chap^e. castrale, voc. S. Cl.

Anc. Léproserie à l'oueſt dans une charme, où est la *croix de la Maladiere.* Les regiſtres de la Par^e. remontent à 1641.

500 Com. Dép. Val-Bray, Busseroles, Fays, Veroille, Lourousse, Charme à Nic. Couturier, Greffier au Parlement.

Thorey, fief, avec Chap^e. de la Vierge, où Nic. Prougnier, Chef d'Echansonnerie du Prince de Condé, a fondé 24 messes en 1677, & où il fut inhumé, *&c.*

L'Etang *Madame*. La Dine prend ſa ſource au ſud-oueſt, fait aller un moulin : autre ſur le ruiſſeau *Dolent*. Anc. fam. les Mairetet, dont 3 Conſrs au Parlt. Couturier, Bollet, Bourceret. Rec. & Subdél. de Châtillon, à 8 l. Grenier à Sel de Saulx-le-Duc, 2 ½, 2 d'Aignai, 2 de Grancey, 1 ½ de Salive.

MOLOY.

Moliacum, *Moloyum*, Annᵉ. de Frenoy, v. S. J. B. rétable en bas-relief, 1556. Seignrs. les Bénédictins de S. Seine ; l'Abbé ayant la h. J. Gros Villᵉ. de 77 f. dans un beau vallon, entouré de montes. couvertes de bois, arroſé par l'Ignon. Forge & fourneau. Chât. où eſt la fontᵉ. *du Roi*, dont but Louis XIV, qui, le 28 Janv. 1674, s'arrêta dans la maiſon du Préſ. Desbarres ; maint. à Maurice Gouget-Delandre, Subſtitut du Proc. Gén. Les armes de France, depuis ce temps, ſont ſur la porte. 1 Tanneur.

Dép. l'Abergement de 10 f. à M. Gouget. Forge & fourneau ſur l'Ignon, ſur lequel eſt le pont *de Comté* où paſſa Louis XIV. Belle fontᵉ. qui ne croît ni décroît. Métᵉ. de Gement, dont un titre fait mention en 1236, avec miniere de fer, & une mare qui ne tarit jamais. C'eſt près de Moloy qu'un parti de pillards de l'armée de Galas, fut défait en 1636 par A. Hector de Chargey, Capitᵉ.

d'Is-ſur-Tille, aidé de J. Saumaiſe, des Habitans & de 3 femmes qui combattirent avec leurs maris. Cathe. Grandcompain mourut de ſes bleſſures.

A 3 l. d'Is-ſur-Tille, & de la Subdél. 1 ½ de Saulx-le-Duc, ¼ de Courtivron, 6 de Dijon, 9 de Châtillon.

MONTEROT, Annc. d'Arc, & Prieuré; voc. S. Pierre, fondé en 1240 par Jean de Château-Vilain; Seignc. au Prieur. 15 f. ½ l. d'Arc.

MONLIOT.

Ap. dans une charte du XIIe. ſ. *Mons leonis*, & *Montelion* en 1169; Par. v. S. Didier; Patr. l'Abbé de Poutieres. Hugues IV, par une charte de 1245, fait des donations à cette Ab., ſe réſervant ſpécialement Monliot, Cerilly & Etrochey. Seignr. Propriétaire M. le Baſcle d'Argenteuil, par échange avec le Roi. C'étoit jadis un membre de la Châtelc. d'Aizey.

Sur la gr. r. de Châtillon à Troyes, ¾ de l. de Châtillon.

MONT-MOYEN.

Mons medius, Par. v. la Vierge & S. Cl. ancr. S. Vallier, Martyr; Doy. de Minot; Col. l'Ev. de Dijon. L'Egl. bâtie par Cl.

Regnier vers 1555, fut conſacrée par Sebaſtien Zamet en 1624 : l'anc. étoit au chât. C'étoit jadis une Ann^e. d'Eſſarois, diſtraite en 1629. Seign^r. Ch. Ant. de Maſſol, Marquis de Rebetz.

Guill^e. de Mont-Moyen en 1180 : Eudes ſon fils, Bienf^r. de l'Ab. de Longuai, 1207 : Simon, époux d'Iolande de Rochefort, 1276 : Drones, 1330 : J. de Rochefort pour la 4e. partie : Charles ſon fils acquit une 3e. partie de J. de Foiſſi, Seign^r. de Chameſſon en 1457 : Guill^e. de la Ferté, Coſeign^r. 1476 : Edme Regnier, par ſa femme J^e. de la Ferté, 1492, réunit toutes les portions en 1513, & renouvella le terrier. Cl. Regnier, Préſ. en la Ch. des C. acheta de Longuai les fiefs de Grand-Bois & Hierces, 1577 : Edme ſon fils fut un déterminé Ligueur, & ſoutint contre Biron le ſiége du Chât. de Beaune, pendant 6 ſemaines. (*V. t. 2, p. 583 & ſuiv.*) Edme Regnier ſon neveu vendit en 1632 à Ant. Coquet, Gentilhomme ſervant du Roi, qui fit conſtruire le chât. Sa fille Catherine porta en 1655 cette Terre à Ant. Bernard Maſſol, Préſident en la Ch. des C. de Dijon, qui entra aux Etats en 1677, & affranchit ſes vaſſaux en 1703, mort en 1718 ; c'étoit l'aïeul du Seign^r. actuel.

75 f. 250 Comm. Dép. Hierces, ancient. Herces, Hyrces, 10 f., avec Chap^e. v. S. Julien, rebâtie en 1704 par Jul. Languereau,

près de l'anc^e. Il fut permis par l'Edit de pacification, 1570, aux Huguenots de ſe faire enterrer, ſur une requête ſignée de 15 Calviniſtes. Simon de Rochefort poſſédoit ce fief en 1180 : il fut acquis par Cl. Regnier en 1564. Forge à 2 f. conſtruite en 1770 ſur le ruiſſ. de *Villarnon*, qui prend ſa ſource à une mét^e. de ce nom, Par^e. de S. Beroin, forme dans le jardin du chât. un beau canal de 550 pieds de long, ſur 30 de large, & s'unit au deſſus du moulin à la Dine qui coule aux pieds du rempart du chât. On la paſſe ſur un pont neuf fait en 1779. 1 huilerie. Carriere. Bois. Pays en mont^e. maigre & ingrat. Belle prairie. Beauc. de Cloutiers. Sur une mont^e. à l'oueſt, ap. les Cloiſeaux, *clauſtra*, étoit jadis un caſtel. On y a découvert des carreaux & de vieilles armes.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Recey, 2 d'Aignai & de Minot, 5 de Châtillon.

MONT-SAINT-MARTIN. (*Voy. ci-après* SAINT-MARTIN-DU-MONT).

MONTRIBOURG.

Ann^e. de Creancey, v. la Vierge, du Marquiſat d'Arc, ſur l'Aujon. 30 f. 110 Com. Vaulargeot, fief ; grange de la Luſine. Mauv. terres. Dans un fond.

6 l. de Châtillon, 1 $\frac{1}{2}$ d'Arc.

MOSSON, Annexe de Brion. (*V. ci-devant* BRION, *pag. 527*).

NOD.

No-dunum, mot celt. *ſur la hauteur ;* Par. v. S. Martin, Coll^r. l'Ev. de Langres, Doy. de Molême, de la Châtell^e. d'Aiſey. Richard Coppin, Seign^r. Ecuyer du Duc, inhumé en l'Egliſe, donne en 1200 au Curé, le droit de chauffage & de bâtiſſe dans ſes bois, avec celui de chaſſe & de pêche dans la Seine : ce qui fut confirmé par un de ſes deſcendans, 1352. Le Curé ſeul Décim^r. Maître d'Ecole fondé par Michel Couturier, Curé en 1716, avec des fonds pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & pour une lampe ardente à perpétuité.

Gedeon Guyonet, Miniſtre, demeuroit à Nod en 1655 : le Prêche étoit à la Cour-Taniere : le côteau voiſin eſt ap. *Chrétien-prenant.*

40 f. à Nod, 7 à Voiſin, 1 à Roche-Limard ; en tout 200 Comm. Fourneau de fonte, rétabli en 1765, au Seign^r. de Mauvilli. Les Habitans Sabotiers & Bucherons. Le petit Nod, Ham. détruit, où étoit un Hermitage en 1683. La Chap^e. de S. Martin ſubſiſte, avec fontaine qu'on croit minérale. On y a trouvé pluſ. médailles rom.

d'or & d'argent. Belle prairie au Roi. Caverne dite *la cave au Foulot*, au delà de la Seine. Un climat eſt encore ap. *la Maladiere*, où étoit l'anc. Léproſerie. Les Habitans ont droit de champoi ès bois de Voiſin, par charte de Philippe le Hardi, 1393.

$\frac{1}{4}$ de l. d'Aizey, 2 $\frac{1}{2}$ de Châtillon.

ORIGNI.

Ann^e. de Bremur, v. S. Germain; Baronnie jadis aux Chandio, d'Anglure, Bourgeois de Creſpy, Chatelet-Lomont; depuis 1780 à Cl. Charles Damas de Crux, Brigadier des Armées, Colonel Commandant du Régiment d'Auxerrois. Anc. château.

Origni fut affranchi par Ant. & Franç. Chandio en 1519. Marguerite leur tante avoit déjà affranchi le Hameau de *Maiſon* de la Par^e. de Belenot, dép. de la Baronnie, parce que ces Habitans avoient contribué à la rançon de ſon mari Guill^e. de la Tournelle, fait priſonnier en 1433.

Origni bien ſitué, en bon air, de 35 f. 110 Comm. eſt habité par 5 Nobles & Officiers qui s'y ſont retirés.

A 1 l. $\frac{1}{2}$ d'Aizey, 1 de Bremur, 1 $\frac{1}{2}$ d'Aignai, 4 de Châtillon.

ORRET, Village de 27 f. (*V.* BAIGNEUX-LES-JUIFS, *pag.* 438).

PALUS, Hameau à l'Abbé d'Ogni. (*Voy.* SALIVE, *pag.* 482).

PELLEREY.

Pelleceium, *Pileriacum*, Par. v. S. Pierre; Patr. l'Abbé de S.-Seine & du Doy. Dioc. de Dijon. 63 f. 280 Comm. Papeterie, moulin, huilerie. 2 étangs nourris par l'Ignon, font aller forge & fourneau. Cette forge eſt un fief en toute Juſt. aliénée par l'Abbé de S. Seine au Préſ. de Souvert, en 1687; auj. à M. le Conſr. de Thorey. Sur le pont *Souvert* paſſoient autref. les voitures publ. Carriere. Bois. Subdél. de Flavigni, Grenier à Sel de Saulx-le-Duc.

1 l. de Chanceaux, 1 ½ de S.-Seine, 10 de Châtillon.

POISEUL-LA-GRANGE.

Puteolus-Francus, dit Pouiſeul-le-Franc en 1246 (V. Perard, p. 466); érigé en Cure en 1665, v. Ste. Catherine, Doy. de Minot; Patr. l'Abbé de Fontenet, auquel le lieu fut donné en 1136, par le Duc Hugues II. Les Moines ont défriché ce canton. Terrein froid, ſec & maigre. Beauc. de moutons & d'abeilles. Bois. Gibier. Truffes.

Forte ſource qui fait aller un moulin,

rentre en terre dans un pré, & va former la belle fontaine de *Douix* à Lery. Port de *Revinſon* où l'on fait flotter le bois pour Paris : ce ruiſſeau tombe dans la Seine, & la *Douix* dans la Saone par la Tille. Ruines de *Chatel-Girard*.

50 f. 160 Comm. Dép. 14 mét. dont Vaux-Chinon, Bois-Sec, les Bergeres ou Bergeroſſes don. à Fontenet par l'Evêque de Langres en 1140.... Poiſeul dans un fond, eſt de la Subdél. de Flavigni, Grenier à Sel de Saulx-le-Duc.

2 l. d'Aignai, 7 de Dijon, 8 de Châtillon.

POISEUL-LA-VILLE.

Puteolus, Par. v. S. Victor, Arch. de Duême, Patr. l'Abbé de Flavigni, de ſa Juſtice & de celle du Comte de Frolois. 80 f. (42 en 1717). 270 Comm. Dép. 2 mét. & le Ham. de la Perriere de 20 f.; le fief de Jouvancey féodal, au Seign^r. de Frolois en 1288. Mairie anc. Le Duc Eudes confirme, en 1372, les droits du Maire perpétuel, qui devoit poſſéder 17 ſoitures de prés, 113 journaux de terre arable, la maiſon de la Mairie, droit d'uſage dans le bois, exempt de taille, ſubſide, dîme, & tenu de lever les tailles ſeigneuriales, & de donner à *l'Hôpital* de S. Antoine de Poiſeul, 2 pintes d'huile pour le luminaire de la

Chap^e. Marcellin étoit Maire de la Perriere en 1220 : Quentin Couſin acquit cet Office de Robert de la Perriere en 1480 : Nic. Coffinet a ſuccédé aux Tremiſot. Les Habitans de la rue Neuve ſont exempts de corvées, poules de coutume, par Sentence de 1583. Route de Dijon à Paris.

Pays de mont^e. Subdél. & Grenier à Sel de Montbard.

3 l. de Flavigni, $\frac{3}{4}$ de Baigneux, 7 $\frac{1}{2}$ de Châtillon.

POINSON.

Gros Village de 140 f. 420 Comm. de la même Egliſe Par^e. avec Larey. (*Voy. ci-devant p. 571*). Poinſenot en Champ^e. en eſt l'Ann^e. Petit ruiſſeau traverſant Poinſon du nord au ſud, fait aller un moulin.

2 l. de Châtillon.

PONCEY.

Ponciacum, Ann^e. de Pellerey, voc. S. Barthelemi ; Seign^r. l'Abbé de S.-Seine. 50 f. 200 Com. Dép. 2 moulins. Huilerie à eau. La mét^e. des Vergerots près la ſource de la Seine. Egl. iſolée ſur une monticule ap. le *Moutier*, qu'on ſe diſpoſe à tranſporter au Ville. dans la Chap. attachée à la Cure. Car. de tuf. Bois. Pays de mont. Anc. fam.

les

les Stivalet, qui ont long-temps poſſédé la forge & la papeterie.

Ce Vill^e. dans un baſſin fort étroit, preſqu'à la ſource de l'Ignon, eſt à ½ l. de Pellerey, 1 pet. de Chanceaux.

PRALAY ou *PRALEY.*

Par. v. S. Remi; Pat. le Ch. de Langres & du Doy. Seign^r. M. de Clugny de Nuys. Ponce de Grancey avoit donné en 1150 cette Terre à l'Ab. d'Auberive, qui a perdu tous ſes droits. L'Aube y prend ſa ſource.

50 f. 150 Com. 1 l. d'Auberive, 2 d'Aprey, 4 de Langres, 10 de Châtillon.

PRANGEY & VESVRE.

Prangeium, Par. v. S. Gregoire, Doy. des Langres; Seign^r. M. Pietrequin. Gr. nomb. de cercueils de pierre: route nouv. qui conduit au pont de la Vingeanne.

430 Com. 600 ames avec Veſvre l'Ann^e. A Prangey Chât. bien bâti. Plantation nouv. de peupliers d'Italie & de Mûriers blancs. Bon terrein. Vignoble aſſez conſidérable. Guy de Prangey, Chev^r. auquel le Duc Hugues donne le fief de Villecomte en 1315. Subdél. d'Is-ſur-Tille. Gr. à Sel de Saulx-le-Duc. 1 l. d'Aprey, 3 de Langres, 11 de Châtillon.

Le Quartier ou *Val-Duc*, Prieuré.

Ce Prieuré de l'Ordre du Val-des-Choux, v. N. D. fut fondé par le Duc Hugues IV dans la forêt de Salive, & approuvé par Innocent IV, en 1248. Le Duc Robert donna le bois du Quartier, & l'uſage dans celui de Salive, en 1297. Les Lettres d'amortiſſement de Hugues V pour les fonds de ce Prieuré, ſont de 1313. Philippe le Hardi lui remet l'impoſition faite ſur les Gens d'Egl. d'un droit de charroi, lorſqu'il faiſoit la guerre au Duc de Gueldres, en 1388.

Les principaux Bienf^rs. après les Ducs, ſont Adon d'Etalente, Prêtre: Thibaut d'Echalot, 1268: Geoffroi du Meix, J. de Saulx, Chanc^r. de Bourg^e. mort en 1420, & Perrette de Marey ſa femme, dont on voit la belle tombe en la nouv. Chap. & gravée dans le 2e. vol. de D. Plancher, p. 431: Pierre de Beaufremont, Seign^r. de Charni, 1450: les Brigandet de Chanceaux.

La Juſtice du Quartier fut reconnue au Prieur par Sent^e. du Bailli de la Montagne, en 1542: il avoit une maiſon à Dijon, dans la rue ap. *du Quartier*, échangée pour une autre dans la rue *du Cloître* de S. Benigne, vulgairement encore nommée *la Cour du Quartier*, en 1493, acenſée en 1500, enfin aliénée en 1576. Le Prieur poſſédoit à Pré-

jelan en 1397 une maiſon d'*anc. franchiſe.*

Cl. de Bontemps, Prieur en 1524; Thibaud de Gand, 1572: Didier Fleutelot, 1623: Benigne Desbarres, 1675: Franç. de St^e.-Colombe de l'Aubespin, Comte de Lyon, 1704: Pierre Duprat de Guinan, de Leſſe; depuis 1779 M. Hemey, Abbé d'Ebreuil. Plus de Moines, & les lieux clauſtraux ruineux ſont démolis. Le Prieuré, ſitué dans un vallon profond & reſſerré, eſt à la nom. du Roi, ſur la Par. de Salive, à 1 l. Dioc. de Dijon, & à 7 l. 3 de S.-Seine, 3 de Chanceaux, 8 de Châtillon.

QUEMIGNI-SUR-SEINE.

Cumigneium, Par. voc. S. Benigne; Coll^r. l'Ev. d'Autun; Arch. de Duême. Milon de Quemigni vend au Duc ſes fonds à Chameſſon en 1278. Richard Dures, Sg^r. 1465; Franç. Viart; auj. Louis Guenichon qui a fait planter quantité d'arbres de toute eſpèce autour de ſes héritages, ſur les trois mont^es. qui dominent Quemigni, ſitué dans un fond ſur la Seine, ayant 17 f. avec moulin & 320 Comm. compris Cône, *Condate*, Chap^e. voc. St^e. Marguerite. Ruiſſeau qui tombe dans la Seine. Forge. A la Roche, belle ſource qui fait aller 2 moulins, 2 huileries, 2 étangs, avec forge pour la taule & le fer. Seig^rie. en partie aux Moines de

Quinci, qui ont encore Toutifaut & Plaisance; Nuisement 3 f. & foulon; Quemignerot avec Chap^e. de St^e. Barbe; Toutifaut pour 3 f. les 3 autres dépendans de Magni-Lambert, Chap^e. de S. Hubert; grange de Plaisance 5 f. Subdél. & Grenier à Sel de Montbard, à 5 l. 1 d'Aignai, 1 ½ de Baigneux, 5 de Châtillon.

RECEY : (*V. ci-devant parmi les Bourgs*, (*pag. 460*).

RICHEBOURG.

Par. voc. S. Nicolas; Coll^r. l'Evêque de Langres; Doyenné de Château-Vilain; du Marquisat d'Arc. 140 f. 500 Comm. Dép. Epilan où les Templiers de Mormant avoient la dîme au XIIe. s., & auxquels le Seigneur donna l'usage dans ses bois en 1249, n'étoit plus qu'une grange en 1515; Maison-Renaut, Fief au Sg^r. Grange du Bois-Saint-Georges. 2 moulins à vent. Pays en plaine, entouré de bois. Gren. à Sel d'Arc, à 1 l. ½, 9 de Chatillon.

ROCHEFORT-SUR-BREVON.

Rocca fortis, Annexe de St. Germain-le-Rocheux; voc. la Vierge; anc. Baronnie, jadis aux Rochefort-Pluvault, aux Chatenai-

Lanti; auj. à Guy Chartraire, Marquis de Ragni, ſubſtituée à Mrs. de Bourbonne & de Montigni. Anc. Château-fort à 3 tours & Chapelle ſur la croupe d'un rocher, incendié vers 1730 : il n'y reſte plus que le colombier.

Ce Village de 38 f. 120 Comm. eſt dans un affreux vallon, entouré de montagnes couvertes de bois, traverſé par le Brevon. 3 étangs, ſur l'un deſquels ſont 2 belles forges; ſur un autre, fenderie : le fer eſt bon dans ces *uſines*. On tire les fontes du fourneau de Maiſey, à 2 l. ½.

Dép. le Puyſet avec Chape. v. S. Maur, où l'on fait l'Office par. le 15 Jer. & le Dimanche ſuivant, jours d'apport. Fontaine abondante, ſur laquelle étoit jadis un fourn.

Les Habitans du Puyſet, Rochefort & Beaulieu ont conſervé leurs bois commun. patrimoniaux, par Arrêt du 23 Août 1780. Autrefois tuf à Rochefort, puiſqu'on voit le côteau *du tuf*, le bois *des tufs*. D'une pierre brute percée naturellement, on tire, en ſouffiant dedans, un ſon ſi fort, qu'on l'entend de ½ l. ſur-tout la nuit : d'où le proverbe du pays :

A Rochefort ſur Brevon,
Pierre qui corne au bout du pont.

Pays maigre, ingrat. Habitans Coupeurs de bois, Charbonniers ou Forgerons. Très-

peu de Laboureurs, 3 l. ½ de Châtillon, 15 de Dijon.

ROCHE-TAILLÉE.

Rupis ſciſſa, *Rocca taliata*, Annexe de Chameroy, voc. S. J. B. Chap^e. St^e. Anne, fondée en 1454 par le Seign^r. Edme d'Arboz, où l'on voit les mauſolées de 2 Rochebaron au XVIe. ſ.

Anc. Baronnie à Jean-Jacques de la Coſte, Gentilhomme originaire de Savoie, dont le biſaïeul s'établit en France en 1656.

Ce Vill^e. vivement diſputé par les Moines de S. Claude & de S. Seine, fut adjugé à ceux-ci par l'Evêque Geoffroi en 1140, & uni au Prieuré de S. Martin de Langres; ils le perdirent apparemment, puiſqu'on voit Renaud de Roche-Taillée, Chev^r. & Henri ſon frere, Bienf^rs. de l'Ab. d'Auberive, 1180 & 1200: Edme d'Arboz, Seigneur en 1450: enſuite les Rouſſillon, les Rochebaron, dont Geoffroi, Elu de la Nobleſſe aux Etats de 1560: René légua cette Baronnie à Antoine d'Aumont, 1623.

Voici un trait qui peint les mœurs du XVIe. ſ. Nic. Perret, 31e. Abbé d'Auberive, ayant un procès avec J. de Rochebaron, celui-ci le ſurprend près de S.-Loup, lui donne 3 coups d'épée, & le conduit priſonnier au chât. de Roche-Taillée, où il lui

fait coudre ſes plaies avec du gros fil, & le relâche au bout de 8 jours, en 1517: cette affaire eut de grandes ſuites à Sens. Les Habitans vexés par les Partis, avoient abandonné le lieu en 1447, & depuis 12 ans n'avoient pu payer les redevances dues à l'Ab. d'Auberive.

85 f. 300 Com. Subdél. de Châtillon, à 9 l. Gr. à Sel d'Arc, 2 l. 3 de Langres.

ROMPREY. (*V. ci-devant BURE, p. 531.*)

ROUELLE.

An. de Vitry en mont^e. v. la Vierge. 24 f. 80 quand la manufacture travaille. 40 f. à Vitry. 150 Com. autant à Bay où le Vic. réſide. v. S. Hypolite, dont la Chap^e. avec cimetiere, ſubſiſtoit en 1147.

L'Egliſe de S. Martin de *Vitrey* fut donnée par l'Evêque Jeoffroi à l'Abbé de S. Etienne de Dijon, en 1147, avec la Chap^e. de *Baiz* ou *bez*, de laquelle dép. les granges de Hauteville & Queue ou *Cohue* de mouton. Bay & Vitrey ſont en Champ^e.

De Rouelle dép. la grange du Charmois & la forge de la Cude ſur l'Aube. On voit un Gautier de *Rueles*, Bienf^r. d'Auberive en 1219. Cette Seign^e. reſſortiſſante à Arc en B. jadis poſſédée par les Sires de Grancey & ceux de Château-Vilain, par les

Fervaque, a été aliénée par M. Marivetz à Ant. Allut, pour la manufacture de glaces, établie en 1759. La terre pour les creuſets & fours ſe tire de Villenautre près de Bar-ſur-Aube, le ſable de Norge, la ſoude d'Alicante ou de Carthagene. Les atteliers ſont immenſes & bien entretenus. La Province a fait tracer une route de Rouelle à Pralay, qui tombe par Chalancey, Marey à Is-ſur-Tille.

A ½ l. d'Auberive, autant de Vitrey, 4 de Langres, 8 de Châtillon.

Na. L'ABBAYE D'AUBERIVE eſt ſi proche de Rouelle, elle a reçu tant de bienfaits de nos Ducs & des Seign^rs. de Bourgogne, que nous croyons en devoir donner une légere notice.

Cette Maiſon de l'Ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, fut fondée en 1135, par Villencus d'Aigremont, Evêque de Langres, & Renaud de Grancey, proche l'Aube au pied du mont Charmois, ſur l'anc. Par^e. d'Allofroi, dont il ne ſubſiſte plus que la Chap^e. S. Remi, reſte d'un Prieuré fondé par les Sires de Grancey, & où ils étoient inhumés.

Les Chan. Rég. de Val-Serveux établis par l'Evêque Robert, fils du Roi Henri, en 1104, s'unirent aux Ciſterciens d'Auberive en 1150 ; le Monaſtere de filles de

Vaubon, fondé par Thibaut de St.-Loup au XIIe. ſ., y fut incorporé en 1394, & confirmé en 1503.

Innocent III, à la priere de S. Bernard, approuva en 1158 la fondation de cette Abbaye, dont l'Egliſe fut dédiée par Pierre de Tarentaiſe en 1158, & rebâtie à neuf très-proprement en 1776.

Les Bienf^rs. après les Grancey, ſont le Duc Eudes II, les Sires de Saulx, Hugues d'Aprey, Renaud de Rochetaillée, Vibert de Courcelles, Thibaud de Giey, Guill^e. de Menêble, Vibert d'Arc, Rodolphe & Hue de Chameroi, Gauthier de Rouelle, Guill^e. de Beneuvre au XII & XIIIe. ſ. tous Seign^rs. Bourguignons.

L'Abbé avoit un Hôtel à Dijon, donné par Hue de Mirandes en 1219. (*V. tom. II, pag. 145*). On y porta les reliques, 12 calices d'argent doré, une chaîne d'argent, les ornemens & les titres, durant les guerres entre le Duc, les Anglois & Charles VII, en 1423.

10 ans après l'Abbaye fut rançonnée par les gens du S^r. de Varambon en garniſon à Chaumont : les Gendarmes du château de Grancey la traiterent de même en 1461; les Calviniſtes en 1567; enſuite les Reîtres la mirent au pillage, & tous les Religieux en fuite. Elle fut obligée, pour ſatisfaire à la taxe de 2570 liv. impoſée par Charles

IX, de vendre plusieurs Terres & l'Hôt de Dijon en 1571. On compte 45 Abbés qui l'ont gouvernée.

Forge & fourneau sur l'Aube. Beauc. de bois. Baill^e. & Diocèse de Langres.

A ½ l. de Rouelle.

SAINT-BEROIN-LES-MOINES.

S. Benignus, & S. Laurent, 2e. Patr., Doy. de Minot, Dioc. de Dijon; Patr. & Seign^r. le Prieur d'un anc. Prieuré dép. de Molême, mis en la garde du Duc par l'Abbé Gnill^e. en 1265, mais sans y pouvoir exiger *ni ost, gist, ni part, ni gruerie ez bois.* (V. Perard, pag. 502). Anc. Eglise mal ornée.

60 f. 300 Comm. Dép. Moitron, l'Ann^e. v. S. Léger, 100 Comm.; Bergerie, Vil-Jarnon, ou Vaux-Jarnon, d'où sort le ruiss. de ce nom, dont on a parlé à l'art. de Mont-Moyen, (*p. 585*).

S.-Beroin situé au déclin de la colline, entre de hautes mont^es. découvert à l'est, a beaucoup de bois.

1 l. de Minot, 2 d'Aignai, 6 de Châtillon.

SAINTE-COLOMBE.

Par. v. S. Laurent, Patr. les Bénéd. de Molême. Anc. Seign^rs. les Regnier de Romprey; Jean-Bapt. le Grand, 1616; son petit-

fils vendit à Simon Vieſſe, Prévôt des Maréchaux, en 1701; auj. à M. Vieſſe de Marmot. 55 f. 200 Comm. Dép. Peringey de 4 f. où étoit jadis une Léproſerie; Grange-Neuve, la Fortelle, *&c.* 3 moulins : celui de *Roche* fut acquis par le Seign^r. en 1439. Batterie, forge & fourneau ſur la Seine, dont la bannalité fut fixée à certaines limites par Arrêt de 1616. Riche mine de fer. Affilerie.

½ l. de Châtillon.

SAINT-GERMAIN-LA-FEUILLE.

Annexe de Chanceaux, Seign^r. l'Abbé de Flavigni, qui avoit un petit Prieuré fondé par Aimo de Vergy, Comte d'Auxois, en 1002. Etienne Arnaud, Lieut. de la Juſtice de Frolois, a donné un domaine chargé de 120 liv. de rente pour le Deſſervant, & 20 écus pour le Recteur d'école.

42 f. Dép. Bleſſey, avec Chap^e. St^e. Anne, de la Châtell^e. de Salmaiſe, 36 f. avec le moulin de Bonnevaux, en tout 280 Comm. Reſtes d'un anc. caſtel de nos Ducs entre Bonnevaux & Bleſſey. C'eſt en ce dernier lieu, qui eſt fort ancien, qu'a été trouvé le petit vaiſſeau de bronze dont il eſt parlé à l'art. de Chanceaux, p. 451. A mille pas de S.-Germain au ſud-eſt, dans une gorge au bas de la mét^e. des Vergerots, eſt la ſource

de la Seine ap. *Douix de Seine.* Une croix placée auprès ſépare ce finage de celui de S.-Seine. Une borne ſur laquelle étoit gravée l'image de S. Seine monté ſur un âne, a été enlevée depuis peu d'années. Il paroît, par des reſtes, qu'il y a eu une petite Chapelle ou une grote conſtruite ſur la ſource qui ne donne qu'un filet d'eau très-limpide; mais bientôt renforcé de pluſieurs autres ſourcilles, il forme un ruiſſeau quand les eaux ſont grandes, & 3 étangs plus bas. Mais au deſſous de l'étang de la papeterie de Chanceaux, l'eau ſe perd dans la ſéchereſſe, & va, dit-on, former la fontaine de Billi.

Pays de montagne & de bois, ſec, ſans fontaines ni puits. Subdél. de Flavigni, Grenier à Sel de Saux-le-Duc.

$\frac{1}{4}$ de l. de Chanceaux, 4 de Viteaux, 7 de Dijon, 9 de Châtillon.

SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX.

Par. Doy. de Molême, Dioc. de Langres, Patr. l'Abbé de Châtillon, entre lequel & le Curé Jean ſe fit un accord ſur leurs droits en 1210. Seign^r. le Roi dans la rue ap. *du Roi*, compoſée de 26 vaſſaux, de la Châtell^e. d'Aizey : l'Egliſe & le Presbytere ſont dans cette rue : la veuve de Charles Febvre eſt Dame fonciere de la rue *du Chapitre*, jadis

à la Cathédrale de Langres, & aliénée pour la rançon de François 1er. Cette rue a 40 Juſticiables. Fief de *Draci* à la même Dame. Bon port de bois de moule pour Paris. Ni puits, ni font. mais 22 citernes, & 2 abreuvoirs nourris par les pluies. Hab. Coupeurs de bois ou Charbonniers. Tuf. Terroir ſec & froid. L'Annᵉ. eſt Rochefort. (*V. p. 596*).

1 l. ¼ du Val-des-Choux, 1 ½ d'Aiſey, 3 de Châtillon.

SAINT-MARC.

Par. Patr. le Prieur de Duême, & de l'Arch. de la Châtellᵉ. d'Aiſey. Reſtes d'une tour à 4 étages de l'anc. chât. près de la Seine. St.-Marc fut acquis par le Duc de Seguin de Chatoillenot, Chevr. en 1277, & tous les droits des Sires de Noyers ſur cette Terre, en 1320. Robert II adjuge à ſon 2e. fils Grignon, Lucenai, Vilaines, & la tour de S.-Marc, en 1297. Les moulins, fours ban. ſont aux Moines de Quincy, comme Seignrs. de Semont.

36 f. 136 Comm. Dép. les Brebis hautes & baſſes de 5 f.; Semont, ancienne. Pſeudon, *Pſedunum*, Ham. de 20 f. réuni à la Paroiſſe en 1541, exempt de dîme. La métᵉ. de *Semum* fut donnée par Gaudin & Guy de Bremur, aux Moines de Molome, qui la tranſmirent à ceux de Quincy en 1146.

Ceux-ci y bâtirent un Monaſtere, dont j'ai vu les ruines; ils faiſoient la deſſerte dans une Chapelle qui ſubſiſte encore. C'eſt près de ce lieu, autref. conſidérable, que furent martyriſés S. Hilaire & S. Florentin par les Vandales, au IVe. ſ. Pays pauvre. Pont ſur la Seine à S.-Marc. Gr. route de Dijon à Châtillon. Poſte royale.

4 l. de Montbard, 4 de Châtillon, 12 de Dijon.

SAINT-MARTIN-DU-MONT.

S. Martinus Montenſis, Patr. & Seign^rs. les Bénéd. de S.-Seine, du Doy. Vieille Chap^e. de la Vierge qu'on croit avoir été Paroiſſiale; la nouvelle bâtie en 1769 eſt propre & bien pavée. 120 f. 500 Comm. Dép. Borde-Bricard, avec Chap^e. de St^e. Genevieve; Borde-Pillot, Chap^e. de S. Blaiſe; Ceſtre ou Cêtre, *Segeſtrum*, *Sicaſter*, lieu celtique ſur la gr. route. Hugues Jaquin en étoit Maire en 1385; le petit S.-Martin, Froideville, la ferme des Anglois, celle de la Tuilerie; Fromentau, Ham. de 12 f. dont un tiers de S.-Martin, & les 2 tiers de Trouhaut, avec Chap^e. de S. Eloi, & autres mét. Vaux en eſt la Succurſale. Bois. Sol maigre & ſec. Moulin à vent conſtruit en 1779. Subdél. de Flavigni, à 5 l. Grenier à Sel de Saulx-le-Duc, à 4 l. 500 pas de S.-Seine.

SEMOUTIER.

Par. v. S. Pierre, Doy. de Bar-ſur-Aube; Patr. le Prieur de S. Didier de Langres : à la Dame de Compiegne, mouvance du Marquiſat d'Arc. Les Habitans maintenus dans leurs droits & priviléges ſur les bois d'Arc, par titre de 1300, & d'uſage dans les bois de Charmois, par charte de 1337, Arrêt de 1573 & 1592.

52 f. 156 Comm. Grenier à Sel d'Arc, à 2 l. $\frac{1}{2}$, 10 de Châtillon.

SERILLI ou *CERILLI.*

Ceriliacum, Par. v. S. Martin ; Pat. l'Abbé de Poutieres ; Doy. de Molême, du Marquiſat de Larey.

80 f. 280 Com. Comm^e. en bled, cloux & rechaux. L'ancienne voie rom. fait la ſéparation des finages de Cerilli, de Bouix & de Poinſon.

1 l. $\frac{1}{4}$ de Châtillon.

THENISSEY.

Teniſſeium, *Tenixiacum*, v. S. Leger, An. de Giſſey, autref. Egl. matrice, donnée à l'Abbé de S. Etienne de Dijon par l'Ev. d'Autun, en 1184, unie depuis à celle de Giſſey.

J. de Theniſſey, Chevr. 1243 : Guillaume Damas, Seignr. en 1414 : enſuite les Gellans, dont un aux Etats de 1548 ; un autre très-connu ſous le nom de Baron de Theniſſey, Gouvr. de Châtillon ſous la Ligue ; depuis aux d'Edouard, d'où par alliance aux de Clugny. On voit au chât. ſur l'Oze, rebâti à la moderne en 1718, par l'aïeul du Seignr. actuel, une anc. tapiſſerie, monument héraldique cité par Geliot & le Nobiliaire de Bourge. p. 48. Cette tapiſſerie du Card. de Clugny, eſt intéreſſante par une ancienneté de 300 ans, & par le grand nombre d'armoiries écartelées, qui conſtatent les alliances de différentes Maiſons, non-ſeulement avec ceux du nom de Clugny, mais auſſi des Maiſons écartelées. Les ſujets des 10 piéces, bien deſſinés, ſont tirés de l'Ecriture Ste., de l'Hiſtoire Grecque & Rom. L'éclat des couleurs & la fineſſe des laines prouvent que cette partie des Arts étoit déjà portée à un haut point de perfection chez les Flamans, au XVe. ſ.

Les Clugny de Theniſſey deſcendent des Hugues, frere du Card. & de Louiſe de Ste.-Croix. La vigne de la Ronce au Seignr. de 80 ouvrées, donne d'aſſez bon vin. 1 moulin. Anc. tuilerie.

65 f. 230 Com. Gr. à Sel de Semur, Subdél. de Flav. à 2 l. 3 de Viteaux, 8 de Châtillon.

TERNAC.

TERNAC, Annᵉ. de Giey ſur Aujon, voç. S. Claude; Egl. bâtie en 1539, rétablie à neuf en 1780. 130 Com. 1 moulin ſur un étang. 1 l. ¼ d'Arc. (*V. Giey, p. 566.*)

TERRE-FONDRÉE de la Par. de Bure & de la Commanderie. (*V. p. 532*).

THOIRE ou *TOIRE-SUR-OURCE.*

Toria, Toyreium; Pat. l'Abbé de Châtillon & du Doy. érigé en Cure, détaché de Brion, en 1218 par l'Ev. de Langres; Chap. de Stᵉ. Catherine, fondée par les anc. Seignʳˢ. Odo de Thoire, Chevʳ. 1193: ſon fils Hugues, Bienfʳ. des Templiers d'Epailli, auxquels il donna le moulin *du Temple*, en 1218: Martine de Thoire, 1241: Anne de S.-Belin, veuve de Philibt. de Foiſſi, Baron de Jours, Dame de Thoire, 1620: ſon fils Jean de Foiſſi, Seignʳ. 1635; depuis aux Remond: auj. à Henri-Alexᵉ. le Baſcle d'Argenteuil, Chevʳ. de S. Louis, comme héritier de Joſeph-Fr. Remond, en 1773. (*V. ſur les le Baſcle Courcelles, p. 544*). La maiſon ſeigneuriale eſt petite; mais c'eſt la *maiſon de Socrate*, au jugement de tout le Châtillonnois: elle eſt ornée de vaſtes jardins, vergers, boſquets. Un canal large de 30 pieds, long de 220 pas, formé par la belle fontaine de la *Douix* qui ſort du côteau, & va ſe perdre

dans l'Ource au bas du jardin. Bon terrein, mais borné. Prés, vignes, bois. 2 moulins. 56 f. 180 Comm. Entre Courban, Brion, Belan.

2 l. de Châtillon.

TROUHAUT.

Truandum, *Travaudum*, *Troallium*, Par. v. S. Philibert, Doy. de S.-Seine, Patr. & Seign^r. le Prieur. Il eſt parlé de ce Prieuré, v. S. Eutrope, dans un Diplôme de Louis VII, en 1119. L'Abbé de Cluni le céde à vie à la Ducheſſe Alix en 1235. Le Prieur nomme à la Cure de Charancey. Son anc. château vient d'être remplacé par un joli bâtiment neuf conſtruit par le Prieur actuel Guillaume Ricard, 1780.

Le Ville. fut affranchi en 1440, par le P^r. Guy de la Tournelle : on voit par l'acte que Trouhaut étoit dépeuplé par les guerres, la mortalité & la famine, qui avoient porté pluſ. Habitans à quitter le lieu pour s'avouer hommes francs du Duc, *& ſe fecerunt Burgenſes Ducis Burg.*

55 f. 170 Comm. Fromentau en dépend pour 7 f. Louis XIV s'y arrêta ſous un chêne, où le Dauphin dîna en 1674. Carriere de pierre de taille découverte en 1779, à M. le Belin de Dionne, qui a un beau domaine à Trouhaut. Le Suzon, *Suſio*, prend

ſa ſource à la fontaine Mielle, tombe dans la méditerranée par l'Ouche & la Saone : le ruiſſeau formé par les fontaines du Prieuré, flottant le bois, s'unit à l'Oze, & par l'Armanſon coule dans l'océan.

Pluſ. arpens de bois, le 2 Févr. 1770, ſe déplacerent & formerent un quarré long de 110 toiſes de longueur ſur 65 de largeur. Ce déplacement n'a pas été complet & uniforme, les rochers s'y ſont oppoſés. C'eſt au renflement de la glaiſe opéré par les eaux de pluie, dont le ſol fut continuellement abreuvé pendant l'hiver, que M. de Morveau, après la viſite des lieux, attribue ce déplacement, ſemblable à celui qu'on a obſervé à Solutré en Mâconnois.

La montagne de *Taſelot* eſt très-éleyée. Subdél. de Flavigni, Grenier de Saux-le-Duc, & à 6 l., 1 ½ de S.-Seine, 1 petite de Blaiſi & de Turcey, 11 de Châtillon.

TURCEY.

Turceyum, *Turciacum*, Par. v. S. Julien, Patr. l'Abbé de S.-Seine depuis 1168. La Seign^e. lui en fut cédée par Guill^e. de Turcey en 1205. Hugues de Turcey, 1275 : Yolande, en 1385. Fief de la Baſſole, *Abbatiola*, aliéné en 1600, rentré à S.-Seine en 1655, & fait la principale portion de l'Aumônier.

Jean de Loiſi acquit du Chambrier ſes

droits à Turcey, & des Moines la Seign^e. de *la Tour*, qui paſſa à J. Marguenat ſon héritier, enſuite à N. de Frazans ; auj. à N. Duval d'Eſſertaine, Conſ^r. au Parlem^t. avec chât. & beaux jardins.

84 f. 300 Comm. Dép. la Rochotte, Ham. ſur la montagne dont il eſt fait mention en 1230: Chap^e. de S. Hubert avec apport. 2 moulins ſur l'Oze. Bon vallon. Pet. canton de vignes. Bois commun. Subdél. de Flavigni, à 4 l.; Grenier à Sel de Saux-le-Duc.

1 l. ½ de S.-Seine, 3 de Viteaux, 10 de Châtillon.

VAL-BRUANT.

Jadis Ann^e. d'Arc, Chap^e. v. S. Pierre, du Marquiſat d'Arc. Ce lieu très-anc. de 10 f. autref. conſid^e. fut affranchi en 1326. Pariſius de Val-Bruant, Bienf^r. d'Auberive en 1160: Guill^e. de Vienne, Seign^r. 1456. Anc. tuilerie. Entre Arc & Giey.

VAL-DES-CHOUX. (*Voy. parmi les Bourgs & Abbayes, p.* 490).

VANVEY, Bourg. (*Voy. p.* 495).

VAUGIMOIS. (*Voy.* VILAINES, Bourg., *pag.* 497). Ajoutez à ce qui en a été dit,

p. 500 : à Franç. Fyot, Conſr. au Parlemt. en 1603, affranchi en 1673 : anc. Hermitage *de la Garenne.*

VAUX-SAINT-SEINE.

Vallis, app. *Vals* en 1189, Annᵉ. de St.-Martin-du-Mont, v. S. Pierre, Terre de S.-Seine. 40 f., & dans toute la Parᵉ. 98, 330 Comm. Dép. Cheneroilles 38 f. avec belles eaux; Cinq-Fonts 16 f. Carriere de pierre blanche, mais geliſſe : Grangelot, ou Grange-Gelot; Val-la-Saule. 3 moulins ſur l'Ougne. Bois. Chanvre. Michelette Petitot fonda, par teſtament reçu en 1586 au milieu des champs, à cauſe de la peſte, une feuillette de vin qu'on diſtribue par tiers de pinte à chaque ménage, le jour de Pâques.

A ½ l. de S.-Seine, 1 de Pellerey.

VERREY-SOUS-SALMAISE.

Viriacum, *Valdriacus*, *Verreium*, Annᵉ. de Salmaiſe, v. S. André, Arch. de Flavigni & de la Subdél. Chapᵉ. caſtᵉ. décorée d'un excellent tableau du crucifiement qu'on croit de Rubens. Chapᵉ. ſeigneuriale en l'Egliſe, bâtie & fondée pour une Meſſe chaque ſemaine, par Benigne de Theſut, Seignr. de Verrey, en 1645 : ſes armes ſont aux vitraux.

Roclenus de Verrey en 1030 ; Guill^e. 1200; Claude, 1450 ; Huguenin Julien, Cap^e. de Châtillon, Seign^r. 1480 ; Edme Julien, Conſ^r. au Parlement, 1516; ſon fils Etienne, 1621 : ſa fille Benigne porta cette Terre à Jacques de Theſut en 1550, dont le fils réunit les portions des Dancheman & des Bizouard : auj. à Guill^e. de Theſut, des Académies de Lyon & de Dijon, qui a rebâti en 1769, le beau chât. à la moderne à double pallier, où tout annonce la main du goût. Bonne bibliothéque : cabinet d'hiſtoire naturelle, où parmi les antiquités j'ai remarqué, 1°. un médaillon d'Alexandre en marbre blanc, qui a mérité l'admiration du Cavalier Bernin : ce morceau de ſculpture grecque eſt parfaitement conſervé : 2°. un anubis egyptien en bronze tenant le nilometre, qui vient du cabinet du feu Prince de Conti.

Parmi les curioſités naturelles, une dent molaire d'éléphant pétrifiée; un coco très-gros des Maldives; un guépier de Cayenne; un nautile de 7 pouces bien conſervé : ... enfin pluſieurs bons tableaux. Voie rom. à l'oueſt ſur la montagne.

50 f. 200. Comm. 1 moulin ſur la Drenne qui ſort de Drée & tombe dans l'Oze qui paſſe ſur un pont conſtruit en 1731. En appercevant du château toutes les ſinuoſités

de l'Oze qui ſerpente dans la prairie, on croit voir le ruiſſeau d'Horace :

Obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo.

Fief de *Gibou* au Seign^r. & arriere-fief de *Paris* dans le Vill^e. qui eſt bien bâti, dans un vallon entre 3 montagnes.

Grenier à Sel de Viteaux, à 2 l., 3 de Flavigni, $\frac{1}{4}$ de Salmaiſe, 7 de Dijon.

LA VILLENEUVE-LES-CONVERS.

Anct. *Montnoville*, Par. v. S. Nazaire, Arch. de Duême; Col. l'Abbé de Fontenet, & de ſa Juſtice, depuis 1170, que Rainal, Vic. de Tonnerre, Ermengarde de Saulx, & Hugues de Chatelus lui donnerent ce Vill^e. app. *Novilla montis*. L'Abbé y envoya des Freres Convers pour cultiver ſes fonds; delà le ſurnom de *Convers*; jadis Ann^e. de Corpoyer. L'anc. Egl. étoit au-deſſus du Vill^e. où eſt encore une Chap. & le cimetiere; la nouv. a été transférée au milieu du Vill^e. en 1749.

40 f. 130 Com. Route de Dijon à Montbard, de la Subdél. & Gr. à Sel de Montb. 1 l. de Baigneux, 2 de Flavigni, 7 de Châtil.

VILLIERS-LE-DUC. (*V. ci-devant parmi les Bourgs, p. 495*).

VILLOTTE.

VILLULA, *VILLETA*, Succurſ. de Champagni, v. la Vierge; Seign^e. en toute Juſt. à Pierre-Theodore Catin de Richem ont. Ce Vill^e. fut donné par Vautier de Sombernon en 1200, aux Moines de S.-Seine, qui établirent un Prieuré, affecté à l'Aumônier juſqu'au temps de la réforme. Cl. Catin, Seign^r. de Creſpan, acquit de l'Abbé de Canillac la tot. Juſtice de Villotte, en 1632; & ſon fils Jean, Conſ^r. au Parlement, échangea avec les Moines la Baſſole pour le Prieuré. Il fit bâtir le chât. en 1656, & fut un des Commiſſaires favorables à Fouquet: ayant remis ſa Charge à ſon fils Hector, il fut élu Maire de Dijon en 1669, mort 4 ans après Conſeiller d'Etat, & inhumé à Villotte. Jule-Céſar, Cap^e. dans Picardie, fut chargé, avec 40 Cap^es. de conduire en France le corps du grand Turenne, tué d'un coup de canon en 1675: ſon petit-fils du même nom eut une pareille commiſſion pour amener à Strasbourg le corps du Maréchal de Barvik. J. B. fut Alcade de la Nobleſſe en 1757.

42 f. 130 Com. Subdél. de Flavigni, Gr. à Sel de Saulx-le-Duc. 1 moulin ſur un ruiſſeau qui tombe dans l'Oze. Carrieres. Pet. canton de vigne, 1 $\frac{1}{2}$ l. de Turcey &

de Verrey, 1 ½ de S.-Seine, 11 de Châtil.

VILAINES. (*V. parmi les Bourgs, p. 497*).

VILLOTTE-LÈS-MAIZEY.

Ann^e. de Maizey, v. S. Jacques. Seigneur l'Abbé de Châtillon depuis le XIIe. f. p. caſtel. Fourneau à fonte, forge, moulin ſur l'Ource. Carriere. Bons prés aux 4 Chapelains Lenet, dont le fief eſt app. *Non-Fée.*

52 f. 170 Com. 1 l. ½ de Châtillon.

VILLIERS-SUR-SUIZE.

Par. v. S. Remi, Doy. d'Is en Baſſigni; Pat. le Grand-Prieur de Champ^e. Le chœur bâti par N. Cordier, originaire du lieu, Gr. Vic. de Langres, ſurnommé *le pere des pauvres.* Sgn^r. N. Leroi de la Grange, avec le Grand-Prieur. La Juſtice reſſortit au Bailli d'Arc.

350 Commun. Dép. la Grange du Hautmont, la Forêt. . . . 1 moulin. Bois. Dans un vallon.

2 l. ½ d'Arc, 10 de Châtillon.

VOULAINE-LÈS-TEMPLE.

Par. voc. la Vierge; Patr. & Sg^r. le Gr. Prieur; Sg^e. compoſée des Commanderies

de Bure, Epailli & Mormant, qui ſont les 3 Chambres priorales.

En l'Egliſe Gr. Prieurs inhumés, Franç. Hélie Dubois, Chambellan du Roi, 1510; Phil. de Foiſſi, Lieut. pour le Roi ſur ſes galeres, 1616; Franç. de Courſeuil-Rouvrai, 1658. Sur une plaque de cuivre en l'Egliſe, on lit l'éloge de Jean de Frenoy qui conſtruiſit le fourneau neuf, rétablit la forge en 1690, fit creuſer le caveau des gr. Prieurs, où il fut inhumé en 1703, ainſi que Charles Charbonneau de Forte-Ecuyere ſon ſucceſſeur, 1719; Nic. Beaupoil de St.-Aulaire de Lanmary, 1756; Hypolite de Marbeuf, gr. Prieur actuel depuis 1775, ayant ſuccédé à Adrien de Vignacour. Au Château, fortifié en 1362, groſſe tour quarrée très-élevée, du temps des Templiers; les autres tours, avec le reſte du Château, ont été reconſtruites par Michel de Sevre, gr. Prieur depuis 1572 à 1590 : on lit en pluſieurs endroits ces mots, *manet altâ mente repoſtum;* & ſur la porte d'entrée, *veritas odium parit.* Comme il étoit Conſeiller d'Etat, on croit qu'ayant dit trop librement ſon ſentiment à Henri III, il en fut diſgracié.

La ſalle du Chapitre eſt ornée des portraits des Grands-Maîtres. Les Chapitres s'y ſont tenus dès 1300, quelquefois à Epailli, ou au petit Temple de Châtillon.

L'Egliſe de Voulaine & celle de Leugley furent données aux Templiers par l'Evêque Geoffroi en 1163. La 1re., Annexe de l'autre, fut bâtie en Egliſe matrice en 1362.

Les Templiers ont eu les fonds & la Sge. de Voulaine ſucceſſivement, du Duc Hugues en 1175, de l'Evêque de Langres en 1208 & 1237.

Ce Village fut affranchi en 1581 par Michel de Sevre, & Phil. de Foiſſy en 1605. Il reçut de Henri III une ſauve-garde en 1575.

110 f. 500 Comm. avec les dép. pluſieurs Métairies, & Leugley l'Annexe, voc. St. Martin, de 50 f. & 160 Com. Dans l'Egliſe, iſolée ſur la hauteur, on a trouvé en 1728, ſous l'autel, les corps de 5 Chrétiens martyriſés du temps des Vandales. L'inſcription en écorce fut envoyée à Dijon pour la lire, & y eſt reſtée. Ce lieu très-ancien, appellé jadis *cité de Leugley*, eſt en Champe. & au gr. Prieur. Les fonds furent donnés aux Templiers par Jean de Leugley en 1164, Alix en 1202, & Gouffier, fils de Girard de Leugley, en 1260.

Voulaine, dans un vallon ouvert, a 2 bon. font. Une autre, abondante, ſort du pré proche le bois, & coule dans l'Ource au pont. Fourneau, groſſe forge. 1 moulin ſur l'Ource qui reçoit au pied du Château

la rivᵉ. Dine venant d'Eſſarois. Beauc. de bois.

1 l. ½ du Val-des-Choux, 1 de Lugni, 4 de Châtillon, 11 de Dijon.

Nᵃ. LA CHARTREUSE DE LUGNI étant ſur la Parᵉ. de Leugley, poſſédant dans ſon voiſinage les Terres de Recey & Meneble en Bourgogne, confinant d'ailleurs à cette Province, j'ai cru devoir en donner une courte notice à vue du cartulaire qui m'a été communiqué ſur les lieux.

Cette maiſon fut fondée en 1172 par Gautier de Bourgogne, fils du Duc Hugues II, Evêque de Langres, qui y mourut ſous l'habit de St. Bruno en 1179. Guy de la Trimouille, favori du Duc Philippe le Hardi, y dota 6 Religieux en 1382.

Les Papes, nos Ducs, nos Rois les ont comblés de priviléges. Charles IX, en leur donnant une ſauve-garde en 1573, leur permit de mettre ſes panonceaux & bâtons royaux en leur maiſon & ſeigneuries. Le Doyen de la Chapelle aux Riches de Dijon fut député par le Saint Siége, en 1512, pour juger leurs cauſes; car jadis les Chartreux ne paroiſſoient point devant les Tribunaux.

Ils poſſédent dans le Baillᵉ. de la Montagne Recey, Meneble, la Chapelle du Bois, 4

étangs dans la forêt de Villiers-le-Duc, l'étang du Roi au bas d'Eſſarois.

L'Egliſe petite, mais très-propre, a été rebâtie en 1560. 13 Religieux. Bonne bibliothéque. J'ai vu chez le Prieur un St. Jérôme en grand, de l'Eſpagnolet, & dans la maiſon pluſieurs bons tableaux de Dom Réné.

Ce lieu fort ſolitaire, entre 3 montagnes couvertes de bois, eſt près de l'Ource ſur laquelle ſont plus bas forge, fenderie, fourneau. 1 tuilerie. Beauc. de bois.

La Chapelle de la *Courroirie*, ou Egliſe inférieure à 300 pas de Lugni, près du moulin, vient des Templiers par échange. C'étoit l'aſyle des Freres Convers, qui travailloient de différens Métiers, & laiſſoient croître leur barbe; d'où vient au XIVe. ſ. le ſurnom de Lugni-les-Barbarans, *barbati*.

A 150 pas de la maiſon, le dernier gros chêne du cours, du côté de Recey, fait la 1re. borne de ſéparation de la Bourgogne avec la Champagne. La 2e. eſt à 100 pas de l'Ource, ſur le bord du bois : plus loin à l'oueſt, une 3e. à la ſortie du bois. On en trouve juſqu'à 6 ou 7 marquées nouvt. par des foſſés. Toutes aboutiſſent à une borne de 4 Villages; ſavoir, Lugni, Leugley, Eſſarois & Recey : env. 1 l. de chacun de ces endroits. Les Chartreux avoient à

Châtillon une maiſon app. le *petit Lugni*, où ils ſe retiroient en temps de guerre, & qui a été aliénée.

$\frac{1}{2}$ de Recey, 1 de Voulaine, 1 $\frac{1}{2}$ du Val-des-Choux, 4 de Châtillon, 8 de Langres, du Diocèſe & du Bailliage.

Fin du Châtillonnois.

DESCRIPTION

DE LA VILLE D'AUXERRE.

AUTRICIDORUM, *Autessiodorum*, *Alciodorum*, anc^t. Auceure, Aucerre, Ville celtique, dépendante des Sénonois, ne renfermoit d'abord que ce qui forme aujourd'hui les Paroisses de S. Pierre-en-Château & de St.-Renobert. Son heureuse situation, le commerce de l'Yonne, la fécondité de son terroir pour le vin, ses illustres Evêques, y attirerent bientôt de nouveaux Habitans. La Notice de l'Empire la marque au rang des Cités, *Civitas Autissiodorum*. Le César Julien s'y arrêta quelque temps pour faire rafraîchir ses troupes qu'il conduisoit à Rheims assiégé par les Barbares en 356.

Elle fut éclairée du flambeau de la Foi par S. Pelerin, envoyé par le Pape Sixte II au milieu du IIIe. siécle.

S. Germain son VIe. Evêque, y construisit plusieurs Eglises, la protégea & l'embellit pendant sa vie : il entreprit même le voyage d'Arles pour obtenir d'Auxiliaire, Préfet des Gaules, la diminution des impôts.

Peu de temps après sa mort, Attila, Roi des Huns, dont les traces, depuis le passage

du Rhin, furent marquées par les ravages & l'incendie, ſaccagea les Fauxbourgs de cette Ville.

De la domination des Romains elle paſſa ſous celle de Clovis, & échut en 566 au Roi Gontran, qui nomma Comte Eunius, ſi connu ſous le nom de Mommole, par ſes victoires, ſes ſervices & ſa rébellion. Charlemagne, à ſon retour d'Eſpagne, honora de ſa préſence Auxerre, & y apprit la révolte des Saxons.

Louis le Débonnaire comprit l'Auxerrois dans les Etats de ſon fils Charles. C'eſt dans ce pays que ſe livra, en 841, la ſanglante bataille de Fontenai (1), où cent mille Français ſe firent égorger pour la querelle de leurs Princes.

On juge par des actes de Charles le Chauve, qu'il ſéjournoit aſſez ſouvent à Au-

(1) M. le Beuf place cette bataille dans les plaines d'*Eſtet* & de Druyes, ſur les bords du ruiſſeau d'Andrie, preſque vis-à-vis la montagne de *Fontenaillet*. M. Paſumot fixe le champ de cette bataille au deſſous du Village de Fontenoy, à la proximité de Thuri, cité par Nithard *Tauriacus*, où ſe trouve l'*étang de la guerre*, & une excavation qui a toujours porté le nom *de la foſſe aux gens d'armes*. La marche combinée des Princes, le voiſinage d'une voie romaine, l'emplacement contigu de l'ancien Monaſtere de *Fontenoy*, *Fontanetum*, où un canton porte le nom de *champ du malheur*, ont décidé cet Hiſtorien antiquaire, plus encore que les dénominations locales.

xerre : ſa fille Judith, veuve d'un Roi des Anglois, y fut mariée avec Baudouin, dit bras de fer, Grand Foreſtier de Flandres. Lothaire ſon 3e. fils, né boiteux, fut élevé par Eric dans l'Abbaye de S. Germain qu'il combla de biens, & où il a été inhumé.

Le Comte Robert le Fort ſauva, par ſes fréquens combats, la Ville des ravages des Normands; mais à ſa mort, ces Barbares brûlerent en 880 l'Abbaye & les fauxbourgs. 10 ans après Auxerre fut réduit en cendres. L'incendie fut ſi général, que la Cathédrale & deux Egliſes voiſines furent la proie des flammes. Le Roi Raoul qui aimoit le ſéjour d'une Ville dont il étoit Comte, contribua à la rétablir, & y mourut en 936.

Robert le Pieux prétendant être héritier de Henri, Duc de Bourgogne, vint aſſiéger Auxerre qui étoit la clef de cette Province. Il fut vivement repouſſé par le Comte Landri, & obligé de faire la paix au Concile d'Airi en 1015. Le Roi y aſſiſta avec les Evêques & les Abbés. Pour donner plus de poids à cette auguſte aſſemblée, on y tranſporta les châſſes des Saints de Moutier-en-Der, de S.-Pierre-le-Vif & de Châtillon-ſur-Seine.

Robert, dont on a dit qu'il étoit Roi de ſes paſſions comme de ſes peuples, pour réparer en quelque ſorte les dommages qu'il avoit cauſés en Bourgogne, admit les Villes de Dijon, d'Auxerre & d'Avalon, parmi

les huit principales dont il nourriſſoit trois cents pauvres tous les jours.

Après l'horrible famine occaſionnée par trois ans de pluie, & qui enleva la moitié des Habitans de la France, il ſe tint dans Auxerre une célèbre aſſemblée en 1033. Parmi pluſieurs Réglemens pour la réformation des mœurs, il fut ordonné « qu'à » perpétuité on s'abſtiendroit de vin tous » les Vendredis, & qu'on feroit maigre le » Samedi. »

29 ans après le feu prit au *château* de S. Germain, gagna le Monaſtere & s'étendit au dehors. Il conſuma toutes les maiſons ſur le bord de la riviere, & même les moulins. L'embraſement fut porté juſqu'à la Cathédrale, & cauſa ſa deſtruction.

Le Comte Guillaume IV s'empreſſa de rétablir la place & de l'agrandir. Ce n'étoit encore alors qu'une petite Cité de forme quarrée, longue de 600 pas ſur 400 de largeur, environnée de ſix Bourgs contigus & bien peuplés. Le Comte entreprit de les enfermer dans une nouvelle enceinte, & rendit Auxerre huit fois plus grand qu'il n'avoit été, & en état de réſiſter aux incurſions de l'ennemi. Pour y faire fleurir le commerce, il transféra dans la Cité les foires qui ſe tenoient à *Tannet* proche St.-Amâtre.

Mais en 1187, le quartier du marché le

plus peuplé & le plus riche fut ruiné par un horrible incendie. Le Comte Pierre de Courtenai touché de ce malheur, accorda la remiſe du droit de main-morte levé juſqu'alors ſur ceux qui avoient été affranchis des anciennes ſervitudes, afin de contribuer à la réédification des maiſons. Il ferma de murs la Ville du côté de l'Yonne, ne regardant pas cette riviere comme un rempart ſuffiſant.

Pour ſe concilier l'affection des Bourgeois, « il ſe départ des tailles, corvées & autres » exactions; réduit les amendes de 60 ſ. à » 5, celle de 5 à 12 deniers; les diſpenſe de » l'accompagner aux tournois, ſi ce n'eſt » à ceux qui ſe feroient à Chablies, à » Joigni & à Rougemont: leur déclare qu'il » ne les traduiroit plus hors du lieu, ne » les feroit point arrêter, ni ſaiſir leurs » biens; ſe réſervant cependant un crédit » de 40 jours pour tout ce qu'il acheteroit » au marché: enfin laiſſe la liberté de » vendanger. »

Ce Traité ſolemnel paſſé en 1194, fut ratifié par tous ſes Barons, par le Roi Philippe Auguſte, & par les Evêques voiſins.

Ces priviléges furent expliqués & augmentés par la Comteſſe Mathilde en 1223. Le Lieu où ſe tenoit le Change fut déclaré privilégié; & le quartier des Marchands de draps devoit jouir de toute liberté. On voit

que la Ville alors fort commerçante, étoit gouvernée par 12 Jurés, avec un ſceau pour les affaires communes. Toutes ces franchiſes furent approuvées par le Comte Jean de Chalon, & par le Roi Charles V. (Voy. Ordon. du Louvre, VIe. vol. p. 416).

Le pont ſur l'Yonne facilitoit beaucoup le commerce : mais une violente inondation ébranla ce pont qui étoit déjà vieux : il fut rétabli par Ordonnance de S. Louis, datée de Regennes, en 1266.

Les Anglois, vainqueurs à Poitiers où le Roi Jean fut fait priſonnier, ſe répandirent comme un torrent deſtructeur, dans toute la France qu'ils pillerent & ravagerent pendant 4 ans. Ils s'emparerent du château de Regennes, & bientôt après d'Auxerre. Leurs mains avides n'épargnerent ni le ſacré, ni le profane. Les Egliſes & les maiſons furent toutes pillées, les murs abattus, & les portes brûlées. Les belles lampes d'argent ſuſpendues devant l'Autel de la Cathédrale furent la proie des ennemis, qui avouerent avoir emporté la valeur de 600 mille *moutons* d'or, évalués par l'Abbé le Beuf à plus de 4 millions.

Ayant paſſé 8 jours à fouiller par-tout, ils déclarerent aux Bourgeois qu'ils alloient brûler la Ville, ſi on ne la rachetoit pour 50000 florins, qu'on fut obligé de leur promettre le 16 Mars 1358 : le délai du paie-

ment de cette ſomme exorbitante ne fit quitter aux Anglois que le 30 Avril, cette Ville infortunée où ils laiſſerent toutes les marques de la déſolation & de la plus affreuſe miſere.

Ils y revinrent même ſouvent, ayant conſervé une garniſon à Regennes : elle n'en fut totalement délivrée que le 8 Septembre, jour de l'arrivée du Connétable qui jeta 400 Gendarmes dans la place. Mais ceux-ci mal ſoudoyés, acheverent de ruiner le Pays, & de dépouiller les Habitans de ce que les Anglois n'avoient pu leur enlever. Ces malheurs ne finirent qu'un an après, par le Traité de Bretigni qui rendit la liberté au Comte d'Auxerre & au Roi Jean priſonniers à Londres. Ce Prince, par Lettres de 1362, maintint les Magiſtrats d'Auxerre en la garde des clefs, contre les prétentions du fils aîné du Comte.

Charles V, pour rétablir les fortifications, accorda différens priviléges en 1367, & acquit 3 ans après le Comté de Jean de Chalon. Il voulut qu'il fût perpétuellement uni à la Couronne, « en conſidération de » ce que les Auxerrois lui avoient cédé li- » béralement & de leur bonne volonté le » X^e. de tous leurs grains & vins pendant » 3 ans, pour lui rembourſer la ſomme » de 31000 francs d'or, dont il en avoit » fait l'achat. (env. 700 m. l. de notre mon.).

Il leur accorde en même temps un Siége Royale de Juſtice, pour n'être plus obligés d'aller plaider à Villeneuve-le-Roi ; reconnoiſſant que c'eſt *une cité notable*, il déclare que par la ſuite le Bailli de Sens ſeroit en même temps Bailli d'Auxerre, qu'il y tiendroit ſon Siége où reſſortiroient tous les Habitans du Comté, ainſi que les fiefs & arriere-fiefs qui en relevent, & confirme leurs priviléges. La Ville fournit à ſon fils Charles VI, en 1383, une Compagnie d'Arbalêtiers, vêtus de robe pareille avec leurs chaperons, ayant chacun 2 chevaux armés; même nombre 4 ans après.

Les Auxerrois, attachés au Roi, conduits par leur Capitaine, vinrent mettre le ſiége devant S. Fargeau, dont les Armagnacs s'étoient emparés. Ceux-ci, après deux aſſauts, furent obligés de rendre la place en 1411.

Charles VI, ſenſible au zèle des Habitans, & qui pendant ſes intervalles lucides, deſiroit la paix, convoqua dans Auxerre une aſſemblée de la Nation. Elle ſe tint en la grand'ſalle du Chapitre, ornée de tapiſſeries de ſoie, d'étoffes d'or & des châſſes des Saints. Le Duc de Guyenne qui préſidoit en l'abſence du Roi malade, fit jurer la paix aux Ducs de Bourgogne & d'Orléans ſur l'Evangile. Le Chancelier fit mettre aux Evêques la main ſur la poitrine pour marque

de conſentement, & lever la main droite aux Gentilshommes; leur épée poſée à terre, en ſigne d'approbation d'un Traité ſi néceſſaire. On ſouhaita le ſort de Judas à quiconque enfreindroit le moindre article; enſuite le *Te Deum* fut chanté au ſon de toutes les cloches. Pendant ce Cantique tous les Princes & Barons rendirent graces à Dieu, les genoux ſur le carreau de l'Egliſe.

Cette cérémonie ſi touchante fit verſer des larmes à la vue d'une reconciliation deſirée par tous les bons François. Des jeux, des fêtes & des feſtins, annoncerent au peuple une reconciliation ſincere: on crioit hautement, *Gloria in excelſis Deo*; ancienne acclamation alors en uſage, de même que celle de *Noël*. Les deux Ducs rivaux s'embraſſerent, parurent montés ſur le même cheval, mangerent enſemble, & ne ſe pardonnerent pas.

Auxerre fut encore le lieu d'une célèbre conférence pour la paix générale, en 1432, entre Philippe le Bon & Charles VII, indiquée par le Pape Eugene IV, qui ſe rendoit médiateur. Le Concile de Bâle, par ſes Ambaſſadeurs, dont Ferri de Grancey, Evêque d'Autun, étoit le Chef, ſollicita fortement le Duc de Bourgogne de ſe reconcilier avec ſon Roi, l'exhortant à ſe reſſouvenir qu'il étoit Chrétien, & Prince du Sang de France. Ces ſages repréſentations

n'eurent leur plein effet qu'en la Ville d'Arras, où trois ans après ſe conclut le fameux Traité qui mit fin à une guerre de 15 ans.

Le Roi y cede à Philippe le Bon le Comté d'Auxerre (*V. 1er. vol. p. 208*), qui fut érigé en Pairie, & remis bientôt après, pour l'uſufruit, à Jean de Bourgogne, Comte d'Etampes, neveu du Duc, en acquittement de 6000 livres de rente, promiſes à ſon mariage. Ce dernier ayant connu que le droit de 12 den. par livre ſur le bled vendu, empêchoit le Marchand d'amener ſes grains dans Auxerre, fit remiſe du droit pendant 10 ans.

Il accorda la permiſſion de conſtruire un Hôtel-de-Ville dans le centre de la Cité. Les titres étoient auparavant conſervés à S. Euſebe, dans une chambre voûtée, dont on payoit le loyer au Prieur. L'horloge & la cloche du guet qui étoient au même lieu, furent placées ſur la tour *Gaillarde* : tout l'édifice, digne de l'attention des curieux, ne fut achevé que ſous Charles VIII. On vint à bout de faire monter dans la Ville l'eau des fontaines de *Valan*, & de les conduire juſqu'à la place *du Pilori*, où coule aujourd'hui l'eau des ſources de Sainte Geneviève.

Jean de Bourgogne ne fit ſon entrée dans Auxerre qu'en 1461. Les Magiſtrats lui firent un préſent qui paroîtroit maintenant aſſez

bizarre, dit l'Abbé le Beuf, mais qui étoit conforme aux uſages du temps. Ils lui offrirent un bœuf, 12 moutons, 2 muids de vin vermeil, *5 quarts d'hypocras*, un brochet, 2 livres de *poudre du Duc pour ſa bouche*, & 100 bichets d'avoine.

La joie fut bientôt changée en deuil. Le mal contagieux qui dura 3 ans, enleva plus de 4000 perſonnes, & engagea le Duc Charles à diminuer de moitié les anciennes impoſitions; en 1470. La fidélité des Auxerrois à ce Prince leur devint funeſte. Louis XI qu'on n'offenſoit pas impunément, fit confiſquer leur vin, & ravager les domaines que le Chapitre avoit ſur les Terres du Roi. Planci & le batard de Seignelai furent les plus ardens à venir piller la banlieue; ils maſſacrerent même 170 Citoyens, ſortis de la Ville pour aller chercher des vivres, & en firent 80 priſonniers. Les Habitans auroient péri par la faim, ſi ceux de l'Auxois, par ordre d'Antoine de Luxembourg, ne leur euſſent porté du bled.

La mort tragique de Charles le Téméraire mit fin à ces malheurs. Les Auxerrois furent les premiers de la Province à ſe ſoumettre à Louis XI, qui leur accorda l'oubli du paſſé, l'érection d'un Bailliage particulier, avec un Bailli différent de celui de Sens, l'abolition des impôts mis par le Duc, & confirmation de leurs priviléges.

Sous Louis XII, la peſte fut ſi violente durant l'été de 1500, que les Officiers du Roi & les Notables furent obligés de ſe retirer à Saint-Bri, comme ils avoient déjà fait pluſieurs années auparavant, & ce qu'ils firent encore en 1515 & 1531.

François Ier. par Letres-Patentes de 1522, permit aux Auxerrois de vendre librement le vin de leur crû dans l'étendue du Royaume, ſur-tout à Paris & à Rouen. Les guerres continuelles que ce Monarque eut à ſoutenir, l'engagerent à d'énormes dépenſes. Dans ſon beſoin preſſant, il ſollicita les Auxerrois, dont il connoiſſoit le zèle actif, à lui prêter une ſomme aſſez conſidérable en 1528, & ſix ans après, 2000 livres, ce qu'ils firent généreuſement. Il eſt flatteur de retracer à des Citoyens les belles actions de leurs ancêtres, en faveur de la Patrie. Nous les verrons ſe conduire auſſi noblement envers Henri IV, & imiter leurs aïeux ſous Charles V, lorſqu'il acheta le Comté.

Henri II établit en 1551 des Siéges Préſidiaux en 30 Villes du Royaume, parmi leſquelles Auxerre eſt nommée la ſeptiéme, & voulut que le Bailli fût de robe courte.

Charles IX y créa une Juriſdiction Conſulaire en 1563, & fit ſon entrée ſolemnelle le jeudi 18 Avril 1566, accompagné de la Reine-Mere, du Duc d'Orléans ſon frere, du Roi de Navarre & du Duc de Nemours,

Les Huguenots, dont le parti étoit nombreux, conduiſoient un char de triomphe ſur lequel le Roi étoit repréſenté. Ils avoient tous le viſage noirci, & des ſabres nus à la main. Charles les ayant apperçu, les obligea de céder le pas aux Catholiques, en leur criant lui-même : *derriere, les Machurés.*

C'eſt ſous ſon regne qu'éclaterent les fureurs du Calviniſme, dont Auxerre, plus qu'aucune autre Ville, éprouva les ſuites funeſtes. Dès 1567, les Huguenots commandés par le Capitaine la Borde, ſurprirent cette place, & en firent un théâtre d'horreurs, pendant près d'un an qu'ils en furent maîtres. M. le Beuf qui a donné ce morceau d'hiſtoire, dit que ſa Patrie, ſemblable à Jéruſalem, avoit beſoin d'un Jérémie pour pleurer ſes malheurs, parce qu'on y vit renouveller tous les maux de la Cité Sainte, lorſqu'elle fut priſe par les Infideles.

Les tombeaux furent profanés, les autels renverſés, les reliques jettées ſur le pavé, & foulées aux pieds. Les cloches fondues furent converties en inſtrumens de mort; la coupe du Dieu vivant teinte du ſang de ſes vrais adorateurs, devint la proie du Soldat ſacrilége. Quelques Catholiques moururent de douleur à la vue de tant de profanations. Pluſieurs Chanoines & Bourgeois prirent le parti de chercher dans les Villes voiſines un abri contre l'orage. Joigni, Sens, Iranci,

Chablies reçurent un grand nombre d'exilés.

Maîtres du terrein, les Hérétiques porterent leurs mains teintes du ſang des Prêtres, ſur les Temples, dont aucun ne fut épargné. Ce qu'on regretta le plus, fut la châſſe de S. Germain, ornée de pierres précieuſes, la bibliothéque de cette Abbaye, riche en manuſcrits, & l'orgue de S. Etienne, le plus beau du Royaume. La ſeule Egliſe des Cordeliers fut conſervée par ces nouveaux Iconoclaſtes, pour y faire le prêche. Mais l'année ſuivante, ils y mirent le feu après l'avoir pillée. Ils ſe répandirent enſuite dans les Bourgs & Villages voiſins, & ne laiſſerent ſous leurs pas que des traces de fureur ou d'impiété. Pendant tout ce temps, Auxerre reſta ſans ſacrifice, ſans cérémonies, & ſans aucun veſtige extérieur de la Religion Catholique.

L'Edit de pacification du 23 Mars 1568, remit cette Ville ſous l'obéiſſance du Roi, y fit rentrer les Catholiques, & congédier la garniſon huguenotte. Les ſectaires ne pouvoient plus s'aſſembler qu'au Fauxbourg de S. Amatre; mais ils étoient devenus ſi odieux par leurs déprédations, que peu de temps après ils en furent entiérement expulſés; ils porterent leurs plaintes au Roi, qui leur répondit: *Vous avez ſurpris ma bonne Ville d'Auxerre ſur les Catholiques; ne ſoyez pas étonnés qu'ils vous rendent le réciproque.*

On dut cet avantage à l'adreſſe & au courage de Jacques Creux, ſurnommé *le Capitaine Bruſquet*; à Denis Thuillant, Capitaine de Quartier, & au Chanoine Charles Thiot. Bientôt les autels furent relevés, les Temples purifiés & le culte divin rétabli. Le Maire créé par Charles IX en 1561, aidé des 12 Echevins, donna tous les ordres néceſſaires pour faire revivre l'ancienne police, fit fermer les portes chaque ſoir, & poſer une ſentinelle à la tour de l'horloge.

Mais ils agirent contre l'Edit du Roi, & contre l'eſprit de la Religion, en profitant de leur ſupériorité pour fouiller les maiſons des Huguenots, dont 150 furent maſſacrés. Quels tableaux les guerres de religion n'offrent-elles pas pour effrayer l'humanité!

Quoique les Auxerrois fuſſent très-animés contre les Calviniſtes qui avoient commis des excès inouis dans leur Ville, cependant la *St. Barthelemi*, dont le nom ſeul fait frémir, n'y fut point exécutée par l'attention des Magiſtrats à contenir les Catholiques zèlés.

Le regne de Henri III ne fut pas moins orageux. Il ſembloit que l'année 1587 dût faire reſſentir tous les fléaux de la colere de Dieu. On vit dans Auxerre la peſte & la famine en partie, & de l'autre, des mouvemens ſéditieux qui conduiſoient à une guerre dangereuſe. Les Habitans, excités

par les ſermons de Claude Trahy, Cordelier, ſe déclarerent pour la Ligue. Les Royaliſtes qui s'étoient retirés à Colanges, furent aſſiégés & pris ou paſſés au fil de l'épée. D'autres plus heureux, chercherent un aſyle au Château de Beauche, enſuite à Cravan. Le Bailliage fut transféré à Joigni. On fortifia la Ville où l'on fit rentrer les Habitans des fauxbourgs dont les Egliſes furent détruites. Le Duc de Guiſe chaſſa d'Auxerre tous ceux (1) qu'il ſoupçonnoit n'être pas attachés à *la Ste.-Union.*

Cet acte de violence détacha peu à peu les Auxerrois de la Ligue, ſur-tout depuis qu'ils apprirent la ſoumiſſion de Cravan au Roi. Ils lui députerent 4 Notables qui furent écoutés avec bonté, & obtinrent en Avril 1594, les articles tels qu'ils les avoient demandés. Cette nouvelle fut reçue avec les plus grandes démonſtrations de joie. Le Bailli ſeul, Jean de Villiers, avec Etienne Papon, Prévôt des Maréchaux, ne voulant

(1) Les noms de ces fideles ſerviteurs du Roi méritent d'être connus. Le Conſeiller Fernier; Etienne Baujard, Procureur; Praudeau, Avocat; d'Aubert l'aîné, Greffier du Prévôt des Maréchaux; enſuite Henri Leclerc, Lieutenant Général; le Conſeiller Charles & Bachelet Marchand : ils furent ſuivis par Germain & Jean Leclerc; Etienne Sotiveau, Avocat, Torinon, Elu en l'Election; d'Aubert, Enquêteur; Cl. Leclerc, Procureur du fait commun, &c.

pas reconnoître Henri IV, furent réputés ennemis de la Patrie, & obligés l'un & l'autre de ſe réfugier ailleurs. 3 Moines ligueurs ayant refuſé de prier pour le Roi, furent expulſés par les Magiſtrats. Tous les Curés, à l'exception d'un ſeul, plus dociles & mieux inſtruits des maximes du Royaume, recommanderent nommément Henri IV aux prieres de leurs Paroiſſiens; ce qui leur fut encore ordonné par un mandement du Chapitre, le Siége vacant, le 4 Fév. 1595. Les Habitans, pleins d'attachement à ce bon Roi, ayant ſu la ſurpriſe d'Amiens par les Eſpagnols, en 1597, lui offrirent volontairement 3000 écus (le marc à 18 liv.), dont ils donnerent mille comptant. Après la repriſe de cette Ville, Henri IV, loin d'exiger le reſte de la ſomme, en fit une remiſe entiere.

Il ordonna la continuation de l'incorporation du Comté d'Auxerre au Duché de Bourgogne, voulut que le Maire fût de la grand'roue aux Etats, & que l'impoſition du 8e. & du 20e. n'eût point lieu dans toute l'Election, à l'égard des vins provenans du crû. Il autoriſa même de nouveau le droit de chaſſe générale accordé par les anciens Comtes, & qui a été ſupprimé en 1706.

Auxerre reſta fidele au Roi pendant les guerres de la Fronde, ſoutint même un

ſiége formé par le Prince de Condé, vainqueur à Bleneau : mais pourſuivi par Turenne, il fut obligé de ſe retirer ; & le Maire Jean-Marie d'Avigneau, qui avoit expoſé pluſieurs fois ſa vie, reçut des Lettres de Nobleſſe & de Conſeiller d'Etat, dans les termes les plus flatteurs.

Par Arrêt du Conſeil, de l'an 1669, le Comté d'Auxerre fut irrévocablement uni au Duché de Bourgogne, les Officiers de l'Election ſupprimés : « les Villes devant » être adminiſtrées ſous les mêmes régles » de police & d'économie que celles du » Duché, ſans aucune différence, reſtant » ſous la Cour des Aides & le reſſort du » Parlement de Paris. »

Une inſtitution, qui annonce une Ville floriſſante où l'urbanité regne, où les beaux arts ſont eſtimés & les talens cultivés, donnoit à Auxerre un nouveau luſtre ; c'eſt de la *Société littéraire* dont je veux parler, établie avec la permiſſion du Roi en 1749 : on s'y eſt occupé pendant pluſieurs années, ſurtout de l'hiſtoire civile, eccléſiaſtique & naturelle de l'Auxerrois. » On étoit en droit, » dit Expilli, d'attendre beaucoup d'un éta» bliſſement ſi utile. Les Habitans ſont ſpi» rituels & polis. Leur Ville fut toujours » féconde en ſujets de mérite. « Cependant les ſéances ont été interrompues depuis 9 ans. La patrie des le Clerc, Duval, Liger, de

de Piles, dès le Beuf, devoit avoir une Académie, & on eſpere que les obſtacles pour ſon rétabliſſement ſeront bientôt levés.

COMTES.

Auxerre ayant été élevé à la dignité de Cité, peu de temps après l'Empereur Caracalla, donna le nom à un canton conſidérable, *pagus*, compoſé de deux langues de terre, dont l'une fut détachée du Sénonois; & l'autre du pays Chartrain, connue ſous le nom de Puiſaie, *Puteacia*, s'étendant depuis Gien à la Charité ſur Loire. Il eut ſes Comtes particuliers dès le VIe, ſ. On voit Peonius, ſon fils Mommol, Patrice de la Bourgogne en 561.

Ermenol, qui fit bâtir un Monaſtere à S. Sauveur en Puiſaie, dont il étoit Seigneur vers 775.

Conrad en 864; Robert le fort, le Machabée de ſon temps, qui gagna pluſieurs batailles ſur les Bretons & les Normands, mort en 867.

Gerbold, qui défit les Normands près d'Angers, & ſe trouva au ſiége de Paris en 886. L'Auteur de la relation de ce ſiége dit, » qu'avec 5 hommes il fit des merveilles, » & que ſa catapulte n'étoit jamais lancée » contre les aſſiégeans qu'il n'en tuât pluſieurs. »

Richard le Juſticier rendit ce Comté comme héréditaire, & y mit un Vicomte. On peut voir au tom. I *p. 120*, ſes exploits contre les Normands, dont il fut la terreur. Etant à l'agonie, des Evêques l'exhortoient à demander pardon à Dieu d'avoir répandu tant de ſang humain ; il répondit généreuſement : *lorſque j'ai fait mourir un brigand, j'ai ſauvé la vie à cent innocens* (1).

Raoul ſon fils, héritier de ſes titres, parvint en 923 à la Couronne de France (*V. t. 1. p. 123, & t. 3, p. 409*). Il mourut à Auxerre, & fut inhumé à St^e. Colombe de Sens auprès de ſon pere.

Hugues le Noir, ſon frere, lui ſuccéda ; enſuite le Duc Henri, fils de Hugues le Grand, qui, ſelon l'Abbé Guy de Munois, fut le pere des orphelins, le Juge des veuves, l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, & fort libéral envers les Monaſteres : ſon fils adoptif

Othe Guillaume laiſſa une poſtérité dans laquelle ſe perpétua le Comté d'Auxerre ſous la 3e. race de nos Rois.

Landri, Comte de Nevers, qui avoit épouſé Mathilde ſa fille, ſoutint vaillam-

(1) C'eſt le mot de Ciceron, IIIe. verr. *Unius improbi ſupplicio multorum improbitatem coërcere.*

ment le ſiége d'Auxerre contre le Roi Robert qui fut obligé de le lever. Le Château de ce Comte étoit également ouvert aux riches & aux pauvres qui alloient à Rome. Il eut pour ſucceſſeur en 1028,

Rainard ſon fils, époux d'Alix de France, fille du Roi Robert, qui lui porta le Comté d'Auxerre en dot, dont Landri ſon pere avoit reçu l'inveſtiture de l'Evêque. C'eſt de ſon temps que ſe tint la fameuſe aſſemblée de 1033 dont on a parlé. Il fut tué en 1040 à Seignelai, dans un combat livré au Duc Robert qui prétendoit à ſon Comté. Son épouſe paſſe pour la fondatrice de l'Abbaye de Criſenon.

Guillaume I vengea la mort de ſon pere par celle du fils du Duc, & recouvra ſon patrimoine, auquel il unit le Comté de Tonnerre par ſon mariage avec Hermengarde. Il fut ſi magnifique, dit la Chronique de Vezelai, que pendant 50 ans il eut toujours à ſa ſuite 50 Chevaliers & 50000 écus dans ſes coffres. Il reçut en 1100 la ſépulture à Nevers dans le Monaſtere de St. Etienne qu'il avoit rétabli.

Guillaume II, ſon petit-fils, ſe déſiſta de la coutume aſſez bizarre, de s'approprier tous les meubles de l'Evêque d'Auxerre après ſa mort, & contribua beaucoup à la fondation des Abbayes de Pontigni & de Rigni. Son courage & ſon attachement pour

Louis le Gros, étoient ſi connus, que l'Abbé Suger, Miniſtre du Royaume, n'a pas craint de lui donner la qualité de très-excellent Comte, *egregius Comes*; il fut même choiſi pour accompagner Louis le Jeune en Gaſcogne, où il alloit épouſer Eleonore de Guyenne, en 1137. Mais renonçant tout-à-coup aux vanités du monde, il ſe retira dans la grande Chartreuſe, où il prit l'habit de Frere Convers ſous lequel il mourut avant la fin de ſon noviciat, en 1147.

Guillaume III ne reſſembla guere à ſon pere. S. Bernard en fait un portrait peu flatteur dans ſa lettre 280 au Pape Eugene III. Il eſt vrai qu'il eut de violentes diſputes avec ſon Evêque, & les Moines, pour des droits féodaux, & même des guerres ouvertes contre les Seigneurs de Touci, de St.-Verain, de Dampierre. Il finit ſes jours agités en 1161, & fut inhumé à St. Germain.

Guillaume IV aſſiſta en 1162 au Parlement pour régler les affaires d'Etat, ſoutint les Habitans de Vezelai qui avoient établi une Commune, contre les prétentions outrées de l'Abbé, fut excommunié par Alexandre III qui étoit alors à Sens, & forcé par l'arrivée de Louis VII à faire la paix avec les Moines. Il profita de ſa tranquillité pour agrandir Auxerre & le fermer de murs; ſe croiſa en 1167, & mourut l'année ſuivante en Orient. Il fut enterré à Bethléem,

ayant légué à cette Egliſe l'hôpital de *Pantenor* à Clamecy, pour ſervir de retraite à cet Evêque, en cas qu'il fût chaſſé de ſon Siége par les infideles.

Guy, ſon frere & ſucceſſeur, mourut jeune à Tonnerre en 1176, laiſſant de Mathilde, petite-fille du Duc Hugues II, depuis Religieuſe à Fontevrault, un fils mort en bas âge; & Agnès que Philippe-Auguſte unit à Pierre de Courtenai ſon couſin, petit-fils de Louis le Gros, en 1176. Pierre de retour de la Paleſtine, où il avoit ſuivi ſon Roi en 1191, acheva la clôture de la Ville, céda ſon château aux Habitans pour y traiter de leurs affaires & y loger leur Prévôt. Devenu Marquis de Namur, il ſe trouva à la bataille de Bouvines en 1214, fut ſacré Empereur d'Orient par le Pape Honorius III en 1217, & partit pour Conſtantinople, accompagné de 160 Chevaliers & de 5500 hommes de troupes: mais il périt triſtement en chemin à Durazo, que les Vénitiens l'avoient engagé d'aſſiéger.

Hervé de Nevers ſon gendre, fonda le Prieuré de l'Epau, *de Spalo*, près de Donzi, la Chartreuſe de Bellari, l'Abbaye de Cure, ſelon quelques-uns, & reçut la ſépulture à Pontigni en 1222.

Sa veuve Mahaud épouſa Guy, Comte de Forez, mort en Paleſtine, & dota l'Abbaye de Reconfort en Nivernois, où elle voulut

être inhumée en 1257. Le nom de cette Comteſſe eſt très-recommandable à Auxerre pour avoir affranchi tous les Bourgeois en 1223, établi la commune, & donné la permiſſion de vendanger à volonté.

Après ſa mort, le Comté fut dévolu à Mathilde de Bourbon ſon arriere-petite-fille, épouſe d'Eudes, fils du Duc Hugues IV. Eudes finit ſes jours dans la Terre Sainte en 1267, laiſſant Alix mariée à Jean de Chalon : leur fils Guillaume de Chalon s'unit à Eleonore de Savoie, en 1291, & hérita du Comté de Tonnerre, par teſtament de Marguerite de Bourgogne, Reine de Sicile, ſa tante maternelle, Fondatrice du bel Hôpital de Tonnerre, où l'on voit ſon mauſolée. Ce bon Prince périt à la bataille de Mons-en-Puelle, gagnée par le Roi de France en 1304.

Son fils Jean II eut le même ſort à la malheureuſe journée de Crécy, en 1346.

Jean III accorda le droit de chaſſe à tous les Bourgeois : priſonnier à la bataille de Poitiers, en 1556, il fut conduit avec le Roi Jean à Londres, d'où il ne revint que 4 ans après.

Jean IV, élu Général en 1364, à la bataille de Cocherel, où les François prirent pour cri de guerre *Notre-Dame d'Aucere*, pourſuivit les Anglois vaincus juſqu'à Vignoles : mais la même année, il fut pris à la journée d'Aurai, & vendit ſon Comté d'Auxerre

à Charles V en 1370, pour 31000 francs d'or, qui vaudroient actuellement, ſelon le calcul de M. le Pere, 717315 livres. Jean finit en 1379, laiſſant Louis de Chalon, mort en 1398, en pourſuivant le procès contre le Roi, pour ſes prétentions ſur le Comté d'Auxerre.

Son fils Louis II tranſigea en 1414 avec Charles VI pour une groſſe ſomme d'argent, & fut tué à la bataille de Verneuil en 1424.

Charles V compoſa avec l'Evêque P. Aimon ſur le quint-denier, de la vente du Comté, ſelon la Coutume du Pays. Le Prélat ſe contenta de 3000 livres, *pour révérence du Roi*, en Juillet 1371.

Ce Comté fut cédé au Duc de Bourgogne par le Traité d'Arras, en 1435, ſauf au Roi l'hommage & le reſſort. Après la mort du dernier Duc, Louis XI réunit de nouveau ce Comté à la Couronne; ce qui fut confirmé par le traité de Senlis en 1493. Charles Quint l'extorqua par le traité de Madrid à François I. Mais par le traité de Cambrai, 1529, la poſſeſſion en fut aſſurée au Roi, à la réſerve des actions de l'Empereur; ce qui fut également ſtipulé par la paix de Crepy en 1554.

Obſervons, 1°. que ces anciens Comtes marquoient quelquefois par le terme de *Conſulat*, le nombre des années de leur gouvernement.

2°. Ils avoient droit de battre monnoie, dont ils confioient les coins à certaines familles affidées, aux XII & XIIIe. ſ.

3°. Les Comtes avoient un hôtel à Paris, rue de la Tiſſeranderie : ce fut depuis cette maiſon que Joinville dit avoir un jour porté St. Louis juſqu'aux Cordeliers.

4°. Le Comté ou canton de l'Auxerrois étoit originairement auſſi étendu que le Diocèſe l'eſt aujourd'hui. J'ai prouvé par des chartes (*au t. 1, p. 346*), que Briare, Mêve, Cône, Gien, Entrains, Varzi, Pouilli, étoient dans ce territoire. Il ne comprend plus que la Capitale, 5 pet. Villes, 4 Bourgs & des Villages, en tout 43 Paroiſſes.

VICOMTES.

Les Vicomtes, *Vice-Comites*, furent établis pour rendre juſtice aux peuples de la campagne, de même que le Comte la rendoit à la Ville. Ceux d'Auxerre jouiſſoient d'une partie de la riviere & des amendes, ſelon la charte de P. de Courtenai, 1194, & celle de Guy de Forez, 1226. Ils avoient un hôtel au deſſous du Palais des Comtes, qui n'en étoit ſéparé que par une rue. Une porte de la Cité, qui conduiſoit à S. Mamert, s'appelloit encore en 1242 la porte du Vicomte; & comme en ces temps on diſoit *Cuens* pour Comte, on diſoit auſſi *Viens* pour Vicomtes; ce qui fit appeller

leur Cour, *la Cour des Véens*, qu'on a prononcé dans les derniers siécles, *Cour des Vents.*

Rainaud de Vergy fut Vicomte d'Auxerre, commis par le Duc Richard depuis 900 à 920.

Leotheric, qualifié *Vexillarius S. Stephani*, parce que sa fonction exigeoit que dans les guerres il portât l'étendard de la Cathédrale.

Olric en 1104. Itier de Touci, de concert avec le Voyer de la Ville, quitte son droit sur les amendes, moyennant 20 l. de rente, en 1189. Narsot de Touci en 1226.

Les Vicomtes disparoissent ensuite par l'établissement des Baillis : leur dignité fut alors éteinte ou réunie à celle du Comte.

Evêques.

Auxerre ayant été élevé au rang de Cité, détachée de celle de Sens, eut des Evêques si distingués par leur éminente sainteté, que les Papes qualifierent toujours cette Eglise du glorieux titre de *Sainte.* 21 (1) d'entre eux sont honorés d'un culte public. Le Chapitre a fait mettre en 1770 leurs bustes sur les stalles, comme avoit

(1) On en comptoit même 32 dès le milieu du XIIIe. s.; ce qu'on ne trouve en aucun autre Evêché.

fait Geoffroi de Champaleman en 1076, & a eu ſoin en tout temps d'écrire la vie de ſes Prélats après leur décès. Ce précieux ouvrage, manuſcrit très-authentique, & l'un des plus anciens qui ſoit en France, eſt connu par ſon titre, *Geſta Pontificum Autiſſiodorenſium* : il eſt imprimé dans le Recueil du P. Labbe, & M. le Beuf en a fait uſage dans ſes *Mémoires* ſur Auxerre, tom. I.

On remarque S. Amâtre qui bâtit dans la Cité la premiere Egliſe, reçut ſous ſa diſcipline S. Patrice, l'Apôtre de l'Hybernie, & nomma en 418 pour ſon ſucceſſeur, Germain, Gouverneur ou Duc du Commandement armorique (1), la gloire des Gaules, l'ornement de l'Epiſcopat, le fléau de l'héréſie, le refuge de tous les malheureux. Ses vertus furent ſi éclatantes, qu'après S. Martin on ne voit pas de Saint ſous l'invocation duquel il y ait eu autant de Temples dédiés au Seigneur, non-ſeulement en France, mais encore en Italie, & même chez la nation Britannique avant ſon ſchiſme.

(2) Armorique ſignifie pays baigné par la mer; Il comprenoit 5 Provinces, dont 2 au centre de la Gaule, Bourges & Sens. Un Officier général commandoit les troupes qu'on y plaçoit pour s'oppoſer aux Barbares. Il y en avoit depuis Rouen à Paris, & de Paris juſqu'au fort du *Corœ-Vicus* ſur la Cure, à 7 lieues d'Auxerre. L'Empereur Honorius nomma en 415, Germain Gouverneur *du Tract Armorique*.

S. Aunaire, *Anacharius*, éleve de S. Syagre d'Autun, & le Maître de S. Outrille, Archevêque de Bourges, fit dans un Synode, cité comme Concile, de ſages réglemens approuvés par Gontran en 580. C'eſt le plus ancien Synode de l'Egliſe Chrétienne dont nous ayons les actes.

S. Pallade, fondateur de l'Abbaye de S. Julien, aſſiſtant aux Conciles de Rheims & de Chalon, ſouſcrivit en ces termes: *Palladius peccator, Sanctæ Autiſſ. Ecc. Epiſcopus.*

S. Tetrice régla dans un Synode de 692, l'ordre ſuivant lequel les Abbés ou Archiprêtres feroient l'Office dans ſa Cathédrale. (*V. tom. 1er. pag. 348*).

Le Vén. Maurin, par un trait de prudence ſinguliere, obtint de Charlemagne les biens qui avoient été enlevés à ſon Egliſe par Charles-Martel, en lui préſentant les médailles d'or attachées à ſon étole, trouvées dans la tour de *Brunehaut*. Wala ſe diſtingua par ſon amour pour les lettres & les Savans.

S. Geran s'étoit fait tellement aimer étant ſimple Chanoine, que les principaux Bourgeois le porterent ſur leurs épaules à S. Etienne pour ſon inſtallation. Il nourriſſoit 12 pauvres par jour en ſa maiſon, aida le Duc Richard à chaſſer les Normands, ſortit victorieux de 3 combats qu'il leur livra, & mourut en 914.

Le Vénérable Humbaut, fort hoſpitalier, nourriſſoit tous les jours de Carême 12 pauvres, & en habilloit à Pâques un grand nombre, diſant *qu'un Evêque eſt inhumain, s'il exclut quelqu'un de ſa table.*

Hugues de Mâcon, 1er. Abbé de Pontigni, fut élu Evêque en 1137 : c'eſt le 1er. Prélat donné à l'Egliſe par l'Ordre de Cîteaux, comme Eugene III eſt le 1er. Pape : il fut inhumé à Pontigni en 1151.

Hugues de Noyers, dont j'ai fait une mention honorable *au tom. V, p.* 430, ne fit point garder dans ſon Diocèſe l'interdit jeté ſur les Terres de Philippe Auguſte par Céleſtin III, en 1197.

Ferric Caſſinel mérite d'être cité comme éloquent Prédicateur. Charles VI ayant fait célébrer à S. Denis un Service ſolemnel pour le Connétable du Gueſclin, 4 chevaux de l'écurie du Roi furent préſentés à l'offrande par 4 Princes. L'Evêque d'Auxerre officiant, fit un diſcours pathétique à la louange du défunt. C'eſt la 1re. oraiſon funèbre qui ait été prononcée en France, en 1389.

Mon objet n'étant pas de parler de tous les Evêques, je m'arrêterai un moment ſur Philippe de Lénoncourt, dont je rapporterai un trait oublié par l'Abbé le Beuf, & cité par M. de St^e^.-Foix en ſon *hiſtoire de l'Ordre du S. Eſprit, tom. II.*

Envoyé à Rome par Henri III, Lénoncourt apprend la fin funeſte de ce Prince. S'étant trouvé au Conſiſtoire où Sixte V donnoit les plus grands éloges à l'exécrable action de Jacques Clément, « Que viens-» je d'entendre, s'écria-t-il? Quel triom-» phe pour les défunis, quand ils appren-» dront que le Chef de notre Religion » applaudit à l'aſſaſſinat d'un Roi! Je ſors, » ajouta-t-il en ſe levant, je ſors ſaiſi d'hor-» reur. » La voix de la vérité en impoſe du moins pour quelques momens aux caracteres les plus impérieux. Sixte baiſſa les yeux, ne lui répondit rien, congédia le Conclave, & le lendemain ayant appris qu'il ſe préparoit à partir de Rome, il feignit de l'ignorer.

Le Cardinal de Lénoncourt de retour en France, rejetta avec indignation les offres que la Ligue lui fit faire, reconnut Henri IV & fut de tous ſes Conſeils. Il mourut Archevêque de Rheims en 1591.

Jacques Amyot, ſi célèbre par ſa haute fortune & ſon érudition, ne fut ni auſſi déſintéreſſé, ni auſſi fidele durant les troubles de la Ligue. L'Abbé le Beuf qui le juſtifie contre M. de Thou, d'infidélité envers Henri III ſon auguſte Eleve, avoue qu'il fut contraire à Henri IV, & qu'il ſouhaitoit pour Roi le Cardinal de Bourbon. Il fonda le Collége d'Auxerre, & mourut âgé de

80 ans en 1593. Il fut le premier qui répandit dans la proſe, comme on en peut juger par ſa traduction de Plutarque, une douceur & une aménité inconnues avant lui.

Ses ſucceſſeurs ont été François de Donadieu, Gilles de Souvré, Domin. Seguier transféré à Meaux en 1637, Pierre de Broc; Nic. Colbert, mort en odeur de ſainteté à Varzi en 1676; André Colbert mort en 1704; Charles de Tubieres de Caylus, décédé en 1754; Jacques-Marie Caritat de Condorcet, transféré de Gap à Auxerre en 1754, ſept ans après à Lizieux: Jean-Bapt. Marie Champion de Cicé qui lui a ſuccédé, eſt le 105e. Evêque d'Auxerre. Obſervons que 7 ont été Cardinaux, 3 Légats, 4 Chanceliers de France, & 2 grands Aumôniers.

PRÉROGATIVES DE L'ÉVÊQUE.

L'Evêque d'Auxerre eſt le premier Suffragant de la Métropole de Sens, Seigneur de Varzi, Cône, Touci, Apoigni, Regennes, *&c.* Il a le droit de ſe faire porter à l'Egliſe le jour de ſon inſtallation, par 4 Barons ſes vaſſaux; ſavoir, le Comte d'Auxerre, les Barons de Donzi, de S.-Verain & de Touci. Pierre de Courtenai reconnut ce droit en 1207, ſelon la Sentence arbitrale de S. Bernard en 1145; Hervé de Nevers

en 1209, & les autres Comtes juſqu'à Philippe le Bon. Nicolas Colbert eſt le premier qui diſpenſa les Barons de ce devoir, ſans préjudice de ſes ſucceſſeurs.

L'Evêque pouvoit auſſi loger 6 jours (réduits depuis à un ſeul, ou à un marc d'argent) dans l'Abbaye de S. Germain, lors de ſa réception.

Les Comtes reprenoient en fief de l'Evêque, comme firent Guillaume en 1157; Pierre de Courtenai, 1207; Jean de Chalon, 1280; & les autres Comtes juſqu'à Charles V, qui ayant acquis ce Comté, commit Bureau de la Riviere pour faire foi & hommage à l'Evêque en 1373 : Charles VI envoya de même ſon Chambellan Philippe de Savoiſi, en 1392.

Les Barons de Donzi & de S.-Verain ſe ſont acquittés du même devoir, comme on le voit par des actes multipliés depuis 1209 à 1678. Un Arrêt du Grand-Conſeil de 1698, ordonne au Duc de Nevers de fournir à l'Evêque aveu & dénombrement de ces 2 Baronnies, comme mouvantes en plein fief de ſon Evêché, & de ſatisfaire au droit de *portage*, à peine de ſaiſie féodale de ces Baronnies.

L'Evêque faiſoit battre monnoie : on connoît encore des piéces marquées d'une croix de chaque côté, dont on voit l'empreinte dans Ducange, tom. IV.

Les Abbés de Pontigni & de Roches lui prêtoient ſerment de ſoumiſſion & de révérence, comme fit Jacques de Thermes, Abbé de Pontigni en 1319 : l'actuel a rempli ce devoir en 1764, & celui de S.-Pierre en Valée en 1769.

De temps immémorial l'Evêque jouit du château de Regennes, *Regius amnis*, appellé *clos épiſcopal d'Apoigni* ſous l'Evêque Humbaut, qui le rétablit en 1090 : il fut réparé & augmenté par Hugues de Noyers en 1200, fortifié & garni d'artillerie par Guy de Mello en 1257, & par P. de Vilaines en 1347; pris & ruiné par les Anglois en 1357; par le Duc de Bourgogne, 1472; par les Huguenots & les Ligueurs au XVIe. ſ. : enfin il a été rétabli à la moderne en 1769 par l'Evêque actuel; c'eſt une maiſon délicieuſe, ornée par la main du goût, embellie d'un parc tracé par *le Nôtre*, arroſée par l'Yonne qui en fait une preſqu'iſle. Cette poſition charmante a fait plus d'une fois nommer ce beau ſéjour *l'Iſle Enchantée*; enſorte que le Chanoine Dettey a eu raiſon de dire, en parlant de la riviere qui l'environne :

Captus amore loci curſum deflectit, & omnes
Circumquaque hortos lenibus ambit aquis.

Cette maiſon de plaiſance a été honorée de la préſence de S. Louis, en 1266; du Roi

Roi Jean, 1361, & de celle de Monsieur, frere du Roi, en 1778.

Enfin les Evêques avoient un Hôtel à Paris, acquis par Guy de Mello sur la Paroisse de S. Côme, près de la porte d'Enfer, vendu par le Cardinal de la Bourdaisiere 16000 liv. en 1565.

L'Evêque nomme à tous les Canonicats de son Eglise, & à ceux de toutes les Collégiales de son Diocèse, excepté de St.-Fargeau.

Son Diocèse comprend 210 Paroisses, 9 Collégiales, 11 Abbayes, 30 Prieurés, 7 Commanderies de Malte réunies à celle d'Auxerre; 23 Communautés d'hommes, 13 de filles, 45 Chapelles.

EGLISE CATHÉDRALE.

S. Pelerin, l'Apôtre du Pays, bâtit un petit oratoire au-dessous de la porte *des Bains*, proche la Fontaine où il baptisoit. S. Amatre voyant que cette Chapelle ne pouvoit contenir les Fideles, fit élever un plus grand édifice dans l'enceinte de la Cité, & le dédia sous l'invocation de S. Etienne, vers 415. Il fut depuis agrandi en 610 par S. Didier, qui l'orna d'ouvrages en mosaïque, rebâti & augmenté par ses successeurs depuis le IXe. s. jusqu'au XIIe. Le

Pape (1) Calixte II en conſacra le grand autel en 1119. Enfin Guillaume de Seignelai entreprit en 1213 la Baſilique qui ſubſiſte, & qui eſt la cinquiéme élevée ſur les ruines de l'ancienne.

Le grand portail n'a été achevé qu'en 1550 : la conſécration du nouvel autel en ſarcophage de marbre turquin violet, a été faite en 1772. Le 1er. Evêque inhumé en cette Egliſe fut Guy I, mort en 961. Tous ſes prédéceſſeurs avoient choiſi leur ſépulture à S. Germain ou dans d'autres Egliſes, preſque toujours hors des murs de la Cité, ſelon la coutume générale des premiers temps.

La Cathédrale peut être regardée comme une des plus belles du Royaume. La hardieſſe & la légéreté des voûtes captivent également l'admiration de l'ignorant & du connoiſſeur. Servandoni & le Comte de Caylus l'eſtimoient ſinguliérement. Depuis 1744 à 1775, le Chapitre a fait des décorations pour plus de 50000 écus. Cette Baſilique a 300 pieds de long ſur 120 de large, & 100 d'élévation : elle eſt bien croiſée, bien proportionnée, très-éclairée, & ſymmétriquement pavée.

(1) Cinq Souverains Pontifes ont fait quelque ſejour à Auxerre au XIIe. ſ. Paſcal II, Calixte II, Innocent III, Eugene III & Alexandre III.

Cependant la plupart des Géographes & Auteurs de Dictionnaires, ſans en excepter la Martiniere, ni Expilli, ni Piganiol, qui ont écrit de nos jours, n'en diſent rien, & réſervent leurs éloges pour le Palais épiſcopal, qui n'a au dehors aucune apparence, ni régularité, & qui n'eſt qu'une maiſon ordinaire; mais remarquable par ſon heureuſe ſituation, par une grande ſalle ſynodale, & par ſes vaſtes ſouterreins. Louis XIII y a logé en 1631, & Louis XIV cinq fois.

Il eſt dommage que des 2 tours à côté du grand portail de S. Etienne, il n'y en ait qu'une de finie, ayant 183 pieds de hauteur; & que le buffet d'orgue ait eté placé en 1768, à la porte latérale du midi, faute de fonds ſuffiſans pour le mettre à la grande porte où il avoit été poſé par Franç. d'Inteville en 1520. On remarque auſſi que contre l'uſage commun de France, le trône pontifical eſt du côté de l'évangile, ainſi placé par Domin. Seguier en 1637. La chaire de pierre étoit jadis au fond du ſanctuaire, conformément à la bonne antiquité: elle fut déplacée pour conſtruire l'autel de *la Comteſſe*, conſacrée en 1338.

L'anc. aigle du chœur donnée par le Chantre Bertrand Caſſinel en 1397, a été refondue par Sloodz en 1750, ſous les yeux du Comte de Caylus. C'eſt une des plus

belles piéces que l'on puiſſe voir en ce genre pour le goût & l'exécution.

4 cloches fort ſonores furent données en 814 par l'Evêque Angelême; 2 autres par Hugues de Chalon en 1036 : elles furent refondues en 1569 : la groſſe qui peſe 10 milliers eſt de 1614 : ſur une autre qui date de 1589, on lit une inſcription ligueuſe en 7 vers latins, où Henri IV eſt appellé *impius & mavors*.

On voit au chœur les mauſolées bien travaillés de Jacques Amyot, de Nicolas Colbert, & l'épitaphe très-honorable de Charles de Caylus : elle eſt rapportée en françois dans le 2e. vol. de ſa vie imprimée en 1765. Dans la Chapelle de S. Alexandre, diſtinguée par la légéreté de ſes colonnes, ſont les monumens de Cl. de Chaſtellux, Maréchal de France, & de Jean ſon fils, Vicomte d'Avalon, mort en 1488. L'épitaphe poſée il y a 150 ans, avance fauſſement que le ſiége de Cravan *avoit été formé par les Anglois* ; & l'on ſait que c'étoit par les François & les Ecoſſois, que le Sire de Chaſtellux, dans ſon acte d'acceptation de la prébende héréditaire, traite de *pilleurs, robeurs, ennemis de l'Egliſe & du Roi* ; tandis qu'ils ſoutenoient le parti chancelant de Charles VII, & ſon droit certain au Trône contre l'Anglois qui l'avoit uſurpé.

Les Chanoines ont ſagement fait diſparoître en 1768, la ſtatue énorme de S,

Chriſtophe, élevée en pierres de taille par J. Olivier, Chanoine, vers 1540, ayant 29 pieds de haut & 16 de large : ſon bâton étoit un tronc d'arbre garni de nœuds, de 32 pieds de hauteur. Comme le peuple ignorant murmuroit de ſa deſtruction, André Mignot, Chanoine & Chantre, écrivit à ce ſujet un Mémoire hiſtorique, où il prouve l'abus des ſtatues coloſſales de S. Chriſtophe. (V. Journ. de Verdun, Août 1768, p. 119).

Ce Chapitre eſt compoſé de 6 Dignitaires, le Doyen, le gr. Archidiacre, le Chantre, le Tréſorier, l'Archidiacre de Puiſaye (1), le Pénitencier, & de 51 Chanoines ainſi fixé dès 1100. Le ſous-Chantre & le Lecteur qui ſont 2 perſonnats, partagent entre eux une Prébende outre leur Canonicat. Le Collége jouit de la Préceptoriale depuis 1560. La dignité de Prévôt fut ſupprimée en 1166.

Les ſemi-Prébendés app. *Tortriers* ou *Torciers* (2), n'étoient que 8 au XIIe. ſ. &

(1) Il n'y avoit jadis qu'un ſeul Archidiacre. L'Evêque Guy Mello en fit établir, par Bulle d'Innocent IV, en 1249, un 2e. auquel la Cure de Mezilles fut unie, comme celle d'Annai, au gr. Archidiaconné.

(2) De *tortâ*, tourte, petit pain ; les ſemi-Prébendés ayant une tourte plus petite que les Chanoines du temps de la vie commune. Gaguin dit :

Le pourre mengue ſa *torte*,
Ses aux, oignons ſans cremeur.

12 en 1581 ; maintenant 7. 24 titres de jeunes Clercs ſous le nom de Chapelains, 2 Sacriſtains, 2 Bedeaux ou Bâtonniers inſtitués en 1213 : le Chapitre en a inſtitué un 3°. en 1668, & un Suiſſe en 1736. Il entretient un Maître de muſique, 6 Enfans de chœur, avec 8 Chantres, Muſiciens & Commis, compris l'Organiſte, le Baſſon & le Serpent. Ce dernier inſtrument fut inventé par Edme Guillaume, Chanoine d'Auxerre, en 1590.

Le Doyen & le Chantre ſont élus par le Chapitre; les 4 autres Dignités & tous les Canonicats à la nomination de l'Evêque: ceux-ci ſont d'un aſſez modique revenu. La fidélité & l'édification avec leſquelles on en remplit les fonctions, prouvent le déſintéreſſement & la religion des Bénéficiers qui ont grand ſoin d'éviter les procès. Depuis le fameux procès des *Bordés* (1), & *Débordés*, qui mit une funeſte diviſion dans le Chapitre, & lui coûta 80000 liv. en 1643, on n'a plus plaidé, ou très-rarement, que pour des cauſes indiſpenſables.

(1) Ce nom vient d'une *bordure* d'hermine autour de l'habit de chœur, que quelques-uns avoient priſe contre le gré des autres. Ce ſingulier procès qui avoit commencé en 1639, fut terminé par Arrêt en 1643, contre les *Bordés*, quoique leur prétention fût fondée ſur les Statuts du Chapitre même.

Le Chapitre a la propriété de 43 maiſons canoniales, & chaque Chanoine en achete l'uſage pour ſa vie. La Juriſdiction temporelle s'étend ſur ſes Terres & dans le cloître de la Cathédrale depuis 1276. La ſpirituelle s'exerce par le Chapitre en Corps, en forme de Juriſdiction correctionnelle, ou par le Tribunal de l'Officialité du Chapitre qui eſt exempt de la Juriſdiction épiſcopale, ſelon l'accord fait par Michel de Creney en 1390, ayant l'Archevêque de Sens pour protecteur de leur privilége. 24 Cures ſont à la nomination du Chapitre : ſon Député dans les aſſemblées provinciales, opine après celui de Sens. Le Doyen Gaſpard Moreau fut Elu du Clergé aux Etats de Bourgogne en 1730 : les Chanoines Vautier & Frappier, Députés aux Etats de 1772 & 1778, ont été nommés Commiſſaires Alcades.

L'Egliſe d'Auxerre jouit des droits de régale, le Siége vacant, à titre onéreux, par un échange formel du Comté de Gien, portion du Domaine de Donzy, une des quatre Baronnies vaſſales du Fief de cette Egliſe, à laquelle elles furent données par S. Germain, comme ayant été ſon propre patrimoine. Lorſque Philippe-Auguſte acquit ce Comté, le fief lui fut délaiſſé libre, & pour cette raiſon, dit l'Arrêt de 1555, le Roi quitta la régale ſur l'Egliſe d'Auxerre, par

Traité de 1200, confirmé par Innocent III en 1207, & par Charles V, en 1375.

2 Arrêts ajouterent au mérite d'une ſi ancienne poſſeſſion, toute l'autorité de la choſe jugée, & ils ont fait, depuis ce temps, loi en faveur du Diocèſe; l'un en 1513, contradictoire avec le Procureur Général; l'autre en 1555. La Déclaration de 1673, qui excepte formellement les Egl. exemptes à titre onéreux, a pris ſous ſa protection celle d'Auxerre.

C'eſt en vertu de cette ceſſion, que le Chapitre a toujours adminiſtré, pendant la vacance du Siége, le temporel & ſpirituel de l'Evêché. On voit par des actes multipliés des XV, XVI, XVII ſ. que dans la vacance, il a la collation des *grandes* Prébendes de la Cathédrale, & des *petites* des Collégiales, dont il a toujours uſé. Il paroît que le Roi, par le Traité de 1200, mit le Chapitre à tous ſes droits en fait de régale, non par forme d'exemption & de quittance, mais par ceſſion & par échange des droits qu'il pouvoit prétendre. Auſſi le Chapitre emploie-t-il dans ces collations la clauſe remarquable de *jure regaliæ*, & ajoute, *in quantum poſſunt, & ſecundùm quod habent.*

Le Martyrologe de l'an 1007 eſt impr. dans l'*Ampliſſ. Collectio* de D. Martenne, tom. VI, & ſurpaſſe tous ceux de ſon temps, au

Jugement de cet Auteur. Le nouveau *in*-4°. 1751, eſt regardé comme le meilleur qui ait paru, quant à la bonne critique & aux notes ſavantes miſes à l'article de chaque Saint, dit la Bibliot. Hiſt. de France, tom. IV, p. 262. C'eſt le ſeul qui ait été publié avec celui de Paris depuis la réforme des Breviaires. Il eſt enrichi d'une collection de Canons, qu'on lit chaque jour à Primes.

Le Nécrologe écrit auſſi en 1007, eſt imprimé au tom. 2 des Mém. de M. le Beuf: le nouv. de 1762, eſt lu manuſcrit au chœur: on travaille à le perfectionner, en y inſérant les traits les plus propres à illuſtrer l'Hiſtoire, & à nourrir la piété.

Le nouveau Miſſel, impr. en 1738, eſt très-eſtimé, & a ſervi de modele à pluſieurs qui ont paru depuis. On y trouve une Meſſe très-bien compoſée ſur l'autorité des Rois, & l'obéiſſance qui leur eſt due. Il eſt le ſeul Miſſel de France qui ait le plus conſervé de l'ancien Miſſel gallical, ſur-tout pour la diſtribution des Epîtres & Evangiles.

Le Chapitre avoit ancien. une bonne bibliotheque, diſſipée avec les titres par les Calviniſtes, qui mirent toute l'Egliſe au pillage. Le dégât montoit à 340000 livres, ſuivant le procès-verbal dreſſé par Claude de Heu, Procureur du Roi. Depuis cette fatale époque, on n'avoit pu raſſembler des livres; ſeulement il fut arrêté en 1636 un

projet de rétablir la bibliothéque. Le ſavant Abbé le Beuf, MM. Mignot, Chantre, & Potel, Chanoine, ont légué leurs livres placés dans des armoires fort propres, faites à leurs dépens. Un Chanoine en prend ſoin, & tient regiſtre des volumes qu'il prête à ſes Confreres. Bel exemple pour les autres Cathédrales!

On voit au tréſor qui n'eſt pas conſidérable, ayant été enlevé par les Huguenots en 1567, un beau dais fait en 1754; un reliquaire de S. Pelerin, donné par M. Seguier; une nouvelle châſſe dont on eſt redevable, preſqu'en total, aux médailles académiques gagnées par M. le Beuf. Il les avoit deſtinées à cet uſage, pour y mettre les reliques de S. Germain, ramaſſées ſur le pavé par les Fideles, dans le temps de la profanation des Calviniſtes, conſervées par Edme Martin, Abbé de S. Marien, en 1607, & découvertes en 1717 par M. le Beuf, qui s'eſt donné beaucoup de mouvement pour les faire vérifier. La procédure étoit toute inſtruite, lorſque la mort de M. de Caylus ſuſpendit l'acte ſolemnel de vérification.

Ce Chapitre a eu des Chanoines diſtingués dans les Lettres. Il ſuffit de citer les plus connus. Alagus & Raimogala, Auteurs du *Geſta Pontificum*, avec le ſavant & pieux Bénédictin Heric, vers 880: Gilbert l'univerſel, devenu Evêque de Londres: Vin-

cent de Beauvais, Scholaſtique au XIIIe. ſ. Renaud Martin qui a fait la vie de Jacques Amyot: P. le Venier, Profeſſeur au Collége de Navarre, auquel nous devons pluſieurs Hymnes & bonnes piéces de vers: Louis Noël Damy, grand Antiquaire, mort en 1686: Jean le Beuf qui aura ſon article parmi les illuſtres Auxerrois: Joſeph-Nic. Dulerins, célèbre Prédicateur, mort en 1763: Fr. Graſſet, Jean-André Mignot, auxquels on doit en grande partie le nouv. martyrologe, le proceſſionnal, le breviaire & le miſſel: P. Dettey, Auteur de la vie de M. de Caylus, & du ſavant Mémoire ſur la vérification des Reliques de S. Germain: Fr. André Potel qui a donné la vie d'André Colbert, & les Rits de l'Egliſe Cathédrale: Auguſtin J. Ch. Clement, Auteur des Lettres ſur les Reliques de S. Germain, en réponſe à celles de D. Vidal, & du Mémoire bien écrit ſur le rang des Chapitres des Cathédrales dans l'Ordre hiérarchique, 1780. Aug. Etienne Frappier a publié l'hiſtoire de l'Ab. de S. Julien, 1777, & la *proteſtation* en faveur du droit du Doyen: Gabriël-Marin Ducreux, Auteur des *Siécles Chrétiens*, dont il prépare une nouvelle édition. Preſque tous ces ouvrages ſont annoncés dans les tom. IV & V de la Bibliothéque des Hiſtor. de France, par M. de Fontette.

QUELQUES ANCIENS USAGES.

Cette Egliſe a conſervé pluſieurs rits de la Liturgie Gallicane en uſage à Auxerre, dès le VIe. ſ. juſqu'au IXe. Quand l'Evêque ſe préſente, il commence au pied de l'autel toutes les grand'Meſſes qu'il ne célèbre pas lui-même. Le Diacre ſe place à gauche du Célébrant, par un uſage qui a plus de mille ans; parce qu'il eſt le Miniſtre du Prêtre & le ſeul néceſſaire.

L'Hymne *Gloria in Excelſis* & le *Credo*, ſont chantés en entier par le Chœur, ſelon la déciſion du 3e. Concile de Tolede, en 589, & ſelon l'Ordre Rom. Honorius d'Autun rend le même témoignage pour ſon temps : Innocent III atteſte le même uſage, qui ſe pratique à Lyon, à Sens, à Bourges.

La cérémonie ſi édifiante d'apporter les oblations à l'Autel, vient de l'Egl. d'Orient : elle eſt ſi belle, & en même temps ſi ſimple, qu'elle fait l'admiration des étrangers.

Le Prêtre ne commence le Canon que quand le *Sanctus*, qu'on chante ſur le ton de la Préface, eſt fini.

L'Evêque officiant donne la bénédiction ſolemnelle avant *l'Agnus Dei*. Le Prêtre ne la donne point aux gr. Meſſes, mais ſeulement l'Evêque quand il aſſiſte.

Lorſque le Célébrant, après la Meſſe,

rentre au Chœur, tous ſe levent par reſpect pour J. C. qu'il vient de recevoir.

Le Jeudi Saint, les Archidiacres célébrent avec l'Evêque, & communient comme lui ſous les deux eſpèces.

La ſuſpenſe eſt très-ancienne, & nous vient d'Orient. S. Baſile conſervoit en ſon Egliſe le Corps de J. C. dans une colombe d'or ſur l'autel. S. Perpet de Tours au Ve. ſ. légue une colombe d'argent pour la même réſerve. Aaron, Evêque d'Auxerre, fit à ſon Egliſe un pareil préſent, couronné d'un baldaquin, vers 806. Guy le fit recouvrir de nouvelles feuilles d'argent. La ſuſpenſe eſt aujourd'hui au milieu de l'arcade du rond-point, ſous un grand pavillon, dont les pentes ſont ſoutenues par des anges.

St. Tetrice, pour relever l'appareil des cérémonies, rendre les ſolemnités plus touchantes, & donner à l'Office divin l'éclat & la majeſté convenables, régla dans un Synode, au VIIe. ſ., la maniere dont les Abbés & les Archiprêtres du Diocèſe devoient ſe rendre à la Cathédrale. D. Mabillon dit que c'eſt alors qu'on vit pour la 1ere. fois un collége d'hommes choiſis, qui, raſſemblés dans le ſanctuaire, environnant l'autel de l'Agneau, s'uniſſoient aux Anges pour chanter jour & nuit les louanges du Seigneur. L'Evêque Jean, vers 996, laiſſa d'amples revenus aux Chanoines, afin de faire l'Office

avec la même décence & la même dignité qui avoient rendu cette Egliſe célèbre. Hugues de Chalon, vivant à la Cour, n'étant encore que laïque, dans ſon paſſage par Auxerre, vint faire ſa priere en la Cathédrale. Il fut ſi frappé de la beauté du chant & des cérémonies, qu'il demanda à Dieu, s'il permettoit qu'il fût un jour Evêque, de l'être dans une Egliſe ſi édifiante. Sa priere fut exaucée en 999, qu'il fut ſacré à Saint Germain.

Les matines ſe ſont dites à minuit pendant plus de 5 ſiécles. L'invaſion des Anglois en 1358, & la décadence de la ferveur, les firent remettre à 3 heures, enſuite à 4 en 1726, enfin à 6 à l'ordinaire en 1778.

L'Evêque Angeléme, qui avoit aſſiſté au Concile d'Aix-la-Chapelle en 816, introduiſit parmi ſes Chanoines la vie commune qui fut en vigueur pendant 400 ans. Herifrid & Geran contribuerent, par des libéralités, à ſoutenir un établiſſement qui faiſoit la gloire de leur Egliſe. Ce fut un ſeminaire de Paſteurs, & une école de ſciences & de vertus. Les ravages des Normands interrompirent ce bel ordre. Le cloître & les lieux réguliers furent détruits, & réparés 30 ans après. Le réfectoire étoit dans l'enceinte du Palais épiſcopal. On faiſoit encore en 1408 la conférence en Chapitre

avant Complies, pendant le carême, ſuivie d'un léger repas, app. pour cela *collation*. Cet uſage n'a ceſſé que ſous Jacques Amyot. Le cloître reſſerré d'abord s'étoit étendu au XIVe. ſ.; mais par accord avec le Chapitre en 1352, le paſſage fut ouvert aux Habitans par le cloître.

Les Chanoines, depuis 1725, portent à tout Office ſolemnel la ſoutane violette avec Boutonnieres & paremens de ſoie rouge, ſuivant l'ancien uſage conſtaté par les vitraux de l'Egliſe.

La fête des Foux s'eſt célébrée long-temps en cette Egliſe, comme ailleurs : elle ne ceſſa que par l'autorité de Michel de Creney en 1407; encore un Chanoine s'y oppoſa-t-il, diſant qu'elle étoit plus ancienne que celle de la Conception de la Vierge.

Au XVe. ſ. le Chanoine dernier reçu étoit chargé d'officier & de tenir chœur les fêtes de Noël avec la mître & la croſſe; ce qu'on appelloit *faire l'office de l'Evêque*. Jacques Amyot eut le crédit de faire tomber cette cérémonie ridicule.

Un autre divertiſſement profane étoit le jeu de la pelotte ou ballon, *pilota*. On y jouoit le jour de Pâques, dans la nef, avant Vêpres. Le dernier Chanoine étoit tenu de fournir la pelotte qu'il préſentoit au Doyen. Celui-ci ne rougiſſoit point de la renvoyer à ſes Confreres. Enſuite on danſoit (*more*

ſolito cœperunt choream ducere), & le branle fini, on alloit au Chapitre prendre la collation préparée aux dépens du nouveau venu, & qui ſouvent dégénéroit en ſouper. Cette fête puérile & coûteuſe, autoriſée par les Statuts de 1396, fut ſupprimée par Arrêt de 1538, ſur les plaintes d'un Chanoine auſſi pieux qu'éclairé, nommé Laurent Bretel, décédé 10 ans après.

La réforme des livres liturgiques, heureuſement achevée de nos jours, a fait diſparoître le *Culard* de l'Avent, que les anciens appelloient l'*étoile de Jacob*; la cérémonie des *trois Maries* à Pâques, & celle de *la Croix rouge* de verre à la fin des ténébres.

Geoffroi de Champaleman, fort zélé pour la décoration de ſa Cathédrale qui avoit été incendiée, deſtina en 1075 quelques Prébendes pour des Eccléſiaſtiques qui ſauroient des métiers; l'une pour un habile Orfèvre, l'autre pour un Peintre, la 3e. pour un Vitrier intelligent.

Le Tréſorier, comme celui de Chalon (*V. tom. IV, pag. 463*), en préſence des Rois & des Ducs, entroit dans le chœur habillé en laïc, le faucon ſur le poing, des éperons dorés au talon: ainſi parut en une fête ſolemnelle Jacques Juin en 1464. Le 1er. qu'on connoiſſe eſt Eribald, tué par les Normands en 911. C'eſt un Tréſorier-Chanoine qui donna le terrein pour la fondation

dation de l'Abbaye de Pontigni en 1114.

Claude de Chaſtellux ayant repris Cravan en 1423, remit généreuſement cette Ville au Chapitre, qui accorda en reconnoiſſance à l'aîné de cette illuſtre Maiſon, un Canonicat avec les fruits. Il en prend poſſeſſion botté, éperonné, un oiſeau ſur le poing, revêtu d'un ſurplis, le baudrier & l'épée par deſſus, ganté des 2 mains, l'aumuce ſur le bras gauche, couvert d'un chapeau bordé avec plume blanche.

Quand Céſar de Chaſtellux, qui en avoit pris poſſeſſion en 1648, parut au chœur en préſence de Louis XIV, lorſqu'il alloit viſiter le camp de la Saone en 1683, les Seigneurs de la ſuite du Roi plaiſantoient ſur la bigarrure de cet habillement; le Prince leur dit: *ne badinez pas, il n'eſt aucun de vous qui ne dût ſe faire honneur d'un pareil titre.* Guillaume-Antoine, Comte de Chaſtellux, Brigadier des Armées, eſt le 8e. de ſon nom qui ait pris poſſeſſion de ce Canonicat en 1732, ſous M. de Caylus.

COLLÉGIALE.

Le Chapitre de Notre Dame *de la Cité*, eſt la premiere Collégiale du Diocèſe, compoſée de 2 Dignitaires & de 20 titres, dont 12 remplis, avec droit de députer aux Aſſemblées diocéſaines & aux Etats de la

Province, où le Chantre peut prétendre à l'Election, & le Député du Chapitre à l'Alcadat, comme il a été reconnu aux Etats de 1778.

Cette Egliſe brûlée en 887, rétablie 3 ans après par S. Herifrid qui y fut inhumé, fut rebâtie après un ſecond incendie par Hugues de Chalon, & agrandie par Hugues de Noyers mort en 1206 : le reſte de l'édifice fort endommagé par les Calviniſtes, paroît être du temps de cet Evêque. L'endroit où étoit le chœur, ſert de paſſage à ceux qui deſcendent de la Cathédrale. On n'y dit que l'Office de la Vierge.

ABBAYE DE S. GERMAIN.

S. Germain conſtruiſit vers 422 un Oratoire en l'honneur de S. Maurice, dont il donna la Deſſerte à S. Saturnin ſon Diſciple, & où il choiſit ſa ſépulture en 448. Ste. Clotilde fit élever ſur ſon tombeau une belle Baſilique ſous le nom de ce grand Evêque, ornée depuis par la Reine Ingonde, enrichie de belles Terres par les Evêques Aunaire, Didier, Aymar, &c.

Louis le Débonnaire confirma en 816, le privilége accordé par Pepin à cette Abbaye, d'avoir 4 vaiſſeaux ſur les différentes rivieres de France, pour y tranſférer ſans aucun droit les proviſions. Conrad, Comte

du Palais, fit bâtir la crypte ou *saintes grottes* en 859, par reconnoiſſance de ſa guériſon, & orna le tombeau de S. Germain, devenu vénérable aux Rois & aux Princes.

Ce Monaſtere fut brûlé par les Normands en 889, aſſiégé en vain par le Roi Robert en 1003, incendié en 1074, pris par les Anglois, auxquels le tréſor fut engagé pour racheter la Ville du pillage en 1358. Son plus grand déſaſtre arriva du temps des Huguenots, qui profanerent les reliques, brûlerent la bibliothéque, & le dépouillerent entiérement en 1567.

Il n'y a aucun lieu dans le Royaume qui poſſéde plus de tombeaux de Saints que celui-ci, & qui fût plus riche en reliques avant les Calviniſtes. Trente Rois, Ducs ou Comtes y ſont venus offrir leurs vœux. Merovée, fils de Chilperic, y trouva un aſyle aſſuré pendant 2 mois, vers 576 : Charles le Chauve fit mettre le corps de S. Germain dans une châſſe d'or garnie de pierreries. Charles V vint pieuſement viſiter les *ſaintes grottes*, dont on retira le corps de l'Evêque S. Grégoire, & ceux des Martyrs Felix & Moré, pour les expoſer à ſa vénération. Autour du tombeau de Germain on lit :

Vix eſt in toto ſanctior orbe locus.

Charles VI rendit les mêmes devoirs, & ne dédaigna pas d'inſcrire ſon nom parmi les Moines, auxquels il accorda la permiſſion de ſe fortifier.

Leur Ecole étoit célèbre au IXe. ſ. Lothaire, fils de Charles le Chauve, y fut élevé avec Atton & Brion ſes couſins; Herbaut, Abdon, Ebrard, Princes Teutoniques. Le Moine Heric fut un des plus fameux Profeſſeurs. Remy ſon Diſciple & ſon ſucceſſeur, ſoutint la gloire de cette Ecole: Glaber-Radulphe y attira un grand nombre de Diſciples diſtingués. L'ancien portail, conſtruit à la romaine du temps de S. Germain en groſſes pierres de taille, étoit à l'entrée de l'Abbaye. On voit au deſſus de la porte une pierre antique, ſculptée en relief, repréſentant un guerrier tenant un bouclier de la main droite, & une pique de la gauche, que les Antiquaires croient repréſenter S. Maurice.

Pluſieurs Religieux ont été tirés de cette Maiſon pour être élevés à l'Epiſcopat; entr'autres, Atton, Evêque de Verdun, en 850; Gelan, Archevêque de Sens, en 946; Grimoard devenu Pape ſous le nom d'Urbain V, en 1362.

Les principaux Bienfaiteurs ont été S. Germain, les Reines Clotilde & Ingonde, les Rois Pepin, Charles le Chauve, le Duc Hugues II, les Comtes Conrad, Richard,

Hugues-l'Abbé, Pierre de Courtenai, Jean & Itier de Maligni-le-Châtel, Hugues de de Ste.-Pallaye, Guillaume de Mello, &c. L'Evêque S. Didier donna 3 Terres, Heribert onze Egliſe en 971. Gerlinde, épouſe du Duc Henri, y unit en 989 le Prieuré de S. Leger de Champeaux (Diocèſe de Dijon), fondé par Théodrate, fille de Charlemagne. (*V. tom. II, pag. 485*).

Parmi les Abbés, on en diſtingue ſix devenus Evêques d'Auxerre, 7 Comtes qui jouirent de cette Abbaye : S. Mayeul de Cluni auquel le Duc Henri la remit, y établit Abbé Heldric en 989. Baudouin fit entourer de murs le Monaſtere en 1170. Radulphe & ſes Moines obtinrent du Pape l'exemption de la Juriſdiction de l'Evêque, Hugues de Noyers, qui viſitoit les Egliſes de ſon Diocèſe avec un équipage de Prince, ayant 80 chevaux, & ſon Archidiacre 12. Cependant Guillaume Seignelai fit prêter ſerment d'obéiſſance à l'Abbé qu'il avoit beni, & lui fit reconnoître l'obligation d'aſſiſter au Synode Diocéſain en 1213. Guy de Munois, ſavant & pieux perſonnage mort en 1309 : Guillaume Grimoard devint Pape, & fut inhumé à Marſeille en 1370: étant Abbé de S. Germain, il fit conſtruire une nouvelle Egliſe que la mort l'empêcha de perfectionner: elle vient d'être réparée

à grands frais, bien ornée & pavée en 1779.

Parmi les Commendataires, Louis, Cardinal de Lorraine en 1539; Octave de Bellegarde, Evêque de Conſerans, qui, comme Abbé, aſſiſta au Synode d'Auxerre en 1621, & introduiſit la réforme de S. Maur en 1629; Armand, Prince de Conti; le Cardinal Mazarin; Jean Bouhier, 1er. Evêque de Dijon. . . . Aujourd'hui N. d'Argentré, Evêque de Séez depuis 1771. 16 Prieurés & plus de 40 Cures dépendent de cette Abbaye, où il y eut un cours de Philoſophie en 1637, & 2 ans après un de Théologie.

Cette Maiſon, depuis la réforme de S. Maur, a produit quelques Auteurs : le plus laborieux & le plus fécond eſt D. Daniël-Georges Viole, qui a publié en 1656, *in-4°.* la vie de S. Germain, & un catalogue des perſonnes illuſtres de l'Auxerrois : il a laiſſé en 7 vol. *in-fol.* manuſ. l'hiſtoire des Abbés de S. Germain, dont Henri Bargedé a fait un abregé en 2 vol. *in-fol.* manuſ. conſervés à la bibliothéque. D. Victor Cottron a compoſé l'hiſtoire de l'Abbaye : D. Dominique Fournier a fait la deſcription des ſaintes grottes de S. Germain, 1714, réimprimé en 1780. Jean Baillivet, Prieur, a donné la vie de Jacques Chevreteau, Hermite du Diocèſe de Langres.

S. MARIEN, ABBAYE.

Le Monaſtere de S. Marien fut bâti de l'autre côté de l'Yonne, vers l'an 429, ſous le voc. de S. Côme : il prit enſuite le nom de S. Marien, Religieux de cette Maiſon, mort à Fontenai près de Mezilles, en 488, dont le corps fut apporté en ſon Monaſtere, où il repoſa juſqu'en 912, qu'il fut tranſféré dans les grottes de S. Germain, après que les Normands eurent détruit le Monaſtere de S. Marien. Il fut rétabli par Iterius, Clerc de la Cathédrale, à la priere duquel Innocent II dédia l'autel en 1130. Iterius y attira 9 ans après les Prémontrés, qui trouvant l'endroit trop petit, ſe tranſporterent en la Baſilique de Notre-Dame-la-D'hors. Ils y reſterent juſqu'en 1169, qu'ils ſe retirerent à S. Martin, le plus ancien Monaſtere du Diocèſe, ſitué au delà de la riviere, où Marthe, épouſe de S. Amatre, ſe conſacra à Dieu vers 361, & qui leur avoit été accordé par l'Evêque Hugues dès 1163.

Mais cette Abbaye ayant été détruite par les Anglois, les Prémontrés retournerent à N. Dame en 1358, & 15 après à S. Marien. Enfin cette derniere Maiſon ayant été pillée par les Calviniſtes, en 1567, & achevée d'être détruite en 1590, ils revinrent à N. D.

où ils ſont reſtés. L'anc. Abbaye de S. Marien s'étoit acquiſe au XIIe. ſ. une ſi grande réputation de ſainteté, que des Chanoines de la Cathédrale venoient s'y faire Religieux; tels que Radulphe, Tréſorier, & Robert Abolans, Lecteur. L'Evêque Guill^e. de Toucy s'y retiroit auſſi fort ſouvent par eſprit de piété, & voulut y être inhumé en 1181.

Ainſi l'endroit où étoit le Monaſtere d'Itier, ou plutôt le lieu bâti par S. Germain, habité par les SS. Alode, Patrice, Mamert, Marien, *&c.*, n'eſt plus aujourd'hui qu'une ſimple maiſon de campagne, où il reſte ſeulement une petite Egliſe, ſous le voc. de S. Martin, qui ſert de Paroiſſe aux Habitans du voiſinage.

L'Egl. des Prémontrés eſt regardée comme la premiere Fille de la Cathédrale: les 3 autres ſont S. Pierre en Vallée, S. Amatre & S. Euſebe. L'Abbé de S. Marien jouit d'une Prébende à la Cathédrale, donnée par Hugues de Macon en 1145; enſorte qu'étant *intabulé* pour ſa ſemaine après le Tréſorier, il eſt tenu par lui-même, ou par un de ſes Religieux, à célébrer la meſſe du chœur: ſelon une tranſaction de 1625, le revenu de cette Prébende eſt fixé à 150 livres.

Robert Abolans, dont on vient de parler, mort en 1212, eſt Auteur d'une *Chronique* eſtimée parmi les Savans, publiée par Nic.

Camuſat, en 1608, & connue ſous le nom de *Chronique de Saint Marien.*

La bibliothéque, dit D. Martene en ſon *Voyage Littér.* p. 57, eſt riche en manuſcrits, ſur-tout des Ouvrages de S. Auguſtin. On y voit un Commentaire de Remi d'Auxerre ſur Oſée; celui de Hervé, Moine de Bourdieu, ſur les petits Prophêtes, *&c.* Remarquons que Louis VII fit bâtir *Ville-neuve-le-Roi* ſur un terrein qui avoit appartenu à l'Ab. de S. Marien. V. 7e. vol. p. 57 des Ordonn. du Louvre.

S. PERE, Abbaye.

Sanctus Petrus in Valle : il en eſt parlé dans la vie de S. Aunaire, en 596. L'Evêque Humbaud y mit des Chanoines Réguliers, inſtitués par Yves de Chartres, dont un Chanoine de la Cathédrale étoit Doyen. Guill^e^. de Touci, en 1167, changea le Doyenné en Abbaye. Depuis ce temps, on compte 27 Abbés. Laurent Petitfou fut le dernier Régulier en 1542 : Sous Henri de Lambert, la Réforme de la Congrégation de France, ou de Sainte Geneviève, y fut introduite en 1635. L'Abbé nomme à 10 Cures ou Prieurés-Cures. Il ſera parlé de S. Pere parmi les Egliſes Paroiſſiales.

S. JULIEN, Abbaye de Bénédictines.

La Baſilique de S. Julien exiſtoit dès 596

ſous S. Aunaire. C'étoit alors un Monaſtere d'hommes, renfermé dans les murs d'Auxerre. S. Pallade le transféra au dehors, & le dota richement en 635, l'ayant compoſé de 3 Egliſes avec des lieux réguliers, capables de loger une grande Communauté de Vierges & de veuves conſacrées au Seigneur. La premiere Egliſe étoit ſous le voc. de la Vierge, la ſeconde de S. André, la troiſiéme de S. Julien, Martyr de Brioude. Les Religieuſes diſtribuées en 3 claſſes, chantoient perpétuellement les louanges de Dieu, étoient obligées de nourrir tous les jours 12 pauvres, chaque Jeudi 30, le Jeudi St. 60, & de les habiller: tous les Jeudis de l'année, elles devoient aller proceſſionnellement avec la croix, en récitant les Litanies, à l'Egliſe Cathédrale pour aſſiſter à la Meſſe. Sous Charles Martel, cette Abbaye, comme les autres, fut envahie par des Seigneurs Laïques, & brûlée par les Normands en 889. L'Evêque Guy la fit rentrer ſous ſa Juriſdiction en 936. Héribert y rétablit la liberté des élections en 990.

Du temps des Anglois, on détruiſit les édifices hors de la Ville, & les Communautés furent obligées de ſe retirer dans la Cité. L'Abbaye fut encore ruinée en 1590 par les Habitans, dans la crainte que les Royaliſtes ne s'en ſaiſiſſent, pour battre la Ville vouée à la Ligue. Les Religieuſes, après

un an de ſéjour en la Cité, ſe retirerent à Charentenai juſqu'en 1648, que Pierre de Broc les ramena en leur premier Monaſtere, rebâti par l'Abbeſſe Gabriëlle de la Magdelaine de Ragni, en faveur de la Réforme du Val-de-Grace, introduite par ſa niéce Agnès de Ragni, Coadjutrice.

La Reine Anne, mere de Louis XIV, paſſant à Auxerre le 11 Mars 1650, avec le Roi, le Duc d'Anjou & le Cardinal Mazarin, logea dans le Monaſtere de St.-Julien, & trouva mauvais qu'on eût tapiſſé ſon appartement.

Parmi les Abbeſſes on diſtingue Alix, à laquelle Hugues de Montaigu donna les Egliſes de Migey & de Charentenai, vers 1140 : Agnès qui avoit un Maire pour le Bourg de St.-Julien : Iſabelle Lavoyere, Auxerroiſe, affranchit les Habitans de Charentenai en 1307, & Alix Dupleſſis, ceux du Bourg de St. Julien, en 1381 : Marie de Clugny, 1431 : Pierrette de Chaſtellux, 1486 : enfin 7 bonnes Abbeſſes du nom de la Magdelaine de Ragni, la derniere morte en 1776, à laquelle a ſuccédé Marie-Anne de Béarn, qui a rebâti l'Abbatiale, & doit encore conſtruire la Chapelle qui eſt trop petite. V. l'hiſtoire de cette Abbaye, *in*-12, 1777, par Aug. Etienne Frappier, Chanoine de la Cathédrale.

N. D. DES ISLES, Ab. de Bernardines.

L'Abbaye des Iſles fut fondée par l'Evêque Guill^e. de Seignelai, en 1209, dans un endroit nommé *Celles*, près Auxerre, Paroiſſe S. Georges, ſur un terrein donné par Gerard de Baleine, Chanoine de N. D. de la Cité. Elle fut transférée 20 ans après par Guy, Comte d'Auxerre, à Orgelaine, dit *les Iſles*, ſur la Paroiſſe de S. Martin-lès-St.-Marien; enfin, à Auxerre ſur la Paroiſſe de N. D. en 1636 par M. Seguier, qui conſacra l'Egliſe l'année ſuivante.

Helene Boucherat, 18e. Abbeſſe, ſoumit ſon Monaſtere à la Juriſdiction épiſcopale, en établiſſant la Réforme, & mourut en 1660, après l'avoir ſagement gouverné 38 ans. Helene Colbert, Abeſſe depuis 1682 à 1689: N. de Thyard de Biſſi, transférée à S. Julien de Dijon en 1770. 17 Religieuſes.

Les principaux Bienf^rs. ſont les Comtes d'Auxerre, les Seigneurs de Seignelai, de Perrigni, Noyers, St.-Bri, Maillì... Etienne de Seignelai y fut inhumé en 1233, Jean en 1274, Jean II en 1316.

PAROISSES.

On compte deux Paroiſſes dans la Cité, 6 dans la Ville & 4 aux Fauxbourgs.

1°. S. PIERRE-EN-CHATEAU eſt la premiere du Diocèſe, à la coll. de l'Evêque, ainſi ſurnommée, parce que la Cité étoit un château-fort. Son voc. eſt S. Pierre-ès-Liens & S. Jacques.

2°. S. RENOBERT, *S. Ragnobertus*, Ev. d'Evreux, dont une partie des reliques dépoſées à Varzi au IXe. ſ. fut transférée dans cette Paroiſſe par P. de Broc en 1642. On croit que cette Egliſe fut bâtie ſur les ruines d'une Synagogue, dont Pierre de Courtenai chaſſa les Juifs en 1206 : elle eſt propre & bien ornée intérieurement, & décorée au dehors d'une tour quarrée, récemment achevée, & qui contient les cloches.

3°. S. PIERRE ou S. Pere-en-Vallée, Prieuré-Cure, où les Chanoines Réguliers furent introduits en 1100, avec le titre d'Abbaye, en 1170. (*V. ci-devant S. Pere, p. 681*) Tour très-haute & fort belle dans le goût de celle de la Cathédrale : une ſalamandre qu'on voit au milieu, annonce ſa conſtruction ſous François I. Le portail eſt de 1658.

4°. NOTRE-DAME-LA-D'HORS, dite jadis *la Ronde*, fondée par l'Evêque S. Vigile, & où il fut inhumé en 686, rebâtie en 880, fut donnée aux Premontrés en 1139. (*V. ci-devant Ab. de S. Marien, p. 679*). Cette Egliſe eſt des plus ſpacieuſes & des mieux éclairées de la Province.

5°. S. EUSEBE, Prieuré-Cure, fondé en

Abbaye par S. Pallade qui y fut inhumé en 657, ainſi que trois de ſes ſucceſſeurs. C'étoit le cimetiere des Chanoines. Humbaud y mit des Chanoines Réguliers en 1110, & la réduiſit en Prieuré, ſoumis à l'Abbé de S. Laurent de Cône qui en eſt Patron. Cette Cure eſt aux Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, depuis 1654.

6°. S. LOUP, Patron^e. de l'Abbé de S. GERMAIN, auquel il fut donné par l'Ev. Heribert en 971, mais ne devint Paroiſſe qu'au XIIe. ſ. Le portail eſt d'un excellent gothique du XVe. ſ. 1600 Com.

7°. S. MAMERT dépend de S. Euſebe, Patron^e. de l'Abbé de S. Laurent de Cône depuis le XIIe. ſ. L'Egliſe fut commencée en 1535.

8°. S. PELERIN, d'abord petit Oratoire, élevé par ce Saint ſous le nom du Sauveur, en Paroiſſe au XIIe. ſ., deſſervie par un Chanoine Régulier de S. Pere, à qui Hugues de Mâcon l'avoit unie en 1143.

9°. S. AMATRE, jadis Chapelle élevée par ce S. Evêque en l'honneur de S. Symphorien, dans le cimetiere public du Mont Artre, où ſes 3 prédéceſſeurs avoient été inhumés, & où il le fut lui-même. Cette Egliſe porta ſon nom dès 420, & devint la 1re. mémorable par le culte & les miracles des ſaintes reliques; auſſi cet endroit étoit-il appellé la demeure des Saints, *loca*

Sanctorum. Des Chanoines y furent introduits en 1100, & leur Supérieur portoit le nom d'Abbé, qui fut changé en celui de Prieur, quand l'Evêque Alain accorda cette Egliſe aux Chanoines Réguliers de S. Satur en Berri qui en ont encore le patronage. La Cure eſt maintenant deſſervie par un Génovéfain.

10°. S. MARTIN-LÈS-SAINT-JULIEN, dont l'Abbeſſe de S. Julien eſt Patrone.

11°. SAINT-GERVAIS, fondé en Abbaye par S. Didier vers 620. L'Evêque Maurin qui l'avoit réunie à ſon Egliſe, y fut enterré en 800, ainſi que ſon ſucceſſeur Aaron, & le S. Prêtre Marin. En 1115 ce ne fut plus qu'une Paroiſſe ſoumiſe à l'Abbé de Molême en qualité de Prieuré, dont l'Abbé eſt encore Patron : le Prieur eſt Seigneur ſpirituel & temporel de S. Gervais, avec tot. Juſtice confirmée par Louis XIV en 1659.

Ce lieu autrefois conſidérable avant les guerres civiles qui l'ont ruiné, s'appelloit *la Garde*, & les Habitans nommés *Francs-Bourgeois*, à cauſe des priviléges accordés par la Comteſſe Mahaud en 1213. Il n'y a plus que 69 f., 218 Comm. compris 5 Hameaux.

12°. St. MARTIN-LÈS-SAINT-MARIEN, d'abord Monaſtere de filles à la fin du IVe. ſ. Abbaye au VIe., rentra ſous la dépendance

de la Cathédrale en 775 ; donnée aux Prémontrés par l'Evêque Hugues au XIIe. ſ.; auj. petite Paroiſſe, dont l'Abbé de S. Marien eſt Patron.

On voit par les regiſtres de 1779, qu'il y a eu dans les 12 Paroiſſes 433 baptêmes, 335 morts, 104 mariages ; par ce calcul il y a eu en 1778, 41 baptêmes, 10 mariages de plus, & 174 morts de moins que l'année précédente.

En tout 10000 ames à Auxerre, non 18000 comme le dit Expilli, ni 16000 Habitans, comme l'avance M. Robert dans ſa Géographie, 2e. édit. 1772.

COMMANDERIE en la Paroiſſe de S. Euſebe, fondée pour les Templiers en 1199. La Chapelle, voc. S. Jean-Bapt. fut rebâtie par le Chev^r. d'Aſſienville, & dédiée en 1535. 7 autres Maiſons ou Commanderies des Hôpitaux dans le Diocèſe, furent réunies à celle d'Auxerre en 1419. M. Rogres de Luſignan de Champignelle, Commandeur, a bâti un beau château en la maiſon du Saulce près d'Ecolives, fondée en 1216 par Guillaume de Mello, Seign^r. de S.-Bri.

COMMUNAUTÉS.

LES CORDELIERS reçus d'abord en 1225 à Ste. Nitaſſe, Paroiſſe de S. Gervais, vinrent demeurer ſur celle de S. Euſebe en 1230; enfin

enfin dans la Cité en 1252. Leur Egliſe fut dédiée en 1275, par Gilles Cornu, Archevêque de Sens. On a vu que les Huguenots y firent leur Prêche, la démolirent enſuite, & n'y laiſſerent que le comble de l'édifice.

Le Général établit en 1391, un cours de Philoſophie en ce Couvent qui fut brûlé en 1425, réparé plus beau 13 ans après. Le Chapitre général s'y tint en 1514, 1547, 1592, 1644. Les Cordeliers embraſſerent la réforme en 1505, & ſe ſignalerent par d'abondantes aumônes en la diſette de 1531. Leur Nécrologe manuſ. vol. *in-4°.* compoſé par le P. Hilaire Coqui, Gardien, mort en 1577, eſt un ouvrage intéreſſant pour toutes les familles anc. d'Auxerre, contenant des anecdotes hiſtoriques, & qui ſe trouve dans le cabinet de M. Houſſet, Médecin. Il y avoit une bonne bibliothéque que le P. Pigeon a fait tranſporter à Troyes depuis quelques années.

Les Dominicains fondés en 1241 par Gaucher, Comte de Joigni, & Amicie de Montfort ſon épouſe, morte Religieuſe au Couvent de Montargis qu'elle avoit doté, reconnoiſſent pour Bienfaiteurs les Comtes d'Auxerre, de Nevers, de Joigni, les Bourgeois & 4 Evêques d'Auxerre. L'Egliſe qu'on vient de réparer fut dédiée en 1356, par l'Evêque Jean d'Auxois. De cette Maiſon

ſortirent 2 Evêques de Nevers, 1 d'Evreux, 1 de Senlis, 2 Généraux d'Ordre, dont l'un Hugues de Vaucemain fut inhumé en ce Couvent en 1388, & l'autre Guerin de Gy, donna l'habit à Humbert, Dauphin Viennois; 10 Provinciaux, pluſieurs Confeſſeurs de nos Ducs & de nos Rois; & quelques ſavans Docteurs.

Etienne de la Vernoye en fut tiré pour profeſſer à Paris, où il eut S. Thomas pour Diſciple : Jean de Varzi ſuccéda au même S. Docteur dans la chaire de Paris.

En 1469 preſque tous les Religieux moururent au ſervice des peſtiférés : leur maiſon fut dévaſtée par les Hérétiques qui tuerent ceux qu'ils ne purent ſaiſir, & rechercherent ſur-tout le P. Pierre Divolé, célèbre Prédicateur. Ce fut un nouveau Jérémie, qui, avant la priſe de la Ville, excitoit avec un zèle apoſtolique ſes Concitoyens à la pénitence, leur annonçant les ravages des Huguenots. Après en avoir été ignominieuſement traité, il ſe tint caché dans une cave pendant trois mois, & mourut ſaintement à Paris en 1568. Ses ſermons ont été imprimés en 1576.

Il s'eſt tenu en cette Maiſon 10 chapitres provinciaux; le 1er. en 1273, le dernier en 1662. Il y avoit auprès du Couvent un petit Collége ſurnommé *des Bons-Enfans*, établi par la Comteſſe Mahaut en 1253, dont la direction étoit confiée aux Domi-

nicains. Ils enſeignoient encore la Philoſophie en 1640, & ce cours n'a fini qu'en 1712.

L'Evêque Fr. Donadieu appella en 1606 LES CAPUCINS, auxquels il donna 4600 l. la Ville 1200 écus, & le Chapitre 150. Leur Egliſe fut dédiée en 1614. Fr. Ange de Joyeuſe du Bouchage, un des ſix premiers Capucins, prêcha l'Avent à la Cathédrale en 1610.

LES AUGUSTINS déchauſſés, établis en 1662 d'abord ſur la Paroiſſe de S. Euſebe, ſe ſont transférés ſur celle de N. D. la d'Hors, où M. de Caylus bénit leur Egliſe.

LES URSULINES, colonie de celles de Dijon, établies en 1617. La premiere pierre de leur belle Chapelle fut poſée en 1636 par le grand Archidiacre André Percheron.

LES VISITANDINES établies en 1659, ont une Egliſe fort belle, achevée en 1714.

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE pour l'inſtruction des jeunes filles, ont été patentées en 1678. Il en eſt ſorti pendant long-temps des colonies pour pluſieurs petites Villes du Diocèſe. Une inſcription porte que Nic. Houſſet, Chantre de la Cathédrale, & N. Houſſet ſa niéce, ont été les premiers Fondateurs de ces Filles, dont Anne Petit fut la 1re. Supérieure.

LES LAZARISTES, ou Prêtres de la Miſſion, furent introduits en 1680, par André Colbert,

pour régir le Séminaire, dont Nic. Colbert avoit commencé l'établiſſement en 1673, & où il avoit mis des Prêtres ſéculiers avec le Docteur Louis Habert pour Supérieur. La Chapelle fut bâtie en exécution du teſtament d'André Colbert, qui avoit fait ce Séminaire ſon légataire univerſel.

Le College.

Les Ecoles d'Auxerre ſont très-anciennes & éminemment diſtinguées ſous la 2e. race de nos Rois, dans l'Abbaye de S. Germain, comme on l'a vu. La Cathédrale avoit auſſi, dès le temps de Charlemagne, ſes Ecoles où l'Evêque Heribalde attira des gens habiles, & rendit ſes Chanoines illuſtres par l'étude des Lettres. Vala ſon ſucceſſeur établit le Chanoine Alagus, Maître des Ecoles, & fut le 1er. qui forma une bibliothéque, à l'uſage de ſon Clergé. Les Ecoliers s'empreſſoient tous les matins de venir recevoir la bénédiction du S. Evêque Herifrid, avant d'entrer dans les claſſes, où étudioit Hugues de Vermandois, fils du Duc d'Aquitaine, ſous Jean le Scholaſtique. Gilbert, ſurnommé l'*univerſel*, Diacre & Chanoine d'Auxerre, après avoir illuſtré ces Ecoles, alla rétablir celles de Nevers, & devint Evêque de Londres en 1127. St. Thomas de Cantorbery avoit pris de lui des leçons de Droit. Il ne

reſtoit plus qu'une petite Ecole au cloître en 1404.

Sur la Paroiſſe de Notre-Dame-la-d'Hors étoient les *grandes Ecoles* où tous les Habitans envoyoient leurs enfans, & dont le Chanoine Guillaume de la Ripe étoit Recteur en 1314, Guillaume Roſe en 1513, & en 1560 Etienne Bail, qui jouit le 1er. de la Prébende préceptoriale, quoique marié. La maiſon achetée en 1536 par le Chanoine Germain de Charmoi, ſe trouvant trop reſſerrée par l'Hôpital de S. Souvain, Jacques Amyot fit élever en 1580 un vaſte édifice dans la rue de St. Germain, pour y tranſférer le Collége qu'il dota de 1000 écus de rente. Il fut habité par le Recteur Claude Duvoigne en 1603, par J. Briffou, Official, Curé de S. Loup, & adjugé en propre à la Ville par Arrêt du Parlement en 1607. 15 ans après, le Principal céda ſa place aux Jéſuites, qui ont été renvoyés en 1762. Ce Collége a été régi, depuis 1763 en 1776, par des ſéculiers habiles: c'eſt à préſent une des Ecoles militaires du Royaume, ſous la direction des Bénédictins de S. Germain.

Obſervons qu'Auxerre a quatre bourſes au Collége de Cambrai à Paris depuis 1348, qu'il fut fondé par 3 Evêques Bourguignons, dont l'un Hugues d'Arci étoit Evêque d'Auxerre.

HOPITAUX.

L'Hôpital de *la Magdeleine*, plus anciennement *la Maiſon-Dieu du Mont-Artre*, enſuite les *grandes Charités*, enfin *l'Hôtel-Dieu*, doit ſon exiſtence & ſon entretien aux libéralités des Citoyens depuis 6 à 700 ans. Germain de Charmoi, Chanoine, donna 1200 écus avec ſes meubles, & fit bâtir la belle Chapelle du Charnier où il fut inhumé en 1535. Les Evêques Jacques Amyot, Nic. & André Colbert y ont laiſſé des monumens de leur bienfaiſance, ainſi que les Sotiveau, Merat, Berault, Richer, Duché, Rondé P. Broſſe, Curé de S. Sauveur, qui fonda le Chapelain en 1694, *&c.*

La Chapelle fort propre, eſt ornée d'un beau tabernacle en marbre blanc, don des Chanoines Potel & Huet.

10 Sœurs ſous la Régle de S. Auguſtin; 65 lits. L'Hôpital prend ſoin de 150 enfans trouvés, & en nourrit 12 juſqu'à l'âge de 7 ans.

2°. L'HOPITAL GÉNÉRAL doit ſa naiſſance à cet amour tendre & généreux que reſſentoit pour les pauvres Nic. Colbert, Evêque digne des premiers ſiécles de l'Egliſe. Il fut transféré hors des murs ſur le grand chemin de Paris, & patenté en 1675. La nouvelle Chapelle fut bénie en 1764, avec

un autel en beau marbre, don de M. de Montempuis, ancien Recteur de l'Université. Cette belle Chapelle, l'horloge, la salle du travail, le puits vaste & profond, ont été construits depuis 1760 à 1774 par les soins d'André Verrien Dupuy, Recteur de cet Hôpital qui sert pour les orphelins, les enfans trouvés à l'âge de sept ans, les vieilles & les veuves. Il n'y avoit que 40 lits en 1760, auj. 124. La famille Baudesson a donné 1000 écus pour l'entretien d'un Chapelain à sa présentation. Un Arrêt de Réglement de 1760 lui donne le titre de *Recteur.*

On a établi en cette Maison une filature de coton à l'anglaise, de toutes qualités & prix, ainsi qu'une manufacture de bas de soie & coton, & de bonnets de coton qui ont un bon débit.

Sur le chemin de Paris étoit la Léproserie de S. Simeon, unie à l'Hôtel-Dieu en 1625, avec celle de Ste. Marguerite. (V. le Recueil d'antiquités par M. Potel, Chanoine, *in-12*, 1780, p. 89).

BAILLIAGE.

Les Comtes qui rendoient la Justice, avoient un Bailli : J. de Colombs l'étoit en 1211; Simon de Montigni en 1291. Charles V ayant acquis le Comté d'Auxerre, établit

en 1371 un Siége particulier du Bailli de Sens. Louis XI l'érigea en Bailliage Royal en le détachant de Sens, & lui ſoumit toutes les Terres ſituées entre la Cure, l'Yonne & la Loire, en Mars 1476 (vieux ſtyle). Sous François I, Robert Thibouſt, Conſeiller au Parlement, en vint fixer l'étendue en 1524.

Par Arrêt contradictoire, du 28 Juillet 1745, rendu contre le Duc de Nevers, à la ſuite d'un procès qui duroit depuis deux ſiécles, ce Bailliage fut maintenu dans ſon reſſort ſur la Baronnie de Donzi & ſur les juſticiables de Châtel-Cenſoir. Cet Arrêt, obtenu par les ſoins de Nic. Et. Houſſet, Conſr., vient d'être confirmé au Conſeil du Roi par Arrêt contradicte. du 11 Septembre 1780, ſur un mémoire imprimé, où tous les moyens de la cauſe ſont préſentés avec autant de préciſion que de ſagacité, compoſé par Cl. Et. Houſſet, Conſeiller, fils du précédent, & adopté par les Officiers de ce Siége.

Ce Bailliage comprend 4 Baronnies, 3 Marquiſats, 3 Prévôtés royales, 7 Mairies, plus de 130 Fiefs, & 146 Paroiſſes, dont 43 ſont de la Généralité de Bourgogne, 55 de celle de Paris, 36 de celle d'Orléans, 12 de celle de Bourges; toutes du Parlement de Paris.

Le pays qui forme ſon reſſort, eſt arroſé par 4 rivieres, la Cure, l'Yonne, le Noain

à Donſi, & le Tholon qui traverſe la vallée d'Aillan.

Le Bailliage & Siége Préſidial eſt compoſé d'un Grand Bailli d'Epée, d'un Lieutenant Général Civil, Lieutenant Général d'Epée, Lieutenant Criminel, Lieutenant Particulier Civil, Lieutenant-Aſſeſſeur-Criminel, d'un Chevalier d'Honneur, de 12 Conſeillers Rapporteurs, 4 Conſeillers Honoraires en titre, exerçant la Juriſdiction ſur le fait des aides & tailles; 2 Avocats & 1 Procureur du Roi, 2 Greffiers en Chef, 1 Secretaire, 3 Huiſſiers Audienciers. Le Lieutenant Général & le Lieutenant Criminel ont le droit de porter la robe rouge, comme ayant réuni ſur leur tête les 2 Charges de Préſident au Préſidial, ſupprimées par l'Edit de 1754. Dans le Palais eſt une belle ſalle d'audience.

La Coutume d'Auxerre, allodiale, avoit été dreſſée dès 1494. Les trois Etats furent convoqués en 1507 pour y régler certains articles : mais en 1561 les choſes ſe firent avec plus de ſolemnité, Charles IX ayant donné des Lettres patentes pour la rédaction abſolue de cette Coutume, à laquelle aſſiſterent 3 Magiſtrats de Paris, en préſence des 3 Etats. Mrs. Robinet, Conſeillers, découvrirent à l'Hôtel de Ville, en 1752, l'original de la Coutume en beau velin : de concert avec leur Siége, ils en firent une ex-

pédition avec un procès-verbal de vérification, déposés dans les archives. La 1re. édition impr. eſt de 1562.

Les Officiers du Bailliage, en rembourſant le Titulaire de la Prévôté, réunirent ſes fonctions en 1749, & ont évité par ce moyen un degré de Juriſdiction aux Habitans.

MAIRIE.

La Ville fut adminiſtrée, depuis 1223, par 12 Jurés qui choiſiſſoient 3 Gouverneurs du fait commun, dont le 1er. étoit un Eccléſiaſtique & preſque toujours un Chanoine, ſuivant une tranſaction homologuée en 1407 : ce Gouverneur n'a ceſſé qu'en 1692. Charles IX créa en 1561 un Maire, déclaré perpétuel en 1692. L'Ordonnance de 1772 compoſe la municipalité d'un Maire, de 4 Echevins, 1 Procureur-Syndic, 1 Subſtitut, 1 Receveur & Secretaire, & 4 Conſeillers de Ville, ſupprimant les places d'Aſſeſſeurs & de Gouverneurs du fait commun.

Un Arrêt du Conſeil d'Etat, du 22 Mai 1772, maintient les Etats Généraux du Duché de Bourgogne & Comté d'Auxerre, dans le droit de nommer les Maires, de recevoir leur ſerment, & confirme la nomination de Jean-Cl. Baudeſſon.

Parmi les Maires depuis 1575, on remar-

que Jacques Chrétien, Cl. & Guil. Berault, Nic. Tribolé, Gilles Theriat, 3 Leclerc, 5 Fernier, 2 Marie. Maires perpétuels, Jean-Marie Baudeſſon, Elu du Tiers-Etat en 1727; Edme-Jean Baudeſſon ſon fils, & Jean-Cl. depuis 1756, Elu en 1763.

L'Hôtel de Ville, bâti en 1452, a été reconſtruit en 1730.

Auxerre eſt la 13e. Ville qui députe aux Etats, & la 12e. qui nomme l'Elu.

JUGE-CONSULS, établis en 1563, à l'inſtar de Paris.

GRENIER à Sel pour 62 Paroiſſes, autrefois plus étendu, mais démembré ſous le miniſtere de Colbert pour former la Chambre à Sel de Seignelai. J. Gontier étoit Grenetier en 1380.

Maîtriſe Particuliere des Eaux & Forêts: Lieutenance des Maréch. de France, pour le point d'honneur, avec un Conſeiller-Rapporteur. Subdélégation pour la Généralité de Dijon, une autre pour celle de Paris. Subdélégation du Prévôt des Marchands de Paris, avec un Subſtitut du Procureur du Roi de cette Ville : (*V. tom. V, pag. 625*). Bureau de Meſſageries Royales, Diligences, Carroſſes. Coches d'eau les lundi & jeudi pour Paris. Meſſagers de Clameci, de la Charité-ſur-Loire, & de Troyes. Recette particuliere des Etats de Bourgogne. Route de poſte.

Jeu de l'Arquebuſe, qui ſuccéda en 1614 à celui de l'Arbalête, fut rétabli en 1729, & patenté par Louis XV. J'ai rapporté ces Lettres patentes en la *Relation du Prix de Beaune* (*p. 116, 2e. édit.*) 30 Chevaliers. Leur pavillon, au milieu d'agréables plantations, eſt orné de 200 tableaux des Rois de France, Ducs de Bourgogne, Princes, Miniſtres & Hommes illuſtres.

COMMERCE.

Il y a lieu d'être étonné qu'une Ville avantageuſement ſituée ſur une riviere navigable, entre Paris & Lyon, ait un commerce ſi limité & ſi languiſſant, tandis qu'elle en faiſoit autrefois un ſi étendu ſur la draperie, la mercerie, l'épicerie, le fer, le chanvre, les cuirs, le bois & le vin qui ſont les deux ſeules branches qui lui reſtent. M. l'Abbé Moreau en a indiqué les cauſes & le remede dans 4 Mémoires lus à l'Académie, & qu'il a bien voulu me communiquer.

On comptoit jadis 20000 Habitans dans Auxerre, & 80000 dans le Comté; aujourd'hui la population n'eſt que moitié dans l'un & l'autre. Un déchet ſi marqué ne peut avoir d'autre cauſe que la chûte du commerce floriſſant ſous les Romains, & fort affoibli ſous les Rois de la 1re. Race. Du

temps de Charlemagne, qui mit en honneur les ſciences, les arts & la navigation, Auxerre reprit ſes anciens droits dans le commerce, & ſervit encore de point de réunion du nord au midi de la France pour les marchandiſes de la Méditerranée, deſtinées à être tranſportées en Angleterre.

Ce temps heureux fut de courte durée. Sous les fils de ce grand Empereur la terre fut couverte de crimes : les grands Vaſſaux envahirent l'autorité ; les Seigneurs impoſerent ſur les Villes un joug peſant & rigoureux ; les mers furent infeſtées par les flottes des Normands & des Sarrazins, qui porterent le fer & le feu juſqu'au centre du Royaume. Les Lettres épouvantées s'enfuirent de nouveau, & furent étouffées avec le commerce par la Barbarie.

Les Croiſades favoriſerent le commerce, & rétablirent celui de la Méditerranée par l'expulſion des Sarrazins. Les Villes devenues plus riches, acheterent leur liberté, ſe formerent en corporation politique. Bientôt la liberté ranima le commerce, l'induſtrie amena plus de luxe, plus de douceur dans les mœurs. Auxerre ſe reſſentit de l'influence de ces émigrations, il ſe repeupla, s'enrichit par ſon commerce de vin à Paris, ſe ferma de murs & de foſſés. Un grand nombre de Fabricans d'étoffes de toute couleur vint s'y établir : une multitude d'Artiſans,

rangés dans les mêmes rues, leur donnerent le nom du métier qu'ils profeſſoient. La foire de Mai fut extrêmement fréquentée, & devint au XIIIe. ſ. une des plus belles du Royaume.

Cet état brillant dura juſqu'aux guerres des Anglois, qui ramenerent toutes les calamités paſſées. Celles des Bourguignons contre Charles VII, enſuite celles de religion, replongerent cette Ville dans un abyme de malheurs, dont elle ſe reſſent encore. Si le regne de Louis XIV fut l'époque de l'état floriſſant de pluſieurs Villes du Royaume, il fut l'époque de la décadence du commerce d'Auxerre.

Ses Habitans, bornés à celui du vin, dégénérant du zèle actif de leurs ancêtres, ne ſongerent point à former aucune manufacture qui auroit attiré des Ouvriers & des Marchands, malgré les offres de Colbert.

Le commerce de bois pour la proviſion de Paris, leur a été enlevé par les Marchands de la Capitale. Les droits établis ſur le vin en gênent beaucoup le débit : ils ont même fait prendre la route du canal de Briare, ou ſur des chariots par terre, aux vins de la haute Bourgogne, qui étoient jadis dépoſés à Auxerre & à Cravan, dans des magaſins bâtis à grands frais pour les décharger & les charger, aujourd'hui inutiles. *Le commerce*, dit le ſage Monteſquieu,

parcourt la terre ; il fuit d'où il eſt opprimé, & ſe repoſe où on le laiſſe reſpirer.

Enfin, comme la régie ſur le vin a diminué le commerce d'une maniere ſenſible, la liberté ſeule peut le rétablir. On l'obtiendroit en faiſant entrer le Comté d'Auxerre dans l'abonnement général de la Bourgogne : puiſqu'il fournit à ſes dépenſes, il eſt juſte qu'il jouiſſe de ſes avantages & des priviléges que Henri IV & Louis XIV lui ont accordés en le réuniſſant au Duché & à ſes Etats. La Ville pourroit au moins par un abonnement ſe mettre aux droits du Fermier, & rendre au Roi les mêmes ſommes, avec permiſſion de les lever de la maniere qui lui paroîtroit la moins préjudiciable.

En quel temps plus favorable cette Ville ancienne, jadis ſi peuplée & ſi commerçante, maintenant réduite en un état de dépériſſement & de langueur ; cette Ville ſi intéreſſante pour nos Rois, qui eſt de leur domaine depuis plus de 4 ſiécles, qui leur a marqué tant d'attachement en leur offrant ſouvent dans les beſoins de l'Etat, des ſommes conſidérables ; en quel temps peut-elle mieux eſpérer du ſoulagement & le rétabliſſement de ſon commerce par la liberté, que ſous un Roi juſte qui aime ſon peuple, dont il eſt chéri ? ſous un Miniſtre des Finances, qui, ſuivant les vues bienfaiſantes du Monarque, ne s'occupe qu'à mériter

par ſes travaux, les bénédictions du peuple, la reconnoiſſance de la Nation, & l'eſtime de la poſtérité ?

C'eſt d'après l'heureuſe perſuaſion où nous ſommes que l'ame de Louis XVI eſt avide du bien, que nous hazardons de préſenter ces réflexions écrites ſous les regards de la vérité & du patriotiſme.

VINS.

Quoique j'aie déjà donné au 2^d^. vol. (*p.* 543), une notice hiſtorique des vins de Bourgogne, particuliérement de ceux de Beaune, les vins d'Auxerre jouiſſent à juſte titre d'une ſi grande réputation à Paris, dans la Flandre & le Nord, qu'il convient d'en dire ici un mot.

L'Auxerrois étoit jadis couvert de forêts: l'heureuſe ſituation de quelques cantons engagerent les Romains à planter la vigne ſur les côteaux dont on avoit coupé le bois. La chauſſée d'Agrippa qui d'Autun par Avalon conduiſoit aux portes d'Auxerre, & par une autre branche de Tonnerre à Langres, facilita la culture & le commerce.

Domitien, dans une année de diſette de bled, ordonna d'arracher la moitié des vignes, & défendit d'en planter à l'avenir, l'an de J. C. 92. L'excellent Empereur Probus, dont le regne fut trop court pour le bonheur

bonheur de l'humanité, favoriſa toutes les parties de l'agriculture, & protégea ſpécialement celle de la vigne, en accordant aux Gaulois la permiſſion de la multiplier en 282. Elle avoit dèjà fait des progrès ſous Julien & ſous S. Germain, qui étant laïque, ſervoit dans de larges coupes le vin précieux qu'il tiroit de ſes fonds, comme le rapporte Heric :

Quæ veniunt patriis & prima & plurima terris,
Vina miniſtrabant gemmæ pretioſa capaces.

Le même Poëte qui vivoit au IXe. ſ. commence ſa deſcription d'Auxerre par les éloges qu'il donne à la fertilité de ſon terroir & à la bonté de ſon vin :

Urbem haud incelebrem Galli poſuêre priores
Uberibus glebis, & opimi munere Bacchi.

en quoi il a été ſuivi par Thomas de Loches dans ſon Ouvrage écrit au Xe. ſ. ſur le retour du corps de St. Martin de la Ville d'Auxerre en celle de Tours. Cet Auteur remarque qu'Ingelger, Comte de Gatinois, avoit à Auxerre, entr'autres biens, des vignes qui portoient du vin délicieux au delà de toute expreſſion : *in Autiſſiodorenſi urbe aulam propriam & vineas vini ſuperlativi bajulas poſſidebat.*

Le climat de St^e. *Nitaſſe*, a pris ſon nom

de la Chapelle élevée par *Anaſtaſie* à la fin du XIe. ſ. Cette pieuſe Dame légue aux Chanoines de St. Etienne une bonne vigne, à condition que les ſeuls aſſidus à l'Office du matin en boiroient le vin tant qu'il dureroit : *Qui matutinis horis inſiſterent, vinum dùm duraret, biberent.*

Cette quantité de vignes occaſiona beaucoup de preſſoirs au XIIIe. ſ. Le Comte Guy eſpéroit en tirer un gros revenu. Mais l'Evêque Guillaume de Touci s'oppoſa ſi fortement à ſes prétentions inouies, que le peuple ne perdit rien de ſon ancienne liberté.

Les Anglois qui s'étoient emparés d'Auxerre, traiterent en 1359 avec les Habitans pour la rançon de la Ville, à 50000 florins: ceux-ci, pour en acquitter 32000, vendirent 1620 tonneaux de vin à 3 Marchands de Paris.

Le Comte Jean de Chalon fut racheté des mains des Anglois qui l'avoient fait priſonnier à la bataille d'Aurai en 1364, par la ſeule dîme des vignes que les Auxerrois lui accorderent généreuſement pendant 3 ans, & qui ſuffit pour ſa rançon.

Leurs vins étoient ſi renommés, que Charles V ayant acquis ce Comté, voulut en faire uſage, & avoit ſes pourvoyeurs en 1375, ainſi que la Reine, avec leſquels les Bourgeois eurent des difficultés pour le

prix. Ils en faiſoient préſent aux Rois & aux Princes à leur paſſage.

Louis XI exempta les Habitans de payer un écu au pont de Joigni, en 1477 : (V. Hiſt. d'Aux. t. 2, p. 335). François I, par Lettres patentes de 1522, leur permit de vendre librement le vin de leur crû dans l'étendue du Royaume, ſur-tout à Paris & à Rouen. Henri IV ôta le 8e. & le 20e. ſur le vin du crû, & faiſoit ſon ordinaire des vins d'Iranci, de Colanges & d'Auxerre, à l'imitation de Charles V, Charles VI & Louis XI. Auſſi les Vignerons chantent encore des couplets compoſés, il y a plus de 180 ans, ſur la qualité de ces vins, & qui finiſſent ainſi :

Auxerre eſt la boiſſon des Rois :
Heureux qui les boit tous trois !

Leur réputation étoit également bien établie au XVIe. ſ. Roger de Colerye, Poëte ſous François I, diſoit en 1527 :

Picards, Normands, Bretons & Navarrois,
Ces vins clairets de Beaulne & Auxerrois
Plus aimeroient que toute autre uſtenſile.

Le même Poëte dit :

Faut aller boire à Irenci,
Et engager robe & pourpoint.

Pierre Grognet, dont les poéſies furent publiées en 1533, commence ainſi ſa deſcription d'Auxerre :

Cité d'Auxerre, aimée & renommée,
Ceux de Paris ſouvent t'ont habitée
Pour le beau lieu, & auſſi pour la grume,
Dont ton hault bruit plus vault qu'on ne préſume(1).

Le témoignage de Grognet, plus Hiſtorien que Poëte, eſt fortifié par celui de Guill^e. Paradin, lequel, dans ſa Deſcription de l'ancienne Bourgogne, impr. en 1542, vante les vins d'Auxerre qui paſſent chez l'étranger : *Quæ vini annonam procul diſſitis regionibus largè ſubminiſtret ; abundat enim generoſis undique vitibus.*

Adrien de Valois, dans ſa *Notice des Gaules*, paroît ſe faire un plaiſir de diſtinguer Auxerre & ſes vignobles des autres lieux, dont il a entrepris de parler. Il ſemble auſſi qu'il s'eſt plu dans cet article à égayer le ſérieux de ſon ouvrage par des traits d'une érudition agréable qui convient tout-à-fait au ſujet. « Les vins d'Auxerre, dit ce cé-» lèbre Ecrivain, ſoutiennent encore au-

(1) Auſſi diſoit-on au XIIIe. ſ. en proverbe : *li beuveors d'Auxerre, li mangears de Poitiers, li muſart de Verdun* (fainéant).

» jourd'hui avec honneur la même réputa-
» tion qu'ils avoient il y a 900 ans, du
» temps d'Heric. Je croirois volontiers que
» Bacchus, pere de la joie, allant en Eſ-
» pagne contre Geryon, a reçu l'hoſpita-
» lité en cette Ville, & qu'il a parcouru
» ces rians côteaux, où il a planté de ſa
» main ces vignes qui n'ont pas dégénéré
» de leur noble origine. « *Credas apricos eos colles peragrâſſe Bacchum lætitiæ datorem, & ibi quondam manu ejus ſatas eſſe vites, etiam nùm haud degeneres, & ipſi tanti boni vini inventori minimè erubeſcendas.*

Nous pourrions ajouter à ces autorités celles de quelques fameux Médecins qui ſe ſont déclarés en ſa faveur. Un ſeul témoignage nous ſuffit, c'eſt celui de M. Andry, qui en vaut pluſieurs autres; parce qu'outre ſa capacité reconnue, c'eſt un Champenois d'origine qui donne la préférence au vin bourguignon. Ce célèbre Médecin ne fait pas difficulté de dire, dans *ſon Traité des alimens de Carême*, impr. en 1713 (t. 2, p. 321), que le vin d'Auxerre eſt un des meilleurs vins de Bourgogne, & il le propoſe ſeul avec celui de Beaune, à ceux qui veulent prendre un véritable ſoin de leur ſanté.

M. Fagon, 1er. Médecin de Louis XIV, s'étoit déjà déclaré de la même maniere, lorſqu'en 1680 il détermina ce Prince à quitter l'uſage du vin de Champagne pour

celui de Nuys, de Colanges & de Migraine. C'eſt ainſi qu'Auguſte préféra le vin bienfaiſant de *Setine*, à tous les vins du Golfe adriatique, qui avoient à Rome la même réputation que les vins de Bourgogne ont aujourd'hui dans toute l'Europe. (Pl. l. 14, ch. 6).

Eraſme avoit donc raiſon de s'écrier dans ſon enthouſiaſme : « ô heureuſe Bourgogne, » qui mérite d'être appellée la mere des » hommes, puiſqu'elle leur fournit de ſes » mamelles un ſi bon lait ! *O felicem Burgundiam planè dignam quæ mater hominum dicatur, poſteaquàm tale lac habet in uberibus !* Lett. à Laurinus, 1522.

N'eſt-il pas étonnant, après tous ces témoignages fondés ſur la vérité, qu'un Auteur ait avancé dans un Mémoire imprimé, *que les vins de Semur, Montbard, Viteaux, l'emportoient ſur ceux d'Auxerre ?* Ou il n'a pas goûté de ceux-ci, ou il ne mérite de boire que de ceux-là.

Les cantons les plus renommés de l'Auxerrois, ſont Auxerre (1), Iranci, Colanges, Cravan, Tonnerre, Joigni, Avalon, Chablies. Les 1ers. vins d'Auxerre paſſent pour les meilleurs de la baſſe Bourgogne,

(1) Sur-tout les climats de Clerion, la Chênete, Migraine, Boivin, Quetard, *&c.*

ayant de la couleur, du corps & du goût: Iranci en produit à peu près de même qualité; Colanges donne des vins rouges plus fins, plus légers & d'une sève plus délicate; Chablies produit du vin blanc, fin & léger; celui de Tonnerre l'égale en bonté. J'ai fait mention de ceux d'Avalon *au t. V, p. 630:* ils ont beaucoup de corps & de goût, & souffrent mieux le transport.

Les étrangers qui passent par Auxerre emportent une idée bien différente de ces vins, n'en buvant que de très-mauvais dans les auberges. Cet objet mériteroit bien l'attention de la police, qui doit avoir intérêt à ne pas laisser décréditer les vins du pays dans le pays même.

HISTOIRE NATURELLE.

Auxerre est remarquable, 1°. par son vin, convenant spécialement aux convalescens, sur-tout après la 3e. feuille.

2°. Par la salubrité de l'air, à cause de sa situation élevée & de l'éloignement des forêts & des étangs. Les Médecins y traitent rarement des maladies épidémiques & contagieuses. Les rians côteaux y forment un délicieux point de vue dans la belle saison.

3°. L'Auxerrois est riche en plantes; les Botanistes y cueillent toutes celles qu'on

peut trouver autour de Paris. M. Merat pere, Maître en Pharmacie, a fini en 1778 l'hiſtoire des plantes qui croiſſent dans le Comté d'Auxerre, gr. *in-8°.* de 500 pages, avec 2 tables étendues des genres (511) & des eſpèces (1580); fruit d'un travail de 40 ans qui mériteroit l'impreſſion. Il a traduit en 1 vol. *in-4°.* les 3 vol. de Linnée, en 1772, & le Traité des Plantes de Magnol, Démonſtrateur à Montpellier, *in-4°.* de 100 p. 1760.

M. Houſſet, Médecin, Aſſocié à l'Académie de Dijon, à des piéces curieuſes d'hiſtoire naturelle & des tableaux dans ſon cabinet. Il a inventé un nouveau bandage ſymmétrique pour les hernies, gravé dans le Journal de Médecine, Avril 1758, & dont on ſe ſert maintenant pour la réunion des os pubis dans l'opération de la ſymphiſe.

4°. Les carrieres les plus renommées aux environs d'Auxerre, ſont, 1°. celle de la montagne de St. Simeon : elle fut ouverte aux frais de la Ville en 1624, pour 586 livres, afin d'en bâtir le Collége. 2°. Celle de Bailli, dont la pierre eſt blanche & fine, & qui en fournit plus que toute autre. 3°. Celles de Courſon, de Mailli-la-Ville & d'Arcy. Ces pierres, excepté celles de Courſon, ſont geliſſes, & ne doivent être employées que lorſqu'elles ont exſudé leur eau de carriere.

5°. Deux fontaines minérales à Pourein & à Toucy, dont M. Merat a fait l'analyſe, & ſur leſquelles M. Berryat a publié des *Obſerv. phyſ.* en 1752. Ils donnent la préférence à la premiere, parce qu'elle contient un vitriol martial pur, & celle de Mainpou près Toucy quelques particules cuivreuſes. Excell. fontaine minérale à Apoigni, mais étant ſituée trop près de la riviere, dont les berges varient fréquemment, ſon baſſin détruit, & recouvert par les décombres, ſe trouve à préſent dans le lit même de l'Yonne. Les plus belles fontaines ſont celles de Druyes, Vermenton, S.-Bri, Quêne, Montauri, Ecolives..... Auxerre a une fontaine publique dans le milieu de la Ville; mais l'eau, quoique légere & limpide, eſt ſouvent troublée par les pluies d'orage & la fonte des neiges, d'ailleurs inſuffiſante pour les beſoins des Habitans, ou pour remédier aux incendies. La Ville pourroit s'en procurer de l'Yonne, comme l'avoit propoſé M. Berryat en 1751. Il donnoit un moyen très-ſimple de clarifier l'eau ſans le ſecours des fontaines artificielles dont il redoutoit le cuivre.

6°. On ne connoît de châtaigniers que dans les terres de Seignelai, de Dige & de Pourein. Ces arbres dont le fruit eſt utile, ſont propres à faire du bois taillis, dit M. Parmentier: indépendamment de leur bonté

reconnue pour la charpente & la menuiſerie, on en fait du bon merrain, des paliſſades, des treillages & des échalas pour les vignes. On recueille à Villechaul près Donzi, d'excellens navets dans le goût de ceux de Saulieu. Les forêts les plus conſidérables ſont dans la Puiſaie, ſur-tout aux environs de Varzi, à Donzi, à Châteauneuf, à St.-Fargeau, St.-Sauveur, *&c.*

7°. A Cône, Forge célèbre par la Fabrique des ancres pour les vaiſſeaux du Roi. On y fait auſſi des boulets ramés & des chaînes dont les mailles peſent 60 liv. pour attacher les vaiſſeaux. Pluſieurs fourneaux & forges à Corbelin, Donzi, Châteauneuf & Marci.

8°. A Pourrein, belle ocrerie, où M. Croiſet a trouvé le ſecret, par le moyen d'un moulin-à-vent, de broyer & tamiſer ſon ocre, qui a le plus grand débit à Paris. A Bitri & Argenon, autre mine d'ocre, mais qu'on ne vend qu'en pain.

9°. Grottes d'Arci, vaſtes & fameuſes, dont pluſieurs Auteurs ont donné des deſcriptions, notamment M. Paſumot, le ſeul qui en ait marqué les plans, la coupe & le nivellement. Il en ſera fait mention à l'article d'Arci, Bailliage d'Auxerre, t. VII.

10°. Le même Phyſicien, qui a parcouru en Naturaliſte curieux tous les environs d'Auxerre, a découvert en 20 endroits des

pétrifications de toute eſpèce, ſur-tout des ourſins, gryphites, æthites ou pierres d'aigle, cornes d'ammon, juſqu'à des pattes de petits houmards, des cammes, boucardites, du ſilex, du ſpath calcaire à dents de cochon, une groſſe dent molaire d'éléphant, de 15 pouces de long, 5 de large, trouvée dans le ſol pierreux de la riviere. Serré par mon objet, je regrette de ne pouvoir détailler toutes les autres parties d'un mémoire intéreſſant que cet Auteur a bien voulu m'envoyer.

Mais je ne dois pas oublier une découverte utile; c'eſt une veine de marbre gris *lumakel*, c'eſt-à-dire, compoſé d'un aſſemblage de coquillages. Cette veine qui traverſe la riviere, eſt découverte au Hameau de Sommeville, où on l'exploite comme bonne pierre dure pour le moëllon : cette même veine a été trouvée à l'Hôpital général dans l'excavation du grand puits. M. Paſumot en fit polir un morceau préſenté à l'Académie, en remarquant qu'il y en avoit 2 tables à Pontigni ſur les 2 crédences du chœur.

La mine de fer en grain abonde aux environs d'Auxerre, mais elle n'eſt que ſuperficielle; on en trouve auſſi en pierre en quelques endroits, mais elles ne ſont abondantes nulle part, ſi ce n'eſt dans le Donzizois. A Toucy, le grès eſt ſi pénétré de fer, qu'il eſt noir, rouge ou jaune.

11°. Les plus hautes montagnes ſont la butte de St.-Sauveur, connue ſous le nom de *Thabor*, celle des Allouettes près Fougeres, les tertres des environs de Bouy, & la montagne du Ramais au delà de Varzi, au haut de laquelle on trouve de l'eau, une chauſſée ancienne & les reſtes d'un camp romain.

ANTIQUITÉS.

Auxerre ayant été ſaccagé 5 fois & 7 fois brûlé, a eſſuyé tant de cataſtrophes, qu'il eſt preſqu'étonnant que l'on y trouve encore beaucoup de monumens antiques qui démontrent ſon exiſtence & ſon luſtre ſous les Romains.

On y voit d'abord preſque toute l'enceinte de l'ancienne Cité dont les murs ſont de conſtruction romaine, & ont été revêtus de paremens de petites pierres d'échantillon, comme ceux d'Autun. Cette Cité formoit un quarré, flanqué de 10 tours, dont 2 exiſtent encore; l'une porte le nom de *Brunehaut*, & l'autre de S. *Pancrace*; une 3e. très-dégradée, qui fait l'angle de l'enclos des Cordeliers, s'eſt toujours appellée la tour d'*Orbandel*.

L'époque de cette conſtruction ne remonte qu'au IVe. ſ. ſous l'Empire de Conſtantin, qui donna la paix à l'Egliſe. Les

Chrétiens en profiterent pour abattre les temples, dont on employa les démolitions à Auxerre pour les fondations de cette enceinte de la Cité. C'eſt delà qu'ont été tirés pluſieurs monumens antiques, dont un des plus précieux morceaux fut découvert par l'Abbé le Beuf en 1721. Sur l'une des faces de ce gros bloc de pierre, reſte d'un autel ou d'un piedeſtal de la ſtatue de la Déeſſe d'Yonne, on lit en très-beaux caracteres romains :

AUG SACR DEAB
ICAUNI
T. TETRICUS AFRICAN
D S D D.

Le grand nombre de ſculptures & de moulures apperçues en cet endroit du mur, fait penſer que ce fut l'emplacement d'un temple dédié aux Déeſſes de l'Yonne, que Tetricus avoit érigé en leur honneur.

On voit dans le Chapitre de la Cathédrale cette inſcription, trouvée à S. Amatre en 1731.

PRO SALUTE DOMINORUM
DEDICAVIT MODESTO ET PROBO COS.

Cette époque eſt celle de l'an 228, ſous l'Empire d'Alexandre Severe.

L'épitaphe d'une *Jucunde*, fille d'un Ro-

main ou d'un Gaulois romaniſé, eſt bien conſervée, mais dont les caracteres paroiſſent être des bas ſiécles.

D. M.

MONIMENTUM

JUCUNDE JULIANI

FILIAE.

Cette jeune fille repréſentée en relief ſur la pierre, tenant d'une main une urne lacrymale, & de l'autre un pan de ſa robe, a été gravée dans le tom. 3 du Supplément de D. Montfaucon, & dans le VIIe. vol. des Antiquités du Comte de Caylus.

Je ne finirois pas ſi je voulois rapporter tous les endroits où l'on a déterré des médailles (1), des urnes, des tombeaux, des petites ſtatues, comme à St. Julien, à St. Martin, Luci-ſur-Cure, Bazarne, Charbui, &c. Je me contenterai de rappeller la trouvaille faite en 1735 à Fontenailles-ſous-

(1) Je n'ai connu que 4 curieux qui aient ramaſſé des médailles, MM. Potel, Robinet de la Coudre, Paſumot ancien Profeſſeur de Phyſique, Reynaud Curé de Vaux. Obſervons que S. Amatre, en creuſant les fondemens de ſa Cathédrale, trouva quantité de piéces d'or, dont la valeur fut employée à la bâtiſſe, & que l'Evêque Maurin en préſenta pluſieurs à Charlemagne, comme on l'a dit ci-devant, *p.* 651).

Courſon, de 12 ſtatues gauloiſes d'inégale hauteur, dont l'une étoit revêtue d'un manteau ou *ſagum* juſqu'à la jambe. L'Abbé le Beuf qui la fit graver, & D. Martin, l'eſtimoient fort à cauſe qu'elle repréſente très-bien le *ſagum gallicum.*

Une autre preuve du ſéjour des Gaulois dans ces cantons, c'eſt le nom celtique de pluſieurs lieux; *Autiſſiodorum*, Auxerre; *Algiacum*, Augi; *Berevincum*, S. Georges; *Crevennum*, Cravan; *Cranum*, Crin; *Eponiacum*, Apoigni; *Gurgiacus*, Gurgy; *Migetum*, Migey; *Patriniacum*, Perrigni; *Siniliacum*, Seignelai; *Seriacum*, Sery, *&c.*

Il ſortoit d'Auxerre, dont le 1er. emplacement paroît devoir être mis dans l'enclos de St. Julien, ſix voies romaines, dont 2 faiſoient partie de la chauſſée d'Agrippa, qui traverſoit la Gaule depuis Lyon juſqu'à Boulogne. La 1re. conduiſoit d'Auxerre à Avalon par *Chora* (Ville-Auxerre près St.-Moré); l'autre à Troyes par *Euburobriga*, le bac à Poulet près St.-Florentin; la 3e. tendoit à Paris par *Bandritum*, Baſſou & Sens; une autre communiquoit avec Langres par Tonnerre; une 5e. avec la Cité d'Aliſe par Noyers & Montbard; la 6e. alloit à Nevers ou à Mêve, *Maſſava*, par Entrains, & s'embranchoit à Entrains avec une 7e. qui d'Autun tiroit à Orléans par Briare & Gien. M. Paſumot qui a retrouvé & ſuivi cette voie

depuis Briare juſqu'à Autun, ſe diſpoſe à en rendre publique la notice, comme il a fait pour les autres voies, dans ſes ſavans Mém. Géogr. publiés en 1765.

ILLUSTRES AUXERROIS.

HERIC eſt le 1er. d'entre les plus célèbres Ecrivains qu'Auxerre ait produit. Il dirigea les Ecoles de S. Germain avec tant d'éclat, que Charles le Chauve lui confia l'éducation de ſon fils Lothaire. La vie de S. Germain en vers latins prouve ſes talens pour la poéſie. Il y ajouta en proſe 2 livres des miracles de ce grand Evêque. Ses homélies, dont on liſoit autrefois quelques-unes à Chalon-ſur-S., à St. Martin-des-Champs, ... , annoncent qu'il n'étoit pas moins bon Théologien qu'Hiſtorien & Poëte. On fixe ſa mort à l'an 880, & ſon nom ſe trouve dans pluſieurs Martyrologes, même dans les vies de Bollandus.

REMI d'Auxerre, diſciple de Heric, & ſon ſucceſſeur dans la Préfecture des Ecoles de la même Abbaye, forma d'illuſtres élèves; entr'autres St. Odilon, de Cluni. Foulques, Archevêque de Rheims, l'attira pour rétablir les Ecoles de la Métropole : bientôt après il exerça les mêmes fonctions à Paris, & toujours avec applaudiſſement. Il a laiſſé des Commentaires ſur l'ancien & le nouveau

nouveau Teſtament ; une explication du Canon de la Meſſe, fort eſtimée. Il mourut en 908.

On a parlé ci-devant (*p.* 692) de GILBERT L'UNIVERSEL, Chanoine d'Auxerre, devenu Evêque de Londres, dont Henri de Huntindon, Anglois, a dit qu'à peine juſqu'à Rome eût-on trouvé ſon ſemblable en érudition & en connoiſſance des beaux Arts. J'ai déjà fait mention de ROBERT ABOLANZ ſurnommé de St. Marien, Auteur de la chronique de ce nom.

ANTOINE LECLERC, Sieur de la Forêt, a fait honneur à ſa patrie. Habile dans la langue grecque, il fut très-utile au Cardinal du Perron dans la fameuſe conférence de Fontainebleau en 1600, avec Dupleſſis-Mornai. Devenu Profeſſeur en Droit, il contribua beaucoup à la réduction d'Auxerre ſous l'obéiſſance de Henri IV, en portant à ce devoir les principaux Magiſtrats qui étoient ſes parens. A la mort tragique de ce grand Roi, le Clerc fut un des premiers à en marquer ſon indignation par un ouvrage, intitulé : *Défenſe des Puiſſances de la Terre*, impr. en 1610. On voit dans ſa vie, donnée quatre fois au public, ſous le titre de *Parfait Séculier*, à quel dégré il poſſéda l'eſprit de piété, le talent du diſcernement & l'amour du bien. Il mourut à Paris en 1628.

M. le Beuf a donné la liſte de ſes Ouvrages dans ſon 2d. volume *in*-4°, p. 510.

NIC. BARGEDÉ, 1er. Préſident du Bailliage depuis 1563 juſqu'en 1594, & Charles-Henri, ſon arriere-petit-fils, Aſſeſſeur Criminel, meritent d'être cités parmi les Auteurs. Edouard Bargedé, Evêque de Nevers en 1705, mort en 1719, étoit de cette famille.

GUILLe. DAUBENTON, Jéſ. né en 1648 d'une ancienne famille, mort Confeſſeur du Roi d'Eſpagne à Madrid, en 1723, a fait imprimer 4 Oraiſons funèbres, & la vie du Bienheureux Franç. Regis, 1716.

JEAN-GL. FOURNIER, célèbre Fondeur, étoit d'Auxerre. Son 3e. fils, Pierre-Simon, Graveur & Fondeur de caracteres, s'eſt acquis en cette qualité, & en celle d'Auteur, une grande réputation. Les freres Barbou ont recueilli en un vol. *in*-8°. ſes différens Traités hiſt. ſur l'origine & les progrès de l'Imprimerie. Leurs magnifiques éditions des Auteurs Latins ſont faites avec les caracteres de M. Fournier le jeune. Son grand Ouvrage, qui lui mérite à juſte titre notre eſtime & nos regrets, eſt ſon *Manuel Typographique*, dont il n'a pu donner que 2 vol. La mort l'enleva trop tôt à 2 jeunes fils, qui, ſans doute, marcheront ſur ſes traces. Le calme de ſon ame, l'eſprit de religion dont il étoit animé, répandoient autour de lui une joie

toujours égale. Il aimoit la retraite & le travail à un excès qui causa sa perte en 1768. La fonderie, qu'il a employé trente ans à former, est une des plus considérables du Royaume. Son frere puîné est Imprimeur-Libraire à Auxerre. (V. l'El. de M. Fournier dans le Nécrologe des Hommes célèbres, 1770).

J'aurois pu joindre à ces Savans, Jean-Jac. Berryat, Médecin d'Auxerre, Auteur des deux 1ers. vol. de la *Collect. Acad.* & Roger de Piles qui nous a donné *la vie des Peintres*, s'ils n'étoient pas nés à Clamecy; ainsi que M. Soufflot, célèbre Architecte que la France vient de perdre, mais né à Iranci.

Je ne dois pas omettre M. DE LA CURNE de Ste.-PALAIE, né à Auxerre en 1697, de l'Académie Françoise, de celles des Inscriptions & de la Crusca: le nommer, c'est faire son éloge; ni CLAUDE PREVOT, savant Bibliothécaire de Ste. Genevieve, mort en 1752, Auteur de Notes curieuses & instructives sur le projet d'un *nouveau cérémonial françois*. Il a travaillé au Martyrologe d'Auxerre.

Je finirai cet article par l'éloge de l'Abbé le Beuf, en abrégeant celui qu'en a fait M. le Beau, & y ajoutant quelques traits.

JEAN LE BEUF, sorti d'une ancienne famille d'Auxerre, ne connut jamais d'autres

richeſſes que l'érudition. Il fut nommé Chanoine & Sous-Chantre de la Cathédrale en 1712. La piété & l'étude firent le partage de ſa vie. Simple, franc, droit, il ſembloit être un précieux reſte du ſiécle de nos peres, qu'il repréſentoit par ſes mœurs.

Il s'attacha particuliérement à éclaircir les événemens & les uſages du moyen âge. Quel courage ne fallut-il pas pour s'engager dans les détours ténébreux de ce labyrinthe ? Que de voyages à pied n'a-t-il pas entrepris ! Il préféroit à ces voies magnifiques & commodes, dont la France eſt maintenant embellie, les anciennes chauſſées romaines, devenues preſque impraticables ; comptant les pas d'un lieu à un autre, pour comparer avec le local les diſtances marquées dans les Itinéraires.

Arrivé au pied d'un monument, il en prenoit les dimenſions ; il le conſidéroit par toutes les faces ; alors aſſis ſur les ruines, entre des débris de ſtatues antiques, avec leſquelles le paſſant le confondoit quelquefois, il traçoit à la plume l'objet qu'il avoit devant les yeux. Ces monumens, tout informes qu'ils étoient, ſervoient à fixer des dates, à montrer la ſituation & l'étendue des Villes anciennes, à faire reconnoître des Châteaux ruinés depuis long-temps, mais fameux autrefois par le ſéjour des Princes & par des Conciles.

Malgré la simplicité de son extérieur, comme M. le Beuf ne vivoit que dans le monde savant, il étoit assuré d'être accueilli avec honneur par-tout où le savoir est en estime. Sa réputation prévenoit son arrivée; elle croissoit par sa présence, & fleurissoit après son départ. On se souvient du passage de cet homme si simple, si peu important, dans des lieux où l'on oublie le séjour bruyant des grands Seigneurs.

Quand je contemple ce Savant, débrouillant du milieu des ténèbres des monumens précieux, je crois voir paroître, dans une nuit profonde, un de ces feux imprévus, qui traversent l'air, & le remplissent de lumiere.

Les voyages & les lectures l'avoient tellement familiarisé avec les monumens, qu'il appercevoit les différences les plus délicates de l'ancienne architecture; il démêloit du premier coup d'œil les caracteres de chaque siécle; quand l'histoire étoit muette, il faisoit parler les pierres. » L'antiquité, dit M. » le Beau, qui osa prêter la parole aux chê» nes de Dodone & au navire des Argo» nautes, auroit représenté l'Abbé le Beuf » comme un Druïde enchanteur, à l'ordre » duquel les voûtes & les colonnes des tem» ples rendoient des oracles »; aussi mérita-t-il d'être appellé par l'Aristarque de son temps, l'Abbé des Fontaines, *le Pausanias*,

le Suidas du ſiécle; & d'être invité par l'immortel Benoît XIV, de ſe rendre à Rome pour examiner les anciens édifices qui la décorent.

Le catalogue détaillé de ſes Ouvrages, ſembleroit être celui d'une bibliothéque. 230 Diſſertations enrichiſſent les Journaux Littéraires; 38 dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, où il fut reçu en 1740; 2 vol. *in*-4°. ſur l'hiſtoire d'Auxerre; 15 vol. ſur le Diocèſe de Paris, *&c.* ſont une preuve de ſon heureuſe fécondité, qui lui a fait quelquefois négliger le ſtyle. Les Doctrinaires de Paris, héritiers de ſes manuſcrits, ſe propoſent de les donner au public.

A l'âge de 70 ans, des travaux continuels lui avoient concilié l'eſtime de l'Europe, ſans accroître ſa fortune.

Le Cardinal de la Rochefoucault, connoiſſant ſon mérite & ſes infirmités, lui envoya le brevet d'une penſion de 1000 liv. Il mourut ſubitement à Paris en 1760, âgé de 73 ans, ayant donné à l'Hôpital des Incurables 10000 liv. pour la fondation d'un lit, 3000 liv. à ſon Chapitre, & 7 médailles d'or qu'il avoit remportées en différentes Académies, deſtinées à faire une châſſe pour renfermer les Reliques de S. Germain. Riche ſans fortune, Philoſophe ſans art, Savant ſans oſtentation, il laiſſa une multitude d'Ouvrages, & la mémoire précieuſe d'une vertu qui ne s'eſt jamais démentie. (V. ſon

Eloge au tom. 29 des Mémoires de l'Académie des Inſcript. & celui que fit ſon Confrere M. Potel, en beau ſtyle lapidaire, impr. en 1760).

Si cet article d'Auxerre peut avoir quelque mérite, la reconnoiſſance m'engage à témoigner publiquement que j'en ſuis en grande partie redevable à la lecture des Ouvrages de ce Savant. J'ai auſſi profité de ceux de MM. Potel & Frappier, Chanoines, des Mémoires qu'ont eu la bonté de me communiquer M. l'Evêque, MM. Moreau, Clement, Paſumot, Houſſet, Burat & les Bénédictins de S. Germain, qui m'ont permis de parcourir les manuſcrits de D. Viole, & ceux de Bargedé.

Les meilleures bibliothéques ſont celles de S. Germain, du Chapitre, de S. Marien pour les manuſcrits, & du Collége, qui a été enrichie par les livres rares & précieux de M. de Livry, Evêque de Callinique, donnés en 1771: une inſcription latine placée ſur la boiſerie, annonce ce bienfait, & en même temps la reconnoiſſance des Profeſſeurs.

Indépendamment de ces richeſſes littéraires, pluſieurs Particuliers ont auſſi de bonnes collections de livres.

Quelques anciens Auxerrois ont fait des fondations utiles qui ſubſiſtent encore à Pa-

ris, & qui leur font honneur. 1°. THIBAUD DE S. GERMAIN fonda en 1188 une Communauté de Filles ſous la régle de S. Auguſtin, pour donner retraite aux pauvres femmes l'eſpace de 3 jours, & avoir ſoin d'enterrer ceux qui ſont tués ou noyés. Il leur impoſa le nom de *Ste. Opportune*.

2°. ETIENNE ODRY, Bourgeois d'Auxerre, demeurant à Paris, y fonda en 1252 une maiſon, pour loger de pauvres femmes veuves, qui ont été appellées de ſon nom les *Odriettes*, qu'on écrit vulgairement *Audriettes*.

3°. HUGUES D'ARCI, Evêque de Laon en 1340, transféré à Reims en 1351, fut un des trois Fondateurs du College de Cambrai, pour les pauvres enfans du Diocèſe d'Auxerre, où il étoit né.

4°. JEAN DUVAL, Carme Déchauſſé, Evêque de Babylone en 1638, Auteur d'un Dictionnaire des Langues orientales, jeta les premiers fondemens du Séminaire des Miſſions étrangeres, où ſon cœur fut dépoſé après ſa mort en 1669, avec cette inſcription: *Cor Apoſtolicum*. La rue voiſine de *Babylone* ne porte ce nom que par rapport aux fonds qu'il donna à cette Maiſon, où l'on conſerve 50 vol. de ſes Sermons manuſcrits.

On peut ajouter à cette liſte 3 Généraux d'Ordre, ſortis d'Auxerre: Guille. Dupont, Abbé de Cluni, 1245, Evêque d'Oliva, 1258; Hugues de Vaucemain, Général des

D' A
Jacobins, mort e
des Chartreux
1778.

Les promena
d'arbres, envir
circuit de ſes n
La grand'route
verte en 1778
l'Yonne. La Vi
triſte, étant pr
auroit beſoin d
des lanternes à
dont s'occupe
cipaux.

Auxerre eſt ſi
tié ſur le haut
d'une colline. M
des obſervation
la partie haute
deſſus du niveau
ne, eſt de 76 to
mer: ainſi l'eau
qu'à 61 toiſes
ranée, & 62
plate-forme de
thédrale eſt éle
de la Méditerra

Le même Phyſ
moyenne du me
. Selon ſes obſ

neiges fourniſſent, année commune, 24 pouces d'eau, ou 2 pieds en épaiſſeur.

La meſure ordinaire eſt le bichet: le boiſſeau qui fait la moitié, peſe 29 livres; la quarte eſt moitié du boiſſeau; le bichet de froment peſe 57 à 58 l. le méteil 55 à 56, le ſeigle 54, l'orge 49 à 50, l'avoine 37 à 38.

Le muid eſt de 300 pintes de Paris, la feuillette 150, & le quart 75. Les armes de la Ville ſont d'azur ſemé de billettes d'or, au lion de même.

40 l. de Paris, 30 de Dijon, 10 d'Avalon, 7 de Tonnerre, 13 de Sens, 18 de Saulieu, 6 de Joigni.

Lat. 47 d. 47' 53". L. 1 d. 15' 51".

Fin du VIe. Volume.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, le ſixiéme volume de *la Deſcription de Bourgogne*, par M. l'Abbé Courtépée; il m'a paru contenir des recherches curieuſes & utiles, & devoir être auſſi bien reçu du public que les précédens: je n'y ai rien trouvé qui pût en empêcher l'impreſſion. A Dijon ce 13 Décembre 1780. *Signé*, MORIN.

TABLE GÉNÉRALE.

VILLAGES *de l'Avalonois depuis Angely, à Villiers-lès-Haut*, Pag. 1 *à* 60.

Deſcription de la Ville d'Arnay-le-Duc, 61.
Bataille d'Arnay, 63.
Prieuré de S. Jacques, 67.
Paroiſſe ; Mépart, 70.
Collége ; Mairie, 74.
Illuſtres Arnétois : Bonaventure Deſperriers, J. Guillaume, J. Lacurne, 79.
Fr. Florent, Al. Artus, Marcenay d'Eghuy, 82.

BOURGS *du Bailliage ; Châteauneuf*, 84.
Pouilly, 91.
Sombernon, 99.

VILLAGES *du Bailliage d'Arnay depuis Agey à Voudenai*, 104-188.

SAULIEU, 189.
Egliſe Collégiale, 197.
Paroiſſe, 210.
Mairie, Bailliage, Conſuls, 213.
Illuſtres Sédélociens : Guijon, Savot, Sallier, 225.

BOURGS *de ce Bailliage ; 1°. Mont-Saint-Jean*, pag. 230-242.
2°. Rouvrai, 243.

VILLAGES *du Bailliage de Saulieu depuis Aizi-sous-Til à Villiers*, 247-332.

BAILLIAGE *de Noyers depuis Annai à Yrouer*, 333-351.
Tanlai, Bourg ; Château ; Seigneurs, 345.

CHATILLON-SUR-SEINE : *ſes anc. Seigneurs*, 352-370.
Abbaye de N. D. 371.
Du Puy-d'Orbe, 376.
Paroiſſe ; Succurſales, 377.
Maiſons Religieuſes, 383.
2 Hôpitaux, 387.
Collége, 388.
Bailliage, 391.
Les rivieres qui l'arroſent, 393.
Mairie, 396.
L'Arquebuſe, 398.
Antiquités, 402.
Hiſtoire Naturelle, 405.
Illuſtres Châtillonnois : Aganon, J. Perelle, Philandrier, 411.
Begat, le Grand, Soyrot, Junot, &c. 414.

BOURGS & *Abbayes du Bailliage : Aignai-le-Duc*, 420.
Aiſey-le-Duc, 426.

Arc en Barois, pag. 431.
Baigneux-les-Juifs, 438.
Chanceaux, 449.
Duéme, 454.
Latrecey, 457.
Ogni, 458.
Recey, 460.
St.-Seine-l'Abbaye, 463-481.
Salive, 482.
Salmaiſe, 486.
Val-des-Choux, 490.
Vanvey & Villiers, 495.
Vilaine, 497.

VILLAGES *du Bailliage de la Montagne depuis Ampilli à Voulaine*, 302-620.
Notice ſur l'Abbaye d'Auberive, 600.
Et ſur la Chartreuſe de Lugni, 620.

AUXERRE : *Hiſtoire civile de cette Ville depuis les Romains à Louis XIV*, 623-640.

COMTES *d'Auxerre depuis le VIe. ſ. au XVe.* 641.
Vicomtes ; leurs fonctions, droits, 648.

EVÊQUES *les plus diſtingués ; traits part.* 649.
Prérogatives de l'Evêque, ſes Seigneuries, 654.
Notice ſur Regennes, 656.

EGLISE *Cathédrale ; ſon antiquité, ſa beauté*, 657.
Mauſolées, épitaphes, ſtatue de S. Chriſtophe, 660.
L'Egliſe d'Auxerre jouit du droit de régale, 663.
Son Martyrologe, Nécrologe, Miſſel, Bibliothéque, 665.

Chanoines distingués dans les lettres, 666.
Quelques anciens usages, 668.
Le Trésorier avoit un droit singulier, 672.
Canonicat à l'aîné des Chastellux, 673.

COLLÉGIALE *de N. D. de la Cité*, 673.

ABBAYE *de S. Germain. Tombeaux, reliques*, 674.
Ecole célèbre ; Bienfaiteurs de l'Abbaye, 676.
Abbés distingués ; Auteurs Bénédictins, 678.
Abbaye de S. Marien aux Prémontrés, 679.
Abbaye de S. Pere, & Paroisse, 681.
Abbaye de S. Julien, Bénédictines, 684.
Abbaye de N. D. des Isles, Bernardines, *ibid.*
12 Paroisses, 685.
Commanderie, 688.
Communautés : les Cordeliers, *ibid.*
Les Dominicains, 689.
Les Capucins ; Augustins ; Lazaristes, 691.
Collége ancien, distingué, 692.
Hôpitaux, 694.
Bailliage, 695.
Mairie, 698.
Consuls, Grenier à Sel, 699.
Notice sur le commerce d'Auxerre, 700.
Notice historique sur les vins d'Auxerre, 704.
Hist. nat., plantes, mines, font. carrieres, 711.
Antiquités, inscriptions, statues, médailles, 716.
Illustres Auxerrois : Heric, Remi. 720.
J. Cl. Fournier, J. le Beuf, 723.

Fin de la Table.

AVIS sur les deux planches qui ſuivent.

1°. Il eſt facile de reconnoître dans les 5 figures de *la pierre écrite*, p. 253, un pere, une mere & 3 enfans nus : ainſi cette pierre couvroit le ſépulcre d'une famille gauloiſe. Ce qui frappe, c'eſt l'aîné des 3 enfans devant un tour, qui porte un globe, contre lequel l'enfant appuyoit les mains, ſelon toute apparence. Ce ne peut être que le cours de la vie qu'on aura voulu exprimer par ce ſymbole. L'une des plus grandes figures tient de la main droite une forme de lampe ou *d'aſcia*, ſi l'on veut. On a peine à deviner ce que marque une forme déſagréable portée ſur la tête du plus petit des enfans ; peut-être eſt-ce un pan des vêtemens de ſa mere. Il n'y auroit rien d'étonnant que l'inſcription eût été en caracteres grecs : les Druïdes n'en employoient pas d'autres, ſelon Céſar, comm. L. VII. Cette pierre n'eſt pas plus belle à voir qu'elle eſt repréſentée par la gravure. L'antiquité & l'injure des temps l'ont tellement altérée, qu'au 1er. aſpect on n'y voit que des reſtes confus. Mais l'exercice des yeux antiquaires n'a pas de peine à y reconnoître exactement un tombeau gaulois, tel que je viens de le décrire ; & je l'ai fait graver pour en conſerver la mémoire. Cette pierre de granit ordinaire dans le pays, a 4 pieds 4 pouces de longueur, 16 de largeur dans le haut qui étoit ceintré, 2 pieds dans le milieu, & 14 pouces dans le bas, ſans l'inſcription où l'on voit encore un E & une S grec.

2°. Plan d'Auxerre, le même qui eſt dans le 2e. vol. de M. le Beuf. M. Fournier, Imprimeur, qui a acquis les Ouvrages de ce Savant, m'en a gracieuſement communiqué la planche.

ERRATA ET ADDITIONS du VIe. volume.

PAGE 28, lign. 13, Clugny de Theniſſey, *liſez*, Gellans de Theniſſey.

Pag. 87, lign. 22, cimetieres, *liſez*, cimeterres.

Pag. 130, lign. 11, *ôtez* la ligne entre 2 parenthèses; il n'y a point eu de place à la fin pour ce Mémoire.

Pag. 141, lign. 26, ces copiſtes, *liſez*, ſes copiſtes.

Pag. 205, Goulon, *liſez*, Goulou.

Pag. 249, meix, Champeaux, *liſez*, meix Champeaux.

Pag. 259, 1re. lign. Manheuſeuil, *liſez*, Marcheſeuil.

Pag. 264 au bas, 2 fois Thorcy, *liſez*, Thorey; *item*, pag. 314, lign. 21.

Pag. 272, lign. 26 au bas, Mehurt, *liſez*, Mehun.

Pag. 279, lign. 6, 22 l. *liſez*, 12 l.

Pag. 258, lign. 16, optique, *liſez*, antique.

Pag. 294, Chenetin, Romenan, *liſez*, Cheneſin, Romenai.

Pag. 297, *locutiones*, liſez, *lectiones*.

Ibid. Polegrin, *liſez*, Pelegrin.

Pag. 335, gr. Montmonin, *liſez*, Montmorin.

Pag. 335, Villiers, la grange, *liſez*, Villiers-la-Grange.

Pag. 560, 400 Comm. *liſez*, 300.

Pag. 668, au deſſus § 8, *liſez*, 688.

Pag. 714, lign. 4, près Donzi, *liſez*, près Coſne.

1re. *Addit.* A la page 180, Thoiſi-le-Déſert, *ajoutez* cette note que depuis l'impreſſion j'ai découverte aux archives de Voulaine : les fonds furent donnés aux Templiers par Fromond de Villers en 1202, par André de Pouilli en 1221, par Odo de Beurey en 1243, & par Guille. de Thoiſi qui leur vendit la 4e. partie de ce Village en 1279.

2e. *Addition.* Pag. 388; lign. 20, partie de l'éminage aux Grands-Prieurs, *ajoutez*, donnée par l'Evêque de Langres aux Templiers en 1145; ce qui fut approuvé par Urbain II en 1180.

3e. *Addition. Ajoutez* à Salmaiſe, pag. 489, lign. 9, c'eſt à *Saumez en Auſai* (Salmaiſe en Auxois) que Jean Breter commença en 1285 ſon livre en vieux françois, *de quelques joûtes & feſtins faites à Charancey en Bourgogne.* Cet ouvrage eſt cité par Sanderus, p. 209, dans le catalogue des mſſ. de la Cathédrale de Tournai, & au t. 2 des *Diſſert.* de M. le Beuf, p. 154.

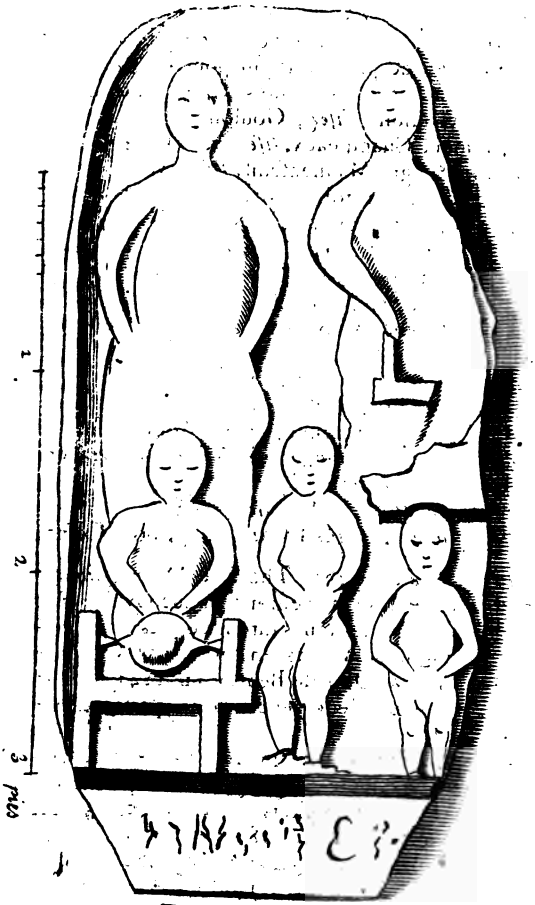

LA PIERRE ECRITE.

pres Saulieu

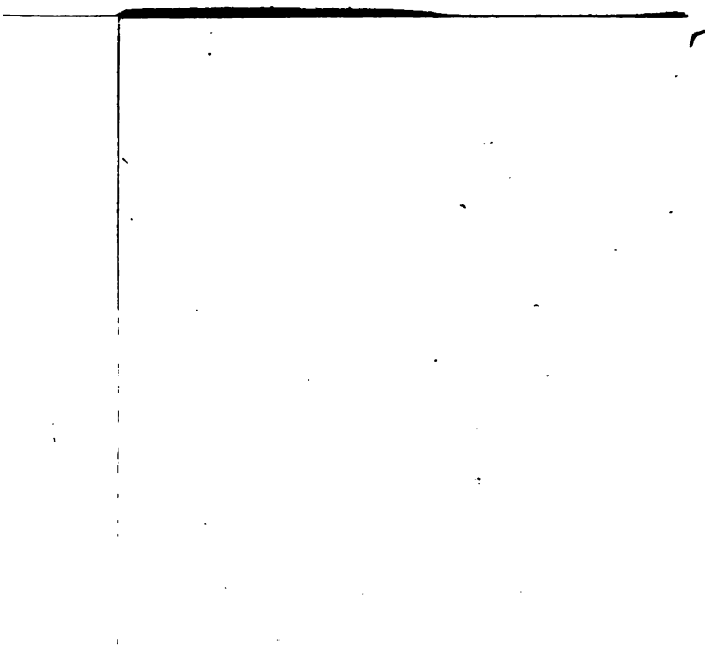

FEB 16 1943

[redacted]